

OFFICE DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE ORSTOM
DE NOUMEA
COMITE TECHNIQUE DE
SCIENCES SOCIALES

ESPACES COLONIAUX ET SOCIETE POLYNESIENNE DE WALLIS ET FUTUNA

Pacifique Central

LIVRE 1 : CHRONIQUE DU QUOTIDIEN COLONIAL

TOME 1 : 1888-1925

J.C. ROUX

Departement H:
Conditions de l'Independance
Nationale et du Developpement



juin 1984

AVERTISSEMENT.

Directions.

=====

Les îles du Pacifique central comme oriental incitent en terme de géographie humaine à poser le problème de l'adéquation de leur espace et de leur société. L'espace insulaire des petits archipels du Pacifique Sud est caractérisé par ses limites souvent exigües, des seuils de pression démographiques subissant aujourd'hui le contre-coup des reprises parfois brutales de la croissance démographique à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, résultat d'un processus souvent entamé dès l'entre-deux guerre. Or l'espace de ces "oasis" de l'océan s'avère incapable en général de subvenir concurremment à une économie d'autoconsommation et à une économie de rente, l'une assumant l'essentiel du quotidien, l'autre le minimum de revenus indispensables. Nous n'insisterons pas ici sur les multiples causes de cette situation bien étudiée et connue par ailleurs ainsi que la bibliographie l'atteste.

Depuis une génération le statut politique des micro archipels océaniques a évolué pourtant, avec la modification juridique des cadres de la colonisation qui les a marqués souvent durablement aboutissant soit vers un régime d'indépendance politique théorique soit de libre association avec leurs anciennes métropoles. Mais un examen attentif des situations montre que ces deux types de statut, l'un de pleine souveraineté internationale, l'autre de dépendance "acceptée" et institutionnalisée avec une métropole, ne constituent en fait qu'une pseudo-coupure institutionnelle. Qu'est-ce qui aujourd'hui fait différer fondamentalement les Samoa occidentales "indépendantes", pays le plus assisté au monde par tête d'habitants et en nombre coopérants (selon les Nations Unies), des îles Cook ou de Wallis-Futuna, groupes insulaires officiellement restés dépendants de leurs métropoles coloniales ...?

Cette situation pourrait n'être qu'un paradoxe de plus dans l'approche des peuples et nations du monde océanien, néanmoins elle implique, si l'on entend rester dans une approche scientifique et non

idéologique, une interrogation propre à la signification et au contenu de la situation de "libre association" ou, soyons plus prosaïque, de "dépendance acceptée" qui est le fait d'une large partie des milieux insulaires du Pacifique contemporain...

Dans cette approche, le cas de Wallis-Futuna nous a paru apporter un éclairage particulier permettant en terme théorique d'avancer une réponse ayant valeur de modèle interne au moins et de modèle à adapter pour les autres archipels.

Dans un archipel typique comme celui de Wallis-Futuna, l'analyse des évolutions traduit l'existence de deux grands moments. Le premier de ces moments, le moment classique, a vu le règne de l'espace de rente issu du cocotier ; le second moment est né avec l'apparition puis la surimposition sans partage d'un nouvel espace de rente dû à l'administration et à des "services" impulsés par l'extérieur. Cette affirmation nécessite quelques précisions.

Le moment classique que nous présupposons plonge loin dans le temps pré-européen de l'archipel wallisien-futunien. La population jusqu'à l'arrivée des Européens y vivait d'un système d'autoconsommation basé sur le taro, l'igname, l'arbre à pain, le porc, la pêche. Ajoutons-y quelques cueillette de baies et de tubercules sauvages en temps de disette et le coco nourricier qui assurait l'alimentation et la boisson, enfin le kava dont le breuvage fermenté avait un rôle social et sacré...

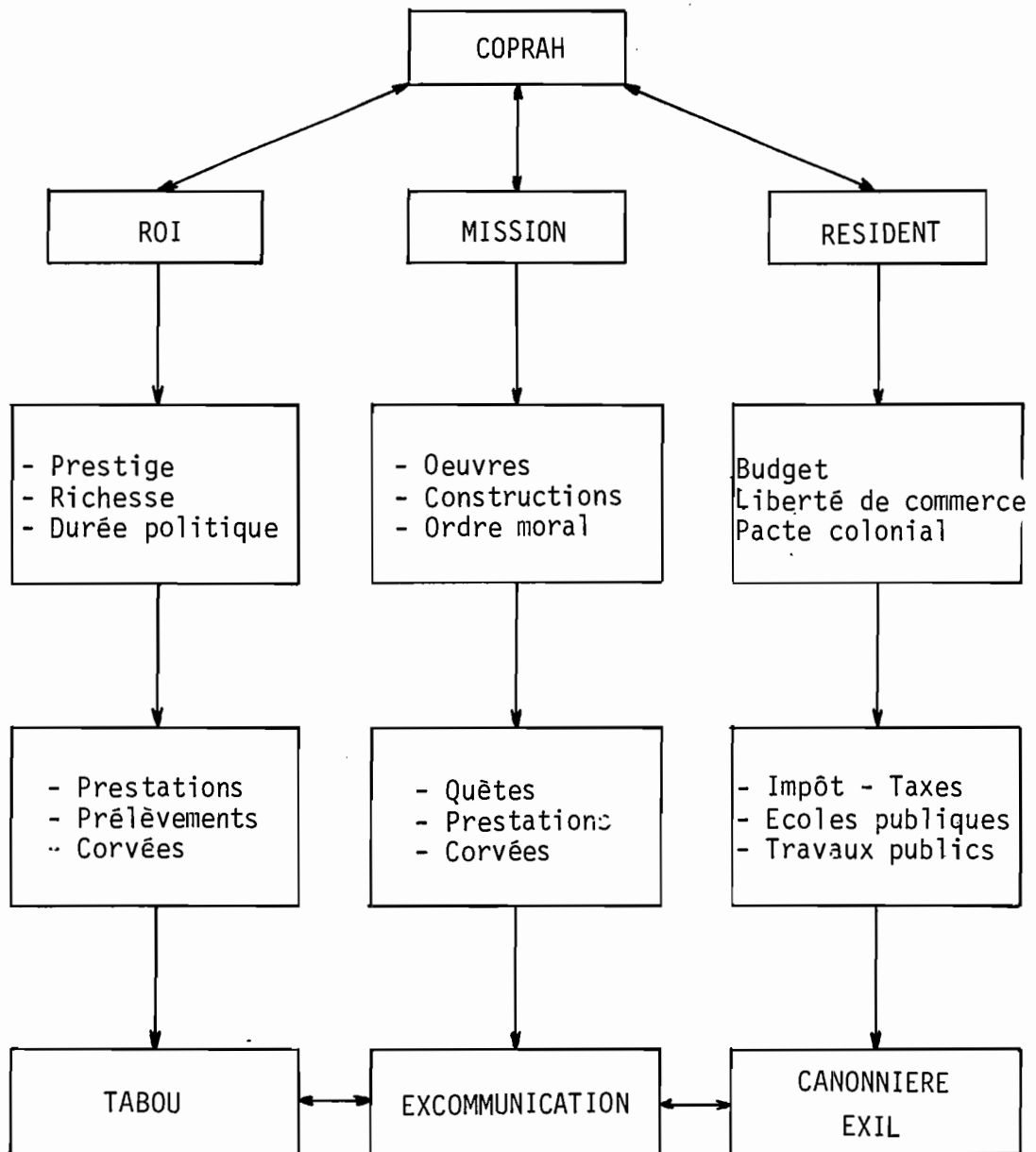
Cet espace traditionnel tel qu'il était établi va se trouver modifié avec l'arrivée des trafiquants européens par la valorisation qu'à partir du milieu du 19ème siècle prendra le coprah, seul produit dont la spéculation restera pérenne longtemps après la fin des autres spéculations sur les richesses des Mers du Sud.

Ainsi le cocotier, avec le coprah son produit noble, va organiser les trois espaces socio-historiques qui de 1842 à 1942 caractériseront Wallis-Futuna :

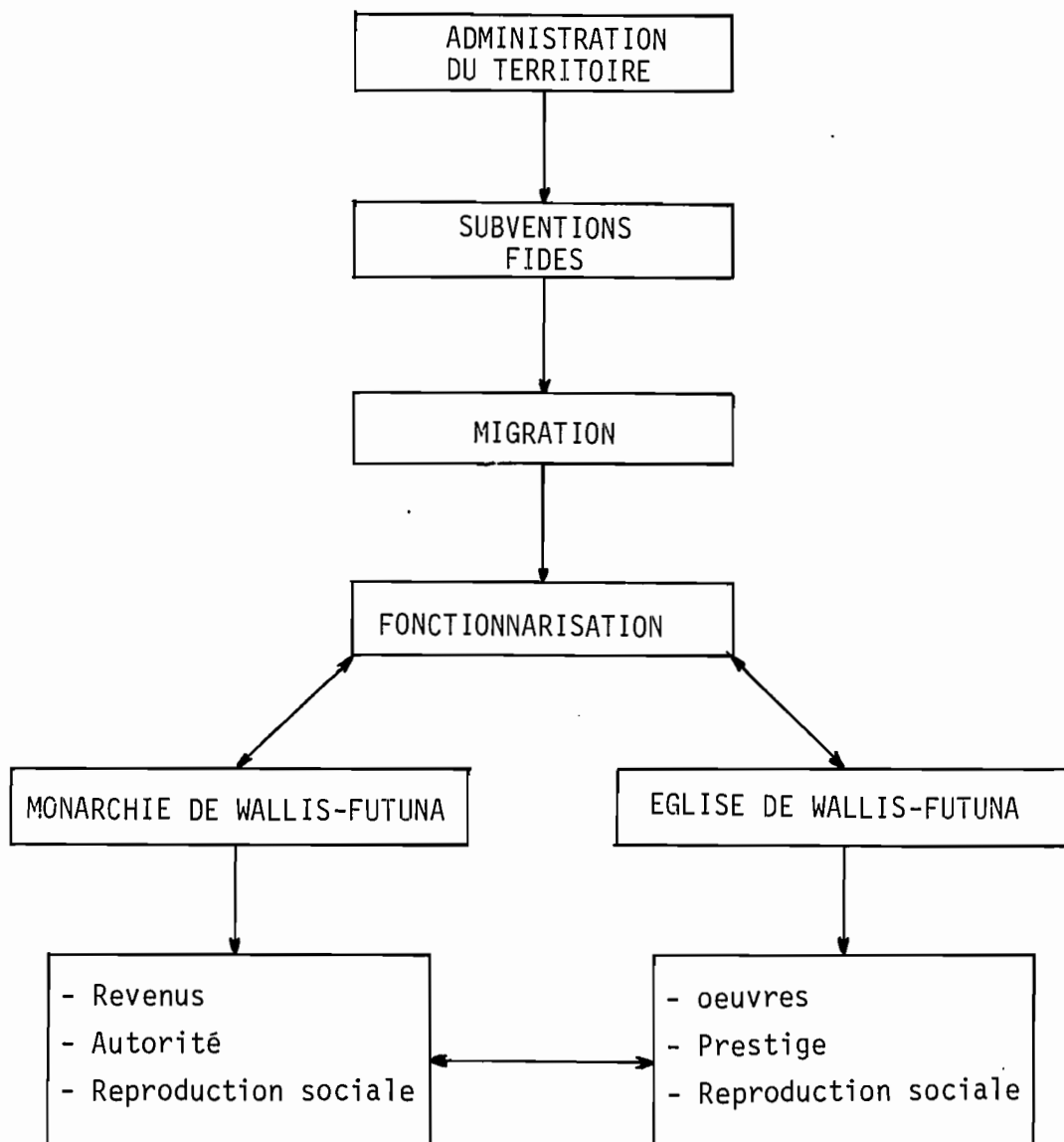
- L'espace traditionnel "Monarchique"
- l'espace Missionnaire incarné par l'Evêque ou le Supérieur
- l'espace colonial représenté par le Résident.

Il est à noter qu'il y a à la fois succession diachronique de ces trois états spatiaux et à partir de la période effective de

L'ESPACE ET LA PRODUCTION DES POUVOIRS DU COPRAH



L'ESPACE DES SERVICES



domination coloniale (1933-39 avec le Résident DAVID), synchronisation finale de ces trois "espaces" qui sont aussi trois "temps" de l'archipel... Aussi les trois acteurs magistraux (le Roi, la Mission, le Résident) du pouvoir sur l'espace insulaire de l'archipel ne s'y sont pas trompés : le pouvoir insulaire après 1850, c'est le coprah, unique production de rente. Pour ne pas rester schématique, le tableau que nous produisons s'efforce d'illustrer les "pouvoirs" nés de la maîtrise de ce produit et d'en déduire les interférences logiques qui ne pouvaient manquer d'en découler entre les acteurs du jeu politique. Ces interférences tisseront le fond de l'histoire locale et expliqueront les avatars de la situation de l'archipel jusqu'en 1960.

Engagé dès l'arrivée de l'oryctès du cocotier (1931), le déclin des cocoteraies malgré tous les efforts sera inéluctable surtout avec la découverte de l'économie de rente totale durant la courte période américaine, le début de la migration vers la Mélanésie (1947) puis le passage irréversible à partir des années 1950 à l'économie des subventions administratives et prises en charge du type "union française". Aussi la fin du régime du Protectorat en 1960 marque la légalisation juridique de l'entrée de plein pied dans l'orbite de l'économie administrative néo-coloniale avec ses trois corollaires : subvention - fonctionnarisation - migration.

A partir de 1960, on peut dire que le coprah est bien fini, un nouveau "produit" lui succède triomphalement : l'Administration ! Et Wallis-Futuna avec elle verra ses structures traditionnelles renouveler et revivifier leur emprise, la Mission Mariste et européenne devenir graduellement Eglise nationale et océanienne. Une mutation s'est achevée, une autre débute...

C'est cette évolution puis transformation en terme d'espace économique et social que nous essayons de restituer ici.

Modalités.

=====

Ce travail pourra étonner pour plusieurs raisons. L'archipel de Wallis-Futuna auquel il est consacré ne possède une existence administrative et institutionnelle claire que depuis 1960. Cet archipel microscopique du Pacifique central est pauvre, peu peuplé, isolé, il n'est guère porteur de potentialités économiques futures ; sa dépendance économique comme politique envers la Nouvelle-Calédonie d'une part où vit plus de la moitié de sa population qui s'y est installée par migrations récentes comme de la métropole française au point de vue budgétaire, apparaît presque totale.

Autre interrogation, ce travail a été réalisé par un géographe et l'on pourra s'étonner d'une recherche qui privilégie l'historiographie. En fait c'est le pur hasard d'une recherche bien classique sur les migrations des minorités ethniques en Nouvelle-Calédonie qui m'a fait découvrir en 1978 le fond des archives coloniales de Wallis-Futuna conservé par le Bureau des Wallis au Haut-Commissariat de la République. Ce fond avait été artisanalement constitué par des liasses correspondant aux périodes de présence des anciens Résidents et était resté pratiquement inutilisé (sauf J. Anglevielle pour l'affaire Gerbault). Or ce dépôt comprend de nombreuses et importantes correspondances d'époque, souvent très anciennes et qui ne figurent dans aucun autre dépôt d'archives national ou territorial dans le Pacifique comme nous avons pu le vérifier par la suite.

La recherche des causes et conditions des migrations wallisiennes et futuniennes vers la Nouvelle-Calédonie à partir des années 1950 m'a poussé à prendre d'abord, par un survol rapide des liasses concernées, connaissance du contenu car l'absence d'inventaire et de classement obligeait à une telle démarche. Ainsi c'est tout un pan de la vie d'un archipel depuis près d'un siècle qui s'est présenté dans sa riche diversité ainsi que les séquences des transformations que Wallis et Futuna a pu connaître.

Mais des raisons professionnelles et des obligations de programme ne m'ont pas permis après une mission sur le terrain dans l'archipel en 1978 d'aller plus loin.

A partir de 1982, nous avons repris le problème. Il nous est

apparu qu'engager une recherche sur Wallis-Futuna présentait un triple intérêt.

1. — Sauver de l'oubli et des aléas des contingences administratives un monceau d'archives très largement inédites puisque restées inutilisées ainsi que Mademoiselle MEUNIER, Conservatrice des Archives du Ministère des DOM-TOM put le constater au cours de missions faites à Nouméa ces dernières années.

2. - Donner aux Wallisiens-Futuniens, la version "administrative et coloniale" du déroulement des affaires du Protectorat de 1888 à 1940. Le fait que jusqu'ici seules des "histoires missionnaires", souvent fragmentaires ou apologétiques existaient est à signaler aussi.

3. - Au point de vue méthodologique, ce travail se présente sous trois volets inégaux par leur volume et relevant d'approches méthodologiques différentes. Le livre I se consacre à l'analyse serrée des archives administratives formées par les correspondances des Résidents, des Gouverneurs et des Ministres à propos de Wallis-Futuna.

Pour des raisons déontologiques, cette étude qui est "la chronique du quotidien colonial" d'un archipel du Pacifique central s'arrête à 1940. Date qui correspond d'ailleurs avec la guerre et les problèmes nouveaux du Protectorat à une coupure chronologique qui instaure d'abord un changement de temps historique et de mode de vie (avec l'installation américaine) et qui débouche après 1945 sur la recherche des modalités propres à transformer le statut du Protectorat ; aussi 1960 constatera la fin réelle, officielle au moins, de l'histoire du Protectorat.

Le livre II est une approche synthétique double. Une première partie s'efforce de resituer Wallis-Futuna dans sa région, le Pacifique central comme dans les grands courants et les grands faits qui ont caractérisé l'entrée active du Pacifique océanien dans l'histoire occidentale à partir du 19ème siècle. Pour cela, nous présentons une synthèse très succincte des transformations propres à cette période et analysons comment elles ont pu retentir sur la vie insulaire du

Pacifique en général et du Pacifique central en particulier.

A partir de ces constats, une seconde partie présente le bilan critique et le sens du contenu événementiel inscrits dans la "chronique du quotidien colonial", objet du livre I et s'efforce de décrypter les mutations comme les résistances ou changements à Wallis-Futuna.

Le livre III est enfin une approche des mutations socio-économiques réalisées par une translation géographique d'une population insulaire axée sur le Pacifique Central vers la Mélanésie occidentale (Nouvelle Calédonie principalement).

Si l'archipel est d'une substance limitée (210 km² - 25 000 habitants au total) et si Wallis-Futuna fut d'abord longtemps connu en France par les philatélistes, il nous apparaît que la problématique qui lui est propre peut avoir, au moins au niveau des études océaniques, un certain intérêt dans la recherche en Sciences Humaines. Il y a persistance d'un "cas" qui n'est pas insolite dans le Pacifique. Il est tout simplement la reproduction des avatars structurels et des nouvelles dynamiques propres depuis une génération au moins, à nombre d'archipels polynésiens comme les îles Cook, les Samoa, les Tuvalu, Kiribati, Fidji, Tonga ou les îles de Micronésie du Nord qui dans un autre cadre juridique comme géographique, par rapport à leurs métropoles périphériques d'intégration (U.S.A., Nouvelle-Zélande) connaissent les mêmes problèmes que l'original territoire d'Outre-Mer de la République Française qui a été instauré au coeur du Pacifique central.

Un souci nous a guidé, éviter d'utiliser systématiquement les sources missionnaires, riches, nombreuses et couvrant une longue durée mais obéissant à une approche plus spécialisée, avec les sources administratives coloniales. Le lecteur exigeant pourra nous le reprocher peut être car il est évident que l'histoire de la Mission qui reste d'ailleurs à réaliser, est aussi partie prenante majeure de l'histoire de Wallis-Futuna. Mais nous avons dû faire un choix de raison comme d'efficacité, privilégier les problèmes de l'Administration coloniale ce qui n'exclut pas, tout au contraire, ses rapports permanents et anguleux parfois avec la Mission Mariste. Aussi espérons-nous que dans les limites tracées et imposées à cette recherche, l'apport systématique des sources coloniales comme l'approche de leurs implications régionales permettra de compléter et approfondir une perspective du Protectorat qui

VII

jusqu'ici était restée unilatérale ; en effet les sources disponibles privilégiaient d'abord le Protectorat "revisité" par la Mission Mariste. Enfin, il n'était pas indifférent au niveau de la réflexion de présenter ici une expérience de colonisation française originale, analysée de l'intérieur et contribution certes bien modeste, à l'histoire de la colonisation en général mais permettant l'approche d'une définition autre du "colonialisme" que celle devenue classique depuis plus d'une génération... et qui aujourd'hui commence à être repensée et révisée hors des idéologies...

.
..

REMERCIEMENTS.

Je suis d'abord redevable d'un goût lentement développé pour la chose insulaire dans le Pacifique à Michel LEGAND, ancien Directeur du Centre ORSTOM de Nouméa et ancien Délégué de l'ORSTOM dans le Pacifique. C'est lui qui a guidé mes premiers pas, m'a fait bénéficier d'une expérience et d'une sagesse océanienne qui sont une valeur rare. Paul de BOISSEZON par sa confiance et son libéralisme a facilité au mieux ma tâche au niveau matériel et administratif et je dois beaucoup à son aide comme à Jean FAGES son successeur fin connaisseur du Pacifique qui malgré certaines contraintes de moyens a tout fait pour aider à la sortie de ce document. Le Père SAGATO, aumônier des Wallisiens à Nouméa m'a accueilli, conseillé, guidé dans mes démarches de terrain, ouvert les portes coutumières que ce soit en Nouvelle-Calédonie auprès des Wallisiens-Futuniens ou dans l'archipel où j'ai eu à séjourner.

Le Haut-Commissaire Jean-Gabriel ERIAU et son successeur Jean CHARBONNIAUD m'ont donné toute facilité d'accès aux Services Administratifs de l'Etat ayant à traiter des affaires des Wallis. Le Colonel BERNARD (C.R.) ancien Directeur du Service des Minorités Ethniques à Nouméa a encouragé mon intérêt pour l'étude présentée ici et à l'époque m'a permis de participer au recensement administratif de la population wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie, et m'a aidé chaque fois que ce fut nécessaire.

Monsieur BAU, Administrateur Supérieur à Wallis-Futuna, m'a accordé avec bienveillance l'accès à ses Services et facilité mes démarches et entretiens à Wallis comme à Futuna auprès du Délégué de l'île et des divers services.

Des Wallisiens, amis aussi, ont aidé et conseillé mes recherches aux archives de l'Evêché de Wallis tels Monsieur Richard SIMETE et son fils Emeny. Monsieur LIKUVALU, Professeur d'histoire-géographie à Mata-Utu, le Père FALELAVAKI, l'ancien président de

l'Assemblée Territoriale, Monsieur LISAHIE, le Député Benjamin BRIAL et le Sénateur PAPILIO m'ont reçu aimablement et conseillé par leurs observations.

A Futuna, j'ai été aimablement hébergé et guidé par Monsieur Gédéon JESSOP et sa famille. Le Père BERNARD a bien voulu m'introduire auprès des Anciens, Monsieur NEGRELLO, Professeur d'histoire-géographie et fin connaisseur de l'île m'a fait parcourir Alofi.

Une attention particulière doit être mentionnée pour Monsieur CHOISE, ancien chef du Bureau des Wallis à Nouméa. Sans lui et son laborieux, solitaire et ingrat travail de conservation et de mise à l'abri d'un stock d'archives (aujourd'hui menacé dans son existence), ce travail n'aurait pu être... et aimablement, il a tout fait pour faciliter cette recherche dans son service.

Enfin, mon enquêteur et ami Michel MOTUI m'a accompagné et servi d'interprète en Nouvelle-Calédonie auprès des membres de sa communauté. Je n'oublie ni sa patience, ni sa fine approche des problèmes...et des hommes.

L'Université Nationale Australienne intéressée par cette recherche alors à ses débuts m'a invité généreusement en 1979 à un séminaire sur les problèmes insulaires du Pacifique. Le "Development studies centre" (Professeurs Ward et Shand) m'a avec son amicale sympathie procuré toute facilité de travail dans cette belle institution où j'ai eu des contacts enrichissants.

Le Professeur Karl RENSCH, linguiste de l'Université Nationale Australienne m'a toujours assuré un concours complet au point de vue de la bibliographie, de l'échange des idées et, grâce à son amitié et notre complicité affective envers Wallis-Futuna, m'a apporté une aide précieuse constante.

L'université de Hawaii a bien voulu me donner toute facilité dans son département des "Pacific collection" où le conservateur, Madame Renée HEYUM a mis obligeamment son érudition, ses relations, et ses moyens de travail à ma disposition lors d'une mission effectuée en 1982 pendant trois semaines. J'ai eu droit à une aide précieuse aussi au Bishop Museum de Honolulu.

A Nouméa des collègues de l'ORSTOM ont accepté de me faire partager leurs connaissances sur Wallis-Futuna et je remercie Alain

BEAUDOUX (pédologue), Daniel FRIMIGACCI (archéologue), Jean GUTIERREZ (entomologiste), Philippe MORAT (Botaniste) de leurs avis et de leurs remarques.

Monsieur Jean Claude LEGUEN, Délégué de l'ORSTOM pour le Pacifique et qui connaît depuis longtemps l'archipel m'a largement fait bénéficier de souvenirs de sa tante (Soeur Marie-Edouard) et de son expérience océanologique concernant l'avenir des pêches dans le Pacifique central.

Monsieur BROU, Président de la Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie m'a souvent aidé de ses remarques et de ses lectures.

Monsieur Max SHECKLETON, petit-fils du Chancelier interprète JOUBERT a bien voulu me confier des photos anciennes de famille pour illustrer ce travail et m'ouvrir sa riche bibliothèque.

Monsieur Philippe GODARD a eu l'amabilité de m'autoriser à reproduire quelques photos anciennes tirées de son bel ouvrage "Wallis et Futuna" et à me donner de précieuses indications.

La Commission du Pacifique Sud grâce à sa riche bibliothèque m'a apporté une aide majeure pour la recherche bibliographique et la consultation des auteurs.

Au cours de longues conversations le Père ROZIER qui a le privilège d'une inépuisable mémoire de l'histoire du Pacifique m'a donné de précieuses indications.

Monsieur R. ROSSILLE érudit et discret spécialiste de Wallis-Futuna a bien voulu me faire parvenir de nombreuses photocopies d'articles rares qu'il a patiemment collectionné.

Jean François DUPON, Professeur de Géographie à l'Université d'Aix-Marseille a accepté l'ingrate tâche en tant que parrain scientifique de me donner conseils, critiques amicales et encouragements.

Le Professeur SAUTTER (Géographie - Paris II) a laissé mûrir mes projets et je le remercie de sa confiance.

Enfin, le financement de ce travail doit beaucoup à la nouvelle structure de l'Office et à son Département H ainsi qu'à la sympathie de Roland Waast son Directeur qui dans une année de transition difficile a pu dégager les moyens indispensables à l'achèvement de cette phase de recherche.

Madame Faure, agrégée de lettres classiques a assuré la correction du manuscrit et la critique de l'expression écrite de ce texte, que son dévouement et sa patience soient ici remerciés.

Ce travail a été réalisé au Centre ORSTOM de Nouméa, la tâche propre du secrétariat a été assurée par Mme Colette DAYDE, secrétaire de la Section des Sciences Humaines de l'ORSTOM, patiente et indispensable cheville ouvrière de cette publication.

Monsieur A. ROBELIN, technicien de recherches à l'ORSTOM a eu la responsabilité de la préparation des cartes, des recherches de documentation et de la présentation de ce rapport.

Messieurs J.P. MERMOUD, M. PATIES et Ph. RIBERE ont assuré les diverses phases techniques de réalisation de ce document.

Qu'ils soient tous remerciés ici pour la patience et l'efficacité qu'ils ont prodiguées une fois de plus.

*

* *

J.C. ROUX.

Maître de Recherches
en Géographie.

LIVRE I : CHRONIQUE DU QUOTIDIEN COLONIAL. Tome I.
=====

PREAMBULE :

	page
Introduction	
<u>Wallis-Futuna : Naissance d'un point d'appui politique et catholique français dans le Pacifique central</u>	1
1. - La prise de possession Mariste et les rivalités Missionnaires	1
2. - L'instauration du Protectorat officiel 1886-1887	9
3. - Un archipel fragile dans une zone sensible	14
 I. - LE PROTECTORAT "NOMINAL"	20
=====	
1. - <u>UN PRECURSEUR : LE RESIDENT CHAUVOT 1887-1890</u>	20
1.1. - Premières impressions.....	21
1.2. - Une Monarchie océanienne	27
1.3. - Commerçants étrangers et chefs locaux.....	32
2. - <u>Un intérimaire vite désabusé : M. de KEROMAN 1892-1895</u>	42
2.1. - Déceptions initiales.....	42
2.2. - Projets sans suite	46
2.3. - Aventuriers, canonnière et abandon.....	48
3. - <u>Une période sans relief : M. CHAFFAUD. Résident.</u>	57
3.1. - Remise en cause du Protectorat.....	57
3.2. - Un Protectorat qui végète.....	63
 II. - LE PROTECTORAT "ADMINISTRE".....	68
=====	
1. - <u>Un Résident responsable : le Docteur VIALA 1905-1909.</u>	68
1.1. - Un gestionnaire pondéré et résolu.....	69
1.2. - Relever enfin le Protectorat !.....	87
1.3. - Une micro-principauté Mariste figée.....	103
1.4. - Retour trompeur à la normale : Le Roi veut expulser le Supérieur Mariste.....	137

2.	<u>Le temps des remises en cause : Le Docteur BROCHARD ou le Protectorat fracturé</u>	148
2.1.	- Un colonial catégorique et républicain.....	149
2.2.	- La lutte ouverte avec la Mission Mariste.....	160
2.3.	- La fausse trêve de l'intérim BOUGE.....	190
2.4.	- Les "coups" d'un Résident.....	214
2.5.	- Une seule solution : il faut annexer !.....	245
III.	- LE PROTECTORAT NORMALISE ET "LES GUERRES DU COCOTIER".... =====	262
1.	- <u>Le Résident MAGNIN : Wallis isolée par la guerre</u>	262
2.	- <u>La période du Juge-Résident MALLET : une énergie éffilochée</u>	275
2.1.	- Agitations, manoeuvres et pressions productivistes.....	276
2.2.	- La première guerre du coco	291
2.3.	- La liberté de commerce imposée	302
3.	- <u>Le temps du Résident BECU ou "l'heureux temps des colonies"</u>	319
3.1.	- La "manière BECU".....	320
3.2.	- Prémices d'une tortueuse combine océanienne : l'affaire KELEMETE.....	346
3.3.	- Le Résident laissé à lui-même	382
	Analyse thématique des archives utilisées.....	385

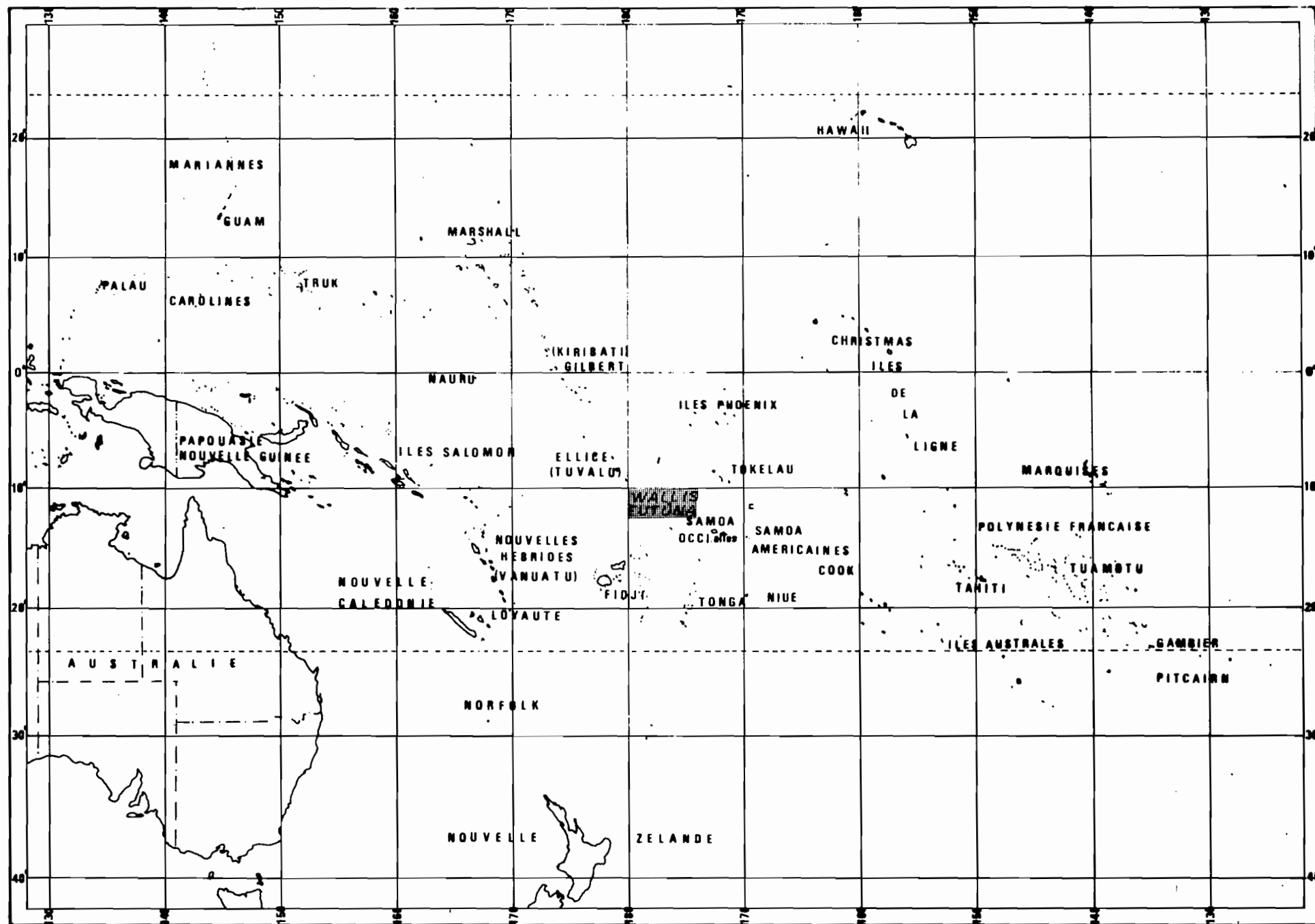
CARTES

=====

1. - Positionnement de Wallis-Futuna.
2. - Ile Wallis.
3. - Iles de Futuna et Alofi.
4. - Installation des premières Missions chrétiennes dans le Pacifique.
5. - Mise en place des souverainetés européennes.

N.B. : Les photos utilisées proviennent de la collection privée Max SHECKLETON, des ouvrages de l'Amiral Decoux (Dans le sillage du Pacifique), et Ph. GODART (Wallis-Futuna), de Victor SEGALEN (Journal des îles) et de DE MYRICA.

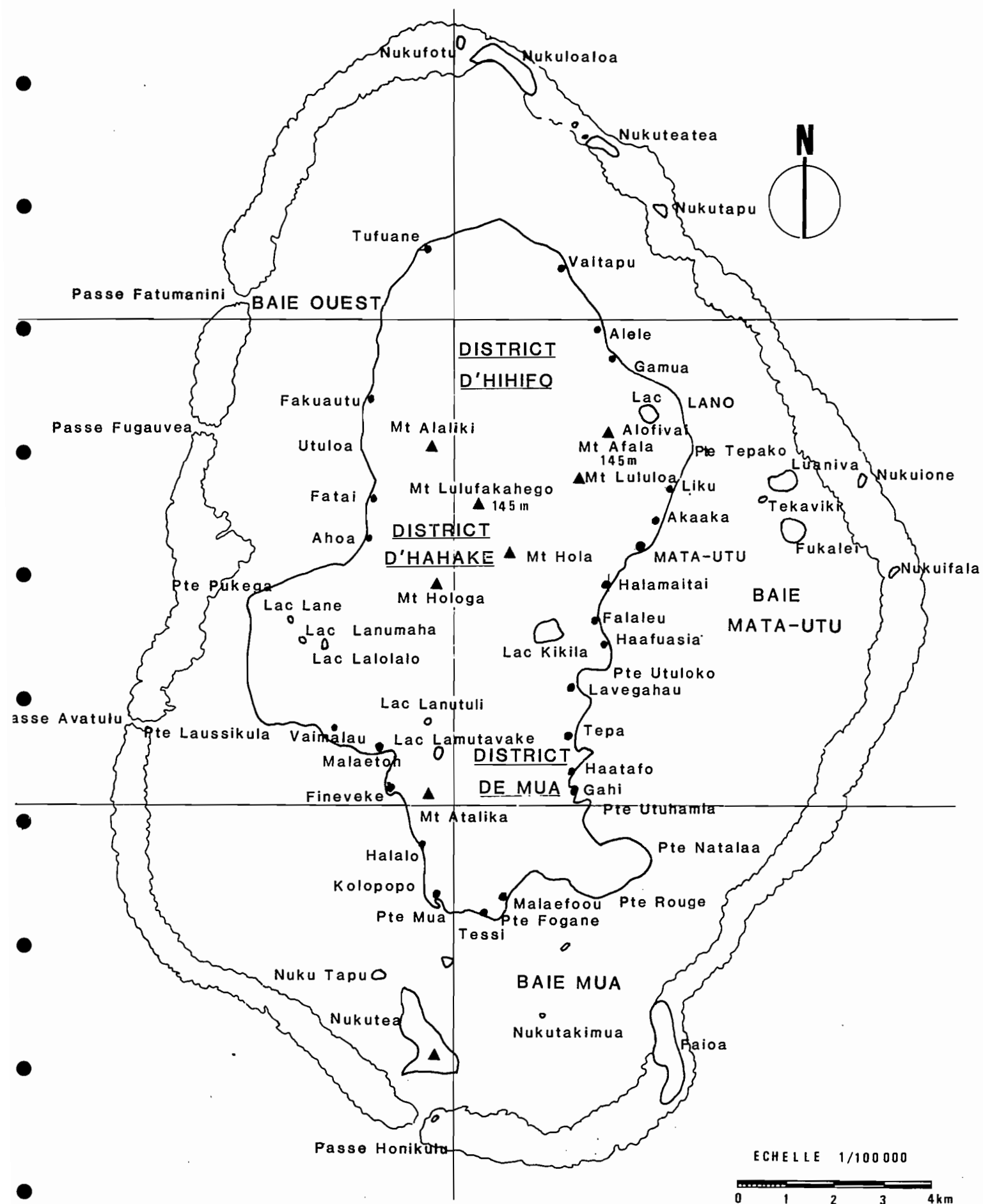
Pour les extraits traduits, la mention N.D.T.A. signifie : note de traduction de l'auteur.



①

POSITIONNEMENT DE WALLIS ET FUTUNA

ILES WALLIS (UVEA)



③

ILES FUTUNA - ALOFI

pte Nord

Village de tavai

District de

Petit Piton

Sommet Matsi

SIGAVE

Sommet
des pyramides

Mont Puke
(Singavi)
765m

FUTUNA

Village
de Leava

ANSE DE SIGAVE

District de ALO

village Poi

Pte Falaise

Pte Vele

Village
d'Alo

Village de Kolia

Village Vele

Pte d'Alo

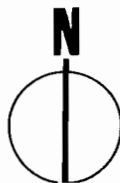
Pte de Sable

Village
d'Alofitai

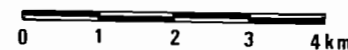
ALOFI

Mont Kolofau
(Bougainville)
366m

Pte Sauma



ECHELLE 1/100 000



INTRODUCTION : WALLIS-FUTUNA : NAISSANCE D'UN POINT D'APPUI
POLITIQUE ET CATHOLIQUE FRANCAIS DANS LE PACIFIQUE
CENTRAL.

1. - La prise de possession Mariste et les rivalités
missionnaires.

Un traité de Protectorat, fut sollicité dès 1842 par le Roi VAIMUA de Wallis, auprès du Roi de France Louis Philippe. Ce n'est qu'en 1844 que le Gouvernement français accepta "le principe de cette demande" (1).

Il est à noter que cette demande de tutelle suivit de près l'assassinat à Futuna le 28 avril 1841 du Père CHANEL et qu'elle apparut comme ayant été fortement "suggérée" par la Mission Mariste avec l'appui du Commandant MALLET et de sa corvette "l'EMBUSCADE" (Traité du 1/11/1842 avec Wallis et du 13/11/1842 avec Futuna). Simultanément, un traité de commerce fut signé entre la France et les autorités traditionnelles de chacune de ces deux îles.

Ces premiers traités signés en 1842 constituèrent plutôt un cadre très lâche au niveau juridique, reconnaissant davantage une "protection" que la France convenait d'apporter aux deux îles qu'un "Protectorat" stricto sensu. En effet, Wallis et Futuna dans le cadre du protocole établi, étaient reconnues états "libres" et "indépendants" et c'est "la communauté de religion" qui justifiait "la protection" du Roi des Français (2). Quant au traité de

(1) cf. Mgr. PONCET : Histoire de l'île Wallis Tome II. Publications de la Société des Océanistes n° 23, Paris, 1972.

(2) cf. Protocole du traité de Wallis pl. XXXVII du Journal de la Société des Océanistes, Tome 19, déc. 1963, consacré à Wallis et Futuna. Voir aussi les commentaires pp. 217-225.

commerce, il accordait à la France la clause de "nation la plus favorisée".

Si en 1844, une lettre de l'Amiral BRUAT, signée à Tahiti le 29 avril, signifia au Roi de Wallis SOANE PATITA LAVELUA, la ratification pour la France du traité, et si Louis Philippe offrit en cadeau au Roi le premier cheval qui fut introduit dans l'île, pendant longtemps les implications des traités de Protectorat sur Wallis et Futuna resteront floues. La France, aux prises d'ailleurs avec des difficultés graves avec la Grande Bretagne à Tahiti (affaire Pritchard), et certainement consciente de la valeur toute secondaire que présentait l'archipel de Wallis-Futuna dans l'échiquier grand ouvert à l'époque des ambitions coloniales dans le Pacifique Sud, se contentera en fait d'un "droit de regard" sur ces îles. Des visites plus ou moins régulières de bâtiments de guerre viendront pendant longtemps "montrer le pavillon", et appuyer en cas de besoin, la politique de présence discrète de la France dans la vie de l'archipel et son soutien à l'active Mission Mariste.

De 1844 jusqu'à 1886, date à laquelle Paris s'efforcera de reprendre en main les données du jeu politique à Wallis-Futuna, c'est en effet la Mission Catholique Mariste qui conduira les affaires de l'archipel et y imprimera sa marque pour longtemps, même après que la France ait confirmé en 1887 sa tutelle politique et administrative au regard du droit international.

Comment la Mission Mariste a-t-elle été amenée à s'implanter à Wallis-Futuna ? Nous n'entrerons pas dans une analyse historique du mouvement missionnaire français dans le Pacifique au 19ème siècle. De nombreuses sources générales apportent des réponses très détaillées (1) à cette question qui est hors du cadre de notre propos. Aussi nous

(1) Citons un ouvrage de synthèse récent : WILTGEN R.M. The foundering of the roman Catholic church in Oceania. 1825-1850. A.N.U. Press. 1979. Canberra. Mais il manque toujours une synthèse historique à partir des sources française de l'histoire des Missions dans le Pacifique français.

bornerons-nous à rappeler les faits majeurs qui dans le contexte évoqué ici, permettent d'avoir une vision globale de la situation dans l'archipel.

La présence missionnaire catholique dans le Pacifique sera d'abord une sorte de réaction à l'installation des Britanniques en Australie, puis au développement de leurs divers intérêts y compris religieux dans le Pacifique central, puis oriental (Tahiti).

L'essor des entreprises coloniales dans les îles du Pacifique Sud, avec les débuts des grandes campagnes de pêche à la baleine, puis les cycles du bois de santal, des pêches aux nacres, des trafics de main-d'oeuvre vont manifester l'importance de la présence maritime anglaise, puis américaine dans les eaux du Pacifique. L'Espagne avait déjà très tôt manifesté un zèle missionnaire conforme à sa tradition aussi bien en Polynésie (dès 1774 à Tahiti) proche de l'Amérique Hispanophone et des ports importants de Valparaíso et de Lima, qu'en Micronésie où elle s'efforçait, principalement aux Mariannes et grâce à son importante colonie des Philippines, de développer son influence religieuse. Mais, avec l'effondrement de son empire américain et les problèmes politiques propres à la péninsule Ibérique après les guerres Napoléoniennes, l'Espagne tendra à ne garder qu'un rôle géographiquement marginal (1). La France qui à partir de 1820 reconstitue une flotte baleinière, deviendra assez active dans le Pacifique Sud vers 1830. Poussée d'abord par ses intérêts économiques, elle prendra pied en Polynésie (Tahiti), en Nouvelle-Zélande (tentative de colonisation française à Akaroa), puis s'intéressera à la Nouvelle-Calédonie et à Hawaï. Cette percée, bien que modeste par rapport à l'importance acquise par la présence anglo-saxonne, va très vite donner à cette compétition franco-britannique une tournure plus âpre qui épousera les formes de l'antagonisme traditionnel. Cette lutte, faite de rivalités d'intérêts, deviendra compétition politique pour l'appropriation plus ou

(1) Après la guerre hispano-américaine et la cession des Philippines, elle vendra en 1899 ses îles de Micronésie à l'Allemagne. (Mariannes, Marshall, Carolines, Palaos) et Guam aux U.S.A.

moins directe des îles du "grand Océan" (Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, plus tard Nouvelles-Hébrides, Fidji, îles Cook). Chaque nation utilisera tout son potentiel pour mieux asseoir ses intérêts, mieux faire rayonner sa puissance et ainsi l'utilisation de la religion nationale pour la conversion des âmes insulaires deviendra un instrument efficace pour *"faire monter le pavillon"* ! (1).

Dans le Pacifique Sud, la Grande-Bretagne disposera d'un sérieux atout avec l'entreprenante London Missionary Society (L.M.S.) ; celle-ci dès les débuts du 19ème siècle, affrètera des navires, fera essaimer d'un archipel à l'autre ses missionnaires, puis très tôt formera des pasteurs locaux et des auxiliaires de la foi, "les teachers" qui rayonneront de Tahiti à la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande à Hawaii.

Ainsi les îlots de l'archipel de Wallis-Futuna bien placés géographiquement à la charnière de Fidji, Samoa, Tonga et des îles Ellice (Tuvalu aujourd'hui) malgré leur taille exiguë, leurs faibles ressources et leur population réduite, constitueront un enjeu dans la course à l'évangélisation qui battait son plein dans les îles du Pacifique central. L'archipel de Wallis-Futuna devait être perçu dans ce contexte, comme une sorte de point d'appui qui permettrait de rayonner plus facilement vers les nombreuses îles périphériques de Tonga, Fidji, Samoa et de Micronésie du Sud (Gilbert et Ellice, aujourd'hui Kiribati et Tuvalu) et d'y faire sentir une certaine influence pouvant préparer une implantation future.

Déjà les îles du Royaume de Tonga avaient été les premières où la London Missionary Society dès 1797 avait installé, grâce au navire "THE DUFF" , neuf missionnaires. L'insuccès fut d'abord leur lot, du fait de la méfiance des insulaires et de l'hostilité des trafiquants

(1) cf. par exemple : WILLIAMS J. A narrative of missionary enterprises in the South Seas Islands. London. 1838.
ou : GUNSON N. Missionary interest in British expansion in the South Pacific in the 19th century. 1930.

européens, souvent anciens bagnards échappés d'Australie. En 1822, le Révérend Walter LAWRY de la Mission WESLEYENNE vint tenter durant 16 mois une nouvelle conversion des autochtones. Malgré son échec, en 1828, les Révérends John THOMAS et John HUTCHINSON, après de longs et incertains efforts, réussirent enfin à instaurer la loi et l'ordre biblique.

A Samoa, ce n'est qu'à partir de 1830, que débutera l'évangélisation. Conduite par la L.M.S. et le grand pasteur John WILLIAMS elle sera menée à grand pas. Dès 1834, le langage samoane va être mis en écriture, ce qui permettra de diffuser les textes religieux en langue locale ; en 1838 un traité de commerce va lier les principaux chefs de ses îles à la Grande-Bretagne et en 1844 un institut d'études missionnaires sera créé à Malua où seront formés de nombreux "teachers" qui seront ensuite de zélés agents du Protestantisme dans de nombreuses îles du Pacifique.

A Tahiti, c'est en 1797 que la L.M.S. avait commencé ses activités d'évangélisation et celles-ci, malgré quelques péripéties aboutirent en 1815 à la conversion du Roi POMARE II. Mais ce succès fut contrebalancé par les progrès rapides des missionnaires catholiques Français aux îles GAMBIER et par le soutien politique et les facilités que le Gouvernement Français leur accorda, grâce à la station navale commandée par l'amiral DU PETIT THOUARS. Ce dernier imposera à la Reine POMARE d'accorder la liberté religieuse pour les missions catholiques et ses propres sujets. Ce qui après quelques péripéties, aboutira à l'affaire PRITCHARD. Mais ce persévérant Consul anglais, homme d'affaires et actif pasteur, ne réussira pas à obtenir un appui décisif de son Gouvernement pour contrecarrer la main-mise française sur Tahiti (1).

Le groupe des îles Fidji, le plus central, le plus peuplé et le plus important en superficie parmi les archipels du Pacifique Sud,

(1) Cette affaire mit en valeur le rôle joué par MOERENHOUT, un Belge devenu Consul de France.

connut les premiers efforts protestants à partir de 1830, avec l'installation à LAKEBA d'évangélistes tahitiens qui, en 1835 furent renforcés par la venue des pasteurs David CROSS et William CARGILL.

En ce qui concerne le mouvement de christianisation dans les archipels plus lointains de Mélanésie, c'est en 1845 dans le groupe des Salomon que les premiers Maristes tenteront à SAN CRISTOBAL une installation sous la direction de Monseigneur EPHALLE mais il fut assassiné peu après. En 1852, la Mission soumise à de trop dures conditions d'existence fut repliée, puis se réinstalla en 1857. Mais en 1850, l'Evêque SELWYN de l'église anglicane de Nouvelle-Zélande, avait commencé en étroite liaison avec la Société des Missions Mélanésiennes à s'intéresser aussi à ces îles et à poser les jalons d'une action évangélique. Aux Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu), les premiers missionnaires protestants furent massacrés peu après leur arrivée en 1839. Mais dès 1840, la L.M.S. envoya de nouveaux évangélistes de Samoa qui créèrent lentement les premiers noyaux christianisés.

En Nouvelle-Calédonie enfin, c'est à partir des années 1840 que les pères Maristes commencèrent à s'installer dans le Nord de l'île. Mais en 1840-44, des tentatives d'évangélisation protestantes menées par la L.M.S. auront lieu à l'île des Pins et à Yaté dans le Sud de la Grande Terre puis à Maré aux îles Loyauté, avec l'arrivée des "teachers" samoans (1).

Ainsi, malgré des lenteurs et des échecs, la pression missionnaire devenait de plus en plus sensible dans l'ensemble des archipels du Pacifique Sud au début des années 1840. Cette présence missionnaire traduisait l'emprise de la Grande Bretagne déjà présente dans la région par ses colonies australiennes et sa nouvelle colonie néo-zélandaise. Ailleurs, les consuls anglais seront les actifs défenseurs des intérêts politiques, économiques, et moraux de l'Empire

(1) cf. Les travaux de Ta'Unga. Traduction du livre "The works of Ta'Unga" de R. et M. Crocombe. Nouméa. 1980. n° 25 de la S.E.H.N.C.

Britannique alors en pleine expansion. La présence permanente de comptoirs de traite dépendant de Sydney, Melbourne ou Londres installés dans de nombreux archipels, les campagnes de pêche à la baleine menées à partir des ports australiens (Hobart, Sydney, Brisbane), ou anglais permettront à l'influence britannique de se répandre, avec d'ailleurs, au besoin, la protection des navires de la "Royal Navy". Un seul concurrent dans la zone du Pacifique Sud pouvait contrecarrer cette influence grandissante, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui disposaient de nombreux navires baleiniers dans la région, et aussi de Consuls vigilants à assurer les intérêts de la jeune république et de ses nombreux "traders aventuriers" dispersés dans la plupart des archipels (Hawaii, Marquises, Samoa) ; toutefois, les Etats-Unis officiellement ne se souciaient pas de créer des colonies. Enfin, la France devenait inquiétante avec son installation récente en Polynésie, ses visées néo-zélandaises, ses tentatives d'installation en Nouvelle-Calédonie et perturbait ainsi l'espace océanien jusqu'ici réservé aux seules entreprises anglo-saxonnes.

C'est dans cette situation de transformation rapide du Pacifique en "océan protestant", que se justifie l'intérêt que la Mission catholique Mariste va apporter à Wallis-Futuna, îles dont la position permet un rayonnement aisé sur l'ensemble du Pacifique central.

Ce contexte expliquait ainsi les tentatives antagonistes à celles des Missionnaires catholiques, entreprises par les Protestants vers Wallis-Futuna.

Ainsi en 1836, quand on signala (1) l'arrivée à Wallis de "Missionnaires Protestants venus de Tonga" accompagnés de guerriers, une partie de la population se déclara pour eux. Mais à la suite d'abus commis par les Tongiens, la partie restée païenne se souleva contre les occupants. L'année 1837 verra la première arrivée des Missionnaires Maristes à Wallis (avec le Père BATAILLON) et à Futuna (avec le Père CHANEL). Malgré les difficultés inhérentes à la situation locale, dès

(1) cf. "Chronologie de Wallis-Futuna" in J.S.O. n° 19 de 1963 op cité.

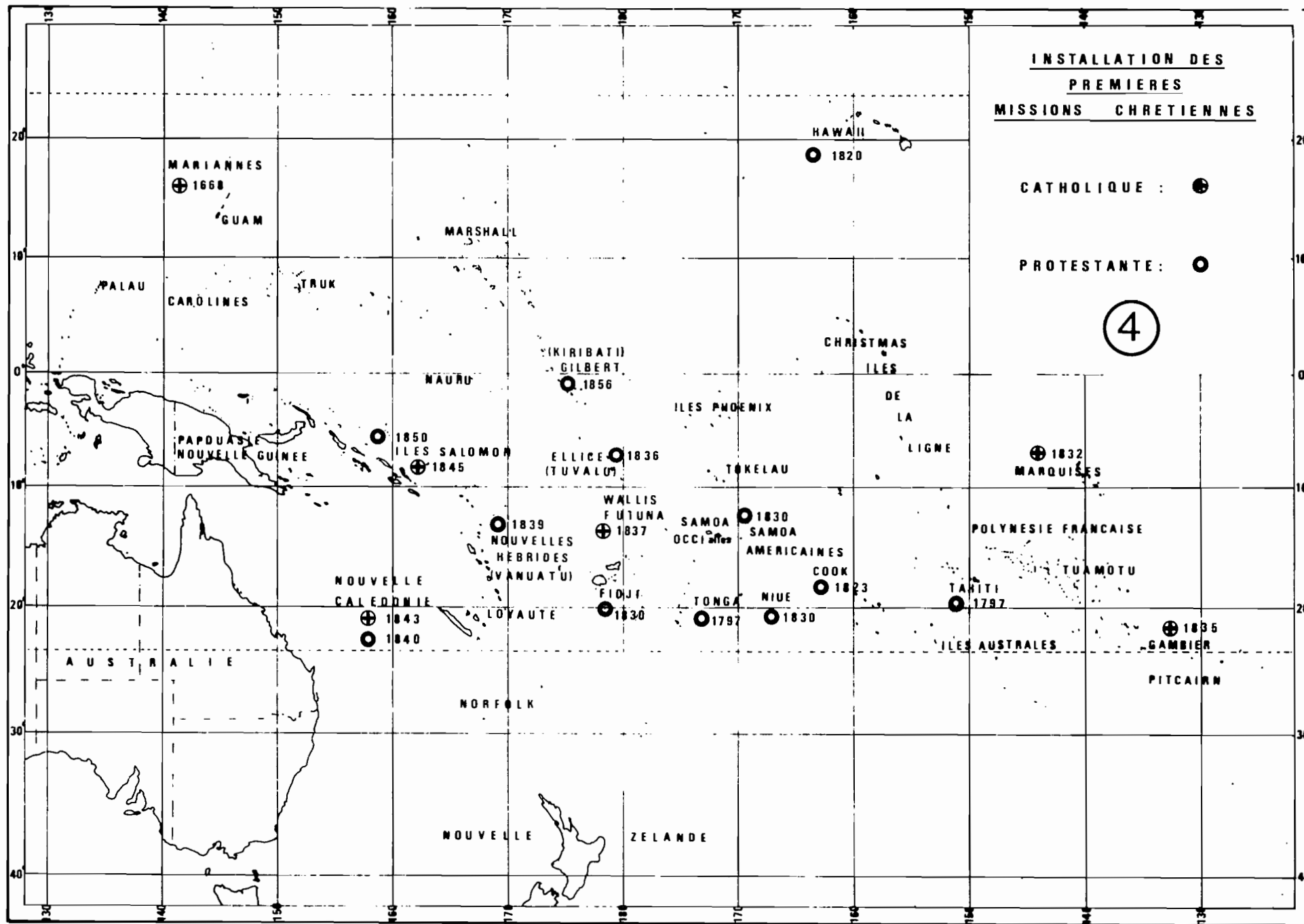
1840 un premier succès significatif fut obtenu avec la conversion "de 1400 catéchumènes" à Wallis. Mais les Protestants ne restèrent pas inactifs puisque des Wallisiens amenés à Fidji furent convertis au Méthodisme. En 1841, alors que la nouvelle de l'assassinat à Futuna du Père CHANEL était apportée à la Mission de Wallis le 18 mai (1), le 26 mai un navire venant de Tonga amena des Protestants. Ceux-ci devant la "résistance" qui s'organisa à Wallis repartirent sans incidents. L'année 1842 sera faste pour l'influence catholique puisque Monseigneur POMPALIER, de février à mai, dispensera 2500 baptêmes à Wallis, mais surtout le 23 août, le Pape GREGOIRE XVI nommera le Père BATAILLON, Evêque d'ENOS et Vicaire apostolique de l'Océanie centrale ! Enfin couronnement des efforts entrepris les années précédentes, le 4 et 13 novembre 1842 le commandant MALLET obtiendra la signature des traités de Protectorat évoqués plus haut.

Solidement occupé maintenant par les Maristes à Wallis comme à Futuna, l'archipel est "couvert" par un traité de Protectorat qui malgré ses ambiguïtés crée une situation de "Jure" qui permettra en dépit de nouveaux efforts protestants en 1842-1843 (avec le Révérend THOMAS), de consolider rapidement l'oeuvre entreprise localement et de lancer des contre-offensives catholiques vers les Fidji (en 1844), puis les Tonga. L'installation d'une imprimerie à la Mission de MATA-UTU en 1843, puis d'un collège-séminaire à LANO (Wallis) en 1847, confirmera l'implantation définitive de l'influence catholique.

On peut considérer que c'est à partir de cette période que va se mettre en place et se perfectionner le système dit "de réduction Mariste" (2) qui marquera très fortement toute la vie de l'archipel pendant un siècle au moins. La Marine française, par une politique intermittente de "visites" dans l'archipel s'efforcera, face aux

(1) cf. Ecrits de S. Pierre CHANEL, établis, présentés et annotés par ROZIER C. SM. Rome. 1960.

(2) Par analogie avec les "réductions" jésuites installées au 18e siècle dans l'actuel Paraguay et qui s'efforcèrent de protéger les Indiens guaranis tout en les "civilisant" et évangélisant.



nombreux autres passages de navires étrangers (surtout britanniques) de confirmer le "droit de regard" propre à la France dans les affaires de l'archipel.

2. - L'instauration du Protectorat officiel : 1886-1887.

De 1844 à 1886, le problème du statut définitif de Wallis-Futuna restera pendant. Cela s'explique, semble-t-il, d'abord par le faible intérêt intrinsèque représenté par les deux îles, et ensuite par le souci des grandes puissances de ne jouer qu'à bon escient avec les "pions" non encore hypothéqués internationalement représentés par les milieux insulaires du Pacifique Sud.

Néanmoins, l'échiquier constitué par le Pacifique Sud, va se modifier plus ou moins vite, au rythme des mutations des grands intérêts coloniaux propres à la zone.

Les cycles de la chasse à la baleine, puis du bois de santal, sont en train de s'achever, ce qui modifie, pour certaines compagnies et les gouvernements qui les protègent, les conceptions, en cours jusque là de contrôle à distance des archipels avec quelques navires. Les prédatons du grand large une fois épuisées, vont céder la place aux prédatons des littoraux puis de la terre ferme. Le Pacifique est déjà ou va entrer à partir de 1860, dans l'économie de traite généralisée. Traite des produits de bords de mer : écailles et nacres, huîtres perlières, pêche aux "trocas" (ou troque), ramassage de l'holothurie pour la Chine. Ces cueillettes se développent avec plus ou moins de succès en Polynésie orientale (perle, écailles), dans le Pacifique central et dans les archipels mélanésiens. Mais l'intérêt va se porter de plus en plus vers l'intérieur des terres insulaires et leurs potentialités agricoles avec l'essor des plantations de coton favorisé par la guerre de Sécession américaine. Mais cette spéculation va exiger une main-d'oeuvre abondante, bon marché et donc proche des zones de production. Ainsi commencera, d'abord sous l'impulsion des milieux d'affaires de Brisbane, la politique "de recrutement" de main-d'oeuvre océanienne qui va s'amplifier à partir des années 1850 et concernera

bientôt l'ensemble des îles du Pacifique Sud.

Cette multiplication des activités mercantiles (1) et son extension à l'ensemble de l'Océanie va, par ses multiples conséquences qui bouleverseront voire détruiront de nombreuses sociétés insulaires, entraîner des réactions de protestation des Missions quelles que soient leur obédience. Il en résultera des campagnes d'opinion en Europe et l'obligation morale comme politique des grandes puissances à pratiquer des politiques de plus en plus interventionnistes.

l'intérieur des milieux insulaires que les effets seront les plus dévastateurs ; certains chefs locaux de connivence avec les navires qui faisaient du "labor trade" dépeuplèrent les villages "étrangers" pour s'emparer de prisonniers, vendus ensuite, après des simulacres de contrats d'engagement, pour le Queensland (la zone d'appel la plus importante) ou certaines îles à plantations du Pacifique.

Entre 1870-90, les intérêts des trois principales puissances du Pacifique, Grande-Bretagne, France et Allemagne, vont s'opposer parfois brutalement sur le problème des pratiques du recrutement. Notons d'ailleurs, ironie de l'histoire, que Français et Anglais feront l'union sacrée pour dénoncer "les abominables méthodes germaniques" (2) qui ressemblaient étrangement d'ailleurs aux méthodes des deux premières nations ! On passera ainsi d'un antagonisme économique à un antagonisme plus global, politique, moral et stratégique. L'irruption des intérêts allemands dans le Pacifique (avec la maison GODEFFROY) va compliquer le jeu des rivalités et précipiter, à partir des années 1870, le verrouillage des positions respectives afférentes aux divers intérêts nationaux. Comme en Afrique, ou en Asie, une course au "pavillon hissé" va se faire entre Anglais, Français et Allemands et plus accessoirement les Etats-Unis d'Amérique vers la fin du siècle (affaire des Samoa)

(1) Que nous développerons dans le livre II de ce travail.

(2) Sur l'expansion économique et impériale de l'Allemagne dans le Pacifique, voir : Germany in the Pacific and Far West 1870-1914. Edité par MOSES J. et KENNEDY P.M. (ouvrage collectif). University of Queensland Press Brisbane (Australie). 1977.

MISE EN PLACE
DES SOUVERAINETES
EUROPEENNES DANS LE
PACIFIQUE SUD

5

GB : GRANDE-BRETAGNE

FR : FRANCE

AL : ALLEMAGNE

1872 : PRISE DE POSSESSION

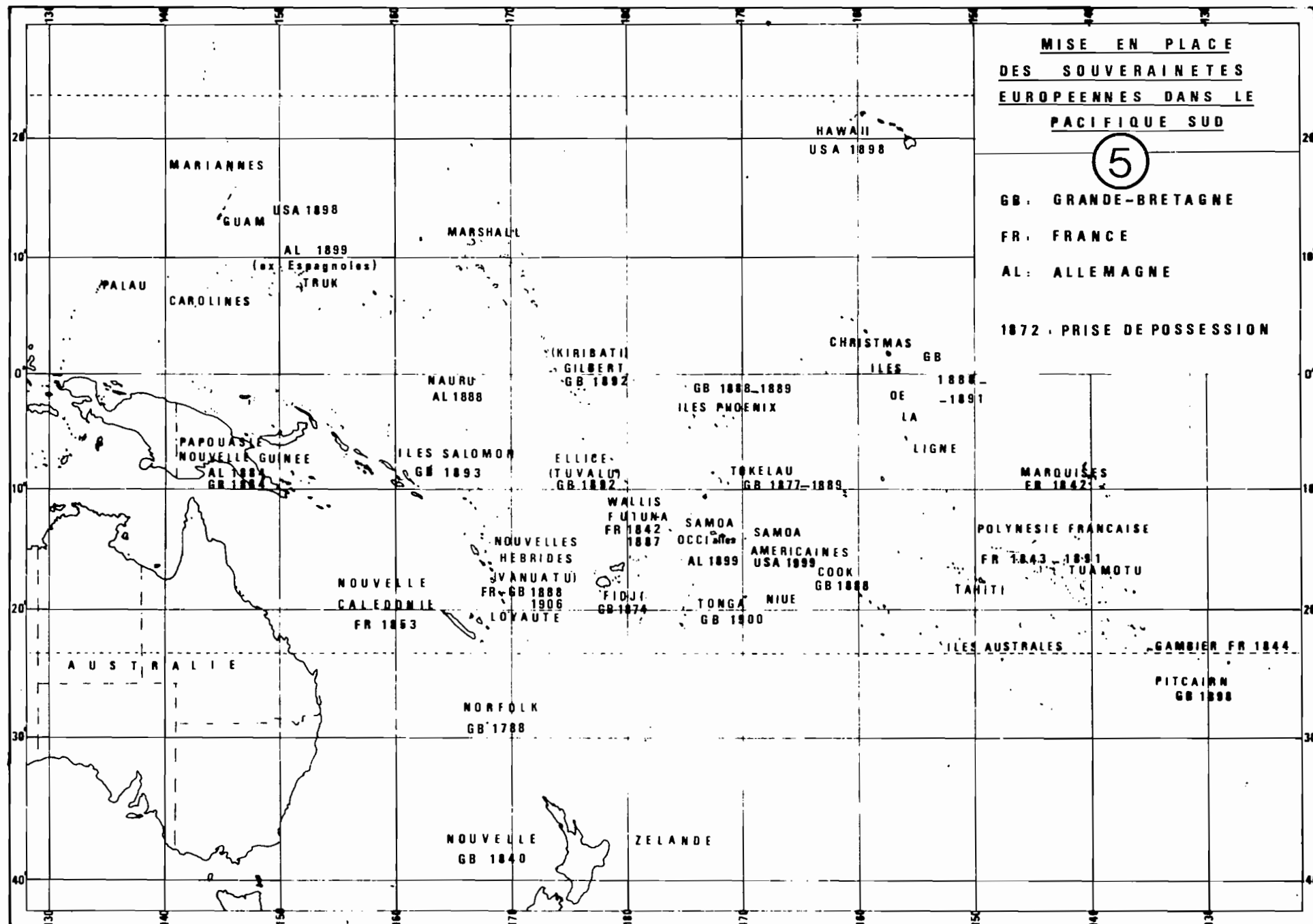


Tableau récapitulatif des prises de possessions coloniales dans le Pacifique Sud.

Mélanésie	!	Micronésie	!	Polynésie
<u>1853</u> :Annexion Nouvelle-Calédonie (Fr.)	!	<u>1888</u> :NAURU annexée (Al.)	!	<u>1842-44</u> :Protectorat sur Tahiti et îles de la Société, Gambier, Marquises (Fr.)
<u>1874</u> :Annexion de Fidji (G.B.)	!	<u>1892</u> : Protectorat des Gilbert et Ellice (GB)	!	<u>1860-89</u> :Gouvernement des Consuls à Samoa (G.B./U.S.A./Al).
	!	<u>1898</u> : Guam achetée par les U.S.A. à l'Es-pagne.	!	puis tutelle directe des Consuls jusqu'en <u>1899</u> : partage des Sa-moa entre Al.et USA.
<u>1888</u> :Commission mixte Franco-Britannique qui administre les Nouvelles-Hébrides (Fr.et G.B.)	!	<u>1899</u> : Les Allemands achètent à l'Espagne la Micronésie.	!	<u>1888</u> : Annexion des îles Cook (G.B.)
<u>1893</u> :Annexion des Salomon (G.B.) Les îles du Nord deviendront allemandes.	!		!	<u>1888</u> : Annexion de l'île de Pâques (Chili)
<u>1906</u> :Condominium aux Nouvelles-Hébrides (Fr. et G.B.)	!		!	<u>1898</u> :Hawaii devient américain.
	!		!	<u>1900</u> : Protectorat sur Tonga (G.B.)
	!		!	<u>1900</u> : Annexion de Niue (G.B.)
	!		!	<u>1901</u> : Annexion finale de l'ensemble de la Polynésie Française.

(Fr. = France ; G.B. = Grande Bretagne ; Al. = Allemagne).

Les dates des différentes prises de possession des îles ou archipels traduisent bien l'âpreté des rivalités et la compétition entre les nations coloniales qui vont en résulter. Ainsi l'annexion de Fidji qui se réalise en 1874 obéit chez les Britanniques au souci d'évincer les visées françaises (1) et de prévenir des manoeuvres de Missionnaires catholiques auprès d'un chef fidjien. C'est le même souci qui pousse, en Nouvelle-Guinée, les Anglais à s'attribuer la moitié sud de la Papouasie de façon à contrecarrer les initiatives coloniales allemandes déjà bien avancées dans la moitié nord de cette grande île.

En 1888, l'Allemagne établit sa souveraineté sur l'île de Nauru et la même année après de longues tractations, la France et la Grande Bretagne instaurent aux Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) le régime de la "Commission navale mixte" qui en 1906 sera remplacée par un condominium franco-britannique institutionnalisé. En Polynésie, on constate une évolution semblable puisqu'en 1860 débute pour l'archipel des Samoa, un régime de "surveillance" exercée conjointement sur les chefs locaux par les consuls allemands, anglais, américains en poste à APIA (1).

L'Allemagne, grâce aux intérêts habilement développés dans le Pacifique central et nord par des sociétés de commerce (Godeffroy de Hambourg), s'efforce d'ouvrir à son profit une sphère d'influence dans le Pacifique central, menaçant ainsi les intérêts britanniques et américains. Ce gouvernement des Consuls, après de multiples péripéties, se transforme en 1889 par une administration plus directe de l'archipel par les trois puissances et se terminera en 1899 par le partage de l'archipel en deux zones de souveraineté : l'une allemande sur les Samoa

(1) cf. NEYRET R.P.: Pourquoi Fidji n'est pas demeurée possession française. 1976 S.E.H.N.C. n° 28 pp.73-74.

occidentales (les plus importantes) et une américaine sur TUTUILA (PAGO-PAGO) et les petites îles Manua avec l'avantage du site de Pago-Pago, un des meilleurs ports naturels du Pacifique central.

En 1877, le petit groupe des Tokelau est placé sous protectorat anglais et en 1897 c'est l'ensemble des archipels des Gilbert (aujourd'hui Kiribati) et Ellice (Tuvalu), qui devient protectorat britannique. Enfin, en 1888-91, l'archipel des îles de la LIGNE avec CHRISTMAS, devient à son tour territoire britannique.

Cette rétrospective des étapes de prise de possession illustre bien l'ampleur de la compétition coloniale à l'échelle du Pacifique à partir de 1870. On peut considérer que la montée de la puissance allemande, suite à la guerre victorieuse contre la France, explique dans la région les surenchères impérialistes des grandes nations. Mais il apparaît aussi que l'imbrication de plus en plus profonde des intérêts économiques, politiques et religieux dans les affaires des populations autochtones tendait de plus en plus à une politique d'intervention répétée des grandes puissances : pour défendre les Missions, protéger les biens des planteurs et commerçants, dissuader leurs rivaux étrangers, et réduire les velléités d'indépendance des chefs locaux. Les systèmes insulaires d'ailleurs avaient été perturbés par un demi-siècle au moins de contacts réguliers avec des Européens peu embarrassés jusque là par des considérations juridiques.

Dans ce contexte de la macro-histoire du Sud Pacifique, les événements de 1886 à 1888 qui auront pour cadre l'archipel de Wallis-Futuna trouvent toute leur signification dans la perspective de la politique des grandes puissances de la zone.

Le passage de Wallis-Futuna à un régime de plein protectorat signifié internationalement par la France comble ainsi une sorte de lacune institutionnelle causée par un statut resté ambigu jusque-là et

(1) Sur la rivalité d'intérêt des puissances coloniales à Samoa voir : GILSON R.P. : Samoa 1830-1900. The Politic of a multi-cultural community. Oxford University Press. Melbourne. Australie. 1970.

qui ne correspondait plus aux intérêts des partis en présence : la Mission d'une part et d'autre part la diplomatie française redevenue active. Cette dernière est aiguillonnée par les ambitions allemandes dans la région comme par celles de la Grande-Bretagne qui redoutant l'indécision française, s'efforce en "croquant les dominos" vacants, de couper court à l'expansionnisme germain.

La Monarchie wallisienne se ménageait enfin la possibilité de rompre le quasi monopole d'une tutelle pesante afin d'obtenir quelques avantages nouveaux avec l'introduction d'un nouvel acteur : l'administration coloniale compte tenu des règles traditionnelles et subtiles de rééquilibrage des situations insulaires.

3. - Un archipel fragile dans une zone sensible.

En effet si on se penche maintenant pour la période concernée (1840-1890) sur la micro histoire de l'archipel, on perçoit vite ce que fut longtemps la fragilité de la situation de Wallis-Futuna.

Situation fragile d'abord par le fait que Wallis-Futuna se situe à une sorte de carrefour maritime où passent les lignes de communications vers les Samoa à l'Est, de Micronésie au Nord (Ellice) et vers Fidji ou Tonga. A une époque où la marine à voile dominait encore pour la pêche et une partie des transports maritimes, les îles proposant escales ou abris étaient très recherchées, s'offrant ainsi aux convoitises extérieures.

Autre fragilité, Wallis et dans une moindre mesure Futuna, furent des colonies du Royaume de Tonga qui étendait aussi ses entreprises sur Fidji. Proches relativement de Wallis, les petites îles tongiennes de NIUA-FOOU et NIUA TOPUTAPU servaient de relais entre le groupe insulaire tongien du Nord (groupe de VAVAU) et Wallis. Cette contiguïté géographique avait été renforcée par des courants migrateurs familiaux unissant des clans de Wallis à certains clans tongiens. L'influence politique de Tonga sur Wallis remonterait au 16ème siècle où une invasion tongienne s'empara de l'île, mais échoua à Futuna (qui aurait subi une influence samoane ancienne). Quelle a été la force de l'influence tongienne sur Wallis ? Il est encore difficile de l'estimer,

mais la tradition des rapports Tonga-Wallis permet de penser que l'influence de Tonga, sensible au 17ème siècle, se serait distendue au 18ème siècle. Mais des incursions de pirogues tongiennes à plusieurs reprises restaureront plus ou moins durablement une certaine vassalité de l'île envers Tonga. D'ailleurs l'instabilité de la Monarchie de Wallis facilita au sein des factions rivales l'appel aux "protecteurs tongiens". Or, en 1836, il est cette fois clairement attesté que des missionnaires protestants escortés de guerriers tongiens s'installeront à Wallis et y trouveront l'appui d'une partie de la population de l'île. Selon "la chronologie de Wallis" (op cit.), des abus auraient provoqué ensuite un soulèvement des "païens" contre les Tongiens et les "convertis" et ces derniers ayant eu le dessous auraient dû repartir. Ainsi l'île à, semble-t-il, échappé de peu à un destin protestant !

En 1840, des Wallisiens partent pour Fidji où ils sont convertis au Méthodisme.

En 1841 d'ailleurs, une nouvelle tentative tongienne de retour des protestants échoua, car les Maristes étaient installés déjà et veillaient à assurer leur influence. Nouvel échec en 1844, d'une pirogue protestante de Tonga qui visita Wallis puis Futuna.

En 1849, la chronologie confirme l'existence de luttes "entre villages catholique et protestant établis dans les forts" ce qui montre la présence de noyaux protestants remontant probablement à l'évangélisation de 1836. En 1858, "un navire du Roi de Tonga" conduit par son fils et transportant 80 protestants tongiens, wallisiens et fidjiens, passa trois semaines à Wallis et repartit "avec quelques naturels".

Tous ces événements laissent supposer que les Tongiens convertis au protestantisme s'efforcèrent avec l'appui des pasteurs britanniques de renouer les liens de dépendance ancienne avec l'archipel wallisien qu'ils estimaient être resté dans leur mouvance naturelle.

Peut-on considérer que les tentatives tongiennes, même inspirées et soutenues par les missions protestantes anglaises ne constituent que des péripéties localisées ? Certainement pas, si on prend en compte d'autres signes attestés par les démarches diplomatiques de l'époque. Le Pacifique va vivre en effet littéralement sous la politique de la canonnière qui affiche le pavillon et peut créer un

processus juridique de prise de possession "de facto", compte tenu des distances et des durées de communication avec les chancelleries européennes ! Ainsi "l'incident de 1862", qui voit le navire de guerre "H.M.S. FAWN" faire une démonstration à Wallis pour obtenir le paiement d'une indemnité de 200 livres en réparation du dommage subi par le navire anglais "MARIA" qui fut pillé dans l'île à la suite d'un naufrage sur la côte ! Cet incident montre si besoin était, la précarité de "la protection" donnée par la France à l'archipel et le droit d'intervention que peuvent s'y arroger ainsi les puissances étrangères.

Fait plus grave et encore plus significatif, en 1866, nous apprend la chronologie (op cit.), le commodore HOPE, commandant le "H.M.S. BRISK", vint appuyer la tentative des Wesleyens de Tonga visant à fonder une mission à Wallis. Il entendait obtenir pour les protestants la liberté de culte refusée par la Mission catholique et la Reine de Wallis, qui ne cédèrent d'ailleurs en rien aux exigences anglaises !

En 1870, nouvelle intrusion cette fois d'origine allemande et venant de Samoa. Le Consul allemand à Samoa, M. WEBER, vient fonder à MUA (Wallis) pour le compte de la Société GODEFFROY, un comptoir de traite qui vise à acheter du coprah contre des produits allemands. Il semblerait qu'il y ait obtenu des terrains et tenté d'y développer des cocoteraies, mais la Reine lui refusera l'autorisation de planter des cocotiers !

En 1872, nouvelle initiative anglaise avec un navire de "Sa gracieuse Majesté" qui dans le cadre de la lutte menée contre les recrutements abusifs de main-d'oeuvre vient enquêter sur des embarquements forcés qui auraient pu se produire à Wallis !(1).

(1) Il ne semble pas qu'il y ait eu de "recrutements" organisés à Wallis compte tenu de la vigilance de la Mission. A Futuna, il y eut des "enlèvements" d'hommes pour renforcer des équipages, et quelques petits recrutements. Mais les précédents des Ellice et Gilbert autorisaient la vigilance intéressée d'ailleurs des Britanniques.

En 1876, à Futuna il y a peu "d'histoires" jusqu'ici si on en croit les archives, éclate "l'affaire PROCTOR". PROCTOR était un de ces types d'aventuriers qui ont fleuri dans le Pacifique à partir du milieu du siècle et qui se signalèrent souvent par des activités proches de la piraterie et des abus que seul le flou du contrôle colonial sur les archipels permit longtemps.

PROCTOR, trafiquant truculent et véreux avait déjà eu maille à partir avec les indigènes de Wallis (1).

En 1876, c'est à Futuna que PROCTOR provoque un incident grave avec la Mission locale (2). Il en résultera l'intervention du vice-consul des U.S.A. à Fidji qui exigera en qualité une amende de 15000 dollars payable en coprah ! Si l'affaire se règlera grâce à l'intervention française, elle confirme bien le véritable régime de "porte ouverte" existant à Wallis-Futuna pour certaines "entreprises" étrangères. En 1879, l'Allemand WENDT, mandataire de GODEFFROY, la dynamique société de commerce allemande de Samoa-Micronésie, s'installe à Wallis.

En 1880, c'est sur un navire anglais que se présente à Wallis un magistrat britannique (neveu du Gouverneur de Fidji), qui vient sonder la Reine Amélie sur ses intentions concernant un éventuel passage de l'île sous l'influence anglaise !

A partir de cette date, on constate d'ailleurs une sensible augmentation des tournées de présence de la Marine Française dans l'archipel, signe de l'intérêt ressenti à Paris, comme à Nouméa ou Papeete, pour les affaires de l'archipel.

Aussi après des péripéties secondaires, un nouveau traité de "protectorat" sera proposé et accepté par la Reine de Wallis le 19 novembre 1886. Ce traité sera ratifié par le Président de la République Française par décret du 5 avril 1887. Même année (en septembre), les

(1) cf. DURAND J. : Bois d'ébène. La Revue Bleue. 1900.

(2) cf. VIEL Ph. : James Toutant Proctor, commerçant à Wallis et Futuna. J.S.O. n° 19, op cit. pp. 129-136.

Rois de Sigave et Alo, de Futuna, réitèrent à la France leur désir de passer sous tutelle française directe.

Enfin en 1888, le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (Nouet) vient solennellement le 26 juin, procéder à l'instauration officielle du Protectorat avec l'installation du premier Résident, Monsieur CHAUVOT ce qui constitue une disposition essentielle du nouveau traité. Le 30 juin, la même cérémonie eu lieu à Futuna.

Ainsi malgré les futurs problèmes que posera la mise en place effective du Protectorat et sa reconnaissance juridique à l'extérieur, on peut considérer qu'à partir de 1887 la situation institutionnelle de l'archipel est "verrouillée".

Début alors l'histoire administrative de cette "miette d'empire". Cette longue période d'hésitation et d'incertitude permet de définir quatre lignes de force qui vont par la suite caractériser l'essentiel de la problématique événementielle générale propre à l'archipel.

1°) Wallis-Futuna avec 210 km² et moins de 5000 habitants en 1887, est d'un faible intérêt humain ou économique. L'archipel exporte bon an mal an au moins 1000 tonnes de coprah et un peu de Kava (*piper methysticum*). Aucun colon n'est installé, et seuls quelques comptoirs commerciaux (tous étrangers) ont ouvert un commerce de traite. Ainsi Wallis-Futuna n'est pas un enjeu économique.

2°) L'archipel du fait de son histoire ancienne et de sa position, dans le carrefour du Pacifique central, est très sensible aux influences extérieures et aux pressions venant des îles proches (Tonga, Fidji et plus secondairement Samoa, Tokelau ou les Ellice).

3°) Les tractations qui amenèrent les îles Wallis-Futuna à passer d'une "protection" à un "protectorat" montrent l'influence décisive de la Mission Mariste. De 1887 à 1960, le problème des rapports découlant du traité de Protectorat entre la Mission et l'Administration sera une source de divergence voire d'opposition régulière entre les deux parties.



ILE WALLIS. - Le Kava, boisson préparée avec la racine d'une plante poivrée,
maignée par de jeunes indigènes.

Wallis 1900. Jeunes filles préparant le "KAVA".
(Collection De Myrica).

4°) L'autre acteur du Protectorat a été la Monarchie wallisienne et pour la phase décisive de 1886-1887, il faut tenir compte de la forte personnalité de la Reine Amélie. Par la suite, les vicissitudes des rapports entre la Mission, l'Administration et la Monarchie donneront parfois l'impression d'une pièce à trois acteurs mais dont l'un se masque et inspire souvent les actes des autres. Ce trilogue sera une source d'ambiguïté, voire de conflits épisodiques souvent intéressants au niveau de la chronique historique coloniale comme de celle des insulaires.

I. - LE PROTECTORAT "NOMINAL"

=====

1. - UN PRECURSEUR : LE RESIDENT CHAUVOT. 1887-1890

Marius Antoine CHAUVOT, Administrateur colonial de son état, est arrivé à Wallis le 7 avril 1887. Il sera d'abord officiellement "chargé de mission" puis installé solennellement comme Résident à Wallis le 25 juin 1887, et le 20 juin de la même année à Futuna. Il sera nommé administrateur principal de 2ème classe, le 10 décembre 1888. Il semble d'après la chronologie des correspondances officielles échangées entre lui et le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, son supérieur direct, qu'il ait pris son congé à partir de la fin octobre 1890 puisque la dernière lettre qu'il aurait échangée remonte à août-septembre de cette année-là (sans date précise).

Pour l'ensemble de la période CHAUVOT (1), nous avons recensé 18 lettres échangées, d'importance inégale et toutes manuscrites. Notons que deux lettres sont des rapports de commandants de navires de guerre de passage à Wallis (lettre du 22 avril 1887 du commandant de l'avis "DUCHAFFAUD" et lettre du 6 décembre 1889 du commandant du croiseur "VOLTA") adressés au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, enfin une lettre du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie au Résident lui confirmant les intentions du Gouvernement le 27 octobre 1890.

.
. .

(1) Identifiée sous la rubrique CHA.1.O.

1.1. - Premières impressions.

L'état des lieux : vu par un officier de marine (1).

Il est assez sommairement dressé par le commandant du "DUCHAFFAUD", navire de guerre qui vient installer le premier Résident de France à Wallis-Futuna. Par suite de la brièveté de visite du navire, les informations données par cette missive sont succinctes. Le fait majeur que met en évidence ce rapport est la place occupée par la Mission catholique et son pouvoir total sur la vie des îles. L'influence missionnaire rayonne vers les îles du Nord de Tonga (VAVAU) où, selon Monseigneur LAMAZE, il y aurait 800 convertis. Ceux-ci souhaiteraient une influence politique française, un quasi protectorat les protégeant du prosélytisme des missions protestantes anglaises et allemandes.

En ce qui concerne plus directement Wallis, la lettre signale que le premier Résident aurait dû être, selon une clause du traité de protectorat, un Missionnaire... Car la Mission a un pouvoir total selon l'officier : *<<Les Missionnaires sont tout puissants aux Wallis et font de la Reine ce qu'ils veulent. On leur rend les mêmes hommages qu'à elle. Quand ils passent, tout le monde se range et s'assied en guise de respect>>*.

Dans le domaine économique, Wallis est rapidement décrit comme présentant un faible intérêt commercial, ce que confirme le départ de M. RUGE, commerçant allemand qui vient de quitter l'île après de mauvaises affaires. Une allusion est faite aux coutumes de tabou (2)

(1) CHA.1.1. du 22.4.1887.

(2) Tabou ou Tabu, écrit tapu à Wallis : c'est-à-dire l'interdit provisoire ou définitif mis sur un bien, une pratique, un individu et base du système d'autorité en Polynésie.

dont use le pouvoir royal au détriment du bon ravitaillement général de la population. Si l'accueil réservé à la mission du Gouvernement Français a été jugé satisfaisant : la Reine est <<très heureuse du Protectorat>>, le Commandant du navire signale les difficultés de l'ancrage de Wallis et ses insuffisances.

L'état des lieux : vu par le premier Résident.(1)

Le nouveau Résident dans sa première correspondance fait état de ses impressions après sa première visite à Futuna. Il estime que Futuna avec son régime politique d'assemblées présidées par des Rois "élus", a un système beaucoup plus libéral que celui de Wallis.

Malgré un cyclone très destructeur, Futuna en 1888 a exporté 400 tonnes de coprah (Wallis 800 tonnes). Le coprah est acheté par deux maisons de commerce sises à Futuna, l'une anglaise, l'autre allemande mais peu active. Ces maisons paient les producteurs soit en "piastre chilienne" qui est la monnaie d'usage, soit par le troc contre des produits importés, vendus "au double de leur valeur". CHAUVOT est intervenu pour aplanir certains différends entre les commerçants et leurs clients, et il note que les Futuniens lui paraissent "plus travailleurs" que les Wallisiens. Compte tenu de la fertilité de l'île, il souhaiterait que l'Administration introduise des cultures de "café, cacao, vanille et du bétail".

En ce qui concerne Wallis, l'opinion du nouveau Résident est plus réservée. Autant le système démocratique des assemblées (fono) de Futuna et sa monarchie élective avec ses Rois d'ALO et de SIGAVE, lui paraît adapté à la réalité du tempérament insulaire, autant on sent ses préventions face à l'autoritarisme traditionnel de la Monarchie de Wallis. "Je suis navré de voir à quel état de servitude et de pauvreté ces gens sont réduits à Wallis". Si le calme règne dans l'île, c'est à

(1) CHA.1.2. du 3 août 1888.

la suite de "l'attitude énergique" que le Résident a eu lors de tentatives faites pour rallumer "la guerre civile" entre certains villages opposés qui voulaient s'affronter à nouveau de novembre 1888 à février 1889. Et le Résident CHAUVOT définit ainsi le principe qui va inspirer une grande partie de son action durant toute sa mission : "Je m'efforce de faire disparaître peu à peu le despotisme et les exactions monstrueuses de cette noblesse qui opprime, pressure, ruine le pays. A chaque fête, à chaque prétexte, on lève sur ce peuple des impôts en vivres, étoffes du pays (1) qui au bout de l'an constituent une somme énorme".

Malgré l'ampleur de la tâche qu'il s'assigne pour l'avenir, le Résident CHAUVOT se déclare satisfait de "la Reine qui coopère avec confiance avec le Résident". Néanmoins, il pose implicitement le problème de ses possibilités d'action au point de vue administratif comme dans sa vie courante. CHAUVOT en effet, mentionne qu'il : "écrit sur papier libre, faute de papier à en tête, de timbre de cachet...".

Incidents à Futuna et agitation à Uvéa.

A Wallis une situation tendue semble remonter à plusieurs mois, puisque par lettre du 29 octobre (2) le Résident fait connaître au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, les démarches qu'il avait dû entreprendre dans le district de Hihifo (3). TIPODIO, chef de ce district, entendait se conduire "en chef indépendant de la Reine et du Résident, détournant les amendes du tribunal de Hihifo".

(1) Il s'agit de "tapas", étoffe végétale obtenue à partir de l'écorce du mûrier sauvage après une longue préparation. Teint et décoré de dessins les tapas avaient une fonction utilitaire (draps ou siapos) ou cérémonielle et ornementale.

(2) CHA.1.3.

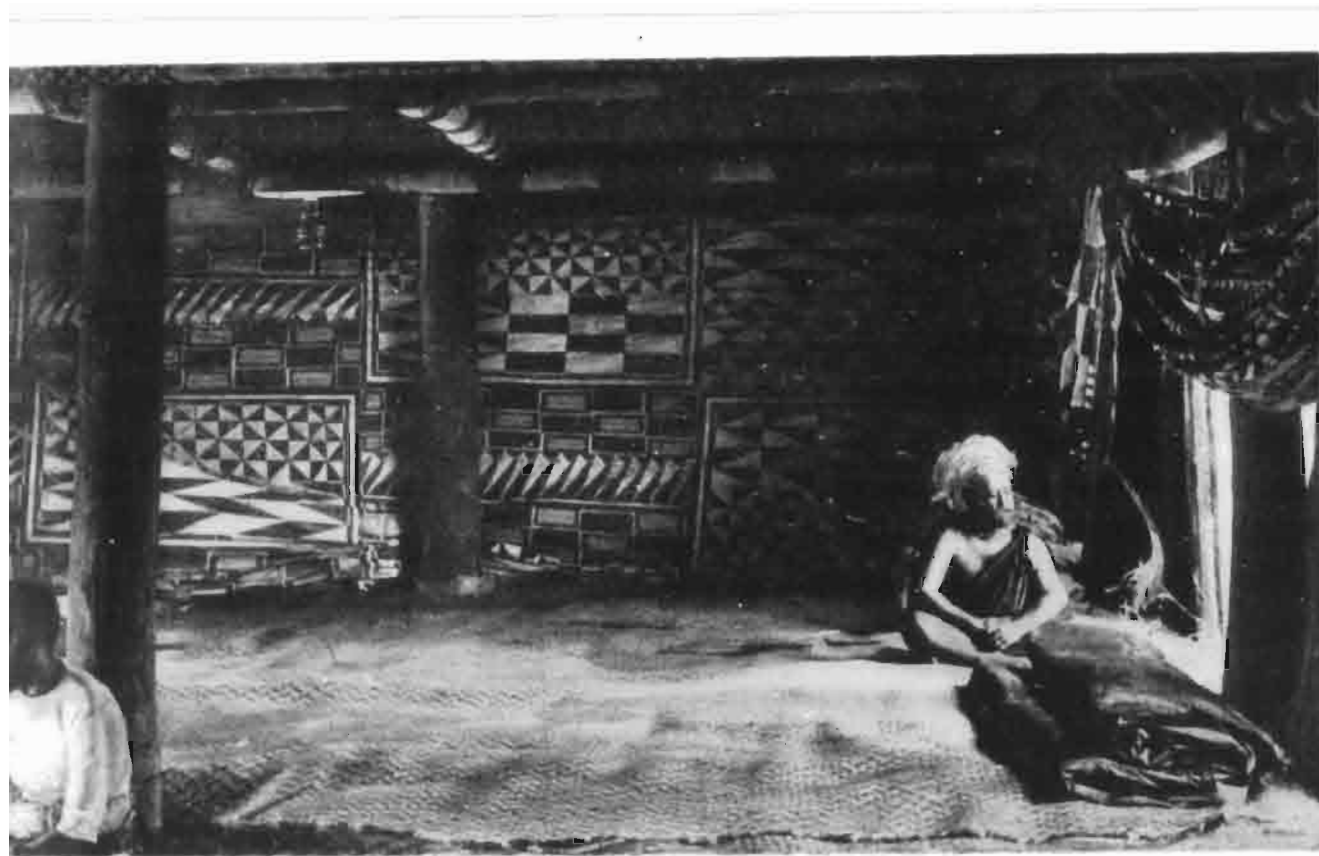
(3) Wallis est traditionnellement partagée en trois districts : Mua, Hahake, Hihifo dont les chefs de villages sont supervisés par un Pule (Chef de district) nommé par la Monarchie.

Déjà des remontrances avaient été faites et une surveillance exercée sur les pratiques de TIPODIO. La Reine et le Résident s'étaient déplacés à Hihifo, pour participer à la tenue d'une assemblée (fono). La Reine Amélie avait dénoncé l'attitude de ce notable et obtenu l'approbation des chefs locaux pour destituer TIPODIO. D'autre part le Résident, dans le cadre de cette intervention, a convoqué un certain FERGUSSON, espèce d'aventurier anglais, ancien marchand en faillite mêlé de près aux détournements de son beau-père et lui a signifié son expulsion de Wallis à la moindre incartade nouvelle ! D'ailleurs, les quelques éléments étrangers de Wallis ou Futuna semblent perturber l'ordre public. Ainsi dans la même lettre, CHAUVOT fait connaître la rixe qui a éclaté entre un jeune marin norvégien déserteur, devenu employé commercial de M. OPPERMAN commerçant allemand de Futuna et des jeunes gens du port de SIGAVE, après une beuverie. Il en a résulté des représailles d'habitants du village de Taoa où réside cet étranger contre des jeunes du port. Cette action laisse craindre au Père HERVEE, de la Mission de Futuna, qui porte l'incident à la connaissance de CHAUVOT, une reprise des traditionnelles petites batailles entre les royaumes antagonistes de ALO et SIGAVE. Aussi le Résident, compte tenu de la situation à Wallis et à Futuna, souhaite-t-il l'envoi d'un bâtiment de guerre pour y effectuer une tournée de présence. Les problèmes du maintien de l'ordre et des communications avec Nouméa apparaissent ainsi comme fondamentaux dès les débuts du Protectorat. D'ailleurs dans une lettre le Résident ne signale-t-il pas la perte de correspondances qu'il a envoyées par une goélette devant aller à Nouméa ?

Un cyclone et ses conséquences.

C'est par une lettre du 1er mars 1889 (1) que l'on apprend que

(1) CHA.1.4.



Une case aux murs tapissés de "tapas".
(Collection De Myrica).

les 10 et 11 février de la même année, un cyclone a dévasté l'île de Wallis. A côté de la dévastation des cultures vivrières et de la destruction des maisons, habituelles en pareille circonstance, une disette grave va s'installer pour longtemps dans l'île, qui aura aussi des implications politiques intéressantes dans la mesure où le Résident de France se sentira obligé d'intervenir directement dans les coutumes ou pratiques locales. En effet, l'île de Wallis n'a plus de vivres disponibles en réserve, d'autant plus que le dernier navire de ravitaillement remonte à octobre 1888 et que les stocks des commerçants étrangers locaux sont presque épuisés : *"le pays déjà incapable de ravitailler un navire est au bord de la catastrophe agricole"*. Grave aussi à terme est la situation intérieure à Wallis, dont le Résident signale le caractère précaire : *"A Wallis, la paix civile tient à un fil entre chefs et j'ai dû menacer de brûler la cervelle au premier chef qui marcherait contre un autre district"*.

Il faut signaler ici une correspondance assez longue du Résident adressée au Directeur de l'Intérieur du Gouvernement local de Nouvelle-Calédonie. Cette lettre n'est pas datée, mais parle du cyclone donc a dû être écrite très rapidement à l'occasion d'une escale inattendue d'un navire entre mars et septembre 1889 (1)

CHAUVOT y interroge son correspondant sur la bonne réception du courrier qu'il a envoyé et qui, semble-t-il, s'est perdu régulièrement. Il évoque sa satisfaction d'avoir reçu au dernier courrier 8000 francs de sa solde qui vont lui permettre de régler les dettes contractées dit-il *"à cause de la famine qui me force à acheter des vivres pour aider de mon mieux les plus misérables, et cela à des prix les plus élevés"*. Puis CHAUVOT cite longuement et avec force détails le problème de son logement à Wallis : *"Je viens de faire réparer et transporter ma maison sur la concession française"* (2) et le

(1) CHA.1.5.

(2) Un terrain mal placé donné par la Reine. cf. lettre CHA.1.7. du capitaine Huguet de la "Volta".

Résident nous conte "l'épopée" de cette construction : "c'est une maison que j'avais dû acheter, en arrivant, à une société en faillite car il fallait bien me loger quelque part. Je l'ai payée 3 000 francs. Les deux tempêtes l'ont à moitié décoiffée et ...disloquée ... J'avais dû pendant la tempête passer tout autour de fortes cordes. Elle a été à chaque fois inondée 8 jours, il fallait coucher dans des lits trempés, ce qui m'a occasionné une bronchite qui ne m'a pas quitté".

Le Conseil Général de Nouvelle-Calédonie ayant refusé de construire un logement de fonction, le Résident demande si ce dernier ne pourrait lui rembourser en une ou plusieurs fois les 4800 francs qu'il a engagés. Après avoir décrit son habitation et ses "commodités", CHAUVOT abandonne l'évocation de ses problèmes domestiques pour revenir "aux affaires". Il développe les implications qu'aurait à Wallis l'installation d'une maison française de commerce par rachat de la dette de la Reine auprès de la Maison "OSTERMEYER", "DEWES and Co" de Sydney. Par prudence, il propose que cette opération soit entreprise par le Gouvernement de Wallis. Il entrevoit un autre débouché intéressant pour cette société : la location de deux propriétés (ou leur achat).

L'une appartient à la Mission "plantée de 17000 cocotiers... produisant annuellement plus de 60 tonnes de coprah" qui donnera en plein rapport 100 tonnes rapidement. A côté de ce domaine, se trouve un vaste terrain "à l'état de forêt, propriété de la Reine". Ces terres sont décrites comme les meilleures de l'île. On pourrait envisager que la Société intéressée y introduise des travailleurs étrangers car de surcroît elle aurait à sa disposition le coprah local dont les producteurs seraient très favorables à une société française. Le Résident termine sa lettre par une formule intéressante "en tout, entièrement aux ordres de l'administration et prêt à tout pour le service de mon bien chez pays". Et en post-scriptum, il signale le dénuement auquel il est réduit : "Je n'ai aucun papier à lettre à en-tête imprimé ni aucun timbre ou cachet et ne sais si cela m'est obligatoire".

Le 11 octobre 1889, une courte missive de CHAUVOT accuse réception d'un budget spécial de 2 000 francs obtenus du Ministère des Colonies pour secourir la population de Wallis affectée par le passage du cyclone.

Une lettre intéressante qui a été écrite en deux temps, permet à travers la disette créée par le cyclone d'apprécier la part des prélèvements fiscaux à Wallis et les problèmes politiques qui en découlent (1). Le premier problème urgent a été celui du ravitaillement de l'île, compte tenu de l'épuisement des vivres. La Reine a contracté une dette pour acheter (à Fidji probablement) des produits de première nécessité : riz, farine, biscuit. Ces vivres n'ont duré que quatre mois et ils sont épuisés. Aussi la pratique du vol déjà développée est-elle devenue si inquiétante que la Reine a dû interdire les déplacements de district à district le jour et tout déplacement nocturne.

Le Résident fait savoir qu'il veille aux distributions de vivres en les répartissant de façon égalitaire sans tenir compte du rang social des personnes, car *"les chefs essaieraient sans ma vigilance de tout accaparer, même les terrains en culture et cela en toute impunité"*.

Le Résident s'est efforcé de faire proscrire la bastonnade qui jusqu'à son arrivée à Wallis était infligée par les chefs à leurs sujets pris en faute.

1.2. - Une Monarchie océanienne.

Origine du train de vie royal.

La crise alimentaire et la précarité des ressources fournissent l'occasion d'aborder le problème de la fiscalité de la Monarchie. Compte tenu de l'absence d'impôt direct, la Reine dispose du revenu de la patente payée par les trois comptoirs commerciaux européens, soit 500 francs forfaitaires pour chacun. Mais, devant les désastres du cyclone deux de ces maisons vont quitter Wallis !

(1) CHA.1.6. écrite d'abord le 6 novembre et continuée et finie le 12 novembre 1889.

Mais surtout, la Reine dispose de revenus instaurés par la pratique traditionnelle. Ainsi elle perçoit le produit "s'il n'est pas détourné", de lourdes amendes infligées par les tribunaux pour désobéissance, actes délictueux divers. Lorsqu'elle se déplace dans les districts, la Reine a sa nourriture et celle de sa suite assurée par les chefs de village grâce aux vivres fournis par ses sujets. Ainsi dans le district de Mua, la Reine et sa maison royale reçoivent par repas : 10 poulets, des cochons, des ignames, des bananes, etc...

Lorsqu'elle est dans sa résidence et se trouve à court de vivres, elle n'a qu'à pousser le cri : "KATE FIA KAI ! (Je meurs de faim !)" et ses ministres ordonnent aux vingt villages de Wallis d'apporter à tour de rôle, bon gré mal gré, les vivres nécessaires au Palais ! Enfin la Reine, comme les dignitaires, a le droit de "KALE", c'est-à-dire de demander n'importe quel objet qui lui plaît...

CHAUVOT voit dans ces pratiques la cause de l'inactivité de beaucoup de sujets wallisiens. Ces remarques aboutissent, toujours dans la même missive à une analyse faite par le Résident du problème de la succession royale de Wallis.

En effet, le souverain (homme ou femme) jouit "d'un pouvoir sans limite". Il est entouré d'un Conseil des Ministres qui selon le Résident ne "conseille en général que des choses stupides". Les Ministres proviennent de familles princières traditionnellement détentrices de postes ministériels inamovibles. Chaque Ministre a un titre : Kivalu, Mahé, Futu à Tamai, Kulitea, Munua, Mukoifenna. Mais le Kivalu joue le rôle d'une sorte de Ministre principal ou "d'état" puisque c'est lui qui désigne le nouveau Roi après la tenue d'un conseil lors d'une vacance du trône.

Les prétendants à la succession.

Or en 1887, la Reine est âgée de 68 ans et bien qu'en bonne santé, le problème de la succession se pose à terme. Le Résident rappelle qu'il a déjà proposé qu'à la mort de la souveraine soit



La Reine AMELIA. d'Uvéa. Elle assura, inspirée par la Mission, la transformation de la vie politique et sociale de Wallis par rapport aux anciennes influences traditionnelles.

(Collection Ph. Godard).

proclamée "l'annexion directe à la France qui a déjà l'accord de gens, las des abus et qui ne poserait pas de difficultés".

Mais il semble que ce point de vue n'ait pas l'agrément de Paris et du Ministère, aussi le problème de la succession reste-t-il entier et le résident compte tenu du mode de dévolution du trône (à l'intérieur de la famille royale), dénombre cinq candidats. Il établit une sorte de classification de chacun des prétendants possibles. Deux d'entre eux sont à rejeter car notoirement, voire activement "anti-français" ; il s'agit d'abord de ISAAC, fils du Roi POÏ qui s'était révolté contre le père de la Reine. POÏ a toujours été contre l'influence française et lors de l'installation du Protectorat; son fils ISAAC s'est enfui à Fidji d'où il a écrit à la Reine pour lui conseiller "de ne pas vendre son pays à la France et de s'appuyer sur les Anglais". De retour à Wallis, le Résident l'a sermoné et a obtenu un ralliement qui semble douteux à CHAUVOT.

L'autre "mauvais" candidat est ULUI, "bâtard de la Reine, brutal et colérique" et qui voulut attaquer avec ses partisans le district de Mua lors de la proclamation du Protectorat. CHAUVOT dut intervenir auprès de la Reine pour contenir les gens de Mua "visage barbouillé de rouge et de noir (1), fusils américains ou chassepots à la main (il existe plus de 400 armes à feu dans l'île)", qui voulaient en découdre avec ceux de ULUI, créant ainsi une nouvelle guerre Hahake-Mua !

CHAUVOT fit arrêter ULUI, le présenta à la Reine pour le faire déchoir et lui infliger une amende. Mais ces fermes mesures n'empêchèrent pas la poursuite d'une forte agitation des esprits menaçant de dégénérer en guerre civile et CHAUVOT dut menacer les antagonistes, pour faire respecter l'ordre, d'utiliser tous les moyens "y compris brûler la cervelle de celui qui refuserait de l'écouter". Propos qui confirment et explicitent ceux restés très généraux contenus dans une lettre (2) précédente.

(1) Grimace guerrier traditionnel dans le Pacifique d'antan.

(2) CHA.1.3.

ainé de la Reine, est jugé "pas mauvais homme, assez pro-français mais borné, influençable, chauvin et n'aimant que son district de Ha-Ha-Ké". Quant à AUKUSITINO, il recueille les suffrages de CHAUVOT : "fils aîné de la Reine, pro-français, partisan du progrès et de la civilisation, indépendant au point de vue religieux". Le Résident "le pousse" et demande au Gouverneur son appui, d'autant plus que selon CHAUVOT "les missionnaires autrefois divisés acceptent aussi la décision du gouvernement comme le pays Wallis".

Une courte missive du Résident (1) fait rapidement le point de la situation. Il y est annoncé un adoucissement dans les rigueurs de la disette, grâce aux produits des cultures ; aussi les Wallisiens "vont moins dans les bois chercher des racines de Tuakuku, de l'Aka, du Lé, mais aucun coco encore et les bananes restent rares (2). Aussi les vols continuent-ils, notamment au détriment de "marchands anglais tel le vieux FRAZER, Gérant de la maison OSTERMEYER dont les auteurs de vols ont réussi à s'enfuir sur "l'OLIVE" (capitaine ROSS) pour Samoa."

Rapport critique d'un officier de marine.

Cette série de correspondances du Résident est interrompue par un rapport de tournée du commandant du croiseur "VOLTA" (capitaine HUET) adressé au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie et daté de Papeete le 6 décembre 1889 (3).

Ce compte rendu constate l'éloignement de l'archipel de Wallis, son peu d'intérêt sauf si la France pouvait annexer, ce qui est jugé problématique, le groupe insulaire proche des Tonga.

L'économie de Wallis et Futuna repose sur la vente de coprah (300 tonnes environ pour Futuna et 800 à 1000 pour Wallis). A partir de 1890, le franc français va y remplacer la piastre chilienne, mais la

(1) CHA..1.7. du 30/11/1889.

(2) TUAKUKU : igname des bois, (*dioscorea nummularia*)

AKA : plante alimentaire à tubercules (*diaclea violacera*).

(3) CHA.1.8.



Wallis 1900. Le grand événement des îles d'antan...l'arrivée des pirogues sur l'avisos en visite.
(Collection De Myrica).

livre anglaise y restera tolérée car les seules maisons de commerce existantes sont anglaises ou allemandes. Le commerce de l'île se réduit souvent à un troc de coprah apporté aux comptoirs européens contre des cotonnades, outils, engins de pêche, savon, biscuit ou boeuf salé. La vente d'alcool est prohibée.

Le Résident apparaît au Commandant du "VOLTA" comme "zélé mais réalise mal la médiocrité du pays et rêve de cultiver le café, le tabac etc..." alors que seul du bétail pourrait facilement être introduit à partir de la Nouvelle-Calédonie juge l'officier.

La population vit ainsi au jour le jour de cocos, arbres à pain, bananes. La famine consécutive aux ravages du cyclone a été limitée grâce à un achat de vivres payé sur la récolte du coprah. Il serait souhaitable qu'une maison de commerce française installe à partir de Nouméa une succursale.

Futuna a 1500 habitants plus indociles que ceux de Wallis, mais les Missionnaires "y sont maîtres du pays et n'en abusent pas semblent-il, car ils semblent être aimés."

A Wallis, il y a 4200 habitants, le district de MUA où vit la Reine est le plus peuplé et le plus actif pour le commerce, "cela est dû aux missionnaires qui ont créé une réduction digne du Paraguay avec un pouvoir théocratique assez positif puisqu'il s'agit des seules îles d'Océanie où la population augmente(1). C'est un spécimen à conserver" (sic). La lettre note l'aspect coutumier des sanctions imposées "aux coupables et à leurs familles, mais si ce système désespère le Résident, il est adapté aux mœurs. Les corvées pour les routes et le débarcadère pourraient l'améliorer". La Mission qui dépend du Vicariat Apostolique de Samoa comprend trois Pères Maristes et quatre Soeurs européennes ainsi que trois Prêtres et de nombreuses Soeurs indigènes. Elle enseigne le latin, mais, regrette le rapport, les religieuses sont trop peu nombreuses pour éduquer la population en Français. Le nombre des Soeurs s'explique par le fait que tous les soirs les jeunes filles des îles vont coucher à la Mission. En effet, Monseigneur BATAILLON constatant la promiscuité de la vie dans les cases

(1) Affirmation exacte bien que Futuna ait connu une forte dépopulation vers 1820 aux causes mal élucidées.

et "le manque de protection pour la vertu" imagina ce système !

Concluant sa lettre, l'auteur note qu'on aurait pu faire l'économie d'un Résident qui néanmoins s'est bien adapté au pays grâce à la Reine et à la Mission : *"mais sa situation est déplorable, il a acheté une case, n'ayant jamais reçu la maison promise... Pour que les choses s'améliorent, il faudrait des relations plus suivies avec la Nouvelle-Calédonie."*

Donc un constat mitigé sur l'intérêt de Wallis-Futuna et l'utilité d'un Résident, mais montrant l'importance du rôle de la Mission et le manque de moyens qui est général, en partie dû à l'éloignement de l'archipel.

Par une lettre du 31 décembre 1889 (1) le Résident clôt les correspondances pour l'année en cours. Il confirme la fin de la disette grâce à l'entraide villageoise ; annonce est faite du décès de la nièce de la Reine, ce qui amène cette dernière à faire une levée de vivres ("Tou a Ho") de dix paniers par village soit *"180 paniers que la Reine partage avec tous les hobereaux de Ha-Ha-Ke"*. Cette réquisition équivaudrait, selon le Résident, à une journée de nourriture de toute l'île et il déplore qu'*"il en soit ainsi à chaque décès de parents même éloignés du souverain"*.

Dernier fait cité : le vol du bateau du fils de la Reine qui restera impuni ou sera imputé à des innocents.

1.3. - Commerçants étrangers et chefs locaux.

Economie et politique insulaire : Naissance des malentendus.

A partir de 1890, on peut dire à la lecture des correspondances du Résident, que le cyclone aura révélé les problèmes

(1) CHA.1.9.

liés à la vie politique et économique, étroitement dépendants les uns des autres dans ce microcosme insulaire. La perception qu'en aura CHAUVOT est d'autant plus intéressante que l'évolution de l'île en fonction des conceptions de l'administration coloniale de l'époque va pendant longtemps orchestrer les relations instables, entre les Résidents, les acteurs wallisiens de la Monarchie et la puissante Mission. Malentendus, opposition ou consensus naîtront de cette situation de mise en présence de conceptions et pratiques souvent antagonistes, car basées sur des divergences d'idées et d'intérêts profonds.

Parmi les premières lettres de l'année 1890 deux sont datées du 3 février dont une (1) est reprise et achevée le 28 février (2).

La disette continue à faire sentir ses effets dans le district de HIHIFO et le gros village de VAILALA, mais le Résident en impute la responsabilité aux habitants qui ont négligé de faire à temps les plantations.

La Reine envisageait de déplacer les plus démunis d'entre eux dans d'autres districts. Mais un missionnaire, le Père RONDEL, s'y est opposé, demandant des secours directs que la Reine a refusés. CHAUVOT se plaint de l'ingérence de ce missionnaire dans la politique, malgré d'ailleurs la défense de l'Evêque, soucieux d'éviter un malentendu entre la Mission et l'Administration.

Dans une autre lettre (3) de la même date le Résident expose les conséquences de la crise consécutive au cyclone depuis un an, les plantations ayant été dévastées, il n'y a plus de ventes de coprah.

Il accuse à nouveau bonne réception de l'aide de 2000 francs, consentie par le Ministère des Colonies comme secours, et propose de l'utiliser à *"l'achat de tissus de traite à Nouméa, de couleurs vives (rouge) de façon à en distribuer quelques mètres à chaque famille"*.

Effectivement, le Résident avait déjà signalé le besoin en

(1) CHA.1.10.

(2) CHA.1.11.

(3) CHA.1.10bis.

tissu de la population démunie d'étoffe, faute de moyens d'achats, le cyclone ayant détruit les cocoterales qui permettent par leur coprah de payer les produits importés. Cet achat aurait un double avantage : *"cela profiterait aux intérêts français et serait moins cher qu'acheté à Wallis"*. Mais surtout, cette opération permettrait l'introduction d'une maison commerciale française à Wallis ! Pour ce faire, il suffirait que cette maison rachète auprès de la maison OSTERMEYER, la dette contractée par la Reine à la suite du cyclone pour subvenir aux besoins en vivres de la population (1) *"à prix plus bas si possible"*.. La dette contractée représente 6954 dollars se répartissant ainsi : 3299 pour les besoins du district de MUA, 2246 pour ceux de HAHAKE, 1294 pour Hihifo et 106 dollars pour le groupe de Futuniens vivant à Wallis. Le montant total de cette dette équivaut à 310 tonnes environ de coprah de traite soit un peu moins de la moitié de la production normale de Wallis (800 tonnes en moyenne). La maison OSTERMEYER consentirait d'autant mieux à cette opération, qu'une autre société de commerce (Mac ARTHUR) a dû cesser en fin octobre 1889 ses opérations commerciales à Wallis du fait de la situation économique désastreuse consécutive au cyclone.

En relation directe ou indirecte avec la crise que connaît l'île, le Résident signale enfin la fuite de voleurs wallisiens dans les cales de "l'OLIVE" qui a pris aussi illégalement *"18 ou 19 fugitifs dont les 4 voleurs, 4 filles mineures échappées du couvent et des jeunes gens..."* (2).

La lettre suivante (3) est plus événementielle. Le Résident y signale qu'*"il excite la population au travail (il faut le faire sans cesse !)"*.

De même, il a participé à des conseils de village *"pour régler de multiples problèmes fonciers à la demande des Uvéens eux-mêmes"*. La mort d'une parente de la Reine entraîne de nouvelles levées

(1) cf. CHA.1.5.

(2) Ce phénomène de fuite ou d'exil est assez traditionnel dans les îles du Pacifique, on l'appelle "Tavaka" à Wallis.

(3) CHA.1.11. datée du 28 février 1890.

de vivres dans toute l'île, ce qui mécontente la population, d'autant plus que de nombreux bancs de poissons, poussés par le mauvais temps dans le lagon, ont été déclarés "envoyés par Dieu" par la Reine qui s'est attribué le bénéfice de leur capture (1). Enfin, il y a eu rixes entre un matelot déserteur norvégien laissé à terre sans autorisation et des Wallisiens et on a dû expulser cet homme sur un autre navire.

Les correspondances du Résident dans le courant de 1890 consistent en 3 courtes lettres en mars, avril et juillet ; lettres assez brèves et qui reprennent en les précisant les problèmes des pratiques sociales propres à l'île.

Ainsi dans sa lettre du 31 mars 1890 (2), si le Résident note le retour à une certaine aisance alimentaire malgré la manque d'étoffe, il déplore les très fortes amendes représentant plusieurs milliers de livres de coprah infligées par la Reine "sans consulter les Missionnaires ou le Résident". Alors à l'approche des fêtes religieuses de Pâques, pour apurer les dettes, la Reine va exiger des condamnés ou de leur famille un paiement en nattes, tapas, poules et porcs, d'autres demandes, sources d'éventuelles sanctions nouvelles seront faites pour le retour de ROME de l'Evêque, puis en fin d'année pour les Evêques étrangers qui viendront participer aux cérémonies de béatification du Père CHANEL. Le Résident craint le mécontentement de la population, surtout à MUA "car cette mesure a dû être conseillée par les chefs de HAHAKE. De plus ces nattes et tapas se revendent très bien à Samoa, Fidji, Tonga", précise-t-il.

Un mois plus tard, lettre du 30 avril 1890 (3), le Résident confirme que les ordres de réquisition de biens affectent "les trois quarts des Uvéens et leurs familles". Le curé de MUA a écrit pour

(1) Il s'agit là d'une très ancienne coutume rapportée par un commerçant de l'époque (Sinclair) et citée par PHILIPS W.J. : Wallis island fishing customs. J.P.S. vol 62 n° 23, pp. 263-266. sept. 1953.

(2) CHA.1.12 du 31 mars 1890.

(3) CHA.1.13. du 30 avril 1890.

rapporter à ses supérieurs l'état d'esprit des sujets de la Reine et ses craintes. La missive note aussi l'arrivée à Wallis d'un canot volé à un commerçant allemand de l'île de Niua-Tapu (Tonga du Nord) avec 5 naturels de cette île. Déjà, rappelle CHAUVOT, deux autres canots tongiens sont sous séquestre à Mua *"mais le Résident n'a aucun moyen pour rapatrier les intrus"*.

Par une nouvelle lettre, le 31 mai 1890 (1), le Résident accuse réception d'une missive du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie qu'il remercie pour le soutien à la politique qu'il s'efforce de promouvoir pour le Protectorat de Wallis-Futuna. La disette s'achève enfin, aussi le Résident reprend-il l'idée, déjà avancée en 1889, d'une taxe unique ; un nouveau décès d'une cousine éloignée de la Reine a amené de nouvelles levées (tam-hao) de vivres que la Reine, vu l'âge avancé de la défunte, aurait voulu faire durer deux mois. Avec les autres décès, cela aurait entraîné quatre mois d'arrêt de travail pour les femmes de Wallis aux dépens de leurs activités, alors que déjà les moyens font défaut pour acheter les étoffes indispensables. Finalement la Reine s'est contentée, compte tenu des remontrances de CHAUVOT, de 15 jours de levées.

Une très courte missive du 30 juin 1890, (2) constate très laconiquement *"pas encore de coprah, grande misère en dehors de la nourriture"*. Reprenant l'idée d'un impôt direct, CHAUVOT fait part de ses craintes d'un échec car *"à Tonga l'impôt est menacé par les Missionnaires"*.

Premières manipulations politiques du Résident.

Un mois plus tard, (3) le Résident fait le point de la situation locale. Il y déplore l'immixtion persistante (4) du Père RONDEL

(1) CHA.1.14.

(2) CHA.1.15. Rajoutée sur la lettre du 31 mai 1890.

(3) CHA.1.16. du 31 juillet 1890.

(4) cf. CHA.1.9.

"dans les affaires du Protectorat" à propos de la construction d'une jetée d'accostage à Hihifo. Or, constate le Résident : "la misère ambiante rendait difficile la réalisation de réquisition de corvées". Mais, note-t-il perfidement, le Père RONDEL a déjà été suspendu pour désobéissance par son Supérieur et de plus "il aurait souhaité un Protectorat anglais "...!

Une des dernières lettres de la période étudiée mentionne comme date août-septembre 1890... (1). Elle est, à notre connaissance, la dernière lettre officielle écrite par le Résident. Elle est intéressante par les intentions "interventionnistes" de CHAUVOT dans les affaires du Protectorat et le début de "montage" politique entrepris par celui-ci pour assurer le succès à terme de ses conceptions. On y apprend d'abord que les chefs de HAHAKE continuent par tous les moyens, au besoin les pires, à tenter de déborder les pouvoirs de la Reine. Ainsi le Résident était intervenu avec succès auprès de la Reine pour lui faire limiter à l'occasion de la fête patronale de ce district les levées de vivres en les ramenant à des dons "de poissons et de racines". Or peu après le deuxième Ministre de la Reine (le MAHE) donna des ordres inverses pour augmenter les levées de vivres de "façon écrasante pour les 1800 habitants de MUA".

Ne s'avouant pas joué, le Résident obtint à la suite de réunions avec la Reine et les chefs "qu'à l'avenir soient seuls exécutés les ordres par écrit de la Reine transmis par AUKUSITINO son fils". La Reine fit connaître aussi aux "Pule" (préfets) de MUA et de HIHIFO de refuser à l'avenir tout ordre verbal. Pour affirmer avec éclat sa résolution, le Résident fit "informer par lecture les populations des districts des nouvelles mesures à la joie des habitants".

Peu après, en septembre, trépas du Ministre incriminé plus haut dont CHAUVOT en guise d'épithète nous dit qu'il "était ennemi de la France et favorable aux Anglais". Enfin, le Résident fait état de la

(1) CHA.1.17.

désignation grâce à ses interventions de AUKUSITINO comme "pule" de Hahake, poste dont la vacance encourageait, lors des réunions de villages, l'anarchie des chefs locaux. Enfin, le beau-père de AUKUSITINO est nommé par la Reine, grâce à CHAUVOT, "Mahé" en remplacement du Ministre défunt.

Et le Résident CHAUVOT peut conclure avec satisfaction : *"cette mesure favorise les réformes à faire et supprime les oppositions tout en renforçant le rôle de AUKUSITINO car la santé de la Reine fléchit"*.

Ainsi CHAUVOT achève sa mission en ayant mis en place les principes qui permettront à l'autorité de tutelle française de mieux asseoir son autorité et de promouvoir les réformes nécessaires au progrès de Wallis.

Premiers signes d'intérêt du Gouvernement Français.

Il faut mentionner ici une importante lettre, la seule à notre connaissance dans cette série d'archives étudiée, adressée par le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie Noël PARDON, au Résident CHAUVOT le 27 octobre 1890 (1) et qui éclaire particulièrement les conceptions de l'administration coloniale sur le Protectorat de Wallis-Futuna et les modalités de son évolution.

En introduction, le Gouverneur PARDON fait connaître son approbation et celle du Secrétaire d'Etat aux colonies, Monsieur ETIENNE, sur *"votre ligne de conduite, votre attitude à l'égard du Gouvernement des Wallis, des indigènes et des Missionnaires"*.

Ensuite, le Gouverneur fait état de l'expédition de tissus achetés sur la subvention accordée à l'occasion du cyclone, avec un geste délicat de l'Administration envers la Reine : *"il y a dans le nombre de plus élégantes (étoffes) que vous offrirez à la Reine de la part du Gouvernement français"*.

(1) CHA.1.18. du 27 octobre 1890.

A côté de ce souci protocolaire, apparaît tout aussi clairement un souci de prémunir la population contre les ravages d'une nouvelle disette.

"Je vous envoie également un peu de bétail, 5 ou 6 vaches avec un taureau et 3 brebis avec un bélier. Je n'ai pas besoin de vous recommander ce petit troupeau dont la reproduction pourrait avoir une si heureuse influence sur le développement des ressources des îles. Ce sera sans doute dans quelques années la meilleure garantie contre la famine dont nous menace chaque cyclone. Ayez-en donc grand soin et ménagez le le plus possible".

Autre bonne nouvelle, le Ministre accorde sur demande du Gouverneur, une subvention de 15000 francs pour la construction d'une résidence, tout en recommandant l'économie par utilisation de la main d'oeuvre indigène comme "contribution volontaire" et en faisant une recommandation significative : "Il est à désirer que votre maison soit bien placée et aussi belle que possible, qu'elle n'ait pas trop à souffrir de la comparaison avec les Eglises".

Nouvelle plus importante encore, l'amélioration des communications maritimes de Wallis avec Nouméa. "J'ai pu créer un service semestriel de Nouméa à Tahiti et retour qui touchera les Wallis. Il serait fort important que vous puissiez donner aux bâtiments qui entreprendront ces voyages un fret rémunérateur et que vous puissiez, par exemple, leur faire réserver la plus grande quantité de la production de coprah" (souligné dans le texte original).

Ainsi précise le Gouverneur, cette liaison maritime qui débutera en avril 1891, permettra au Résident de partir en congé.

Le Gouverneur rappelle que ses instructions envoyées en décembre 1889 (1) ont reçu l'aval du Ministre. Aussi, il faut continuer, ainsi que cela a été bien fait jusqu'ici, à agir "avec la même prudence et le même tact". Vient un rappel : "Vous êtes surtout le gardien du pavillon avant tout, vous devez rester dans les meilleurs termes avec la Reine, les Ministres, les indigènes et même les Missionnaires puisque

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette correspondance.

ces derniers ont une grosse part d'influence sur le gouvernement et sur la population". Une invitation apparaît aussi "Cependant vous devez tendre à rendre votre action plus efficace, plus civilisatrice". Ensuite sont recommandées de subtiles manoeuvres visant à contrôler le pouvoir monarchique. Le Gouverneur approuve les ordres écrits que la Reine poussée par CHAUVOT(1) donne maintenant. Il pense aussi que, le Résident qui au titre du Protectorat est "Ministre des Affaires Etrangères et Ministre des Finances", pourrait à l'avenir les contresigner et il recommande la prudence "vous n'agirez que par la Reine et en vous couvrant de son autorité. C'est la Reine qui doit ordonner les réformes financières que je vous ai indiquées". Puis est défini un quasi programme de gouvernement : refus par la Reine de l'introduction du culte protestant (d'ailleurs déjà interdit par la Souveraine) ; création d'un Tribunal Supérieur dont le Résident serait Président de droit et qui jugerait les chefs wallisiens insoumis "et pourrait prononcer leur exil en Nouvelle-Calédonie", il statuerait aussi sur les délits commis par des Européens et notamment les ventes d'alcool. La peine maximale serait l'expulsion, mais pour les auteurs de désordres graves seulement. Le fils de la Reine pourrait présider le Tribunal au cas où il apparaîtrait à CHAUVOT qu'il vaut mieux occulter le rôle du représentant de la nation protectrice.

Enfin, apparaît le souci de défense de la langue française "vous devez apporter tous vos soins à obtenir des Missionnaires qu'ils développent la connaissance de la langue française parmi leurs élèves. Représentez leur cela comme un véritable devoir de patriotisme. J'ai été péniblement impressionné en apprenant que deux indigènes seulement parlent français" (2).

Ainsi s'achèvent les correspondances de la période CHAUVOT, période de fondation du Protectorat, période délicate de mise en place et de constat. Période qui montre les prémisses de l'action future que

(1) CHA.1.16.

(2) cf.1.16.

l'administration coloniale visera à exercer avec plus ou moins de régularité et de moyens. Période où apparaissent aussi les problèmes qui vont se poser régulièrement dans les affaires de Wallis : les rapports plus ou moins bons entre le Résident, la Mission catholique, l'Administration royale. Problèmes aussi du quotidien avec la fragilité économique de l'île, les incidents entre étrangers de tout acabit et Wallisiens, et le problème de la carence des moyens de l'Administration du Protectorat.

2. - UN INTERIMAIRE VITE DESABUSE : Mr. de KEROMAN. Avril 1892. Mars 1895 (1).

Henri Valentin, comte DODUN de KEROMAN, était un administrateur colonial principal de 2ème classe ; il avait servi en Nouvelle-Calédonie. D'après Mgr. PONCET, c'était un ancien capitaine de dragons qui avait participé à la guerre franco-allemande de 1870-71.

2.1. - Déceptions initiales.

"Il faut représenter"

Le premier rapport de De KEROMAN (2) est daté du 4 mai 1892 et il consigne les premières impressions du nouveau Résident. Celui-ci est arrivé par la goélette de la maison Hemings de Levuka (Fidji), qui assure tous les deux à quatre mois une rotation sur Wallis pour prendre le coprah disponible. Cette liaison commerciale obéit à une fréquence aléatoire et n'est pas compatible avec l'instauration d'un service de poste régulier note le Résident. Partie de Fidji le 26 avril. la goélette atteignit Futuna le 28 avril. De KEROMAN y nota le bon accueil reçu de la part du Père QUEBLIES, chef de la Mission de Futuna et la population lui paraît paisible. Il est arrivé ensuite le 1er mars à MATA-UTU et là le Résident s'est étonné du peu de faste de l'accueil : *"Il n'y a pas de canot qui vient à bord, car il n'en existe pas pour éviter les fuites de la population"*. Par contre, le Résident partant, M. CHAUVOT est venu accueillir son successeur : *"mais il est si mal vêtu que ce n'est qu'à bord qu'il fut reconnu"*. De plus le mauvais sort s'en est mêlé avec un orage intempestif et *"la mauvaise volonté des autochtones"* qui ne pouvant accoster furent obligés de faire descendre

(1) Période identifiée sous la rubrique KER.2.0.

(2) KER.2.1. du 4 mai 1892.

leurs passagers "à pied dans l'eau". L'arrivée au presbytère se fit sous la pluie, mais l'accueil reçu y fut jugé "assez bon". Puis "visite à la Reine, étendue sur ses nattes, très fatiguée". Une discussion en Wallisien se déroula alors à laquelle le nouveau Résident écrit "n'avoir rien entendu".

Le lendemain, nouvelles déconvenues pour M. De KEROMAN qui rend visite à l'ancien Résident CHAUVOT en sa demeure : "mauvais abordement en canot par un cric(sic)(1) à trois km du village, méchant sentier glissant et à pic. Arrivée à une maison en bois au milieu des brousses sur une montagne où on ne peut rien cultiver et sans eau". De KEROMAN s'étonna de ce choix d'un site isolé, loin de la Résidence Royale et il signifia son refus d'habiter la maison de CHAUVOT "surtout dans un pays où il faut représenter, ce qui n'a pas encore eu lieu ici". Aussi fit-il savoir son intention d'obtenir un nouvel emplacement de la Reine !

Autre préoccupation pour le nouveau Résident, le souci d'être présenté officiellement aux autochtones Wallisiens car avec "les abus énormes que commettent les Missionnaires, ce serait leur donner une trop grande autorité ..." que de les laisser représenter la France ! En effet, le nouveau Résident estime que la Mission, en amenant la France à établir sur Wallis son Protectorat, lui a fait un "mauvais cadeau". Pour contrebalancer l'influence de la Mission, une communication maritime régulière et des moyens d'actions "qui n'existent pas" sont indispensables. Mais compte-tenu de la courte durée prévue pour sa mission, ces conditions ont peu de chance d'être réunies. Néanmoins, en cas d'attitudes vexatoires de la Mission, de KEROMAN se dit prêt à s'exiler à Futuna jusqu'à ce que des mesures soient prises !

(1) Cric : francisation du mot anglais creek communément usité en Nouvelle-Calédonie pour désigner un ruisseau.

Considération de haute politique.

Cette lettre manuscrite assez désenchantée traduit un état d'esprit assez critique et négatif envers la situation générale de Wallis, d'autant plus que son auteur admet qu'étant *"intéressé pour un court séjour, son action restera au niveau de la représentation"*.

Par une seconde missive datée du 23 mai 1892 (1), nous obtenons certaines informations sur la situation politique de deux archipels contigus de Wallis-Futuna : les Samoa et les Tonga. En ce qui concerne les îles Samoa, le Résident signale la poussée des entreprises allemandes et le succès dans la population de la résistance samoane à cet expansionnisme, et il entrevoit la possibilité de voir des Samoans lassés de l'Administration des trois consuls (U.S.A., Grande Bretagne et Allemagne) solliciter par l'intermédiaire de la Mission Catholique un protectorat français. En ce qui concerne les Tonga, comme pour Samoa le Résident cite une lettre reçue par Monseigneur LAMAZE faisant état du mécontentement qui règne dans la population de Tonga avec les *"impôts écrasants"* mis par le Pasteur BAKER devenu Premier Ministre du Roi. Cassé par le Gouverneur de Fidji, BAKER vient d'être remplacé par un "Monsieur THOMPSON", mais le Roi insatisfait de cette situation envisagerait de demander un Protectorat français. Or, note le Résident, il y a d'étroites relations entre Tonga et Wallis et le jeune TUGI successeur désigné du Roi de Tonga, est un parent de l'époux de la Reine de Wallis !

Ensuite dans cette lettre de style très *"politique générale"*, le Résident évoque deux points importants : le rôle du Protectorat et la succession royale.

Au cours d'une assemblée (fono) tenue le 25 avril, le Résident a fait savoir que le Protectorat se refusait à interférer dans les affaires du pays mais *"acceptait de conseiller la Reine et ses Ministres"*. Le Résident veut un *"protectorat autonome"*, lui même veillant *"aux rapports avec les étrangers"*. En ce qui concerne la

(1) KER.2.2. du 23 mai 1892.

Mission avec laquelle le Résident souhaite de bons rapports : "des observations lui ont été faites".

M. de KEROMAN constate alors pour le déplorer, "qu'un seul Wallisien parlait français et vient de mourir". Si l'évêque semble favorable à la francisation, le Résident croit que "la Mission veut garder le truchement avec les indigènes". Or, note acidement la lettre, "Monsieur Chauvot baragouinait la langue !"

Aussi le Résident propose-t-il d'envoyer chaque année "quelques Wallisiens-Futuniens étudier à Nouméa sur fonds du Ministère, compte-tenu des mauvaises dispositions du Conseil Général de Nouméa et de la faiblesse du budget de Wallis".

Ensuite le Résident soulève le problème de l'impôt personnel, mais il estime que la situation est peu propice et souhaite attendre la succession de la Reine. Parmi les candidats à la succession royale, un certain PAHINO lui paraît le plus sérieux. C'est le fils de l'ancienne Reine FAKALIKA, et il est "un homme populaire, raisonnable, assez maniable".

Par contre, il estime que AUGUSITINO qui était le candidat favori du Résident CHAUVOT "joue au petit Roi, ambitieux et maladroit, il a interdit les réjouissances de la fête patronale de Mua, ce qui lui vaut beaucoup de rancœur".

Enfin on a une évocation des problèmes de la maison du Résident. Celui-ci semble s'être résigné à occuper celle de son prédécesseur. Un débroussaillage a été fait et payé par "un taureau impuissant", reste du troupeau envoyé par le Gouverneur PARDON à CHAUVOT (1) et qui comprend encore une vache et 7 brebis (le bélier étant mort). Ainsi si l'on s'interrogeait sur l'avenir du troupeau que le Gouverneur PARDON recommandait à la sollicitude de Monsieur CHAUVOT, sommes-nous fixés sur le médiocre destin de ce bétail hétéroclite !

(1) cf. CHA.1.18.

2.2. - Projets sans suite.

Constats et propositions.

Une importante missive (1) est adressée par le Résident de France au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. Forte de seize pages, elle peut apparaître en fait plus volumineuse que dense en informations intéressantes car le Résident y ressasse des faits bien connus déjà délayés dans un flot de plaintes, regrets et critiques moralisantes qui alourdissent le texte, mais sans lui enlever un certain intérêt.

Le premier problème rappelé est celui de la liaison maritime et du refus de la société des transports maritimes (de Nouméa) d'assurer la liaison Nouméa-Wallis-Papeete, au profit d'une autre liaison compensatoire entre Nouméa et les îles Belep (Nord de la Nouvelle-Calédonie). Aussi le Résident propose-t-il un arrangement avec la compagnie britannique qui dessert Sydney-Fidji chaque mois et pourrait recueillir courrier et marchandises qui débarqués à Fidji seraient apportés par un bateau à voile (pour une subvention de 12000 francs) à Wallis ! En contre-partie, le fret de retour serait assuré par le coprah produit par l'archipel. Le Résident postule que Futuna pourrait d'abord donner 400 tonnes de coprah, puis 5 à 600 plus tard et Wallis entre 800 et 1000 tonnes. Ce service de transport permettrait de diminuer le prix du fret, et surtout d'échapper aux entraves mises par les Allemands de Samoa *"qui ont défendu aux capitaines de prendre le courrier pour les Wallis et qui font payer tout ce qu'ils envoient un prix exorbitant, profitant de ce qu'on ne peut se passer d'eux"*.

Autre avantage aux yeux du Résident, le service maritime faciliterait l'introduction de commerçants et colons européens et permettrait les déplacements de voyageurs entre Wallis et Futuna, ce qui éviterait une consanguinité jugée pernicieuse et ferait même connaître aux voyageurs le tombeau *"du bienheureux Père CHANEL"* (assassiné à Futuna en 1841). Un intérêt politique futur découlerait de cette

(1) KER.2.3.

liaison, dans la mesure où les habitants des Tonga seraient invités par cet exemple à se placer sous un "bienveillant protectorat français", et le navire desservirait alors les Tonga.

Ensuite le Résident de KEROMAN aborde le problème de l'impôt personnel à établir dans le Protectorat selon les instructions des Gouverneurs NOUET et PARDON. Cet impôt étant impossible à mettre en place pour le moment compte tenu de la situation locale et du précédent de Tonga où une tentative de ce genre a provoqué la guerre civile, le comte Dodun de KEROMAN propose alors la mise en place de ce qu'on appellerait aujourd'hui une planification de l'économie du cocotier !

Ce projet repose sur la donation à l'état français d'un terrain de 20 ha "ou plus" sis à Mataala ; ce terrain, d'après l'expérience de la Mission comme des Wallisiens, est apte à porter des plantations de cocotiers. Après avoir développé une série de calculs, le Résident affirme que l'hectare de cocotier peut rapporter 1200 francs. Aussi a-t-il commencé par faire défricher 3 hectares ! Et il propose contre une aide du Conseil Général, de porter à 8 ou 10 ha sa plantation. En ce qui concerne la main-d'oeuvre, l'introduction de 4 Néo-Hébridais et de leurs femmes suffirait. Pour la nourriture de ces travailleurs, de KEROMAN envisage de l'obtenir par des cultures vivrières et un peu de pêche. Et comme Perrette et le pot au lait, ce Résident planificateur en théorie, produit les comptes bénéficiaires d'une plantation "étatique" qui suffirait au bout de 7 à 8 ans à autofinancer les charges du Protectorat y compris une ligne de navigation régulière ! Le préalable, bien sûr, restant le financement par la puissance publique de ce projet de plantations administratives, pure imagination d'un Résident isolé !...

La longue lettre citée se termine par des récriminations nouvelles faites sur un ton assez abrupt : "Du reste, Monsieur le Gouverneur, puisque vous m'avez dit que je puisse (sic) correspondre directement avec M. Le Ministre, je compte le renseigner sur la position inadmissible à bien des points de vue, qui est faite au Résident des Wallis par suite de l'abandon où il est laissé ...".

Un Résident oublié et amer.

Une autre lettre, brève celle-ci (1) mais très proche dans le temps de la volumineuse missive analysée plus haut, ne fait que nous confirmer l'état d'esprit amer et négatif d'un Résident qui fait figure d'intérimaire forcé. En effet, y lit-on, depuis dix mois le délai de rapatriement de de KEROMAN est passé et il attend toujours à Wallis la relève, sans ravitaillement précise-t-il, et sans savoir si ses lettres sont arrivées à leurs destinataires. Or il *"refuse de rester dans l'oubli et l'abandon de Chauvot"* d'autant qu'il *"soupçonne son gendre de vouloir le laisser éloigner en agissant auprès du Gouverneur"*. Il énumère à titre de plaidoyer pro domo, les services qu'il a rendus à Nouméa en faisant respecter les règlements malgré *"les voleurs des commissions municipales"* et à Wallis il assure avoir *"refait une position presque perdue par Chauvot"*. Enfin il déplore *"les sommes importantes qu'il a avancées pour sa maison, les dépendances, la mise en culture des terrains dont il ne profitera jamais"*. En conclusion, il regrette à nouveau l'absence de ligne maritime Wallis-Nouméa et réclame une *"intervention écrite"* pour débloquer à Fidji un important courrier personnel traitant de ses intérêts et de ses affaires familiales en dénonçant *"les manigances de l'amiral contre le Gouverneur, des Officiers de Marine contre les civils"*.

2.3. - Aventuriers, canonnière et abandon.

Le fugace intérim VALSI et l'affaire PROCTOR à Futuna.

Cette lettre constitue pratiquement la dernière communication officielle de M. de KEROMAN comme Résident par intérim à Wallis-Futuna, écrite de Wallis. En effet, une lettre du 8 février 1893 signée par Monsieur VALSI qui porte le titre de Résident aux îles Wallis-Futuna, nous fait comprendre que les démarches pressantes de retour en congé de

(1) KER.2.4. du 28 novembre 1892.

M. de KEROMAN ont enfin été entendues (1). Nous l'avons identifiée dans la série de KEROMAN avec la côte KER.2.5., elle sera à notre connaissance la seule retrouvée dans le fond d'archives étudié ici.

L'unique correspondance signée VALSI est placée sous le signe de l'urgence de la situation à Futuna et de décisions d'autorité à y prendre immédiatement pour le maintien de l'ordre.

Il apparaît à la lecture de cette lettre, que le nouveau Résident VALSI a été amené par le navire de guerre "SCORFF" dans l'archipel de Wallis-Futuna. Le navire a d'abord fait une courte escale de présence et de présentation du nouveau représentant du Protectorat aux autorités de Futuna. C'est dès la prise de contact à Futuna que la crise locale est signifiée par les chefs et les Rois aux autorités françaises. A l'origine de ces troubles un certain Stefano LAOUFU qui : *"s'était depuis longtemps rendu redoutable et odieux à la population de cette île par ses audaces, son esprit d'intrigue, ses relations avec PROCTOR et deux Allemands établis à Futuna pour le commerce du coprah, par ses entreprises contre l'autorité légitime des deux Rois"*.

Il nous semble nécessaire de donner quelques précisions sur ce PROCTOR. James TOUTANT PROCTOR était un Américain de Louisiane ayant perdu une jambe à la guerre de Sécession et portant depuis une prothèse qui le rendra célèbre dans certaines îles (2). Il va s'installer vers 1875 à Futuna et semble avoir passé plus ou moins régulièrement à Nouméa et Fidji. Il fut trafiquant de main-d'oeuvre entre les Salomon et l'Australie, "coprah-maker" et "trader" dans le Pacifique Central. Il

(1) Le nom de M. VALSI n'apparaît pas dans la "liste des Résidents Français aux îles Wallis-Futuna. J.S.O. n° 19-1963, p. 227.

De KEROMAN a eu droit au congé au 1er mars 1892 "est nommé Résident pas la suite" jusqu'au 19.12.95 date de sa mise à la retraite. Il sera remplacé à cette date par M. BRUN Pierre qui ne sera pas installé...

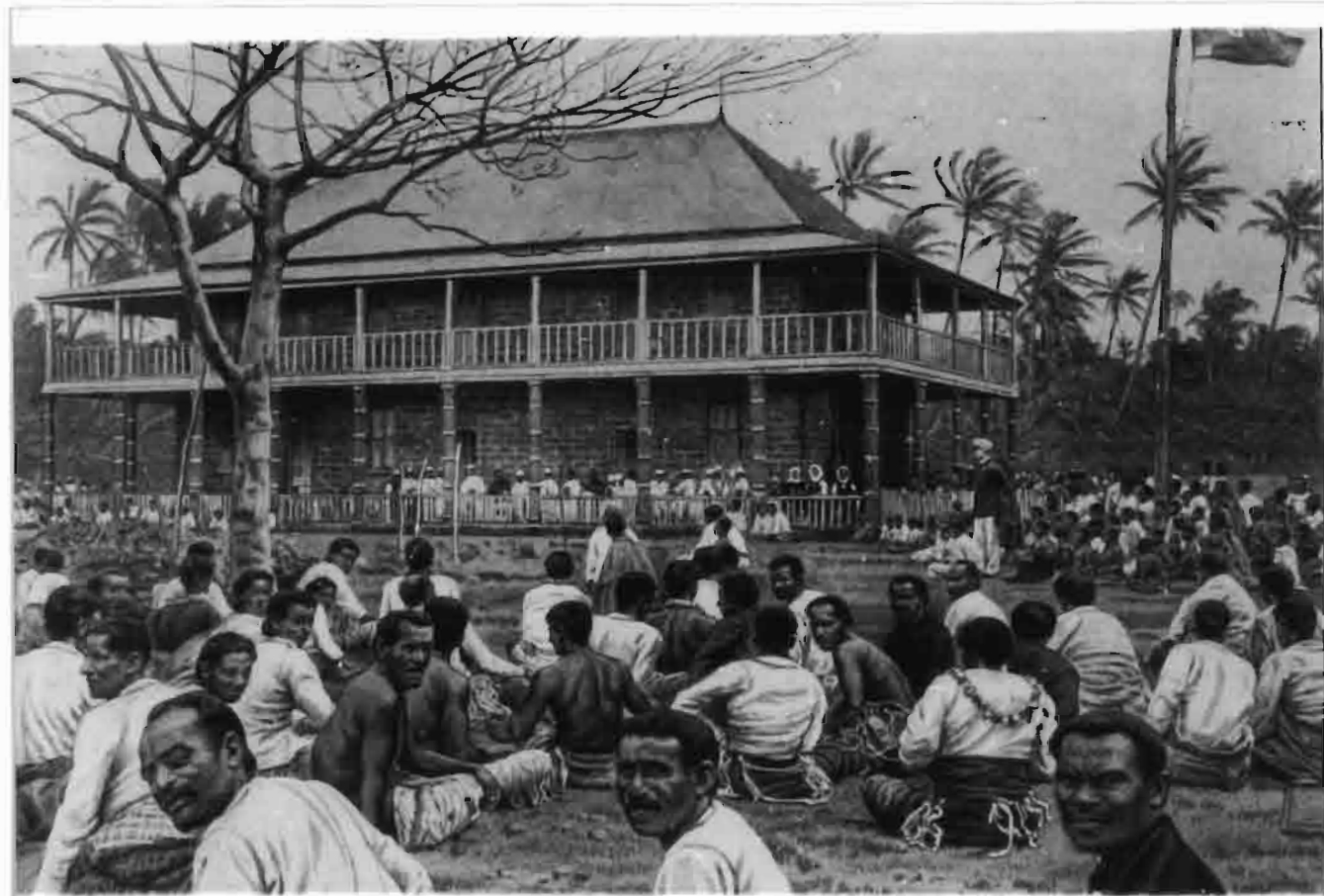
(2) cf. DURAND J. : dans "Bois d'ébène" (op cit.) qui évoque la trouble et truculente personnalité de Proctor. Voir aussi l'article bien documenté de VIEL Ph. dans le J.S.O. n° 19 (op cit.).

appartenait à cette écume d'aventuriers, parfois haute en couleurs, qui avaient littéralement parasité voire gangréné certaines îles du Pacifique et qui étaient connus sous le nom de "Beachcombers" (peignes de plage). Durant presque un demi siècle (de 1850 à 1900), cette faune humaine va sévir des Salomon à la Polynésie orientale, de Tonga à la Micronésie, y vivant souvent de rapines et de tromperies avec les autochtones ou de "commerce" parfois dangereux : pêche aux perles, chasse à la tortue, vente de pacotilles, d'armes, d'alcool, trafic de main-d'oeuvre, coupe de santal ... Les "entrepreneurs" de ce pseudo front pionnier en dehors des lois étaient principalement des bagnards évadés, des déserteurs de bateaux santaliers ou de baleiniers, voire des militaires ou marins démobilisés et restés dans les îles, parfois même des fils de famille ayant mal tourné, quelques Chinois et Malais s'étaient mêlés à ce milieu interlope à dominante anglo-saxonne mais où figuraient aussi quelques Ibériques, des Français, des Sud-Américains et des Scandinaves. Si la majorité d'entre eux étaient des crapules ou des épaves, on doit y signaler aussi quelques figures qui, compte tenu du contexte insulaire de l'époque furent des pionniers méritants dotés d'une force de caractère indéniable (1).

PROCTOR donc, selon les dires des notables futuniens, aurait poussé son homme paille, l'ancien chef Stefano LAOUFU, à prendre le pouvoir avec l'appui des deux commerçants allemands de l'île et, fait plus grave, nous apprend la lettre de VALSI, "il s'employait à enlever l'île au Protectorat français" par une campagne diffamatoire. Preuve des dires des chefs autochtones sur la réalité des charges pesant sur l'agitateur ainsi dénoncé : la main-mise sur un terrain litigieux qui avait été déclaré "zone neutre" par le Gouverneur PARDON (2) lors de son passage à Futuna et qui voyait maintenant l'affrontement sanglant de

(1) Voir à ce propos les oeuvres romanesques mais souvent très fidèles de LONDON J., STEVENSON R.L. et le travail historique de RALSTON C. "Grass huts and warehouses", A.N.U. Press. Canberra. 1977.

(2) Aucune mention officielle n'évoque ce voyage, ne s'agit-il pas d'une erreur et plutôt de la visite du Gouverneur Noet?...



Wallis 1900. Réception du capitaine de l'avis au Palais Royal. Scène hautement symbolique du rituel colonial qui s'était instauré à l'occasion des visites navales. L'officier en grande tenue attend l'arrivée du Roi. Le drapeau d'Uvée conçu par les Maristes flotte au vent. Les trois pouvoirs du Wallis d'antan sont ici symbolisés.

(Collection De Myrica).

deux tribus qui se disputaient sa possession. Or, nous dit encore le rapport VALSI, non sans un certain côté tragico-comique, "mais-ce qu'un Gouverneur français avait fait, Stefano LAOUFU pensait pouvoir le défaire. Avec quelques hommes décidés qu'il avait gagnés à sa cause, avec l'or étranger, disait-on à Futuna, il s'empare de ce territoire les armes à la main et ses amis en font une tarodièrè".(1)

La première intervention de la canonnière : Premier exilé.

Une rapide enquête menée sur place par les Français du "SCORFF" va établir que les deux commerçants allemands amis de l'agitateur auraient gagné l'intérieur de l'île dès l'arrivée du navire français donnant ainsi la preuve indirecte de leurs agissements. Convoqué devant les autorités du "SCORFF" et convié "poliment" à monter à bord du vaisseau, car la présence de ses partisans risquait en cas d'arrestation à terre de faire dégénérer la situation, LAOUFU refusa. Mais lors de la discussion qui s'ensuivit entre LAOUFU et les officiels Français, celui-ci aurait confirmé implicitement les charges pesant sur lui en disant "non je ne veux pas être jugé à bord, mais à terre"...! Finalement après quelques refus et atermoiements, soudainement LAOUFU décida de monter à bord du navire.

Les Rois de Futuna craignant une mansuétude particulière des autorités françaises remirent alors à celles-ci "une supplique ... avec la traduction due au Père QUEBLIES car à Futuna comme à Uvéa, on ne peut avoir d'autres interprètes que les missionnaires demandant l'expulsion de l'agitateur.

A bord, en présence d'un Roi, du commandant et d'officiers du "SCORFF", un Missionnaire servit d'interprète pour interroger à fond le

(1) Tarodièrè : système de culture du taro en terrasses, mais il peut s'agir aussi de taro en plaine irriguée.

prévenu. "Ses réponses ambiguës, ses explications puériles ont confirmé pleinement les griefs qui pesaient contre lui". Aussi fut-il décidé de le mettre aux arrêts et de le transférer à Nouméa pour que le Gouverneur statue sur son sort futur.

Est joint à cette lettre la traduction en français de la demande d'arrestation formulée par les Rois de Futuna à l'encontre de LAOUFOU.

La période dite de KEROMAN s'achève par quelques documents de peu d'intérêt. Un document (1) daté de février 1893 (en rajout manuscrit), imprimé de 8 pages, intitulé les îles Wallis, avec en sous titre : <<d'après les notes de M. de KEROMAN, Administrateur Principal Colonial, ex-Résident>>(2). Publié à Nouméa, il comportait une description d'une cérémonie royale en annexe, l'article principal décrivait la situation générale des îles Wallis et reprenait des idées déjà connues de l'auteur sur l'essor économique, la liaison maritime et les bienfaits pour la colonisation et le progrès des îles qui en découleraient.

Enfin, la dernière et très courte lettre de de KEROMAN (3) au Gouverneur, datée du 1er mars 1893 reprend des informations très vagues sur le désir des îles Samoa et Tonga de passer sous l'aile tutélaire de la France. Le Résident y écrit que Samoa aurait fait en 1876 une demande de protectorat à la France mais qu'elle fut interceptée par les Allemands...?

Elle comporte une annexe (n°4) par le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie au Ministre des colonies (4) et rendant compte du rapport VALSI et de l'internement de LAOUFOU à l'île des Pins. Cette courte missive confirme l'intérêt de la France pour Tonga et les sentiments pro-français du nouveau Roi.

Ainsi s'achève ce que l'on pourrait nommer la période initiale de mise en place du Protectorat à Wallis-Futuna.

(1) KER.2.6. de février 1893.

(2) cf. J.O. n° 1740 de mars 1893.

(3) KER.2.7. de mars 1893

(4) KER.2.8. du 16 mars 1893.

Le Protectorat dans l'oubli : 1893-1902.

En effet, nous avons noté la totale absence d'archives disponibles pour la période s'étendant de 1893 au début 1902. Cette coupure correspond aussi à une période de flottement de la continuité physique du protectorat à Wallis. En effet, la liste des Résidents Français (1) présente quelques incertitudes ou oublis. L'Administrateur intérimaire VALSI n'y figure pas, jusqu'à quand a-t-il exercé ses fonctions ? Son unique correspondance du 8 février 1893 (2) ne nous permet pas d'en savoir davantage. D'autant plus que de KEROMAN a officiellement conservé son poste jusqu'au 19 février 1895, date où il est placé en position de retraite (3). Un nouvel administrateur, M. BRUN sera nommé pour le remplacer mais il paraît n'avoir pas été installé dans son poste. En effet, nous ne trouvons aucune correspondance de ce dernier, aucune lettre officielle lui faisant référence. Ensuite c'est un sous-préfet d'Ambert, M. LEFEVRE de SAINTE-MARIE qui est nommé administrateur colonial (de 1ère classe) et permute avec M. BRUN le 16 février 1896. Si diverses sources attestent bien sa présence à Wallis (4), là encore on peut déplorer l'absence de toute archive sur la période concernée. Ensuite défileront à Wallis un intérimaire, Emile PROCHE, qui demeurera six mois dans l'île et ne laissera aucune correspondance connue ; puis à partir du 27 mai 1898 un administrateur stagiaire est nommé, Etienne Joseph PONGE, qui demeurera dix-huit mois. Séjour discret aussi semble-t-il, puisque les archives étudiées n'en laissent subsister aucun témoignage. Après une interruption où nous ignorons si un ou plusieurs intérimaires furent affectés à Wallis-Futuna, le 15 juin 1902 est nommé Edouard CHAFFAUD, administrateur

(1) J.S.O. op cit.

(2) cf. KER.2.5.

(3) J.S.O. p. 227

(4) cf. Mgr. Poncet : "Histoire de Wallis" op cit.

adjoint (de 3ème classe), qui rejoindra son poste le 20 novembre 1902 et l'occupera jusqu'en avril 1904 et dont nous avons retrouvé la correspondance.

Faute de documents officiels directs, que savons-nous de la période 1893-1902 pour l'archipel ?

L'événement sans conteste le plus important sera le décès de la Reine Amélia, le 10 mars 1895, après un règne de vingt-six ans. Aux dires des contemporains de cet événement (1) la Reine refusa de désigner publiquement qui lui succéderait, mais elle demanda la suppression des levées coutumières de vivres qui frappaient, ainsi que nous l'avons vu, les villages wallisiens à chaque décès de notables et des "tapus" réglementant le travail dans les champs, ou une quelconque activité artisanale. Le Résident de KEROMAN saluera la mémoire de cette Reine qui voulut et fit l'union de Wallis avec la France : <<"Le Résident était là, en grande tenue, et en imposait à la foule avec sa haute taille et son air digne">> écrit PONCET. Un conseil des Ministres se réunit ensuite pour désigner son successeur et prit en considération les candidatures des trois prétendants : VITO, fils du Lavelua, (sorte de Ministre Principal), ISAAKE dont le père était le cousin germain du vieux roi et enfin PAMO, frère de la Reine Amélia.

PAMO, "homme sans prétention" fut très vite laissé de côté. VITO, descendant de la branche directe, avait un grand père TUFÉLE qui était le frère aîné du grand père de ISAAKE MULIAKAAGA. Or, "le fils de Muliakaaga, Pooi père d'Isaake, essaya à plusieurs reprises d'introduire les hérétiques dans l'île... Il mourut protestant, à Tonga". (2)

La Mission ne pouvait accepter que le fils d'un hérétique montât sur le trône, malgré le désir qu'elle avait, dit Poncet comme le Résident de KEROMAN, de ne pas s'immiscer dans les affaires locales. Il apparaît qu'une alliance d'intérêt de la Mission et du Résident devait en découler pour faire élire (par 6 voix sur 7) VITO au trône et qu'elle entendait faire respecter ce choix.

(1) cf. Mgr. Poncet op cit.

(2) cf. Mgr. Poncet p. 37

Effectivement, en apprenant la nouvelle de l'élection de VITO, ISAAKE furieux de cet événement qui trahissait une ambition ancienne, ira mobiliser ses partisans en armes à HI-HI-FO. Ceux-ci investirent MATA-UTU au nombre d'une cinquantaine *"les uns le visage teint en noir avec des raies rouges, les autres en jaune ; ceux-ci brandissant un casse-tête, ceux-là un fusil, la plupart une simple hache"*. Du côté de la Mission on s'arma et on se prépara à la lutte, mais l'objectif d'ISAAKE était d'abord politique.

Il fit réunir d'autorité le Conseil et sous la menace de ses partisans, une nouvelle intronisation se déroula sur une natte consacrée à cet usage (takapau) et toute l'assemblée jura fidélité à ISAAKE en buvant le Kava de circonstance.

Mais le Père BAZIN, Supérieur de la Mission, ne pouvant accepter cette violation des usages, alla en informer le Résident *"qui s'en vint en grande tenue, l'épée au côté, assurer le fono qu'il le soutiendra envers et contre tous. Son air n'était rien moins que rassurant pour les rebelles"*.

Après cette déclaration les deux camps restèrent sur leurs positions, puis ISAAKE fit savoir qu'il attaquerait le lendemain ! A l'heure prévue, les Pères redoutant un affrontement imminent allèrent proposer aux deux camps une trêve : une république serait proclamée pendant quelques mois, puis les esprits apaisés, on élirait un nouveau Roi... Cette habile proposition fut rejetée. Finalement, alors que la poudre risquait de parler, une solution qui sauva la face fut trouvée : *"Si on faisait des excuses à Isaake pour ne l'avoir pas prévenu, lui reconnaissant ses droits et lui insinuant de faire une cession à Vito ? Cette fois on accepte. Et Vito va en personne déclarer à son cousin qu'il n'a nullement envie de régner. Le Père Bazin, qui a une grande influence sur tous les chefs va représenter à ceux qui veulent la guerre les conséquences fâcheuses de leur conduite : la France est là (...), un navire arrivera prochainement, et sans compter les coups de canon, il y a la déportation à l'île des Pins (...),. Le cas s'est présenté pour un chef rebelle futunien (1). Ils le savent et les voilà qui méditent"*.

(1) cf. KER.2.5. et KER.2.8.

Finalement, c'est devant la résidence de de KEROMAN que l'affaire s'apaise et se règle entre les intéressés, un verre de brandy scellant la réconciliation générale et le retour à la coutume comme à la loi !

Il apparaît qu'après ces préliminaires difficiles, le règne de VITO LAVELUA se déroula de 1895 à 1904, sans faits saillants autres que les séjours que vint faire à Wallis Mgr. LAMAZE qui résidait à Tonga. Il faut noter la construction, grâce à des travaux consentis par la main-d'oeuvre locale, de la longue jetée de MATA-UTU qui allait faciliter l'accostage des navires et la manutention des marchandises. D'autre part, le Résident de SAINT-MARIE aurait poussé à faire appliquer une taxe sur le coprah et des décrets réglementèrent le chargement de ce produit. Le 31 mars 1897, un autre décret interdit les ventes à crédit. Sous Monsieur PONGE, il fut accordé en 1899, un permis de recherche des huîtres perlières aux "comptoirs français de l'Océanie", une certaine prospérité régna sur l'île puisque quelques commerçants comme les WENDT y réussirent assez bien.

Signalons enfin une attribution de terre faite par le Roi le 20 mai 1897, au profit de la Mission et enregistrée officiellement à la résidence. Notons aussi l'essor de la Mission qui développa ses écoles religieuses, ses internats de filles et redoubla d'effort pour améliorer son emprise sur les esprits. De grandes fêtes religieuses s'efforcèrent par un decorum et une mise en scène parfois naïfs de séduire l'âme wallisienne ; ainsi à l'occasion de la Fête-Dieu en juillet 1897 *"une armée wallisienne, désireuse de rendre des honneurs particuliers au Christ-Roi en s'associant à son cortège servait de décor. Soldats et officiers étaient vêtus de façon assez bariolée : cols marins, berets de matelots, tricornes d'amiraux, vieux galons, "épaulettes fantastiques". Les armes étaient non moins variées : fusils rouillés, épées, sabres d'abordage, bâtons, etc. A certains moments, on entendait des commandements militaires en un français curieusement prononcé"* (1).

(1) cf. Mgr. Poncet op cit.



Wallis 1900. Les filles du Roi d'Uvée.
Collection De Myrica).

Ce n'est qu'à partir de 1902 que nous disposons d'une courte série d'archives qui nous éclaire sur les faits saillants de la vie de l'archipel jusqu'en fin de l'année 1904.

3. - UNE PERIODE SANS RELIEF ; M. CHAFFAUD, RESIDENT (1).

Un court télégramme du Ministère des colonies au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie (M. FEILLET) daté du 21 février 1902 (2) nous apprend qu'un administrateur colonial adjoint de 3ème classe venant du Congo Français, Edouard CHAFFAUD est en route pour Wallis. Le Ministre donne son accord pour que le poste de Résident soit par la suite confié à un médecin militaire (comme le stipulait à l'origine le traité du Protectorat).

3.1. Remise en cause du Protectorat.

FEILLET juge le Protectorat non viable.

Le 29 septembre 1902, c'est le Gouverneur FEILLET qui fait connaître son point de vue sur la situation à Wallis au Ministre des Colonies (3). Le gouverneur constate avec une certaine amertume que c'est le budget local calédonien qui va "supporter la solde de congé de M. PONGE et celle de son successeur, M. CHAFFAUD". Ce constat fait, le

(1) Période identifiée sous la rubrique CHAF.3.0.

(2) CHAF.3.1.

(3) CHAF.3.2.

Gouverneur rappelle les consignes anciennes recommandant la mise en place d'une imposition directe dans l'archipel, mais jusqu'ici non suivies d'effet, car tous les Résidents ont estimé que frapper l'archipel d'impôt était aller au devant de "risques politiques" locaux. Néanmoins, le Gouverneur se propose de relancer l'idée auprès de CHAFFAUD et, selon son avis, d'informer le Ministre. Mais de toute façon, écrit FEILLET : "il serait plus simple de supprimer le poste de Résident, ce qui économiserait 6 à 8000 francs, et de confier la charge à un Missionnaire local".

Bien sûr constate le Gouverneur, les îles de Wallis-Futuna "sont une résidence climatique utile pour les vieux administrateurs venant de colonies malsaines et ayant besoin d'un repos momentané tout en continuant à servir officiellement. Personne ne saurait songer à critiquer cette conception bienveillante". Néanmoins, en conclusion, le Gouverneur confirme ses dispositions d'esprit exprimées plus haut et peu favorables au maintien d'un poste de Résident à Wallis "Je ne saurais trop insister encore ici pour que ce poste d'administration soit supprimé, la Mission locale pouvant parfaitement se charger de la garde du pavillon".

Ainsi les dispositions du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie sont pour le moins peu favorables au Protectorat de Wallis jugé marginal, coûteux et sans intérêt.

Débuts du Résident CHAFFAUD.

La première lettre du Résident CHAFFAUD (1) est datée du 26 novembre 1902. C'est une lettre confirmant sa prise de fonction le 20 novembre à Futuna et le 21 à Wallis. D'emblée, le Résident dit qu'il a "peu à signaler", malgré la longue période où les îles sont restées sans Résident.

(1) CHAF.3.3.

Il signale néanmoins ce qu'il nomme une "grève" des ouvriers du port qui a failli, il y a quelques mois, dégénérer en conflit sanglant.

Un voilier le "ZELATEUR" qui a subi le 15 octobre de graves avaries dans la passe de Wallis est bloqué, irréparable avec les moyens locaux.

Au point de vue commercial, l'année a été bonne en 1902 et les recettes (6000 francs) couvriront les dépenses du Protectorat pour 1903. Par contre, le nouveau Résident note le triste état de sa maison de fonction qui est devenue "dangereuse au premier coup de vent et irréparable". Mais le Roi a accepté de faire bafir sur le terrain donné par la Reine Amélia, une maison en pierre. Un crédit de 5000 francs du Conseil Général de Nouvelle-Calédonie permettrait de payer les dépenses. Enfin, le Résident demande une dotation en timbres-poste de Nouvelle-Calédonie qui pourraient être surchargés "Wallis et Futuna" ; il demande aussi l'autorisation de faire imprimer des timbres au nom du Protectorat.

Si nous ne connaissons pas de réponse du Gouverneur à cette lettre, nous avons retrouvé une annotation de ce dernier qui face au passage de la lettre où CHAFFAUD demande un crédit pour construire une maison a mentionné en marge : «Impossible sur budget Nouvelle-Calédonie» !

Ce n'est qu'en date du 5 juillet 1903 que nous trouvons une nouvelle lettre (1) où le Résident CHAFFAUD demande que le commandant d'un navire de guerre devant passer à Wallis prenne des provisions préparées par les maisons de commerce Ballande et Catalan "car c'est la seule possibilité de ravitaillement existante". De même, pour visiter Futuna, le Résident souhaite la venue d'un navire pouvant le transporter.

(1) CHAF.3.4. Mais passage le 13 avril 1903 de la "DURANCE" venant de Papeete avec Victor Segalen : cf. SEGALEN V. Journal des îles. Editions du Pacifique 1978. Papeete.

Le 2 décembre 1903, nouvelle courte missive du Résident (1) dont l'objet est : la langue française à Wallis-Futuna. Le Résident y déplore la situation du Français : *"On peut même dire que l'usage de la langue française y est inconnu"*. Le Résident note que les Pères Maristes à qui on reproche cette situation invoquent *"la paresse des indigènes"* et surtout l'inutilité d'apprendre une langue qu'ils n'ont que très peu l'occasion de pratiquer. Aussi le Résident reprenant une idée d'un de ses prédécesseurs, de KEROMAN (2), propose l'envoi chaque année de quatre ou cinq jeunes insulaires *"choisis parmi les plus intelligents"* pour étudier deux années à Nouméa. Mais se pose le problème du choix d'un établissement et du prix à payer sur le budget.

Rappelons qu'à Wallis comme à Futuna, tous les religieux parlaient et exerçaient leur sacerdoce dans la langue locale ce qui explique le peu d'utilité de l'apprentissage du Français dans la vie religieuse comme dans la vie courante des autochtones.

Une très courte lettre écrite le lendemain 3 décembre profitant du proche départ d'un navire (3) porte sur la construction de la nouvelle résidence. CHAFFAUD y remercie le Gouverneur pour l'accord de principe à *"la construction d'une nouvelle résidence"*, mais reste à régler *"le problème du coût et du financement"*. Le Résident y développe ses idées sur les commodités et le plan futur de sa résidence ... compte tenu des impératifs du budget.

Monarchie d'Uvéea et monarchies voisines...

C'est un rapport de visite (4) du capitaine de marine YTIER commandant de "LA MEURTHE", au Gouverneur, qui éclaire sur la situation sous CHAFFAUD en mettant en relief certains aspects particuliers. On y

(1) CHAF.3.5.

(2) KER.2.2. du 23 mai 1892.

(3) CHAF. 3.6.

(4) CHAF.3.7. du 19.12.1903.

apprend le retour, après dix ans de détention à l'île des Pins de l'agitateur LAOUFOU jadis exilé par le résident intérimaire VALSI (1) et qui vient d'être ramené à Futuna par l'avis français. A Futuna, le navire a embarqué pour Wallis Mgr. LAMAZE et le 27 novembre le navire a atteint l'île. Le capitaine YTIER note dans son rapport que "le Résident CHAFFAUD faute de bateaux n'a pu aller aux îles Horne" (2).

L'état économique de Wallis est jugé satisfaisant et "permettant d'espérer créer des rentrées nouvelles d'argent". Mais le capitaine YTIER s'étonne auprès du Roi de Wallis, écrit-il, de la médiocrité du train de vie du Protectorat par rapport à la situation de Samoa et Tonga. Le Roi a confirmé à son interlocuteur son souci de respecter le traité de Protectorat, mais il craint des mesures impopulaires ; néanmoins il fournira les matériaux locaux nécessaires à la nouvelle résidence. En effet, précise l'officier de marine, le Résident dispose "d'une maisonnette qui tient à peine debout" et où il ne pourrait recevoir décemment "un capitaine de navire étranger", alors que le Roi dispose "d'une maison à étage" très convenable, construite d'ailleurs, semble-t-il, avec l'aide du Résident de KEROMAN vers 1890-91 (3). Le capitaine YTIER, de façon à améliorer la navigation a fait poser face à MATA-UTU des balises et repères et à ce propos signale une pétition des commerçants locaux pour le balisage de la passe allant à MUA. Il évoque aussi le problème d'un Service reliant Wallis à Futuna pour transporter les autochtones et rappelle ce qui s'est fait dans ce sens à Samoa.

Nous devons attendre le 20 février 1904, pour prendre connaissance de l'évolution de la situation générale dans l'archipel grâce à une lettre du Résident CHAFFAUD (4) revenant de tournée à

(1) KER.2.5.

(2) îles Horne : un des premiers noms de Futuna donné par les Hollandais et LEMAIRE et SHOUTEN découvreurs de l'île en 1616.

(3) Poncet, op cité.

(4) CHAF.3.8.

Futuna. La lettre curieusement, évoque les conséquences locales de la mort du Roi VITO LAVELUA mais ne donne aucun détail, ce qui laisse supposer qu'une ou plusieurs missives ne sont pas parvenues en notre possession ou se sont perdues, puisque ce ne sera que le 10 mai 1904 que le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, E. PICANNON, informera par cable le Ministre des Colonies du décès royal : "*«...mort de Vito Lavelua, roi des Wallis le 20 février 1904. Aisaké Lavelua nouveau roi favorable à la France a été proclamé sans désordre»*">(1). Message troublant au niveau de l'exactitude des dates, car Poncet (2) comme O'REILLY (3) précise : "*«...se terminera le règne de Vito Lavelua, décédé le 16 janvier...»*">(4).

Plus troublante encore, la date d'élection du nouveau souverain ; PICANNON sans préciser de date parle d'une proclamation ayant eu lieu au moment où il informe Paris, or PONCET toujours (4) et O'REILLY écrivent : "*«Au Roi Vito Lavelua succéda Lusiano Aisake, nommé en août 1904...»*">(5). Mais quelques lignes plus loin, PONCET confirme indirectement qu'il y a erreur de date de son propre fait puisqu'il écrit "*«au moment de l'élection du roi Aisake, le Résident, M. CHAFFAUD, avait déjà quitté Wallis au mois d'avril précédent...»*">(6). Or le cable du Gouverneur est daté du 10 mai 1904, ainsi il semble qu'il y ait erreur de date ou confusion chez PONCET entre l'élection d'une part et peut-être l'intronisation officielle d'autre part, qui, elle, a bien pu se dérouler en août 1904 (5).

(1) CHAF.3.9.

(2) Poncet, p.48.

(3) O'Reilly op cit.

(4) Poncet, p.49.

(5) O'Reilly, p.21 chronologie in J.S.O. op cit.

Visite à Futuna.

A propos de Futuna, CHAFFAUD remarque que les deux Rois de SIGAVE et ALO règnent mais ne gouvernent pas, car ils sont "bridés par le Conseil des chefs de village et eux-mêmes surveillés par leurs sujets". La mission Mariste est pour CHAFFAUD moins solidement implantée à Futuna qu'à Wallis et les punitions pour manquement aux pratiques religieuses y sont, au contraire de Wallis, en déclin. "L'anarchisme patriarcal" de Futuna semble peu propice à l'introduction de réformes et d'un impôt de capitation. Faute de logement, le Résident a été hébergé chez les Pères et a obtenu l'accord du Roi pour lui louer une maison de passage au mois ! Le Résident rappelle l'existence d'un accord entre le Roi de SIGAVE et le Résident de SAINT-MARIE pour le droit d'ancrage des navires. (Nous n'avons aucune trace de cet accord). Enfin évoquant le cas de Wallisiens cherchant du travail salarié, le Résident propose au Gouverneur de les envoyer en Nouvelle-Calédonie sous contrat, ce qui permettrait en cas de succès de cette formule de fournir un courant de recrutement plus important.

3.2. - Un Protectorat qui végète.

La suite des correspondances ne reviendra d'ailleurs pas sur ces points d'histoire locale. L'archipel va connaître en effet une nouvelle période de vacances de l'autorité de tutelle représentant le Protectorat, et cette vacance se produit dans des conditions médiocres à l'échelon local ainsi qu'en témoigne le capitaine ADIGART, chef de la division navale de l'Océan Pacifique, dans un rapport adressé le 22 octobre 1904 après la passage de l'avis "PROTET" à Wallis (1).

(1) CHAF. 3.10.

<<"Jamais je n'ai eu le sentiment d'un plus complet abandon, et je ne saurais qualifier trop sévèrement la désinvolture avec laquelle l'ancien Résident a abandonné son poste sans s'inquiéter de ce que deviendrait les intérêts français, sans même mettre au courant les missionnaires qui se chargeaient de le suppléer dans ses fonctions">>. Jugement sévère et sans appel pour M. CHAFFAUD, d'autant plus que la lettre nous apprend que, depuis 6 mois, on avait oublié de "lever l'impôt" à Futuna (en fait, il s'agit probablement des taxes sur le coprah). L'absence d'un Résident est jugée d'autant plus dommageable qu'un nouveau Roi, dont l'officier de marine trace un portrait très négatif est à la tête du royaume d'Uvéa : <<"c'est un homme de 65 ans environ, peu intelligent, d'idées étroites et peu favorable aux blancs ; il est mal vu de ses sujets qu'il pressure et des rares blancs de l'île vis-à-vis desquels il est hostile et grossier, Missionnaires compris">>. Ce tableau aux contours marqués est confirmé par l'évolution des affaires locales.

Ainsi le Roi a menacé de coups un Français (il s'agit du "colon JOUBERT") comme nous l'apprendra la lettre suivante (1) et expulsé de son palais un Missionnaire venu pour "lui faire des remontrances".

Malgré cette conjoncture locale, le Roi est monté à bord du navire de guerre français où "le commandant l'a impressionné par un exposé sur la puissance de notre marine" et ensuite une discussion assez positive des problèmes wallisiens a eu lieu : le Roi souhaiterait que le futur Résident soit un médecin et le capitaine ADIGART qui a donné son appui à cette demande, cite le cas du décès de l'épouse "d'un colon français à Mua", Mme. JOUBERT, morte après une fausse couche, faute de soins ! De plus le souverain certainement fortement sollicité par le capitaine français, s'engage à faire bâtir une résidence de France confortable qui remplacerait "l'horrible baraque en bois peu digne du représentant de la France". Compte tenu de

(1) CHAF.3.11. du 5 décembre 1904

"l'absence de force publique française à Wallis", le capitaine ADIGART estime que ces diverses mesures ainsi prévues contribueraient à renforcer le prestige français. Enfin le Roi a manifesté son désir d'obtenir "un portrait du Président de la République". Revenant à des considérations plus matérielles, le rapport fait état de la nécessité de trouver un responsable qui lèverait l'impôt, ce qui répugne aux missionnaires et "à changer le coffre-fort du trésor local".

Plainte de l'unique colon de Wallis.

La période CHAFFAUD va se clore fin 1904, par une dernière lettre intéressante à plus d'un titre annexée au rapport du 3 novembre (1). Elle émane en effet du "colon Joubert" qui s'est installé à MUA depuis quelques années où il paraît "faire du coprah" avec plus ou moins de bonheur. JOUBERT parle déjà le wallisien, et son point de vue de civil s'adressant au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, est d'autant plus intéressant qu'en cette période de vacance de l'autorité du Résident le Protectorat est peu riche en informations originales.

Dans sa lettre, JOUBERT annonce qu'il a déposé une plainte auprès du commandant du "PROTET"(2). L'affaire exposée apparaît assez simple si on la résume à l'essentiel : JOUBERT disposait d'une équipe de 30 manoeuvres qui pour 5 francs par jour de rétribution chargeaient le coprah acheté par le colon aux producteurs de Wallis, sur le navire "ILLAROO" affrété par le capitaine KAAD qui assurait le trafic commercial Wallis-Samoa. Or, le fils du Roi vint apporter un ordre oral de son père LAVELUA, intimant aux manoeuvres d'arrêter le chargement en cours. JOUBERT s'étonna et demanda des explications, menaçant d'en référer au Résident ; il s'attira, écrit-il, la réponse suivante : "Le Résident est aux ordres du Roi !". Fort émus, le capitaine KAAD et JOUBERT allèrent aussitôt à MATA-UTU pour se faire rendre raison (et

(1) CHAF.3.11., lettre de Joubert jointe au rapport du Capitaine Adigart.

(2) cf. CHAF.3.11.

recevoir des excuses) du Roi ! Mal leur en prit, semble-t-il, car le Roi devant *"leurs remontrances défit sa ceinture et menaça de frapper Joubert"* puis *"il brandit le poing au capitaine Kaad lui-reprochant de ne pas avoir bien rendu une visite de courtoisie lors de son dernier passage"*. JOUBERT s'efforça avec des prétextes polis d'apaiser l'ire royale, le Roi fit alors comprendre plus ou moins directement, semble-t-il, au capitaine Kaad, qu'il voulait les cadeaux suivants : *"des pièces d'étoffes, du gin, et 1000 cartouches"*. JOUBERT rappela que cette dernière demande était impossible à satisfaire, les Résidents français ayant interdit par décret l'introduction de munitions (comme d'armes). Ce qui lui attira une sèche remarque du Roi qui lui fit savoir qu'il était *"maître chez lui"* !

Nous ne connaissons pas la conclusion de ce différend qui dû trouver une provisoire solution à l'amiable. Mais JOUBERT profita de l'incident, pour évoquer dans la suite de sa lettre la situation politique de Wallis avec le nouveau Roi. Déjà précise-t-il, il avait dû faire intervenir auprès du Roi le Résident CHAFFAUD, car les indigènes du district de Hihifo entendaient imposer que ce soient des hommes de chez eux où le coprah était acheté, qui soient utilisés pour la manutention jusqu'à son embarquement final.

A la suite du départ du Résident, JOUBERT déplore d'autres incidents : vol d'un canot, menace de bâtonner les travailleurs recrutés par JOUBERT pour ramasser et embarquer le coprah. Or JOUBERT confirme qu'il se refuse à embaucher pour ce travail des manoeuvres de Hihifo à 18 km du lieu de travail. Le nouveau Roi prit parti pour les revendications de Hihifo et menaça les ouvriers de JOUBERT, mais ceux-ci refusèrent de céder. Finalement le colon parvint à trouver avec le Roi un modus vivendi mais son concurrent (WENDT) lui *"subit la volonté du Roi et des indigènes, il a des difficultés énormes pour transporter du coprah mais étant allemand n'ose trop protester"*. De plus les Wallisiens habitués depuis longtemps à être payés en monnaie étrangère (piastre chilienne, livre anglaise ou dollar) n'acceptent pas les paiements en argent français et le Roi lui-même envisage de demander au Résident d'officialiser la monnaie anglaise ! Aussi les autochtones depuis quatre mois ne ramassent plus de coprah pourtant abondant et le

Roi qui redoute l'impopularité malgré le risque de départ des commerçants qui lui versent chacun 500 francs d'impôt par an ne fait rien. Le Résident intérimaire, apprend-on, le Père BAZIN, ne veut pas, compte tenu de son état religieux, se mêler en rien de la vie politique.

Enfin conclut JOUBERT (et le gouverneur soulignera de sa main ce passage), l'idée d'un impôt de capitation ne sera acceptée que si on supprime les impôts coutumiers en "paniers de vivres" à fournir pour les fêtes royales et princières et qui représentent peut-être 4 à 5 fois la valeur raisonnable qu'on pourrait fixer à la capitation ! Or le Roi et les princes veulent conserver leurs privilèges et le système qui les justifie, seuls les Résidents français pourraient, s'ils séjournaient plus longtemps et parlaient la langue, introduire cette profonde réforme.

.
..

Ainsi s'achève cette période un peu floue. sans fait vraiment saillant et où le pouvoir des Résidents apparaît comme bien terne et leurs moyens limités.

II. - LE PROTECTORAT "ADMINISTRE".

=====

1. - UN RESIDENT RESPONSABLE : LE DOCTEUR VIALA 1905-1909

Le Docteur Maxime VIALA, aide major de 2ème classe des troupes coloniales, sera nommé le 14 mars 1905, Résident de Wallis-Futuna, et il prendra possession de son poste à partir du 1er décembre de la même année. Son séjour de quatre ans et la manière dont il entendra assumer sa tâche vont constituer indéniablement un tournant important dans l'histoire administrative de l'archipel.

La nomination d'un médecin Résident par le Ministère des Colonies répond à un souhait ancien des Gouverneurs de Nouvelle-Calédonie, de la Mission Catholique de Wallis comme de la Monarchie. Contrairement à ce qu'écrit Mgr. PONCET (1) cette décision avait été mûrie de longue date et si les pressions exercées en 1904, par le Père BAZIN et le Roi de Wallis chapitré par ses soins, sur les officiers de la "DURANCE" lors de sa visite de 1901 eurent peut-être quelque écho à Paris, elles ne feront que confirmer une décision de principe ministérielle de 1902 (2) que nous avons déjà évoquée plus haut (3).

(1) Poncet, op cité pp. 50-51.

La "DURANCE" repassa à Wallis le 14 avril 1904 pour une courte escale.

(2) CHAF.3.1.

(3) Nous disposons de 29 lettres, rapports télégrammes pour cette période qui s'étend du 15 mai 1905 au 5 juillet 1909, classés sous la rubrique VIA.4.0.

1.1. - Un gestionnaire pondéré et résolu.

Arrivée en famille et premiers constats.

C'est un court message du 15 mai 1905, du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie au Ministre des Colonies (1), qui évoque les problèmes matériels afférents à l'affectation du Docteur VIALA, de son épouse et de ses 3 enfants. Le Gouverneur ne cache pas qu'il aurait préféré un médecin célibataire ... compte tenu du crédit de 40000 francs jugé nécessaire pour la réfection du logement de fonction du Résident et que le budget de la colonie ne peut supporter...

La première lettre du nouveau Résident (2) est datée du 5 décembre 1905. Elle relate le rapide passage du navire le transportant à Futuna le 30 novembre et son arrivée à Wallis le 1er décembre. Parlant brièvement de Futuna, dont on ignore si le Résident y est descendu à terre, la lettre cite des informations obtenues auprès des Missionnaires et ne signale aucun événement bien remarquable ; Il y a eu un renversement du Roi de Sigave et avec l'élection d'un nouveau Roi, XAVELIO, le calme est revenu. L'île a été affectée en décembre 1904 par un cyclone qui a ravagé les plantations de cocotiers, ce qui explique qu'en 1905 il n'y a pas de récolte de coprah.

Au contraire à Uvéea (nom que VIALA semble préférer à Wallis), la situation politique est calme, l'économie satisfaisante avec la perspective d'une excellente récolte de coprah et les finances du Protectorat sont à l'aise "il y avait 7030 francs en caisse".

Le Docteur VIALA promet d'envoyer sous peu un rapport très détaillé sur l'archipel et in fine, il fait savoir que sa maison est en meilleur état que prévu et grâce aux travaux en cours menés avec des

(1) VIA.4.1.

(2) VIA.4.2.

marins de "LA MEURTHE", son installation sera satisfaisante. Il regrette de n'avoir pas trouvé de drapeau français à la Résidence et d'avoir du en demander un au navire de guerre qui l'a amené à Wallis. Il termine en réclamant à Nouméa l'envoi de cahiers d'état civil et de registres de santé publique.

Le premier rapport complet du Docteur VIALA au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie est daté du 1er février 1906 (1), son objet est : Rapport sur des question diverses. C'est un rapport très narratif, s'attachant surtout à des problèmes d'intérêt administratif qu'on pourrait juger secondaires et qui témoignent du souci de l'auteur de présenter tous les aspects, même mineurs, de l'héritage administratif qu'il a recueilli à Wallis.

Le rapport relate en détail d'abord les problèmes d'installation du Résident et de sa famille, les importants travaux de réfection qu'il a dû superviser, et compte tenu de l'absence d'événement marquant dans la vie du Protectorat, ce rapport se veut bref : "Je ne pensais pas trouver dans ce premier et rapide contact avec le pays, matière à rapport intéressant ni important" explique le Résident. Il fait état de ses premières impressions : "Je suis enfin installé, avec ma famille..." et le Dr. VIALA précise que grâce aux "corvées royales", les travaux ont pu être achevés au bout d'un mois : "Vingt cinq ouvriers sans compter les manoeuvres" ont été fournis par le Roi et, malgré la faible valeur que le Docteur VIALA attribue à cette main-d'oeuvre d'ouvriers "peu intelligents et fort inhabiles", le Résident est très satisfait de l'aide du Roi et de l'économie de budget qu'il a pu réaliser tout en respectant les usages du pays : " J'ai dû, pour stimuler le zèle des corvéables, leur distribuer du tabac et du gin, il faut ajouter une somme de 500 francs que j'ai répartie entre les ouvriers à titre de gratification". Après avoir longuement détaillé les problèmes de fourniture de matériaux, les solutions locales qu'il dut trouver, le Résident aborde la question de son entrée en fonction et il

(1) VIA.4.3.

fait un état des problèmes administratifs qu'il a rencontrés concernant la gestion du Protectorat. Le Révérend Père BAZIN lui a remis "les livres de la Résidence ainsi que la caisse". Voulant éplucher les "archives", le Dr. VIALA demanda à l'ecclesiastique où elles étaient. Nous laissons à VIALA le soins d'exposer ici la situation : "Le R.P. BAZIN m'indiqua, au-dessus d'une vieille armoire logée dans un petit cabinet de la résidence, une liasse informe de vieilles paperasses fort entamées par les rats. Mon étude fut vite achevée : quelques paquets de journaux officiels de la Nouvelle-Calédonie, des bulletins officiels, des annuaires, un paquet de registres de l'état civil et enfin d'énormes volumes de rapports de l'exposition de 1900 !" (1)

Hormis "quelques cartons bleus" de vieilles correspondances sans intérêt, le Résident ne retrouve rien ayant trait aux actes officiels du Protectorat : "Il n'existe même pas une copie au moins du traité de Protectorat... Je n'ai même pas pu trouver l'arrêté instituant les droits de sortie sur le coprah : d'autres arrêtés instituant un droit d'ancrage, un droit de tonnage, un droit de pilotage, n'existent pas davantage !... Rien non plus sur les contrats, les locations de terrains... Vraiment j'en suis demeuré stupéfait" ajoute VIALA !..."Aux dires du Père Bazin, l'ex-Résident Chaffaud aurait pu emporter certaines archives à Nouméa ?..."

Compte tenu de cette quasi disparition du fond d'archives, VIALA demande que le Gouverneur lui fasse parvenir un double des archives wallisiennes existant à Nouméa ; en effet, VIALA compte faire une analyse des textes du Protectorat et des correspondances anciennes, afin de guider son action ultérieure en connaissance de cause. Il aborde ensuite le problème plus général de la passation des pouvoirs avec le R.P. BAZIN qui était censé avoir assumé l'intérim de la période qui s'est étendue du départ de M. CHAFFAUD à l'arrivée de VIALA. Or, nous

(1) Situation somme toute comparable actuellement pour les archives de Wallis-Futuna après leur déménagement de 1982 de l'ancien "Bureau des Wallis" du Haut-Commissariat de la République à Nouméa...

apprend le Résident, le Père BAZIN à qui VIALA, après avoir transmis les remerciements du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, demande "son compte de gestion", fait savoir qu'il ne peut en être question puisque "n'ayant pas été officiellement Résident aux Wallis, et n'ayant jamais été en correspondance officielle avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, il ne croyait pas avoir de compte de gestion à fournir, son caractère missionnaire lui interdisant du reste toute charge officielle...". Mise au point prudente et formelle de la part du missionnaire au nom des principes régissant les domaines civils et religieux et rappelant qu'il ne peut y avoir de confusion entre ces deux domaines...

Futuna : île frondeuse.

Après avoir épilogué sur l'état de la caisse du territoire et un léger supplément à lui imputer, le Résident VIALA aborde le problème de la situation du protectorat propre à Futuna, cette île où "de tous temps, en effet, le R.P. Quebliès fait office de Résident" et s'occupe de toute affaire administrative : taxe du coprah, poste, correspondances officielles. Or, à Futuna, fait remarquer VIALA, la caisse du Protectorat n'avait en dépôt qu'une somme très faible de 122,30 francs. Cela s'explique par le fait que le seul et important commerçant et "faiseur de coprah", l'Allemand OPPERMANN (installé depuis plus de 30 ans sur l'île), refuse de payer la taxe sur le coprah. Cette situation note VIALA, avait déjà été portée à la connaissance du Gouverneur par le Résident CHAFFAUD et par le commandant de la division navale du Pacifique (1).

Le prétexte de ce refus serait que M. OPPERMANN "n'était pas suffisamment protégé par le Gouvernement français". Or, lors du passage

(1) CHAF.3.8.

de VIALA à Futuna, OPPERMANN était en déplacement à Fidji (ce qui confirme bien, contrairement à l'interrogation de PONCET (1), le passage de VIALA à Futuna). Aussi VIALA lui a-t-il enjoint par écrit de payer les 2000 francs qu'il doit au Protectorat...

Si la caisse du Protectorat est en excédent de 7403 francs pour 1905 et si la récolte de coprah s'annonce bonne pour 1906, VIALA constate les limites financières du système : *"malgré cela, il est certain que tant que des modifications n'auront pas été apportées au régime actuel de taxes, nous resterons encore loin de voir s'équilibrer les recettes du Protectorat et les dépenses qu'il occasionne au budget local de la Nouvelle-Calédonie"*. Aussi VIALA confirme-t-il qu'il garde bien présentes en tête les dispositions budgétaires nouvelles à prévoir au régime des taxes et impôts du Protectorat, rejoignant ainsi une préoccupation ancienne de l'Administration coloniale : établir un impôt de capitation à Wallis !

Aspect nouveau dans le fonctionnement du Protectorat : *"La pharmacie est installée, et je me suis mis à la disposition des populations pour tous soins médicaux"*. Grâce à la mission de service public de santé qui lui incombe, le Docteur VIALA ne cache pas ses intentions ultérieures : *"Lorsque j'aurai rendu à la population des services suffisants de ce côté là, elle sera toute gagnée, et c'est ce que j'attends pour aborder avec le Roi et son Conseil la question des réformes fiscales, qu'ils envisagent toujours avec une grande méfiance"*.

Le Résident achève son long rapport en évoquant quelques problèmes annexes ayant trait à l'état civil, au bureau des Postes qui faute de matériel ne peut expédier ou recevoir des dépêches, à la forme administrative de sa correspondance future avec les chefs de service de Nouméa.

A l'issue de ce premier document de fond, le Docteur VIALA montre, derrière une façade de fonctionnaire modeste, zélé et respectueux des règles, la volonté d'efficacité dans l'action et le goût du succès dans le projet, vertus qui avaient fait peut-être défaut à beaucoup de ses prédécesseurs.

(1) cf. Poncet, op cit., p.51 infra 5.

.
. .

Le Docteur VIALA avait annoncé que ses premières remarques sur l'archipel de Wallis-Futuna seraient suivies d'un rapport plus consistant et plus détaillé sur la situation politique et économique du Protectorat. C'est chose faite avec le rapport n° 10 de l'auteur (1). Ce rapport de 33 pages est une pièce de fond, car elle établit un bilan du Protectorat et de ses problèmes, avec une clarté et une finesse d'analyse qui lui confèrent toute sa valeur.

Ce rapport s'articule de façon très classique et réglementaire : une courte introduction de présentation, un exposé de "*La situation politique et administrative*", l'analyse des problèmes économiques et commerciaux, l'examen des "*ressources financières et situation budgétaire du Protectorat*", enfin des questions diverses de caractère plus ou moins accessoire.

Nous allons étudier les différents aspects de ce rapport.

Situation politique et administrative.

Le Résident rappelle d'abord les bases de l'organisation traditionnelle de Wallis : un Roi assisté d'un Conseil de six Ministres. Le royaume est divisé en trois districts dirigés chacun par un "Gouverneur"(2). Dans chaque district, il y a un certain nombre de villages, chacun dirigé par un chef de village nommé par la couronne. La royauté est héréditaire, la succession se fait en ligne collatérale. Ce rappel de faits déjà connus mérite une remarque : VIALA voit dans le souverain une sorte de potentat au pouvoir sans partage : "*Le Roi*

(1) VIA.4.4. du 26 mars 1906.

(2) ou Pule.

exerce un pouvoir absolu, et il est en réalité seul à gouverner, ses décisions sont acceptées presque sans discussion et ses moindres ordres reçoivent une exécution rapide et intégrale". Cette description est une analyse de "jeunesse" et il apparaîtra dans la suite de l'histoire de la Monarchie, que les affaires royales relèvent lors de certains épisodes d'une pratique beaucoup moins absolutiste tenant davantage d'un certain pragmatisme.

Le Docteur VIALA fait ensuite le portrait du Roi Aisaaka LAVELUA (ou Luciano Aisake). Laissons au Résident la responsabilité du portrait qu'il en dresse : "C'est un homme de 66 ans, d'une intelligence des plus bornées, d'un caractère sournois et dissimulateur. Complètement ignorant et illettré, il n'obéit qu'à ses impulsions ; d'aspect extérieur assez froid, il est sujet d'autre part à des accès d'emportement pendant lesquels il prend souvent des mesures les plus vexatoires vis-à-vis de ses Ministres et de son peuple ; son esprit des plus pauvres, ne s'attache qu'à des futilités. Il est certainement incapable d'une idée quelconque, et n'a jamais pu penser que son rôle fût d'améliorer la situation de son pays ; il se borne à donner, sur les questions, un avis qui n'est généralement pas le sien. Aimant passionnément l'argent, il serait disposé, je crois, à se laisser acheter pour n'importe quelle cause ; et fort amoureux de la dive bouteille, il serait certainement un ivrogne accompli si la vente de tout alcool n'était pas interdite à Wallis".

Tableau sans concession et aux contours négatif très marqués... Quelle part de subjectivité le Résident a-t-il pu y mettre plus ou moins involontairement...?

En quelques lignes VIALA exécute ensuite les Ministres royaux "...ce sont en général des personnages peu intelligents et peu imposants".

Evoquant ensuite une série d'autres questions qui traitent de démographie, de psychologie des Wallisiens, d'économie domestique, des problèmes de Futuna, de la vision de la France par les insulaires, du rôle de la Mission Mariste, de méthodes de Gouvernement et des oppositions locales qui en découlent, le Résident VIALA donne des points de vue intéressants à plus d'un titre.

Ainsi note-t-il que, si la démographie de Wallis s'est inscrite à contre-courant du déclin plus ou moins brutal de population que connaît le Pacifique (et qu'a connu vers 1825-35 Futuna), les décès depuis deux ans l'emportent légèrement sur les naissances (de 6 à 8 unités par an).

Il donne un jugement lapidaire sur la psychologie des insulaires : "A part quelques rares exceptions, le Wallisien est très paresseux et peu intelligent".

S'il reconnaît l'oeuvre civilisatrice accomplie par la Mission, il affirme néanmoins que le Wallisien "... a conservé pourtant un fond de sauvagerie qui ne demande qu'à reprendre le dessus,...". en ce qui concerne l'économie domestique du Wallisien son jugement initial est tout aussi péremptoire : "Resté primitif malgré tout, quoique pourtant perfectible, il se contente de peu, pratiquant avant tout le principe du moindre effort ; les ignames, dont la culture lui demande peu de travail, les cocos qui en exigent encore moins, l'élevage du porc ..., lui pourvoient une nourriture suffisante, et il vit, heureux et sans soucis, étendu sur une natte, indifférent à tout".

Néanmoins l'ordre règne, la paix civile s'est imposée entre groupes. Pour Futuna, il note, (à tort), une similitude de système politique avec Wallis et le caractère plus turbulent des Futuniens, qu'il impute à l'isolement et à l'absence de Résident.

Il fait état du bon accueil qui lui a été réservé, ne craignant pas d'user peut-être de superlatif : "J'ai été accueilli avec le plus grand enthousiasme", tout en reconnaissant que c'est sa qualité de médecin qui, plus que le reste, a fait son succès. Avec le Roi, jusqu'ici, ses rapports ont été "cordiaux" ; mais reconnaît-il ; il n'y a eu aucun problème important à régler et il s'interroge sur l'avenir de cette relation : "et j'ignore si son désir de suivre mes avis sera toujours et partout le même".

Le Résident constate un attachement à la France : "Le Roi, les chefs et toute la population des Wallis, se montrent très attachés à la France ; ils la respectent et surtout la craignent sous la forme de trop rares bateaux de guerre qui passent aux Wallis. Pour ces gens là du reste, dont beaucoup considèrent Wallis comme le plus grand pays au monde, la France n'est forcément que quelque chose de très vague, et les



1904. Le Roi de Wallis Luciano AISAKE.
(Photo Segalen).

éléments d'appréciation manquent pour lui (sic) faire comprendre ce qu'est la nation qui le (sic) protège. Ils ne voient de la France que le Résident qui la représente, les bateaux de guerre qui passent, les pères de la Mission catholique..."

Et VIALA revient sur le crédit moral dont il jouit, car il apporte avec son état de médecin, une vision différente de la France et de ses administrateurs traditionnels source d'attachement à terme bref des populations enfin convaincues du bien que la France leur veut !

Si tout ce qui a été écrit jusque-là par VIALA peut apparaître comme vues un peu rapides et sans grande originalité d'un nouveau Résident zélé, la seconde partie du paragraphe consacrée à la Mission catholique se révèle plus originale et traduit une bonne perspicacité. VIALA d'emblée abordant le problème de la Mission est très clair : "Mais il existe aux Wallis, aussi bien qu'à Futuna du reste, une autorité bien supérieure à celle du Résident, je veux parler de la Mission catholique". Brièvement, il rappelle l'origine et la place de cette Mission, le quasi monopole religieux qu'elle a su établir depuis 1842 et surtout il affirme que : "...les ministres du culte prenaient sur eux (les Wallisiens) un ascendant chaque jour plus grand, et arrivèrent peu à peu à se substituer en quelque sorte, dans l'administration indigène aux rois et aux chefs qui n'agissaient plus que sur leurs conseils". Et VIALA énumère dans le détail, l'ensemble des progrès réalisés à Wallis dans le domaine humain grâce à la présence et à l'action des Missionnaires, comme il détaille avec une pointe d'envie, la puissance matérielle de la Mission : "Quatre vastes églises, solides constructions en pierres de taille, ont été bâties aux Wallis par la population, et entièrement à ses frais, pour l'exercice du culte ; trois églises semblables se sont élevées à Futuna ; des presbytères et des couvents, des collèges et des séminaires".

A cette richesse immobilière, la Mission ajoute un patrimoine foncier : "La Mission possède quatre vastes propriétés entretenues, à peu de frais pour elle, par la population ; ces propriétés, qui lui ont été données pour subvenir à l'entretien des frères et soeurs indigènes, constituent pour elle en réalité une importante source de revenus. La Mission est fort à son aise et ne manque de rien ; la population wallisienne subvient à tous ses besoins et à toutes les dépenses que

nécessite l'exercice du culte".

Ce tableau détaillé et dressé à coups d'images vigoureuses et évocatrices, illustre la prépondérance à laquelle est parvenue, dans les domaines du spirituel comme dans ceux de la richesse matérielle, la Mission Mariste. Mais cette puissance est devenue toute-puissance et VIALA dresse un tableau des ombres qui se profilent : "C'est évidemment là un beau résultat et il n'y aurait qu'à en féliciter la Mission, si les Missionnaires n'usaient pas de leur influence pour tout accaparer à leur profit, pour canaliser vers eux seuls toutes les ressources des indigènes, et si, depuis l'établissement effectif du Protectorat français, ils ne s'étaient pas sans cesse employés à lutter contre l'administration républicaine et contre la réalisation de tout progrès tenté par elle". Jugement dont on pourrait dire qu'il tombe théâtralement, avec la force d'une sentence rendue pour le bien public ! Jugement partial et sectaire ?... Si cela a été le cas, il faut reconnaître au Docteur VIALA une discrétion exemplaire sur ses pensées intimes, puisque Mgr. PONCET lui-même (1) note que <<"les rapports entre ce "premier Résident Medecin" et les Missionnaires semblent avoir présenté un caractère assez normal">>.

Surtout, VIALA est un réaliste ayant comme souci majeur dans l'exercice de sa tâche, la bonne marche de la chose publique. N'écrit-il pas, dans le rapport que nous analysons, et immédiatement après avoir porté le jugement négatif que l'on a pu lire sur le comportement de la Mission et à propos de son rôle à Futuna, : "Un des Pères, le R.P. QUEBLIES, y remplit depuis l'établissement du Protectorat, les fonctions officieuses de Résident ; ... c'est, dans l'état d'isolement de Futuna vis-à-vis des Wallis, un auxiliaire précieux, auquel on doit savoir gré des services rendus et dont on pourra difficilement se passer tant qu'il n'y aura pas à Futuna un agent quelconque du Gouvernement".

Après ces commentaires sur la Mission, le Docteur VIALA brosse un tableau de ses perspectives d'action administrative à Wallis, compte

(1) op cit. p.54.

tenu du contexte politico-religieux. Ceci l'amène à faire d'abord un portrait de son interlocuteur majeur auprès de la Mission, le R.P. BAZIN : "En ce moment, toute l'action de la Mission des Wallis se résume dans le R.P. BAZIN, installé depuis seize ans à Mata-utu... Il connaît le pays d'une façon parfaite, connaît à fond l'indigène ... c'est un homme instruit, intelligent, extrêmement adroit, et extrêmement dévoué à sa congrégation. Aucun chef, le Roi en tête, ne saurait guère se passer de ses conseils, il est consulté sur tout et par tous, et il ne faut pas se dissimuler qu'il serait difficile de faire prendre au Roi une décision contraire aux avis du Père. Ayant rempli officieusement, à plusieurs reprises, les fonctions de Résident ... il connaît les intentions du Gouvernement français aux Wallis...". Portrait qui va prendre toute sa valeur avec l'affrontement futur du successeur de VIALA, BROCHARD et du Supérieur de la Mission.

Viala nous donne ainsi le portrait d'un interlocuteur sinon d'un adversaire de qualité, aux vertus duquel il n'hésite pas à rendre hommage. Il poursuit en décrivant ses premiers rapports courtois avec la Mission, les soins qu'il y a donné et la bonne passation de pouvoir qui a eu lieu entre le Père BAZIN et le Résident.

Mais en accord avec les instructions reçues et tenant compte de la situation, il précise : "Je m'applique, avec persévérance quoique avec courtoisie, à éloigner définitivement les représentants de la Mission du rôle d'administrateur ... et aussi du rôle de directeur du Roi, qu'il m'appartient avant tout d'exercer".

Si VIALA a pris soin d'atteindre le premier objectif "l'administration française aux Wallis est fermée aux Missionnaires", il est tout à fait conscient que le second objectif capital - supplanter la Mission auprès du Roi - s'avère plus difficile. En effet, la Mission dispose du pouvoir religieux et de la maîtrise de la langue d'Uvéa. Quoique depuis son arrivée et grâce à son contact avec les malades, VIALA s'efforce d'apprendre les bases de la langue, dans ses rapports officiels avec la Monarchie il a besoin d'un interprète. Or, nous apprend-il, l'interprète, prévu d'ailleurs par une clause du traité de Protectorat, est un Missionnaire et depuis longtemps c'est le R.P. BAZIN !... Comme aucun Wallisien ne peut, faute de connaissance du français,

devenir interprète du Résident, une seule possibilité existe néanmoins : "C'est un Monsieur JOUBERT, colon français installé aux Wallis depuis une huitaine d'années et connaissant bien la langue". Nous avons eu l'occasion d'évoquer déjà l'existence de JOUBERT (1) et VIALA fait état de son intention d'utiliser les services de ce "colon" comme interprète, ce qui n'empêchera pas le Roi de garder de son côté le R.P. BAZIN tout en respectant la clause inscrite dans le traité du Protectorat...

Dernier élément important de l'analyse de la situation politique du Protectorat, l'annonce d'une opposition qui s'est formée contre la Mission en milieu wallisien : "il se formerait depuis quelques années un parti opposé à la Mission ; certains groupes d'indigènes, fatigués des exactions de certains pères, ne demanderaient qu'à secouer le joug, non pas qu'ils veuillent se débarrasser de la Mission, mais ils désireraient un peu plus de liberté individuelle et voudraient bien être un peu plus maîtres chez eux". Cependant, ajoute le Résident "la peur les retient" et il précise que l'actuel Roi était jadis au nombre de ces mécontents, mais que la Mission qui avait vu sans plaisir son élection avait su "le reconquérir".

Les étrangers et le commerce.

VIALA conclut ce premier et capital chapitre de son rapport par une brève énumération de quelques étrangers européens vivant dans l'archipel : un Anglais (SINCLAIR), deux Allemands (Les WENDT), le colon JOUBERT et ses enfants. A Futuna, l'Allemand OPPERMANN installé depuis trente ans au moins. Tous "font du coprah" et du commerce.

La deuxième partie du rapport VIALA est consacrée à "la situation économique et commerciale". Le Résident énumère rapidement les plantes comestibles cultivées : igname, taro, manioc, bananier, arbre à pain, le Kava ("peper methetycum" ou poivrier sauvage) utilisé comme boisson cérémonielle, enfin le cocotier ! S'y ajoutent le porc, le poulet, les coquillages et les poissons.

(1) cf. CHAF. 3.11. et 3.12.

Le Résident précise que "la nourriture est assurée sans qu'il ait (le Wallisien) à se donner trop de mal, et il se laisse aller, sans souci du lendemain, à sa nonchalance naturelle". Jugement peut-être hâtif, reposant sur des impressions rapides d'une période où les cultures ne sont pas perturbées par les éléments naturels. De nombreux rapports des prédécesseurs de VIALA ont justement montré le caractère aléatoire de l'économie de subsistance à Wallis... Mais la suite du rapport est plus originale, car elle développe les divers aspects de l'économie du coprah, seul produit exporté assurant un revenu (comme d'ailleurs pour d'autres archipels de la région). VIALA précise d'abord l'importance de l'autoconsommation en coprah : - une noix par jour et par habitant. Le coprah est vendu vert aux commerçants à raison de 115 francs la tonne. Le coprah vert est mis alors à sécher, perdant entre le tiers et la moitié de son poids initial, ce qui amène le prix de la tonne séchée à 200 francs environ. Ce coprah est revendu, selon sa qualité et les cours, entre 250 et 300 francs à Fidji ou en Australie. Mais dit le rapport VIALA, les cours se sont effondrés ces dernières années de 8,75 francs à 5 francs les 100 livres anglaises. Et VIALA pousse le scrupule jusqu'à donner un tableau de production de coprah à Wallis et à Futuna depuis 1897 (date de mise en place de la taxe sur le coprah), ce qui donne une moyenne pour la période de 638 tonnes par an !

Tout aussi intéressante est l'analyse des implications du circuit de commercialisation du coprah de l'archipel. Un négociant de Fidji connu depuis longtemps à Wallis, le capitaine KAAD (1), a obtenu un quasi monopole. En effet, celui-ci a créé une compagnie de commerce pour l'achat du coprah et dispose d'un vapeur de 800 tonneaux de jauge qui toutes les six semaines fait une touchée à Rotuma (île au Nord ouest de Fidji), puis à l'archipel proche de Wallis-Futuna où il charge le coprah disponible. A Wallis, le capitaine KAAD a deux agents qui achètent pour lui le maximum de coprah. Aussi malgré l'avantage de cette liaison régulière qui apporte le courrier et du ravitaillement, le

(1) D'origine scandinave et ayant installé une maison de commerce à Levuka (Fidji) sur la côte nord.

Résident VIALA s'inquiète de ce quasi monopole qui a supplanté les petites goélettes qui venaient jadis acheter le coprah.

La fiscalité et l'idée de capitation.

Le dernier chapitre du rapport VIALA concerne les finances et le budget du Territoire. L'exposé assez aride, comme le veut le genre, détaille les divers types d'imposition existants et leurs rendements.

Il s'agit des droits de visa et d'enregistrement qui rapportent 50 francs par an environ, des droits d'ancrage perçus par le Roi (25 francs par bateau), des droits de pilotage et des droits de tonnage, enfin du droit de sortie sur le coprah (6,25 francs par tonne). De plus, le Roi percevait 500 francs de droit de patente par commerçant.

Résumant l'ensemble des droits perçus en moyenne par la France au titre du Protectorat, VIALA aboutit à un total de 4.137,50 francs. Joignant un état des dépenses totales du Protectorat, il s'avère que son montant atteint 12.251,58 francs (dont 80 % pour la solde du Résident). VIALA commente longuement cette situation et le déséquilibre des dépenses qui en découle pour le budget calédonien qui reçoit les recettes et dépenses du Protectorat, aussi propose-t-il un plan de création de nouvelles recettes.

Son plan se fonde sur le constat très réaliste qu'à Wallis : *"l'agriculture, l'industrie, ni le commerce, ne sauraient ... offrir à l'Etat protecteur de grosses ressources budgétaires"*. Si ce projet se refuse à frapper les produits importés qui sont peu nombreux et indispensables aux habitants, il envisage comme première mesure une augmentation de 40 % environ de la taxe sur le coprah exporté, jugée supportable. La mesure principale est constituée pour le Résident, par la mise en place d'un impôt de capitation. Mais en 1904, le Roi avait déjà refusé arguant du fait que la Monarchie avait donné un terrain à l'administration et déjà accepté l'impôt sur le coprah ! Le Résident pense qu'il faut passer outre : *"il n'y a pas à tenir compte des deux premières raisons données par le Roi Vito"*, d'autant plus que l'argent retiré du coprah par le Wallisien *"ne lui sert qu'à l'achat de quelques*

étouffées et à des dépenses de luxe". Le Résident fait alors état des sondages discrets qu'il a effectués sur ce problème d'un éventuel impôt de capitation.

Il en ressort que "la Mission y est entièrement opposée, puisque l'application de l'impôt détournerait de la pieuse affectation habituelle une partie de l'argent de l'indigène". Par contre, le Résident est plus optimiste concernant les réactions de la population qui "se montrerait, paraît-il, assez indifférente et beaucoup d'indigènes seraient plutôt disposés à payer la taxe", tandis que "le Roi et les chefs, d'après les avis que leur a donné la Mission, trouveraient toute sorte de raisons pour tâcher d'éviter une mesure qu'on leur représente comme inutile et vexatoire".

VIALA explique aussi que le chiffre de 10 francs par tête proposé jadis par l'administration est à son avis "un peu trop élevé et il propose de la ramener à 8,75 francs par tête".

Il ne cache pas que l'application d'un impôt de capitation restera difficile à réaliser et que le résultat n'est pas acquis. Certes, il compte engager une campagne d'explication et d'information auprès des diverses autorités et il croit que l'importance du rôle médical qu'il joue, sera un argument positif. Le souhait du Résident serait de pouvoir faire appliquer le nouvel impôt à partir du 1er janvier 1907.

Concluant cette approche du problème de la fiscalité du Protectorat, le Docteur VIALA récapitule la méthode suivie, qui est intéressante à plus d'un titre, car elle révèle un caractère et un sens du contact social sortant de l'ordinaire : d'une part augmenter raisonnablement la taxe sur le coprah, qui n'est payée que par les commerçants et d'autre part créer un impôt de capitation modéré payé par les indigènes et justifié par l'amélioration des services du Protectorat avec la mise en place d'un médecin et d'une infirmière.

Sur le montant des taux proposés : 8,75 francs pour la nouvelle taxe de sortie du coprah et la même somme pour l'impôt de capitation, VIALA nous donne une explication très fine psychologiquement : "Vous serez étonné Monsieur le Gouverneur, que je vous propose le chiffre de 8,75 francs au lieu de celui de 9 francs ou de 8 francs. C'est que l'indigène, n'ayant à faire qu'à des commerçants

anglais, ne connaît guère que la monnaie anglaise et n'en possède jamais d'autre, il compte par shillings... le chiffre de 8,75 francs correspond à celui de 7 shillings".

Compte tenu de la réalisation des projets fiscaux énoncés, VIALA aborde la perspective des recettes futures : il attend environ 5.582,50 francs des droits de sortie sur le coprah calculés sur une moyenne de 638 tonnes par an.

Pour l'impôt de capitation, il estime que 800 indigènes "adultes et capables de payer l'impôt" donneront une rentrée de 7000 francs. Que signifie ce montant par rapport aux revenus totaux des insulaires ? La vente du coprah constitue quasiment l'essentiel du revenu monétaire de l'archipel, les 638 tonnes de coprah exporté équivalent en réalité environ 1000 tonnes de coprah brut payé à 115 francs la tonne. Ainsi le revenu intérieur serait de 115.000 francs et la pression fiscale représentée par l'impôt de capitation serait donc de 7000 francs sur ce revenu global, c'est-à-dire une ponction fiscale très modérée. Aussi, le Résident demande-t-il, dans son rapport, l'approbation du Gouverneur aux mesures fiscales qu'il propose et qu'il a commentées. Ce sont des arrêtés pris par le Roi et contresignés par le Résident qui permettront de les officialiser, après l'aval officiel du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie.

Pour Futuna, le Résident, compte tenu de la situation de cette île, se propose de s'y rendre pour "arracher aux Rois locaux les arrêtés à prendre".

Avant d'abandonner ses préoccupations économiques et fiscales, VIALA signale une autre source potentielle de revenus, liée à la mise en valeur de la propriété que possède à Wallis la France, déjà évoquée par de KEROMAN. Sur les 100 hectares de cette propriété, il existe 5000 cocotiers ; bien qu'elle soit louée depuis plusieurs années au colon JOUBERT, celui-ci ne paie plus la location et son locataire ne semble pas l'avoir fait fructifier au mieux. Mais VIALA estime que, bien gérée, elle pourrait rapporter 5000 francs par an et il annonce de futures propositions dans ce sens.

Parmi les "questions diverses" qu'il aborde à la fin de ce volumineux rapport de 33 pages, le Résident parle d'un décret qu'il vient de publier et pour lequel il demande approbation

gubernatoriale (1). Ce décret concerne l'interdiction des pratiques du troc et des "bons de marchandises" qui existent entre les commerçants de l'île et les indigènes. VIALA est explicite sur les conditions des transactions ainsi faites. "C'était la spéculation du "troc" dans tout son détriment vis-à-vis de l'indigène, atrocement exploité ; le commerçant y trouvait son compte, puisque en achetant du coprah, il écoulait en même temps ses marchandises à des prix exorbitants". Le Résident fait état des plaintes anciennes des indigènes contre ce système, de l'acceptation "sans trop d'acrimonie" de son décret par les commerçants et surtout du lien existant entre cette mesure et la mise en place d'une future fiscalité : "Cette mesure réduira à néant l'une des raisons qu'invoquait également le Roi contre l'impôt de capitation : l'indigène n'a jamais d'argent, puisque le blanc ne pratique avec lui que le troc".

Le Résident achève son rapport par un rappel de questions accessoires (entretien du bateau de la résidence, état des crédits alloués). Il conclut en insistant sur l'urgence de l'approbation des mesures fiscales qu'il propose, pour qu'elles puissent prendre effet au 1er janvier 1907.

Une courte lettre (2) datée d'Uvéa, le 16 avril 1906, traite surtout de la situation de Futuna. Le Résident s'inquiète de n'avoir aucune réponse du commerçant OPPERMANN qui doit 2000 francs de droit de sortie du coprah vendu depuis deux ans ! Celui-ci, d'après les renseignements obtenus du capitaine KAAD dont le bateau charge le coprah à Futuna et Wallis, se plaint toujours des tracasseries et menaces de certains Futuniens et de l'indifférence du Protectorat à son égard : mais, note VIALA, aucune plainte officielle n'a été formulée à ce jour auprès du Résident. Aussi demande-t-il des instructions au Gouverneur sur ce problème ainsi que sur les pouvoirs judiciaires dont dispose le

(1) Il sera publié antidaté le 10 mars 1906 et fait l'objet d'une correspondance du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à VIALA classée VIA.4.5.

(2) VIA.4.6. du 16 avril 1906

Résident envers les Européens de Wallis. En effet, écrit VIALA : "Le Roi se plaint souvent d'un irrespect de ceux-ci envers les règlements royaux".

Soutien prudent du Gouverneur sur la capitation.

Le 24 avril 1906, c'est le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie (1) qui fait une courte réponse au Résident. Il le félicite pour ses premières initiatives et surtout la mise en place d'une "manière d'hospice". En ce qui concerne la réforme fiscale, le gouverneur lui conseille d'attendre d'avoir une bonne audience et une bonne connaissance du pays pour proposer un changement. Le Gouverneur accepte l'idée que les services techniques basés à Nouméa puissent intervenir à Wallis-Futuna ; pour les pièces d'archives du Protectorat, elles vont être renvoyées à Wallis et le Gouverneur promet des visites plus fréquentes de navires de guerre français afin d'accroître le prestige national et d'épauler l'action du Résident.

Le 8 mai 1906, nouvelle lettre plus détaillée du Gouverneur au Résident (2). Le Gouverneur témoigne de son intérêt pour le rapport général de la situation du Protectorat (3) et le félicite. Mais si la lettre est approuvative dans l'ensemble, elle prodigue des conseils de prudence et d'habileté : " Vous vous posez plutôt en médecin pour gagner par vos services les sympathies de la population. Quand le Roi et ses chefs verront que vous n'êtes pas venu seulement pour percevoir des impôts et tâcher de vivre sur le pays, mais que vous êtes capable de faire du bien d'une façon désintéressée, ils subiront aisément votre influence et j'imagine que vous n'aurez pas longtemps beaucoup de peine à contre-balancer celle que les Missionnaires n'ont prise qu'à la longue".

(1) VIA.4.7.

(2) VIA.4.8.

(3) cf.VIA.4.4.

Aussi le Gouverneur recommande-t-il face à la Mission "de ne rien brusquer et une fermeté vigilante". C'est pour cela qu'il approuve l'engagement de JOUBERT comme interprète officiel du Résident car : "Il me paraît peu admissible qu'après une installation dans les îles qui dure depuis 1835, la Mission ait obtenu à ce point de vue des résultats tellement négatifs que vous ne puissiez pas trouver parmi les indigènes un seul individu capable d'interpréter tant bien que mal votre pensée...". Mais surtout il approuve VIALA de rechercher sur place les moyens de soulager le budget calédonien auquel émerge le Protectorat de Wallis. Dans cet ordre d'idée le Gouverneur donne approbation au Résident pour augmenter les droits de sortie du coprah et créer un impôt de capitation. Mais cet agrément est soumis à conditions : le Résident doit "ménager" le seul commerçant en coprah (KAAD) pour "éviter son départ". Quant à la capitation, "l'extrême prudence" est recommandée et le Gouverneur entend être consulté avant toute décision officielle, compte tenu "des réactions prévisibles et négatives de la Mission" et de "la mauvaise posture" qui pourrait en résulter pour le Résident. Pour le Gouverneur, il faut faire comprendre d'abord que ce nouvel impôt sera moins lourd que les charges payées à la Mission.

Un arrêté joint à la lettre citée confirme la suppression des bons en marchandises utilisés par les commerçants pour payer aux autochtones leur coprah.

1.2. - Relever enfin le Protectorat !

L'affaire de la capitation : Incertitude.

Le 29 mai 1906, nouvelle lettre du Résident (1) au Gouverneur

(1) VIA.4.9.

Général à Nouméa. La lettre accuse réception des pièces d'archives demandées et du "matériel postal". Le Résident sollicite l'autorisation de se rendre à Futuna avec le navire de guerre "VAUCLUSE" afin d'y régler le problème OPPERMANN à qui une nouvelle lettre de sommation a été envoyée par ses soins. Mais le Résident, avant de prendre des sanctions, tient à vérifier "de visu" les allégations de ce négociant. Surtout il a commencé "l'information" du Roi de Wallis sur les réformes fiscales nécessaires qui lui tiennent tant à coeur. L'ex-colon JOUBERT a inauguré sa charge nouvellement créée d'interprète officiel de la résidence lors des entretiens avec le Roi. Du côté de la Mission, le R.P. BAZIN servait d'interprète au Roi.

Le Roi, après une discussion générale du problème fiscal et après avoir pris connaissance des projets envisagés par VIALA a demandé un temps de réflexion pour informer ses Ministres et ses chefs. Toutefois, la conviction de VIALA est faite : *"Mais je vis qu'il était absolument opposé à l'établissement de tout impôt nouveau aussi bien qu'à l'augmentation des taxes existantes"*. Donc VIALA admet la possibilité d'un échec complet de la politique qu'il a préconisée. Dans les jours qui suivirent cet entretien, VIALA au cours de conversations avec les Uvéens, reçut confirmation de leur apparente indifférence à l'augmentation des taxes sur le coprah, mais aussi de la totale opposition des chefs, comme "du peuple", à toute taxe de capitation.

Le 13 mai 1906, un "grand conseil du Roi" se réunit, le Résident n'y parla pas d'impôt de capitation mais lut en français une note écrite qui fut traduite en Wallisien : note qui démontrait le caractère indispensable des mesures proposées et était assortie de menaces voilées faisant état d'éventuelle rétorsion. VIALA eut le sentiment que ses propos avaient touché le conseil et suscité son intérêt. Aucun débat sur le fond ne fut engagé, un nouveau délai fut proposé au Résident qui l'accepta. VIALA conclut sa missive en exprimant sa crainte de voir échouer ses projets devant la mauvaise volonté du roi qui craint un abaissement de son prestige et de son pouvoir.

La lettre s'achève par l'annonce que 575 frs de coprah ont été exportés par Wallis et que le navire de guerre la "ZELEE" qui se dirige vers Tahiti emporte sa missive.

Le 25 juin, c'est un court message (1) du lieutenant de vaisseau STABENRATH à bord de la "ZELEE" posté d'Apia (Samoa occidentales alors allemandes), qui avise le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, que du 19 au 20 juin, son vaisseau a transporté le Résident VIALA à Futuna, où les problèmes depuis longtemps en suspens ont pu être réglés (2). Le R.P. QUEBLIES bien que très malade va mieux, mais "il est usé par trente six ans de vie à SIGAVE".

Le 2 juillet 1906, un important rapport de VIALA (3) nous apprend que finalement les craintes du Résident de voir refuser ses projets fiscaux se sont dissipées et qu'une solution favorable a été imaginée. Ce rapport important traite de trois sujets : La fiscalité - L'affaire OPPERMAN à Futuna - L'enseignement du français à Wallis-Futuna. Nous allons analyser ces différents points.

La capitation : compromis océanien.

Le 3 juin 1906, le Roi de Wallis a réuni à nouveau un grand conseil chargé de se prononcer sur les demandes d'impôts nouveaux soutenues par le Résident. le Roi, au nom du Conseil, a rejeté les mesures proposées en arguant les trop faibles ressources de son île. Le Résident, soucieux de vérifier le dire royal, a interrogé alors chacun des chefs présents. Il en obtint la réponse suivante "stéréotypée et stupide" : « Nous avons donné à la France tout ce qui était en notre pouvoir : la propriété de MATALAA, le terrain de l'actuelle résidence, un wharf de 400 mètres à Mata-Utu pour l'accostage des navires, un impôt de sortie du coprah / Mais notre pays est trop pauvre pour donner

(1) VIA.4.10.

(2) Le message fait état aussi d'une évaluation des ressources en guano de l'île de Walpole, estimées à 200.000 tonnes. Cette île inhabitée située au Sud de la Nouvelle-Calédonie est française et on y a longtemps exploité le guano.

(3) VIA.4.11.

davantage, que la France soit assez bonne pour nous excuser et nous accorder sa protection à laquelle nous sommes très attachés.». Devant ce discours, VIALA exposa la nécessité d'un médecin, les médicaments donnés, mais rien n'y fit. "Je leur laïchai tout ce que j'avais sur le cœur et je me retirai fort mécontent, en leur disant que je ne croyais pas trouver chez eux si peu d'intelligence et tant d'ingratitude".

Cette sortie eut des effets inattendus puisque, le soir même, le Résident apprit "par des racontars" que l'affaire n'était pas close. En effet, il se formait hors du Roi et des chefs, un parti favorable aux propositions du Résident qui au nom de l'intérêt et du "bon renom" du pays entendait faire pression sur les notables. Le lendemain 4 juin, VIALA apprit que des vieillards écoutés pour leur sagesse et des jeunes de sang royal, dont deux fils du Roi, étaient à la tête de ces mécontents. Après avoir délibéré à Mata-Utu, les représentants de ce groupe se réunirent avec les chefs, en l'absence du Roi, ils réussirent à les rallier à leur point de vue, puis le soir de la même journée, ils virent le Roi à qui ils firent leurs remontrances avec un certain succès. En effet, le lendemain le Roi et son conseil allèrent à la résidence pour faire connaître à VIALA leur nouvelle position. Devant le souverain muet (comme le veut la tradition des chefferies océaniques lors de circonstances solennelles), le KIVALU (Premier Ministre) fit au Résident une déclaration : "Le pays est pauvre, l'idée de capitation déplaît aux Uvéens, la somme demandée est trop élevée. Mais pour être agréable à la France, nous sommes prêts à donner 900 piastres (soit 4.500 francs) par an au Résident. Ce sera un présent annuel fait à la France, levé par les chefs".

Le Résident accepta cette proposition sous réserve de l'accord du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. Puis VIALA interrogea la délégation sur la manière dont serait perçu l'impôt. La réponse fut simple : chacun des 900 hommes "adultes, valides, mariés et travaillant" donnerait 5 francs par an. En fait écrit VIALA, c'était le principe même de l'impôt proposé mais au taux de 5 francs par tête au lieu de 8,75 francs. Ainsi les Uvéens ne vont pas payer un impôt, mais offrir un présent annuel à la France, car le mot capitation déplaît ici, en effet, il s'applique

aussi au système fiscal des îles anglaises voisines.

VIALA fit néanmoins savoir que cette somme ne suffisait pas à équilibrer le budget et qu'il fallait aussi penser à la taxe de sortie du coprah. Le Kivalu déclara y réfléchir et avant le départ de la délégation, il précisa qu'en compensation des sacrifices faits par les Wallisiens, la France devrait accepter les conditions suivantes :

- 1°) Il y aurait en permanence un Résident.
- 2°) Ce Résident serait médecin.
- 3°) Si les deux conditions précédentes n'étaient pas remplies, "le don" serait suspendu.
- 4°) En cas de dévastation par cyclone, l'île ne paierait pas "le don" pendant les deux ans de disette qui suivraient.

VIALA promit de transmettre ces demandes à Nouméa.

Le 1er juillet, les chefs informèrent le Résident de leur refus d'augmenter la taxe sur le coprah. En effet, le commerce de ce produit étant aux mains d'un seul négociant, le capitaine KAAD de Fidji, les chefs craignaient qu'il cessât son commerce à Wallis. Quand VIALA tenta de les rassurer en leur affirmant qu'au contraire KAAD souhaitait étendre ses activités dans l'archipel, les chefs lui rétorquèrent qu'une augmentation de la taxe risquait d'inciter KAAD à augmenter ses prix des produits d'épicerie et du pétrole, déjà très élevés (1,25 francs le litre de pétrole). Et VIALA écrit : *"Je n'ai pu qu'admettre ce juste point de vue"*, et il s'engagea à étudier ultérieurement d'autres mesures mieux adaptées afin d'éviter de pressurer les Wallisiens, ce qui n'était pas l'intention française. *"Je crois qu'il ne faut pas se montrer trop gourmand et vouloir tout dévorer à la fois, rien ne presse et momentanément l'on saura se contenter des ressources budgétaires disponibles"*. D'ailleurs, le Résident va trouver des raisons nouvelles d'optimisme dans la proposition dont il fait état, de la Maison "Burns and Philp" de Sydney qui envisagerait de créer un service régulier Wallis-Fidji, ce qui concurrencerait sérieusement le monopole détenu par le commerçant-traiteur KAAD et permettrait d'espérer une baisse du prix du fret comme des produits vendus à Wallis. Et il conclut ce long récit de la tournure prise par le problème de l'impôt de capitation par les

remarques suivantes : "Le Wallisien, peuple libre par excellence, et mal conseillé jusqu'ici, est opposé à toute idée d'imposition et de contrainte et est averti de longue date contre toute mesure fiscale proposée par le Gouverneur français...". Conclusion qui sollicite aussi l'approbation du Gouverneur, VIALA insistant sur le caractère positif de ce premier résultat et indirectement sur l'efficacité de son action !

Ce paragraphe capital achevé, le rapport VIALA aborde d'autres problèmes intéressants, tels que son voyage à Futuna pour régler l'affaire OPPELMANN et le problème de l'état de l'enseignement du français dans le Protectorat.

Visite pour le respect de l'autorité à Futuna.

Concernant le contentieux ancien qui existe à Futuna avec le refus du commerçant OPPELMANN de payer les taxes de sortie du coprah, le Résident VIALA fait savoir qu'il a enfin réglé ce problème. En effet, il a embarqué le 18 juin sur la "ZELEE" et il a passé seulement la journée du 19 juin sur l'île, vu le temps incertain et les difficultés de mouillage. Il a visité le Père QUEBLIES, toujours vivant, bien que fort malade, après 36 ans de séjour dans l'île. Le Docteur VIALA l'a remercié "de grand cœur" pour les services rendus à la France "en y représentant le Résident depuis l'établissement du Protectorat dont il fut du reste le principal instigateur". C'est le R.P. HAUMONTE qui a accepté d'assurer, vu l'état de santé du Père QUEBLIES, la représentation du Résident pour la réception du courrier, la vente de timbres-poste, les droits de visa des navires. Et note VIALA "J'ai constaté avec plaisir que les tendances et l'esprit général de la Mission étaient bien meilleurs qu'aux Wallis". VIALA remarque l'absence de tout colon français et la difficulté d'envisager l'affectation d'un fonctionnaire du Gouvernement à Futuna.

L'affaire OPPELMANN a été aisément réglée. Dès son arrivée à SIGAVE, le Résident a rencontré OPPELMANN, lui a signifié l'arrêté lui infligeant 100 francs d'amende et lui intimant un délai de 6 heures pour régler le montant des taxes impayées ! Si OPPELMANN essaya de tergiverser avec des prétextes futiles et de contester les chiffres, la

présentation d'un état des achats effectués par le capitaine KAAD à OPPERMANN coupa court à ses velléités et il paya finalement la somme due de 2.343,74 francs ! Ceci acquis, VIALA s'étonna de cette attitude d'OPPERMANN qui, après quarante ans de présence à Futuna sans histoires, s'opposait à une taxe ancienne du Protectorat ! OPPERMANN alors rappela que le Protectorat ne l'avait pas soutenu quand il était en butte "aux tracasseries des indigènes" et que leurs chefs restaient passifs. VIALA nota les griefs exprimés, les noms des coupables et il les réunit aussitôt après, avec le Roi et le commerçant. Il demanda des sanctions au Roi et lui signifia de protéger à l'avenir les commerçants installés chez lui. Seuls cinq indigènes ayant quitté Futuna pour Fidji sur une embarcation de OPPERMANN restaient impunis malgré le retour du canot. Pour l'avenir, le Résident a demandé au commerçant de lui signaler directement tout nouveau délit qui serait commis à son détriment. En dehors de cette affaire, le Résident a trouvé Futuna calme et il a regretté, faute de temps, de n'avoir pas rencontré le Roi de ALO, l'autre district. Pour l'application des nouvelles mesures financières obtenues à Wallis, le Résident estime prudent de différer leur application à Futuna, dont la situation garde un caractère spécifique, d'autant plus que l'île achève de se relever du cyclone de 1904 et que la récolte de coprah y reste très faible (53 tonnes en 4 mois).

La langue française inconnue à Wallis...

Le Résident termine sa lettre par une étude assez nourrie de faits sur le problème de l'enseignement à Wallis et de la place du Français. Comme ses prédécesseurs, VIALA constate que "la langue nationale" n'est pratiquement pas parlée à Wallis malgré l'ancienneté de la Mission et, note-t-il : "Certes le Wallisien n'est pas un prodige d'intelligence, mais... si les Canaques de Nouvelle-Calédonie ont appris le Français et les nègres d'Afrique l'apprennent sans difficulté notoire, le Wallisien semble tout aussi disposé à assimiler notre langue".

Or, consigne VIALA, à ses arguments la Mission répond par des raisons fallacieuses : Parlant uvéen, les Missionnaires communiquent dans cette langue avec la population et lui apprendre le français

devient difficile, car c'est lui apprendre une langue morte, d'autant plus que les quelques commerçants de l'île ne parlent que l'anglais ! Enfin les Wallisiens n'ont nulle envie d'abandonner leur langue pour le Français. A ces arguments, VIALA objecte que la Mission aurait dû n'utiliser que le Français dans ses rapports avec ses ouailles, d'autant plus qu'elle a parfaitement réussi à supplanter les coutumes païennes auxquelles note VIALA les peuples primitifs sont si attachés. VIALA reproche à la Mission un quasi manquement au devoir national qui consistait à enseigner le Français ! En effet, l'instruction "indigène" mise en place par la Mission se résume à peu : Trois écoles, une pour chacun des districts de Wallis, une heure de classe chaque matin faite en uvéen par un Missionnaire qui apprend *"la lecture, l'écriture, l'arithmétique élémentaire et surtout du catéchisme et des cantiques. C'est tout. Presque tous les indigènes savent lire, écrire et faire une addition..."*.

Face à cet enseignement rudimentaire, VIALA détaille complaisamment l'ensemble des travaux de traduction de vocabulaire, ou de grammaire réalisé par les Missionnaires, parfois en latin-uvéen ou latin-futunien (1) ! Enfin, note le Résident, au centre Missionnaire de LANO existe un séminaire où *"on enseigne encore un peu de français"* et du latin, indispensable à la fonction future des séminaristes. Contradiction de l'auteur ou souci scrupuleux d'exactitude, VIALA ajoute qu'on y pratique *"aussi l'étude courante et régulière du français !"* Mais précise-t-il, s'il en a rencontré quelques uns parlant français, hors du séminaire, ils n'ont plus d'interlocuteur et ne progressent plus ! Après ce constat assez sévère du rôle de la Mission, VIALA achève sa lettre en reprenant l'idée d'envoyer à Nouméa : *"de jeunes Wallisiens de bonne volonté et intelligents"* qui apprendraient pendant deux ans un métier et le français. Et il propose au Gouverneur en conclusion de lui envoyer des suggestions pour ce projet. Et VIALA conclut cet important rapport par : *"Tout est tranquille aux Wallis... Rien de nouveau autrement à Futuna"*.

(1) cf. Bibliographie de Wallis-Futuna par O'Reilly. J.S.O. op cit.

Mort et succession d'un Roi.

Après le long rapport du 2 juillet (1) et la solution des importants problèmes qui se posaient, l'activité épistolaire du Résident VIALA se ralentit et perd de son intérêt, comme en témoigne le court document qu'il expédie le 28 août 1906 (2) au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. Seule nouvelle intéressante et purement anecdotique : "La fête nationale a été célébrée le 14 juillet à Uvéea avec toute l'ampleur que dans mon état d'isolement et avec mon maigre budget, il m'a été possible de donner à cette manifestation française et républicaine". Une petite fête a été organisée, le Roi et ses Ministres ont présenté leurs vœux au représentant de la France, puis une fête "indigène" avec Kava d'honneur a eu lieu. Seul problème administratif posé : le cas de deux jeunes représentants de commerce, l'un Samoan, l'autre Tongien, qui veulent épouser des Wallisiennes. Le Résident ignore s'ils sont soumis à la loi française, le code civil français n'ayant pas été encore promulgué.

C'est une missive plus étoffée, datée du 12 septembre 1906 (3) qui annonce au gouverneur le décès, le vendredi 7 septembre, du Roi de Wallis, Aisaake LAVELUA. Après les obsèques, le 9 septembre, les Ministres "suivant la coutume constitutionnelle du pays" ont choisi un successeur parmi les plus proches parents du défunt dans la ligne collatérale : Sosefo MAUTA MAKIA qui est cousin au 4e degré du feu Roi. Tout s'est déroulé dans le plus grand calme pour l'élection de Sosefo LAVELUA, nom pris par le souverain (qui portera aussi le prénom de Tokila dans certaines lettres).

Le Résident VIALA, en guise d'oraison funèbre, rappelle ensuite son jugement défavorable sur le disparu : "Au portrait négatif que je vous avais tracé..., je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que le pays en le voyant disparaître n'a pas fait une grande perte ; il n'est

(1) VIA.4.11.

(2) VIA.4.12.

(3) VIA.4.13.

du reste regretté par personne... et à l'occasion de ses funérailles. on a remarqué aussi l'indifférence générale de la population". et VIALA d'énumérer les défauts ou tares diverses du Roi disparu : sournoiserie intelligence bornée, refus de tout progrès, despotisme et lâcheté...

Quand au nouveau Roi, il a une image beaucoup plus favorable. Il s'agit d'un juge du tribunal indigène de Mata-Utu, âgé de 52 ans : "actif, sérieux et doué de beaucoup d'énergie. C'est un esprit calme et droit". Mais surtout : "Il s'est montré jusqu'ici dévoué à la France et au Protectorat... et c'est en grande partie grâce à son intervention que j'ai pu obtenir un impôt de capitation". Aussi pour l'avenir, le Résident, compte tenu de ses bons antécédents, est-il confiant : "Il donnera volontiers, je pense, son assentiment à tout progrès, à toute réforme, qui lui paraîtront justes et utiles" car ajoute VIALA, "avec lui au moins le raisonnement ne sera pas lettre morte".

Ainsi VIALA en cette année 1906 a toute raison d'être satisfait : les projets fiscaux ont été adoptés, les récalcitrants (Futuna) ont été amenés à résipiscence, un nouveau Roi ouvert et loyal vient d'accéder au trône. L'avenir se présente sous les meilleurs auspices...

Cet optimisme va durer quelques mois où les nouvelles officielles seront rares et réduites. Ainsi le 1er novembre 1906, le Gouverneur LIOTARD envoie au Résident VIALA un câble pour "transmettre au nouveau Roi Sosefo ses vœux".

Le 9 novembre 1906, VIALA reçoit une courte missive (1) du gouverneur qui exprime sa satisfaction pour la bonne commémoration de la fête nationale et fait savoir que les deux étrangers qui souhaitent se marier avec des Wallisiennes peuvent "le faire coutumièrement ou à leur gré".

Le 13 novembre 1906 (2), c'est le Ministre des colonies qui est avisé de la succession royale réglée normalement à Wallis.

L'année 1906 s'achève ainsi sans autre information et ce n'est

(1) VIA.4.14.

(2) VIA.4.15.

qu'à partir de février 1907 que de nouvelles correspondances apparaissent.

Premier constat médical.

Le 1er février 1907, un nouveau rapport de VIALA (1) est adressé au Directeur du Service de Santé dans le Pacifique à Nouméa.

Ce document est intéressant car il a une valeur certaine pour l'histoire médicale, dans la mesure où il est le premier rapport d'un médecin en poste régulier à Wallis. Nous ne citerons que les traits originaux de ce rapport pour l'année 1906 concernant l'information médicale générale. Dans son introduction, le Docteur VIALA relate les conditions de son arrivée à Wallis, ses difficultés initiales d'installation (qui ont été tantôt exagérées tantôt ont été minimisées par rapport à ce qu'il écrivait (2). Dès le 1er février 1906 rappelle-t-il le Service Médical de Wallis devint effectif avec l'installation d'une pharmacie et d'une case de consultation (construite sur ordre du Roi à la demande de VIALA). VIALA dispose "d'une bonne caisse d'instruments de chirurgie, et d'un certain approvisionnement en médicaments". Le principe de base instauré a été la gratuité des soins comme des médicaments pour les autochtones. Trois matinées de consultation ont été décidées de 8 à 11 heures. Mais le médecin en dehors de cet horaire effectue des visites à domicile ou pour les cas urgents les héberge dans un "hospice improvisé". Le succès a été rapide car répondant à une attente ancienne d'un médecin. Si, note VIALA "l'enthousiasme pour le bistouri fut considérable", les médicaments et les régimes alimentaires furent moins bien acceptés et valorisés. VIALA précise que le Wallisien exige un effet immédiat du traitement, sinon il retourne à la médecine traditionnelle. Pour le médecin rien que de très

(1) VIA.4.16.

(2) cf. VIA.4.3.

naturel dans cette démarche propre aux *esprits primitifs*" et, ce n'est qu'avec le temps qu'un changement de mentalité aura lieu. En moins d'un an, VIALA a effectué 99 interventions chirurgicales, les plus spectaculaires étant les ablations de tumeurs éléphantiasiques (dont une de 27 kg et une autre de 21 kg !) L'éléphantiasis en effet, maladie dominante de Wallis, touche les deux tiers de la population.

Les affections oculaires, les tuberculoses, les cancers, les hydrocèles vaginales forment le gros des maladies rencontrées par VIALA. Celui-ci constate aussi l'importance des dermatoses quasi générales chez tous les individus examinés, dues à la négligence de l'hygiène corporelle. Par contre les maladies vénériennes paraissent limitées et cela semble dû à la rareté des visites d'Européens et à l'absence de prostitution. VIALA note aussi les ravages cycliques de la grippe chez les vieux et les enfants.

Il s'interroge enfin sur le diagnostic détectant : "*une lèpre nerveuse (avec le symptôme fréquent de la griffe cubitale)*" chez près de la moitié des habitants ! Faute d'équipement, VIALA avoue son impuissance en ce domaine pour établir un diagnostic sérieux. Pour Futuna, VIALA admet que l'île reste vierge de toute action médicale. Il note aussi l'absence de l'alcoolisme grâce aux sévères mesures prises depuis longtemps par la Mission d'abord, le Protectorat ensuite.

En conclusion, le médecin Résident demande l'expédition de vaccins contre la variole, inconnue jusqu'ici mais dont il craint l'introduction avec les fréquentes touchées de navires venant de Fidji et d'Australie et qui aurait des effets dévastateurs.

Agitation autour du nouveau Roi.

Le 19 avril 1907 un rapport de VIALA (1) après quelques pages minutieuses évoquant les conditions de fret entre Wallis et l'extérieur

(1) VIA.4.17.

le paiement du don annuel de 4 500 francs consenti par le Roi au Protectorat, informe que "...quelques légers troubles ont eu lieu aux Wallis début-avril". En effet, y apprend-on, un parti de Wallisiens, du district de Mua, exigea d'être exempté de corvée traditionnelles dues au Roi, au besoin en payant une taxe peronnelle. Des préparatifs allant jusqu'à une situation d'affrontement eurent lieu et le Roi devant cette agitation proclama qu'il était en danger. Répondant à cet appel royal, ses partisans, dont VIALA nous dit que leur mobile était "la crainte du Roi", se mirent en tenue de guerre et se préparèrent à réduire par la force les factieux de Mua. Mais le Roi arrêta à temps ses guerriers et on se contenta de démonstrations de soutien au souverain faites devant le palais à Mata-Utu et devant la case du chef de Hihifo. Après une journée de nervosité, tout rentra dans l'ordre le troisième jour. Devant cette menace de troubles, le Résident fit savoir qu'il a "prêté son appui au Roi pour rétablir l'ordre". Ainsi VIALA vint à la rencontre des rebelles pour les exhorter au calme, au respect des lois. Néanmoins, compte tenu du caractère autocratique des pouvoirs royaux, le Résident estime que le souverain a une large part de responsabilité dans les désordres. "... LAVELUA abuse d'une façon exagérée de ses pouvoirs depuis ces derniers mois. Pour être agréable à la Mission, il a fait entreprendre des travaux considérables. Depuis quatre mois la population travaille pour la Mission en corvée gratuite..."

VIALA, tout à fait au courant de cette situation et de ses abus, en a fait depuis longtemps déjà remontrance au Roi. "Je lui ai dit que je ne pourrais jamais approuver les corvées qu'il imposait". Et le Résident cite l'exemple d'une intervention qu'il a faite auprès du monarque, au profit des cinq Wallisiens qui devaient "payer le bois et la tôle nécessaire à la toiture du presbytère en construction à Mua". Malgré l'assentiment du Roi aux remontrances que VIALA lui fit, ce dernier doit constater que l'alerte récente de la tentative de révolte à Mua, n'empêche pas le Roi de persister dans son attitude : "il a puni sévèrement les indigènes accusés d'insoumission et les travaux continuent".

Par respect des termes du traité de Protectorat qui laisse au souverain "l'indépendance absolue du gouvernement local" et par crainte d'une crise politique plus grave, le Résident n'a pas voulu

s'immiscer dans les affaires intérieures. Mais il résulte de la situation actuelle, estime VIALA, que "la population est fort irritée des exactions du Roi et ne demanderait qu'à secouer le joug si la crainte de durs châtements ne la retenait". D'autant plus ajoute le Résident que "les instincts sauvages et belliqueux de cette population sont loin d'être effacés".

Aussi VIALA ne cache-t-il pas sa déception devant l'évolution du Roi qui d'abord soucieux de régner en accord avec les conseils du Résident : "...semble ne s'en soucier guère maintenant, et s'être mis, comme ses prédécesseurs sous la direction exclusive de la Mission qui abuse d'une façon outrée de l'influence qu'elle a acquise dans le pays". Face à cette situation, VIALA estime qu'il faudrait entamer une révision des institutions "et d'accorder au Résident dans le gouvernement indigène, le rôle légitime que lui refuse le traité conclu en 1886. Ce traité, qui n'a du reste été qu'une simple convention, serait à refaire entièrement".

Ainsi le Résident VIALA à partir de son analyse des causes des troubles de Wallis, ne propose rien moins qu'une transformation du régime du Protectorat, de façon à faire cesser, par une intervention politique directe, la collusion entre la Mission et la royauté !

La lettre aborde enfin, pour en donner la solution, une autre question qui se posait : celle de la création d'une nouvelle ligne maritime entre Wallis et l'extérieur. C'est la maison "ROBBIE et Cie" de Levuka (Fidji) succursale de la grande société de commerce "BURNS and PHILP et Cie" de Sydney, qui confirme qu'elle va établir un comptoir de vente et achat à Wallis (1) et qu'un de ses navires (le "PARNA") assurera une rotation régulière avec l'archipel. VIALA se félicite de cette saine concurrence nouvelle et de ses effets bénéfiques sur le prix de vente des produits de base et le prix d'achat du coprah local, lequel se trouve favorisé par la forte hausse des prix internationaux. Aussi envisage-t-il, dernier élément du processus fiscal qu'il a engagé, de

(1) Dont le français Julien Brial deviendra gérant en 1907 ou 1908...

demander au Roi son approbation pour faire passer la taxe de sortie du coprah de 6,25 à 10 francs la tonne. Cette mesure permettrait au budget du Protectorat de s'équilibrer grâce à ses propres ressources, objectif recherché depuis longtemps par l'administration.

Dévastation cyclonique à Futuna.

Le 23 mai 1907 (1) un laconique câble codé, expédié par le capitaine HAUTEFEUILLE du "VAUCLUSE" qui assure aussi la fonction de chef de la division navale du Pacifique, informe le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie de la situation à Futuna : *"Aucune crainte ingérence anglaise, ici personne ne s'occupe de Futuna, renseignements journaux sans doute exagérés"*. Ce câble codé est parti de Suva où le "VAUCLUSE" fait escale. le texte en resterait sibyllin si un rapport du Résident VIALA ne venait l'éclairer.

Ce document daté d'Uvéa, le 2 juin 1907 (2) fait le point de la situation nouvelle qui s'est créée. Un cyclone particulièrement dévastateur a frappé Futuna le 18 avril et c'est une des goélettes assurant la liaison régulière Wallis-Futuna-Rotuma-Fidji-Sydney, arrivée le 22 avril à Futuna, qui a dû répandre la nouvelle à Suva (Fidji) où la presse s'en est emparée. Le "VAUCLUSE" ainsi a appris la nouvelle lors de son passage et sur ordre supérieur de Nouméa a été dirigé sur Wallis, d'abord pour informer le Résident et ensuite l'amener à Futuna pour y porter les secours et y prendre les mesures nécessaires. En arrière-plan, la crainte des autorités françaises de voir un navire de "Sa Majesté Britannique" apporter le premier les secours à l'île sinistrée explique le ton du câble cité plus haut et la rapidité de la réaction française.

(1) VIA.4.18.

(2) VIA.4.19.

C'est ainsi que, le Résident VIALA arriva le 29 mai à Futuna où il put constater l'importance des dégâts causés par le cyclone. Pour VIALA, rien n'a été exagéré dans les dépêches : Toutes les maisons indigènes ont été balayées et emportées. Même l'église de SIGAVE bien que de forme imposante a été détruite. Seules les Missions de KOLOPELU et POI (où se trouvent les restes du Bienheureux CHANEL) ont été préservées. L'unique commerçant de l'île, M. OPPERMANN, a perdu ses hangars à coprah et tous les cocotiers de l'île ont été abattus ou emportés comme une partie de la végétation. Si les cases des villages indigènes ont été remontées, les habitations européennes restent en ruines. Heureusement, grâce aux innombrables cocotiers, arbres à pain abattus, la nourriture ne fait pas défaut et avec la pêche, les volailles et les porcs, la population est assurée de sa nourriture. Les Futuniens ont commencé à reconstituer leurs plantations ravagées, mais il faudra six mois avant les premières récoltes et d'ici quelques semaines une disette de vivres est prévisible. En ce qui concerne la Mission comme elle était à court de vivres, le commandant du "VAUCLUSE" lui a cédé 100 kg de haricots et une caisse de biscuits, au compte du Protectorat ! Deux blessés seulement ont été recensés après le passage du cyclone.

Par lettre du 25 juillet 1907 (1), le Gouverneur répond aux missives du Résident VIALA en date du 19 avril et 2 juin de la même année. Il constate avec plaisir *"l'empressement du Roi"* à payer la contribution annuelle décidée et : *"aurait fait transmettre ses remerciements au Roi, si les événements récents survenus à Wallis n'avaient remis en cause les bonnes dispositions réelles du Roi"*. Aussi a-t-il écrit au Ministre pour recommander des visites navales "de présence" plus fréquentes dans l'archipel. Le Gouverneur souscrit entièrement aux observations faites par le commandant de l'avis "VAUCLUSE" et du Résident VIALA sur la responsabilité de la Mission dans

(1) VIA.4.20.

les récents troubles de Wallis. Il approuve la réserve du Résident quant à son intervention directe dans les affaires internes du Protectorat conformément au respect du traité. Aussi le Résident est chargé de signifier au Roi que les abus de pouvoir ne sont pas acceptés par la France : *"Vous saurez, je l'espère, par la modération et la constance de vos conseils, acquérir suffisamment d'autorité sur ce chef pour contenir ses instincts despotiques et lui faire dire que sa fonction lui crée des responsabilités dont il serait la première victime s'il n'y prenait garde"*.

Enfin, le Gouverneur déplore les ravages du cyclone à Futuna tels que le commandant du "VAUCLUSE" lui en a fait rapport et désire que le résident revienne à Futuna sur un navire de guerre pour y suivre l'évolution de la situation.

1.3. - Une micro principauté Mariste figée !

Un constat désabusé d'impuissance.

Aucun problème nouveau n'apparaîtra jusqu'à novembre 1907, période où le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie fera une visite à Wallis ; une courte correspondance purement administrative datée du 28 septembre confirme le calme qui règne à Wallis-Futuna.

Par contre le rapport qu'adresse le 19 novembre 1907 le Résident VIALA au gouverneur de Nouvelle-Calédonie (1) est important à plus d'un titre. En effet, ce rapport s'inquiète du problème des ressources financières indispensables au bon fonctionnement du Protectorat et du moyen d'y parvenir et en y présentant la situation d'une façon pessimiste.

(1) VIA.4.21.

En introduction, le Résident constate que dans l'état de l'économie wallisienne et des ressources fiscales existantes, le Protectorat est dans l'incapacité de subvenir sans aide extérieure à ses besoins minimum. Si une somme de 4500 francs a été obtenue de Wallis, le Résident avait espéré à bref délai une contribution de Futuna pour 1500 francs (300 chefs de famille imposables). Or le récent cyclone qu'a connu l'île interdit pour les deux ou trois années à venir de songer à cette mesure !

A ce désagrément s'ajoute le refus "de chefs de Wallis" de faire passer de 6,25 à 10 francs la tonne, la taxe de sortie du coprah. Enfin, constate VIALA, sa proposition du 8 juillet (rapport non conservé) d'imposer par décret cette augmentation a été rejetée par le Gouverneur lors de son récent passage à Uvéa, comme contraire aux termes du traité de Protectorat, ce que le Résident admet parfaitement. Mais alors, s'interroge-t-il, "que peut être le budget du Protectorat ?" Et VIALA énumère les expédients récents utilisés tels les reports de recettes en excédent. mais pour l'année 1907, la faiblesse des sorties de coprah (5 à 600 tonnes) entraînera un déficit sur la prévision faite, de 3000 francs environ. or il n'y a plus de réserves financières à utiliser pour le résorber. Aussi, compte tenu de la situation financière en cours et de celle prévisible, le projet de budget que le Résident a dressé pour 1908 utilise le procédé de "l'extrapolation fictive" de ressources gagées sur la sortie de 1000 tonnes de coprah au lieu de 600 tonnes prévisibles ! Du fait des dépenses absolument incompressibles du Protectorat, et des médiocres perspectives de rentrées financières dans la conjoncture actuelle, c'est un déficit de 3000 francs par an, au moins, qui devra s'inscrire chaque année au débit du Protectorat : "Que faire en face d'une situation aussi lamentable ?" s'interroge le résident. et VIALA remémore au Gouverneur l'état du Protectorat, du Résident et de l'influence française telle qu'il a pu le constater lors de sa visite récente de l'île. Même en mettant de côté les projets de création d'écoles primaires indigènes et les quelques travaux d'utilité publique prévus, la situation restera précaire pour le Protectorat : "L'administrateur n'a pas le moindre employé subalterne, ses frais de bureau ne sont pas payés. La maison qu'il habite est tout juste

suffisante, et la moitié de la toiture menace d'être bientôt emportée... Le devis des matériaux nécessaires s'est élevé à un total auquel ne m'ont pas permis de faire face les faibles crédits dont je disposais...". Pour le budget 1908, VIALA demande seulement l'installation d'un puit près de sa maison afin d'avoir en saison sèche pour lui et sa famille de l'eau que jusqu'ici il demande "à la Mission !" Plus grave, l'état de fonctionnement du service de santé : "Quant au médecin, il est livré à lui-même et à son unique dévouement personnel : pas d'infirmier, pas d'homme de peine, un matériel absolument insuffisant au point qu'il est forcé d'employer ses propres marmites pour faire bouillir lui-même l'eau destinée aux pansements, ses propres instruments de chirurgie dans les opérations ; enfin un crédit de 500 francs chaque année pour renouveler l'approvisionnement de la pharmacie, alors qu'un crédit de 1000 francs y suffirait à peine... Point n'est besoin d'insister sur une situation pareille qui serait bien faite pour décourager les meilleures volontés !".

Après cette triste litanie sur la situation réelle du Résident et ses moyens d'action, VIALA s'interroge avec un certain accent pathétique sur la raison d'être du Protectorat qui a été mis en place à Wallis-Futuna. "Et l'on se demande vraiment pourquoi conserver un Protectorat..." car le Protectorat de l'archipel jusqu'ici a été incapable d'apporter le moindre profit à la France, et faute de ressources, il n'a rien permis pour améliorer la situation des indigènes. Mais surtout : "La Mission catholique des Pères Maristes, expulsée de France garde ici la direction du gouvernement indigène sans qu'elle en soit autrement inquiétée...".

La seule décision positive aura été l'installation d'un médecin Résident ; mais il ne faut pas oublier, précise VIALA, que "cette décision fut prise à la suite de demandes répétées faites par le Roi de Wallis à tous les commandants de bateaux de guerre de passage..." et d'autre part "on n'a jamais pensé à donner au médecin les moyens...". Et le Résident VIALA affirme qu'il y a des dépenses inévitables qui, si elles ne peuvent être assurées sur le budget local, doivent être prises en charge par la puissance de tutelle. Alors VIALA analyse longuement comme exemple l'île anglaise voisine de Rotuma (dépendant de Fidji). Cette île, d'une surface de moitié inférieure à

celle de Wallis, dispose d'un Résident médecin permanent (pour 2 à 3000 habitants), "logé d'une façon magnifique, auquel tous les moyens de travail et d'action sont fournis" avec une solde de 15000 francs par an "et trois mois de congé en Australie ! Mais à côté de cela, des écoles ont été créées, un service postal régulier a été subventionné ; on a aidé l'indigène à secouer le joug de la Mission !" Bien sûr, le résultat de ces efforts est positif, l'île produit 2000 tonnes de coprah et les habitants "chantent les louanges de la plus grande Angleterre". Et le Résident met en garde, compte tenu de ce parallèle, contre une désaffectation des Wallisiens-Futuniens envers la France qui se traduit déjà par la méfiance "en toutes occasions" envers la nation protectrice !

Enfin, le Résident évoque le refus du Conseil Général de Nouvelle-Calédonie de prendre en compte le déficit budgétaire du Protectorat au titre "des dépendances du Territoire de Nouvelle-Calédonie" et son espoir de voir le Ministère des Colonies dégager des ressources propres pour l'archipel.

Ayant obtenu du royaume de Wallis le maximum financier tolérable, le Résident se tourne vers l'autorité extérieure afin qu'un crédit minimal de 6000 francs puisse être obtenu par an et que "les mesures qui s'imposent puissent être réalisées pour améliorer l'administration française du Protectorat, en même temps que la situation des indigènes protégés".

Ce plaidoyer assez passionné du Résident VIALA ne provoquera aucune réponse directe de l'autorité de tutelle et le problème restera entier.

Nouvelles agitations.

C'est une lettre du 16 janvier 1908 (1) qui annonce le regain d'agitation interne dans le royaume protégé d'Uvéea.

(1) VIA.4.22.

Cette fois, c'est le Premier Ministre du Roi, qui, de lui même a pris la tête du parti des mécontents. L'affaire a failli avoir une certaine gravité puisque : *"Déjà certains indigènes se peignaient, arboraient le costume de guerre, et chargeaient les fusils"*. Mais le Roi s'est ressaisi, a demandé l'appui immédiat du Résident qui le lui a donné aussitôt *"considérant comme mon premier devoir de protéger l'autorité indigène"*. Sans autres précisions, la lettre apprend la mise au pas des agitateurs, des sanctions ont été prises, dont la destitution du Premier Ministre et le Résident a prévenu que des sanctions graves châtieraient les auteurs de nouveaux troubles. Les punitions royales après palabres ont été entérinées par les autorités traditionnelles et l'ordre règne. L'affaire a permis au Résident d'exhorter le Roi *"à la prudence, sagesse et loyauté"*. La missive s'achève par l'annonce d'un meilleur rendement des droits de sortie du coprah par rapport aux estimations précédentes de VIALA.

Réquisitoire contre le système Missionnaire.

Les différents griefs que le Résident VIALA avait pu formuler de façon plus ou moins directe, depuis près d'un an, sur les causes de l'échec du système de Protectorat à Wallis vont se trouver formalisées dans un document de première importance tant par son volume (67 grandes pages), que la précision des faits et des détails, comme par une instruction rigoureuse et ayant valeur d'une démonstration d'un réquisitoire accablant. Ce document entièrement manuscrit (1) est daté du 12 février 1908 et s'intitule : *"Rapport de fin de séjour sur la*

(1) VIA.4.23.

situation générale du Protectorat des îles Wallis et Futuna".(1)

L'introduction du Résident VIALA nous apprend que ce document a été rédigé à la suite d'une demande qu'en avait faite le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie lors de son passage à Wallis en novembre 1907 (probablement à bord du "KERSAINT" comme le signale sans précision la chronologie d'O'Reilly).

Ce rapport détaillé portait : "*sur le rôle joué dans le Protectorat par la Mission catholique, et sur la situation politique générale des îles Wallis et Futuna*". La rédaction de ce document coïncidait d'autre part avec l'arrivée du terme administratif prévu pour les fonctions du Résident VIALA à Wallis (2). cette circonstance donne aussi à ce document un côté de testament moral d'un homme dont toute la correspondance montre qu'il a pris à coeur sa tâche et qu'il y a éprouvé de fortes désillusions. En tout cas, c'est un homme ayant une expérience approfondie du pays, de sa langue, de ses moeurs, et désireux d'attirer la plus haute attention ministérielle sur "*ce que sont et que peuvent être dans l'avenir nos protectorats de l'Océanie centrale*". VIALA ne cache pas son intention finale en rédigeant ce rapport très exhaustif : "*Je crois que la situation des îles Wallis et Futuna gagnerait à être connue dans toute sa réalité, pour que le Gouvernement, sollicité dans ce but, puisse y porter remède*".

-
- (1) Ce document est organisé selon les divers thèmes analysés : I. - Organisation du Protectorat (jusqu'à la p.13). II. - Situation politique et administrative avec les sous-parties suivantes : Le gouvernement indigène des îles Wallis (p.13). La population wallisienne (jusqu'à la p.29). Le gouvernement indigène de Futuna (p.31). La population futunienne (p.33). III. - La Mission catholique aux îles Wallis et Futuna (pp.35-57). IV. - Le Résident de France aux îles Wallis et Futuna (p.57). V. - Situation économique et budgétaire du Protectorat (p.58). VI. - Conclusion : l'avenir du Protectorat.
- (2) Qui restera en poste un an de plus, sa dernière correspondance connue de Wallis sera datée du 23 janvier 1909 !

La première partie traite de l'organisation du Protectorat dans son développement historique et elle est riche de précisions et de commentaires qui, à la lueur de l'expérience administrative du Résident VIALA, sont chargés d'enseignements intéressants.

Un Protectorat factice et dévoyé.

VIALA rappelle que le premier traité de Protectorat signé en 1842 par le Roi Soane PATITA LAVELUA n'a été effectivement mis en application que par la convention signée à Uvéa en 1886 par la Reine Amelia et le capitaine de vaisseau de MONTESQUIOU. Convention ratifiée par la France le 5 avril 1887. Un autre décret du 27 novembre 1887 rattachera administrativement et financièrement Wallis à la colonie Nouvelle-Calédonie (malgré l'absence totale de liens, d'intérêts et de rapports humains).

Le Résident attire alors l'attention sur les implications de la convention de 1886 reproduite ci-dessous : (1)

ILE WALLIS

TRAITE DU 19 NOVEMBRE 1886

La Reine des Wallis, désirant resserrer les liens qui depuis de longues années l'unissent à la France, accepte de se mettre sous le Protectorat de la France.

Comme marque extérieure de ce mutuel engagement, elle écartèlera son pavillon du pavillon français.

Un Résident sera chargé des relations extérieures et de toutes les affaires concernant les Européens.

La Reine désire conserver toute son indépendance ; elle désire aussi conserver toute son autorité sur les naturels.

(1) cf. J.S.O. n° 19, op cit p. 220.

Le Résident aura le droit de siéger au Conseil des Ministres.
La nomination de ce Résident sera soumise à l'acceptation de la Reine et même le désir de la Reine serait, tant que cela ne gênera pas les relations internationales, que le Résident soit un Père de la Mission et, plus tard, lorsque le Résident sera pris en dehors de la Mission, il sera encore assisté comme interprète par un des Pères de la Mission auprès de la Reine et dans le Conseil des Ministres.

La Reine déterminera un terrain d'à peu près vingt hectares, à la convenance du Résident et des fonctions qu'il aura à remplir.

Fait à Wallis, le 19 Novembre 1886.

Signé : Amélia LAVELUA.

Pour copie conforme : (1)

Le Capitaine de vaisseau, commandant du Decrès.

Signé : B. de MONTESQUIOU.

Pour VIALA, ce traité "pêche à la base" et c'est pour cela que les divers Résidents qui se sont succédé à Wallis ont rencontré les plus grandes difficultés et seule une transformation du traité pourra assurer une amélioration de la situation de la Présence Française.

(1) On remarquera que - fantaisie ou inexpérience des secrétaires ou de la main de la Reine Amélia - le fac-similé reproduit pl. XIX ne concorde pas absolument au texte conservé imprimé dans le Recueil des traités de Martens. (cf. J.S.O. n° 19 p. 220 op cit.).

1. - En effet ce traité est nominatif : signé par la Reine Amélia, n'engage qu'elle et pas ses successeurs qui de ce fait peuvent aujourd'hui le dénoncer.
2. - Ce traité définit seulement les droits de l'Etat protégé et ne précise pas les droits de la puissance protectrice.
3. - La Reine a sauvegardé totalement son indépendance et n'a accordé au Protecteur que des concessions ou des responsabilités futiles ou sans objet (écartèlement du pavillon royal (1) et conduite des affaires extérieures !), tandis qu'elle-même conservait totalement la conduite des affaires internes, excluant ainsi la France de toute possibilité de contrôle de l'administration locale.
4. - Le droit du Résident de siéger en conseil des Ministres est sans objet puisqu'il ne peut s'immiscer dans les affaires locales.
5. - Le Résident aurait dû être un Missionnaire, au moins dans les premiers temps, et de toute façon la présence d'un interprète choisi obligatoirement du côté de la Mission "interdit" toute initiative que pourrait prendre le Résident.

Après l'énoncé de ces remarques, VIALA s'interroge sur les raisons qui ont poussé du côté français à proposer un tel texte ! Pour lui, il y a une connivence claire car : "en 1886, la Marine était abondamment pourvue d'Officiers tous dévoués à la cause des Pères, et que ses bâtiments sillonnaient le Pacifique au Service des Missions", donc avec la Mission Mariste qui a rédigé elle-même les termes du protocole.

(1) A l'origine le drapeau d'Uvéa conçu par les Maristes était celui de la "Vierge Marie" puis il fut changé et contenait la croix de Malte (en blanc) sur fond écarlate. Après 1888, il fut "écartelé" du pavillon national de la France, mais n'eut pas d'usage officiel semble-t-il jusqu'en 1910.

Et VIALA à partir de ce constat situe historiquement les intentions des Pères Maristes à Wallis-Futuna.

La Mission dès qu'elle a réussi à asseoir définitivement son influence par la conversion massive de la population dès 1842, va très vite se soucier de conforter sa position car elle peut craindre deux dangers : d'une part, un retournement défavorable du Roi qui gouverne certes par la crainte, mais peut-être remis en cause par des factions rivales. D'autre part, pour garder intact son pouvoir sur l'archipel, la Mission doit être protégée de l'extérieur et de ses influences pernicieuses et *"c'est alors qu'elle incita le Roi Soane PATITA LAVELUA à demander au Gouvernement français sa protection..."*.

A l'appui de sa thèse, le Résident VIALA cite la lecture d'un ouvrage publié par la Mission dont le titre est : *"Monseigneur BATAILLON et les Missions de l'Océanie centrale"* qui illustre les étroites relations existant entre la Mission et les autorités françaises dans le Pacifique et qui par un accord tacite faisait du R.P. BATAILLON : *"le représentant autorisé du Gouvernement français"*. Aussi, lorsque en 1886 diverses nécessités internationales poussèrent à régulariser la situation juridique du Protectorat de Wallis-Futuna, la Mission soucieuse de ménager l'avenir et de conserver toute son influence *"tint à sauvegarder par un texte précis son autorité prépondérante dans le pays"*. Pour ce faire, la Mission qui s'était substituée en fait au pouvoir local indigène, fit garantir la totale indépendance des affaires intérieures du Protectorat par rapport aux éventuelles interventions du Résident. Et VIALA voit dans l'inscription d'une clause obligeant le Résident à communiquer avec le Roi et ses Ministres par le truchement d'un interprète pris dans la Mission, la confirmation du but recherché par cette dernière : contrôler entièrement les actes et dires du Résident. Il affirme que par expérience, il a vu *"maintes fois la preuve"* de cette volonté de l'écarter. Autre preuve, la méconnaissance quasi totale de la langue française après plus de 50 ans de présence missionnaire ! Ainsi depuis 1847, la Mission poursuit un but précis, confirmé par le traité de 1886 : refuser toute immixtion du Gouvernement protecteur dans les affaires du pays, ce que révèle l'absence de clauses répartissant des charges budgétaires inhérentes au Protectorat.

Aussi le Résident n'a qu'un rôle de persuasion et de conseil et ne peut avoir une chance d'être entendu, que si en faisant preuve de qualités morales, il réussit à susciter le respect et la confiance qui lui donnent "un semblant d'autorité".

Mais ces qualités et cette persévérance sont inutiles lorsqu'elles s'opposent aux vues de la Mission car : "la force de persuasion n'a pas prise sur l'indigène ; il est toujours de votre avis, mais quand il s'agit de passer aux actes, on ne rencontre plus que la force d'inertie la plus absolue". Ainsi l'influence légitime que devrait avoir la France "appartient à la Mission, qui gouverne, et contre elle le Résident est absolument désarmé. Tel qu'il a été constitué, le Protectorat n'en est pas un".

Telle est la situation à Wallis.

En ce qui concerne Futuna qu'en est-il ? Futuna a eu une évolution juridique semblable à celle de Wallis : Protectorat de la France depuis novembre 1842, une déclaration en date du 29 septembre 1887 des Rois d'ALO et de SIGAVE "sollicitent de nouveau la protection de la France". Un décret du Président de la République en date du 16 février 1888 ratifiera les actes juridiques de 1842 et 1887.

Par dépêche du 5 mars 1888, le sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine et des Colonies a notifié au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le décret du 16 février 1888 en précisant qu'à l'avenir Futuna formerait avec les Wallis un même Protectorat rattaché à la Nouvelle-Calédonie. Le Résident en poste à Wallis représenterait également la France à Futuna.

Or les termes du traité de 1887 propres à Futuna "sont pires encore". En effet, les Rois de Futuna n'ont fait qu'une demande de Protectorat "analogue à celui de Wallis... mais jamais aucun traité établissant les conditions de fonctionnement de ce Protectorat n'a été rédigé". Et VIALA cite la déclaration des Rois de Futuna.

ILE DE FUTUNA.

Nous, Soane Malia Musulamun Roi d'Alo et Anise Tamole, Roi de Sigave, nous remercions la France de la protection qu'elle a toujours bien voulu accorder depuis le commencement de la Mission à

notre pays de Futuna et nous prions le Gouvernement français de vouloir bien nous accorder toujours son protectorat si avantageux et dans les mêmes conditions qu'à Wallis.

Fait à Uvea, le 29 septembre 1887.

VU : Le Capitaine de vaisseau, Commandant LE DECRES.

signé : LAGUERRE.

Texte qui pour VIALA n'a aucune valeur juridique ! De plus, l'éloignement de Futuna et l'absence de tout moyen permanent de navigation ne permettent aux Résidents que quelques visites très espacées dans le temps. Aussi, le Résident "ignore absolument ce qui se passe à Futuna, et c'est ainsi que l'an dernier, je n'appris que le 29 mai qu'un cyclone avait ravagé le 18 avril l'archipel futunien !". Seule la Mission Mariste exerce le gouvernement de l'île sous le couvert du Protectorat et l'affaire OPPERMANN confirme bien l'absence d'autorité française sur les natifs de l'île.

Ainsi pour VIALA la situation du Protectorat de Wallis-Futuna est on ne peut plus claire : des traités de Protectorat totalement désavantageux pour le Gouvernement Français permettent de sauvegarder "les intérêts particuliers de la Mission Mariste". Il en résulte que le Résident français : "se trouve continuellement en lutte contre l'inertie et la mauvaise volonté des gouvernements indigènes guidés par la Mission".

Et VIALA conclut cette analyse du cadre juridique du Protectorat par une mise au point rappelant et précisant l'idéal civilisateur et humanitaire que la France doit assumer. Pour remplir cette tâche en collaboration avec les indigènes et pour leur bien, elle doit en avoir les moyens et ses représentants doivent être écoutés. Mais pour cela : "il aurait fallu que leurs efforts ne se heurtent pas sans cesse à l'indifférence complète de la part des naturels, et surtout à l'autorité absolument révoltante que s'est arrogée dans le pays la Mission Catholique".

Le Résident VIALA par le biais de ce document introduit une critique systématique par rapport aux constats qu'il avait déjà formulé. Ses conclusions sont une dénonciation claire et étayée de la place prise

par la Mission. C'est sur le rôle joué par la Mission qu'il concentre toutes ses attaques et c'est chez elle qu'il diagnostique la source de tout l'échec de l'administration à Wallis-Futuna. L'ennemi est clairement désigné, le signal des hostilités déclenché. Mais l'examen de l'organisation du Protectorat n'est qu'un préambule et dans les autres parties de son exposé, le réquisitoire ainsi entamé va se développer, et se radicaliser par l'analyse serrée des errements du système Mission !

Une satrapie océanienne !

Dans le titre II de son rapport, le Résident VIALA dresse le tableau des méthodes et procédés du pouvoir qui régit les indigènes ainsi que des implications de sa mise en tutelle par la Mission.

Le Résident précise d'abord par un rappel des faits connus, l'organistaion politique autochtone et ses rouages : un Roi choisi à chaque succession dans la ligne collatérale, qui gouverne avec l'aide d'un Conseil du Roi (ou "fono") composé de Ministres "à vie" tirés des familles princières ayant le privilège héréditaire de la charge. Les ordres du Roi sont répercutés par le Conseil vers les trois districts qui partagent Wallis, chacun étant administré par un gouverneur (Pule) qui représente le Roi. Le gouverneur a autorité sur les villages du district par le truchement des chefs de village (Pule). Chaque district forme un Conseil auquel participent les chefs de village et qui est présidé par le gouverneur. Ce Conseil traite des affaires du district et étudie les litiges avant de les soumettre au Roi. L'autorité est exercée et représentée dans chaque village par deux ou trois "policiers" qui rapportent au gouverneur les infractions qu'ils ont constatées aux "règles et coutumes du pays".

Ce système d'ordre repose sur les bases complexes formées par les coutumes autochtones et le principe fondamental du "tabou". VIALA écrit à ce propos : "Les lois indigènes sont innombrables ; il y en a qui remontent à plusieurs siècles ; il y en a d'autres qui naissent chaque jour, et qui réglementent les moindres actes de l'existence journalière des indigènes. C'est le régime des "tapu" qu'ordonnaient autrefois les divinités païennes par la bouche des prêtres, et qui

persistent encore après avoir perdu ce caractère religieux qui rendait sacrée toute nouvelle ordonnance. Les "tapu" en tombant dans le domaine des humains, n'ont fait que se multiplier, et le Roi se charge, tout aussi bien que les divinités d'autrefois et leurs prêtres, de les faire respecter. Cette règle, qui nous semble d'un grotesque achevé, est unanimement respectée parce qu'elle est "coutume nationale", ou simplement parce que c'est le Roi qui l'a édictée". Le Résident VIALA, peut-être sans en avoir une conscience exacte, décrit là le type de pouvoir et d'interdit propre à une large partie de l'Océanie, et tel que les Européens l'interprètent.

La justice dans ce système est rendue dans chaque district par un tribunal composé du gouverneur de district assisté de deux juges. Le Roi exerce un droit de justice supérieur et sans appel en cas de litige ou de délit grave. Les sanctions sont : "toujours des amendes, qui sont payées soit en argent, soit en vivres, soit enfin en journées de travail, il n'existe pas de prison, mais quelquefois la bastonnade est ordonnée".

Mais, précise VIALA, ce régime, somme toute très humanisé de la pratique judiciaire, est relativement récent puisqu'il remonte à la Reine Amélia qui l'introduisit vers 1875 sur les conseils de la Mission, de façon à réformer, en les purgeant de leur paganisme, les anciennes pratiques. Un autre but de ces réformes était d'affirmer l'autorité royale en créant une monarchie aussi absolue que possible.

Cela rejoignait l'intérêt de la Mission qui préférait avoir affaire à un seul et unique détenteur de l'autorité plutôt qu'à de nombreux chefs locaux plus difficiles à tenir en main.

Ainsi le Roi est devenu le pivot du pouvoir officiel et il est à l'origine et à la source d'un système d'autorité qui lui donne la stature d'un tyranneau océanien, aux yeux du Résident au moins ! En effet "son pouvoir est absolu, ses décisions sont et doivent être acceptées sans discussion et ses ordres sont censés recevoir une exécution rapide et intégrale. C'est la monarchie absolue dans toute sa rigueur et tout son despotisme, exagérée encore ici par le manque de mesure et de jugement qui ne saurait étonner chez un indigène de

l'Océanie centrale" (1). Aussi en contrepartie, note VIALA *"l'ordre le plus complet règne dans le pays d'une façon à peu près continuelle"*.

Mais une telle autorité sans partage engendre des abus nombreux : *"le Roi dispose à peu près comme il l'entend des biens, du temps et du travail de ses sujets"*. Seul frein à des abus excessifs, la crainte de révoltes des sujets exaspérés. Mais ordinairement le Roi est prudent, il exige de tel village une corvée tandis que le village voisin fournira les vivres pour les travailleurs réquisitionnés. Or ces corvées loin d'être effectuées pour des travaux d'intérêt public (routes en mauvais état, délabrement du wharf de Mata-Utu, note VIALA), sont faites au seul profit personnel du Roi ou des chefs et, bien sûr, de la Mission qui fait ainsi exécuter sans bourse délier des travaux parfois importants. Autre exigence royale, les prestations en paniers de vivres : *"le Roi peut, à n'importe quel moment, exiger pour lui des vivres de tel ou tel village qu'il aura désigné"*. Enfin le Roi peut exiger, s'il le juge utile pour la réalisation de certains travaux : *"le versement de la somme nécessaire pour l'achat des matériaux"*. Ainsi pour VIALA, il y a une main-mise quasi totale de la monarchie sur les individus et leurs biens, tant et si bien qu'à deux reprises sous le séjour du Résident, des révoltes de sujets mécontents ont eu lieu. Les Wallisiens désirent plus de liberté et sont *"prêts à payer un impôt régulier même très élevé"*, en échange de la suppression des corvées.

VIALA aborde alors le problème des ressources fiscales : Il n'y a pas à Wallis, à l'exception de la contribution annuelle donnée depuis peu au Protectorat, de système fiscal. Le Roi dispose des revenus des droit d'ancrage, de pilotage, de tonnage et des patentes des commerçants. Si on y ajoute le produit des amendes, c'est d'environ 5000 francs minimum par an dont dispose le Roi. S'y ajoutent *"une fort belle maison construite pour lui par la population"*. Des terres qui lui sont propres et des vivres fournis par les villages.

(1) Pour le lecteur curieux de connaître d'autres exemples d'absolutisme insulaire océanien voir STEVENSON : Dans les Mers du Sud. Payot 1926, et la description du "roi" de APEMAMA aux îles Gilbert.

Le Résident, ce tour d'horizon fait, entreprend de donner les raisons de ses déconvenues à Wallis dans ses rapports avec le Pouvoir Royal. Il rappelle qui était le Roi en place Aisaa LAVELUA lors de son arrivée à Uvéa en décembre 1905 : *"d'une intelligence des plus bornées, d'un caractère sournois et dissimulateur, ne se laissant guider dans l'administration du pays que par ses caprices"* et VIALA témoigne de sa joie et de ses espoirs lorsque : *"ce despote mal avisé s'éteignit et que le Roi actuel Mautamakia LAVELUA lui succéda"*. Le Résident espérait beaucoup du nouveau souverain *"pour secouer un peu le joug de la Mission"*. Mais malgré des prémices favorables dans les premiers rapports avec le monarque, ce dernier s'est aussi laissé influencer par la Mission : *"dont il n'est aujourd'hui que l'instrument qui obéit et le dupe qui endosse les responsabilités"*. Mais surtout le caractère du Roi a changé, il est devenu orgueilleux, autoritaire, porté aux abus, tant et si bien que des troubles récents en ont découlé. pourtant l'actuel souverain fut jadis à la tête du groupe de Wallisiens qui, excédés par les excès de la Mission, s'efforça d'obtenir le départ des Pères ! Mais la manoeuvre échoua face à l'énergie du Roi Vito LAVELUA et à l'action de l'Evêque du Pacifique central, aussi l'actuel Roi *"se jeta aux pieds des Pères en leur demandant pardon"*. Pardon obtenu d'autant plus facilement que la Mission sentit le rôle de futur Roi qui attendait l'intéressé ; il devint ainsi une véritable créature de la Mission ! Mais une créature qui pratique la duplicité, comme VIALA l'a appris à ses dépens.

En effet, ce dernier entreprit au cours d'un long entretien qui se déroula au début du règne d'exposer au nouveau Roi la nécessité de *"laisser la Mission à son rôle exclusivement religieux, et à lui refuser toute intervention dans les affaires du pays. Il abonda dans mon sens..."* mais pour mieux suivre les injonctions de la Mission, lorsqu'elle lui demanda de faire assurer par des corvées d'importants travaux qui déplurent à une partie des sujets du Roi et les poussèrent à la révolte ! Sermonné à nouveau par VIALA, le Roi parut suivre son avis et lui déclara : *"les Missionnaires Européens sont la plaie de mon pays et en font le malheur"*. Et il se dit résolu à réagir pour éviter de fâcher à nouveau ses sujets. Or, peu après VIALA apprit que le Roi avait

sanctionné durement les opposants et fait poursuivre les travaux mis en cause ! Mais ces mesures devaient provoquer une nouvelle agitation dont les meneurs voulurent exprimer leurs doléances au Résident qui accepta de les recevoir le lendemain de leur demande. Le Roi l'apprit, arma ses fidèles, se prépara à attaquer les mécontents, puis, pris de peur et avec l'aide du Résident, réussit à rétablir le calme sans épreuve de force !

Le Roi alors accusa VIALA *"d'avoir voulu soulever son peuple contre lui"* bien qu'il connut son respect pour l'ordre et la Monarchie. Aussi il tira prétexte de ces incidents pour interdire à l'avenir aux Wallisiens de parler au Résident des affaires du pays car : *"le Résident français était à Uvéa pour s'occuper uniquement des affaires concernant les Européens"*. Bien sûr, les coupables de l'agitation ont été punis sévèrement et les travaux pour la Mission ont repris et, constate amèrement VIALA : *"mes avis restent lettre morte ; le Roi m'assure de plus en plus qu'il n'administre que sur mes conseils ; et la Mission demeure sur ses positions, intangible et obéie !"*.

Et VIALA désabusé regrette à nouveau l'impuissance du Protectorat tel qu'il a été conçu et compte tenu des travers de caractère propres aux insulaires *"l'hypocrisie est du reste un défaut qui se rencontre chez tous les Wallisiens et qui constitue le fond de leur caractère"*. Autre défaut : la versatilité d'opinion *"... il est toujours (le Wallisien) de l'avis de celui à qui il s'adresse dans le moment, quitte à en changer l'instant d'après"*. Défauts qu'il retrouve incarnés dans le caractère du Roi, sauf la constance de la fidélité et de sa soumission à la Mission et VIALA nous fait part de ses doutes sur l'attachement du Roi à la France.

Pour le Roi, le Protectorat se limite à la seule représentation extérieure et pour toutes les affaires intérieures, le Roi s'estime seul maître : *"en dehors de cela il déclare ne rien devoir à la France, et refuse même à ses représentants les plus autorisés les égards élémentaires qui leur sont dus"*.

VIALA cite à l'appui de ses dires, le refus du roi d'aller saluer le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie lors de son dernier passage à bord du "KERSAINT" et surtout, peut-être, la désinvolture de la Monarchie face à la célébration du 14 juillet ! Attitude significative :

"à qui connaît l'Océanie et qui sait quel faste ont coutume de donner les indigènes de l'Océanie à toutes les fêtes qui leur sont chères...". Si en 1906 le 14 juillet fut avec le feu Roi, une "petite fête touchante", le 14 juillet 1907 fut "froid".

Ce manque de sympathie rejaillit d'ailleurs sur tous les actes de la vie administrative du Résident qui rappelle l'opposition qu'il a rencontrée pour ses projets fiscaux, l'absence d'aide pour sa tâche médicale : "Même quand il s'agit de leurs intérêts personnels, les Wallisiens se montrent rebelles à toute initiative dès qu'il s'agit en même temps de faciliter la tâche du Résident français ou de donner au Gouvernement français une marque quelconque de confiance, d'attachement, ou simplement de reconnaissance". Et c'est une sorte de résistance passive "pleine de correction" qui est opposée au Résident dans l'accomplissement de sa tâche, d'où une conclusion morose de ce dernier qui constate l'inanité de ses efforts, l'inutilité de sa présence et l'absence de prise du système de Protectorat sur le système "Monarchique-Missionnaire" de Wallis.

. .

Après avoir longuement analysé dans la première partie de son exposé, le gouvernement indigène des îles Wallis, le Résident aborde les questions ou remarques propres à la population wallisienne.

Ce sous-chapitre n'est guère révélateur. Il précise sans détails que la population est de 4.500 habitants répartis en villages "le long des côtes" et il note que cette population, contrairement au reste de la Polynésie, ne décroît pas, même si depuis quelques années elle se maintient au même chiffre. VIALA montre l'appartenance des Wallisiens : "à la race polynésienne pure" et il apporte un jugement de valeur déjà connu chez lui : "Le Wallisien ... est à part quelques rares exceptions très paresseux et peu intelligent ; il est surtout d'une indolence remarquable, et d'une inconstance à toute épreuve". Le seul progrès qu'il reconnaît est l'adoption du catholicisme, pour le reste les Wallisiens sont restés dans leur gangue traditionnelle dont rien d'ailleurs, ni le contact des Missionnaires, ni celui des quelques

commerçants de l'île n'a réussi à les faire sortir. Et il dénonce une fois de plus le refus de la Mission d'oeuvrer pour faire progresser le milieu social wallisien. D'ailleurs le Wallisien se satisfait de cette situation compte tenu de son côté routinier : *"Resté primitif, il se contente de peu, et pratique avant tout le principe du moindre effort"*.

Enfin VIALA recense 25 Européens dans l'île, y compris les Missionnaires, quelques commerçants et leurs familles, un colon français (JOUBERT) avec les siens, le Résident et sa famille (VIALA est marié avec 3 enfants).

.
. .

Dans les deux autres sous-parties suivantes qui traitent du gouvernement indigène de Futuna, puis de la population futunienne, guère non plus de faits nouveaux, mais un rappel plus ou moins précis des situations déjà décrites par le Résident. VIALA insiste sur la plus grande instabilité des royautes futuniennes et sur les pouvoirs plus réduits, par rapport à Uvéa, des Rois d'Alo et de Sigave. Il reprend le thème, bien connu dans la littérature de l'époque, de Futuna : île sauvage et vouée au cannibalisme (1), appuyé par quelques tragédies historiques survenues dans cette île.

Au chapitre de la population futunienne, il note un effectif de 1.500 habitants, "Polynésiens" ayant selon lui, une langue proche de celle de Wallis. En ce qui concerne leurs qualités morales (fort en honneur à l'époque, dans les descriptions des écrivains exotiques), il constate cependant : *"... le Futunien est en général moins paresseux,*

(1) Voir à ce propos un des premiers écrits européens sur Futuna : TWINING J.P. : Shipwrecks and adventures of J.P. Twynning (Among the South Seas islanders). London 1859 (2ème édition) 1859. 174 p., Plon and Son.

plus actif et plus intelligent que le Wallisien". Et c'est à ces traits positifs qu'il attribue l'esprit guerrier et les goûts barbares de ces habitants ! "...qui n'hésitèrent pas à assassiner et manger le premier apôtre, le Père Chanel". Habitudes d'anthropophages que les Wallisiens n'avaient jamais poussées à un tel degré : "... car à Wallis le cannibalisme était seulement guerrier et symbolique (consommation du coeur et du foie du vaincu)". C'est le chef NIULIKI qui, d'après VIALA, interdit vers 1830 l'anthropophagie qui s'éteignit après l'affaire CHANEL. La Mission Mariste, note le Résident, "... a rempli, dans cet archipel, un rôle civilisateur et humanitaire dont il faut certainement la louer, car elle a réussi à supprimer les deux fléaux de l'île : le cannibalisme et l'infanticide" (1). Mais, déplore VIALA, ceci acquis : "la Mission laissa les Futuniens dans le même état primitif des indigènes que nous avons signalé aux Wallis". VIALA achève ainsi son analyse du long chapitre présentant les aspects de la "situation politique et administrative" par ce jugement implacable : "Tous ceux qui ont parcouru les divers archipels de la Polynésie s'accordent à dire que le Wallisien et le Futunien représentent le degré le plus bas de l'échelle sociale dans les populations océaniques" (2).

.
..

En abordant le chapitre II du rapport VIALA (qui va des pages 35 à 59 du texte), nous entrons au coeur du système d'appréciation que l'auteur, en fonction de son expérience, a dressé. Cette vue du "système missionnaire" est peut-être la plus riche, la plus documentée, la plus systématique laissée par les écrits de l'époque sur

-
- (1) L'infanticide était très fréquent dans les îles d'Océanie soumises à des conditions de milieux, de ressources alimentaires et de migrations restrictives et impératives. C'était une manière de "réguler" à un seuil "raisonnable" la population insulaire.
- (2) Nous reviendrons sur ce jugement abrupt dans l'analyse critique des matériaux présentés et commentés ici.

la Mission et à sa place à Wallis. C'est donc la plus originale et de ce fait la plus critique.

Wallis ou la cité de Dieu sur un atoll.

Le Résident procède d'abord à un rappel historique de la présence missionnaire Mariste dans le Pacifique. Dans les années 1830 se crée, à Lyon, la Société des Missions Maristes dont le but est l'évangélisation des insulaires *"de l'Océanie occidentale"*.

Le 1er novembre 1837, aborda à Uvéa (Wallis) le R.P. BATAILLON qui sera le premier missionnaire catholique. Par la suite, les Maristes s'installèrent à Futuna, puis aux Samoa, Tonga, en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides (devenues Vanuatu), aux îles Salomon. Un relais régional facilitant l'administration de ces missions éparses sera installé à Sydney. Puis, en fonction des évolutions locales et des problèmes qui apparurent, cet ensemble se compartimentera en évêchés. De 1842 à 1877, le Vicariat apostolique de l'Océanie centrale qui comprenait Wallis-Futuna et Tonga, aura son siège à Wallis sous la houlette de Monseigneur BATAILLON. A partir de 1877, cet évêché sera transféré à Tonga.

Pour l'archipel de Wallis-Futuna, VIALA nous donne en 1908 l'effectif des Missionnaires présents. Cinq Pères Européens et deux Pères Wallisiens auxquels il faut ajouter quatre soeurs Européennes et trois soeurs Wallisiennes. A Futuna, on trouve deux Pères et trois soeurs Européennes et huit soeurs Futuniennes. Ainsi un effectif de 27 personnes est présent sur les deux îles et assure le fonctionnement des diverses institutions mises en place par la Mission.

Cette revue d'effectif faite, VIALA expose l'évolution du fonctionnement du *"système Mariste"*. Les conversions furent obtenues par le courage, l'abnégation (Martyre du Père Chanel à Futuna) et la force de caractère (Mgr. BATAILLON) des premiers missionnaires. Le souci initial des missionnaires fut d'extirper le paganisme et ses manifestations : *"Complètement isolé du reste du monde, le Wallisien, dont se trouvaient du même coup supprimées toutes les jouissances"*

païennes, les danses nocturnes effrénées, les orgies de toutes sortes, en même temps que les festins cannibalesques, renia ses divinités et se jeta à corps perdu et sans discernement dans les pratiques les plus compliquées de la religion catholique".

Une des explications de cette transformation fut : "Comme à tout peuple enfant et simpliste, le péril des flammes de l'enfer...". Mais il y eut aussi note VIALA, le succès rapide rencontré par la mise en place du rite chrétien, de ses fêtes et la séduction des pompes romaines "... la douce musique des harmoniums, la mélodie des cantiques et des litanies, achevèrent la conquête". Chose d'autant plus aisée pour VIALA que "cette religion nouvelle, douce et terrible à la fois, en tout cas consolante et s'alliant merveilleusement à leur philosophie simpliste..." permit très vite aux Missionnaires (qui parlaient la langue de Wallis ou de Futuna) de prendre un ascendant de plus en plus grand sur les hommes, puis sur les institutions locales. Tant et si bien que le Missionnaire devint "un grand chef" et VIALA note l'exemple suivant : "Quand un Missionnaire rencontre sur les routes un indigène, celui-ci doit s'arrêter et s'acroupir par terre pour présenter au Père ses souhaits de bon voyage ; le Roi est seul à partager avec les Missionnaires ces hautes marques de déférence".

Ainsi, la Mission après avoir assuré son pouvoir spirituel, a réussi à pénétrer le pouvoir temporel et "à se substituer en quelque sorte, dans le gouvernement indigène, au Roi et aux chefs qui n'agissaient plus que sur ses conseils".

C'est cette double prédominance, l'une officielle sur les âmes, l'autre occultée par le maintien de la façade du régime monarchique qui a permis à la Mission de développer un impressionnant système d'autorité et de présence.

La politique de grandes, nombreuses et riches constructions en témoigne, écrit le Résident VIALA qui en énumère les réalisations : "quatre vastes églises, solides constructions en pierres de taille, furent bâties aux Wallis ///" et : "Trois églises semblables s'élevèrent à Futuna". Mais à cela s'ajoutent aussi : "quatre presbytères aux Wallis, trois presbytères à Futuna, des couvents pour les soeurs, un séminaire à LANO, construction en pierres, spacieuses et solides, couvertes en tôle..."



Wallis 1900. Enterrement au rite spécial d'une femme morte en couches.
(Collection De Myrica).

Comment tout cela fut-il possible, dans un pays dénué de tout? VIALA nous apprend l'arrivée à Wallis de frères coadjuteurs : "qui enseignèrent à ces sauvages tout juste dégrossis", les premiers éléments de la maçonnerie et du travail du bois. Les chefs furent convaincus par la Mission de la nécessité de ces travaux et les Wallisiens sous leurs encouragements conjoints contribuèrent à l'oeuvre "et, dès 1842 la population tout entière se mettait à l'ouvrage en chantant des hymnes et des cantiques". En plus de son travail, la population donna par des collectes l'argent nécessaire à l'achat des matériaux : "sans que jamais la Mission ait eu un centime à déboursier". De plus, souverains et chefs se chargèrent de trouver les terrains nécessaires pour ces bâtiments soit : "quatre vastes propriétés entretenues, sans aucun frais pour elle (la Mission) par la population même" (1). Cela pour Wallis, mais il faut y ajouter Futuna pour trois autres propriétés. Et, note VIALA, ces donations furent enregistrées en bonne et due forme à la résidence de France !

La Mission apparaît ainsi comme toute puissante spirituellement, agissante politiquement et imposante par sa politique de bâtisseuse. Mais elle est aussi : "fort à son aise et ne manque de rien" en ce qui concerne les besoins de sa vie quotidienne. En effet, des terrains qu'elle possède, la Mission tire du coprah obtenu gratuitement pour elle par les Wallisiens et revendu aux commerçants. Mais il y a bien d'autres ressources, détaille VIALA : "... ils tirent leurs autres revenus de dons, de quêtes, d'amendes, et aussi d'un casuel établi sur les messes mortuaires (5 francs par messe basse et 13 francs par grand'messe)". Et VIALA, administrateur très bien informé, affirme que, d'après ce que lui a répété à plusieurs reprises le Supérieur de la Mission, les dépenses faites annuellement par cette dernière était de 25.000 francs environ ! Chiffre qui contrairement aux apparences est très élevé puisque les Missionnaires "vivent sur le pays" grâce aux

(1) Mgr. Blanc évoque les conditions d'attribution de ces propriétés dans son ouvrage. Les île Wallis. 1914. Paris.

dons et produits cultivés dans leurs terres. Ainsi cet argent sert à payer les commandes et à rembourser à la Procure de Sydney des avances anciennes consenties à la Mission : "Ainsi la Mission fait bonne chère et le Supérieur possède la seule voiture qui existe aux Wallis". Cela est possible parce que : "c'est encore l'indigène qui fournit tout, depuis les matériaux et la main-d'oeuvre nécessaire à la construction des Eglises et des chapelles, jusqu'aux vitraux, aux statues, aux cloches et aux ornements sacerdotaux". Aussi les églises de Wallis n'ont-elles rien à envier à celles de France "pour la profusion de l'ornementation" et si besoin est "le Roi impose à ses sujets l'obligation de verser tant par tête pour le règlement des factures". Ce système aboutit ainsi à donner une place de premier plan à la Mission car "aucun chef, le Roi en tête, ne saurait se passer des conseils des Pères... il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de faire prendre au Roi une décision quelconque contraire aux avis des Pères". Et le Résident VIALA compare l'expérience de la Mission à Wallis à celle de la Mission catholique qui s'était installée aux îles Gambier (Polynésie Française)(1) et "où l'attitude de la Mission força le gouvernement français à intervenir d'autorité et à exiger de l'Evêque le déplacement de tous les missionnaires, qui s'opposaient ouvertement à l'action du Résident français...".

Ce système, ainsi décrit tel qu'il s'est constitué, a eu comme conséquence ultime, selon VIALA, de transformer chaque Wallisien en

(1) Il s'agit aux Gambier de la Mission installée à partir de 1834 par la Congrégation des Pères du Sacré-Coeur de Picpus. Le récit du Père Laval, "Mémoires pour servir à l'histoire de la Mission de Mangaveva", 3 tomes, donne le point de vue de son fondateur. Pour avoir un point de vue plus synthétique et plus critique, lire NEWBURY C.Q. : "Missionary Policy in Mangareva : on early contact situation" in J.S.O. n° 15, décembre 1959. Le cas de Mangareva est un cas limite par son côté systématique de quasi "phalanstère missionnaire" et par les conduites extrémistes qui en résultèrent du côté de la Mission comme de l'Administration française. Néanmoins et mutatis mutandis, on peut noter des similitudes entre l'expérience conduite à Mangareva et celle de Wallis.

automate mystique". Pour illustrer son propos et avec une verve chargée d'humour, le Résident VIALA dresse un tableau assez impressionniste du spectacle qu'offre la pratique religieuse à Wallis. "Et c'est un spectacle réellement surprenant que de voir ces sauvages aller et venir avec d'énormes chapelets à leur cou et de grosses croix sur leur poitrine, et se signer trois fois à l'occasion de toutes leurs actions journalières. Il est peu probable qu'en aucun autre pays du monde les fêtes religieuses atteignent la pompe et le développement qu'elles offrent aux Wallis, où elles se déroulent au milieu du peuple tout entier prosterné dans une adoration sans fin où les chœurs s'élèvent, sur la place publique, de centaines de poitrines à la fois cependant que l'armée du Roi (1) rend les honneurs au son du clairon en même temps que tonne le canon et que crépite une fusillade. Durant toute la journée du Jeudi-Saint et toute la nuit du Jeudi au Vendredi, des soldats wallisiens, l'arme au pied, montent la garde en permanence autour des églises, tandis qu'un glas funèbre retentit toutes les heures et que les coups de canon scandent le tintement des cloches. Ce sont des spectacles uniques au monde, réellement beaux et curieux...". Mais cette beauté insolite dans le cadre d'un atoll peuplé d'insulaires sortant à peine de l'état de nature a un revers de taille (sinon de médaille !) aux yeux du républicain-Résident : "... car le gouvernement indigène reconnaît à la Mission le droit de punir d'une amende de 5 francs tout indigène n'assistant pas à la messe du dimanche sans raison valable ; certains chefs indigènes, faisant fonction de bedeaux, sont chargés de la surveillance à ce point de vue".

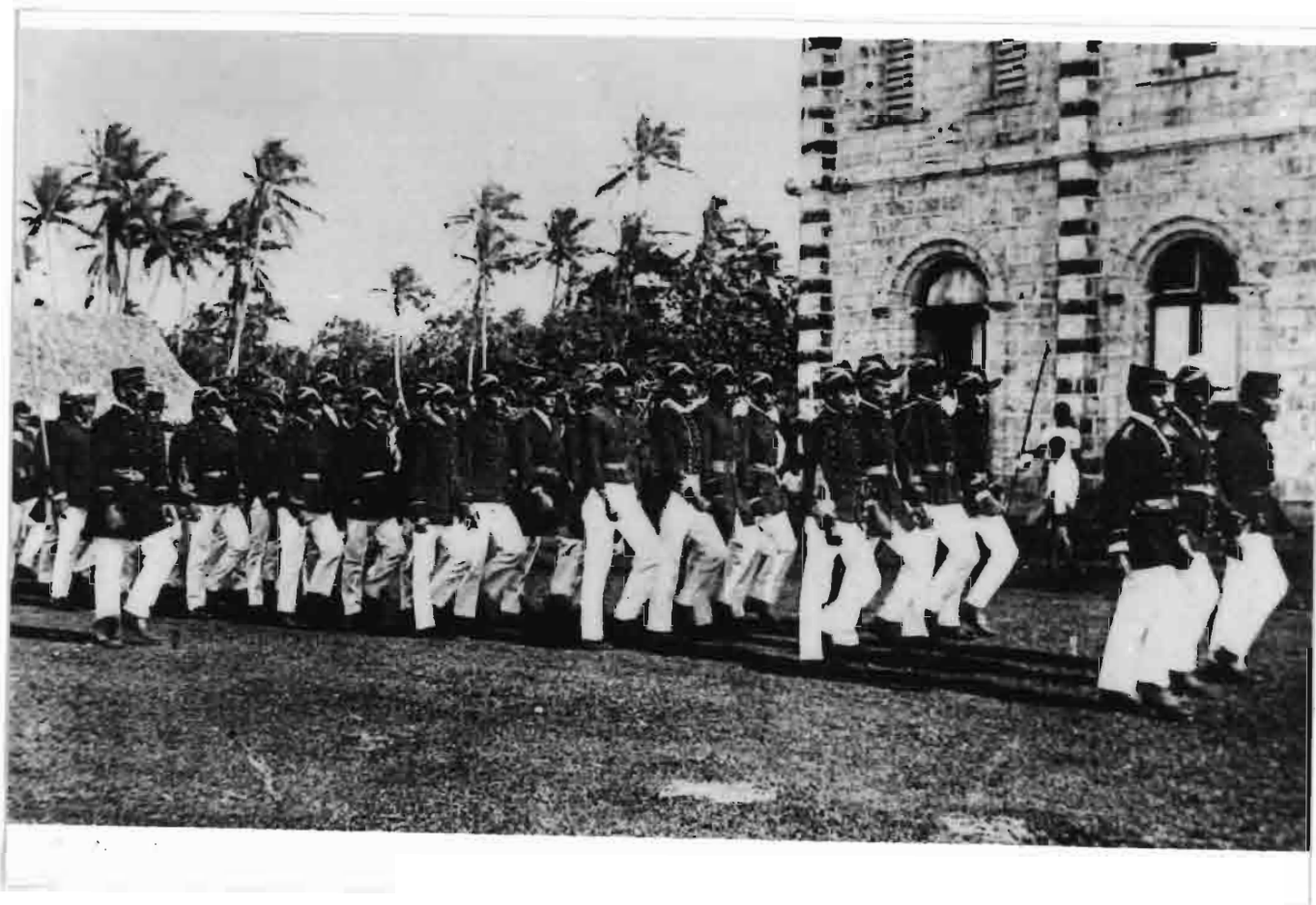
Le système missionnaire ainsi décrit ne serait pas complet, sans qu'en soit abordé un autre aspect caractéristique et peut-être fondamental, aux yeux des esprits laïques de l'époque au moins, avec l'analyse de l'enseignement et de la pédagogie propres à la Mission de

(1) Il existait à Wallis une sorte d'armée de parade qui à l'occasion des cérémonies religieuses arborait des tenues d'apparat imitées de celles de la garde Pontificale.

Wallis-Futuna. Dans l'esprit de l'administrateur-Résident, cet aspect est un des plus importants dans l'architecture du "système Mission" tel qu'il l'expose, car la question de l'organisation scolaire et de l'éducation des jeunes Wallisiens est fondamentale pour l'avenir de la société wallisienne. Pour VIALA, les intentions de la Mission en ce domaine sont claires : *"La Mission a créé, aux Wallis et à Futuna, des institutions appelées "collèges" où elle s'occupe de façonner dès le bas âge les cerveaux indigènes"*. De quoi s'agit-il ?

A partir des années 1860, la Mission Mariste a installé puis développé un système d'éducation qui repose sur une formation chrétienne faite, autant que possible, en dehors du cadre familial traditionnel. Pour cela des collèges ont été créés, ceux-ci accueillent à partir de l'âge de huit ans tous les enfants qui y vivent en régime d'internat, jusqu'à leur mariage. Dans ces collèges, garçons et filles sont séparés en groupes distincts, régis par la discipline des Pères, qui se substituent à leurs familles. La vie de ces "quartiers" est organisée autour de l'enseignement religieux, d'une formation élémentaire générale et de travaux au profit de la Mission ou des Missionnaires.

La vie des collèges obéit aux rythmes suivants : Messe tous les matins au lever, puis une heure de classe faite par un Père aux garçons, une Soeur aux filles : *"et les enfants sont alors renvoyés dans leurs familles pour la journée. Vers cinq heures du soir retour à la Mission, prière(s) ; à neuf heure du soir le Père fait tonner le couvre-feu, et après avoir chanté une série de cantiques, chacun va se coucher dans son quartier"*. Et VIALA ironise, compte tenu de l'activité pédagogique ainsi conçue, sur le terme de "collège" donné à ces établissements. Mais le collège ne s'arrête pas là ! Non content de placer toute la jeunesse "au service et sous la domination de la Mission", il crée une pratique permanente de dépendance. En effet, les jeunes gens et jeunes filles, lors de leur retour au collège chaque après-midi, doivent apporter : *"des petits cadeaux aux Pères : les garçons portent des cocos, que la Mission transforme en coprah, les filles portent des fruits et de l'herbe pour les chèvres"*. Chaque matin les travaux d'entretien des bâtiments et des dépendances sont accomplis par les jeunes. La discipline est assurée par des "officiers de



La "garde pontificale" de Wallis qui paradait lors des cérémonies
religieuses.

(Collection Ph. Godard).

collège" désignés par le Roi sur avis des Missionnaires !

Chaque mois, chaque pensionnaire doit une journée complète de travail à la Mission. pour les garçons il s'agit de sarclage, de plantations, et du débroussaie des cocoteraies. Les filles (à des jours différents pour éviter la promiscuité !) ramassent le coprah et le préparent. Ce travail, compte tenu des effectifs (jamais moins de 100 personnes), suffit à assurer l'entretien des cultures. Si besoin est, une journée supplémentaire peut être décrétée. Enfin: "chaque missionnaire retient de plus une dizaine de jeunes garçons et de jeunes filles qui demeurent continuellement à la Mission comme domestiques". Bien sûr, précise VIALA, tous ces travaux sont faits "gratuitement".

Dans chacun des collèges de Paroisse, les Missionnaires détectent les meilleurs éléments qui seront envoyés, avec l'accord de leur famille, vers le collège de LANO où ils recevront un enseignement plus poussé notamment dans le domaine religieux. Le régime de LANO est celui de l'internat complet. Garçons et filles (bien sûr séparés dans la vie quotidienne et les cours), doivent assurer leur alimentation par des plantations personnelles de cultures vivrières, et participer aussi aux travaux agricoles propres à la Mission. Les parents des élèves ont à leur charge le trousseau des enfants et les fournitures scolaires.

Au cours des études faites au collège, une lente sélection permet aux Missionnaires de déceler les garçons qui entreront au séminaire de LANO, tandis qu'un couvent forme les futures soeurs indigènes. Le Séminaire ensuite affectera les jeunes prêtres soit à Wallis-Futuna, soit Tonga, Samoa ou Fidji car il est le seul Séminaire du Pacifique central et il reçoit aussi des élèves des autres archipels. Le rôle du clergé indigène est perçu par VIALA comme celui d'auxiliaires, aptes à informer les Pères missionnaires grâce à leur connaissance du pays et de ses moeurs. Pour les Soeurs, au dire du Résident, les fonctions de "surveillantes des collèges" et de "domestiques de la Mission" en font des subalternes. La discipline dans les institutions d'enseignement est laissée à l'entière appréciation des Pères qui utilisent les amendes et les corvées. Même le Roi ne peut punir un collégien sans l'accord de la Mission !

Comment cette discipline est-elle acceptée par les jeunes élèves ? Pour VIALA : "Si une grande partie d'entre eux s'y résigne bon

gré mal gré, d'autres plus hardis lèvent la tête de temps à autre, ou ce qui est plus simple, s'enfuient du collège".

Précisons que certains d'entre eux, dans ces fugues, vont jusqu'à tenter de prendre place sur un navire pour quitter Wallis (1) voire volent une embarcation. Ces fuites ou "tavaka" (2) ont été assez fréquentes dans la tradition de Wallis. En général le ou les coupables subissent une exclusion temporaire avant de réintégrer le collège.

A Futuna où le régime est l'internat complet sans visite quotidienne à la famille, VIALA note une agitation plus marquée qui se traduit par de nombreuses fuites vers Wallis.

Mais les cas de désobéissance ne se limitent pas aux seuls élèves et VIALA cite un cas plus caractéristique. Il s'agit d'un jeune Père indigène, le Père Pierre, qui fut jugé en 1894 par l'Evêque de Wallis digne d'aller en Europe. Il visita la Mission mère Mariste à Lyon, fut présenté au Pape. Après un séjour de deux ans en Europe, il revint à Wallis où "il se chargea d'ouvrir les yeux à ses malheureux compatriotes, en leur montrant combien étaient différents le rôle et la situation qui s'étaient créés avec les Missionnaires Européens à Wallis... Les Pères Européens, leur dit-il vous ont trompés, il vous ont laissés dans l'ignorance la plus complète et n'ont fait de nous que leurs esclaves ; il n'est que temps de secouer ce joug infâme, nous autres, prêtres indigènes, Wallisiens comme vous, nous nous chargerons de maintenir ici la pratique saine de la religion catholique". Un groupe de réformateurs s'était ainsi créé autour de ce personnage et le futur Roi actuel s'y était joint. Mais la Mission veillait et après des admonestations sans effets, le Roi fit surveiller et disperser les agitateurs tout en prévenant l'Evêque. Celui-ci vint d'urgence à Wallis et repartit avec le Père Pierre dont, semble-t-il, on n'entendit plus

(1) cf. CHA.1.10.

(2) Mgr. BLANC justifie dans son ouvrage (les îles Wallis op.cit). l'interdiction d'avoir des bateaux par l'intensité que ce phénomène eut un temps.

parler, du moins à Wallis (1).

Autre point de l'exposé de VIALA sur le rôle et la place de la Mission, le problème du mariage tel que la Mission l'a organisé.

A Wallis, la Mission a décidé de célébrer les mariages une fois par an, lors de la fête de l'Epiphanie. Seuls les veufs, veuves et quelques cas "de force majeure" sont célébrés dans l'année. Les mariages sont précédés par des "fiançailles" organisées dans les collèges, mais laissons VIALA narrer la procédure : "Tous les jeunes gens se réunissent chez le Père après la prière du soir, tandis que les filles s'assemblent chez la Soeur. La cour du presbytère n'est séparée de celle du couvent que par un petit mur de un mètre de haut. Alors commencent les chants et les danses, tandis que les "officiers" circulent entre les groupes de jeunes gens, en les exhortant à prendre femme, et que le Père préside en buvant du Kava. De temps à autre un jeune homme se sépare des autres, et, s'approchant d'un "officier", lui avoue sa flamme pour telle ou telle jeune fille, aussitôt l'officier se rend au couvent, et appelle la jeune fille désignée, qui se dirige vers le petit mur de séparation où l'attend le jeune homme. Un bref colloque a lieu entre eux sous la garde vigilante de l'officier. Puis ils se séparent, en même temps que l'officier fait part du résultat de l'entrevue...". En cas de refus de la fiancée pressentie, le prétendant malheureux peut la nuit suivante tenter sa chance avec une autre jeune fille, si au contraire il est accepté, le Père se charge de faire aboutir les fiançailles. C'est le Roi qui, la veille de l'Epiphanie, fait connaître la liste définitive de ceux qui seront mariés. Après cette proclamation les futurs époux vont en cortège visiter le Père "accompagnés des parents qui portent de longues queues en "tapas" et de lourds paquets de nattes fines". Le Père après avoir fait ses ultimes

(1) Personnage sur lequel Poncet comme Blanc restent muets ?!... mais pour le Père Rauzier ces faits sont authentiques. Fils de chef, le Père Pierre fut envoyé à Tonga-Nord (communication personnelle).

recommandations aux "fiancés" reçoit les cadeaux et c'est le lendemain que sera célébrée en grandes pompes la cérémonie du mariage et huit jours de noces et festins s'en suivront...

Dernier point de la charge du Résident VIALA contre la Mission : son refus d'introduire et de diffuser l'enseignement du français. Ce sont pratiquement les mêmes arguments déjà énoncés par le Résident qui sont repris longuement et avec force détails : les Missionnaires, ayant pour mieux dominer et s'imposer appris parfaitement la langue wallisienne, ont refusé d'introduire le Français pour des raisons jugées fallacieuses par VIALA, alors que, déplore-t-il, ils n'ont pas hésité à des fins religieuses à enseigner le latin, à composer de nombreux ouvrages en cette langue morte. Aussi VIALA dénonce avec force cette mainmise sur les esprits et son but caché : *"En adoptant du reste la langue du pays, ils en ont adopté également la plupart des coutumes, ils se sont faits "Océaniens". La vérité en est surtout que, de propos délibéré, les Missionnaires ont jugé plus prudent que ces populations primitives ne connaissent jamais d'autres langues que la leur, de peur que, en prenant contact avec des civilisés, elles ne soient éclairées sur la condition malheureuse et revoltante qui leur est faite par les Pères..."*. Et d'ailleurs aux yeux de VIALA, même l'enseignement donné se limite à des rudiments, seuls le catéchisme et l'histoire sainte sont mieux étudiés. Quant aux séminaristes censés apprendre le français, VIALA n'hésite pas à écrire : *"J'ai rencontré là aussi quelques indigènes ensoutanés pouvant bredouiller quelques mots de français",* mais incapables de le lire et de le parler correctement.

Ainsi pour le Résident, il y a succès complet de la Mission Mariste à Wallis dans tous les domaines *"...car les îles Wallis-Futuna ne sont pas aujourd'hui autre chose que les fiefs de la Mission, sur lesquels l'indigène soumis à une exploitation indigne ne peine que pour la Religion et pour les Pères"*.

Enfin VIALA déplore pour l'image de la France et son prestige, cette situation qui a l'aval de fait du pays protecteur et qui est : *"triste et humiliante"*, dans la mesure où les étrangers peuvent le constater lors de leur passage et il conclut par cet appel assez

solennel : "c'est là une situation des plus malheureuses et le gouvernement ne saurait trop se presser d'y mettre un terme !".

.
..

Le quatrième titre du rapport VIALA s'intitule "Le Résident de France aux îles Wallis et Futuna". L'auteur évite de s'étendre longuement, contrairement à son habitude, sur le sujet, car il s'estime ligoté par l'influence acquise par la Mission, limité par les clauses restrictives du traité de Protectorat. Aussi, juge-t-il précaire l'autorité qu'il peut avoir pour faire respecter les droits et l'influence de la France, veiller aux relations avec la monarchie comme avec les commerçants étrangers "et aussi, en dépit du traité de 1886, exercer sur l'administration indigène un contrôle indispensable qui, pour ne blesser aucune susceptibilité, doit être dirigé avec le plus grand tact. Tout cela ne va pas sans des froissements d'amour-propre fréquents, et des vexations qu'il est parfois pénible de supporter".

A ces "grandeurs et servitudes", VIALA ajoute que sa seconde tâche officielle, celle de Médecin, en l'absence d'installation "même primitive", de toute aide, est, compte tenu de l'inertie du gouvernement indigène, toute aussi difficile que sa tâche de Résident.

.
..

Des perspectives économiques ébauchées.

L'avant-dernier chapitre (titre V) traite de la situation économique et budgétaire du Protectorat. Là aussi, VIALA procède à un rappel de faits connus : mono-production de l'île avec une faible quantité de coprah exportée annuellement, absence d'autres ressources compte tenu de la faible surface cultivable et des besoins de l'autoconsommation, indolence des indigènes : "insouciantes et paresseux" et ayant peu de besoins. Bien sûr, écrit VIALA, si on

prenait exemple sur l'île anglaise voisine de Rotuma, la situation pourrait s'améliorer car cette île est : "d'une superficie égale à la moitié de celle des Wallis, mais où le gouvernement anglais a imposé aux indigènes l'obligation d'une exploitation méthodique des cocotiers ; il en est résulté que la production de coprah très faible, est maintenant de 2 000 tonnes par an" et ajoute le Résident, "grâce à cette aisance les planteurs indigènes utilisent à leur compte des Fidjiens sous contrat". Mais, note-t-il avec dépit, le gouvernement de Wallis n'a pas voulu malgré ses conseils, suivre cet exemple voisin, car bien sûr il aurait ainsi remis en cause les habitudes de gaspillage et de négligence qui à Wallis bloquent tout essor économique.

La médiocrité du marché wallisien-futunien et l'enclavement de l'archipel dans une zone comprenant surtout des colonies anglaises et accessoirement allemandes (Samoa) expliquent que les quelques commerçants étrangers comme les liaisons maritimes actuelles y soient orientés sur Fidji. Nouméa et Papeete, villes françaises du Pacifique sont trop loin pour jouer un rôle direct sur l'économie du Protectorat et aucune subvention française n'a encore permis de mettre en place une ligne maritime nationale.

L'archipel est donc totalement dépendant, pour son commerce et le service postal, des intérêts étrangers.

Une autre dépendance, aux conséquences tout aussi importantes, existe pour l'archipel de Wallis-Futuna en ce qui concerne le budget du Protectorat. VIALA rappelle la situation budgétaire qu'il a trouvée (quelques taxes alimentaient le budget, mais de façon très insuffisante) et il précise aussi le progrès que fut le consentement à un "don annuel" fait par le Roi de Wallis au Protectorat. Mais du fait des circonstances, il ne peut demander le même effort à Futuna ravagée par un cyclone et le Roi de Wallis a refusé d'augmenter les taxes de sortie du coprah. Aussi le budget enregistre-t-il un déficit sensible qui le condamne à vivre petitement d'expédients puisque le Conseil général de Nouvelle-Calédonie refuse de reconnaître le Protectorat comme dépendance propre. Or VIALA affirme que, pour assurer un fonctionnement normal des services permettant au Protectorat de devenir une réalité, le budget actuel devrait être doublé tout en acceptant l'idée qu'environ les deux tiers des recettes devraient provenir de l'extérieur, compte tenu de la

quasi impossibilité dans le contexte du Protectorat d'augmenter sensiblement les prélèvements fiscaux nécessaires. Ces questions de fond introduisent le problème de l'avenir du Protectorat que VIALA traite dans le titre VI de son rapport qui fait office de conclusion.

.
..

Que faire du Protectorat ...!?

VIALA est des plus réalistes en énonçant que compte tenu de sa situation géographique, Wallis-Futuna ne peut avoir qu'un avenir très modeste : "mais la confiance dans un avenir meilleur s'impose absolument..." aussi est-il persuadé qu'avec une augmentation "du bien-être matériel et moral" des insulaires, les ressources propres à un budget suffisant pourraient être dégagées localement ; ce qui suppose une transformation des conditions d'action : "mais il serait indispensable, pour atteindre ce but, que le gouvernement français, en se créant dans ces îles une plus large part d'initiative, put imposer aussi bien des procédés méthodiques d'exploitation que le versement par l'indigène d'impôts justes, nécessaires, et modérés". Pour atteindre ces objectifs, il est évident pour VIALA qu'il ne faut plus compter sur les notables indigènes "...insouciantes, indifférentes, incapables de comprendre la nécessité des mesures qui s'imposent...". Donc, c'est une transformation du régime politique qui s'impose sinon "le Protectorat des îles Wallis-Futuna continuera de se traîner dans la situation déplorable que nous avons tracée...".

Bien sûr, il reste possible pour le Gouvernement français, concède VIALA, de maintenir les choses en l'état avec : "... l'honneur pur et simple de couvrir de ses couleurs nationales 6000 indigènes de l'Océanie..." ce qui exige quand même "... les sacrifices pécuniaires que réclame d'ores et déjà la situation actuelle. Mais c'est là une situation inadmissible". Tout aussi inadmissible serait l'abandon par lassitude du Protectorat. En effet, pour le Résident VIALA, la France en acceptant le Protectorat demandé par les souverains insulaires a pris "l'engagement tacite de développer la situation économique de ces îles.

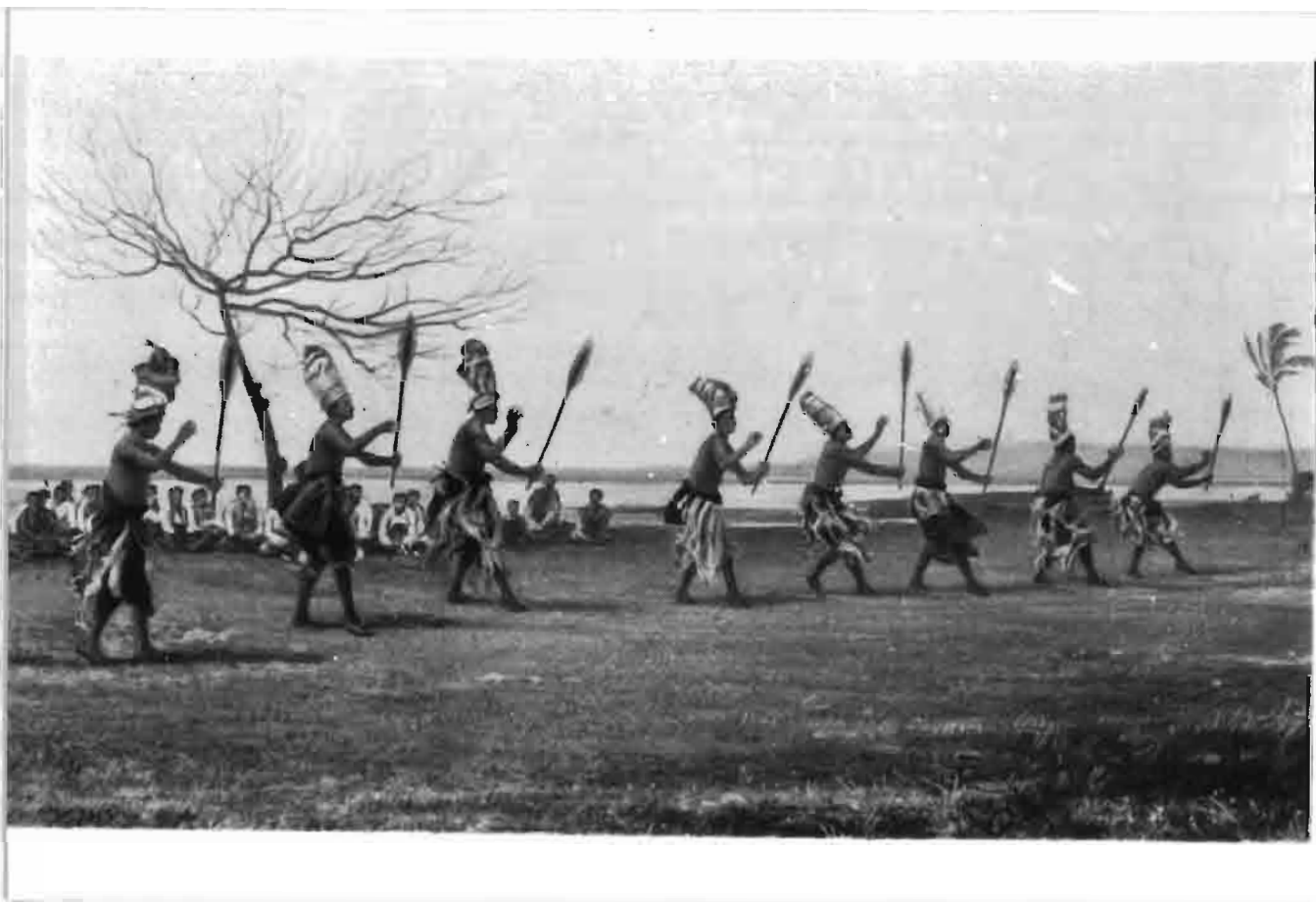
de veiller à leurs intérêts commerciaux, d'y faire pénétrer les bienfaits de la civilisation et de travailler au relèvement matériel et moral de l'indigène qui s'est confié à lui". Or écrit VIALA "cette oeuvre de haute humanité" ne peut se faire tant que la situation et la place de la Mission catholique comme de la Monarchie wallisienne ne seront pas radicalement transformées ce qui implique une amélioration des ressources budgétaires insuffisantes.

Pour atteindre les objectifs ainsi définis, deux solutions se présentent :

- Maintien d'un régime de Protectorat "renégocié" après abrogation des actes de 1842, 1886 et 1887. Cette toilette institutionnelle faite, pour VIALA : "Le nouveau Traité tout en conservant à la tête de la population indigène, un chef indigène reconnu par le gouvernement français, et rétribué aussi largement que possible, restreindrait son autorité à celle d'un chef ordinaire de tribu et lui confierait le soin exclusif de veiller sous sa responsabilité, au maintien de l'ordre et du calme dans la population, et à l'exécution de toutes les mesures édictées par l'administration française. Le gouvernement français se réserverait le soin d'administrer intégralement le pays".

Pour VIALA, ce système pourrait fonctionner au moindre coût et sans grande création d'emploi : un adjoint "actif et intelligent" pour le Résident et "trois agents de police européens". Pour Futuna, un représentant du Résident assisté lui aussi de trois policiers européens suffirait.

- La seconde solution est examinée pour mémoire : le Protectorat serait supprimé "par annexion comme colonie, avec rattachement au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie". Mais VIALA préfère la première solution parce qu'elle a l'avantage de "respecter la forme du régime" sous lequel les chefs des deux îles ont demandé le Protectorat et pour la France c'est une solution moins coûteuse qu'une annexion pure et simple.



Wallis 1900. Danse guerrière (la mitre des chasseurs est en écorce).
(Collection De Myrica).

Ainsi se termine ce document capital laissé par le Résident VIALA comme une sorte de testament moral et politique pour l'usage, l'instruction et l'édification de ses supérieurs hiérarchiques. VIALA verra son séjour prolongé de quelques mois pour des raisons de relève administrative, mais à notre connaissance il ne reviendra pas sur les constats dressés et les orientations préconisées. Ce rapport sera lu en "haut-lieu" et même si nous ne connaissons pas les réactions qu'il put provoquer, il est certain, comme nous le verrons par la suite, que plusieurs des idées de VIALA seront prises en compte et inspireront les réformes du Protectorat qui seront réalisées en 1910 sous le Résident BROCHARD.

1.4. - Retour trompeur à la normale : le Roi veut expulser le Supérieur Mariste !

Retour au quotidien.

Une courte lettre du Gouverneur au Résident, datée du 19 décembre 1908 (1), accuse réception du rapport du 16 janvier 1908 (2) et fait état de la satisfaction officielle devant l'échec de la tentative de révolte organisée contre le Roi. L'action de VIALA, en ces circonstances où il aida le Roi à maintenir l'ordre, est approuvée car pour le Gouverneur c'est un gage de renforcement de l'autorité du Résident sur le Roi afin d'amener ce dernier à modérer ses fâcheuses

(1) VIA.4.24.

(2) cf. VIA.4.22.

tendances autocratiques et d'atténuer sa soumission aux ordres de la Mission : "La servilité dont LAVELUA a fait preuve vis-à-vis des missionnaires et l'empressement qu'il a mis pour être agréable à ces religieux, à multiplier les contributions et les corvées ont servi à le rendre impopulaire. Depuis deux années à peine que dure son gouvernement, deux effervescences se sont produites, il n'est que temps dans son propre intérêt, qu'il modifie sa manière de faire". Avertissement officiel qui n'a pu qu'être agréable au Résident VIALA qui se trouvait ainsi conforté dans ses propres vues.

Les prochaines nouvelles vont arriver de Futuna et comme souvent pour cette île, c'est par une source indirecte que VIALA fait parvenir à Nouméa les informations qu'il a recueillies et qui font l'objet d'une courte missive datée du 8 mars 1908 (1). Le dernier navire arrivé de Futuna apporte en effet, la nouvelle de l'existence d'un certain trouble dans cette île qui a eu comme conséquence la déposition des deux rois par les représentants de la population. Bien que n'ayant aucun détail sur les origines de cette affaire, le Résident croit savoir que tout se serait effectué dans le plus grand calme. C'est en décembre 1907, que le Roi d'Alo aurait été déposé à la suite du mécontentement créé par des injustices qu'il aurait commises dans certains jugements coutumiers. Quant au Roi de Sigave, c'est en février qu'il aurait cédé le pouvoir, car les chefs le rendraient responsable de la crise du pays depuis le dernier cyclone (2). Ces nouvelles n'émeuvent guère le Résident qui conclut : "Le fait ne saurait du reste ni m'étonner, ni m'inquiéter ; les changements de chefs sont très fréquents à Futuna et s'opèrent généralement sans que le moindre trouble se produise". Les nouveaux Rois sont connus : EUSEVIO pour Alo et TOMASI pour Sigave.

(1) VIA.4.25.

(2) cf. VIA.4.19.

Un "tour de cochon" insulaire !

Peu après ces événements, le Résident VIALA reprend la plume le 28 mars 1908 (1), pour informer le Gouverneur du préjudice qu'il vient de subir du fait du Roi de Wallis.

L'affaire est intéressante, car elle témoigne indirectement du sens de l'humour polynésien qui peut être suscité à partir d'un quiproquo concernant des limites d'usage apportées à la concession foncière d'un étranger, aussi "puissant" soit-il ! VIALA fait état de la construction d'un mur de un mètre de haut (2) destiné à contenir la divagation des porcs qui cherchent à Wallis (comme à Futuna) leur nourriture sur le bord de mer afin qu'ils ne ravagent pas les cultures proches ; or ce mur doit suivre les limites de la concession en bordure du rivage attribuée depuis de KEROMAN à la résidence de France par le Roi. Mais soit par routine, soit de propos délibéré, ce mur va être érigé aussi contre la porte de sortie du Résident, l'obligeant ainsi à sauter par dessus lors des va et vient multiples qu'il effectue quotidiennement!... VIALA précise qu'il a fait enlever cette barrière, mais elle sera reconstituée peu après. Sur ce, arrive le navire "LA ZELEE" de la Marine de guerre, qui entre autres missions qu'il effectue habituellement, apporte la barrique de vin que se fait livrer régulièrement le Résident! Mais ce mur empêche les matelots de "LA ZELEE" de faire entrer la dite barrique sans efforts au risque de l'endommager ! A nouveau VIALA fait ôter l'obstacle... Mais peu après, un matin à son lever, le Résident constate que sa propre porte a été enlevée de ses gonds et volée dans la nuit, permettant ainsi aux cochons d'entrer dans sa cour !... Devant cette provocation, le Résident écrit

(1) VIA.4.26.

(2) Probablement en blocs de corail superposés ainsi que le font les Océaniens.

qu'il est allé protester auprès du Roi. Finalement un arrangement à "l'océanienne" put être trouvé : en échange du bois nécessaire, le Roi fit confectionner un portillon pour fermer l'entrée de la résidence. Mais malgré les recherches diligentées on ne put retrouver les auteurs de ce méfait !

Action symbolique dont VIALA ne semble pas mesurer l'ironie, puisqu'il demande, en cas de récidive, l'envoi des coupables à Nouméa pour y purger une peine de prison ! Et il conclut en écrivant que : *"cette attitude est significative d'événements déjà cités dans d'autres rapports"*.

Précisons que le Gouverneur a porté la mention suivante, sur ce morceau de bravoure de la correspondance administrative coloniale (et courtelinesque !) : *<<Histoire d'un troupeau de porcs, d'une barrière et d'une barrique de vin ... A classer !>>*

Un incident plus grave à Futuna.

Peu après, le Résident est obligé de reprendre la plume pour informer Nouméa (1) d'un incident grave survenu à Futuna. Lors du passage que vient d'effectuer dans cette île le navire "SOUTH AUSTRALIAN", de Monsieur KAAD, trois Futuniens ont attaqué à l'arme blanche un subrécargue de ce navire, Monsieur WELLINGS. Ayant reçu lors de la rixe un coup de hache à l'épaule, ce dernier a dû être amputé à Rotuma. Il s'agirait d'une vengeance, car WELLINGS aurait refoulé, lors d'un précédent voyage, un Futunien qui voulait quitter l'île. Or, ce dernier est un parent de l'agresseur à la hache !

VIALA constate qu'à chaque passage de navire, même de guerre, les équipages doivent déloger de force des Futuniens qui veulent quitter à tout prix leur île. Aussi demande-t-il des sanctions exemplaires

(1) VIA.4.27. du 6 avril 1908.

● envers le coupable qui a été amené à bord de "LA ZELEE" pour Nouméa car
"Le Futunien cache sous des dehors de douceur et d'aménité des
instincts de la plus bestiale sauvagerie et l'on ne saurait trop se
méfier de cette population". D'ailleurs, il serait même temps, constate
● le Résident, de remédier à ce protectorat nominal sur Futuna où les
chefs n'ont aucune autorité et où seule la Mission catholique peut
s'imposer. Mais, note VIALA, cette affaire a peut-être des dessous plus
graves, car d'après le capitaine, les Futuniens auraient tenté de
● "suborner l'équipage Rotumien du navire afin de s'emparer de ses
vivres". En effet, la disette due au cyclone affecte la population qui
aurait refusé les secours français par crainte d'être soumise à un
impôt! VIALA conclut en souhaitant que le Résident puisse aller plus
● souvent visiter Futuna...

.
..

Vers un certain apaisement.

● -----
Il faut attendre le 23 janvier 1909 (1), pour avoir de
nouvelles informations. VIALA, d'habitude prolix, n'a-t-il rien à
signaler ou bien quelques lettres se sont-elles perdues ?

● La lettre qu'il adresse le 23 janvier, se présente comme un
rapport annuel : "Avant de quitter son poste", événement qui n'aura
lieu d'ailleurs qu'en fin d'année. Le ton de la lettre et la nature des
informations semblent en tout cas attester que rien de saillant ne s'est
● déroulé depuis avril 1908 dans le Protectorat et au contraire un certain
optimisme témoignant d'un certain recul s'en dégage par rapport aux
événements du quotidien. En effet, note le Résident, des "progrès
satisfaisants" ont eu lieu en 1908 par rapport aux années précédentes.
● Le Roi remplit mieux son rôle et suivant les recommandations de VIALA :

(1) VIA.4.28.

"il a pris de l'indépendance face aux chefs et il a consenti à libéraliser ses pratiques avec son peuple. Les travaux à effectuer sous formes de corvées pour la Mission sont toujours suspendus et les corvées exigées en 1907 et qui avaient provoqué de l'agitation n'ont pas été reprises. Mais punitions et amendes sont toujours imposées, souvent excessives et injustes et provoquent un fort mécontentement local qui a failli dégénérer en émeute, sans mes conseils d'apaisement au Roi, dans deux villages punis qui furent finalement exemptés du punishment". La visite que le Roi et ses Ministres ont faite au Résident pour le 1er janvier 1908, traduit cette détente des rapports avec la Monarchie. VIALA attribue cette amélioration à sa longue connaissance du pays et de sa langue : "Je suis maintenant pénétré de ce fait que le Wallisien est par dessus tout méfiant et que ce n'est qu'avec le temps que l'on peut arriver peu à peu à le conquérir".

Quant à la Mission catholique, VIALA écrit qu'elle est restée réservée, faisant bon usage des mises en garde reçues et que le Roi a pris ses distances avec elle. Au point de vue économique, une production exceptionnelle de coprah assure un bien être sensible. Même situation à Futuna, bien que "je n'ai eu de Futuna pendant l'année 1908 que des renseignements très espacés et assez imprécis..." car VIALA n'a pu s'y rendre, mais les cocoterales abattues par le cyclone de 1907 y sont en pleine reconstitution et en 1909, on peut espérer reprendre l'exportation du coprah.

Le Résident conclut qu'il est heureux de présenter un rapport aussi favorable sur le Protectorat avant de quitter son poste.

Coup de théâtre à Wallis !... ou les confidences d'un Roi.

La fin de la période VIALA s'achève officiellement (1) par une longue missive datée du 5 juillet 1909 (2). Cet ultime document de 14

(1) VIA.4.29.

(2) Précisons que le Résident BROCHARD successeur de VIALA enverra son premier rapport dès septembre 1909.

pages manuscrites est entièrement consacré aux informations et commentaires que donne le Résident sur un renversement imprévisible de l'équilibre des forces politiques dans le Protectorat. En effet, tout le texte du rapport porte sur la nouvelle suivante : le Roi de Wallis vient de confier au Résident de France qu'il a engagé une procédure pour obtenir le départ de l'île du R.P. BAZIN accusé d'immixtion, puis de complot dans les affaires du Royaume et contre l'autorité du Roi !

Comment en est-on arrivé-là, alors que quelques mois auparavant, il apparaissait à VIALA que la collusion entre la Mission et la Monarchie était quasi totale, d'autant plus que le Roi n'était qu'une créature à la dévotion de la Mission ?

L'affaire a débuté en Mai 1909, où dans *"les derniers jours du mois"*, le Résident reçut la visite du Roi Sosefo LAVELUA qui lui exposa en substance les faits que nous rapportons ici condensés, VIALA s'étant attaché à une sorte de retranscription aussi fidèle que possible des dires royaux sans en omettre aucune nuance.

Le Roi de Wallis s'est décidé à écrire à l'Evêque responsable de l'archevêché en poste à Tonga, pour lui demander le rappel du Supérieur de la Mission, le Père BAZIN et *"d'envoyer à sa place un missionnaire moins encombrant"* ! Le Roi lui reproche ses critiques, ses ingérences et il lui prête l'ambition de gouverner à sa place ! Ce conflit est devenu permanent et devient grave, car le prêtre s'efforce à chaque occasion de s'appuyer sur la population contre le souverain, et y compris même en public en faisant *"...en pleine église, et sous forme de sermons, en ma présence et devant des centaines de sujets, des allocutions où il s'élève contre moi et me voue aux pires expiations"*.

Si le Roi constate que l'autorité des Pères est devenue *"au moins égale à la sienne"*, il n'admet plus d'être réduit *"... au rôle d'un mannequin marchant à sa remorque..."*. Pour le Roi, les limites de la Mission s'arrêtent aux affaires religieuses *"et les affaires du gouvernement ne les concernent pas"*.

La situation s'étant tendue, le Roi a décidé de réunir un conseil avec ses Ministres et quelques chefs et leur a proposé de demander à l'Evêque le retrait du R.P. BAZIN. Le conseil l'ayant approuvé, le Roi a envoyé une lettre à l'Evêque par le dernier navire passé en Avril et, ajoute le souverain, avant d'expédier sa requête, il

alla prévenir le Père BAZIN de sa décision. Mais si le Roi cherchait une ultime conciliation, ce fut en vain : le Père lui opposa *"le plus profond dédain"*.

Le Roi continua, dit-il, à ne plus s'occuper de cette affaire *"simple"* et qui ne méritait pas d'être signalée au Résident si, il n'avait appris que des rumeurs couraient chez ses sujets : *"et les chefs même, et disaient, avec des airs de complot, que j'avais commis vis-à-vis du Père BAZIN une ignominie, et que, si je ne revenais pas sur ma décision, il faudrait absolument me destituer et élire un autre Roi"*. La veille de cet entretien, dit le Roi, un chef est venu l'informer *"d'un véritable complot à la tête duquel se trouvent quatre chefs principaux"*. Le Roi aussitôt, procéda à une enquête et chercha à savoir si le Père BAZIN était l'âme de la conspiration, mais il ne put recueillir que *"de fortes présomptions"* montrant que les chefs incriminés avaient eu de nombreuses conversations avec le Père. Ce dernier aurait expliqué qu'il était nécessaire de s'opposer au Roi, notamment en s'appuyant sur la soeur de l'ancien Roi Vito LAVELUA. Faute de preuves indubitables, le Roi ne peut accuser le Père mais veut frapper *"les chefs coupables"*. Toutefois il craint des réactions brutales de leurs partisans et il vient, quasi "Roi nu", demander conseil et appui au Résident à qui il dit : *"Si tu (1)trouves que j'ai des torts sur ce point, je suis prêt à les réparer, et à m'imposer l'humiliation d'une rétractation. Si tu trouves au contraire que j'ai agi sagement, que me conseilles-tu de faire pour réprimer des menaces de révolte qui se font jour ?"*

VIALA ne cacha pas sa surprise devant cet exposé qu'aucune information n'était venue le préparer à entendre. Il note le caractère unique de cette situation dans la vie du Protectorat depuis son origine et il ne cache pas non plus sa satisfaction de voir confirmer ses analyses anciennes. Mais, en fonctionnaire prudent et gardant sa réserve

(1) Le Roi dans la citation que fait Viala de son récit, utilise le tutoiement, chose courante et non péjorative, dans le Pacifique ancien comme contemporain.



Un LAVELUA au destin exceptionnel : Sosefo MAUTAMAKIA (ou TOKILA).
Elu Roi en 1906, il fut démis en 1910 et revint sur le trône en 1933.
(Collection familiale Max Shekleton).

VIALA tança d'abord le Roi d'avoir agi ainsi sans l'avoir informé, et le Roi lui répéta son souci de ménager l'amour propre du Père BAZIN. Mais surtout, VIALA s'efforça de "confesser" (si on ose écrire) le Roi afin de percer ses reproches envers ce religieux.

Des précisions qu'il obtint ainsi VIALA prévient que "pour bien saisir, il est du reste indispensable d'être au courant de la mentalité des Wallisiens et des usages du pays", or LAVELUA a donné "de multiples détails" souvent oiseux pour VIALA. Mais sur le fond, il ressort les points essentiels suivants : le R.P. BAZIN, pour le Roi "n'est qu'un hypocrite et un menteur" et le souverain dit regretter le départ proche du Résident car son successeur ne connaîtra pas la langue alors que le Roi ne veut plus utiliser le Père BAZIN comme interprète ! En effet, celui-ci traduit à sa guise les conversations et ainsi, il aurait un jour déclaré : «Lavelua, méfie-toi du Résident actuel, il est clair qu'il ne cherche qu'à faire annexer ton pays par la France en toute propriété et à te dépouiller». Ce qui étonna fort le Roi qui voulut en présence du Père aborder cette question avec le Résident, mais le Père BAZIN, dit le Roi, refusa cette démarche. De la masse des petits griefs que le Roi a accumulés contre le Père BAZIN, VIALA conclut que "Lavelua n'avait que trop de raisons de se méfier du R.P. BAZIN et de vouloir l'éloigner du pays". VIALA écrit qu'il alla plus loin encore : "Je ne lui cachai pas mon sentiment sur ce point, et le félicitai même d'avoir agi avec une telle discrétion..." et surtout il l'encouragea dans ses projets : "Je le mis en garde une fois de plus contre tous les membres de la Mission, d'une façon générale et l'engageai à poursuivre avec dignité et discrétion le projet qu'il avait conçu avec les chefs..."

Pour la menace d'agitation des chefs subornés par le R.P. BAZIN, VIALA fut encore plus ferme dans son soutien au Roi ; il lui recommanda : "de réprimer de suite le mouvement révolutionnaire qui se préparait, en faisant comparaître les chefs devant son conseil pour les admonester, de leur appliquer les sanctions coutumières en usage et de les menacer en cas de récidive, que des répressions plus sévères interviendraient". VIALA n'hésita pas à dire au Roi qu'il aurait, si besoin était, son aide totale : "Et je lui promis alors d'intervenir personnellement pour rétablir l'ordre si par hasard des troubles se

poursuivaient". Ainsi, le Roi a obtenu le soutien complet du Résident face au Père BAZIN et l'engagement de l'autorité française apparaît comme totale dans cette affaire.

Dans les jours qui suivirent cet entretien, VIALA rapporte que *"Le Roi suivit mes conseils à la lettre"*. Si le Roi convoqua le Père BAZIN pour essayer de connaître son rôle dans l'agitation en cause, ce fut en vain, le Père au préalable exigea de savoir si le Roi persistait dans sa demande d'expulsion ; ce dernier lui ayant confirmé sa décision, il se retira en refusant de discuter plus longtemps. Peu après, le Roi convoqua : *"les chefs coupables qui furent destitués"*. Un d'entre eux menaça de réunir ses partisans, mais des émissaires royaux réussirent à apaiser les esprits : *"Depuis lors tout est rentré dans l'ordre ; les chefs punis ont fait leur soumission au Roi"* et ce dernier a attendu la réponse de l'Evêque à sa lettre. Fin juin, la réponse de l'Evêque est arrivée au Monarque : l'Evêque recommandait au Roi *"bienveillance et miséricorde"* pour le Père BAZIN. Ne pouvant dans l'immédiat effectuer une mutation du titulaire de la Mission de Wallis, l'Evêque proposa *"de causer de tout cela avec le Roi au mois de septembre"*. Ainsi c'est une réponse dilatoire qui, tout en sauvant la face des intéressés, permettait à l'Evêque de gagner du temps.

VIALA estime finalement que : *"il ne faudrait pas exagérer la portée des faits"* mais la situation à Wallis évolue du côté de *"l'autorité indigène"* en ce qui concerne ses relations avec la Mission et des rapports plus confiants avec le Résident. Aussi VIALA se réjouit de ce renversement de tendance qu'il n'espérait plus et couvre de louanges son royal "protégé" : *"Je suis réellement surpris, en effet, de voir à quel point se sont récemment améliorés les idées et les sentiments du Roi Sosefo LAVELUA, qui fait montre enfin d'une clairvoyance indéniable vis-à-vis de la Mission, que pour les intérêts qu'il a charge dans son pays... et LAVELUA fait preuve du plus profond respect et du plus grand attachement vis-à-vis de la France et de son représentant"*.

VIALA met sur le compte de sa connaissance de la langue wallisienne ce changement, aussi recommande-t-il au Gouverneur la création d'un poste d'interprète officiel auprès de la Résidence et il conseille le *"colon Joubert"* que seul *"l'état misérable"* des

finances du Protectorat n'a toujours pas permis de recruter. JOUBERT pourrait aussi être une sorte de secrétaire permanent et assurerait l'unité du fonctionnement administratif en dépit des changements de Résidents, leur permettant ainsi de mieux assumer leur tâche médicale. Dernier point que signale enfin VIALA, l'irrégularité des liaisons avec Nouméa. "Depuis le 6 février dernier, je n'ai reçu aucun courrier de Nouméa"... Or VIALA estime qu'il aurait pu exploiter la situation nouvelle "... on aurait pu profiter peut-être de l'occasion qu'offrait le Roi pour intervenir directement dans ses démêlés avec la Mission, et régler d'une façon définitive la situation de la Mission aux Wallis" comme pour "poser les premières bases d'un régime mieux compris de Protectorat".

VIALA conclut en espérant "que ces occasions se présenteront de nouveau" et que les faits qu'il expose seront "pour l'avenir une indication des plus utiles".

Ainsi se termine ce qu'on pourrait nommer l'ère VIALA.

En tant qu'administrateur comme en tant que Médecin, le Résident VIALA a très profondément marqué Wallis. Sa forte personnalité aidée par sa connaissance de la langue lui a permis d'avoir un poids certain dans la vie du Protectorat. Ses facilités de plume, son goût du rapport administratif détaillé, son esprit manouvrier feront que VIALA, même parti, continuera à influencer indirectement sur l'évolution du Protectorat. Notons qu'il s'attachera à faire connaître au public français, qu'il soit cultivé (1) ou curieux (2), l'archipel de Wallis-Futuna où, dans des conditions précaires, si l'on tient compte qu'il était isolé avec une famille de trois enfants, dans un poste peu envié et d'importance accessoire, il a certainement investi le meilleur de lui-même.

(1) VIALA (Maxime). Les îles Wallis et Horn. Notes de géographie médicale in Annales d'Hygiène et de Médecine Coloniale. Vol. 12. 1909.

(2) VIALA (Maxime). Les îles Wallis et Horn. Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie. Vol. 28. 1919, pp. 209-293 + carte.

2. - LE TEMPS DES REMISES EN CAUSE : LE DOCTEUR BROCHARD OU LE PROTECTORAT FRACTURE.

La fin de la période du Résident VIALA correspond à l'échelle du Protectorat de Wallis-Futuna, à un moment historique. Avant son arrivée à Wallis, le Protectorat n'avait qu'une existence vague, irrégulière avec de longues périodes d'absence de Résidents : le manque d'enjeu réel pour les intérêts français expliquait cela, de même que peut-être l'absence de forte personnalité à la tête du Protectorat. VIALA aura la stature morale et intellectuelle lui permettant de se faire entendre à Nouméa, il aura la force de caractère qui le fera compter à Wallis. Mais sous VIALA, une donnée nouvelle apparaît, venue de la lointaine métropole, transportée par le personnel administratif colonial, grossie par la distance, aggravée par les querelles de personnes et d'institutions dans un milieu insulaire déformant. Cette donnée nouvelle a son origine dans la transformation radicale des rapports entre l'Eglise et l'Etat Republicain qui devient laïque après les lois de 1906 consacrant la fin du Concordat et l'établissement de la laïcité dans l'enseignement.

L'analyse des documents laissés par VIALA montre la lente apparition de ce fait nouveau, la valeur dramatique qu'il prendra certes dans le microcosme quasi "clochemerlesque" de Wallis et cela expliquera l'évolution des affaires politiques dans l'île et les tensions, puis les remises en cause et les déchirements de conscience qui en résulteront avec les craintes aussi que l'on put avoir pour le maintien de l'ordre dans le Protectorat. VIALA avait pris la responsabilité de relâcher la mainmise de la Mission, jugée intolérable pour l'Etat. Au moment de son départ, l'affaire BAZIN provoquée par le Roi qui obtint le soutien du Résident, va renverser le jeu politique à Wallis. Or cette rupture frontale de l'équilibre politique de Wallis coïncidera avec le départ d'un Résident avisé et son remplacement par un nouveau médecin de l'infanterie de Marine, Victor BROCHARD, qui va jouer le rôle de détonateur dans les passions, intrigues et rivalités qui s'accumulaient dans la vie politique locale uvéenne depuis quelques années.

Si VIALA fut un sévère critique de la Mission de Wallis, si dans ses écrits, avec un certain cynisme, doublé d'une tendance du

machiavéisme évidente, il a mis en condition prudemment d'abord, puis nettement ensuite, ses supérieurs hiérarchiques par ses démonstrations et s'il a recommandé avec logique et adresse certaines des solutions futures qui prévaudront vers la fin de la période BROCHARD, VIALA a su, grande force chez un fonctionnaire placé dans une situation aussi délicate, réussir à quitter Wallis sans que ses jugements et ses recommandations transpirent sur le forum wallisien.

Néanmoins PONCET a écrit (op cit.) : "Durant ces années 1905-1909, les rapports entre ce "premier résident médecin" et les missionnaires semblent avoir présenté un caractère assez normal". La vérité des archives trahit parfois la candeur ! D'autres faits que nous serons amenés à citer confirment que VIALA a réussi à donner le change et à partir avec l'estime, sinon l'amitié de beaucoup à Wallis, y compris à la Mission.

Cette discrétion, alliée à la prudence, cette réserve propre à VIALA avant toute action, on ne peut dire que le Docteur Victor BROCHARD (1) médecin de 1ère classe des troupes coloniales, les ait cultivées. Bien au contraire. Dans les îles, l'histoire passe souvent par les traits de caractères des hommes assumant le pouvoir...

2.1. - Un colonial catégorique et républicain.

Impressions d'arrivée : "Un grand budget"

C'est le 25 septembre 1909 que la première lettre de prise de fonction du nouveau Résident est adressée par le Docteur BROCHARD arrivé

(1) Les archives propres à la période Brochard comptent 61 documents, classés sous la rubrique BRO.5.0. Notons qu'apparaissent dans cette période les premiers rapports dactylographiés qui vont devenir lentement la règle, témoignant là aussi de la fin d'une période administrative héroïque.

fin août à Wallis, (1). Le document comprend deux parties : l'une fait état des premières remarques du Résident sur la vie politique de l'île. La seconde partie est un projet de budget très optimiste proposé au Gouverneur pour 1910.

La partie politique de la lettre, si elle n'apporte aucune vue originale, est intéressante par le style direct et vigoureux de l'auteur qui, selon le dicton "le style c'est l'homme", semble doté d'une forte personnalité au caractère affirmé : *"L'autorité Monarchique a été captée habilement et d'une manière complète par les Pères Maristes, et n'a servi jusqu'ici que de tremplin à leurs ambitions et de base à leur fortune"*. Formule ramassée qui reprend en gros les analyses de VIALA (toujours présent sur l'île, mais en congé, car il attend un bateau pour regagner Nouméa et la Métropole !).

BROCHARD note que grâce aux efforts de son prédécesseur, le Roi commence à sortir de la tutelle de la Mission. Le Résident affirme sa volonté de cultiver la confiance royale, d'autant plus qu'il a constaté : *"l'incontestable autorité du souverain et l'ordre parfait qui en est la conséquence"*. Mais ajoute-t-il, il faut faire vite, car la Mission souhaite rétablir son influence. D'ailleurs, le Roi dès la première visite protocolaire du nouveau Résident, a souhaité récupérer les propriétés cédées à la France en 1888 par traité et laissées en friche jusqu'à ce jour (malgré les projets de de KEROMAN) *"sous les yeux attristés de la population"*. A ce grignotage exercé par l'Etat protégé, s'ajoute, selon BROCHARD *"des visées anglaises concrétisées récemment auprès de VIALA par le Gouverneur de Fidji"*. (Mais nous n'en avons retrouvé aucune trace dans les dépêches).

BROCHARD, certainement dûment chapitré par VIALA, s'interroge sur le devenir de Wallis-Futuna : *"qu'avons-nous d'ailleurs accompli pour ce malheureux Protectorat ?..."* et il reprend l'antienne de VIALA sur la nécessité de "relever" le Protectorat en obtenant un effort financier de la Métropole : *"... Je me hâte d'ajouter que quelques milliers de francs suffiraient, exactement 8000"*. A ce propos, nous apprenons une information nouvelle : en 1908, le Parlement *"ému de la situation à Wallis-Futuna"* a voté une allocation annuelle de

(1) BRO.5.1.

10000 francs. Ceux-ci s'ajoutant aux 7000 francs de recettes locales, autorisent 17000 francs de budget. BROCHARD s'appuyant sur les recettes obtenues, propose alors un budget permettant de répondre aux ambitions qu'il a pour le "rétablissement du Protectorat". Nous respectons l'ordre des dépenses tel que BROCHARD l'a dressé pour les présenter :

1°. - Attribution d'une subvention de 5000 à une compagnie maritime de Fidji pour relier "en 36 heures" Suva à Wallis.

2°. - Un supplément de solde est proposé pour le Résident : en effet, BORCHARD estime que sa solde actuelle de 2400 francs pourrait être portée à "3600 francs par exemple". En effet, la solde perçue est inférieure à celle d'un capitaine médecin en poste à Tahiti où "la vie est plus facile". Il y a l'isolement : un bateau de ravitaillement met cinq mois à faire l'aller-retour Wallis-Sydney et note le Résident "... tous mes prédécesseurs ont souffert de la faim à Wallis" ...?

3°. - Solde d'un interprète secrétaire. Il s'agit de s'adjoindre un Français installé depuis 12 ans à Wallis (JOUBERT), pour qui BROCHARD fait un ardent plaidoyer : "Il est chargé d'une nombreuse famille et se trouve placé dans une situation notablement inférieure à celle qu'il mériterait par suite de la haine tenace des différents missionnaires des Wallis à son égard. Ils ne lui pardonnent pas en effet, ses opinions nettement républicaines". (1)

4°. - Solde d'un infirmier. Si le Roi est prêt à faire construire un petit hôpital, BROCHARD note qu'un poste d'infirmier doté d'une solde de 800 francs est un préalable indispensable.

5°. - L'entretien de la Résidence. BROCHARD prévoit d'inscrire une somme de 2800 francs. Mais il précise que la construction d'une

(1) Joubert on l'a déjà vu, avait eu "quelques problèmes" avec la Mission (cf. CHAF.3.12.) et avec la Monarchie (cf. CHAF.3.11.). Notons que Poncet (op cit.) signale aussi les "menées prêtées à un jeune français révolutionnaire" dès 1907...!

nouvelle résidence est prévue au chapitre des crédits extraordinaires. Aussi la somme de 2800 francs assurera-t-elle d'une part la nourriture et l'entretien du cheval de la résidence, et d'autre part l'achat d'un navire à moteur.

6°. - Pharmacie. Au lieu d'un crédit annuel de 600 francs pour l'achat de médicaments, BROCHARD propose 1000 francs, car les médicaments européens ont un grand succès à Wallis, précise-t-il.

7°. - Fête Nationale. Jusqu'ici 80 francs y étaient consacrés. Dans *"un pays de pompe"*, il faudrait estime BROCHARD : *"200 francs au moins"*.

8°. - Cadeaux au Roi. Brochard veut inscrire une somme de 500 francs car *"rien ne se fait ni ne s'obtient sans présents"*, plaide de nouveau le Résident.

Dans le récapitulatif de son état de budget, BROCHARD précise les points suivants : à sa solde portée à 7351,58 francs s'ajoutent : 2000 francs d'indemnité de déplacement et 1000 francs d'indemnité de caisse. Mais surtout un long plaidoyer est joint pour justifier la reconstruction de la Résidence avec un coût de 44125 francs plus un supplément de 7000 francs de mobilier !

Ainsi BROCHARD confirme bien son intention de *"relever le Protectorat"* en préconisant une politique de développement de l'archipel d'une part, et de mise en place effective des moyens politiques permettant d'asseoir l'autorité du Résident d'autre part.

Les excès des "traders".

Par lettre du 10 novembre 1909 (1), le Résident donne son point de vue sur le commerce qui se fait à Wallis et ses pratiques et il

(1) BRO.5.2.

propose de mettre fin aux abus qui l'entachent et que constate BROCHARD : "Il n'y a que trois ou quatre maisons de commerce ici, mais elles sont tenues uniquement par des métis au-dessous de leur rôle, à moins qu'ils ne soient au contraire trop dépourvus de scrupules. Le résultat, en tout cas, est qu'ils établissent à chaque instant des fortunes dont on se demande si elles n'ont été établies sous l'empire de l'ivresse, ce qui est d'ailleurs le cas quelquefois".

A l'appui de ses propos, le Résident note les variations brutales du prix de certains produits "du simple au double", la moindre réclamation pouvant réduire le prix annoncé. Aussi, affirme BROCHARD, il n'est que temps "de montrer à ces gens qu'ils ne sont pas ici dans un pays inique". Mais plus insidieux, BROCHARD cherche une responsabilité administrative à cet état de choses et pour lui elle est assez claire et énoncée sans embages : "Il n'y a pas de doute que l'autorité du Résident n'ait diminué depuis quelques temps sur eux, mon prédécesseur n'ayant que rarement eu l'occasion de la leur faire sentir".

Aussi BROCHARD annonce-t-il sa ferme intention de réagir, car il est évident que "si de pareils abus existent envers les Européens, je vous laisse à penser à quelle exploitation éhontée sont livrés les indigènes du pays". Aussi le Résident va saisir le Roi et proposer au Gouverneur un projet d'arrêté sur la vente des marchandises à Wallis.

Regain d'agitation à Futuna.

Par lettre proche de la précédente (1), le Résident vient d'apprendre de son prédécesseur VIALA (qui prépare son départ) l'imminence de troubles à Futuna. En effet, les habitants de l'île "toujours difficiles à maintenir dans le calme" ont menacé récemment de brûler la maison de l'unique commerçant, l'Allemand OPPERMANN, sous prétexte que celui-ci payait leur coprah au moyen "de papiers". BROCHARD estime ces revendications fondées, car lors de son passage dans l'île, alors qu'il se rendait à Wallis prendre son poste, il avait déjà

(1) BRO.5.3. du 24.11.1909.

fait "de sévères remontrances" à M. OPPERMANN pour que celui-ci paie d'ici trois mois en liquide et non plus en bons de comptoir les achats de coprah effectués auprès des Futuniens (1). Le commerçant l'avait promis et il vient de recevoir les liquidités nécessaires. Un autre problème se greffe selon BROCHARD sur cette affaire, celui de la concurrence exercée par les Pères Missionnaires dont on peut penser qu'ils veulent évincer OPPERMANN. En conclusion, le Résident BROCHARD demande des instructions au cas où Nouméa déciderait d'envoyer un navire de guerre pour rétablir l'ordre, compte tenu de l'évolution possible de la situation à Futuna.

Notons le ton ferme de cette lettre, qui va être une des caractéristiques de nombreuses missives de BROCHARD, comme les avis tranchés et les jugements négatifs portés sur la Mission.

Le lendemain, BROCHARD expédie au supérieur de la Mission Mariste de Futuna un message de mise en garde qui a des accents d'ultimatum (1). Nous le transcrivons intégralement.

"J'ai l'honneur de vous informer que je suis tenu au courant des menaces de troubles qui pourraient surgir actuellement à Futuna de la part des indigènes contre M. OPPERMANN.

J'ai pris les mesures nécessaires pour les éviter, et, de son côté, ce commerçant a reçu l'argent qui lui manquait, et se trouve en mesure d'effectuer désormais ses paiements en argent comptant et non plus en billets à ordre.

Il y a donc toutes les raisons de penser qu'aucun trouble ne se produira. Mais si par hasard mon espoir n'était pas fondé, et si l'envoi d'un bâtiment de guerre venait à devenir nécessaire, je viens vous prévenir que l'enquête à laquelle je me livrerais moi-même sur place, avec tous moyens d'information suffisants, ne comprendrait pas seulement ces indigènes et M. OPPERMANN, votre concurrent".

Lettre sèche et péremptoire, qui postule la responsabilité certaine de la Mission et la menace directement. BROCHARD emploie un ton agressif qui dépasse les limites de la courtoisie même administrative. En fait, c'est une déclaration de guerre qui est ainsi libellée et un

(1) Déjà Viala avait eu à intervenir sur cette question. cf. VIA.4.11.

climat de plus en plus tendu entre la Résidence et la Mission va en découler et aboutir à une crise sans précédent jusqu'ici à Wallis.

Un intermède domestique chez le Résident.

Deux arrêtés, en date du 2 et du 6 décembre 1909 "visent le sieur PHAU" (1). Le premier de ces arrêtés "visant le sieur PHAU pour qu'il signifie son domicile, interdit de l'embarquer sans autorisation et l'obligeant à verser 1/10 de sa paye éventuelle au Résident". Le second arrêté lui inflige une amende de 20 francs pour refus de se présenter à une convocation de l'autorité publique à laquelle s'ajoute une autre amende de 50 frs pour rébellion : "à l'autorité française à Wallis". Il s'agit avec "le sieur PHAU", du cuisinier indochinois, valet de chambre, homme à tout faire, que BROCHARD a emmené avec lui à Wallis. Ce domestique qui s'est fâché avec son maître pour d'obscures raisons prétend quitter les Wallis. Mais BROCHARD ne l'entend pas ainsi et fulmine des arrêtés vengeurs pour amener son domestique à composition ! Notons là aussi le côté public que BROCHARD donne à ses démarches même domestiques et l'outrance du ton qui traduit une nature impulsive aux réactions épidermiques.

Le 25 décembre 1909, très courte missive du Résident au Gouverneur Général (2) où BROCHARD s'inquiète du paiement régulier de sa solde, craignant de subir les mêmes retards que son prédécesseur VIALA. Aussi demande-t-il au Gouverneur de veiller aux éventuelles difficultés pouvant survenir en ce domaine !

Réglementation, contrôle, suspicion.

Tels pourraient être les leit-motive de la lettre que le

(1) BRO.5.5.

(2) BRO.5.6.

Résident écrit le 27 décembre 1909 au Gouverneur (1) . La lettre revient d'abord sur les affaires pendantes à Futuna où le Résident note le rôle commercial et politique joué par la Mission. Aussi demande-t-il l'accord de l'autorité supérieure, pour le ferme avertissement qu'il a envoyé aux Missionnaires de Futuna (2) et il précise : "Sans doute, les Missions, aussi bien à Futuna qu'à Wallis, ne sont pas habituées à s'entendre parler avec cette fermeté. Mais je crois que le moment est venu de le faire, pour la première fois depuis vingt ans". Ainsi BROCHARD confirme ses choix : le fermeté accompagnée de l'intimidation en agitant la menace de représailles éventuelles de la Loi. La Loi, d'ailleurs BROCHARD s'emploie à étendre son champ d'application et il énonce les mesures réglementaires qu'il a prises : régularisation du mode de paiement des diverses taxes locales avec une innovation : le Résident va faire respecter l'inspection sanitaire des navires. Il rappelle le sens des deux arrêtés tout récents (3) qu'il a pris contre "le sujet annamite PHAU" amené de Nouméa "à ses frais" et qui a rompu son engagement. Mais il y a plus sérieux pour BROCHARD que ces brouilles administratives, grâce aux arrêtés n° 80 et 82 qu'il vient de prendre et qui visent à la remise en ordre des pratiques commerciales.

L'arrêté n° 80 oblige en effet : "toute personne, commerçant ou non, à déclarer son exportation trois jours avant le départ du navire chargeur (sic). Surtout cet arrêté pourra servir à connaître le tonnage de coprah vendu par la Mission, qui nous dit BROCHARD "reste inconnu jusqu'ici, les Pères vendent directement leur coprah aux commerçants". Or, "soupçonne" le Résident, ces ventes sont importantes et échappent à tout contrôle, toute taxe et comme "la Mission obtient gratuitement ce coprah grâce aux corvées royales", c'est un gain considérable fait ainsi au détriment des finances du Protectorat.

L'article n° 82 : "Impose une inspection des balances des commerçants surtout celles pesant le coprah". Une amende de 100 francs

(1) BRO.5.7.

(2) cf. BRO.5.4.

(3) cf. BRO.5.5.

est prévue pour les bascules qui seraient fausses. Cet arrêté aussi draconien dans la forme que dans le fond trouve pour BROCHARD sa justification dans "...le peu d'estime que j'ai des qualités d'honnêteté des métis se livrant au commerce à Wallis. Cette mesure s'imposait d'autant plus qu'elle n'avait pas été appliquée depuis dix ans".

Ayant déployé et justifié les nouveaux instruments d'une autorité ainsi raffermie, le Résident aborde le problème de la situation politique du Protectorat.

Le pays est "tranquille" et BROCHARD s'appretê à recevoir pour le jour de l'An les vœux du Roi et de ses Ministres. Il annonce surtout la préparation d'un rapport politique sur les différentes forces de l'île, en précisant que son prédécesseur VIALA ne lui en a rien dit ! Mais surtout, BROCHARD veut procéder à un examen attentif des archives pour juger des éventuelles conséquences de "l'attitude républicaine" prise par le Résident pour la première fois dans ces îles ! En effet, pour BROCHARD : "...il est triste de le dire, mais toujours, soit par suite d'opinions personnelles, soit par suite de la difficulté des vivres à Wallis, tous mes prédécesseurs se sont appuyés sur la Mission pour pouvoir entre autres exister. Je suis le premier qui me passe complètement d'elle et mon pain est fabriqué chez moi, sans métaphore. Je suis complètement indépendant de la Mission". Ainsi les opinions de BROCHARD sont arrêtées : pas de collusion avec la Mission, comme firent ses prédécesseurs, il est résolu semble-t-il, à vivre durement pour vivre purement ! BROCHARD n'en continue pas moins à garder un contact étroit avec le Roi qu'il voit "deux fois par semaine" soit seul, "car je parle suffisamment le Uvéen pour exprimer au moins tout ce que je veux dire", soit en utilisant le concours de JOUBERT, qui apparaît être devenu l'interprète officiel : "et qui me seconde merveilleusement dans mon œuvre car j'ai résolument entamé la lutte d'influence auprès du Roi d'abord, contre la Mission Mariste !". La clarté des exposés de BROCHARD rend inutile tout commentaire sur la situation qui se met en place aux Wallis.

Le Résident termine sa lettre par un pressant appel au Gouverneur : "J'attends Monsieur le Gouverneur, un mot d'encouragement de votre part sur mon attitude..."

Fait accompli et raidissement envers la Mission.

A peine l'encre de sa missive du 27 décembre est-elle sèche que BROCHARD reprend la plume le lendemain pour adresser à son supérieur hiérarchique une nouvelle lettre (1).

Les attendus de cette missive méritent qu'on s'y arrête car ils illustrent une certaine "méthode BROCHARD". Nous citons le préambule de ce document : *"Avant de fermer le courrier qui part ce soir, je tiens à venir vous entretenir de deux points d'ailleurs tout à fait différents mais au sujet desquels j'ai cru pouvoir prendre immédiatement une décision que je viens soumettre à votre approbation, quitte à ne plus recommencer dans la même ligne de conduite, si cette dernière va contre vos intentions"...*

Ce préambule est clair, BROCHARD va rendre compte de décisions qu'il a prises sur lui, probablement avec un certain embarras et semble-t-il après une longue hésitation, puisqu'il attend le dernier moment avant le départ du courrier par bateau. Il se résout à en faire état avec une gaucherie simulée ou réelle, mais qui instaure un fait accompli.

Quelles sont donc ces deux décisions ? La suite du texte vaut si l'on ose dire, cocasserie en plus, le ton du préambule !

La première décision concerne le remplacement de l'embarcation de la Résidence. BROCHARD a vendu l'ancien esquif, versé le produit à la comptabilité du Protectorat. Mais ce n'était *"qu'une vieille barque provenant d'un naufrage et qui ne pouvait plus tenir la mer..."* Devenue coûteuse en réparations, elle a été vendue 150 francs. Son heureux acquéreur peut surprendre : *"Je l'ai d'ailleurs vendue au pilote de Wallis, lequel ne pouvait jusqu'ici, si fort que cela paraisse, se rendre à bord des bateaux, et, comme il est marin de son état, il lui est facile de faire lui-même les réparations"*. BROCHARD ajoute que *"le pilote s'est engagé, sous peine d'amendes à piloter à l'avenir tous les*

(1) BRO.5.8. du 28.12.1909.

bateaux" ! Mais l'affaire n'en restera pas là. BROCHARD ayant conçu le projet de visiter en bateau les îlots à coprah pour débusquer les ventes non déclarées, il lui faut une embarcation, de même que pour aller accueillir les navires de guerre ! Aussi dit-il : "J'ai pensé que je ne pouvais pas attendre les résultats problématiques de ce rapport" et notre Résident a pris sur lui de passer commande à Sydney "d'un petit canot automobile avec voilure, dans les deux mille francs environ". Par "sûreté", informe-t-il, dans l'hypothèse où le Gouverneur désapprouverait cet achat nécessaire, il peut câbler au Consul de France qui a suivi cette affaire, l'annulation de l'ordre de commande ! Mais sans ce canot, comment réprimer l'importante contrebande dont BROCHARD se dit de plus en plus convaincu ?...

L'autre affaire est plus diplomatique et politique. Le 27 décembre, le Résident a eu la seconde visite depuis son arrivée du Supérieur de la Mission. Pour la première fois, BROCHARD a été invité à "son déjeuner de fête" et il note que : "mon prédécesseur, plus fortuné, s'y rendait tous les dimanches" ... ! Mais BROCHARD, subodorant une manoeuvre du Missionnaire pour montrer devant le Roi et ses Ministres la docilité du Résident à "refusé tort poliment" car "je n'ai pas voulu prêter le concours de ma présence à une démonstration uniquement célébrée à la gloire du Père BAZIN, lequel l'avait d'ailleurs organisée de toutes pièces, bien entendu. Ainsi, dès le matin (et c'était un lundi) une grande messe en son honneur, à laquelle assistait tout le pays par ordre. Toute la journée, des manifestations et des cris, au presbytère. Il avait même organisé, pour me séduire sans doute, des danses de jeunes filles, extrêmement rares en ce pays de haute dévotion, toute apparente d'ailleurs..." (sic). Et BROCHARD termine en se félicitant du bon exemple qu'il a donné ainsi au Roi qui doit en "rire sous cape". Quant aux foudres du Père BAZIN, "je l'attends à la besogne !". et le fougueux Résident conclut sa lettre par une formule assez péremptoire : "encore une fois, Monsieur le Gouverneur, et en l'absence de toute instruction de votre part jusqu'à présent, je serais heureux d'apprendre si vous approuvez ma ligne de conduite envers la Mission Mariste !".

Lettre qui nous confirme que depuis août 1909. Nouméa n'a pas réagi aux dernières informations, décisions et propositions du nouveau

Résident.

Ainsi s'achève l'année 1909, année véritablement de transition entre le long proconsulat de VIALA et le début du règne de BROCHARD. Deux personnalités diamétralement opposées, deux conceptions des problèmes quasiment antagonistes : VIALA épanchait avec complaisance ses points de vue dans de longs rapports qui vers la fin de sa période prirent le tranchant du couperet, BROCHARD apparaît comme un homme "de terrain", aimant se colleter avec les difficultés, car pour lui le monde apparaît d'un manichéisme simpliste et réconfortant. C'est cette vision qui guide l'action de BROCHARD et avec le concours des circonstances locales, l'incite à une attitude de rupture qui le portera aux dernières extrémités face à la Mission.

2.2. - Lutte ouverte avec la Mission Mariste.

Laconique tiédeur gubernatoriale.

Le premier courrier de l'année 1910 vient de Nouméa, il est daté du 19 JANVIER 1910 (1). Dans ce très court message, le Gouverneur BONHOURE accuse réception de la lettre du 10 novembre 1901 (2), mais s'étonne (ou s'inquète ?) de ne pas avoir reçu le projet d'arrêté mentionné, concernant les commerçants de Wallis. Le Gouverneur laconiquement fait savoir que s'il partage les idées du Résident sur la liberté du commerce, il ne peut souscrire à son projet et lui préfère des méthodes faisant appel à la concertation...

Dénonciation et avertissement au R.P. BAZIN.

Le conflit entre le Résident de France à Wallis et la Mission Mariste, larvé depuis quelques années, potentiel depuis quelques mois avait très rapidement évolué depuis l'arrivée de BROCHARD qui avait fait

(1) BRO.5.9.

(2) BRO.5.2.

sienne la nouvelle position du Roi et qui s'était ingénié par une série de mises en garde, avertissements et projets coercitifs à exacerber les passions. Notons que jusqu'ici, la Mission s'était gardée malgré les avanies subies et les camouflets reçus, de réagir officiellement. De même, l'absence de directives précises de la part de Nouméa (la première lettre, fort réservée du Gouverneur sur l'action de BROCHARD, partie de Nouméa seulement le 15 janvier 1910, n'arriva probablement à Wallis qu'en mars ou avril), peut laisser supposer au Résident, compte tenu de son tempérament et de son interprétation du rôle qu'il croit devoir jouer, que Nouméa lui laisse les mains libres.

Aussi par une lettre datée du 31 janvier 1910 (1), le Résident signifie-t-il au Supérieur de la Mission Mariste *"la plainte et les deux avertissements"* qui le concernent. Qu'est-ce qui motive cette procédure *"extraordinaire"* et la gravité de l'acte administratif qui en sera l'expression ?

La plainte formulée par le Résident contre le Supérieur de la Mission est adressée au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. Elle est introduite après *"avoir entendu le Roi de Wallis et ses Ministres"*. Son objet est clair : il y a eu *"infidélité de votre mission à propos de l'élaboration du traité du 25 juin 1906"*. C'est-à-dire que : *"Vous êtes accusé par le Résident de France actuel d'avoir, en pleine connaissance de cause, trahi les intentions d'un gouvernement protecteur Français, en vous étant prêté à la traduction en langage uveén d'un document qui ne reflétait pas ses vues. Or, vous aviez reçu mission de faire connaître ces dernières, et de les traduire au gouvernement protecteur, en votre qualité, à cette époque, d'interprète officiellement agréé par les deux gouvernements sur la foi des traités"*.

Ainsi l'objet de la plainte est clair : le Père BAZIN a trahi la confiance de deux gouvernements dans son rôle d'interprète à propos de la rédaction d'un traité ! On conçoit la gravité de l'accusation et ses conséquences. Mais de quel traité signé en 1906, d'Etat à Etat s'agit-il ? BROCHARD ne donne aucune explication à ce propos puisque la suite de sa lettre développe les deux avertissements qu'il fulmine contre le

(1) BRO.5.10.

le Père BAZIN. Or, "le traité de 1906", ainsi pompeusement dénommé, est l'acte péniblement négocié et enfin obtenu par le Résident VIALA, par lequel le Roi de Wallis acceptait le principe d'une donation annuelle forfaitaire de 4500 francs justifiée par la mise en place d'un médecin et d'un poste sanitaire à Wallis. VIALA voulait un impôt de capitation, ce qu'avait toujours refusé l'Etat wallisien et le compromis s'était fait sur une donation (1).

Mais nous reviendrons sur ce problème qui va nourrir la suite de la polémique et abordons les "deux avertissements de BROCHARD".

Le premier avertissement concerne l'atteinte à la réputation du Résident mise en cause par le R.P. BAZIN selon BROCHARD : "A l'arrivée du Résident actuel, profitant de son ignorance de la langue, vous avez répandu partout le bruit qu'il n'est pas catholique. Vous saviez le contraire. Pareille imputation, enfantine ailleurs, n'est pas sans importance dans un pays voué par vos soins aux pratiques les plus exagérées du fanatisme religieux". Aussi BROCHARD intime l'ordre au Père BAZIN de ne plus porter obstacle à sa mission de "représentant de la France".

Le second avertissement est dans le ton, comme dans la forme encore plus véhément ! "Secondement, vous colportez la politique de case en case, sans respecter même l'église. Vos efforts ne sont en outre dirigés que contre les institutions républicaines. Ils ne tendent qu'à ruiner, au prix des imputations les plus insidieuses, le nom français et le prestige du Résident". Plus grave encore, ajoute BROCHARD, le Père BAZIN a fait croire à "cette pauvre population" que le Résident n'était "qu'un médecin, et un médecin payé à ses frais 4500 francs l'an pour son luxe particulier".

Enfin, nous avons le bouquet final de cette salve où l'invective grandiloquente se mêle à l'accusation passionnelle : "Du haut de mon patriotisme, je fêletris de semblables manoeuvres de la part d'un Français, du Français que vous n'avez pas encore, malgré tout, cessé de demeurer"....!

(1) cf. VIA.4.11.

Et suit un chapelet d'injonctions virulentes intimant au Père BAZIN de rester dans "la stricte observance de vos fonctions sacerdotales". Sinon : "si vous méprisez cet avertissement, le gouvernement sera immédiatement sollicité, au nom des institutions républicaines, de mettre un terme à vos agissements".

Ainsi, les hostilités sont déclarées et on ne peut dire que le Résident BROCHARD ait eu la moindre hésitation sur le choix des armes : il les a toutes utilisées en tirant une terrible bordée où l'accusation fragmentaire côtoie le ragot, où l'enflure du verbe n'hésite pas à s'allier à la trivialité de boulevard et où le courtelinesque rejoint le mélodramatique.

Une riposte sereine et mordante !

La réplique au tonitruant ultimatum du Résident sera faite par le R.P. BAZIN, mais au Gouverneur et après mûre réflexion, le 15 février 1910 (1) par une lettre manuscrite de cinq pages dont rien ne laisse supposer qu'un double fut transmis par son auteur au Résident.

Le R.P. BAZIN annonce en préambule au Gouverneur, qu'il porte à son attention le texte que le Résident lui a adressé, non sans déclarer aussitôt qu'il n'entend pas se justifier sur « la plainte aussi arbitraire qu'injustifiée » qui lui est signifiée. Pourquoi ce refus ? Parce que si l'accusation portée était fondée, elle viserait aussi l'honneur de l'ancien Résident VIALA qui aurait fait un faux dans un acte diplomatique officiel et « gardé ensuite, pendant trois ans et demi de séjour dans l'île, un silence coupable au sujet de l'infidélité de mon rôle d'interprète... » écrit BAZIN.

Après cette mise au point, le R.P. BAZIN s'engage dans un plaidoyer sur le rôle positif qu'il n'a cessé de jouer dans la vie du Protectorat : c'est grâce à lui que le Roi et les chefs ont accepté le principe d'un don de 4500 francs, initialement repoussé par la

(1) BRO.5.11.

Monarchie. Au passage, le R.P. BAZIN note que, si le Résident BROCHARD s'était informé au préalable de la situation réelle à Wallis, il aurait évité de : «porter préjudice à sa réputation et diminuer la grande et légitime influence qu'avait su s'acquérir, par des procédés plus doux, Monsieur le Docteur VIALA». Quant aux «griefs puérils qui font l'objet des deux avertissements contenus dans la seconde partie de la lettre, je les méprise souverainement...» ajoute le R.P. BAZIN : seul un mot mérite d'être relevé, estime-t-il «c'est celui où je suis traité de mauvais Français». Mot inadmissible car, en vingt ans de présence à Wallis, le Supérieur des Maristes «a la conscience d'avoir travaillé dans cette île autant pour la France que pour la religion». En témoigne le fait d'être resté en bons termes «avec les neufs prédécesseurs» du Docteur BROCHARD et il note «les lettres affectueuses» qu'il a reçues, après leur départ, de ces anciens Résidents. Il rappelle l'aide multiple accordée grâce à son expérience de la langue et à sa connaissance du pays, à tous les Résidents, les facilités et soulagements apportés aux équipages des navires de guerre, la tenue pendant quatre ans en tout des registres de la Résidence, lors des vacances de l'autorité Républicaine, tâches exécutées bénévolement et sans aucun reproche...

Avec BROCHARD, il a agi de même lors de son arrivée et d'ailleurs n'a-t-il pas rendu, suite à la venue de ce dernier, un nouveau service qu'il expose discrètement : «Entin, quand le Docteur VIALA, dans une circonstance récente, et pour des raisons que je n'ai point à apprécier ici, s'est vu obligé, lui fonctionnaire français, de quitter la Résidence de Mata-Utu pour se réfugier à bord d'un steamer anglais, (1) au grand scandale de la population blanche et indigène de l'île, c'est moi qui suis allé à bord du bateau pour l'inviter à venir prendre logement au presbytère de la Mission à Mua...». Et VIALA, poursuit le Père BAZIN, a accepté cette hospitalité «avec toute sa famille pendant plus de trois semaines...». Or, c'est cette période

(1) Mrg. BLANC dans : Les îles Wallis op cit., précisé que Viala était allé avec sa famille se réfugier dans un vieux bateau échoué !

que BROCHARD a choisie pour tenter de faire partir la Mission catholique. Le Père BAZIN, termine sa lettre en protestant de son loyalisme envers le Gouverneur dont il apprécie la modération. *<<sachant que tout Français, quelque soit le costume qu'il porte, peut avoir confiance en votre équité>>*.

La lettre ne s'arrête pas là, elle comporte un double post-scriptum et c'est dans celui-ci que s'inscrit le fait essentiel survenu à Wallis avec un renversement total des positions de chacun des partis en présence.

En effet, dans le premier post-scriptum, le R.P. BAZIN annonce que *<<devant l'attitude agressive du Résident et la mauvais foi insigne du Roi et de quelques chefs>>*, il a pris la décision de se retirer à Mua. Mais il affirme son innocence *<<et je ne redoute la sentence d'aucun tribunal>>* écrit-il...

Ainsi, le R.P. BAZIN se met en réserve, se retire pour échapper à la pression immédiate, c'est-à-dire qu'il officialise pour la population de l'île la crise et la rupture survenues entre la Mission et le Roi, la Mission et le Résident.

BROCHARD, échec et mat !

Dans le second post-scriptum, daté du 19 mars, qui coïncide avec l'arrivée du "steamer" (qui régulièrement apporte le courrier et les vivres), le Père BAZIN annonce : *<<Le Résident m'envoie une lettre qui m'informe qu'un décret du Roi daté du 6 février m'expulse du territoire wallisien>>*. Ainsi la confrontation de la Résidence et de la Mission a franchi un seuil décisif: le Roi avec l'appui du Résident vient de prendre la sanction définitive devant dénouer la crise. Mais l'essentiel va survenir, en effet ajoute le R.P. BAZIN *<<La population irritée en apprenant cette nouvelle a pris subitement les armes et a déposé le Roi MAUTAMAKIA. Il est remplacé par son cousin LAVINA. Cet événement s'est accompli sans la moindre secousse et le pays, depuis lors, est parfaitement tranquille>>*.

Ainsi la pièce s'achève par un véritable coup de théâtre. Entre la réception de la lettre de "plainte et avertissement" du Résident datée du 31 janvier et la réponse du Supérieur de la Mission dont la dernière date est en post-scriptum rajouté (1) soit le 19 mars, BROCHARD a joué toutes ses pièces maîtresses sur l'échiquier wallisien, mais "son Roi" vient d'être mis échec et mat. La partie s'avère perdue, totalement, sur la scène de Wallis. Aussi est-ce ailleurs qu'elle va maintenant se poursuivre, mais avec d'autres acteurs, dans un autre contexte et avec des objectifs dépassant le cadre wallisien initial. BROCHARD a commis deux erreurs majeures, poussé certainement par des tendances caractérielles exacerbées, si besoin était, par la gravité de la crise entre l'Etat laïque et l'Eglise française. Il a cru à Wallis remporter une victoire facile et décisive sur la Mission dont le rôle tout puissant ne pouvait manquer de créer problème avec des fonctionnaires coloniaux laissés à eux-mêmes et dépourvus du minimum de moyens d'autorité. Son erreur est d'avoir misé à fond sur l'alliance avec le Roi d'une part, en oubliant sa fragilité dans les institutions de l'île, et d'autre part d'avoir sous-estimé la force de caractère, l'intelligence manœuvrière et le pouvoir sur la population du Supérieur de la Mission. La lettre que le Père BAZIN a écrite en deux ou trois temps, grâce aux délais laissés par les rares départs du courrier, est un petit chef d'oeuvre. Le Père refuse d'abord de descendre au niveau de l'accusation superficielle, du soupçon alimenté par les ragots, voire de l'invective auxquels BROCHARD, par esprit partisan ou médiocrité intellectuelle, s'est laissé aller.

(1) On peut s'interroger sur la véracité de la date à laquelle le Père BAZIN a effectivement rédigé sa lettre. N'a-t-il pas attendu le dénouement pour donner sa version des faits ?... pour antidater ensuite sa lettre ...?

Le Père BAZIN, dans sa réponse, tout en esquivant le fond du problème c'est-à-dire la rédaction et l'interprétation des clauses du "traité de 1906" a l'habileté de déplacer le débat. Il met BROCHARD en opposition avec le rigoureux et certainement très estimé Docteur VIALA.

Le débat devient ainsi un débat interne à l'administration coloniale, mettant en évidence ses contradictions, ses pratiques individuelles et son laxisme face aux lointaines affaires du lilliputien protectorat du Pacifique central. Autre astuce de fond du Père BAZIN, le discret mais précis rappel de son dévouement et de ses états de service pour "les neuf Résidents prédécesseurs du Docteur BROCHARD" (1). Or curieusement, avec tous ces Résidents, preuves épistolaires à l'appui, écrit-il, le Père BAZIN a gardé les meilleurs rapports. ainsi BROCHARD seul est incapable de dégager les bases d'un "gentleman's agreement" à Wallis avec la Mission ; mais n'est-il pas un "cas d'espèce". puisque, nous révèle avec discrétion mais suffisamment de précision quand même le R.P. BAZIN, même le Docteur VIALA avec sa famille « s'est vu obligé... de quitter la résidence de Mata-utu pour se réfugier à bord d'un steamer anglais... ». Soyons clairs et précisons le flou poli du Supérieur de la Mission : le Docteur VIALA en congé et en instance de départ depuis des semaines dans l'attente d'un navire, a été expulsé par son successeur, honteusement... Ainsi, par touches légères, successives et de plus en plus pudiquement précisées, l'habile religieux dresse le portrait d'un BROCHARD colérique, quasi caractériel, incapable d'avoir une ligne d'action suivie et bien maîtrisée. Ajoutons que la correspondance officielle de BROCHARD ne peut que susciter des questions sur le personnage et inquiéter ses supérieurs à Nouméa.

Enfin, adresse machiavélique du Père BAZIN, il renvoie l'événement essentiel à un second post-scriptum qui met fin au suspense créé par une fausse unité de lieu, de temps et d'action comprimée artificiellement en neuf lignes, au ton anodin : le destitution et le remplacement du Roi, seul atout du Résident ! Le style volontairement

(1) La liste officielle des "Résidents français aux îles Wallis-Futuna" ne comporte que huit noms selon O'Reilly, op cit. J.S.O. n° 19. p.227.

neutre de cette information montre, si besoin était, l'intelligence politique de ce remarquable escrimeur en rhétorique qu'est le religieux. Mais il sait éviter les accents triomphalistes, ou les menaces sous-entendues dans sa lettre au Gouverneur, qui se veut modeste et vertueuse dans ses argument ; peut-être évite-t-il moins, revers de son habileté une pointe de cynisme et une certaine insolence. Dans ce scénario, BROCHARD fait ainsi figure de balourd, sorte de bravache tonitruant, maladroit, voire grossier et qui a gâché toutes les possibilités qui s'offraient à lui dans le contexte wallisien, tel que VIALA en avait dessiné les contours et proposé les transformations à réaliser en profitant des circonstances favorables.

.
..

Les attendus de l'expulsion du Supérieur de la Mission.

C'est un rapport du 18 février 1910 (1) qui officialise la mesure d'expulsion prise par le Résident BROCHARD et qui, selon son destinataire le R.P. BAZIN, ne lui sera communiqué que le 19 mars ! Dans ce rapport le Résident (dont on apprend dans le libellé d'expédition qu'il est officier de l'Instruction Publique !) s'attache à résumer la situation à Wallis et à justifier la mesure prise. En préambule, BROCHARD annonce que ce rapport fait suite à un télégramme en date du 8 février, mais une note manuscrite ajoutée en bas de page précise : "*non envoyé par suite de l'absence du navire...*". En préliminaire BROCHARD s'attache à démontrer comment il a découvert "*le pot aux roses*" à Wallis.

S'étonnant en effet du peu d'empressement de la population à lui témoigner "*remerciements et reconnaissance*" pour les soins

(1) BRO.5.12.

gracieux qu'il donnait, il découvrit par hasard l'origine de cette "indifférence dédaigneuse" : la population croyait que les soins médicaux "étaient dus, et dus parce qu'ils étaient payés en vertu des traités".

Le Roi lui confirma cette vision des choses chez ses sujets. Aussi BROCHARD dut-il attirer l'attention royale sur le texte du traité et lui démontrer ainsi que "le gouvernement français et le gouvernement uvéen ne parlaient pas le même langage".

Pour la France, le don de 4500 francs était : "à titre de part contributive du gouvernement indigène aux dépenses du Protectorat". Or, pour le Roi et ses Ministres, les 4500 francs "...étaient exclusivement destinés au médecin" et devaient être supprimés, si le poste de médecin était suspendu (1).

Aussi pour BROCHARD, cette différence de fond entre les deux textes ne pouvait être due qu'à la traduction qu'en fit à l'époque l'interprète officiel du Protectorat : le R.P. BAZIN. Stupeur du Roi à cette révélation, écrit BROCHARD qui constate que lui et deux Ministres "ont signé sans le lire, tant était absolue leur confiance dans le "Père".

Ainsi BROCHARD "déplore" la faute du traducteur qui trompa sciemment le Roi et qui de plus a gardé un silence complet sur la chose, que seul le hasard vient de permettre de découvrir ! Surtout ce quiproquo était peu glorieux pour la France qui laissait "un intime état" payer les services du médecin "pour une somme dérisoire". estime le Résident. Et BROCHARD blâme le Supérieur Mariste de cette manoeuvre ainsi que VIALA, qui s'y est prêté peut-être involontairement au départ, car il ne connaissait pas la langue, mais note l'implacable BROCHARD : "il la parlait si bien ensuite qu'il a fait un dictionnaire et une grammaire uvéenne".(1)

(1) cf. VIALA et les précisions qu'il donne sur les attendus wallisiens dans VIA.4.11.

Ces faits établis, BROCHARD "porte plainte" auprès du Gouverneur contre le R.P. BAZIN qui a cru pouvoir ravalier le Résident de France au rôle d'un simple médecin, rétribué par le gouvernement uvéen de sorte que le Supérieur de la Mission était aux yeux de tous "le seul Résident". D'où la double tâche à laquelle dut s'atteler BROCHARD : "rétablir d'abord une plus exacte notion des distances entre le gouvernement uvéen et le gouvernement français ; ensuite (d') obtenir le châtiment du Supérieur !". Tâche délicate, commente longuement BROCHARD, car il fallait éviter de perdre le bénéfice de l'allocation de 4500 francs et défaire les liens multiples existant entre le Roi et le Père BAZIN qui était son ancien professeur, son confesseur, et qui "l'avait enfin nommé Roi". La patiente obstination de BROCHARD fut admirablement secondée par l'interprète JOUBERT et au bout de quatre mois, le Roi se rendit aux arguments du Résident.

Mais en contournant un dernier obstacle car le Résident VIALA lui avait caché écrit-il l'existence du conseil des Ministres. Néanmoins BROCHARD réussit à s'attacher le Kivalu qui "a charge de taire et de défaire les Rois", aussi précise le Résident "Je me l'attachai ; les autres suivirent, charmés des attentions qu'ils recevaient pour la première fois à la résidence". Ces réunions amicales d'un "nouveau genre", tenues à la résidence furent d'abord peu appréciées par le Roi, qui finit par les autoriser complètement. Devenant quasiment lyrique, BROCHARD évoque l'atmosphère ainsi créée : "Pour la première fois, je parlai à ces vieillards de la France qu'ils ignoraient, de mon rôle de Résident, qui était pour eux le néant". Car la France est encore ignorée ici dans sa langue, dans son nom et d'ailleurs BROCHARD en voit comme preuve le fait qu'en langue uvéenne le Résident soit nommé "l'étranger". Les raisons de ce "marasme du protectorat" sont claires pour le Résident : le Supérieur de la Mission a toujours réussi à évincer des "affaires" les divers Résidents qui "ont marché avec lui (BAZIN) soit par convictions religieuses soit par nécessité matérielle" ...

(1) Restés inédits, ils ont été retrouvés par le Dr. RENSCH K. Professeur de linguistique à l'Université Nationale Australienne et spécialiste de la langue de Wallis et de son histoire.

Nouvelle collusion que BROCHARD accrédite une fois de plus et qu'il développe en dressant une fresque aux couleurs sombres des conditions d'existence à Wallis. "C'est que les conditions d'existence sont extraordinairement pénibles ici. Je n'ai rien vu de semblable dans ma carrière au Tonkin, en Chine ou dans l'Afrique centrale. Le pays est très pauvre en comestibles et les habitants sont harassés de corvées de vivres ou de travaux imposés par la Mission. Les transports par mer sont odieusement onéreux et aux mains du dernier pirate du Pacifique (1). La Mission elle, possède au contraire nécessaire et superflu. Mes prédécesseurs s'y sont toujours avantageusement ravitaillés. Mais je n'ai pas frappé à sa porte, et préfère endurer quelques privations, si sensibles soient-elles parfois, pour la satisfaction de mes sentiments républicains". Devant ce triste tableau, le Résident prend une stature quelque peu héroïque, compte tenu de son refus de pactiser avec la Mission et de bénéficier des avantages qu'elle offre !... Notons que son allusion au "dernier pirate du Pacifique" est plus qu'un effet littéraire. Elle introduit nous le verrons, à une autre crise qui éclatera à court terme à Wallis avec les commerçants du cru.

Son travail de sape et les efforts entrepris pour "retourner" le Roi ayant enfin aboutis, BROCHARD put orchestrer la grande confrontation du R.P. BAZIN et du conseil du Roi, le Résident jouant probablement le rôle de l'accusateur public...! En effet, il décrit bien ses intentions : "J'obtins au bout de quatre mois de discours, de démarches, de persuasion, que le Roi enjoindrait l'ordre au Supérieur de comparaître en ma présence devant lui et le fono (2) réunis extraordinairement. Je voulais en finir avec lui. Anxieux comme ils me l'avouèrent naïvement d'assister à la lutte des deux "intelligences", ils furent servis à souhait. Et pour la première fois dans les annales des Wallis, un Père qui est en plus le Supérieur, comparaissait au Tribunal des accusés".

(1) Il s'agit du Capitaine KAAD !...

(2) Réunions des notables en conseil.

Mais sur le fond du débat qui se déroula ensuite, curieusement, le Résident reste des plus discrets. On ignore quels furent les arguments du R.P. BAZIN et on ignore encore plus le contenu des quatre "questions à charge" posées par BROCHARD et auxquelles le R.P. BAZIN ne put répondre catégoriquement ! Le Résident ne s'attache en effet qu'à décrire ce qu'on pourrait appeler la défense d'un homme acculé, non sans rendre hommage aux qualités et aux "trucs" oratoires du Supérieur de la Mission.

D'ailleurs BROCHARD est on ne peut plus clair sur le fond de la cause jugée et le rôle du Père BAZIN : *"Celui-ci avait bien compris que l'histoire exhumée de l'oubli était le prétexte, et que le véritable enjeu en présence était le triomphe, ou au contraire, la perte définitive d'une influence jusque là dominante"*. Ainsi, il apparaît bien que, cynisme ou naïveté inconsciente, BROCHARD prend comme prétexte les charges portées contre le R.P. BAZIN quant à son rôle d'interprète et ne s'attache, en utilisant des prétextes souvent peu convaincants, qu'à régler *"le compte"* de la Mission. En tout état de cause, le fono royal décréta le Père BAZIN coupable selon la recommandation du Roi qui donna le ton et signa séance tenante un décret d'expulsion. BROCHARD lui soutira aussi, à titre de précaution, un autre décret avalisant le fameux don de 4500 francs, prétexte de l'affaire créée par BROCHARD : *"quitte pour la France à assurer le service médical de l'île, cette fois sans condition"*, mais en contrepartie *"le Roi reconnaissant le décret du 25 juin 1906..."* On pourrait épiloguer sur ce curieux chassé-croisé de décrets et l'avantage qui en résultait pour l'Etat français... et ses intérêts supérieurs ...!

Mais reconnaît ingénument BROCHARD, ce succès de forme obtenu contre le R.P. BAZIN est difficile à exploiter ! Aussi le Résident avoue-t-il qu'il doit garder secrète la décision prise, car le R.P. BAZIN, prévoit-il, pourrait réagir : *"Il eut pu amener les fanatiques qui pullulent ici, et chercher à faire renverser le Roi"*. Aussi avant d'officialiser l'expulsion du Supérieur de la Mission, attend-il l'arrivée d'un navire de guerre pouvant au besoin lui prêter main forte : *"car le Supérieur peut être d'un jour à l'autre au courant de cette mesure d'expulsion, et dans ce cas non seulement des troubles pourraient*

● avoir le temps d'être fomentés par ses soins, mais alors je ne répondrais plus de la sécurité de M. JOUBERT, qui vit seul dans les bois...ni même de la mienne". Aussi, insiste BROCHARD, est-il impératif de dépêcher un navire sur Wallis et le Résident qui redouble tout d'un coup de prudence, recommande l'envoi de "LA ZELEE" "dont les sentiments républicains de son commandant ne me sont pas inconnus...!"

● Enfin, le Résident BROCHARD sollicite des récompenses pour les deux personnages clés qui l'ont aidé à mener à bien son entreprise : le Roi et M. JOUBERT.

● Pour le Roi, BROCHARD ne tarit pas d'éloge : "J'ajoute que par son intelligence, ses moeurs d'une irréprochable austérité, et sa tenue, SA Majesté LAVELUA ne serait pas indigne de la haute marque de faveur, que comporterait pour lui l'attribution de la Légion d'Honneur". Quant à Raoul JOUBERT, il se voit décerner un brevet de civisme : "excellent républicain, dont le dévouement fut au-dessus de tout éloge" et il insiste pour que JOUBERT soit recruté comme adjoint aux affaires indigènes.

● A cette missive sont annexés les textes des décrets cités par BROCHARD en français et en wallisien : le premier décret confirme le traité de 1906 et confie à la France le service médical de l'île. Le second décret expulse le R.P. BAZIN de Wallis : "pour s'être rendu coupable d'avoir trompé notre confiance en 1906, fait ignoré jusqu'ici".

● Ainsi le filet tissé par le Résident et le Roi s'est-il refermé, mais tous les protagonistes de cette affaire s'y retrouvent pris, sans avoir évalué sérieusement la portée de leurs décisions et leur autorité réelle.

● L'affaire de Wallis devient un imbroglio qui sera aggravé par la lenteur de la diffusion de l'information entre Wallis et Nouméa, puis Nouméa et Paris, car elle va sortir de son contexte insulaire et devenir une affaire globale qui va dépasser les initiatives prises par les acteurs wallisiens et les transformer en comparses d'un jeu élargi dont ils auront perdu la maîtrise directe.

La tension monte encore.

Une nouvelle lettre de BROCHARD adressée au R.P. BAZIN le 25 février 1910 (1) marque un nouveau degré dans la détérioration des rapports entre la Résidence et la Mission.

Il s'agit d'une nouvelle plainte : "émanant de sujets wallisiens auprès de leur Roi et qui a entraîné une enquête du Résident sur un manquement des plus graves d'un Père indigène - SALOMON - aux devoirs de son ministère". Ce Père SALOMON, selon les plaintes recueillies poserait à confesse la question suivante : "Es-tu pour le Roi, ou pour le Père BAZIN ?" et écrit BROCHARD : "Si l'indigène est pour le Roi, il est renvoyé sans confession, ou prié d'aller se confesser auprès de nous à Mua"! Ainsi, pour le Résident il y a un délit quasi "déontologique" des plus graves, car le Père SALOMON agit en "abusant du pouvoir de ses droits sacerdotaux, ainsi que de la candeur de ses administrés".

BROCHARD, estimant avoir toutes les preuves requises, demande instamment qu'une "réprimande sévère et l'avertissement d'avoir à cesser, contre toute pudeur, de parler politique au tribunal de la confession" soient faits par le Supérieur à son Père indigène.

D'ailleurs, ajoute le Résident, les agissements de ce Père correspondent bien aux intentions du Supérieur "... votre désir de créer deux partis dans l'île, celui du Roi et le vôtre".

En conclusion, BROCHARD fait savoir au R.P. BAZIN que : vous êtes légalement responsable des tentatives de subversion de l'ordre public qui peuvent être le fait de vos subordonnés, tant indigènes qu'européens".

Un post-scriptum précise enfin que : "le Père indigène a avoué par la suite au Roi qu'il n'agissait que sur l'ordre du Père BAZIN".

On ne peut que constater que la guerre est devenue totale entre le Résident et le Supérieur de la Mission et n'épargne plus aucun

(1) BRO. 5.13.

domaine. Que penser des arguments de BROCHARD ?... Ils ont probablement, compte tenu de l'ambiance et des habitudes locales et insulaires, une certaine consistance. Ils montrent que l'affaire est devenue publique, qu'il y a bouillonnement dans la population de l'île : chacun compte ou recherche des partisans. Mais on peut s'interroger sur l'efficacité de cette démarche, qui ne peut que renforcer la Mission dans sa résistance aux coups de boutoir du Résident.

Menaces à Futuna ?

Après la forte activité épistolaire des mois de janvier et février 1910, il y aura un court répit jusqu'au 23 mars de la même année, date où le Résident BROCHARD expédie une courte lettre (1), informant le Gouverneur des développements nouveaux de la situation à Futuna. Déjà BROCHARD avait été amené à attirer l'attention de Nouméa sur les problèmes existant à Futuna entre le vieux commerçant allemand OPFERMANN et les indigènes (2), puis à soupçonner la Mission Mariste de l'île (3). Or, aux dernières nouvelles, les Futuniens menaceraient d'incendier les installations du commerçant OPFERMANN au cas où il refuserait d'évacuer les lieux ! Pour BROCHARD, il s'agit là du résultat des intrigues de la Mission et surtout du "très turbulent" Père DELORME.

Devant cette situation, le Résident souhaite une intervention auprès de l'Evêque contre ce religieux, car on peut craindre une plainte du commerçant, qui est sujet allemand, à son Consul. Aussi, redemande-t-il l'arrivée d'un bateau de guerre, d'autant plus que le dernier passage d'un bâtiment remonte au 13 mai 1909.

Voilà donc que la guerre entre le Résidence et la Mission menace de déborder sur Futuna et d'avoir des interférences diplomatiques !

(1) BRO.5.14.

(2) cf. BRO.5.3.

(3) BRO.5.4. et 5.7.

Le coup d'état officialisé à Wallis - Appel à la résistance de BROCHARD.

Le 23 mars toujours, profitant du bateau venant de Futuna arrivé le 19 mars à Wallis (post-scriptum de la lettre du 15 février) 1910 (1), le Résident envoie un télégramme (2) au Gouverneur à Nouméa dont voici le texte :

"Supérieur mission expulsé récemment suivant décret royal renversa hier violence Roi - Ministres restés calmes qui font appel protection France. Au nom justice me joint à eux. Au nom institution républicaine exprime désir être remplacé raison santé si acquiescement impossible" Signé : BROCHARD.

Si ce cable confirme les informations laconiquement rapportées au Gouverneur par le R.P. BAZIN, il apporte aussi quelques précisions intéressantes et contradictoires : le Supérieur de la Mission aurait été l'âme du coup d'état et la violence aurait été utilisée unilatéralement par les révoltés, mais les tenants de la Monarchie ont gardé leur calme et demandent la protection de la France ! BROCHARD les soutient, faisant une sorte de chantage entre la défense des *"institutions républicaines"* qu'il exige et son maintien à son poste. Ainsi le câblogramme du Résident donne une version contradictoire de celle du R.P. BAZIN : *"Cet événement s'est accompli sans la moindre secousse et le pays depuis lors, est parfaitement tranquille"*. Mais pour rester fidèle aux écrits, notons que le Père BAZIN écrivait bien aussi : *"La population irritée... a pris subitement les armes..."*, ce qui atteste au moins une certaine intention de violence.

La tension a franchit un nouveau pas avec le refus de BROCHARD d'entériner le fait accompli et le soutien total qu'il apporte au Roi déchu et à ses ministres dans leur appel à la protection française c'est-à-dire à leur rétablissement. Cette fuite en avant vers des

(1) BRO.5.11 du R.P. Bazin

(2) BRO.5.15.

positions extrêmes rend le problème de plus en plus insoluble localement, sans arbitrage imposé de l'extérieur.

Tièdeur et prudence du Gouverneur BONHOURE.

C'est ce qui va être fait dès le 5 avril par un télégramme (1) du Gouverneur BONHOURE au Ministre des Colonies qui adresse le rapport BROCHARD en y joignant ce commentaire : "A cet étrange cablogramme (de BROCHARD), j'ai répondu que je serai aux Wallis avec "Le Kersaint" vers le milieu mai et que j'engageais le Docteur BROCHARD à ne pas perdre ainsi courage et à agir pour le mieux. Suis en effet retenu Nouméa par session extraordinaire Conseil Général qui s'ouvre Samedi. Prière câbler avant 10 mai si avez instructions spéciales à me donner". Signé : BONHOURE.

Le commentaire du Gouverneur apparaît comme des plus prudents. Le Gouverneur, non sans manifester une certaine réserve en évoquant "l'étrange cablogramme", décide de prendre l'affaire en main (il n'a pas reçu encore les lettres de BROCHARD et la réponse du R.P. BAZIN) et de se rendre à Wallis : mais pas avant cinq semaines au moins, pour un motif qui ne paraît guère majeur. Prudence, attentisme et souci du Gouverneur d'avoir plus d'informations ou d'être couvert par Paris, compte tenu de l'aspect de politique intérieure de cette crise ? Les conseils donnés à BROCHARD de patienter et de faire au mieux étaient-ils bien réalistes, compte tenu du "caractère" du Résident et de la façon dont il a cru pouvoir prendre des initiatives ? A moins que le Gouverneur BONHOURE, ayant déjà pressenti par les premières lettres de BROCHARD le genre de personnalité auquel il avait affaire, n'insiste finement en recommandant à BROCHARD les vertus qui lui font défaut tout

(1) BRO.5.16.

en attirant l'attention du Ministre sur la situation de l'impétueux Résident, perdu au coeur du Pacifique central ?...

Peu après le 25 avril 1910, le Gouverneur adresse un court message au Ministre (1) accompagnant trois rapports du Résident BROCHARD sur l'expulsion du R.P. BAZIN et la lettre de ce dernier au Gouverneur. Rendu encore plus prudent, semble-t-il, par la lecture des documents transmis, le Gouverneur BONHOURE réserve tous ses commentaires pour un rapport qu'il enverra au Ministre à son retour de Wallis où il compte se rendre le 10 mai.

Néanmoins, le 28 avril 1910, le Gouverneur adresse à son Résident un court message (2). Message d'attente bien ambigu dans le fond comme dans la forme. En effet, le Gouverneur accuse réception du rapport de BROCHARD du 28 décembre 1909(3) bien anodin en comparaison des autres rapports de janvier-février que le Gouverneur a lu, puisque par son message du 25 avril il les transmet à Paris ! Mais à côté de cet escamotage d'un avis qu'il se refuse pour l'instant à donner, BONHOURE évoque avec des termes plus que prudents les initiatives de BROCHARD concernant *"la politique que vous suivez aux ifes Wallis..."*. De même le soutien aux sentiments républicains du Résident apparaît bien mitigé : *"Je ne puis que vous approuver de poursuivre une politique nettement républicaine, en vous recommandant cependant la plus grande prudence, de façon à éviter tout conflit aigre..."*. Cette remarque laisse rêveur lorsqu'on sait, comme le Gouverneur l'a appris depuis peu, quelle tournure a pris le conflit de Wallis et *"la prudence"* dont a fait preuve le fougueux BROCHARD ! La fin de la lettre désavoue le projet de BROCHARD d'acheter le canot automobile commandé à Sydney : *"aucun crédit n'étant inscrit à votre budget..."* sur le ton d'un rappel à l'ordre...pour une question bien secondaire dans le contexte de Wallis.

(1) BRO.5.16.

(2) BRO.5.17.

(3) BRO.5.8.

Une lettre vengeresse de l'ancien Résident VIALA.

C'est au moment où le Gouverneur BONHOURE vogue vers Wallis où il arrive le 18 mai, que se manifeste par lettre le Docteur VIALA, parti il y a moins de 6 mois de son ancienne affectation. Cette lettre est datée de Clamart (près de Paris, écrit VIALA), le 16 mai 1910 et elle est adressée au Gouverneur (1). A son habitude, VIALA a rédigé un très long document explicatif de quatorze pages où les accents vengeurs envers son successeur ne font pas défaut. Nous n'aborderons que les aspects novateurs apportés par ce document par rapport aux problèmes centraux de l'évolution politique de Wallis en 1910.

VIALA déclare en préambule qu'il prend la plume à la suite *"d'une lettre absolument éplorée et navrante de Monsieur le Révérend Père BAZIN, Supérieur de la Mission Catholique française de Wallis-Futuna"*. L'ancien Résident s'estime personnellement et d'une façon inadmissible mis en cause par l'accusation de BROCHARD sur le rôle que lui et le Père BAZIN auraient joué dans l'élaboration du texte du traité de 1906.

VIALA précise qu'au début de sa mission à Wallis, le Gouverneur ROGNON lui avait donné comme instruction précise d'augmenter les ressources budgétaires du Protectorat. Tâche que le Résident mena finalement à bien en acceptant des concessions pour faire aboutir son projet (les fameuses clauses restrictives supprimant la contribution si le poste de médecin était supprimé ou en cas de cyclone). Ces restrictions furent communiquées à Nouméa avec une explication du contexte qui avait prévalu pour ce dénouement. VIALA note qu'il commit une seule erreur, il garda le terme de *"impôt de capitation"* dans le projet de décret qu'il soumettait. Or le nouveau Gouverneur LIOTARD, qui avait succédé au Gouverneur ROGNON, attira son attention sur la contradiction entre ce terme et la signification donnée par les Wallisiens à l'indemnité de 4500 francs ; aussi le terme *"part contributive"* remplaça-t-il le premier énoncé ; le Roi d'ailleurs eut

(1) BRO.5.18.

communication de la forme définitive du texte qui fut ratifié par le Gouverneur. Ainsi VIALA met totalement hors de cause le R.P. BAZIN pour les manoeuvres qui lui sont reprochées par BROCHARD.

VIALA passe ensuite à la contre-attaque. Pour lui, les accusations de BROCHARD ne méritent que le mépris, car ce dernier a tenté de l'atteindre indirectement, mais en portant "une accusation grave" contre le R.P. BAZIN qui pour VIALA est "un honnête homme". VIALA, louant ainsi le soutien et la loyauté du R.P. BAZIN, endosse l'entière responsabilité du traité que lui seul a négocié et signé, le R.P. BAZIN : "n'a joué que le rôle passif habituel d'un interprète consciencieux et scrupuleux". D'ailleurs, rappelle VIALA "c'était la Mission qui avait conseillé jadis au Roi Vito LAVELUA de demander un médecin...". Et VIALA précise que c'est le Père BAZIN qui, après le premier échec de la demande de participation du Roi aux frais d'entretien du Protectorat, fit discrètement beaucoup pour faire parvenir au compromis obtenu. Aussi VIALA s'étonne-t-il que des faits vieux de quatre ans soient ainsi exhumés et montés aussi abusivement en épingle, en l'absence de toute recherche approfondie par le Résident BROCHARD d'informations sérieuses dans les archives du Protectorat. Pour VIALA : "il est clair que mon successeur n'a fait qu'obéir hâtivement dans la circonstance à des sentiments de haine ou de vengeance personnelle". Quant au jeu du Roi qui s'est allié avec BROCHARD et dont VIALA avait déjà signalé les prémices (1) la vérité est la suivante : "De plus le Roi SOSEFO nourrissait depuis longtemps contre le R.P. BAZIN des haines personnelles et je demeure convaincu que ce n'est que dans l'intention de les assouvir qu'il s'est laissé entraîner dans la bataille par les discours de Monsieur le Docteur BROCHARD, dans lequel il n'avait par ailleurs, j'ai des raisons sérieuses d'en être sûr, qu'une confiance plutôt limitée".

Et profitant de l'occasion qui lui est ainsi donnée, VIALA, à côté d'un plaidoyer pro domo pour l'oeuvre qu'il a réalisée, éreinte au passage son successeur BROCHARD : "Je ne puis que regretter que les hasards des désignations coloniales n'aient envoyé là-bas un successeur aussi déséquilibré, auquel il semble avoir suffi de quelques mois pour anéantir les résultats appréciables, tant matériels que moraux, auxquels plus de quatre années d'efforts continus m'avaient permis d'arriver".

Terrible jugement ainsi porté sur "l'oeuvre" de BROCHARD dont VIALA blâme "une campagne aussi violente", les accusations injustifiées envers la Mission catholique qui a pourtant rendu à de nombreuses reprises de si grands services et à titre gracieux, au Gouvernement français : "c'est là un acte de mauvaise politique locale". Mais VIALA n'oublie pas non plus ses écrits antérieurs sur la Mission et sur son omnipotence : "Certes on peut trouver bien des torts à l'attitude de la Mission Catholique aux îles Wallis et au rôle qu'elle y a joué pendant longtemps", mais juge VIALA : "l'idée de justice doit primer toute considération", car précise en bon pragmatique l'ancien Résident, la France à Wallis est : "en face d'une situation de fait dont il convenait avant tout de tenir compte".

Aussi VIALA conclut-il sa lettre en ne pouvant cacher sa satisfaction : "Je ne puis que me féliciter, en effet, que Monsieur BROCHARD, le Roi Sosefo LAVELUA et ses Ministres se soient vus publiquement désarmés... par tous les autres chefs et par la population toute entière de Wallis". Ce n'est pas sans surprise qu'on peut lire les derniers mots de VIALA qui constituent peut-être chez lui aussi, une certaine rupture avec ce qu'il écrivait il y a peu et où son respect du "devoir de réserve" apparaît bien compromis : "Je remercie les Wallisiens d'avoir eu en ma faveur et en faveur de Monsieur le R.P. BAZIN ce geste réparateur sans précédent dans l'histoire des Wallis". Quel est ce geste réparateur ? Tout simplement VIALA l'écrit dans une ligne avant sa conclusion : "Les Wallisiens se sont révoltés et ont déposé le Roi et ses Ministres".

Les retournements psychologiques ne manquent pas dans les péripéties de l'histoire insulaire et la lettre de VIALA en est un bel exemple : il applaudit ainsi haut et fort à l'échec de son successeur et n'hésite pas à ce placer lui-même dans le camp de la Mission, certes en bonne compagnie, avec son ex-adversaire : "Monsieur le Révérend Père BAZIN" ! Notons qu'à la date où il écrit, le 16 mai, VIALA connaît le

(1) cf. VIA.4.29.

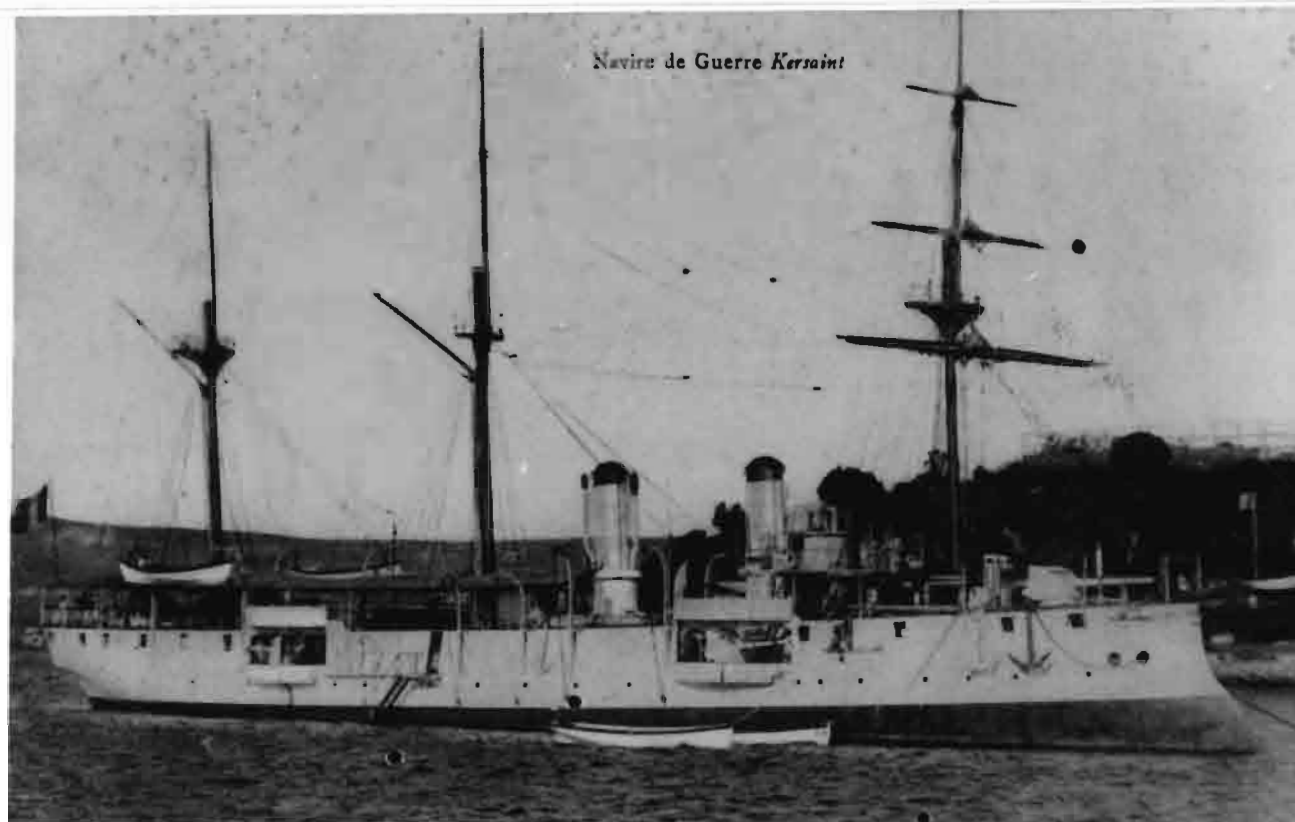
total échec de la politique wallisienne de BROCHARD, ce qui laisse très perplexe sur les silences volontaires du Gouverneur BONHOURE à Nouméa. Ce dernier pourtant a eu, avant Paris, les informations donnant connaissance complète des vicissitudes de la politique uvéenne du Résident et les a donc mises sous "le coude", évitant de prendre une position avant d'être directement au fait de la situation sur place de son déplacement sur "LE KERSAINT".

Le traité de Protectorat révisé : visite du Gouverneur à Wallis.

Le passage du Gouverneur BONHOURE à Wallis le 18 et 19 mai est évoqué par le Résident BROCHARD dans une lettre du 1er juin 1910 au gouverneur(1). Cette lettre traduit d'abord la satisfaction du Résident qui estime que la visite du Gouverneur a été un grand événement, riche en résultats positifs. Retrouvant un lyrisme que les événements récents avaient quelque peu éteint, BROCHARD remercie le Gouverneur en tant que *"Français républicain, Résident"* ! Il se réjouit sur un ton flatteur sinon flagorneur, de l'orientation nouvelle que Wallis connaît grâce à l'impulsion nouvelle qui vient d'être donnée.

BROCHARD aborde alors les implications du nouveau traité de protectorat signé par le Gouverneur BONHOURE en estimant que ce traité va changer la situation ancienne où le Roi n'était que *"l'homme de paille"* transmettant les *"ordres de la Mission"*. Par le nouveau traité, le Résident est mis à sa place exacte, ce qui est une défaite de la Mission et une victoire sur *"l'obscurantisme"* et, constate avec joie le Résident : *"la première depuis 24 ans"*. Et maintenant, note-t-il avec satisfaction : *"le Roi, ses Ministres, tous les chefs peuvent être convoqués à tout moment à la résidence"* ce qui est un complet renversement de la situation passée où *"tout indigène se permettant d'aller trouver le Résident était puni par le Roi (entendez : les Pères)..."*.

(1) BRO.5.19.



Navire de guerre "KERSAINT"
(Collection familiale Max Shekleton).

Autre satisfaction, de principe celle-là, le nouveau traité exclut qu'un Père puisse être nommé Résident. Aussi, le Résident ne cache-t-il pas sa joie : il juge l'ambiance excellente, et clairement il nous fait connaître les principes qui vont guider son action : "Les chefs se rendront chez moi à toute convocation. Bien sûr, j'ai soin d'apporter durant cette période de transition, le plus de ménagements possibles à l'égard des susceptibilités nationales que je m'arrange pour ne pas froisser. Peu à peu on prendra le pli de venir, d'écouter, puis d'obéir au représentant de la France. Oeuvre de patience et de tact de sa part, mais qui menée à bien, assurera à ce malheureux pays une ère rapide de prospérité, en attendant qu'elle prépare au Gouvernement de la République, si tel est son désir, l'établissement de son autorité définitive dans ces îles".

Ainsi les choses sont claires : la nouvelle situation juridique permet à l'autorité coloniale d'imposer son point de vue, d'être entendue et obéie. Cependant BROCHARD, probablement dûment chapitré par le Gouverneur BONHOURE, fait preuve de compréhension et veut ménager ses interlocuteurs wallisiens, aussi redécouvre-t-il les vertus de la patience et de la modération ! Le but ultime que va proposer le Résident est, c'est clair, l'annexion à plus ou moins court terme de Wallis-Futuna à la France, c'est-à-dire la fin du Protectorat. Le nouveau traité de Protectorat n'est ainsi conçu que comme une étape et BROCHARD entend oeuvrer activement pour la dépasser.

.
. .

Cette lettre est intéressante par ses allusions à ce qui vient de se passer à Wallis, et que malheureusement nous ne connaissons pas directement, n'ayant pas trouvé dans les archives le rapport que le Gouverneur BONHOURE aurait dû envoyer au Ministre pour accompagner le nouveau traité. A-t-il été écrit ? A-t-il disparu ?...

Aussi nous en référons-nous au passage écrit par Mgr. PONCET (1). D'après ce récit, l'avis *"LE KERSAINT"* amenant le Gouverneur BONHOURE serait arrivé le 18 mai à Uvéa. Dès son débarquement, le Gouverneur avait rencontré à sa demande le R.P. BAZIN et lui avait fait des excuses pour l'arrêté d'expulsion signé contre lui en l'assurant de sa sympathie. Puis, accompagné du résident BROCHARD, le Gouverneur s'était rendu au presbytère de Mata-Utu : *"et là, en présence des Pères BAZIN, MOUSSEY et FILLION, il exigea que le résident fit des excuses au P. BAZIN, puis déclara qu'il voulait la paix à Wallis et, dans ce but, demanda aux pères de l'aider à rétablir le Roi TOKILA, en vue de sauvegarder le prestige de la France, compromis, disait-il, par le Résident"*.

Ainsi comprend-on certains silences de BROCHARD, si le compte rendu de Mgr. PONCET est fidèle, comme la discrétion du Résident sur les épisodes peu flatteurs pour son amour propre survenus lors du passage du Gouverneur.

Le Gouverneur donc était décidé à rétablir le Roi détrôné, mais les Pères firent part de leurs craintes des réactions de la population. Néanmoins, le 19 mai au matin, un grand conseil royal fut réuni à bord du *"KERSAINT"* en présence de tous les notables de l'île, religieux ou civils : *"Le Gouverneur déclara qu'il annulait le décret d'expulsion, rendait hommage aux missionnaires et à leur oeuvre, puis blâma vivement l'acte de déposition de l'ancien Roi et demanda aux missionnaires de ne pas s'ingérer dans les affaires politiques du pays. Après quoi, il fit connaître sa décision : pour l'instant il n'y a plus de Roi à Wallis, que les chefs procèdent immédiatement, en toute liberté, à une nouvelle élection"*.

Laissés seuls par les officiels, la cinquantaine de chefs et notables wallisiens s'enferma pour délibérer *"avec calme et dignité"*. Au bout d'une heure le résultat fut connu : déchéance définitive de TOKILA et élection confirmée de Patita LAVINA. Si dans le pays l'allégresse fut générale, il est moins évident qu'elle fut partagée par

(1) op. cit. p. 57 à 60 et qui compile Mgr. BLANC.

les officiels... Aussi cela explique-t-il peut-être les "retouches" substantielles aussitôt apportées au traité de Protectorat (1).

Qu'instaurait le nouveau traité ? Il limitait les pouvoirs du Roi et officialisait une certaine mise en tutelle de la Monarchie en attribuant au Résident un droit de regard permanent sur toute question intérieure d'intérêt général. Surtout la Mission se voyait définitivement et officiellement évincée des "allées du Pouvoir". Enfin, le drapeau royal wallisien, fond rouge avec croix mariste blanche, serait écartelé à l'avenir des couleurs françaises. Mgr. PONCET s'interroge pour savoir l'origine de ces additifs importants aux clauses du Protectorat... A notre avis la réponse est claire : Paris ou Nouméa ont lu les rapports de VIALA et en ont tiré les conclusions nécessaires et les idées constitutionnelles à imposer !

Ainsi d'un Protectorat nominal, passait-on à un Protectorat direct plus structuré, dernière étape avant l'annexion. Cette toilette institutionnelle permettait d'officialiser la séparation des pouvoirs relevant de l'Etat français d'une part, et d'une Mission qui était devenue quasi puissance temporelle d'autre part. Mais le progrès des textes va-t-il entraîner le progrès des moyens effectifs mis à la disposition de la nouvelle administration ?...

Un Résident désabusé et cynique.

Le répit qu'aura connu la vie politique du Protectorat après le passage du Gouverneur BONHOURE n'aura duré que le temps d'un rapport et dès le 25 juillet 1910 (2) le Résident BROCHARD ressasse tout au long d'un rapport politique, ses désillusions et ses considérations sur les remèdes nécessaires à apporter encore... Dans ce document de six pages, BROCHARD rappelle tout d'abord ce qu'était la toute puissance de la

(1) Et ratifiée par décret de la République Française du 30 novembre 1910.

(2) BRO.5.20.

Mission à son arrivée et la quasi inexistence du représentant de la France. De plus, pour le 14 juillet 1910, la Mission au complet a boudé la Résidence et l'Evêque qui vient d'arriver de Tonga en visite, s'il a visité le Roi, a jusqu'ici négligé le Résident...

Compte tenu de cette attitude, BROCHARD trouve justifiée la position qu'il a dû choisir : *"celle de la guerre, ou celle de la contemplation. J'ai choisi la première"*. Et il se livre à un rappel déjà connu et schématisé d'ailleurs à l'extrême de ses déboires à Wallis. Si un nouveau Roi a été élu, il arbore comme titre *"Roi de la religion"*. L'ancien Roi avait été accusé, bien entendu *"de vouloir chasser la religion"*... Et BROCHARD se livre à une certaine autocritique où il reconnaît qu'il n'a aucune connaissance du *"droit politique"* et qu'il s'est grossièrement trompé dans ses actes en prétendant avoir le droit d'expulser le R.P. BAZIN : *"J'ai appris à ma grande surprise, de votre prédécesseur qu'il n'en était absolument rien et que ni le Roi ni moi-même n'avions le droit de chasser le R.P. BAZIN du pays"*.

Ainsi le prudent Gouverneur BONHOURE vient-il de quitter son poste et on ne comprend que mieux l'attentisme dont il fit preuve. Il apparaît aussi que BROCHARD, tente avec son nouveau supérieur hiérarchique (1) de rallumer l'affaire de Wallis en montant en épingle la situation de l'archipel : mais tout en se gardant de vouloir faire *"partir la religion"* car dit-il : *"Je ne suis pas sectaire"* !

C'est que pour BROCHARD la politique de *"mansuétude"* du Gouverneur BONHOURE a été un échec. En effet, quinze jours après la visite du Gouverneur, la Mission a donné l'ordre : *"au mépris du nouveau traité signé de lui et du Roi"* de commencer la construction d'une habitation pour les élèves de Lano : *"quelques naturels qui ne savent même pas lire leur latin. Le Résident n'était nullement averti"*. et BROCHARD de dénoncer à nouveau le caractère abusif de ces travaux et l'inéfficacité de ses remontrances au Roi et aux Pères.

(1) Le nouveau Gouverneur BRUN était en fait un intérimaire.

Autres abus, un prélèvement de 15 francs par personne imposé au seul district de Mua (soit 6000 francs au total), "pour de soi-disants travaux d'églises!" (sic). Constatant l'importance de la somme exigée par rapport au montant du fameux impôt de capitation dont les Pères ne veulent pas, BROCHARD réaffirme qu'un tel impôt qui supprimerait les taxes et les corvées serait très bien accepté par une partie des Wallisiens mais, conclut-il "seulement alors les Pères ne feraient plus d'affaires dans le pays..."

Compte tenu de cette carence générale propre à l'action du Résident, BROCHARD s'interroge sur ce qu'il doit faire et sur ce que l'autorité supérieure envisage pour l'avenir du Protectorat ? Et il spécule sur un regain possible d'intérêt pour Wallis avec la proche ouverture du canal de Panama qui pourrait inciter la France à annexer Wallis et Futuna !

Chose aisée aux yeux de BROCHARD à condition de prendre quelques précautions :

1°) - de procéder au désarmement de la population ;

2°) - de faire quelques exemples de déportation de certains chefs ;

3°) - de laisser dans l'île pour quelques temps, une compagnie de soldats, que la présence des missionnaires nécessiterait absolument, mais uniquement pour la forme. Un capitaine avec le Résident, un lieutenant dans chacun des deux districts, et la tranquillité règnerait avec l'impôt de capitation, et la satisfaction générale".

Avec ces propositions d'action, BROCHARD conclut qu'il n'y a pas d'autre issue pour débloquer la situation : "Quant à la population, elle est tellement accoutumée au respect de l'autorité et à lui obéir, qu'il ne peut être question, dans ce qui précède, que de lui en imposer tout en l'amusant. Il faut en imposer plus encore aux Pères qu'à elle-même".

Ainsi assiste-t-on chez le Résident à un net durcissement des positions anciennes brusquement réaffirmées avec l'arrivée d'un nouveau Gouverneur à Nouméa. Des solutions extrêmes sont proposées : mise au pas militaire de l'île et BROCHARD avance de façon curieuse l'idée : "d'un

impôt de capitation". Problème qui avait été réglé en 1906 par la fameuse *"part de contribution au budget"* arrachée par VIALA. BROCHARD veut-il, sous prétexte que cette *"part contributive"* n'est pas pour les Wallisiens un impôt, instaurer maintenant un impôt de capitation ?

On peut le penser à la lecture du nouveau *"rapport politique"* que BROCHARD adresse le 1er septembre 1910 (1) au Gouverneur.

L'accusation est plus précise et le ton plus pressant. Dès son introduction, BROCHARD n'hésite plus à mettre directement en cause les décisions imposées par le Gouverneur BONHOURE à qui, carrément, il impute la responsabilité de la dégradation de la situation générale du Protectorat qui : *"rend de plus en plus difficile la continuation de mon séjour en ce poste"*. D'ailleurs, avoue tout franchement BROCHARD : *"Il n'a conservé personnellement de Monsieur le Gouverneur qu'une excellente impression, mais il ne peut passer sous silence les conséquences de la politique que celui-ci a imposée..."* et BROCHARD récapitule les échecs causés par cette politique : échec du parti de l'ancien Roi favorable à la Résidence, annulation de l'expulsion du R.P. BAZIN dont on apprend enfin que : *"Jugement et expulsion (qui) furent hautement déclarés nuis par le Gouverneur lequel blâma fortement le Résident"...* ! Ainsi les commentaires de Mgr. PONCET rapportant les conséquences de la visite gubernatoriale du 18 mai à Wallis sont ainsi implicitement confirmés par BROCHARD. A nouveau le Résident évoque l'échec : *"de la création de l'impôt de capitation, déjà accepté intégralement par le Roi déchu, et par l'immense majorité de la population"*. A la lecture de ces lignes, on a l'impression que BROCHARD sort soudainement avec la capitation, une nouvelle pièce majeure jusqu'ici absente totalement du débat. Nulle correspondance n'a évoqué ce projet jusqu'à la crise de février, nulle part jusqu'à cette date, BROCHARD n'y fait une quelconque allusion. Est-ce que cela signifie que BROCHARD veut ajouter un nouvel impôt ou vise-t-il un autre but ? Cela semble plus que probable, car la suite du texte est claire : *"La création d'un impôt de capitation serait l'arrêt de mort de la Mission Mariste aux Wallis, - de mort politique - et surtout commerciale"*.

(1) BRO.5.21.

En effet, pour le Résident, cet impôt dispenserait les Wallisiens "des corvées gratuites et écrasantes" souvent faites pour la seule Mission ! Ainsi l'impôt de capitation, que BROCHARD fait ressurgir, tel le serpent de mer, au moment où on ne l'attendait pas, c'est aussi l'arme suprême qui doit "casser" enfin le pouvoir de la Mission. Car aucun compromis n'est possible : "la Mission tient le Roi qu'elle a placé sur le trône par la violence, pour remplacer celui qui lui était hostile et le terrorise au point de lui faire commettre des actes antigouvernementaux d'une nature fort grave".

Les actes graves, BROCHARD les énumère de façon circonstanciée :

1°) Edification d'une maison en pierres à Lano avec transport de "300 pierres par village, dans un pays où la pierre n'existe pour ainsi dire pas" (sic). Or, conformément au traité de 1910, le Résident aurait dû être avisé de ce travail qui va, aux dires de BROCHARD, nécessiter "deux cents travailleurs" et durer un an.

2°) Les taxes arbitraires sur la population. Aux 15 francs par tête exigés au district de Mua pour une de ses églises et où 1.000 francs d'ailleurs disparurent "dans la poche d'un chef influent de Mua, à la dévotion des Pères..." s'ajoute une taxe nouvelle de 2 à 5 francs par enfant à confirmer. Et, précise BROCHARD : "on les a confirmés en masse, en conséquence, même ceux qui n'avaient pas encore communie".

3°) Depuis le traité du 19 mai 1910, malgré l'obligation inscrite d'avertir le Résident de toute réunion du conseil des Ministres afin qu'il y participe : "Pas une fois, il ne l'a été, malgré ses réclamations".

Notons que dans cette lettre BROCHARD tantôt écrit à la première personne, tantôt parle du Résident à la troisième personne !

4°) Introduction des Frères des Ecoles chrétiennes à Wallis. C'est par l'ancien Roi que BROCHARD a connu ce projet arrêté entre l'Evêque, le Roi et ses Ministres et qui aurait provoqué la création

d'une taxe de cinq francs. D'ailleurs la fameuse maison en pierre de Lano, objet du premier grief de BROCHARD est destinée à accueillir ces Frères !

La conclusion que présente le Résident est ainsi un constat de carence complet : le Roi inspiré par la Mission écrase le pays de corvées et taxes, le traité du Protectorat, dont l'encre de sa signature est encore toute fraîche, est inapplicable et BROCHARD demanderait son rappel si cette situation devait se prolonger. D'ailleurs, avoue le Résident, compte tenu des affronts tant publics que personnels qu'il a subis, il caresse ce projet depuis un moment et seul son souci d'informer le "département" et d'obtenir enfin une politique énergique l'en a dissuadé jusqu'ici. Aussi sollicite-t-il un congé pour se rendre à Nouméa afin d'y expliquer la situation des Wallis et sa position.

2.3. - La fausse trêve de l'intérim BOUGE.

Vers une nouvelle impasse ?

Une nouvelle et courte lettre du Résident BROCHARD datée du 8 novembre 1910 (1) fait le point de la situation à Wallis. BROCHARD confirme son départ en Décembre pour Nouméa et assure qu'il se conformera aux instructions d'un télégramme reçu le 18 octobre du Gouverneur, dont nous n'avons pas retrouvé le texte.

La situation politique s'est encore détériorée. En effet, le Résident a dû se "fâcher" avec le Roi avec qui il a : "*interrompu toute relation*". Le motif de ce froid réside dans le refus royal contrairement à un engagement que le Souverain aurait pris avec le Gouverneur BONHOURE, : "*de faire réparer la maison indigène qu'habite M. JOUBERT*" devenu l'interprète officiel du Résident. Ce dernier s'indigne que le Roi, qui fait construire pour la Mission un vaste bâtiment en pierres, refuse les petits travaux permettant de rendre

(1) BRO.5.22.

salubre le modeste logement d'un employé de la résidence. Autre motif de tension, le Roi a refusé de signer les reçus des droits d'ancrage des navires, ce qui a entraîné la suspension provisoire de leur paiement. Finalement l'affaire s'est arrangée, mais BROCHARD aurait appris que : "les Pères lui avaient interdit, peut-être sous peine d'excommunication, de signer quoi que ce soit qu'ils n'aient point lu". Finalement, conclut le Résident : "le Roi n'est qu'un pauvre diable, pas méchant du tout, mais une machine spécialement élevée à cette dignité par le bon plaisir de la Mission Mariste..."

Ainsi, au moment où BROCHARD s'apprête à quitter Wallis, pour aller expliquer ses idées et les faire accepter, dit-il, - pour "s'expliquer devant le Ministre des Colonies" écrit Mgr. PONCET (1)-la situation sur la scène wallisienne a peu évolué : le Résident s'estime empêché dans son action par le nouveau Roi et la Mission catholique ; le traité de Protectorat bien qu'aménagé reste lettre morte. Aussi BROCHARD entend auprès du nouveau Gouverneur jouer sa revanche. La suite des événements va s'avérer intéressante, car les affaires de Wallis seront officiellement assumées en intérim d'abord par l'interprète JOUBERT, puis par un Résident intérimaire : M. BOUGE. Mais BROCHARD à Nouméa, comme à Sydney ou Paris, ne restera pas inactif et alimentera la chronique par des interventions épistolaires ou publiques qui ne contribueront guère à apaiser les esprits.

L'année 1911 va voir s'instaurer, après les péripéties majeures survenues en 1910, d'abord une sorte de stabilisation de l'affrontement qui sera remplacé ensuite par une guerilla à propos de problèmes jusqu'ici en sommeil. Le premier de ces conflits aura comme enjeu la situation faite aux commerçants Européens de Wallis.

(1) Mgr. Poncet op cit. p.58.

L'arme du tabou dénoncée.

Le Résident BROCHARD ayant embarqué le 1er décembre 1910 (1), c'est l'interprète JOUBERT qui assurera pour une partie de l'année une sorte d'intérim provisoire.

Le 10 janvier 1911, c'est un commerçant français Julien BRIAL (originaire des Pyrénées Orientales et ayant vécu à Sydney), représentant la Compagnie "Levers Pacific Plantations" de Sydney (2) qui écrit une lettre au Résident (3). Installé depuis peu à Wallis (4) le représentant de cette Compagnie étrangère fait état des difficultés particulières à l'exercice du négoce à Wallis et de son regret d'avoir choisi l'île pour ses activités. Les plaintes de J. BRIAL concernent deux points :

1°. - La main-d'oeuvre wallisienne, pour un travail médiocre, exige un salaire de 5 à 10 francs par jour, alors que le prix courant "dans les îles" est de 2 francs.

2°. - La fabrication du coprah vert obtenu par séchage se fait à Wallis par ordre coutumier et de façon collective. Ainsi les commerçants n'ont pas la liberté d'embauche de leur personnel. Alors qu'un accord libéralisant cette pratique avait été obtenu, le Roi vient de rétablir la façon de faire ancienne.

A cette situation s'ajoutent les incidents récents. BRIAL a acheté du coprah à Hihifo, mais les vendeurs ont refusé que ce soit les manoeuvres de la Société Levers qui procèdent à son chargement. Usant de menaces, ils ont exigé que des hommes désignés par eux-mêmes fassent ce

(1) Mgr. Poncet op cit.

(2) Succursalle de Burns and Philp.

(3) BRO.5.23.

(4) cf. VIA.4.17.

travail au salaire prohibitif de 25 francs ! Le Roi saisi de l'affaire a ordonné de laisser BRIAL travailler à sa guise. Mais dans le coprah qui lui a été livré, ce dernier a découvert des cailloux et de la terre mis au fond des paniers à coprah, de façon à augmenter le poids. A nouveau informé, le Roi a promis de punir les coupables !

Dernier obstacle enfin à ses activités, une interdiction royale empêche la vente des marchandises aux jeunes gens et aux femmes seules ! Le commerçant BRIAL, devant cette situation demande : "*l'aide et la compréhension*" du Résident.

Cette lettre est intéressante car elle aborde directement et concrètement les pratiques commerciales propres à Wallis-Futuna et l'attitude des insulaires face aux commerçants. L'attitude dénoncée ici par BRIAL chez les Wallisiens, est significative de la psychologie des rapports avec les étrangers pour l'échange des produits, comme pour le travail salarié, assez fréquente à l'époque au moins en Océanie. L'opposition entre méthodes européennes et autochtones repose aussi bien sur l'incompréhension que sur la roublardise des uns et des autres. Face à "la bonne foi" de l'Européen, l'indigène peut opposer "la bonne foi" de sa coutume qui refuse en général le contrat d'individu à individu et privilégie le contrat collectif compte tenu des liens de la parenté, de la coutume et de la redistribution des rôles et des revenus qui en découlent. On conçoit les malentendus qui pouvaient naître de telles situations et les conflits inextricables qui en résultaient.

Le 18 janvier 1911, c'est cette fois le "*secrétaire interprète expédiant les affaires courantes du Résident*", JOUBERT, tel est son titre du moment, qui, à son tour, se plaint au Résident BROCHARD "à Nouméa"(1) alors qu'il lisait sur sa terrasse, un Wallisien, dirigeant une corvée de "collégiens" qui nettoyaient le sentier passant devant la terrasse où était installé JOUBERT, lui a demandé de nettoyer sa part de sentier. Devant le refus "ému" de JOUBERT qui a remis l'indigène vertement à sa place, ce dernier se fit insistant et menaça même de le frapper ! Immédiatement JOUBERT déposa plainte au Roi, parlant de faire embarquer pour Nouméa par le prochain aviso ce mauvais

(1) BRO.5.24.

sujet ! Cet incident n'est pas isolé, note JOUBERT, et des commerçants européens ont eux aussi été récemment insultés et menacés : "*Il est temps d'imposer le respect des blancs, après les précédents de VIALA et du Résident actuel*", conclut JOUBERT d'une façon d'ailleurs assez elliptique...

Le 20 janvier, JOUBERT transmet au Résident (à Nouméa) avec un court rapport (1) la plainte de J. BRIAL. Tout est calme à Wallis note l'intérimaire, mais les indigènes "*de naturel paresseux*" exigent entre 7, 10 et 20 francs par journée de travail. Aussi "*ces prétentions uniques en Océanie*" découragent-elles le commerce. JOUBERT propose de fixer le prix de la journée à 2,50 francs car, rappelle-t-il, la fermeté est nécessaire "*à ce petit peuple tenu depuis un siècle dans les ténèbres par des chefs peu soucieux de son intérêt*". Et il recommande une action ferme plutôt que des paroles.

Une nouvelle plainte est portée à la connaissance du Résident (à Nouméa toujours) par JOUBERT le 16 février 1911 (2). Cette fois elle concerne le représentant du capitaine KAAD, un certain Charles PETERSON (qui ultérieurement succédera au vieux trader OPPERMANN, car on le retrouvera à Futuna en 1920) et un Monsieur SANGKER de la même société. Ces derniers ont été insultés et menacés par des gens de Mua qui leur reprochaient, lors d'une pesée du coprah, d'avoir baissé de 12 shillings le prix d'achat. Bien que les intéressés refusent de porter plainte, JOUBERT signale les faits qui témoignent "*de l'arrogance*" des Wallisiens avec les commerçants et du laissez-faire royal malgré les démarches entreprises.

Notons que BROCHARD ajoute à cette lettre une mention manuscrite où il constate la crainte des "traders" de porter plainte devant les risques de représailles des Wallisiens. Aussi demande-t-il une action auprès du Roi avec menace d'amende et envoi des prévenus à Nouméa !

En date du 14 mars, nous trouvons deux notes de transmission

(1) BRO. 5.25.

(2) BRO. 5.26.

de BROCHARD (1) au Gouverneur à propos du rapport JOUBERT (2) relatant les incidents survenus à Wallis. BROCHARD demande une sanction pour l'indigène qui a menacé JOUBERT avec envoi pour un an à Nouméa, et il surenchérit sur JOUBERT en recommandant au Gouverneur de faire un exemple car : *"s'il n'est pas fait droit à la présente demande, la situation des blancs à Wallis deviendra à brefs délais quasi impossible. Il faut agir, le plus tôt possible sera le mieux. Nous n'avons que trop parlé"*.

En effet, BROCHARD redoute que l'anarchie des prix de la main-d'oeuvre entraîne vite des actes de sabotage. Mais derrière tout cela il y a un "deus ex machina" car : *"La grève existe déjà à Wallis où elle s'est produite plusieurs fois"* MAIS LES AGITES OBEISSENT SURTOUT A DES CHEFS QUI PRENNENT LEURS ORDRES CHEZ LES PERES MARISTES", et affirme BROCHARD : *"ceux-ci font TOUT POUR DECOURAGER LES COMMERÇANTS ETRANGERS AFIN DE GARDER LES INDIGENES SOUS LEUR DEPENDANCE"* (écrit en majuscules par BROCHARD).

Devant les développements que cette situation pourrait laisser craindre, le Gouverneur adresse le 27 mars 1911 (3) un court télégramme à la Résidence de Wallis, dans lequel il demande une enquête rapide sur les incidents survenus et en cas de gravité réelle des faits, il souhaite qu'on lui propose les sanctions utiles.

L'affaire des commerçants de Wallis va rebondir par une démarche collective des "traders" de l'île qui adressent une pétition au Gouverneur dont le texte (en Anglais) est transmis le 12 avril 1911 (4) par JOUBERT.

La plainte est formulée à l'encontre du Roi, des chefs de Wallis et de la Mission Mariste. Les signataires, dans leur pétition, affirment la modicité des bénéfices qu'ils réalisent alors que le Roi et les chefs, persuadés du contraire, font tout pour gêner le commerce. Les Missionnaires disent-ils sont les alliés des autochtones dans ces

(1) BRO.5.27.

(2) BRO.5.24.

(3) BRO.5.28.

(4) BRO.5.29.

tracasseries. Or, les commerçants qui pratiquent le séchage du coprah vert ont créé des installations et prennent le risque, avec l'humidité, de fortes pertes en coprah, ce qui montre le côté aléatoire de leurs entreprises.

En cas de baisse des cours, le Roi et la Mission arrêtent le ramassage du coprah jusqu'à la reprise en hausse. Les commerçants affirment qu'il y a des interférences entre la Mission et le Roi, y compris concernant leurs affaires commerciales propres : *"the priests also interfere with our private affairs in a very offensive manner..."* (1) accusent-ils.

L'ancien système de Gouvernement où les religieux utilisaient le Roi comme un figurant étant à leurs yeux "grotesque" et très coûteux pour eux "traders" soumis à des pressions directes, ils souhaitent que le Gouvernement français donne plus de pouvoir au Résident pour faciliter leur tâche.

Les commerçants et les employés de négoce suivants ont signé cette pétition : KAAD Robbie - SANGKER - MINQ MONG - FONG LING - HANSEN W.H. - SINCLAIR - PETERSON ch. - BRIAL Julien - WENDT O.

Notons l'apparition de négociants chinois qui ont créé une succursale d'une société chinoise de Sydney.

Ainsi, dans la panoplie des armes de BROCHARD, très bien secondé semble-t-il par son intérimaire JOUBERT, cette pétition apparaît comme une arme supplémentaire, elle aussi dressée contre la Mission dont, une nouvelle fois et par des acteurs jusqu'ici restés discrets ou absents du débat, est dénoncée l'emprise totale à tous les échelons de la vie active de Wallis.

L'interim BOUGE.

L'arrivée à Wallis d'un Résident intérimaire nommé par le Gouverneur va à partir de mai 1911 apporter une détente provisoire à une

(1) "Les religieux aussi s'ingèrent dans nos affaires privées d'une manière très insultante". N.D.T.A.

détérioration de plus en plus marquée des rapports entre les différentes parties en présence dans l'île. Le Résident intérimaire J.L. BOUGE appartient à l'Administration coloniale et n'est pas médecin. ce qui va très vite influencer sur le cours des événements wallisiens (1).

La première lettre de BOUGE (2) est adressée au Gouverneur en date du 8 mai 1911 (3).

Parti de Sydney le 2 avril, BOUGE confirme qu'il est arrivé à Wallis le 22 avril. Depuis son installation, le Résident intérimaire a pu rencontrer à plusieurs reprises le Roi qui lui paraît animé "de bonnes intentions" mais est indisposé par l'éléphantiasis. La patience est nécessaire, estime BOUGE, pour obtenir ce qui a été promis ici : En effet, le Roi, ayant jusque là été habitué aux plus grands égards de la part de ses sujets et des Européens, ne peut rompre brutalement avec certaines pratiques. Le nouvel intérimaire constate la carence de ses moyens d'action, d'où il découle à ses yeux la nécessité d'une action patiente en profondeur "Actuellement, où le Résident ne possède comme moyen d'action que sa parole, seule une politique conciliante et indulgente, suivie avec persévérance, sera une politique de résultats : elle arrivera à donner à l'Administration l'influence qu'elle est en droit de souhaiter mais qu'elle n'a pas pour l'instant". Ainsi très

(1) Bouge arrivé en Nouvelle-Calédonie comme instituteur en 1891, remarqué par ses qualités, il fit ensuite carrière dans l'administration coloniale. De retour en métropole en 1912, il y fait des études supérieures. En 1919, il fut Gouverneur des Comptoirs Français de l'Inde. Il avait servi auparavant au Vanuatu, en Polynésie Française (où il réalisa la première grammaire tahitienne). Il a légué à la ville de Chartres une collection de coquillages, d'objets et de livres et articles sur le Pacifique et les Antilles de 11.500 pièces.

(2) BRO.5.30.

(3) Nous avons, pour la continuité de l'analyse, puisque BROCHARD reprendra ensuite son poste, gardé les missives de l'intérim BOUGE dans la série BRO ; donc cette présente est identifiée sous la rubrique BRO.5.30.).

vite le nouveau responsable du Protectorat définit-il clairement une méthode et des objectifs pragmatiques rompant avec la pratique de celui dont il assure le délicat intérim. Il conclut sa lettre en annonçant qu'il va harmoniser les taxes du Protectorat conformément à l'esprit du Traité rectifié en 1910. Ayant rencontré le Roi détrôné, BOUGE estime que cet homme calme et âgé donne l'impression d'être plus actif et intelligent que son successeur.

Le 15 mai, deux nouvelles et très courtes lettres de BOUGE au Gouverneur traitent du problème des commerçants (1). l'une est un simple accusé de réception du rapport JOUBERT concernant les plaintes déjà vues (2). Le Résident intérimaire va saisir le Roi de l'affaire et demander une amende contre les fautifs en plus de la punition appliquée. Dans l'autre missive expédiée le même jour, BOUGE s'interroge sur le problème des salaires versés à Wallis et qui lui paraît complexe, en effet : *"les indigènes demandent de forts salaires parce que les commerçants veulent de gros bénéfices... Actuellement la moyenne est la suivante : l'Uveén gagne 5 frs par jour et la nourriture ; les commerçants font des bénéfices de 100 à 150 % sur les marchandises courantes"*. Enfin note le Résident, le besoin de main-d'oeuvre est irrégulier, car il dépend de l'arrivée des navires. Ainsi, les observations de BOUGE paraissent dédramatiser le point de vue des commerçants et nuancer leurs plaintes sur les pratiques exorbitantes qu'ils prêtent aux Wallisiens. Comme le note BOUGE dans sa conclusion, une solution doit être trouvée, mais elle n'est pas facile.

Le 12 juin 1911, une nouvelle et courte lettre du Résident p.i.(3) au Gouverneur constate les progrès intervenus à Wallis dans le retour au calme. Le Roi a assuré que les Wallisiens auteurs de menaces envers JOUBERT et les divers commerçants avaient été punis. Mais surtout, le Résident a obtenu qu'une amende de 35 francs au préjudice des trublions soit versée par le Roi. C'est la première fois, note avec satisfaction BOUGE, que des Wallisiens paient une amende au budget du Protectorat.

(1) BRO. 5.31.

(2) BRO. 5.26.

(3) BRO. 5.32.

Ainsi Wallis, grâce à la calme et prudente résolution de BOUGE, semble connaître un apaisement et trouver pragmatiquement des solutions à ces problèmes, semble-t-il montés en épingle sous la pression de sentiments politiques ou personnels de circonstance.

Nouvelle crise : Le Roi refuse la part contributive au budget.

C'est à partir des correspondances d'août 1911 que s'annonce une nouvelle crise entre l'autorité du Protectorat incarnée par le Résident intérimaire et celle du Roi. Bien sûr, cette crise va mettre en cause, à travers la Monarchie, le rôle joué par la Mission catholique. L'origine de la crise est claire, pour les Wallisiens au moins : si le traité de 1906 prévoit une part contributive de 4500 francs versée par le Roi au budget du Protectorat, une clause suspensive avait été prévue et acceptée par VIALA : en cas de non affectation d'un médecin, ce don volontaire serait suspendu. Mais dans cette affaire, régulièrement agitée, un fait nouveau est intervenu : dans le train de décrets pris en février 1910 par le Roi sous l'impulsion de BROCHARD (1), un décret spécial spécifie : *"Le Gouvernement Français est chargé d'assurer le service médical de l'île de Wallis"*. Le Résident entendait ainsi séparer le versement de la part contributive du fonctionnement du service médical. Ainsi, à partir d'un nouveau malentendu plus ou moins organisé et où chacun des protagonistes peut arguer de la bonne foi, une nouvelle crise se met en place.

C'est une lettre du Résident BOUGE du 4 août 1911 (2) au Gouverneur qui officialise la naissance du nouveau litige. L'objet de la lettre, cité en marge, est clairement exprimé et montre le caractère global dans le contexte politique local que prend le problème avec l'intitulé : *"Intervention reconnue du P. BAZIN dans le non-paiement de la part contributive des indigènes"*.

(1) BRO.5.12.

(2) BRO.5.33.

Dans sa lettre, BOUGE relate que le Père BAZIN a confié à un commerçant de l'île, avec l'espoir que cela serait rapporté au Résident, que le Roi était tout à fait fondé à refuser de payer la contribution de 4500 francs et que le Père BAZIN en tant que rédacteur du traité de 1906 et confesseur du Roi actuel, ne pouvait qu'abonder dans ce sens (1).

BOUGE voit dans ces propos ainsi rapportés *"une preuve manifeste et naïve d'ingérence administrative sous couleur de religion"*. Or, précise le Résident, sentant venir le problème dès juin 1910, il avait fait savoir au Père BAZIN que, si le texte de 1906 était flou, celui du décret de 1910 était très explicite. Mais, note BOUGE, le R.P. BAZIN veut ignorer les décrets rédigés par l'ex-Roi : *"qu'il a fait détrôner"*. Ceci posé, le Résident signifie son refus d'entrer en conflit avec le Père BAZIN *"car je n'ai à connaître que d'un Roi responsable"*. Et il espère qu'avec le temps, le Roi comprendra quel est son meilleur conseiller ! Mais, ajoute BOUGE expéditivement : *"Si cependant son obstruction allait trop loin, je n'hésiterais pas à vous proposer sa destitution et son exil à Nouméa"*. BOUGE conclut que le redressement du Protectorat nécessite que la France soit *"le seul administrateur de l'archipel"*. Par contre, en ce qui concerne les problèmes de la religion, il a une position plus détachée et peu passionnelle : *"Je ne cesserai de la considérer avec la plus grande tolérance"*.

Ainsi, de nouveau nuages s'accumulent dans le ciel déjà chargé des Wallis, où l'affrontement entre le pouvoir républicain et le pouvoir religieux et monarchique, après une accalmie, trouve un nouveau prétexte dans l'interprétation controversée des clauses concernant : *"la part contributive"*. BROCHARD a ainsi une partie de ses vues approuvées par l'intérimaire BOUGE, pourtant plus réservé et plus patient que lui, et le fait d'envisager une nouvelle épreuve de force entraînant la

(1) Le Père Bazin dit d'ailleurs : *"900 dollars"* et non : 4500 francs, car un nouveau décret d'avril 1911 avait dû, compte tenu des réalités commerciales, reconnaître la validité des monnaies étrangères à Wallis-Futuna.

destitution du Roi en place, montre à quelle extrémité la situation de Wallis va porter les divers protagonistes. Le nombre de rapports ou lettres d'information qui seront rédigés durant ce mois d'août 1911 confirme l'importance prise auprès de BOUGE, par cette affaire du refus de la contribution de 4500 francs.

Le 8 août 1911, une brève lettre de BOUGE (1) apporte un nouveau témoignage sur l'évolution de la situation et ses ramifications politico-religieuses. Cette lettre cite une déclaration officielle de R. JOUBERT, l'interprète du Résident, portant sur les conséquences d'un sermon fait par le R.P. BAZIN le 10 juillet 1911 : Evoquant la venue attendue des frères Maristes (2) qui devaient renforcer la Mission catholique pour les tâches d'enseignement, le Père BAZIN aurait dit en chaire : *"Pour le moment, nous ne pouvons compter sur des frères parce que le Gouvernement Français les a chassés de France et a fait beaucoup de mal à la religion"*. Il en résulte que ce n'est pas avant deux ou trois ans que les frères pourront s'installer à Wallis. Ces propos ont été rapportés à JOUBERT par l'ex-Roi MAUTAMAKIA. BOUGE annonce aussi que le départ en congé du R.P. BAZIN pour Sydney est reporté. Selon le Résident, le Père Supérieur conscient d'avoir conduit le Roi dans une impasse en refusant de payer la contribution indigène, n'a pas voulu le laisser seul, car, conclut-il : *"en ce moment, il (Bazin) met tout en oeuvre, moyens religieux et autres, pour renforcer l'autorité de LAVELUA, un peu ébranlé par mes dernières décisions"*. Cette lettre est présentée comme une rectification au rapport du 3 juillet 1911 par lequel BOUGE informait Nouméa du refus du Roi de verser en 1911 la part contributive. Nous n'avons pas retrouvé ce rapport.

Le 18 août 1911, nouvelle missive du Résident BOUGE (3). Elle concerne le R.P. BAZIN, ses pratiques et ses interférences politico-religieuses. Le R.P. BAZIN vient de découvrir que l'ex-Roi renseignait le Résident : *"comme il connaît à merveille le monde uvéen et qu'il ne recule pas devant les moyens policiers les plus audacieux, il se*

(1) BRO.5.34.

(2) cf. BRO.5.21.

(3) BRO.5.35.

convainc vite que seul..." l'ex-Roi renseignait la résidence !

Aussi pour dissuader ce dernier de persévérer, écrit BOUGE, la Mission lui a-t-elle d'abord refusé durant cinq mois la communion car *"il n'était pas assez repentant d'avoir signé un décret d'expulsion contre son confesseur"* ! Le 12 août, le Père BAZIN enjoint à l'ex-Roi d'aller voir le Roi en titre avant de communier. Le Roi reprocha à son prédécesseur d'être la cause des mesures de rétorsion prises par l'Administration, il lui demanda donc de ne plus rencontrer le Résident. L'ex-Roi aurait rétorqué que la situation actuelle résultait de l'ambiguïté du traité de 1906 et de l'attitude du Père BAZIN qui trompait la population; BOUGE en conclut que la Mission s'efforce d'isoler le Résident, de le couper de toute source d'information et chaque jour des faits identiques surviennent *"après plus de soixante dix ans de domination sans contrôle"*, achève BOUGE.

Le 22 août, une missive assez longue (dix pages) du Résident BOUGE (1) comporte deux témoignages de sujets étrangers sur les mœurs de Wallis et relatant des incidents locaux récents entre étrangers et Wallisiens. BOUGE, en préambule, rappelle d'abord quelles étaient les conditions de vie des commerçants étrangers à Wallis lors de son arrivée (en avril 1911) : *"... le théorème du Roi indigène maître absolu de tout et de tous battait son plein"* et elle faisait que tout commerçant devait répondre immédiatement à toute convocation royale et *"le commerçant le plus favorisé fut toujours celui qui offrait les plus beaux cadeaux"*. Ceux qui n'acceptaient pas ce système devaient, note BOUGE, s'installer ailleurs. Aussi le Résident dès son arrivée s'efforça-t-il de préciser au Roi que : *"l'administration des non-indigènes"* n'était pas de son ressort, mais de celui du Résident. Le Roi entérina cet état de choses, non sans faire quelques tentatives, déjouées par BOUGE, pour revenir à l'ancienne situation, encouragé d'ailleurs par certains de ses conseillers proches de la Mission et espérant lasser le Résident : *"lasser, voilà en effet toute la politique d'opposition à Wallis"* écrit BOUGE qui dénonce ainsi une certaine politique *"d'usure douce"* propre

(1) BRO.5.36.

à la Monarchie : "Avec les clichés habituels de soumission respectueuse, on s'incline devant les décisions et les desirs du Résident et le lendemain en sourdine on revient à la charge pour les annihiler". Témoin de cette démarche oblique, une lettre récente envoyée le 11 août par le Roi au commerçant BRIAL et que le Résident cite : «Julien, je viens te dire à toi et au capitaine du "steamer" que l'on a commencé à réparer le bateau, qu'il a été tiré à terre et que moi je suis là à vous attendre. Pourquoi n'êtes-vous pas venus à moi ? Est-ce que vous êtes maîtres tous les deux ici, quand moi, le Roi de ce pays, je suis là ?

Si les indigènes uvéens commettent des vols à bord du bateau, à qui vous plaindrez-vous ? Ne vous plaindrez-vous pas à moi ? Quant au travail qui doit être fait au bateau, aucun indigène uvéen n'y participera, c'est ce qu'ils m'ont dit, et tu sais qu'ils sont mes sujets. Ce que vous faites là n'est pas respectueux envers moi et les chefs du pays. Venez d'abord à moi et ensuite nous verrons pour cette chose-là.

Voilà tout : c'est moi : Patita LAVELUA».

Il s'agissait en fait de la réparation d'un navire (ROBROY) pour lequel on avait demandé l'autorisation de s'échouer sur la plage, ce dont le Roi fut prévenu par le Résident. J. BRIAL et le capitaine du navire, suivant l'avis du Résident, ne tinrent aucun compte du mandement royal. Ce fut, écrit le Résident BOUGE, le prétexte à une nouvelle tentative de pression, dirigée cette fois contre un fils (2) de feu M. WENDT commerçant allemand. Celui-ci, rapporte dans une déclaration officielle, qu'ayant rencontré une jeune fille lors des fêtes du 15 août, il passa la soirée avec elle, puis celle-ci ne rentrant pas au couvent comme d'habitude, ils passèrent la nuit chez un ami, (probablement en tout bien tout honneur !?). Mais un "gardien du

(1) William Wendt était fils légitime du sieur Wendt et d'une métisse américano-rotumienne. Les Wendt étaient à l'origine deux frères d'origine allemande venus de Samoa pour le compte de la société Goddefroy de Hambourg qui fut jusqu'en 1914 très fortement implantée de la Micronésie aux Samoa allemandes.

collègue" accompagné de comparses, vint le lendemain menacer le jeune homme qui faillit être frappé ! le R.P. BAZIN, rencontrant William WENDT peu après, le somma d'épouser la jeune fille, victime : "d'une faute énorme" et menaça de représailles physiques le jeune homme qui bien que se sentant menacé refusa de venir à composition... Devant cette situation, le Résident fit savoir au Roi qu'il était garant de la sécurité de l'imprudent William...

BOUGE, en terminant sa relation déplore le peu d'effet de sa politique de persuasion, malgré les bons rapports qu'il a même avec le R.P. BAZIN, sur la classe des "chefs" traditionnels de Wallis qui représentent "le cinquième de la population mâle" de l'île.

Le 26 août, nouvel incident rapporté par lettre (1). Voyant sa résidence envahie régulièrement "par des centaines de porcs domestiques", le Résident BOUGE décida de faire construire une barrière de protection. Mais pour faciliter le travail, il chercha à obtenir une rectification de ses limites en prenant sur un côté quelques mètres carrés, compensés par autant laissés à son voisin sur le même parcours. Mais ce voisin, fils d'un ancien Roi, refusa la transaction amiable, insulta puis menaça le Résident de détruire sa barrière ! Le Résident passa outre, s'attirant de nouvelles protestations et menaces dont BOUGE finalement saisit le Roi pour exiger un exil de six mois à Nouméa pour l'auteur de ces menaces. Sanction qu'il transforma, après une visite d'apaisement que le Roi lui rendit, en une amende de 50 francs que l'intéressé accepta de payer : "sous un mois" en assurant le Résident "de son loyalisme à l'égard du Gouvernement Français et de son respect à l'égard de son représentant".

Annnonce du retour de BROCHARD cautionné par le Ministre.

Après la fièvre épistolaire du mois d'août, soit absence de matière, soit lassitude du Résident de continuer à alimenter des rapports avec des faits proches du ragot et relevant de la trivialité

(1) BRO. 5.37.

quotidienne, nous n'avons plus jusqu'au mois de décembre de nouvelles d'Uvéa. Par contre, à Paris, le Ministre des Colonies va prendre position sur le contentieux qui s'est créé à Wallis et par lettre du 14 novembre 1911 (1), va donner ses instructions au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. Ces instructions sont importantes et intéressantes à plus d'un titre.

Le Ministre confirme d'abord une dépêche du 18 septembre, adressée au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie relative au budget, mais contenant certains avis, dictés par les circonstances, sur la situation à Wallis. Le Ministre rappelle donc qu'il ne lui : *«paraissait pas possible d'approuver les mesures que vous aviez prises accidentellement, et de confirmer M. BOUGE, commis principal du Secrétariat Général de la Nouvelle-Calédonie, dans les fonctions de Résident aux Wallis»*. Le Ministre ajoute aussi qu'il envisageait d'abord de trouver une autre affectation au Dr. BROCHARD et de lui trouver un remplaçant à Wallis. Mais depuis les choses ont changé avec l'arrivée de BROCHARD en France qui, reconnaît le Ministre : *«m'a conduit à penser qu'il pourrait retourner dans un pays où il a déjà rendu des services, pour y mettre à profit l'expérience qu'il a acquise des besoins du Protectorat et de la politique indigène»*. Aussi le Ministre a-t-il décidé de réaffecter le Docteur BROCHARD à Wallis pour : *«un séjour colonial réglementaire»*. Néanmoins, il pense que *«les froissements et les malentendus qui se sont produits naguère ne se renouvelleront pas...»* surtout si le Gouverneur donne les instructions et conseils nécessaires, compte tenu des intérêts de la France et de sa politique générale dans le Pacifique au Résident de Wallis. Vu la difficulté des relations avec l'archipel, le Ministre recommande au Gouverneur de déléguer ses pouvoirs *«...tout en déléguant vos pouvoirs dans la plus large mesure, au Résident, il vous sera possible d'entretenir avec celui-ci des rapports plus étroits que par le passé, et par conséquent de lui épargner les hésitations et les difficultés auxquelles s'est heurtée plusieurs fois sa bonne volonté»*.

(1) BRO.5.38.

Le Ministre LEBRUN (1) définit ainsi les objectifs à atteindre dans le Protectorat de Wallis-Futuna : <<développer l'influence française dans l'archipel et favoriser son accession progressive à la civilisation,....>>. Mais il faut tenir compte des <<moyens d'action restreints propres au Protectorat>> qui, même améliorés par une subvention de 20.000 francs, restent limités. Aussi le Résident doit-il s'efforcer de se <<concilier l'esprit de la population autochtone et de lui faire comprendre les avantages du travail et de la mise en valeur du sol>>. Qualités requises du Résident pour accomplir cette tâche : l'énergie certes :<<mais surtout de tact et de pondération>>. De plus, le rôle de médecin du Résident doit lui faciliter les choses auprès de la population !

Concernant la Mission Mariste, le Ministre évoque une correspondance du Gouverneur en date du 25 janvier 1911 (qui n'est pas en notre possession), et il est d'accord avec le point de vue qui s'y exprimait : empêcher que la Mission n'abuse de sa position au seul profit de ses intérêts matériels, certes, mais ne pas ignorer la réalité de l'influence acquise par la Mission depuis 1842 ! D'ailleurs, les choses sont facilitées à la Mission par l'existence à Wallis : <<d'une population sans grande énergie et d'un tempérament des plus indolents>>. Certes, le renversement récent du Roi, pose un problème délicat pour lequel :<<doivent s'exercer le plus immédiatement possible la sagacité et la tenacité du Résident>>.

Parmi les mesures à envisager, le Ministre note l'envoi d'un instituteur, et l'amélioration, en tenant compte des ressources locales <<des facultés contributives de la population>>. Car le Ministre se dit informé que : <<les indigènes seraient non seulement disposés à payer, mais réclameraient l'impôt de capitation>>. Sous réserve de vérification, le Ministre voit dans cette mesure à prendre rapidement, le moyen de financer :<<la construction d'une habitation convenable pour le représentant de la France>>. L'achat d'une embarcation

(1) Albert Lebrun - 1871-1950. Futur Président de la République (jusqu'en juillet 1940) : il fut Ministre à partir de 1911.

deviendrait aussi possible : <<afin de permettre de visiter les diverses petites îles qui composent l'archipel et d'assurer par là même un contrôle plus étroit des chargements de coprah>>. Il reprend ainsi les assertions de BROCHARD.

Mais, précise le Ministre, c'est le Gouvernement indigène du Protectorat qui, seul, peut décider de la mise en place de l'impôt de capitation. Autre source de recette : <<l'émission de nouvelles figurines postales>>, c'est-à-dire plus prosaïquement de timbres de Nouvelle-Calédonie avec la surcharge Wallis-Futuna ! (1).

Concernant l'ancien roi, le Ministre est clair : <<Il ne serait ni équitable ni digne de notre pays que le Roi LAVELUA eut été sacrifié, comme il paraît l'avoir été dans l'arrangement final auquel a présidé votre prédécesseur, alors que sa seule faute aurait été de suivre trop exactement les conseils du Résident>>. Aussi le Ministre recommande-t-il d'allouer à l'ancien Roi une pension annuelle et viagère <<tenant compte, et du préjudice qu'il a souffert et des ressources modiques du Protectorat>>.

Dernière mesure préconisée, le recrutement définitif de M. JOUBERT qui donne satisfaction au Résident comme interprète. Le Ministre conclut en signalant que, par souci d'économie, le Docteur BROCHARD se rendra directement à Wallis, sans escale à Nouméa. Enfin, il demande ampliation des instructions que le Gouverneur ne manquera pas d'adresser au Résident.

Ainsi, cette lettre ministérielle relance le débat local à Wallis mais en remettant en selle, à la surprise de nombreux témoins, le Docteur BROCHARD. Son retour d'ailleurs prend l'allure d'un triomphe inattendu. Malgré le ton lénifiant du Ministre, les désaveus inclus dans sa lettre sont nombreux pour l'actuel comme l'ancien Gouverneur. Ainsi BOUGE ne restera qu'intérimaire de passage et manquera sa promotion pleine au poste de Résident (2) : le Gouverneur se voit conseiller une large délégation de pouvoir à BROCHARD, ce qui est un blanc seing

(1) A propos de l'historique de la philatélie à Wallis voir J.S.O. n°19.

(2) Bouge fut ensuite Résident aux îles Loyauté.

complet pour ce dernier et ses qualités administratives et diplomatiques...Mais surtout l'ensemble des mesures préconisées par BROCHARD sont avalisées : envoi d'un instituteur, achat d'un canot ayant une utilité très discutable, reprise de l'idée d'un impôt de capitation, attribution d'une pension pour services rendus à l'ex-Roi, embauche définitive de JOUBERT comme interprète.

Si on ajoute à cela les jugements très restrictifs apportés aux initiatives du Gouverneur BONHOURE et la manière dont l'actuel Gouverneur REPIQUET est incité à laisser la bride lâche à BROCHARD, (qui n'aura même pas à le rencontrer à Nouméa) et est tenu d'informer le Ministre des instructions qu'il enverra au Résident de retour à Wallis, c'est pratiquement le triomphe de BROCHARD, de ses thèses, de ses demandes qui est consacré avec cependant une seule réserve concernant les ménagements à apporter à la pérennité spirituelle de la Mission catholique !

Ainsi la situation à Wallis connaît un nouveau coup de théâtre, compte tenu de ses développements dans l'île depuis quelques mois.

Coup d'état manqué à Wallis.

C'est le 21 décembre 1911, par un rapport qui s'intitule : *"Tentative révolutionnaire"*, que le Résident BOUGE fait connaître l'échec d'une tentative de coup d'état contre le Roi de Wallis. C'est le chef PULIUVEA qui déjà avait renversé l'ex-Roi MAUTAMAKIA, qui a tenté de refaire le même coup de force. Le motif de cette révolte réside dans le reproche au Roi : *"d'avoir été la cause de la disette de vivres indigènes qui sévit en ce moment en ayant ordonné l'année dernière, en pleine époque de plantations, la construction gratuite du Séminaire en pierres de Lano"*. Les conjurés décidèrent donc de marcher le 19 décembre sur le Palais Royal et de chasser au besoin le Roi pour

(1) BRO.5.39.

● remettre sur le trône son prédécesseur dont BOUGE écrit : "qui durant trois ans et demi s'était mieux acquitté de ses fonctions royales que Sosefo MAUTAMAKIA".

● Mais deux jours avant l'action, le Roi apprit le complot et "il s'en remet de son sort au Père BAZIN qui, immédiatement prépare la contre-révolution". Le Père BAZIN fit convoquer de nuit tous les notables de l'île chez le Roi. Puis les femmes "sont envoyées à l'église pour dire des chapelets et chanter à tue-tête des prières en faveur de la paix".

● La Mission intercédait auprès de PULIUVEA pour éviter la guerre, mais : "en même temps qu'un Père indigène remet un fusil Winchester et des cartouches à certains fidèles".

● Puis, vainement le Roi demanda à deux reprises au chef insurgé de venir parlementer avec lui. Devant son refus répété, le Père BAZIN réussit alors à faire se rendre auprès de PULIUVEA plusieurs de ses proches parents qui "se jettent à ses pieds, l'embrassent et le supplient en pleurant de renoncer à son projet et de venir simplement causer avec le Roi". BOUGE nous dit qu'il s'agit là d'une ancienne coutume indigène qui fait ainsi obligation à l'intéressé "de se rendre à la prière de ses proches".

● PULIUVEA s'exécuta en se rendant auprès du Roi qui l'accueillit en pleurant, s'interrogea sur son attitude et déclara n'avoir fait subir aucun préjudice au chef révolté. Alors écrit BOUGE : "c'est la fin, le chef de guerre reste digne : il ne fait pas d'excuses, mais il consent à ne pas donner suite à son projet". Tous les chefs alors regagnent leurs villages avec leurs gens et "la Mission Mariste triomphe une fois de plus" ; mais, précise BOUGE : "Le Roi a renoncé à toute sanction pour cet acte de rébellion".

● Ce dénouement, finalement, estime le Résident, n'est pas aussi négatif qu'il peut le paraître. En effet, le R.P. BAZIN s'était préoccupé de fabriquer "6 ou 7 ayants-droit autour desquels étaient groupés des partisans. Ce fut la dernière manœuvre du Père BAZIN pour éviter à tout prix le retour de Sosefo MAUTAMAKIA...".

● Ainsi le Roi a échappé à une nouvelle tentative visant à le détrôner et, note le Résident il risque d'y en avoir d'autres à l'avenir contre ce souverain : "issu d'une révolution". Avec un certain dépit,

BOUGE reconnaît avoir été prévenu de nuit, par un frère du Roi et : "le rôle du Résident dans cette affaire a donc été de recevoir cette déclaration laconique alors que tout était réglé entre le Père BAZIN et LAVELUA". C'est à partir de témoignages postérieurs aux événements et recueillis auprès des divers notables que le Résident a mené son enquête et rédigé son rapport. Mais la tension retombée, BOUGE a convoqué le Roi pour le chapitrer sur son attitude : "incorrecte" et le rôle qu'avait joué une fois de plus la Mission y compris en distribuant "un fusil et des cartouches" ce que le Résident refusait d'avaliser ! Si le Roi prodigua à son habitude des paroles d'excuses, dès qu'il sortit de la Résidence, il alla faire longuement son rapport au Père BAZIN, écrit le Résident d'une plume désabusée...

Ainsi, une agitation persistante, qui fait monter la tension jusqu'aux limites extrêmes avant l'affrontement, s'est emparée de l'île de Wallis en cette fin d'année. On aurait pu penser que cette tentative de coup d'état avait l'aval du Résident qui aurait ainsi achevé son intérim dans l'île par un coup de maître en rétablissant l'ancien Roi et en faisant perdre à la Mission son pouvoir ! Or le détail des événements et les commentaires du Résident montrent que, malgré son opposition résolue au Roi en place, BOUGE n'a eu qu'un rôle passif dans l'affaire dont il ne connut pas les préparatifs et au dénouement de laquelle il fut tenu éloigné.

Dénouement qui, compte tenu des manoeuvres menées avec succès par le Père BAZIN, était finalement le seul possible du fait de la confusion grandissante de la situation politique locale et des risques d'affrontement qui en découlaient.

Si l'affaire du coup d'état se régla ainsi, elle aura certaines séquelles aggravant encore les rapports entre le Résident et le Supérieur ainsi qu'en témoigne le court rapport du 24 décembre 1911 (1) que le Résident expédie au Gouverneur. Ce rapport est en fait le compte rendu et la transmission de déclarations mettant en cause certains propos du Père BAZIN.

(1) BRO.5.40.

La missive débute par une déclaration des sieurs BRIAL (commerçant français), SINCLAIR (employé de commerce Anglais), du chef PULIUVEA et de l'ancien chef MAKAPE. Par une déclaration écrite au Résident, ces derniers font état des propos tenus en chaire, le 24 décembre, par le R.P. BAZIN. Celui-ci aurait remercié le Roi et les chefs d'avoir empêché *"la révolution de triompher"*, mais le Père BAZIN les incita à rester unis et vigilants pour déjouer d'autres tentatives éventuelles. Le religieux a aussi fustigé le chef PULIUVEA pour son rôle passé et fit savoir que seul l'Evêque avait autorité sur le chef de la Mission : *"ceux qui viennent de tenter de renverser LAVELUA sont avec satan, ainsi que ceux qui les conseillent"*. Par une allusion, le Père BAZIN aurait aussi, inclus le Résident dans *"les conseillers"* sur qui il jetait ainsi l'anathème...!

BOUGE, devant cette attaque au caractère diffamatoire signifia par écrit au Père BAZIN *"que je rendrai compte à mon Gouvernement des propos que vous avez cru devoir tenir en chaire..."*. Mais le Supérieur de la Mission vint le jour même à la Résidence apporter sa réponse écrite qui disait en substance que les propos tenus relevaient de l'explication du quatrième commandement concernant : *"l'obéissance que doivent les sujets au Roi et aux chefs..."*. Aussi, le R.P. estime n'avoir dit que *"la doctrine de l'église"* conforme à son devoir de pasteur. Le Supérieur concluait en se disant prêt à répondre à toute autre question du Résident. BOUGE achève sa lettre en dénonçant la collusion du Roi et des chefs avec la Mission à qui ils doivent leur nomination.

BROCHARD arrive.

Le 24 décembre toujours, c'est de Sydney que le Résident BROCHARD donne de ses nouvelles au Gouverneur à Nouméa (1). Comme entrée en matière, BROCHARD rappelle le décret ministériel du 10 novembre 1911 qui lui confère à nouveau le poste de Résident à Wallis, il précise, si

(1) BRO.5.41.

besoin était, l'arrivée d'instructions ministérielles le concernant et qui expliquent son retour direct sans escale à Nouméa. Rappelant son dévouement au Gouverneur, le Résident demande qu'on lui attribue la délégation de pouvoir que le Ministre a demandé au Gouverneur de lui consentir. BROCHARD annonce qu'il a rédigé à Paris le projet de budget de 1912 pour le Protectorat dont il n'a pu aviser le Gouverneur compte tenu des délais... Ce projet a été fait avec : *"la collaboration quoique officieuse, de Monsieur le Rapporteur du Budget des Colonies, Monsieur VIOLETTE, député, qui a bien voulu me prêter son concours éclairé"*. Ainsi BROCHARD confirme s'il en était besoin, luxe de détails à l'appui, combien il revient étant bien en cour auprès du Pouvoir ! La preuve d'ailleurs : le budget est augmenté de 6000 francs afin d'acheter une embarcation : *"pour exercer son administration dans les îles, ou même assurer la dignité de la représentation nationale"* ! Mais des allusions laissent supposer que cette somme pourra être affectée aussi soit à créer un poste d'instituteur soit à améliorer des services existants (?). Quoiqu'il en soit, BROCHARD demande que lui parviennent sous un mois, à Sydney, les instructions précises du Gouverneur. En concluant sa lettre, il signale que : *"je vous adresse une demande d'exploitation de la pêche des nacrés et huîtres perlières dans l'archipel uvéen, recueillie en cours de route, ainsi que mon avis l'accompagnant"*. Ce projet, ne verra pas le jour et nous n'avons pas retrouvé d'ailleurs les pièces jointes à la lettre de BROCHARD.

Ainsi BROCHARD revient, ayant obtenu satisfaction au moins pour ses demandes de signes extérieurs d'autorité qu'il avait recherché en vain à Nouméa jusqu'ici. Un BROCHARD dont le contentement prend l'allure de la fausse modestie. Car derrière les marques apparentes de déférence envers l'autorité de Nouméa, le style laisse percer la suffisance de celui qui sait qu'il est protégé en haut lieu.

D'ailleurs, nous y reviendrons, à Sydney dans ses déclarations à la presse australienne (1), BROCHARD n'hésitera pas à s'engager loin sur les affaires de Wallis et à porter des jugements politiques sur la

(1) Voir O'Reilly, bibliographie : J.S.O. op. cit.

Mission catholique et les devoirs de l'Etat républicain dans ces îles, jugements qui constituent un défi plus ou moins conscient compte tenu de son caractère, à l'autorité gubernatoriale.

A Wallis, l'année se termine par une dernière lettre du 29 décembre 1911 (1) qui poursuit méthodiquement l'accumulation de petites preuves chargeant le dossier d'accusation qu'il instruit contre le Supérieur de la Mission. par prudence ou souci de se "couvrir" tout en se créant des alliés locaux, BOUGE produit au gouverneur de nouvelles dépositions mettant en cause "les procédés de la Mission Mariste". Ainsi, suite à des plaintes de "nos protégés", BOUGE a écrit le 27 décembre au R.P. BAZIN que le Père SALOMON refuse de porter les secours de son ministère à des Wallisiens certainement favorables au Résident, en leur disant : "Va te confesser au Résident, va te faire soigner par le Résident" ...! Accusations qui ne semblent plus émouvoir le chef de la Mission catholique qui les dément ainsi que son Père indigène, puis adresse comme mise au point la réponse suivante où la dérision le dispute à l'arrogance : "comme complément au billet (1) que je vous ai envoyé hier au soir, je tiens à ajouter que ceux qui vous dénoncent le Père SALOMON avec tant d'acharnement ont dû confondre les événements de cette année avec ceux de l'année dernière où le Père indigène a fait quelques plaisanteries dans des conversations au Kava en réponse aux injures grossières du Docteur BROCHARD contre la confession".

Ainsi l'an 1911 s'achève à Wallis dans des dispositions d'esprit aussi tendues, si ce n'est plus, qu'à son début. BOUGE n'a pas réussi à dialoguer de façon constructive avec le Roi ou la Mission et le ton pris, vers la fin, par ses correspondances montre que l'intérimaire sans pouvoir, sans consignes, se contente en rongant son frein, d'une guerilla surtout épistolaire ou verbale dont on ne peut dire que le prestige de l'état républicain incarné par la Résidence de France, sorte grandi...

(1) Billet que Bouge ne cite ni ne reproduit pas, même partiellement dans sa lettre...?!

2.4. - Les "coups" d'un Résident !

"Il y a quelque chose de changé à Wallis" (disait BROCHARD)

L'annonce du proche retour du titulaire du poste, le Docteur BROCHARD, a, semble-t-il arrêté l'activité épistolaire de l'intérimaire BOUGE à moins que faute de matière hormis les quasi "ragots de case" auxquels il a donné un certain relief durant quelque temps, il n'ait décidé prudemment, n'ayant rien de sérieux à signaler, de suspendre ses écrits.

Ce n'est que le 10 avril 1912, que le Docteur BROCHARD par "un rapport d'arrivée" (1) inaugure son nouveau proconsulat. Dès son introduction, le Résident fait savoir "qu'il y a lieu d'être extrêmement satisfait de la marche que semblent prendre les événements...". D'ailleurs, note-t-il, déjà à Paris, il pressentait cette évolution positive dont il fit largement état : "personnellement au Ministre, à plusieurs fonctionnaires du Département ainsi qu'à diverses personnalités coloniales" et c'est cette conviction qui lui fit désirer son "retour aux Wallis afin d'y aller recueillir la moisson d'une semence que j'y avais répandue envers et contre tous...".

Et poussé par la verve de son auto-satisfaction, c'est avec un lyrisme de comice agricole que la prose de BROCHARD va nous conter la transformation, quasi miraculeuse dirait-on, si BROCHARD n'était un laïc de stricte obédience, de la situation des esprits à Wallis. Il y a d'abord la réception qui est faite à BROCHARD lors de son arrivée à Mata-Utu : "Le lendemain de mon arrivée, une délégation de trente notables, ayant à leur tête l'ancien Roi Josephe (2), et, ce qui est plus caractéristique, le chef actuel "de la guerre" est venue solennellement à la Résidence pour demander l'impôt de capitation". Ainsi, en deux ans, la capitation qui était chose tabou et inimaginable à Wallis, a trouvé un "gros parti" dans le pays, estime le Résident. Même le Roi en titre se dit favorable à cet impôt : "que la moitié du pays le réclamait" et que seul un délai était nécessaire pour :

(1) BRO.5.43.

(2) C'est-à-dire Sosefo (Joseph) MAUTAMAKIA.

● "préparer le reste des hésitants à son acceptation, sans trouble...". Ayant pris sur lui de vérifier l'état d'esprit local, BROCHARD n'hésite pas à écrire : "..., je puis affirmer au Département que l'impôt de capitation, librement sollicité, que dis-je, réclamé des indigènes eux-mêmes, n'est plus qu'une question de jours" (1). Mais BROCHARD, comme il l'a montré, sait être madré aussi et tempérer quelque peu ses débordements oratoires (car il écrit en parlant !) qu'il affectionne et il ajoute plus froidement : "Ma présence est pour les natifs synonyme d'impôt de capitation. ils étaient persuadés que j'allais l'imposer à moi tout seul dès mon retour...". Cependant, précise BROCHARD "je n'ai pas voulu aller trop vite". Il a donc fait savoir que l'impôt préconisé représentait "le désir du Ministre", mais "qu'il fallait d'abord que tous soient absolument d'accord dans le pays". Aussi BROCHARD a confié au Roi la mission de faire accepter la capitation en ajoutant, goguenard : "Il est certain que quelques déceptions ont eu lieu". Selon lui, l'impôt de capitation commence à être accepté, car beaucoup de Wallisiens veulent se libérer "des charges beaucoup plus écrasantes pour eux de la Mission" en taxes et corvées. Toutefois, dans le changement d'idée que constate BROCHARD, il y a plus que l'impôt de capitation, en effet : "le mot d'annexion à la France court toutes les bouches et ceci est un signe nouveau...".

L'annexion... idée timidement avancée par VIALA en son temps, adoptée très vite par BROCHARD peu après son arrivée en 1910. Pour l'annexion, les signes existent aussi dans la population de l'île : d'abord la délégation de "fidèles" venue attendre le Résident, qui par son attitude va le surprendre et le combler d'aise : "Mais où mon étonnement fut encore plus grand, fut de voir, à mon arrivée ces indigènes se lever (ce qui est contraire à la mode du pays), et crier ensemble, EN FRANCAIS, trois fois de suite "Vive la France, Vive le Docteur BROCHARD". Et cela devant BOUGE et JOUBERT et sans qu'aucune

● (1) Citation manuscrite du Résident en bas de page : "L'impôt en question rapporterait environ 55000 francs, ce qui porterait à 70000 francs le budget des Wallis avec suppression de l'allocation de Paris".

sanction du Roi ou de la Mission n'intervienne par la suite. Ainsi, répète pour la troisième fois le Résident : "Il y a quelque chose de changé aux Wallis".

Et pratique, le Résident demande que l'avis du Département soit requis sur le problème d'une annexion "réclamée par le pays et non imposée".

Si les Wallisiens ont changé, la Mission change aussi et le Résident en voit la preuve dans le silence de celle-ci "qui se tient coite depuis mon arrivée". Pourtant le dernier acte hostile de la Mission a été bien significatif, il a été "d'ordonner des prières dans toutes les églises du pays pour éviter mon retour, et pour que le navire qui m'amenait pérît" ...!

BROCHARD et le capitaine du bateau ont d'ailleurs reçu des excuses pour "cette vilaine action". Le Roi aussi a changé, même s'il obéit encore à la Mission ! Ainsi le Roi a accédé au désir de BROCHARD de faire construire un hôpital en pierres, la Résidence prenant à sa charge les frais de toiture. L'ambiance générale est excellente et les perspectives on ne peut plus favorables. Néanmoins, rendu prudent par les leçons du passé, BROCHARD fait savoir qu'il vient de prendre un arrêté interdisant l'entrée de toute arme à feu et munition dans le Protectorat où un trop grand nombre d'armes ont déjà été introduites, sans que l'intérimaire BOUGE réagisse : "J'ai reproché cette faute à M. BOUGE, seul reproche d'ailleurs qu'il mérite..."

En effet, le manifeste du navire "KULAMBABGRA" qui amena BROCHARD, annonçait 11.200 cartouches et une caisse de fusils adressée au Père BAZIN et qui fut saisie à l'arrivée ; comme elle ne contenait qu'un seul fusil, le libellé de la caisse étant erroné, BROCHARD a rendu l'arme au chef de la Mission. Mais pour l'avenir, il estime que la France doit appliquer dans ses colonies la même législation prohibitive que celle existant dans les îles anglaises.

Autre mesure d'apaisement des esprits : "J'ai réconcilié solennellement le Roi actuel et l'ancien, chez moi, le jour de Pâques. La chose s'est passé comme je l'espérais" et le Résident est devenu le trait d'union des deux antagonistes. La nouvelle a eu un "excellent effet dans le pays" d'autant plus que le Résident a fait savoir que "le Gouvernement Français punirait sévèrement les coupables" si de

nouveaux agitateurs se manifestaient.

Pour mieux informer les Wallisiens des arrêtés pris par l'autorité, un poteau d'affichage aux couleurs françaises a été installé devant la Résidence, où les décrets traduits dans les deux langues sont maintenant affichés.

Dernière mesure préconisée par BROCHARD, car les dispositions favorables actuelles peuvent être fragiles : *"J'ignore combien de temps elles dureront"*, le transfert au Résident de pouvoirs de justice et d'application des décisions de justice. Et il transmet en annexe (non retrouvée dans les archives) un rapport dont il demande transmission au Ministre pour accord.

Arrivé au terme de son exposé, le Résident qui n'a cessé d'accumuler les constats positifs, s'interroge un peu comme un montreur de bons tours, sur les raisons de ce déblocage si inattendu et aux perspectives si prometteuses à court terme. Pour lui la réponse est simple : *"Trois faits, trois actes successifs en sont la cause"* :

1°) l'envoi du "KERSAINT" en octobre 1911 pour réclamer le paiement refusé des 4500 francs annuels. Le succès de cette démonstration d'autorité a discrédité la Mission qui affirmait que le Résident ne pourrait obtenir la contribution exigée.

2°) La remise d'une décoration française au Roi détrôné en 1910. Mesure qui a rassuré ses partisans et provoqué la jalousie du Roi actuel !

3°) le retour de BROCHARD : *"malgré les efforts désespérés de la Mission, dont le Roi et tout le pays depuis deux ans étaient les témoins journaliers"*.

BROCHARD conclut son rapport en montrant la nécessité d'une politique ferme : *"à temps et sans hésiter"* et retrouvant les accents lyriques qui lui sont chers, il affirme : *"qu'il n'est pas impossible de conduire, par les voies de la persuasion et de la douceur, cette population foncièrement bonne, vers le progrès et le développement moral et économique dont l'autorité semble apparaître à cette époque de son histoire"*.

Ainsi ce rapport est intéressant à plus d'un titre. Dans sa conclusion, BROCHARD donne des informations jusque-là absentes, à notre connaissance, soit par manque ou perte de rapports, concernant l'évolution de la situation à Wallis après les fortes tensions enregistrées au mois d'août à propos du refus par le Roi, soutenu par le R.P. BAZIN, du paiement de la part contributive ; le fait que BOUGE n'était pas médecin justifiait l'argumentation du Roi. Ainsi c'est une "démonstration de canonnière" qui a emporté la décision en octobre et la décoration attribuée au Roi conformément à la requête de BROCHARD (1) a été un désaveu de plus infligé au Roi et à la Mission.

Il est effectivement vrai que la "ligne BROCHARD" d'action à Wallis est celle, qui, après un refus officieux de la part du Gouverneur BONHOURE et une décision de principe défavorable du Ministère, a été retenue et signifiée assez nettement. Si, comme le reprend en leit-motiv le Résident, les choses ont changé à Wallis, lui-même aussi, comme le montre son rapport, semble avoir changé. Il est probable qu'à Paris, avant d'être renommé à Wallis, il fut quelque peu tancé pour certaines de ses initiatives plus que maladroites et certains de ses écrits extrémistes, virulents et en-dessous des normes de la décence administrative. Ce contact avec les réalités a dû jouer. Mais peut-être que le ton nouveau de BROCHARD a une explication plus psychologique. Il a succédé à une sorte de "mandarin" de Wallis, le Docteur VIALA, homme intelligent, fin et cultivé, ayant le sens de la mesure, du sang froid et de la discrétion dans ses actes. BROCHARD ne s'est pas entendu avec VIALA, et il a hérité d'une situation que VIALA avait su dominer et accommoder à son tempérament, à ses moyens limités et à l'importance

(1) cf. BRO.5.12.

réelle du Protectorat pour la France. Littéralement, BROCHARD, pour exister, a dû s'imposer, or ce médecin "de la Coloniale" habitué à un Outre-Mer de la période héroïque (il a vécu en Chine, en Indochine, en Afrique Centrale !) est par goût ou formation, un adepte du franc parler et de la réaction expéditive aux problèmes posés par "les indigènes". Aussi a-t-il dû "tuer le Père", c'est-à-dire prendre le contre-pied de la subtile prudence de VIALA et il l'a fait brutalement, à sa façon. Mais le vrai "Père" que visait principalement BROCHARD, était bien sûr le Père BAZIN.

Cette forte personnalité avec son énergie, son intelligence et la puissance de son établissement spirituel et temporel wallisien, a été "la bête noire", de BROCHARD, suscitant en lui des phobies accompagnées de délires de persécution. L'arbitrage du Gouverneur BONHOURE consacra l'échec de BROCHARD, mais à Paris cet homme certainement très combatif et persuasif sut jouer avec le problème wallisien dans le contexte de la politique laïque qui divisait l'opinion, l'administration et le Parlement. Devenu le garant d'une certaine "laïcité coloniale", muni d'instructions lui donnant de quasi pleins pouvoirs pour imposer enfin à Wallis le contrôle de l'Etat sur l'administration civile, BROCHARD revient théâtralement certes, mais réarmé psychiquement, donc plus modéré, plus prudent aussi vu ses déboires passés. Se sentant, bon gré mal gré reconnu et auréolé du côté wallisien d'une autorité qui s'était imposée (affaire de la contribution, décoration du Roi), c'est un BROCHARD apaisé et ayant envers ses adversaires la bienveillance nouvelle de celui "qui a gagné". D'ailleurs si BROCHARD a gagné, il n'a pas tout gagné et il est probable que compte tenu des fermes recommandations, qui lui ont été faites en haut lieu, d'éviter tout affrontement direct avec la Mission et le R.P. BAZIN, le roublard Résident exagère le déclin d'influence que, selon lui, subit la Mission et la soumission qu'il prête aux Wallisiens. Les mesures préventives de sécurité qu'il prend (contrôle des armes, demande de pouvoirs de Justice) constituent certainement un indice des temps difficiles, que BROCHARD, compte tenu des idées arrêtées qu'il croit devoir imposer, s'attend peut-être à traverser. La suite va montrer combien étaient précaires les espérances du Résident et combien son analyse de la réalité uvéenne était peu lucide.

Désillusion, amertume et fureur d'un Résident.

Il faut attendre le mois de juin pour disposer d'un nouveau rapport de BROCHARD (1). Ce rapport est en fait une introduction, nous apprend le Résident, à quatre dossiers : *"constituant si l'on veut le procès de la Mission Mariste des Wallis"* (2). Ainsi du soleil radieux sur ciel d'azur du retour de BROCHARD, on passe aux nuées les plus noires de l'orage tropical !

BROCHARD est à nouveau fâché avec la Mission et accessoirement avec le Roi, mais c'est la première qu'il charge de tous les péchés du Protectorat. Humblement le Résident avoue son échec complet au bout de deux mois de *"loyauté"* et *"d'intentions d'apaisement"*, ainsi que son impuissance : *"mais toute ma bonne volonté continue de se heurter à une intransigeance contre laquelle je ne puis rien"* !

Ce rapport est décevant, car durant cinq pages BROCHARD va dresser un véritable catalogue de ses échecs, mais sans jamais en préciser la raison : on sent dans le ton, la gravité de la crise sans que rien ne vienne préciser les motifs et conditions de cette crise. Néanmoins, il apparaît clairement que BROCHARD est totalement découragé : *"Le Roi suit le sillage de ses maîtres..., méprise mes conseils et mes avertissements"*, ainsi le Roi a regagné, s'il l'avait jamais quitté, le giron de la Mission. Plus grave, note-t-il : *"il transgresse délibérément les termes du traité de Protectorat"* et le Résident n'est ni convié, écrit-il, au Conseil du Roi, ni appelé à participer aux décisions : *"Je demeure en dehors de tout, et la Mission seule commande dans l'ombre"*.

(1) BRO.5.44. La date est illisible, seul le mois se lit clairement.

(2) Rapports que nous n'avons pas retrouvés.

Mais les promesses solennelles (?) du Roi étant oubliées. BROCHARD a dû réagir : "Je me suis contenté de lui supprimer son allocation mensuelle, en attendant de vous avertir..."

Aussi BROCHARD entend faire le procès de la Mission : "si on veut être maître chez nous" ! Mais, ce procès, le Résident ne peut le faire sur place, car les citoyens français que sont les Pères Maristes sont régis au niveau judiciaire par des arrêtés qui attendent toujours les décrets d'application au profit des Français résidents hors de Nouvelle-Calédonie !

Quels sont les motifs de cet émoi de BROCHARD ? Le rapport reste elliptique : "Ainsi la Mission Mariste est entrée en rébellion ouverte avec l'autorité administrative que je représente, à propos d'une mesure d'ailleurs insignifiante, mais portant ombrage aux habitudes du commandement"...? Discrétion volontaire, semble-t-il, puisque la cause de la rébellion est une mesure "d'ailleurs insignifiante..." Que penser alors des quatre pièces à charge jointes par BROCHARD et qui constituent l'acte d'accusation général accompagnant cette lettre qui témoigne d'un embarras à demi avoué et dont le ton est marqué par une exagération quasi délirante ! En effet, BROCHARD n'hésite pas à écrire : "De même elle entrerait (la Mission Mariste !) en conflit immédiat avec le Gouvernement, s'il était question de l'application de toute décision de justice à son endroit et ce conflit se traduirait au besoin par le sang versé de nos soldats" (1). Ou bien BROCHARD manie la métaphore avec une grande inconscience ou bien si la Mission Mariste de Wallis est prête à jouer une sorte de "Fort Chabrol", le délire paranoïaque a atteint chez elle aussi un degré extraordinaire !

Après cette incroyable affirmation, BROCHARD énumère, sur le ton mélodramatique qui lui est propre, les multiples raisons qui nécessitent la mise au pas de la Mission sans craindre les expressions les plus excessives "population abrutie", "mépris de nos institutions", "ils s'enrichissent à leurs dépens", "ils les saignent à blanc", "dispositions criminelles"... Enfin révélation grave assortie d'une

(1) souligné par le Résident !

mise en garde solennelle : "Il faut qu'il sache (le Gouvernement) que d'ores et déjà des gendarmes ne suffiraient pas". On en reste interloqué ! (BROCHARD estime-t-il que seul un bataillon d'élite est apte à mettre la Mission au pas ?) - d'autant plus qu'énigmatique comme il aime l'être lorsqu'il a conçu une manoeuvre plus ou moins tortueuse, il ajoute : "une expédition ne serait peut-être pas d'ailleurs nécessaire. Mais je n'entre pas dans le détail, attendant de connaître ses intentions" (au Gouvernement !). Car BROCHARD insiste : ou la France garde le Protectorat et : "nous ferons une bonne affaire et une bonne action" ou elle l'échange "contre autre chose"...?

Ici BROCHARD fait allusion aux tractations franco-britanniques concernant un éventuel partage géographique du condominium des Nouvelles-Hébrides et un échange de colonies ! Mais, achève-t-il, si on garde le Protectorat : "cela est impossible sans mettre une congrégation toute puissante, son Supérieur, en particulier, hors d'état de nous nuire davantage, de fanatiser les indigènes à jet continu, et de leur suqérer l'assassinat de nos matelots" .(sic !) (1). Ainsi le verbe "Brochardien" au comble de l'exaspération ne recule plus devant les images apocalyptiques !

BROCHARD conclut sur l'impérieuse nécessité pour le Résident de disposer enfin d'une force de police "pour faire face ensemble à l'ignorance de la barbarie et à la haine d'une secte".

Il est difficile, faute de commentaires directs officiels de cette missive pour le moins étrange, de savoir quelle est dans les faits mineurs incriminés ici, la part d'exagération plus ou moins calculée ou la part d'une tendance caractérielle qui se manifeste dans le ton, les menaces et l'incohérence de l'ensemble du texte.

(1) Souligné dans le texte par le Résident.

Prudence de Nouméa...

Par un rapport en date du 29 juin 1912 (1), le Gouverneur BRUNET fait connaître à Paris la situation dans le Protectorat et les remarques que le Commissaire Général de la République dans l'Océan Pacifique (titre porté par le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie pour sa compétence aux Nouvelles-Hébrides et à Wallis-Futuna) formule à ce propos. Notons que les idées exprimées ici sont assez impersonnelles et que ce rapport reprend fidèlement les vues triomphalistes exprimées par le Résident BROCHARD lors de son retour à Wallis (2). Néanmoins certaines remarques ou réserves sont en elles-mêmes intéressantes : Ainsi, évoquant la situation politique du Protectorat, le Gouverneur écrit que BROCHARD : "avait rompu avec les anciens errements administratifs en s'affranchissant de la tutelle jusque-là traditionnelle de la Mission Mariste..."

Pour appuyer son analyse, le Gouverneur BRUNET cite longuement toute une page d'un rapport de l'intérimaire BOUGE qui nous fait défaut et écrit le 3 juin 1911 : « Le Gouvernement uvéen, écrivait-il, c'est la Mission Mariste. La royauté à Wallis a été organisée de toutes pièces au profit de la Mission qui l'a voulue très représentative afin d'en imposer au Gouvernement protecteur ». Tant et si bien, développait BOUGE, que la Mission "...de la coulisse elle tire les ficelles et les fantoches que l'on nomme Roi, Ministres, Gouverneurs, chefs et officiers jouant la pièce à sa parfaite satisfaction. Pour les détails d'exécution, les prêtres indigènes sont des machinistes accomplis". Aussi, poursuit le Gouverneur, le mérite du Docteur BROCHARD aura-t-il été de refuser : « dans la mise en scène dont parle M. BOUGE, le rôle de dupe et de comparse ». BOUGE durant son intérim a su imposer le respect du Protectorat et des mesures fiscales en découlant. C'est pourquoi écrit-il, adoptant le point de vue de BROCHARD lors de son retour à Wallis, le Roi actuel dont : « la situation était devenue précaire, voire même critique » s'efforce de se rapprocher du Résident qui pense

(1) BRO.5.45.

(2) cf. BRO.5.43.

que l'application d'un impôt de capitation devient possible. La venue du "KERSAINT" en juillet, estime ensuite le Gouverneur BRUNET *"fortifiera l'action de notre représentant auprès du Roi"*.

Abordant les questions économiques et financières, le rapport constate que les réformes introduites par BOUGE ont créé des ressources nouvelles. Le nouveau traité de Protectorat en effet attribue au budget de la Résidence les patentes, les droits d'ancrage, de pilotage et de tonnage jusque-là perçus par le Souverain (qui, rappelons-le, bénéficie d'un traitement du Gouvernement Français en compensation). Quant à la taxe sur le coprah, objet de longues discussions sous VIALA, elle a été portée au 1er juillet 1911 à 12,50 francs (+ 100 %) et d'autre part le tonnage de coprah est en forte augmentation atteignant près de 1400 tonnes (dont 260 tonnes pour Futuna). Pour l'impôt de capitation, il sera envisagé lors de la préparation du prochain budget...

En ce qui concerne les demandes de pouvoirs nouveaux formulées par le Résident BROCHARD, le Gouverneur considère que trois propositions sont faites :

1°) *"Autonomie plus large du Résident"*. Le Gouverneur suggère une réponse dilatoire : *"J'ai lieu de penser que la délégation très étendue que j'ai donnée à mon collaborateur, en qui j'ai la plus entière confiance, le satisfait et le rassure"*...!?

2°) *"Attribution de pouvoirs judiciaires au Résident sur les indigènes et les Européens"*. BRUNET n'y voit pas d'objection de fond car *"des précédents existent déjà dans l'organisation coloniale, mais bien sûr il y a quand même le côté juridique du Protectorat, formel et factice certes, mais qui jusqu'ici a reconnu les pouvoirs de police au seul Roi concernant ses sujets"*.

Bien sûr, l'annexion proposée par BROCHARD pourrait être une solution, mais il semble au Gouverneur : *"qu'une enquête plus approfondie doive précéder la mise à l'exécution"* qui d'ailleurs exige la présence d'un navire de guerre. Aussi l'avis du Ministre est-il en préalable à ce

projet d'annexion "réclamée par le pays et non imposée".

3°) "L'organisation d'une milice pour la protection du Résident et l'exécution des décisions de l'autorité".

Sur ce point encore, le Gouverneur reconnaît en principe une certaine utilité à cette demande, non sans ajouter aussitôt : "mais la dépense afférente aux dix miliciens qu'il réclame paraît devoir s'élever à une somme importante dont le budget spécial ne paraît guère en mesure de supporter la charge". La somme minimale serait en effet de 8425 francs, les armes et munitions étant gracieusement cédées par l'armée !

Le Gouverneur conclut son rapport en attirant l'attention sur les qualités dont à Wallis l'intérimaire BOUGE a fait montre "droiture, habileté" et le propose au grade de sous-chef de bureau.

Ainsi l'accueil réservé aux pressantes demandes du Résident BROCHARD apparaît mitigé dans ces commentaires. même si l'esprit général de sa politique avec la Mission est clairement approuvé : refus de donner une délégation accrue de pouvoir, réponse dilatoire en renvoyant à une éventuelle procédure d'annexion en ce qui concerne les pouvoirs judiciaires et de police ; prétexte budgétaire enfin pour refuser la mise en place d'une milice qui du reste ne se justifie guère sans attribution de pouvoir de justice et police...!

Il est donc probable que la lecture du rapport de juin du Résident (1), n'a pu que confirmer chez les autorités nouméennes un attentisme prudent, voire une réserve accrue envers les initiatives que réclame le lointain et expéditif Résident.

(1) BRO. 5.44.

BROCHARD installé dans la crise locale.

Le Résident des Wallis après son dramatique rapport de juin (1) se manifeste à nouveau dès le 4 juillet par un nouveau bilan de la "situation politique générale" (2).

Remarquons d'abord que le ton est redevenu plus normal sinon serein et la quasi dépression qui se manifestait avec des accents d'un pessimisme quelque peu outrancier, surmontée. En effet, BROCHARD le note en préambule, "la situation politique à Wallis est demeurée stationnaire et calme". Il y a même une amélioration et un retour d'optimisme dans ses rapports avec les autorités wallisiennes : "Il y a un mois encore, j'étais inconnu et ignoré d'elles". En effet, BROCHARD chez qui l'abattement est suivi par des regains rapides d'énergie a réagi : "Mais loin de me laisser intimider, j'ai pris les devants moi-même. Je crois que cela a réussi !" Et le Résident rappelle qu'il a dû "couper les vivres à LAVELUA", puis il l'a menacé de se plaindre à Nouméa. Cependant il faut abandonner toute illusion "...mais les menaces, ils y sont tellement habitués qu'avec l'aide des bons Pères, ils s'en moquent joyeusement quand le Résident a le dos tourné. Ça ne prend plus en ce pays". Aussi BROCHARD a-t-il innové dans ses méthodes habituelles et il a boudé le Roi, l'a ignoré, s'en est tenu totalement à l'écart ! Cela a commencé à inquiéter le souverain : si bien que la période du recouvrement de la part contributive de 4500 francs étant arrivée, le Roi sur l'injonction du Résident a accepté de la verser pour le 17 juillet. Les choses se passent donc au mieux, BROCHARD convoque en toute facilité les Ministres mais pas le Roi : "Je refuse de le voir et de le recevoir".

Néanmoins, il y a eu deux incidents à noter : le poteau tricolore d'affichage des décrets ayant été arraché et mis à terre sans que les coupables aient été retrouvés, BROCHARD a infligé une amende de 100 francs au Roi ! Le Roi a fait replacer le poteau, ainsi le prestige français après cette sanction est sauf, estime-t-il...

(1) BRO.5.44.

(2) BRO.5.46.

Incident plus sérieux aux yeux du Résident, le vol de sa baleinière le 17 juin par quatre Wallisiens ; le bateau est resté introuvable, peut-être est-il à Fidji ? Le Consul de France à Suva prévenu, a les noms des fugitifs. BROCHARD se console avec l'arrivée en septembre de "la pétrolette" qu'il a achetée d'occasion à Sydney et qui est une excellente affaire, dit-il. Le Roi a réagi positivement, note le Résident, et a exprimé ses regrets, une amende a été infligée avec remboursement en sus de la valeur du navire aux familles des fuyards. De plus le Résident a obtenu des corvées pour remblayer la plage devant la Résidence et construire un petit wharf pour son futur bateau. De même la balise de visée qui signale l'entrée du port a été repeinte avec célérité par une corvée.

Le Résident conclut en se félicitant des effets positifs de sa résolution et il se réjouit de l'obéissance soudaine des Wallisiens et du silence de la Mission, silence qui pour BROCHARD s'explique par le fait que les Missionnaires ont "*pas mal de choses sur la conscience, et essayent d'amortir par avance les conséquences de leurs fautes*". Aussi sa fermeté soutenue par l'autorité supérieure lui permettra-t-elle de se faire respecter.

Le Kivalu "invité" malgré lui à Nouméa !

Le prochain épisode des "*affaires wallisiennes*" sera connu à partir du 12 septembre grâce à une courte lettre du Résident au Gouverneur (1). Cet épisode qui va contribuer aux riches heures de l'histoire d'Uvéa sous BROCHARD par un certain côté burlesque, ne laissera pas de provoquer quelques remous durables à Wallis au moins et d'avoir des implications politiques importantes pour l'archipel en 1913 comme on le verra. Que s'était-il passé ? Dans sa lettre du 12 septembre, le Résident annonce au Gouverneur l'arrivée à Nouméa sur un navire français (le "KONE" d'après Mgr. Blanc, op. cit) du Premier

(1) BRO.5.47.

Ministre de Wallis, le KIVALU. Celui-ci doit présenter au gouverneur "l'hommage dû à la France" par le Roi de Wallis ! Seulement cette ambassade comporte un autre aspect que dévoile BROCHARD : il faut admonester le Kivalu qui n'a pas été "correct avec le Résident !" En effet, au cours d'une discussion (qui s'est tenue en juillet), le ton monta entre eux et il y eut une altercation où le Kivalu déchira ses habits devant le Résident en criant qu'il ne connaissait que la seule autorité du Roi et pas celle du Résident. Ce dernier, après cet aveu, décrit l'importance du personnage qu'est le Kivalu : c'est lui qui nomme les Rois. Or, le Kivalu actuel est "une créature de la Mission" et a été toujours hostile au Résident comme à la France ! Profitant du passage du "KONE", BROCHARD avoue avoir utilisé le prétexte d'une mission officielle pour faire embarquer ce personnage vers Nouméa ! Cependant BROCHARD recommande de le ménager : "Je vous prie donc de bien vouloir l'admonester tout d'abord, mais très légèrement au sujet de son attitude envers moi à la Résidence".

En effet le Résident qui, peut-être du fait de l'ambiance religieuse de Wallis, commence à s'imprégner par mimétisme inconscient d'une certaine religiosité ajoute : "Je me porte garant d'avance que son attitude de contrition et de respect ne sauront que vous toucher comme elle m'a déjà touché ici" ! Ceci dit, le Résident revient aux affaires pendantes à Wallis et pense que cette visite donnera l'occasion d'évoquer l'impôt de capitation, que le Kivalu peut à son retour, s'il est d'accord, aider à imposer facilement. En effet, "ces gens-là croient tout ce qu'on leur dit et sont suffisamment stylés à l'obéissance pour exécuter séance tenante n'importe quel ordre qu'ils reçoivent".

Enfin BROCHARD insiste à nouveau : "Je n'ai pas besoin de vous demander de bien dire au Kivalu qu'il faut écouter le Résident de France et ne prêter l'oreille à aucune suggestion n'émanant pas de lui". Et le Résident conclut sa lettre en recommandant de bien traiter le Kivalu suivant "son rang" et "avec honneur" car il est "timide" mais c'est "un chef".

Lettre intéressante, car illustrant ingénument les ruses et les mensonges du Résident BROCHARD, ses pratiques consistant à mettre devant le fait accompli les autorités de Nouméa à qui il laisse le soin ici d'avaliser une invitation imposée... Ceci dit, BROCHARD a-t-il si

mal joué ? D'après Mgr. BLANC, Wallis a cru que le Kivalu était expédié à Nouméa pour y être sanctionné et cet acte d'autorité a dû impressionner les adversaires du Résident. Si BROCHARD a passé les bornes, les recommandations qu'il fait aux Autorités de Nouméa témoignent amplement de son souci de voir revenir un Kivalu fier de son voyage, des égards reçus, et ayant abandonné son attitude d'hostilité pour une attitude de coopération. Et BROCHARD espère bien utiliser aux fins propre de ses machinations un personnage à qui il attribue un tel poids. Ainsi derrière une attitude inqualifiable, il atteste de son habileté à adapter et à récupérer "les coups qu'il monte" au profit d'objectifs plus tolérables par la cynique raison d'Etat.

Wallis déserté par les canonnières !

Après "le coup" de l'envoi du Kivalu à Nouméa, l'année va se terminer très calmement à Wallis. Un rapport du 15 novembre 1912 (1) est entièrement consacré aux tournées de présence des navires de guerre français dans le Protectorat. L'objet du rapport est sans équivoque : Abandon presque complet du Protectorat par les navires de guerre français ! Le Résident BROCHARD y déplore que : *"la visite des bâtiments de guerre aux îles Wallis et Futuna semble désormais passée à l'état de mythe"*, ce qui est contraire aux instructions données en 1907 par le Ministre de la Marine à la Division Navale du Pacifique et à ce qui avait été écrit par le Ministre à son collègue du Ministère des Colonies : *"«que les Wallis doivent être visitées régulièrement chaque année, non pas une seule fois, mais au moins deux fois»"* (1). Le 8 novembre 1909, BROCHARD aurait adressé une lettre de rappel (non conservée) réclamant les tournées navales prévues. Le 6 mai 1910, une dépêche du Ministre de la Marine confirma au Résident les dispositions énoncées en 1907 et préconisa deux visites annuelles à Wallis-Futuna...! Si en 1909, seule la "ZELEE" fit un passage à Wallis en 1910 deux

(1) BRO.5.48.

(2) Dépêche du 24 octobre 1907 citée par Brochard.

navires arrivèrent presque en même temps après les événements qui entraînèrent la déposition du Roi et la visite du Gouverneur BONHOURE. En 1911, seul le "KERSAINT" vint une fois. En 1912, aucun navire n'est passé et compte tenu de la saison des cyclones ce n'est plus qu'en mai 1913 qu'une visite pourra avoir lieu !

Ainsi durant 19 mois, aucun navire de guerre ne sera venu. Aussi, au nom de la population de l'île très attachée à la visite des navires français et en son nom personnel comme pour les intérêts de la France dans l'archipel, le Résident demande-t-il le retour aux visites bi-annuelles, telles que les prévoyait la Marine. C'est le seul moyen de faire connaître le nom de la France, car achève BROCHARD avec un coup de griffe envers la Mission "... depuis soixante ans qu'ils sont installés en maîtres dans le pays les Missionnaires Maristes, Français pourtant, ont eu tous les soucis, hormis celui-là".

L'année 1913, qui sera la dernière année de la période BROCHARD, va être encore une année importante, car marquée par la poursuite des manoeuvres anti-missionnaires du Résident et l'apparition de nouveaux développements de la situation locale avec le départ du R.P. BAZIN et l'intervention du nouvel Evêque du Pacifique Central, Mgr. BLANC, dans les affaires de Wallis. l'idée de l'annexion progresse aussi ... et un cyclone enfin calmera les passions les plus exacerbées . un temps au moins.

Vers l'apaisement ?

En date du 31 janvier, le Résident expédie son premier rapport (1) de l'année 1913, qui faute de navires, ne partira de Wallis que le 2 mars. Aussi BROCHARD l'a-t-il composé sous forme de journal relatant au jour le jour les événements intéressants survenus dans l'île jusqu'au 2 mars 1913. Le 31 janvier, le Résident confirme une nouvelle importante : le R.P. BAZIN s'apprête à quitter définitivement Wallis et il attend le

(1) BRO.5.49.

prochain bateau : "ses malles sont prêtes". Ainsi l'objectif "poursuivi par tous mes prédécesseurs et moi-même depuis vingt ans" est enfin atteint. Ceci acquis, BROCHARD laisse penser qu'il est prêt à un armistice honorable avec la Mission : "Je n'ai fait aucune difficulté pour commencer avec la Mission assaie une ère nouvelle de rapports corrects"... D'autant plus que la Mission se trouve aux dires de BROCHARD très divisée et le R.P. BAZIN isolé...

Le 3 février, BROCHARD fait part de son inquiétude de ne pas voir arriver le navire attendu depuis deux mois, il redoute une guerre ou un désastre maritime ! Un ouragan a frappé l'île ce jour-même ; grâce à un grand baromètre "FORTIN" obtenu en 1909 de l'Institut Central Météorologique de Paris, le Résident a pu prévenir le Roi, la population et les commerçants de la dépression. BROCHARD a vu le Roi et lui a conseillé de faire des réserves de vivres, ce qui a été mis à exécution aussitôt, la dépression restant menaçante : "On s'est arrêté au procédé wallisien qui consiste à enfouir sous terre, dans un grand trou garni de feuilles de bananier, tout ce qu'on peut trouver d'ignames, bananes et de fruits d'arbre à pain. Il y en a une tonne par trou, et cela forme à la longue une bouillie qui peut se conserver deux ans, sent le fromage, et se consomme facilement cuite". Le 7 février, nouvelle dépression qui durant deux heures va ravager l'île et anéantir de nouvelles cultures. La Résidence a souffert, les femmes affolées se sont réfugiées chez le Roi tandis que beaucoup d'hommes attendaient avec BROCHARD l'évolution du temps que signalait le baromètre. Malgré les dégâts aux cultures, les réserves de vivres permettront d'échapper à une disette complète. Le Résident arrête son journal au 3 mars avec l'arrivée du bateau. Il signale en post-scriptum que le R.P. BAZIN a décidé de rester un peu plus à Wallis : "pour éviter les froids de Sydney".

Ainsi, avec le proche départ du Supérieur, semblent s'achever les tracas du Résident et disparaître, de son aveu même, le principal obstacle à la normalisation des rapports entre la Résidence et la Mission. Les affaires du protectorat vont-elles vers l'apaisement ?

Détente ministérielle.

La détente de la situation semble se confirmer par la lettre ministérielle du 3 février 1913 (1) qui donne au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie le point de vue du Ministre sur l'évolution des affaires du Protectorat.

L'objet de la lettre est : *«Situation des Wallis. Agissements de la Mission Mariste. Mesures proposées par le Résident de France»*. C'est une réponse à deux rapports du Gouverneur du 29 juin (2) et du 13 novembre 1912 (non retrouvé) faisant état des propositions du Résident BROCHARD pour renforcer son autorité.

Concernant la délégation de pouvoirs plus larges au Résident, le Ministre estime que le décret du 28 février est largement satisfaisant !

La demande de création d'une milice est estimée, ainsi que l'avait écrit le Gouverneur, trop onéreuse. Mais l'attribution à des auxiliaires wallisiens *"partisans dévoués"* de petites indemnités pour les jours de service, le Résident seul conservant leurs armes, serait de nature à frapper les esprits dans Wallis. Une démarche a été faite auprès de la Marine pour que des navires de guerre fassent régulièrement acte de présence dans l'archipel.

Dernière demande examinée, celle de pouvoirs de justice complets sollicités par le Docteur BROCHARD.

Le Ministre estime que des pouvoirs de juge de paix à compétence étendue permettent déjà au Résident de sanctionner ceux *«qui entravent notre action politique et administrative»* et *"les suggestions de votre délégué qui sont incompatibles avec le traité de Protectorat"* sont rejetées par le Ministère qui considère que seul le Roi, même s'il n'est qu'une façade, a les pouvoirs de justice et sanction envers ses sujets. Evoquant l'idée d'annexion avancée par le Résident, le Ministre écrit : *«Mais cette mesure, bien qu'elle ne doive*

(1) BRO.5.50

vraisemblablement soulever sur place aucune protestation sérieuse, ne me paraît pas devoir être envisagée actuellement, parce qu'elle ne ferait qu'ajouter aux difficultés réelles que semble devoir présenter le règlement définitif de la question des Nouvelles-Hébrides, difficultés qui proviennent surtout, vous le savez, de l'attitude du Commonwealth australien)). Aussi le Ministre inclinerait plutôt vers une nouvelle modification du traité de Protectorat qui : « tout en laissant subsister l'autorité nominale du Roi, nous permettrait de compléter notre oeuvre ». Et le Ministre incite le Résident à oeuvrer activement dans ce sens et donne conseil au Gouverneur de se rendre aux Wallis : « pour y affirmer la volonté du Gouvernement Français de poursuivre dans l'archipel une politique de progrès sans se laisser arrêter par une résistance illégale qui ne peut que retarder l'amélioration du sort de vos protégés »).

Ainsi les demandes du Résident BROCHARD n'ont guère plus d'échos favorables à Paris, qu'elles n'en ont eu à Nouméa. Comme le Gouverneur BRUNET, le Ministre refuse, en prenant d'ailleurs la précaution d'avancer divers prétextes, d'approuver les demandes de BROCHARD. Si le projet d'annexion n'est pas abandonné, c'est la voie oblique qui est clairement choisie : une annexion déguisée par le maintien officiel d'un souverain potiche. En effet, la question néo-hébridaise oblige la France à être prudente, à ne pas inquiéter la Grande Bretagne du côté des Fidji. Mais il apparaît que certains "bruits" diplomatiques dont BROCHARD a dû avoir vent, envisageraient une cession ou un transfert du Protectorat de Wallis-Futuna à la Grande Bretagne en échange d'une partition du Condominium des Nouvelles-Hébrides (la France obtiendrait le groupe Nord en pleine souveraineté). Ainsi les derniers rapports de BROCHARD, malgré le large soutien dont il s'est cru assuré, n'ont pas porté. Lassitude officielle envers un Protectorat marginal, agacement devant l'accumulation de rapports contradictoires passant de l'optimisme le plus dithyrambique au pessimisme le plus complet, désaveu de fait de la campagne de presse virulente menée en France dans les journaux locaux comme, lors des deux passages de BROCHARD à Sydney, dans la presse australienne, ce qui n'a pu que gêner et indisposer le Pouvoir central, mise au point faite

auprès des autorités de l'Etat par les responsables religieux Maristes et ceux de l'Eglise de France ?...On ne le sait de façon précise, mais tous ces éléments ont dû jouer dans l'attentisme de Paris devant l'évolution que BROCHARD aurait voulu imposer au Protectorat.

Nouveau "coup" du Résident.

Par lettre datée du 1er mars 1913 (1) le Résident BROCHARD, qui semble avoir quelques "états d'âme" dont son texte ne rend compte que de façon très allusive, expose ses nouveaux projets concernant Wallis, qui requièrent la complicité bienveillante du Gouverneur. D'abord le Résident revient sur le probable départ du R.P. BAZIN, mais le ton, moins catégorique, diffère de celui de son rapport du 31 janvier où il célébrait ce départ avec une bienveillante allégresse : *"Je vous ai laissé entrevoir que la rétrogradation, et peut-être le départ du Supérieur..."*. Ainsi l'événement paraît-il moins sûr et quand BROCHARD parle de *"rétrogradation"*, rien dans ses écrits ne l'a laissé supposer jusqu'ici. Exagération ou recueil de bruits de sacristie à Wallis, puisque nous disait BROCHARD, le R.P. BAZIN n'avait plus de bons rapports avec ses coréligionnaires ?... En fait le R.P. BAZIN est resté à Wallis nous apprend BROCHARD moins par *"crainte du froid"* que sur ordre de son Supérieur l'Evêque BLANC. Mais, (se rassure) et rassure le Résident, il *"ne veut plus rien savoir pour s'occuper de politique"*... : c'est l'attitude du Roi qui en est transformée *"il est en ce moment complètement désorienté"*. Situation nouvelle qui comble d'aise le Résident qui guettait cet instant pour agir envers le Roi : *"Jamais il n'a reçu d'accueil plus cordial à la Résidence. Jamais je ne me suis si bien appliqué à lui faciliter la voie"*. Mais le Roi prodigue tous les signes de bonne volonté et de soumission aux "conseils" du Résident, ce dernier a une mauvaise réputation qu'il doit aux événements d'un passé récent et il est conscient d'un certain manque de crédit personnel :

(1) cf. BRO.5.51. La date est difficile à lire pour l'indication du jour 11, 21 ou 31 ou 01 mars, c'est cette dernière écriture, bien qu'insolite chez le Résident, qui nous paraît la plus exacte.

"J'ai été naturellement abîmé par les soins des bons Pères auprès de la population, traité deux ans de suite de "SATANA" et de "FILIMISINI" qui veut dire : Franc-maçon, sans compter le reste..."

Quant à la population, depuis longtemps les Pères lui ont appris, dit BROCHARD, que le "Résident n'était rien du tout" et "le Roi était tout". Certes cette image s'est récemment améliorée bien qu'il soit difficile "de faire revenir le souverain d'une conception qui flatte à un tel point sa vanité de nègre"! Aussi l'envoi du Kivalu à Nouméa a été un succès, mais ce n'est pas suffisant car, estime le Résident : "... le moment est venu de faire donner d'un coup toutes les forces dont je peux disposer, afin d'achever la conquête de ces esprits méfiants...". Pour ce faire, il faut confirmer que le Gouverneur a donné tout pouvoir au Résident et le soutient activement en toute circonstance, aussi BROCHARD expose sa manoeuvre : "... Je leur ai dit que j'allais vous prier d'écrire, par mon intermédiaire, au Roi, afin de fixer définitivement ses idées et de porter le dernier coup à ses hésitations". Et BROCHARD précise qu'un projet de lettre est joint, rédigé en langue uvéenne, qu'il prie le Gouverneur de reproduire sur papier à en tête et de renvoyer à la Résidence. Le seul fait gênant de cette procédure est qu'aucune traduction n'est donnée, ni en substance dans la lettre du Résident, ni en traduction française à côté du texte en wallisien ! Or BROCHARD est clair : grâce à cette lettre envoyée par le Gouverneur : "le Roi enchanté exécutera immédiatement tous vos ordres". D'ailleurs ajoute-t-il avec un parfait cynisme : "Ces gens là sont trop accoutumés à l'obéissance absolue pour que nous ne profitions pas d'une situation de fait créée par le joug religieux". Ainsi c'est un véritable chèque en blanc endossé par le Gouverneur que le Résident réclame, en se gardant bien d'ailleurs de préciser quels sont les buts exacts qu'il recherche ! Exigence exorbitante en termes administratifs et d'une malhonnêteté insigne de la part d'un responsable officiel de la République...!

Mais cela n'est pas tout. BROCHARD a un autre problème à régler, plus précis, pour lequel il a encore besoin des services du Gouverneur. Il s'agit d'installer sur un terrain adjacent à la Résidence, ayant une superficie de près de un hectare, (0,8 ha d'après les mesures du Résident), la maison de l'interprète JOUBERT "et une

école". Ce terrain est occupé par "trois cases indigènes" et il est mitoyen de la maison du Roi. Malgré ses efforts, BROCHARD n'a pu : *décider les propriétaires, même moyennant finance à me le laisser et le Roi n'ose pas les obliger*", sauf si le Résident peut faire état d'une lettre du Gouverneur exigeant la chose, ce qui ferait qu'alors *"tout le monde s'inclinerait aussitôt sans la moindre difficulté"*. Ces méthodes expéditives sont, affirme le Résident en s'appuyant sur le précédent de "l'expédition" du Kivalu à Nouméa, nécessaires pour aller vite et bien : *"Il a suffi en effet que je dise que c'était un ordre de vous pour que son départ soit immédiatement décidé. Au fond, ces gens ont une peur épouvantable du GOUVERNEUR ; sentiment heureux, que j'entretiens, comme vous pouvez le penser..."*. Aussi le Résident joint-il à sa missive un autre projet de lettre que le Gouverneur est censé adresser au Roi de Wallis et dont la traduction française est intéressante. BROCHARD veut faire avaliser au Gouverneur l'écrit suivant : *"En conséquence, les trois cases habitées... doivent disparaître immédiatement. Une indemnité de 100 francs sera accordée pour chacun. Je désire en effet que les indigènes ne soient pas frustrés... Mais d'un autre côté, il est absolument nécessaire pour le bien du pays que la maison de l'interprète et plus tard une école soient construites à Wallis, et elles ne peuvent l'être que là. Agis donc sans retard au reçu de cette lettre"*. Pour BROCHARD, il est évident que la raison d'Etat ne souffre aucune restriction et qu'elle justifie les mesures qui, prises par un autre, enflammeraient l'indigénophilie qu'il affiche sans complexe lorsqu'il s'agit de ses adversaires...

BROCHARD conclut à l'impérieuse nécessité d'obtenir ce terrain d'autant plus qu'il a commandé la maison de l'interprète et n'a pas d'autres possibilités pour le loger. Aussi, par un post-scriptum manuscrit, demande-t-il un cablogramme en uvéen adressé par le Gouverneur au Roi pour exiger le terrain revendiqué. Ainsi le Résident confirme-t-il ce que la lecture des rapports met en lumière dans sa psychologie, comme dans son comportement...

En effet, des analyses simplistes lui tracent les conditions d'une action où tous les moyens sont bons, dans la mesure où ils servent sa cause. Son caractère impétueux ne souffre pas d'obstacle et si obstacle il y a, il justifie alarme, colère, réactions brutales ou

manipulations à la fois infantiles et d'un machiavélisme dérisoire . Surtout BROCHARD cherche à se "couvrir", en faisant agir les autres pour ses fins personnelles.

L'Evêque dénonce les pratiques de BROCHARD.

C'est le 14 mars 1913, à bord du navire "MEDINA" que Mgr. BLANC, nouvel Evêque du Pacifique central (depuis le 17 février 1912 où il succéda à Mgr. OLIER), adresse une lettre (1) au gouverneur de Nouvelle-Calédonie ayant trait à la situation provoquée à Wallis par les agissements du Résident BROCHARD. Monseigneur BLANC, fils d'un amiral, est depuis 1901, missionnaire aux îles Tonga. Il publiera un ouvrage en 1914 sur la situation religieuse, historique et politique de l'archipel (2) livre qui s'inscrira comme une mise au point autorisée par rapport à la campagne d'opinion et de presse alimentée depuis 1911 par BROCHARD en France comme dans le Pacifique Sud. En octobre 1912, en visite à Wallis, il a rencontré le Docteur BROCHARD, revenu depuis six mois de France, qui curieusement n'évoque pas cette visite dans les correspondances que nous possédons de lui. Pourtant, c'est lors de cette tournée que fut prise la décision de principe de déplacer le R.P. BAZIN, personnage majeur dans la crise entre le Gouvernement et la Mission. Mgr. BLANC va s'efforcer de trouver un modus vivendi avec le Docteur BROCHARD et ses premiers contacts furent plutôt encourageants comme il l'a écrit : *"Le Résident se prêta de très bonne grâce aux relations dans lesquelles je tenais à entrer avec lui"*. Mais les choses se gâtèrent, comme l'établit la lettre qu'il écrivit au Gouverneur après la fin de sa visite aux Wallis. Dans cette missive d'une élévation de ton qui se veut faussement sereine, l'Evêque rappelle allusivement d'abord le rôle joué dans les événements récents du Protectorat par le Dr. BROCHARD.

Compte tenu de cette situation, Mgr BLANC précise les précautions qu'il a apportées à ses relations avec le Résident de Wallis "*«correction et courtoisie»*". Il ajoute : *«Pendant un mois j'ai*

(1) cf. BRO 5.52.

(2) Mgr. Blanc : Les îles Wallis op cit.

ainsi essayé d'adoucir les frottements entre le Résident et les Pères de la Mission catholique, entre le Résident et le Roi des Wallis>>. Mais avec si peu de succès, note-t-il, qu'il aurait renoncé à toute nouvelle intervention si le Résident BROCHARD par son attitude ne l'y avait poussé. En effet, BROCHARD : <<se prévaut, paraît-il, de bons rapports qui ont existé entre lui et moi, et manifeste au sujet du changement de Supérieur que j'ai dû faire à Wallis, une satisfaction qui ne serait pas plus exubérante si le changement en question avait été fait dans le but de lui faire plaisir>>. On reconnaît bien là la façon à la fois candide et provocante dont le Résident utilise ses relations et les propos échangés avec autrui. Aussi, Mgr. BLANC tient-il à faire une triple mise au point sur BROCHARD, ses objectifs et ses pratiques.

1°) L'Evêque récuse toute interprétation d'opportunité locale dans le transfert de la charge du Père BAZIN au Père HENQUEL qui le remplace. Donc il n'y a aucun désaveu du rôle joué par le R.P. BAZIN ainsi que BROCHARD le laissait entendre mais <<...uniquement des exigences de l'administration de mon vicariat>>.

2°) Monseigneur BLANC fait savoir qu'il a refusé d'appuyer le Résident pour la mise en place de l'impôt de capitation : appui que le Résident demandait à l'Evêque. Les raisons de ce refus sont énoncées sans ambage : <<Les Rois et les chefs de ces pays ne voulaient pas de cet impôt...>>, mais BROCHARD de son côté n'a pu produire <<aucune preuve d'un désir du gouvernement français à cet effet...>> et ajoute le prélat finement : <<J'ai eu la conviction qu'il avait pris sous sa seule responsabilité le soin de mettre ce projet en avant>>.

3°) Passant de la défensive à l'attaque, Mgr. BLANC demande d'une façon qui laisse peser un doute sur l'intégrité du Résident, si le Gouverneur a été informé <<d'innovations établies>>... Et il énumère les divers droits (ancrage, pilotage, sortie de coprah) qui <<rentrent dans la caisse du Résident>>, formule ambiguë à souhait.

Plus grave et venimeux est le reproche fait au Résident d'avoir installé JOUBERT dans le dispensaire, ce qui autorise le Docteur BROCHARD à «n'exercer plus suffisamment ses fonctions de Docteur au profit des indigènes». Notons que c'est cet arrangement qui poussait BROCHARD à faire décamper du terrain proche de l'infirmerie les familles wallisiennes qui le gênaient afin d'y installer la maison de JOUBERT.

Passant à des considérations plus générales mais écrites avec une plume toujours offensive, l'Evêque du Pacifique central récuse : «les abominables accusations contre la Mission catholique» reprise par la presse française et calédonienne et il se réjouit du fait que : «le gouvernement français ne les a pas prises au sérieux». Mais il fait état aussi de deux pièces officielles du Résident au Gouverneur. «l'une sur un fait dit "Affaire PIO", l'autre au sujet de propos antipatriotiques attribués au Père FILLION». Or, Mgr. BLANC approuve le Père FILLION pour l'affaire PIO et s'indigne contre les accusations d'antipatriotisme portées ensuite contre le même religieux «il n'y a là qu'une traîtreuse calomnie» écrit-il.

Enfin, le combatif Evêque dénonce : «la conduite du Résident lorsqu'il soutient et encourage un parti d'opposition au Roi des Wallis», allusion on ne peut plus claire à l'appui que le Résident apporte à l'ancien Roi déchu. Pour finir, Mgr. BLANC s'élève contre «l'expulsion du Kivalu» et fait savoir que BROCHARD a utilisé un prétexte, puisqu'il a avoué à l'Evêque «son irritation contre ce Ministre qui avait osé lui résister en face dans un entretien particulier et sur une question où le Docteur BROCHARD avait tort».

Après ces dénonciations vigoureuses et cette charge contre BROCHARD, l'Evêque du Pacifique central conclut en retrouvant un ton plus onctueux et plus traditionnel : «Quant à la Mission Catholique dont j'ai l'honneur d'être le représentant, il m'est doux de pouvoir assurer de nouveau, Votre Excellence de ses sentiments de profond respect pour votre personne et de dévouement absolu à la cause de l'Eglise et de la France à Wallis». Formule finale qui sous une

apparence de parfaite correction a l'accent un peu impertinent d'un homme de caractère, sûr de sa puissance et de son droit.

Notons l'allusion, sans aucun détail, faite par Mgr. BLANC à << l'affaire PLO >> et à << l'affaire FILLION >> objet de deux pièces officielles du Résident au Gouverneur. Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit là de deux des "quatre preuves" que BROCHARD dans une lettre au ton passionnel et à l'exposé incohérent (1) avait adressées au Gouverneur et sur lesquelles nous n'avons aucune précision. Cela montre en tout cas que l'Evêque est très bien informé par Nouméa ou Wallis des écrits du Résident. Ainsi Mgr. BLANC a rompu la trêve que BROCHARD croyait voir s'instaurer avec le départ du R.P. BAZIN. La contre-attaque est globale, et conteste avec vigueur toutes les initiatives récentes du Résident. Si le dossier de l'Evêque est bien fourni, on peut se demander si cette salve n'est pas trop nourrie, notamment en mettant en cause des décisions financières pour lesquelles BROCHARD a été couvert par des décrets (Taxes du Protectorat) ou par le pouvoir politique (soutien à l'ancien Roi et mise sous surveillance du Roi actuel) ? La réponse du Gouverneur à cette lettre mettra les choses au point du côté de l'administration comme on le verra. Ainsi les affaires des Wallis rebondissent et on ne s'achemine guère vers l'apaisement des esprits (2). Les acteurs campent à nouveau sur des positions de force.

BROCHARD contre-attaque la Mission.

Ce climat passionnel qui règne à nouveau sur le Protectorat, un nouveau rapport de BROCHARD le confirme bien le 10 avril 1913 (3).

(1) BRO. 5.43 de juin 1912.

(2) D'après le Bulletin de liaison de Wallis qui retranscrit la chronique de Lano tenue à l'époque par le Père Henquel et que cite Mgr Poncet p. 66, Brochard aurait proposé le marché suivant à Mgr. Blanc : "Si vous faites établir cet impôt (la capitation), ce sera la paix et on ne touchera pas à vos propriétés" Mgr. Blanc choqué par ce marchandage trivial rompit là.

(3) BRO. 5.53.

- L'objet de ce rapport est : Introduction des Frères des Ecoles Chrétiennes à Wallis par la Mission Mariste. Le Résident rappelle qu'il s'agit de la reprise d'un projet qu'il avait déjà signalé et dénoncé en 1910 (1) comme non conforme au traité de Protectorat amendé la même
- année. Ce projet avait entraîné à l'époque la construction d'une grande maison en pierres et "d'une taxe de cinq francs par indigène". Or, le nouvel Evêque "Mgr. BLANC qui est en France en ce moment, a l'intention de revenir dans six mois à la tête d'une petite armée de "Frères"...".
- Le Résident a eu une confirmation embarrassée et évasive de ce projet par le Roi qui en avait été informé par l'Evêque. Aussi, écrit BROCHARD, dès le départ de Mgr. BLANC "je commençai d'entreprendre le Roi". Et en utilisant probablement des moyens de pression alternant promesses et
- menaces, le Résident a obtenu du Roi le décret suivant : <<Moi LAVELUA, j'accepte les Frères des Ecoles Chrétiennes à Wallis si le Gouvernement protecteur les accepte... S'il ne les accepte pas, je ne les accepterai pas non plus>> - 1er avril 1913. - SIGNE : LAVELUA. Témoins : BROCHARD-
- JOUBERT.

Triste document qui témoigne, si besoin était, de la pitoyable caricature qu'est devenue la Monarchie uvéenne. Extorqué par des méthodes mesquines, il trahit avec ses termes affligeants, l'impudence

- d'un Résident et la capitulation totale d'une pauvre autorité... celle du Roi en titre...

Aussi, le Résident demande-t-il au Gouverneur de prendre sur lui l'envoi d'une lettre refusant l'agrément des Frères des Ecoles

- Chrétiennes à Wallis ; en effet, BROCHARD précise que le futur budget de 1914 prévoit la création d'un poste d'instituteur laïque à Wallis, ce qui rend inutile la venue des Frères qui n'aurait servi qu'à renforcer le pouvoir de la Mission et augmenter la charge des cadeaux, corvées et
- taxes supportés par la population. Il apparaît ainsi que le Résident craint d'endosser la responsabilité d'un refus car déjà : "il a fallu, de sa part (au Roi) comme de la mienne, un effort considérable pour obtenir sa signature". BROCHARD achève sa lettre en se réjouissant
- "d'avoir contribué à déjouer, avec l'aide du Roi du pays, et la votre,

(1) BRO.5.21 du 1er septembre.

sans doute, le calcul de nos adversaires". Une note manuscrite apposée par le Gouverneur sur la lettre en question va dans le sens proposé par BROCHARD en donnant le texte d'un projet d'arrêté : «(seul le Gouvernement Français approuvera l'installaion de congrégations d'enseignement à Wallis. Dans les écoles autorisées, l'enseignement ne sera fait qu'en Français sous peine de fermeture des établissements concernés)».

Réplique du Gouverneur à l'Evêque BLANC : Mise au point et détente.

Par lettre du 3 mai 1913 (1), le Gouverneur BRUN répond à la Missive (2) écrite par l'Evêque du Pacifique central sur la bateau l'amenant en France. Reprenant l'inventaire complet des griefs ou remarques faits par Mgr. BLANC, le Gouverneur est catégorique : «(... Les diverses mesures auxquelles vous vous réferez ont été connues et approuvées de moi et (que) je les considère comme parfaitement légitimes et régulières)». En effet, c'est compte tenu des dispositions d'ordre et de droit public pour toute affaire du Protectorat ayant un lien avec l'extérieur, que le Résident a eu affectation des droits et pouvoirs concernant les taxes d'ancrage, de tonnage, de pilotage, et de sortie de coprah, dont les droits ont été relevés d'ailleurs par un arrêté approuvé par le Ministre précise-t-il, il en est de même pour la recette des postes et timbres. Aussi compte tenu de la stricte légalité de ces mesures, le Gouverneur s'étonne-t-il que «(cette solution puisse donner lieu de votre part à une protestation ou à des réserves)». Car ajoute le Gouverneur «(il me paraît impossible d'admettre qu'il puisse dépendre de la fantaisie du chef indigène des Iles Wallis de faire fonctionner ou non le service postal...)». Concernant M. JOUBERT, le Gouverneur rappelle le problème de son logement et la solution provisoire qui y a été apportée en le logeant avec sa famille dans le dispensaire. Et non sans ironie, le chef de la Colonie ajoute : «(votre

(1) BRO.5.54.

(2) BRO.5.52.

esprit de charité chrétienne sera certainement d'accord ici avec les préoccupations d'hygiène de M. le Docteur BROCHARD>>.

Pour l'envoi du Kivalu à Nouméa, il n'y a aucune sanction expliquant <<sa mission à Nouméa>>, qui est une marque de <<soumission et de déférence>> envers la France et son représentant : le Kivalu a été très satisfait <<de saluer le Gouverneur et d'entrer en contact avec les colonies wallisiennes, qui peuplent nos archipels>>(1) et il a reçu toutes les marques de courtoisie et d'égard dues <<à sa qualité d'envoyé du Roi>>. Le Kivalu va d'ailleurs sur le "KERSAINT" regagner Wallis. Dernier point qui tient à coeur au Gouverneur, les critiques faites par Mgr. BLANC d'une part sur l'attitude du Résident envers l'ex-Roi qui recevrait de l'administration amitié et soutien, d'autre part sur celle qu'il aurait envers le Roi en titre, marquée d'hostilité et de désir de revanche. Pour le Gouverneur BRUN, la France : <<a continué à marquer à l'ancien chef, dont le loyalisme et le dévouement à la France ne se sont point démentis, des sentiments qui ne sauraient être interprétés par les indigènes comme un encouragement à une opposition politique au nouveau Roi>>. Et ces sentiments, estime BRUN <<se concilient fort bien, à mes yeux, avec ceux que le Résident se doit de témoigner au Roi légitime reconnu par la France. J'ai l'intention d'ailleurs de le rappeler à M. Le Docteur BROCHARD>>. Ainsi sur le point précis des rapports de la France avec les "deux Rois", il y a un éclaircissement, un double rappel, et une volonté d'apaisement de Nouméa. L'éclaircissement, montre que la France respecte un ex-Roi loyal, sans que cela constitue un acte politique contre le Roi régnant. Le double rappel consiste à proclamer le loyalisme ancien et le dévouement de l'ex-Roi, non moins que la reconnaissance de la légitimité de son successeur, l'apaisement enfin, c'est la consigne de modération qui sera rappelée au Résident !

(1) Des migrations wallisiennes précoloniales ont eu lieu vers les îles Loyauté et surtout à l'île Ouvéa : la plus récente remonterait au 18ème siècle et aurait créé le village de TAKEDJI, qui abritera plus tard des exilés de Wallis.

Pour d'autres migrations sur la Grande Terre calédonienne voir DURAND J. : Chez les Quebias, Le Tour du Monde 1900.

La lettre s'achève par une ouverture : «Croyez que de son côté, le Gouverneur de la République n'est animé que du désir de voir tous les membres de la famille française travailler aux destinées de la France du Pacifique».

Donc lettre de détente où le Gouverneur évite d'insister sur la leçon de droit constitutionnel qu'il donne courtoisement à Mgr. BLANC, il faut noter le silence du Gouverneur sur la question de l'impôt de capitation; désaveu des initiatives du Résident, refus d'ouvrir un débat à ce sujet avec l'Evêque, réserve ou prudent attentisme du Gouverneur ?...

L'apaisement confirmé ?

Par lettre du courant mai (1) 1913, le Gouverneur fait un court rapport au Ministre sur l'évolution de la situation à Wallis (2) en transmettant un rapport financier et politique du résident BROCHARD. Le Ministre est informé de la visite de Mgr. BLANC à Wallis et du départ du R.P. BAZIN «adversaire déclaré de notre politique dans l'archipel».

Evoquant la lettre qu'il a reçue de l'Evêque du Pacifique central (2) le Gouverneur fait le commentaire suivant : «Il vous apparaîtra certainement que les griefs formulés si énergiquement par le Dr. BROCHARD contre l'action de la Mission Mariste dans l'archipel sont autrement légitimes et graves que ceux que mentionne à son tour l'honorable Evêque à l'adresse de mon collaborateur». BROCHARD est donc "couvert" malgré "sa vigueur" et les charges portées contre lui par Mgr. BLANC. La fermeté du Résident, note le Gouverneur BRUN a rendu la Mission plus prudente et plus conciliante envers lui. Le "KERSAINT" va faire une croisière pour «affirmer l'autorité du Résident». Quant au Kivalu, son voyage lui aura permis de mesurer la place que les Missions occupent en Nouvelle-Calédonie : «Aux Loyalty où il a été reçu par

(1) BRO.5.55. Date illisible

(2) BRO.5.52.

les grands chefs indigènes, catholiques et protestants, il a pu constater que le Gouvernement français n'accorde aucune place publiquement officielle aux religions dans la vie du pays>>. Ainsi le Kivalu qui aux yeux du Gouverneur est :<<un homme fin et intelligent, reviendra à Wallis avec des sentiments nouveaux par rapport à ceux que sa petite île lui avaient donnés>>. En conclusion, le rapport note que l'exercice financier de 1913 dégagera encore <<un excédent appréciable>>.

2.5. - UNE SEULE SOLUTION : IL FAUT ANNEXER !

Nouvelles initiatives du Résident contre la Mission.

A Wallis, il n'y a pas de répit dans les initiatives de BROCHARD comme le montre la lettre qu'il adresse le 12 mai au Père HENQUEL (1), nouveau Supérieur de la Mission, à propos de la visite que doit effectuer le "KERSAINT" et des réjouissances prévues.

Le ton et la forme de la lettre - une liste en quatre points de mesures limitatives visant la Mission - est comminatoire. Le Résident officialise les mesures suivantes :

1°) "Aucune perception ne peut être faite qui n'ait été préalablement et expressément acceptée par le Gouvernement français". Cela vise : "toutes contributions, directes ou indirectes, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit". Les sanctions prévues sont : poursuites pour concussion pour les citoyens français, destitution pour les chefs indigènes...

Ainsi, par cet arrêté gubernatorial du 30 janvier 1913, le Résident entend supprimer les prélèvements ou impositions diverses faits sur la population par la Mission ou le Roi !

(1) BRO.5.56.

2°) La Mission est avisée d'un cablogramme du 15 mars 1913 du Gouverneur informant le Résident que «*La Mission Mariste doit être soumise à patente si elle se livre à des opérations commerciales*». Sont visées ainsi les ventes de coprah que la Mission - grâce à ses propriétés effectue régulièrement et qui semblent importantes.

3°) BROCHARD fait état "d'une convention" passée entre le Roi et le Résident soumettant l'introduction des Frères des Ecoles Chrétiennes à l'autorisation du Gouverneur.

4°) En ce qui concerne la participation de la Mission aux festivités prévues pour le passage du "KERSAINT" "par le pays"...BROCHARD prévient : "...il y aura lieu pour la Mission d'attendre qu'elle ait reçu une invitation du commandant, si celui-ci juge à propos de la faire, ce qui me paraît d'ailleurs des plus probables". Ainsi la Mission est "remise à sa place" et soumise au bon vouloir du Commandant du "KERSAINT" pour être associée aux réjouissances publiques prévues. Non content d'infliger ce camouflet à la Mission, le Résident va faire un procès d'intention supplémentaire au Supérieur : "et si votre intention est de participer réellement à la réception cordiale des marins français, de donner congé à vos enfants...". Et BROCHARD reproche alors au Père DELORME de n'avoir pas tenu sa promesse de différer la première communion prévue à Mua. Le Résident conclut en souhaitant une réponse rapide à propos du congé qu'il demande pour les enfants du pays.

A cette muflerie de BROCHARD, le Père Supérieur HENQUEL va répondre ironiquement le 13 mai (1). Dans une courte lettre manuscrite le Supérieur s'étonne «*de lire dans le même paragraphe et sans transition*» les deux remarques de BROCHARD portant l'une sur le caractère probable d'une invitation officielle et l'autre s'interrogeant "si votre intention est de participer réellement à la réception...".

Aussi adresse-t-il une sardonique fin de non-recevoir au

(1) BRO.5.57.

Résident «*Maintenant votre demande de congé pour mes enfants n'a pas*

d'objet puisqu'ils sont libres vis-à-vis de moi de sept heures du matin à six heures du soir tous les jours>>.

Cette manière de faire ne laissa pas de soulever dans les milieux missionnaires à Wallis une émotion qui nous est rapportée par Mgr. PONCET (1) : « De cet affront fait à une Mission..., connaissance fut donnée au commandant du Kersaint, qui protesta et insista pour que tous les Pères fussent à la fête. En eussent-ils été exclus, le Dr. BROCHARD aurait peut-être réussi à donner le change et à faire croire, une fois de plus, que la Mission de Wallis était antipathique à l'influence française>>.

Mais BROCHARD ne manqua pas de rétorquer de façon à avoir le dernier mot à la réponse froissée et ironique du Supérieur de la Mission. A son habitude, il reprit la plume pour refaire une mise au point avec des insinuations déplaisantes signifiées par lettre du 13 mai 1913 (2) : Le Résident y soupçonne le Supérieur de ne pas vouloir donner congé aux élèves de Lano, le collège supérieur de formation où le régime est l'internat complet. Puis il dénonce les autres moyens détournés qui peuvent empêcher la participation des enfants "...nombre d'obligations ne seraient-ce que les punitions, confessions et autres exercices religieux empêchent absolument, si vous ne les suspendez, les enfants de différents districts de se rendre même pour un jour à Mata-Utu. C'est à quoi votre lettre ne répond pas". Puis le Résident justifie sa lettre précédente au Supérieur en affirmant à nouveau ses doutes sur les intentions de la Mission de participer aux festivités. Et il conclut avec aigreur : "Je ne regrette qu'une chose, c'est que le jour de congé des enfants si généralement prodigué en France et dans tous les pays à de bien moindres occasions, soit purement et simplement refusé dans cette petite île d'Océanie pour l'arrivée si rare de marins français".

On peut constater à quel niveau les rapports entre le Résident et la Mission sont tombés ainsi à Wallis !

(1) Mgr. PONCET op.cit. p.62.

(2) BRO.5.58.

Si finalement les réjouissances organisées pour la venue du "KERSAINT" se dérouleront sans autre incident, il est à noter, comme le rapporte Mgr. PONCET que BROCHARD aura réussi à circonvenir le commandant ROQUES du "KERSAINT" qui admonestera les Missionnaires en leur intimant <<l'ordre de ne faire que de la religion, à l'église et à la sacristie, et pas de politique>>.

Peut-être, à côté des motifs habituels inspirés par une sorte de phobie envers la Mission Mariste, y a-t-il une autre raison à l'attitude particulièrement grossière et provocante du Résident BROCHARD: la venue du "KERSAINT" va lui permettre de réaliser une idée qu'il caressait depuis son arrivée dans le Protectorat, réaliser l'annexion de Wallis-Futuna à la France. Aussi écarter la Mission voire peut-être provoquer chez elle un refus de participation, qui serait jugé injurieux pour une visite navale, était dans son esprit un moyen supplémentaire d'obtenir que le commandant de ce navire l'aide à réaliser son projet !

Blanc seing pour BROCHARD....

C'est alors que BROCHARD reçoit un soutien qu'il avait demandé au Gouverneur par lettre de mars 1913 (1) : un message en wallisien du Gouverneur enjoignant au Roi d'obéir en toute chose au Résident. Ce souhait insistant est comblé par la lettre qu'en date du 17 mai 1913(2) le Gouverneur RICHARD, qui va quitter sous peu son poste (en juin !), envoie au Roi de Wallis avec double pour le Résident. Lettre apportée par le "KERSAINT" lors de sa visite de juin pour lui donner plus de relief, semble-t-il et dont voici la substance :

(1) BRO.5.51.

(2) BRO.5.59.

<<Le Gouverneur p.i. de Nouvelle-Calédonie à LAVELUA, Roi des Wallis.

Le 17 mai 1913.

LAVELUA.

J'apprends avec plaisir par les rapports du Résident que des relations meilleures que par le passé existent depuis quelques temps entre vous deux.

Il faut que tu saches que le Résident de France aux Wallis est dépositaire en ce pays des pouvoirs du Gouvernement Français que je lui ai délégués par un arrêté du 28 février 1912. C'est pourquoi c'est lui et lui seul que je charge en toute occasion de te faire part de la manière de voir du Gouvernement de la France.

Le Gouverneur.

P.S. : J'ai chargé M. BROCHARD de t'informer que si tu persistes dans ton attitude actuelle, j'examinerai les moyens de relever ton allocation annuelle>>.

Précisons qu'un additif confirmait la nécessité de disposer du terrain que le Résident voulait obtenir contre dédommagement des familles installées pour y placer la maison de JOUBERT.

Ainsi le Résident a obtenu un blanc seing qui compte tenu de son caractère vague, des moeurs administratives chères au Résident va lui permettre de réaliser "le dernier coup improvisé" de sa carrière wallisienne : l'annexion du Protectorat !

L'annexion...fabriquée...

Malheureusement sur les péripéties de cette affaire nous n'avons aucun témoignage écrit et ce n'est qu'à partir de sources indirectes que nous pouvons l'appréhender.

Mgr. PONCET évoque en citant le registre de Lano, les

conditions de cette affaire : Dès l'arrivée du "KERSAINT" (le 9 ou 10 juin 1913), le Résident va déployer une intense activité pour réaliser son projet d'annexion. Il disposait de deux atouts : le Kivalu qui rentrait, décoré, de Nouméa après huit mois de séjour où il avait été "très bien traité" et la lettre du Gouverneur au Roi pour l'exploitation immédiate de laquelle on peut faire confiance au Résident : <<Les pourparlers commencèrent dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 juin. Ils prirent fin ce 12 juin à deux heures de l'après-midi>>. Sur la teneur des discussions et la qualité des délégués wallisiens, nous ne disposons guère d'information, sinon que le Kivalu <<...se montra très chaud partisan de cette demande>>.

En tout cas, même s'il fut laborieux, un protocole fut rédigé : <<quand les signatures eurent été apposées à l'acte officiel de demande d'annexion, un petit pavillon blanc et rouge fut arboré à la Résidence française, et aussitôt le "KERSAINT" tira une salve de vingt et un coups de canon>>.

Nous reconnaissons là le génie organisateur et les goûts théâtraux du Résident BROCHARD qui avait dû minutieusement préparer cette affaire ! Que dit le texte de la demande d'annexion ? Nous le reproduisons ici intégralement tel que le cite Mgr. PONCET :

<<Moi, Lavelua, roi de Wallis.-

Après avoir délibéré avec mes anciens et mes frères, je désire consolider d'une manière définitive mon union, vieille de vingt sept années, avec la France.

Je veux entrer avec mon peuple dans la grande famille de France, à l'instar des Loyalty.

Uvéa devra avoir son Roi et ses chefs.

Lavelua fera ce qu'il voudra au sujet de l'établissement de l'impôt dans le pays.

Et je veux que soit établie peu à peu la loi française, et que soit conservée la loi uvéenne en ce qu'elle a de conforme à la loi française.

Je remercie le gouvernement de la France d'acquiescer que nous portions le nom de ses enfants !

Moi Lavelua, Roi de Wallis,
Le 12ème jour de juin 1913.
"Kivalu, Brochard, Roque".

Le texte est intéressant car il est très "océanien" de style et de fond.

Première surprise, et elle est de taille, le mot "annexion" n'y figure pas ! Omission ou prudence ? Le Roi se borne à évoquer la consolidation de son union avec la France ! Formule ambiguë s'il en est ! La deuxième proposition du protocole est-elle plus explicite ? Oui, si on lit le premier membre de la phrase : « Je veux entrer avec mon peuple dans la grande famille de France... », qu'on peut interpréter clairement comme une intégration à l'Empire. Mais le second terme est plus ambigu : « à l'instar des îles Loyauté... ». Il traduit certainement l'influence du Kivalu qui a été favorablement impressionné par le statut et les conditions de vie de ces dépendances de la Nouvelle-Calédonie. Or, les îles Loyauté disposaient à l'époque (et toujours en 1983 !) d'un statut quelque peu dérogatoire par rapport au statut général de la Nouvelle-Calédonie : en effet ces îles furent instaurées en réserve autochtone intégrale, préservant et reconnaissant les droits fonciers coutumiers autochtones, laissant s'exercer les droits traditionnels et les hiérarchies des chefferies...

Aussi, c'est avec clairvoyance que les rédacteurs du texte se sont inspirés du précédent des îles Loyauté, dont la situation générale était à l'époque et à plus d'un titre comparable à celle de Wallis-Futuna, ainsi que le montre HOWE avec une grande finesse (1) évoquant la situation des Loyauté dans le contexte calédonien.

(1) cf. K.R. HOWE. Les îles Loyauté. Société d'Etudes Historiques de Nouvelle-Calédonie, numéro 19, 1978. Nouméa. Traduit de l'Anglais : The Loyalty islands. A.N.U. 1977 Canberra.

<<Le Gouvernement Français annexe la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances (y compris les Iles Loyauté) en 1853, mais n'intervint pas dans les affaires loyaltiennes- avant les- années 1860, quand il se vit contraint de tenter de mettre fin aux rivalités religieuses et nationales et aux conflits tribaux. L'administration nouméenne, quoiqu'impatiente d'établir sa souveraineté effective sur les Iles, n'avait pas l'intention de créer une structure administrative permanente. Elle manquait de ressources nécessaires et, ce qui est plus important, les Iles étaient inaptes à une exploitation économique d'envergure, contrairement à la Nouvelle-Calédonie, dotée d'un potentiel agricole et d'extrêmes richesses minières. A l'exception d'une expédition militaire à Lifou en 1864, la présence du Gouvernement Français aux Loyauté se borna en général à un représentant sur place et à des visites occasionnelles pour enquêter sur les troubles. Les Français furent incapables d'établir une stabilité politique parmi les chefferies ou de mettre un terme aux conflits religieux et nationaux avant les années 1870 à Ouvéa et à Lifou et avant 1895 à Maré>>.

La suite de "la demande royale" ne traduit pas moins la grande prudence sinon les réticences qui furent probablement exprimées lors de cette négociation : "Ouvéa devra avoir son Roi et ses chefs" ; plus loin la progressivité du "glissement" vers les lois françaises est affirmée ainsi que le maintien des lois locales compatibles avec la législation française. Ainsi, une fois de plus à Wallis, l'introduction d'un acte constitutionnel nouveau apparaît comme prudente, et ayant une portée spécifique. Le Roi maintenu, les lois wallisiennes ne seront que lentement adaptées ou remplacées. Situation d'ailleurs raisonnable, compte tenu du peu d'intérêt de l'archipel pour la France et de la médiocrité des moyens financiers et administratifs que Paris ou Nouméa sont disposés à consacrer à la future colonie. Seul point précis et où l'on reconnaît probablement un échec de BROCHARD : <<Lavelua fera ce qu'il voudra au sujet de l'établissement de l'impôt dans le pays>>. Il

est donc confirmé que l'introduction de l'impôt de capitation restera une prérogative royale !

Ainsi le dernier coup important monté par le Résident porte la marque de l'ambiguïté et le résultat obtenu est plus apparent que réel par rapport aux objectifs fondamentaux de BROCHARD. En effet le mot essentiel, celui d'annexion, n'est pas prononcé et la référence au statut des îles Loyauté confirme la prudence du texte et en fait une déclaration d'intention générale plutôt qu'une prise de position pour la mise en place d'une administration directe qui était le vœu le plus cher de BROCHARD.

Qu'advient-il de cette déclaration d'intention ? On ne peut dire qu'elle suscitera l'enthousiasme des responsables de la politique coloniale française, puisque la loi érigeant le Protectorat de Wallis en colonie (1) ne sera présentée au Parlement que le 3 août 1917 et ne sera discutée et approuvée que le 20 juillet 1920. Le Sénat n'en sera saisi qu'en février 1924 mais ne l'adoptera pas (2). Ce n'est qu'en 1961 que le traité de Protectorat sera transformé par une loi érigeant Wallis-Futuna en Territoire d'Outre-Mer de la République conformément à l'opinion exprimée massivement par les électeurs lors du référendum organisé à ce propos le 27 décembre 1959. Ainsi BROCHARD n'aura eu que l'illusion de la victoire. Pouvait-il en être autrement dans le contexte de l'époque... et BROCHARD a-t-il vraiment été la dupe de ses propres initiatives ? Rien n'est moins sûr ! En effet, on peut se demander si BROCHARD dans cette affaire n'aurait pas joué aussi, un autre coup ! En effet, lors de son passage à Wallis fin 1912, Mgr. BLANC rapporte qu'au cours d'une conversation le Résident lui a dit : *« Sous peu, peut-être Wallis deviendrait Anglais : on céderait ce pays au gouvernement britannique pour obtenir la pleine et entière possession des Nouvelles-Hébrides »*. Choqué, l'Evêque protesta aussitôt prévoyant ce que serait l'avenir d'une mission catholique française placée sous la souveraineté

(1) Nous verrons ultérieurement le problème posé par Futuna.

(2) Le Secrétariat du Sénat consulté par nos soins n'a pas retrouvé trace du débat en commission qui aurait eut lieu sur cette affaire.

de la Grande Bretagne protestante et rivale de la France...«(Je me permis de protester, en disant : mais voyons, vous ne laisserez pas faire cela ! La réponse me surprit en me transportant à l'extrême opposé de sa première insinuation. Oh ! me dit-il, nous commencerons les premiers en annexant Wallis à la France)». Et l'auteur de la chronique de Lano (le Père HEINQUEL) s'interroge sans donner de réponse claire pour savoir si le Roi a consulté ou non la Mission catholique avant de souscrire à "La demande d'annexion". La réponse de l'auteur est sibylline :«(qu'il ait, ou non, consulté auparavant un Missionnaire, il a dû donner sa signature dans la persuasion que le fait même de l'annexion de Wallis à la France ne pourrait être désapprouvée par les autorités religieuses de l'île. Il ne se trompait pas : peu après, en effet, un rédacteur du TEMPS, à Paris, entendait l'Evêque de Wallis lui dire : "l'annexion ne peut que réjouir, au point de vue français, des Missionnaires Français")» (1).

Que conclure de ces témoignages ? BROCHARD, c'est certain, n'a pas inventé la possibilité d'une cession du Protectorat à la Grande-Bretagne, le Ministre des Colonies lui-même y fit allusion très indirectement (2) car Paris souhaitait à l'époque une très grande prudence pour toute évolution institutionnelle dans le Protectorat. Il est probable que BROCHARD n'acceptait pas de gaieté de coeur lui non plus une cession de l'archipel à laquelle il fait aussi allusion dans une correspondance (3). la question qu'on peut se poser se résume à ceci : Est-ce que des instructions de Paris lui ont été communiquées lors de l'arrivée du "KERSAINT" via le Gouverneur, préconisant une formulation vague, apaisante, de façon à ménager une échappatoire selon les réactions étrangères ?...

Ou bien BROCHARD a-t-il manigancé avec la complicité du commandant ROQUE du "KERSAINT", une prise de possession qui "gelait" le

(1) Les passages ici cités sont tirés du Bulletin de liaison de Wallis (BLW) et rapportés par Mgr. PONCET (op. cit.).

(2) BRO.5.50. lettre du 3.2.1913.

(3) cf. BRO.5.43.

statut de Wallis et l'empêchait de devenir l'objet d'un troc contre les Nouvelles-Hébrides ? Seule la lecture des instructions ministérielles permettrait de l'affirmer. Néanmoins, la discrétion des réactions de la Mission Catholique, voire sa complicité, malgré le camouflet infligé au Père HEINQUEL pourrait donner des arguments à la thèse d'une opération tacitement acceptée de consolidation française à Wallis. La disparition ou l'absence de toute précision dans les archives disponibles sur cette affaire est aussi un fait troublant dans cette péripétie presque dérisoire au premier degré, mais plus intrigante dans une lecture diplomatique.

Il faut attendre le 20 septembre 1913 pour trouver de nouvelles informations sur le Protectorat. A cette date, le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie expédie un très court compte rendu (1) sur la situation à Wallis d'après un rapport du commandant ROQUE du "KERSAINT", sans qu'aucune date de son passage soit précisée. Il y est fait état de l'évasion de 18 Wallisiens dont 14 échappés "des collèges" afin de se soustraire, dit en substance le Gouverneur, aux contraintes d'une organisation sociale despotique. Le Roi et le R.P. BAZIN ont reconnu l'exactitude de ces chiffres. S'agit-il d'un nouveau passage du "KERSAINT" après sa visite de juin ? D'informations recueillies à Fidji où arrivaient les évadés par "TAVAKA" (fuite de l'île) ? Plus probablement, car le "KERSAINT" reviendra à Wallis en octobre 1913 et il résultera de cette visite un intéressant rapport du commandant ROQUE, adressé au Ministre avec copie au Gouverneur (2)

Départ des protagonistes.

La première nouvelle de ce rapport est la confirmation du départ du R.P. BAZIN avec le maintien du Père HEINQUEL à la tête de la Mission. Ainsi un des plus ardents et anciens protagonistes des événements de Wallis depuis près de vingt ans quitte "son île".

(1) BRO.5.60.

(2) BRO.5.61 - octobre 1913.

Autre nouvelle : des troubles ont eu lieu visant à déposer le Roi : «*Mais le Résident informé a pu faire disparaître cette effervescence et le calme est revenu*».

Abordant les problèmes de politique générale, le commandant écrit une nouvelle surprenante : «*Sur les instigations du Père DELORME de Mua, procureur de la Mission, le Kivalu a écrit au Gouverneur une lettre demandant à annuler l'annexion*».

Ainsi, nouveau renversement d'opinion de la part d'un des plus chauds partisans de l'annexion ainsi qu'on l'a vu ! Pourquoi cette démarche ? La réponse est claire : «*Dans l'entretien que j'ai eu avec les Pères DELORME et FILLION, le premier m'a avoué avoir traduit au Kivalu des articles de journaux mécontents de l'annexion, disant que le Roi et le Kivalu allaient perdre leur place...*».

Irrité de cette perspective inattendue, le Kivalu a réagi de concert avec le Roi ! L'officier de Marine écrit qu'il a signifié aux Missionnaires de rester cantonnés dans leurs affaires religieuses car les problèmes politiques étaient du seul ressort du Résident ! Le Père FILLION ayant contesté en tant que Français cette vue des choses, l'officier lui a précisé que si les religieux avaient liberté de s'exprimer entre eux ; «*...étant donné leur autorité et leur situation d'une part, et le caractère enfantin de la population wallisienne d'autre part...*» ils devaient rester sur la réserve face aux indigènes. Peu après, grâce à l'intervention de ROQUE, le Roi et le Kivalu «*ont reconnu leur erreur et présenté des excuses*».

Grâce au don d'un fusil, le propriétaire du terrain nécessaire pour loger JOUBERT, a libéré la place. Ce fusil était destiné au Kivalu, mais le Résident l'a "puni" en différé ce cadeau après l'envoi de sa lettre demandant l'annulation de l'annexion... ! Néanmoins, un bon état d'esprit règne entre la Monarchie et le Résident avec une réunion mensuelle qui décide des mesures d'intérêt général. Deux mesures viennent d'être prises :

- l'une supprime l'obligation sous peine d'amende d'assister à la messe du Dimanche :
- l'autre lève l'obligation pour les filles se mariant "de couper leur cheveux".

A propos de la capitation, le commandant ROQUE note que l'idée a été mise de nouveau en avant mais : «*on se contente d'en parler*

vaquement pour le moment>> ; cependant l'idée fait son chemin et, estime l'officier de Marine, on peut s'attendre à voir la population demander son établissement !

Autre problème, l'état de santé du Résident (comme de son épouse) fait prévoir son proche retour en France et surtout sa succession compte tenu des réformes prochaines liées à la politique d'annexion et qui nécessitent un choix sérieux : <<Ce successeur devra être un homme connaissant les mœurs et usages du Pacifique, d'un esprit sage et modéré, mais d'un caractère énergique>>. Or, comme un intérim est probable, ce sera JOUBERT qui l'assurera et ROQUE recommande de <<s'attacher M. JOUBERT à Wallis en le titularisant dans ses fonctions>> pour ne pas risquer de voir partir cet auxiliaire précieux pour la Résidence.

Le rapport signale la grave disette qui règne à Wallis suite au cyclone de février (1) et le commandant recommande l'expédition de Nouméa de vivres traditionnels (taro, igname), de légumes en conserve et de farine pour soulager la population.

Le commandant évoque ensuite un fait curieux, nouveau à notre connaissance : <<Le Docteur BROCHARD a dû vous rendre compte de l'insuccès éprouvé par le Lieutenant MICHEL dans le recrutement des engagés destinés à Tahiti et quelle était la nature du travail qu'ils devaient assurer>>. Il apparaîtrait qu'une mission de recrutement de main-d'œuvre pour les établissements français de Polynésie a eu lieu vainement à Wallis. C'est la première fois dans la période étudiée que nous trouvons mention d'un tel fait, d'ailleurs très courant dans le reste du Pacifique depuis très longtemps. La Mission ou le Roi ont-ils refusé de voir les jeunes adultes partir au loin...?

Enfin au moment de son départ de Wallis, le commandant ROQUE fait état d'une visite du Père FILLION porteur d'une lettre du Supérieur. Ce dernier : <<met en doute la loyauté du résident BROCHARD pour les réformes à venir>>. L'officier s'est alors efforcé de rassurer le religieux et de lui montrer qu'il y avait exagération à croire que toute l'action du Résident ne visait qu'à nuire à la Mission !

(1) cf. BRO.5.49.

Bien sûr, admet le commandant ROQUE, les modifications constitutionnelles prévues ne peuvent que gêner la Mission car : « Elle est tout / Elle tient tout / Tout changement ne peut se faire qu'à ses dépens ». Néanmoins, les buts poursuivis restent modérés : « On ne veut pas sa disparition, ni sa ruine. On la laissera exploiter ses cocoteraies ; mais il faut donner plus d'aisance aux Wallisiens, et élargir le cadre de Mgr. BATAILLON qui était bon quand les Missionnaires étaient seuls à Wallis, mais qui est caduc maintenant ». Le Père FILLION reconnaît avec l'officier la nécessité de ces changements.

Terminant son rapport, l'officier de Marine annonce qu'il a embarqué un chef wallisien sur ordre du Résident qui l'a fait déposer temporairement : « par mesures disciplinaires et politiques ». Ce chef Clément (KELEMETE) est envoyé avec sa famille en exil pour rester à Nouméa, mais restera libre, jusqu'au retour du "KERSAINT" à Wallis. Nous ignorons les motifs de cette sanction probablement une désobéissance au Résident ! le "KERSAINT" embarque aussi, pour faire son service militaire à Nouméa, le jeune Louis BELLEC qui semblait résider à Wallis ? Le rapport se termine par la formule consacrée : « En somme la situation à Wallis est excellente grâce à l'autorité morale "du Résident" ».

Ainsi se termine en ce qui concerne la correspondance disponible la période dite BROCHARD. Avec 61 pièces d'archives, c'est une période des plus marquantes du Protectorat depuis sa mise en place. C'est aussi une des plus contrastées en ce qui concerne l'évolution de l'île de Wallis car BROCHARD a eu peu affaire à Futuna.

Période marquante d'abord par la curieuse personnalité de l'homme qui a donné leur impulsion aux événements, le Dr. BROCHARD. Ses écrits témoignent d'un tempérament vigoureux, voire quasi forcené, à l'équilibre psychologique précaire. BROCHARD passe très vite d'une phase calme à une phase d'excitation aigue. Au point de vue moral, si l'homme est un patriote républicain ce que Mgr. PONCET reconnaît (1), c'est un

(1) cf. Mgr. PONCET op cit.p.70.

administrateur peu scrupuleux sur les moyens et les méthodes, mais qui ne manquera pas de qualités : courage, esprit de décision, sens de la mise en scène dans une île de Polynésie où la "force", le sens de la représentation et du symbole comptent beaucoup. Face à lui, un adversaire de marque, le R.P. BAZIN.

Celui-ci connaît parfaitement les arcanes de la Monarchie wallisienne et possède les clés du pouvoir spirituel comme temporel. BAZIN appartient à cette race de Missionnaires de valeur qui s'imposèrent aisément par leur talent, leur force de caractère, leur esprit de décision. Entre le rude BROCHARD et le subtil Supérieur de la Mission, le conflit était inévitable à Wallis, compte tenu des engagements qui leur étaient propres sur l'avenir de l'archipel comme au plan philosophique.

Si l'on replace l'évolution de cette période dans son contexte plus chronologique, que constate-t-on ?

La crise entre le Résident et la Mission était inscrite dans les faits et VIALA en était déjà un annonciateur, comme son évolution à la fin de son séjour le traduisait bien à travers ses derniers rapports. La rupture de *"la façade jusque-là sans lézarde unissant la Mission à la Monarchie"* va créer une brèche par laquelle BROCHARD, laïque militant et primaire va s'engouffrer avec l'appui du Roi en mettant Nouméa devant le fait accompli. L'ordre d'expulsion signifié au Révérend BAZIN était l'arme décisive de cette manœuvre à laquelle le R.P. BAZIN répliqua en encourageant et peut-être en conduisant un coup d'état qui la rendit vaine. Le Gouverneur BONHOURE arrivé en fin de mission, impose un arbitrage qui fera de BROCHARD un demi-vaincu, même si un aménagement non négligeable du régime du Protectorat en résulta. Le départ de BROCHARD laissera penser que la modération va finir par l'emporter. Mais à Sydney, comme à Nouméa puis à Paris, BROCHARD malgré (ou à cause de) ses façons carrées bénéficiera du climat créé par la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 et des séquelles brûlantes encore qui en découlent dans le personnel parlementaire et de la haute administration.

Donc il reviendra, imposé semble-t-il au Gouverneur après l'interim BOUGE. Avec passion certes, mais moins d'acharnement que par le passé, rendu plus prudent aussi, il reprendra son objectif : l'annexion. En 1913, après un montage habile et risqué où il est

difficile de faire la part de l'initiative personnelle ou de celle qui fut officieusement tolérée, il réussira non pas à faire proclamer l'annexion, mais à la faire demander par le Roi !

Il est à noter que le retour de BROCHARD va coïncider avec une lente mais régulière détente des rapports avec la Mission. La nomination de Mgr. BLANC et le remplacement à terme du Père BAZIN ont été certainement deux facteurs essentiels expliquant cet apaisement qui trouvera un écho rapide du côté de Nouméa comme de Paris. Si fin 1913 Wallis paraît sur la voie d'une annexion plus formelle que réelle faute de moyens disponibles, la Mission a aussi gagné sur l'essentiel : son pouvoir spirituel et son statut privilégié sont reconnus et acceptés par Paris. Quant au pouvoir temporel, rendue peut-être plus prudente dans ses manipulations monarchiques, n'a-t-elle pas par son rayonnement sur les âmes, sa richesse, sa force morale, toute raison de penser qu'il restera intact à condition qu'elle se fasse plus discrète ?

Pourtant BROCHARD n'aura pas ménagé ses efforts, bénéficiant d'ailleurs d'appuis probablement importants et il faut évoquer ici les nombreuses démarches qu'il fit au cours de ses déplacements, directement ou indirectement auprès de journaux de Nouméa (1), Sydney (2) et Paris (3) pour tenter de ruiner l'influence de la Mission. Aucune correspondance officielle n'en fit état dans les sources étudiées, sauf le rapport du commandant ROQUE (4).

Autre échec de BROCHARD sur lequel nous n'avons trouvé aucune allusion ou précision dans les rapports officiels, l'expédition qu'il a entreprise sur Futuna "sur un navire de commerce" peu avant la fin de

(1) cf. J.S.O. n°19 - 1963. Bibliographie de Wallis-Futuna p.269 "autour du résident" Brochard.

(2) idem pour Nouméa et les articles inspirés par Brochard.

(3) cf; Mgr PONCET, op cit.p.65, notes infra-paginales.

(4) BRO.5.61.

son séjour et que rapporte Mgr. PONCET (1). Mais BROCHARD a donné à la presse française (2) (LE TEMPS, puis l'OCEANIE FRANCAISE de mai 1914) un compte rendu où il reconnaît n'avoir pas réussi à amener les Rois de Futuna à demander l'annexion. Lorsque BROCHARD écrivit que la Mission avait organisé la résistance contre lui et que trouvant "le pays en armes",... après d'inutiles palabres, il a dû se retirer" quelle est la part de vérité et la part d'exagération dans ce compte rendu ?

(1) cf. Poncet op cit. p.69 et J.S.O. n° 19. Bibliographie.

(2) Le Résident écrira d'autres articles soit de description des îles Wallis, soit de recherche médicale :

BROCHARD V. :

- Les îles Wallis. L'Océanie Française. Paris 21 mars 1913. p.80.
- Les îles Wallis et Futuna au point de vue géographie et économique. L'Océanie Française. Janvier 1923. pp.12-13.
- Recherche sur une microfilaire humaine des îles Wallis. Bulletin de la société de pathologie exotique. Paris. T.3 1910. pp.138-142.
- L'éléphantiasis arabum aux îles Wallis et la théorie filarienne. ibid, pp. 401-107.

III. - LE PROTECTORAT NORMALISE ET LES GUERRES DU COCOTIER...

=====

Le départ du Résident BROCHARD en janvier 1914 va entraîner un changement important dans le cours des événements du Protectorat, compte tenu de son caractère outrancier et de la personnalité beaucoup plus classique de son successeur, Monsieur MAGNIN. Ce dernier était sous-chef des Secrétariats Généraux de 1ère classe. Il sera nommé le 20 janvier 1914 et il assurera par intérim les fonctions de Résident jusqu'en juin 1916. La déclaration de guerre en août 1914 expliquera peut-être la prolongation de cette situation administrative provisoire.

1. - LE RESIDENT MAGNIN : WALLIS ISOLEE PAR LA GUERRE.

La période MAGNIN (1) sera donc courte par rapport aux précédentes et peu dense avec seulement onze correspondances. Plusieurs faits expliquent cela : les hostilités avec l'Allemagne présente aux Samoa proches des Wallis, comme en Micronésie, vont faire régner sur les communications navales inter-archipel (bombardement de Papeete en 1914) une certaine insécurité qui entraînera à la fois la limitation de la correspondance et surtout une volontaire discrétion quant à son contenu. Dans le cas de Wallis-Futuna, avec la guerre, l'Administration comme la Mission vont empiriquement mais très vite instaurer un modus vivendi qui évitera sur le terrain les débordements politiques quelque peu aventuristes qui marquèrent, de part et d'autre, la période BROCHARD.

Néanmoins, durant cette période, l'histoire de Wallis ne restera pas en blanc et des événements qui étaient en gestation dans les affaires récentes vont y évoluer et y trouveront soit une heureuse conclusion, soit de nouveaux développements.

(1) Période identifiée sous la rubrique MAG.6.OO.

Prise de fonction du nouveau Résident

La première lettre du nouveau Résident sera datée du 21 avril 1914 (1). Elle intervient après un intérim de trois mois environ de l'interprète JOUBERT. Le nouveau Résident dans ce premier et succinct rapport fait état des entrevues qu'il a eues avec le Roi à plusieurs reprises. Le portrait n'en est guère flatteur : *"C'est un homme important et sans grande force de caractère, il paraît cependant animé de bonnes intentions envers le Résident et semble vouloir s'affranchir un peu de la domination par trop écrasante de la Mission catholique"*.

Ainsi rien n'a changé, pourrait-on croire, car ce portrait du royal personnage apparaît comme une reproduction de celui d'autres Rois et de leur situation vue par d'autres Résidents dans le passé. Fait nouveau : le premier Ministre, le Kivalu, a été démis par le Roi et son Conseil. Si on se souvient du rôle que BROCHARD avait fait jouer à ce personnage venu pour huit mois à Nouméa, cette nouvelle a un certain intérêt. Quelles sont les causes de la chute du Kivalu ? Pour le Résident, il serait devenu arrogant et indépendant (n'avait-il point été décoré à Nouméa ?) et il jouait un double jeu entre le Résident et la Mission. Tels sont les arguments de fond du Roi et de ses Ministres. Mais une affaire plus récente a servi de prétexte précis. Il s'agit de "l'affaire HAGEN". Cet armateur-négociant a probablement pris langue avec le Kivalu lors de son long séjour à Nouméa, et envoyé un recruteur de main-d'oeuvre à Wallis. Une quinzaine de travailleurs wallisiens ont été recrutés en échange *"d'une certaine somme d'argent"* à distribuer par le Roi aux familles des volontaires. Le Roi chargea le Kivalu de faire la répartition mais, lit-on, *"Kivalu empocha la somme à son profit" ...!*

Apprenant la chose, le Conseil du Roi a exigé, afin de prévenir des troubles, la destitution de l'indélicat notable, ce que le Roi accorda à une délégation venue la lui demander. Mais, note le

(1) cf. MAG.6.1.

Résident MAGNIN, M. JOUBERT qui assurait l'intérim : "ne manqua pas de faire observer au Roi et aux Ministres l'incorrection du procédé et les prévint qu'ils seraient sévèrement admonestés lors de la prochaine visite du navire de guerre".

Ainsi s'achève la première lettre du nouveau Résident. Elle confirme, si besoin était l'instabilité des rapports existant à l'intérieur de la structure monarchique. Elle fait apparaître aussi que les contentieux ouverts sous la période BROCHARD perdurent. Compte tenu des moeurs océaniques de l'époque, la tractation entre le Kivalu et HAGEN est habituelle et le détournement qu'aurait fait le Kivalu des fonds remis par le Roi au profit des familles, n'est guère établie d'une part et peut s'expliquer coutumièrement d'autre part.

La réaction de JOUBERT est intéressante, car elle montre l'irritation d'un acteur important des péripéties récentes qui va défendre le Kivalu pour ce qu'il représente : un allié de l'Administration contre le Roi et la Mission. Dans ce contexte, et JOUBERT ne s'y trompe pas, la chute du Kivalu est un revers grave, car elle atteint l'esprit du traité de Protectorat "révisé en 1913".

Il est nécessaire aussi d'évoquer la personnalité de Nicolas HAGEN (1) dit "TIBY" qui est un des types les plus achevés et des plus remarquables des "entrepreneurs des Mers du Sud" de cette époque. Son intérêt pour Wallis montre le lent glissement de l'archipel vers les entreprises coloniales, leurs milieux d'affaires et leurs pratiques "courantes" (recrutement de main-d'oeuvre, troc de produits, accords coutumiers associant intérêts européens et des chefs locaux).

Retour à la canonnière.

Le 22 mai 1914 courte lettre du Résident qui annonce l'arrivée

(1) cf. voir sa bibliographie dans : Calédoniens de P. O'Reilly qui décrivant cette forte et brillante personnalité écrit : <<Il fonda avec plus ou moins de succès des plantations et des comptoirs aux îles Wallis, à Fidji et même Samoa>>.

du "KERSAINT" (1). Le commandant ROQUE a examiné le cas du Kivalu, mais n'a pas changé les décisions le concernant. Par contre, l'officier de Marine a réuni le Conseil royal et a sermoné les chefs sur "la grosse faute" qu'ils avaient commise en destituant le Kivalu sans l'avis préalable du Résident. Aussi a-t-il infligé une amende de 300 francs aux chefs en sus de la mercuriale publique qu'ils ont reçue. Deux chefs, KAMALIELE et VITELIO, deux fils de chefs et trente Wallisiens se sont embarqués pour Nouméa où ils ont des contrats de travail (pour la maison HAGEN ?). Le Résident note enfin que le médecin du navire a vacciné une grande partie de la population et donné de nombreux soins.

Le 17 juillet 1914, courte lettre du Résident au gouverneur (2) qui annonce que le 14 juillet a été célébré "avec tout l'éclat possible sur une île isolée du Pacifique" : décoration, drapeaux et salves dans la meilleure tradition. L'habituelle réception à la Résidence a réuni les commerçants, leurs employés, le Roi actuel et ses notables, l'ancien Roi et ses amis. Des festivités populaires, tir à la cible, course à pied, à cheval, en sac et des jeux ont fait participer le peuple de Wallis à cette fête.

L'annonce de la guerre mondiale.

Un rapport du 14 août 1914 (3) annonce que le cargo "MOTUSA" (anglais) a atteint Wallis, c'est le premier navire à y faire relâche depuis le 24 mai dernier. Le navire a comme passager Monseigneur BLANC, mais surtout il apporte la nouvelle de l'état de guerre entre la France et l'Allemagne. Le Résident à ce propos écrit : "Permettez-moi, Monsieur le Commissaire Général, d'exprimer l'espoir que nos armes sont victorieuses, et le profond regret que j'éprouve de ne pouvoir me trouver parmi les combattants qui donneront enfin aux Allemands la leçon qu'ils méritent". Emotion patriotique d'un fonctionnaire

(1) MAG.6.2.

(2) MAG.6.3.

(3) MAG.6.4.

colonial, peut-être loin de la *"ligne bleue des Vosges"* mais présent par le coeur... D'ailleurs l'ennemi est proche, car il tient les Samoa occidentales et il dispose d'unités navales dans le Pacifique ; aussi le cargo "MOTUSA" par sécurité repart-il sans charger le coprah. Par prudence, le Résident joint à la missive un câble qu'il confie à un passager du cargo car on craint un éventuel arraisonnement ! Dans ce câble, le Résident signale les croisières allemandes entre Wallis, Samoa et Fidji et demande qu'on rassure son fils à Nouméa, car Madame MAGNIN qui est à Wallis est dans *"un état de santé inquiétant"* (le Résident s'excusant de cette précision familiale).

Avec la guerre, MAGNIN annonce la chute des cours du coprah et la situation déplorable qui va affecter les indigènes, obligés de consommer le coprah invendu ou de le faire sécher pour une vente hypothétiques. Mais 200 tonnes déjà stockées risquent d'être abîmées et les droits de sortie du coprah, chapitre important des recettes du Protectorat, en seront très affectés. Compte tenu des circonstances, le Résident en conclusion signale qu'il a demandé au Roi et aux chefs de décommander les réjouissances et festivités prévues pour l'arrivée de l'Evêque BLANC.

Notons que le Résident n'évoque qu'indirectement la Mission catholique, il ne mentionne pas si elle a été représentée lors des fêtes du 14 juillet. L'invitation à annuler les fêtes prévues pour la venue de l'Evêque est adressée au *"Roi et aux chefs"*...

Prudence volontaire du nouveau Résident ou réserve froide mais courtoise ?

Dernier point, qu'advient-il du sujet allemand OPPERMAN, installé depuis plus de trente ans à Futuna ? Il semble être complètement oublié, alors que la guerre met en cause aussi les civils européens qui jouent dans certaines îles des rôles importants et deviennent des sujets ennemis (1)! Nous n'aurons pas d'autres nouvelles

(1) Il apparaît que la famille Wendt d'origine allemande fixée à Samoa et qui a des représentants à Wallis ne sera pas non plus inquiétée.

pour l'année 1914 ; seul un navire atteindra Wallis en Novembre selon PONCET (1) et apportera la nouvelle de la victoire de la Marne et de la mort du Pape Pie X ! Le courrier du Résident, probablement pris par ce bateau, s'est-il égaré ?

Débuts des tracasseries du nouveau commerçant de Futuna.

L'année 1915 va débiter par une petite agitation propre à Futuna et dont la cause réside dans les litiges habituels entre le coprah-maker PETERSON qui semble-t-il a succédé à OPPERMANN et les habitants de Sigave.

Le 12 janvier 1915 (2) c'est une courte lettre du Roi TOMALE de Sigave qui fait état des plaintes que formule ce district contre l'unique commerçant de l'île accusé de créer des troubles : *« Il parle mauvais et est arrogant envers moi. Je ne puis supporter plus longtemps qu'il agisse ainsi dans mon pays »*. PETERSON refuserait, d'après le Roi, un arrangement selon la "coutume locale" pour le transport du coprah jusqu'à l'embarcadere. Le Roi fait état de la nécessité pour PETERSON de respecter les consignes d'une lettre du Gouverneur concernant le commerce du coprah. (Mais en marge de ce document le Gouverneur annote son ignorance d'une telle lettre !...) En conclusion, le Roi fait savoir que la récolte du coprah est arrêtée à cause de PETERSON...

Le 4 mars, le Résident MAGNIN transmet une lettre de plainte (3), rédigée en Anglais, par PETERSON le 12 janvier 1915 et qui dénonce les agissements des Futuniens à son égard et d'une amende arbitraire de 100 francs que le Roi de Sigave lui a infligé. Aussi le commerçant porte plainte contre le Roi et demande raison au Résident : *« ...I like to know if the chiefs of Futuna has the power to do us they like with my coprah bought and paid for ? »* (4)(sic).

(1) cf. PONCET op cit. p.72.

(2) MAG.6.5.

(3) MAG.6.6.

(4) "J'aimerais savoir si les chefs de Futuna ont le pouvoir de faire ce qu'ils veulent avec mon coprah acheté et payé par moi ?"...N.D.T.A.

Calme politique mais économie désastreuse.

Il faudra attendre le 3 mai 1915, pour que le Résident dans un bref rapport fasse le point de la situation (1). La lettre met en exergue son souci majeur : la coupure partielle des relations de Wallis avec les autres ports de la région. Le dernier navire est passé le 14 février 1915, soit 79 jours sans bateau... Aussi les commerçants ont-ils épuisé leurs vivres d'autant plus qu'un cyclone a ravagé l'île le 16 mars 1915 *"qui a tout détruit ici"*. En conséquence, le Résident va insister auprès du capitaine du "MOTUSA" (qui appartient à M. KAAD bien connu à Wallis depuis longtemps) : *"pour qu'il revienne assez vite afin de pouvoir assurer le ravitaillement des Européens et des indigènes ; nous avons malheureusement eu à enregistrer quelques décès causés par la disette"*. Ainsi comme après chaque cyclone important, l'île de Wallis devient très dépendante de l'extérieur pour son ravitaillement de base, maintenant rendu plus difficile par la guerre et l'irrégularité des communications. Rien de marquant n'est signalé dans l'île au niveau politique, signe que les esprits sont occupés d'abord à résoudre les problèmes quotidiens dus au cyclone et au manque de vivres.

Le 9 août 1915, le Gouverneur avise le Résident du départ du "KERSAINT" pour Wallis (2). Le navire embarquera à Ouvéa (des îles Loyautés) le fils du Roi (de Wallis ?) et 30 Wallisiens rapatriables qui avaient été probablement recrutés par la Maison HAGEN (3). Une visite médicale *<<rigoureuse>>* sera faite pour dépister les cas de lèpre éventuels. Il est probable, bien que cela ne soit pas précisé, que l'avis s'arrêtera à Futuna pour régler les litiges en cours.

Il faut attendre le 31 décembre 1915 pour disposer d'une

(1) MAG.6.7.

(2) MAG.6.8.

(3) cf. BRO.5.61.

● nouvelle correspondance du Résident. Il s'agit de son *"Rapport annuel sur la situation générale du Protectorat"* pour l'année écoulée (1). Ce rapport assez long reste très administratif par le fond comme la forme : rapport classique d'un fonctionnaire qui n'étale pas ses sentiments ou ne prétend pas être un machiavel insulaire comme certain de ses prédécesseurs.

Dans sa première partie, le rapport analyse la situation politique du protectorat, MAGNIN en préambule se réjouit d'une situation *"satisfaisante pendant le cours de l'année 1915"* et il note que c'est un progrès par rapport aux années précédentes. Le Roi et les grands chefs soumis aux conseils du Résident ont fait preuve de plus de modération en accordant plus de liberté *"aux petits chefs... et au peuple, rompant ainsi avec le caractère despotique qui faisait le fonds de la politique océanienne"*. Mais l'événement le plus considérable qui est noté, est l'acceptation *"par le Roi, les chefs et la population entière"* d'un impôt de capitation ! Malheureusement rien ne nous est dit sur la manière dont cet impôt si longuement et vainement voulu par les Résidents VIALA et BROCHARD a été enfin obtenu. Est-ce qu'il supprime *"la part contributive"*, quelle est son assiette ? Néanmoins, et à juste titre, MAGNIN voit dans l'acceptation de cet impôt le signe de la détente des rapports entre l'Administration française et la Monarchie ainsi que la confirmation de la confiance qui est née envers le Résident, une fois levée la traditionnelle méfiance des insulaires. Pour MAGNIN, l'objectif qu'il a fait sien est que les Wallisiens considèrent le Résident comme *"...le représentant autorisé de la nation qui les protège et qui n'a en vue que le bien général du pays"*.

Autre signe de la détente des esprits et de la confiance qui règne, le soutien à la cause française pour le conflit en cours apporté par les Wallisiens : *"Depuis le commencement des hostilités, nos indigènes ont, malgré la profonde détresse dans laquelle ils se trouvent depuis le dernier cyclone, apporté leur obole par des versements aux souscriptions ou des dons en nature, heureux de souligner ainsi leur*

(1) MAG.6.9.

loyalisme et de collaborer par leur générosité (dans la mesure du possible et malgré des circonstances défavorables), à la Défense Nationale et marquer leur reconnaissance à la mère-patrie". Dans cette attitude le Résident trouve aussi le signe des progrès réalisés par l'influence française à Wallis.

Abordant les relations avec la Mission catholique, MAGNIN note qu'elle s'est montrée "plus réservée que pendant les années passées". Le départ du R.P. BAZIN et la nomination à la tête de l'Evêché de Mgr. BLANC sont pour MAGNIN les causes de cette nouvelle attitude plus positive, la Mission commençant à comprendre "qu'elle pourrait avoir à se repentir d'avoir persisté à vouloir jouer dans le pays un rôle que rien ne l'autorisait à tenir". Ainsi le Résident fait sienne l'analyse de certains de ses prédécesseurs, mais sans sectarisme ni a priori apparent au moins. D'ailleurs, le Roi en se dégageant de la tutelle trop lourde de l'église et en se rapprochant de la France, contribue aussi à cette évolution de la Mission vers une plus grande réserve.

Abordant la situation économique et commerciale de l'archipel dans le second point de son exposé, le Résident annonce qu'elle "a été franchement mauvaise en 1915". Pourtant les prévisions de production étaient excellentes, mais les cyclones de janvier et mars "ont presque complètement dévasté les plantations". Ensuite, une grande sécheresse compromettant les cultures vivrières nouvelles a régné de mars à novembre 1915. Le résultat est qu'"une véritable famine s'est abattue sur l'île". L'imprévoyance "habituelle" des autochtones n'a fait qu'aggraver la situation et c'est dans ce domaine que MAGNIN affirme qu'un effort important reste à faire. Améliorer la production du coprah par le débroussaillage des cocoteraies : "souvent mal entretenues et lutter contre les rats qui mangent les cocos", voilà le premier objectif. Car "malgré tous les conseils donnés à ce sujet, (que) l'exploitation agricole est à peu près inexistante, elle se réduit à la récolte des produits de cocotiers, mais sans aucune culture". Aussi l'impôt de capitation amènera les producteurs à se sentir responsable et à les stimuler.

A ces calamités naturelles et à ces insuffisances humaines, la guerre a ajouté ses propres charges : hausse du fret des produits importés de base, mais aussi chute des cours du coprah, et diminution des achats. Certains commerçants faute d'un volume d'activité suffisant, ont dû fermer partiellement leurs magasins, une société ancienne(?) a dû arrêter totalement son activité. Il résulte de cette paralysie des affaires "un arrêt presque complet du mouvement commercial aux îles Wallis". Ainsi l'année 1915 constitue une anomalie due aux circonstances

Le Résident aborde ensuite en troisième point, la situation sanitaire et l'hygiène publique. La disette consécutive aux cyclones a entraîné de nombreux décès chez les vieux et les enfants. Mais la non-observation des règles élémentaires d'hygiène est une autre cause du mauvais état de santé avec le pullulement des porcs domestiques auprès des cases habitées. MAGNIN cite comme maladies importantes l'éléphantiasis, la tuberculose, la grippe, les affections oculaires : la lèpre existe aussi. Un médecin serait nécessaire, mais anote sur cette lettre le Gouverneur, cela est impossible avant la fin des hostilités !

Abordant en quatrième point le problème des écoles, le Résident MAGNIN ne peut que constater la situation déjà décrite par ses prédécesseurs. L'éducation est un monopole de la Mission, en l'absence d'école publique, et l'instruction donnée en wallisien "est toute religieuse". Et, comme les anciens résidents, MAGNIN déplore la méconnaissance quasi totale de la langue française chez la population. Aussi recommande-t-il l'envoi d'un instituteur pour créer une école communale à Mata-Utu.

Le dernier point évoqué dans ce rapport concerne l'île de Futuna que le Résident, n'ayant pas de moyen de transports, n'a pu visiter. Aussi il s'agit faute de moyens d'action, d'un "protectorat

(1) Qui était un métis et sujet Anglais, Peterson déjà connu à Wallis et qui remplaça Oppermann dont on ignore le sort.

nominal", où un missionnaire "assure la garde du pavillon et donne quelques nouvelles au Résident".

La confusion règne entre les deux roitelets de l'île comme à l'intérieur de leurs royaumes vu l'absence d'autorité supérieure. Comme l'ont fait ses prédécesseurs, le Résident demande soit l'affectation d'un délégué à Futuna, soit l'achat d'un petit bateau pour y organiser des tournées à partir de Wallis. Les frais en découlant seraient en partie payés par l'application à Futuna du régime wallisien de contributions. Pour l'année 1915, concernant cette île, MAGNIN n'a eu "que des renseignements très espacés et imprécis" car il n'a pu s'y rendre. Cependant, écrit-il "je me suis efforcé d'aplanir par correspondance les incidents signalés, soulevés au sujet du coprah entre les indigènes et le seul commerçant, installé dans cette île" (1). La récolte de coprah a été satisfaisante, car l'île a été épargnée par les cyclones.

En conclusion, le Résident recommande la tournée d'un navire de guerre, ce qui n'a plus eu lieu depuis vingt mois, de façon à renforcer la présence morale de la France. Notons que le Gouverneur approuve en marge du rapport cette demande.

Ainsi Wallis connaît un certain calme plat, imposé par la guerre, les calamités naturelles, la personnalité conciliante du Résident et l'apaisement des passions anciennes. Le Roi se rapproche du Résident en s'éloignant de la tutelle missionnaire et la Mission se tient sur la réserve...

Retour à l'agitation.

Ce ne sera que le 6 mars 1916, que le Résident apportera au Gouverneur de nouvelles informations sur l'évolution de la situation à Wallis (1).

(1) MAG.6.10.

Une situation troublée est apparue qui menace de déboucher sur de l'agitation. Il s'agit en fait de la répétition d'un scénario maintenant bien connu à Wallis depuis quelques années : "Deux prétendants au trône, les nommés TOMASI et VISESIO aidés de deux lieutenants, SELEGASIO et SONADI se mettant en tête de quelques partisans (une soixantaine environ) ont voulu soulever un mouvement de révolte pour renverser le Roi et prendre sa place".

C'est l'établissement d'un impôt de capitation à compter du 1er janvier 1916, qui est le motif invoqué, ainsi que le caractère précipité de cette mesure compte tenu de la pauvreté du pays. Or, pour le Résident, le pays n'est pas pauvre et avec les revenus normaux du coprah peut acquitter cet impôt, qui, note-t-il d'ailleurs, a été accepté par l'unanimité des chefs et le Roi. Mais "moins de paresse et plus de soins aux cocoteraies" amélioreraient le niveau de vie des WALLISIENS qui par ailleurs "ne se privent pas" de dépenses de "luxe". En réalité pour MAGNIN, les deux meneurs ne visent qu'à remplacer le Roi, puisqu'ils avaient approuvé à l'époque la mise en place de la capitation. Le Roi, informé à temps de ce complot et avec le soutien du Résident, s'est montré très énergique et le calme s'est rétabli. Bien que dûment sermonnés et repentants, les trublions, pense le Résident, n'ont pas renoncé à leur projet. Aussi, à titre d'exemple demande-t-il l'internement préventif à Nouméa et pour quelques années des agitateurs. Mais pour ce faire, il faudrait la présence du "KERSAINT", toujours pas revenu à Wallis depuis près de deux ans, ce qui ne manque pas de faire murmurer certains Wallisiens sur la force réelle de la France !

Ainsi l'île de Wallis semble, après un apaisement peut être trompeur, revenir à ses vieux démons. Le coup d'état a tendance à y devenir une pratique permanente, ce qui traduit probablement une agitation des esprits qui remonte à BROCHARD : tout événement nouveau sert de prétexte à réveiller et à assouvir par un coup de force, de vieilles rancoeurs ou des ambitions déçues. Il est probable aussi, quoi qu'en pense le Résident, que l'impôt de capitation ne doit guère être populaire partout à Wallis et que son acceptation par l'autorité monarchique a été jugée abusive par beaucoup.

Mais le Résident, loin de rester passif, va s'efforcer de

retourner en sa faveur cette agitation en isolant les meneurs. C'est l'objet de sa lettre du 25 mars 1916 (1) pour le Gouverneur. Dans cette courte missive, le Résident rappelle que la crise en cours a pour prétexte l'impôt de capitation. Or, sûr de la volonté du Roi et de son Conseil, le Résident a fait une tournée générale des villages pour s'assurer de l'état d'esprit de la population. Dans des réunions publiques, il a expliqué les avantages attendus des recettes nouvelles (création d'écoles, de routes, d'un wharf). Tournée fructueuse puisque *"dans 18 des 19 villages de l'île, mes explications ont été comprises"* et acceptées ; un seul village, celui de Aho, dirigé par TOMASI, a objecté sa pauvreté, alors que remarque le Résident, ce village est un des plus riches avec de jeunes cocoteraies en plein rapport. Aussi MAGNIN a-t-il réfuté ces mauvaises raisons et affirme que la majorité de la population est satisfaite *"de voir enfin l'Administration prendre en main la gestion financière de leur petite île..."*.

Ainsi se termine en juin 1916 la courte période du Résident MAGNIN. Elle est finalement peu riche en informations nouvelles, sauf l'annonce de *"l'acceptation"* enfin de la capitation et de l'agitation larvée qui en découle. La guerre, la diminution des touchées de navire affectent Wallis et accusent son éloignement comme sa fragilité. Quant à Futuna, loin de toute atteinte de l'action coloniale, sa population échappe à tout contrôle et poursuit ses micro-querelles intestines parfois pimentées de quelques démêlés avec son unique commerçant probablement *"encanaqué"*(2). Immuable, la vie à Futuna se déroule ignorant l'évolution du lointain monde extérieur. Seule la Mission y incarnerait finalement la modernité du temps...

Curieusement à propos de la période MAGNIN, Mgr PONCET

(1) MAG.6.11.

(2) Terme désignant jadis les Européens vivant à la mode locale, les Canaques (ou Kanaques) était un terme désignant les matelots polynésiens, par extension s'applique maintenant aux Mélanésiens aussi.

s'interroge (1) pour savoir si la Mission n'avait pas discrètement joué un rôle, par l'intermédiaire de Mgr. BLANC, pour faire accepter l'idée de la capitation (2). Fils d'Amiral, patriote intransigeant, l'Evêque du Pacifique central a pu se prêter à ce rôle au nom du réalisme et dans le souci d'effacer les errements de la période BROCHARD. En tout cas, un décret (que nous n'avons pas retrouvé) du 14 juin 1916 signé par le Roi a entériné l'impôt de capitation. Notons aussi que selon la chronologie de Lano reprise par Mgr. PONCET en 1915, un incident aurait opposé des Wallisiens au commerçant chinois MING KONG, qui aurait été frappé. Nous n'avons retrouvé aucune pièce officielle évoquant cette affaire qui est intéressante, car symptomatique de la crise liée au coprah et aux commerçants étrangers et qui apparaîtra vers la fin de la période MALLET à Wallis en 1921.

2. - LA PERIODE DU JUGE-RESIDENT MALLET : UNE ENERGIE EFFILOCHEE.

C'est en juin 1916, que Monsieur MALLET, Juge de Paix à Bourail (Nouvelle-Calédonie), est nommé Résident de France à Wallis-Futuna où il séjournera jusqu'en décembre 1921.

Il paraît probable que les premiers rapports du nouveau Résident ont été perdus puisqu'il faut attendre le 26 février 1917 pour avoir la première lettre du nouveau délégué français ; mais ces pertes de courrier seront compensées par l'existence de rapports annuels suffisamment exhaustifs pour faire le point de la situation dans le Protectorat.

(1) cf. Mgr. PONCET op cit. p. 72.

(2) Nous verrons par la suite que le Résident BARBIER évoque le rôle de l'Evêque dans cette affaire.

2.1. - Agitations, manoeuvres et pressions productivistes.

La maîtrise du coprah.

Dès sa première lettre (1), le Résident indique bien quelle sera sa préoccupation : tout faire pour augmenter la production de coprah, seul produit soutenant l'économie locale. Le premier souci du Résident a été d'obtenir l'assurance que le cargo "MOTUSA" pourrait chaque mois venir charger le coprah de l'archipel. Les commerçants disposant à nouveau d'une trésorerie pourvue, la préparation du coprah assurée d'être payée va pouvoir se poursuivre activement. Cela permettra d'obtenir fin mars, l'impôt de capitation dû dès 1916, mais remis en cause à la fin du séjour du Résident MAGNIN par certains chefs qui arguaient de la crise des ventes et de la misère de l'île (2). La nouvelle récolte s'annonce "magnifique" et le Résident a pris les choses en mains : "*Je ne laisse aucun repos aux indigènes*" car il est décidé à obtenir vite de bons résultats qui amélioreront la trésorerie du Protectorat. Cependant, note MALLET, il lui reste à obtenir la garantie d'une rotation mensuelle du vapeur qui vient de Levuka (Fidji) en s'engageant à lui assurer un chargement complet.

Au ton de cette lettre et compte tenu des objectifs que s'assigne le nouveau Résident, on peut dire que c'est une nouvelle perspective de l'action administrative qui s'ouvre. Avec l'économie de guerre, les limitations budgétaires donc qui en découlent, le problème de l'auto-financement sur ses ressources propres du budget du Protectorat devient la priorité du Résident et celle de l'Administration coloniale ici comme ailleurs. La personnalité de prime abord énergique du Résident est donc engagée dans cette affaire qui va être une des dominantes de son long séjour.

(1) MAL.7.1.

(2) cf. MAG.6.11.

Le 26 avril 1917, c'est le Gouverneur J. REPIQUET de Nouvelle-Calédonie qui dans un court message (1) accusant réception de la lettre précédente approuve « l'énergique intervention » du Résident en faveur de la récolte du coprah et de sa préparation pour la vente. IL tient à remercier le Roi de Wallis pour l'aide qu'il apporte ainsi au Résident.

Le 15 juin 1917, court message (2) de MALLET au Gouverneur REPIQUET qu'il informe de son départ à Futuna "pour trois à quatre semaines" en compagnie de l'interprète. C'est le "MOTUSA" qui transporte le Résident et celui-ci annonce qu'il donnera par câble les résultats de cette mission unique par sa durée dans les annales du Protectorat.

Ce n'est qu'en fin de l'année 1917 que de nouvelles informations sur l'archipel nous sont données grâce au "Rapport annuel sur la situation du Protectorat de Wallis-Futuna pour l'année 1917" (3). En préambule, le Résident précise qu'il n'a pas fait de rapport annuel pour 1916, compte tenu de son arrivée trop récente à Wallis et de son désir "de juger en toute connaissance" la situation locale.

Premier point analysé, la situation politique de Wallis. Un événement vient d'y survenir : en novembre le Roi Soane PATITA est décédé des suites d'une crise d'éléphantiasis. Le portrait qu'en donne le Résident est flatteur surtout par rapport aux jugements portés par ses prédécesseurs envers d'autres souverains locaux : "Le Roi Soane PATITA bien que souvent malade, était énergique et bon. Il aimait surtout la France et ses dernières pensées alors que nous étions à son chevet une heure avant de mourir, étaient pour la France. se préoccupant de savoir si, quoique malade il y avait toujours notre amitié". Le Résident rappela en public, lors de la mise en terre du défunt, ses nobles sentiments royaux, ce que confirma Mgr. PONCET (4). « A cette occasion, M. MALLET, revêtu de ses insignes de magistrat, prononça sur

(1) MAL.7.2.

(2) MAL.7.3.

(3) MALK.7.4. datée du 31 décembre 1917.

(4) cf. mgr. Poncet op cit. p. 73.

sa tombe, à l'issue de la messe de funérailles, un discours d'adieu)).

Le personnage du nouveau Roi fait regretter le défunt au Résident : "SOSEFO MAUTAMAKIA (1) est loin d'avoir les mêmes qualités que son prédécesseur. S'il semble aimer la France, ce que nous croyons-nous pouvons dire que le Roi du pays n'a aucune autorité, aucune énergie, incapable de prendre une décision, il se laisse supplanter par des Ministres qui eux, ne manquent pas de trancher une question, mais le plus souvent hélas à côté !" Toutefois ces médiocres ou inquiétants traits de caractère du nouveau Roi n'embarrassent guère le Résident, qui depuis son arrivée a pris le pouvoir en mains : "Nous avons voulu et réussi, bien que simple protecteur, à imposer notre volonté et oblige les chefs à reconnaître et à respecter notre autorité". Car le Résident adhère en ce qui concerne "les naturels de Polynésie" à la théorie du pouvoir fort qui se manifeste envers les chefs, surtout par "l'énergie et la fermeté", tandis qu'"un faible est condamné de suite". Mais cela n'exclut ni la "justice" appliquée avec "bienveillance" ni même souvent "la bonté". C'est ainsi "que l'on arrive à les dompter et à les faire se mouvoir dans le sens que l'on désire". Le peuple de Wallis selon le Résident, a bien compris depuis un an ces principes et il n'hésite plus à venir lui confier ses préoccupations, ce qui avant aurait entraîné de lourdes sanctions. C'est dans le domaine économique que ce changement se perçoit le mieux. Traitant de ce chapitre, le Résident juge les résultats de l'année qui s'achève "excellents". En effet, en 1916, à côté des calamités naturelles, il y avait eu les stocks invendus de coprah du fait de la baisse des cours et de la chute des achats, à quoi était ajouté le problème du "tapu" imposé par les chefs de Wallis. Le Résident ne voit que l'aspect négatif de cette mesure "façon lamentable de duper les malheureux indigènes". Malgré les efforts de persuasion du Résident, il ne réussit enfin qu'à se

(1) Qui n'a rien de commun avec avec l'ancien Roi MAUTAMAKIA ou TOKILA détrôné lors de la confrontation BROCHARD/BAZIN de 1911.

faire expliquer par le Roi cette mesure sans pouvoir la faire cesser car : *"les commerçants de la place ne payaient pas le coprah à un prix assez élevé"*. En décembre 1916, le Résident prit alors l'initiative de les réunir chez lui et après bien des discussions obtint une augmentation des prix d'achat du coprah. Mais peu après, malgré la promesse faite par les chefs, l'année 1917 commença avec le "tapu" toujours en place alors qu'une récolte magnifique s'annonçait *"le barbare "tapu" sévissait de plus belle"* !

Aussi le Résident soutenu par le commerce de la place, décida-t-il de se "fâcher" et d'exiger du Roi que l'interdit soit levé et qu'ensuite il ne puisse plus être remis, sauf après consultation des commerçants et du Résident. Le Résident reconnaît que cette démarche visait à remettre en cause *"une décision touchant à l'organisation du pays, d'une coutume sacrée..."*.

Malgré ce, comme écrit MALLET *"le morceau était bien gros pour être emporté d'une seule fois"*, mais après une série de pressions rapides, satisfaction fut obtenue. Et le Résident cite, tableaux à l'appui, l'évolution du commerce à Uvéa de 1916 à 1917. Nous reviendrons ultérieurement sur ces chiffres, mais il est à noter que l'exportation du coprah y passe de 245 tonnes en 1916 à 1490 tonnes en 1917 et que le volume des entrées de biens de consommation courante (tissu, épicerie) y connaît une augmentation très forte, témoignant de la prospérité soudaine de l'île grâce aux énergiques mesures prises et imposées pour améliorer la production du coprah. Néanmoins, cette reprise de l'activité a un revers car, écrit le Résident, le coprah exporté part en Australie et les produits importés à Wallis sont achetés en Australie ou en Nouvelle-Zélande et vendus *"à des prix inavouables"*. Le Résident en déduit qu'une compagnie commerciale française assurant le commerce local et le transport du fret et des passagers pourrait en s'installant à Wallis *"récolter de beaux bénéfices"* d'autant que l'ouverture des indigènes à la civilisation entraînerait une extension du commerce de produits jusqu'ici invendus. C'est l'idée du "pacte colonial" système qui était jugé le plus pertinent dans les conceptions de l'époque.

Le rapport aborde ensuite un domaine nouveau pour Wallis, celui de son essor agricole. Le Résident remarque d'abord que malgré 75 ans de présence missionnaire *"rien n'a été fait pour enseigner aux*

indigènes les méthodes des cultures les plus usuelles". Aussi s'est-il lancé dans l'animation et la vulgarisation rurale, de façon à pallier les dangers inhérents à la monoculture du coprah : "Nous leur avons démontré, à la suite d'essais que nous avons entrepris, que non seulement tous les légumes d'Europe réussissaient à merveille, mais encore que le caféier arabica et même le libéria poussaient et produisaient au-delà de toutes les espérances". On ne peut qu'être étonné de la rapidité des résultats que dit avoir obtenus le Résident avec les caféiers plantés au mieux depuis un an et qui normalement, si l'on s'en tient à l'exemple calédonien, demandent plusieurs années de croissance avant de commencer à produire ... Notons le grand optimisme du Résident qui affirme que compte tenu des brillants résultats enregistrés "... les terres jusque-là incultes vont être plantées en caféiers". Ce qui laisserait supposer que la coutume wallisienne a accepté cette nouvelle production en même temps que de remanier les droits fonciers complexes qui régissent les terroirs de l'île...?

Passant au problème de la Mission et de l'instruction publique, MALLET écrit avoir "à dessein" lié les deux rubriques. Le Résident n'entend pas refaire ici le procès de la Mission qui a déjà été fait par "tous mes prédécesseurs". Mais, précise-t-il, "nous nous bornons à dire que nous avons avec la Mission les meilleures relations (relations qui nous ont permis d'apprendre bien des choses)". Pour le Résident, l'omnipotence de la Mission n'est plus, son pouvoir principal réside dans "la crainte des démons de l'enfer" comme des vieilles superstitions "mais de là à dire que ce sont les missionnaires qui mènent le pays, il y a loin - ce temps est passé !"

Des changements récents ont eu lieu avec la nomination de Mgr. BLANC comme Evêque du Pacifique central. Ainsi la langue française commence à être enseignée grâce au Père FILLION à Wallis et à la Mère Emmanuelle à Sofala, alors que jusqu'ici le Français était resté inconnu sauf chez quelques élèves de Lano qui disposent de maigres rudiments. Même les prénoms chrétiens ont été traduits en wallisien ! L'enseignement missionnaire n'en est pas moins resté basé sur les cantiques, parfois enseignés en latin, mais "quel latin !" déplore le Résident. Certains Wallisiens s'étonnent de cette situation imposée et suspectent les intentions des Missionnaires "car quelques uns des

indigènes ajoutent à tort ou à raison que c'est pour les mieux exploiter...". Certes un nouveau Missionnaire arrivé il y a un an et connaissant tout le Pacifique central devait transformer le contenu de la pédagogie, mais jusqu'ici il n'a rien fait (il s'agit du Père FILLION). Aussi, estime le Résident : "Il est absolument indispensable que nos institutions républicaines pénètrent efficacement chez ces gens". Pour cela, il faut des "maître d'école : 3 pour Wallis, 2 pour Futuna" qui pourraient venir de l'école des moniteurs de Nouvelle-Calédonie (1). Ce serait le seul moyen de faire évoluer les Wallisiens et de leur montrer les progrès dus à un enseignement bien compris qui les amènera à la reconnaissance envers "la France généreuse", leur faisant mesurer les carences de "l'éducation hypocrite et abrutissante qui règne depuis trop longtemps..." .

Après ce plaidoyer, le Résident fait le bilan de la situation sanitaire qu'il juge pour 1917 "relativement favorable". La grippe avec complications pulmonaires frappe vieillards comme enfants et elle est aggravée par le mauvais état sanitaire. L'éléphantiasis est la principale maladie comme dans toute la région et il y a quelques lépreux (dont le Gouverneur recommande, par note manuscrite en marge, l'isolement dans une léproserie). Il n'y a pas d'alcoolisme, grâce à la prohibition de l'alcool et paradoxalement "la mortalité infantile est minime en raison du peu de soins dont sont entourés les nouveaux-nés"...? Enfin, la pharmacie est bien dotée en médicaments distribués selon les besoins. Aussi le bilan démographique est-il positif en 1917 avec 188 naissances et 79 décès !

Dernier point évoqué : les bâtiments de la Résidence. MALLET dresse un tableau cruel du pitoyable état des bâtiments qui datent de plus de 30 ans "... constructions en bois, couvertes de toles ondulées; elles ne semblent tenir que par les couches de peinture... Déjà par un vent moyen... toutes les planches s'agitent et se cabrent". Les réparations sont incessantes et sans résultat durable. Pour pallier à cette situation, le Résident propose de reprendre l'idée d'un de ses

(1) Ecole formant des moniteurs indigènes d'enseignement primaire, installée à l'époque à Montravel (Nouméa).

prédécesseurs de financer la construction d'une nouvelle Résidence par l'émission de timbres-poste qui seraient très vite achetés par les collectionneurs...

Le rapport s'achève par "un dernier point" : Futuna. Malheureusement, concernant cette île où l'information disponible est en général rare et succincte, le Résident se borne à renvoyer le Gouverneur à un rapport de mission *"que nous avons dressé après l'annexion de cet archipel"*. Ce qui laisse supposer que la mission du Résident effectuée en fin juin 1917 a abouti à un processus de demande d'annexion par les Rois d'Alo et Sigave comparable à celui qui avait abouti à Wallis en 1913, alors qu'il avait échoué peu après à Futuna lors de l'équipée du Résident BROCHARD. Evoquant Futuna, le Résident qui a dû y séjourner quelque peu en retire un dessein colonisateur surprenant : *"la situation de ce nouveau pays est bonne et nous confirmons que ce sera surtout dans ce pays que devront se porter les efforts de nos compatriotes désireux de venir s'installer dans cette partie du monde"*. Probablement le Résident pense-t-il à l'île Alofi d'assez grande superficie (50 km² environ), séparée de Futuna par un chenal, et à l'époque vide de tout village (1).

Dans sa conclusion, le Résident estime que les premiers résultats agricoles qu'il a obtenu et l'effort de mise en culture sont *"un point capital de la mise en valeur de Wallis qui marque déjà un point ascendant sur tout ce qui avait été fait depuis l'établissement du Protectorat..."* Même optimisme peut-être discutable concernant Futuna où *"un grand effort ne sera pas nécessaire, les habitants ont compris ce que nous attendions d'eux"*.

Néanmoins le Résident MALLET rappelle l'impérieuse nécessité de rompre l'isolement de l'île, d'y faire venir au moins deux fois par an un navire de guerre et la précarité de l'unique ligne anglaise qui relie l'archipel à Fidji et assure tout le ravitaillement.

(1) Alofi en 1978 n'avait que quelques cases abritant les cultivateurs de Alo venus faire leurs cultures sur quelques parcelles. La forêt occupe le sol de l'île mais les terres y sont médiocres.

an un navire de guerre et la précarité de l'unique ligne anglaise qui relie l'archipel à Fidji et assure tout le ravitaillement.

Dans ce rapport intéressant, le Résident entend montrer qu'il est un homme de caractère, décidé à faire valoir ses idées, même à les imposer. Dans les rapports politiques, il apparaît comme un réaliste, conscient de son activité et maîtrisant les réactions des acteurs de la scène politique locale du Protectorat.

En mai 1918, dans une courte lettre à la date non précisée (1), le Gouverneur de Nouvelle-Calédonie accuse réception du rapport annuel du Résident pour l'année 1917 et il félicite <<très chaleureusement>> le Résident MALLET <<pour les heureux résultats qu'il a obtenus>>. Le Gouverneur aborde trois des problèmes posés par MALLET.

1°) Etat de vétusté de la Résidence, il approuve et recommandera au Ministère la création d'un tirage philatélique pouvant financer la construction d'une nouvelle Résidence...!

2°) L'envoi de moniteurs indigènes a provoqué une "note toute spéciale", mais rien n'indique une suite favorable à ce projet.

3°) Pour l'isolement des lépreux existants, autorisation est donnée "...à créer, après entente avec le Roi, une léproserie avec l'obligation de l'isolement pour les malades..."

Ainsi le Résident est laissé à ses propres moyens malgré les encouragements et appuis officiels que reçoivent ses propositions.

Le Roi renversé.

Par lettre du 1er juillet 1918 (1) le Gouverneur est informé qu'un coup d'Etat a renversé le Roi de Wallis. D'après le Résident, si

(1) MAL.7.5.

le prétexte invoqué est que l'ancien Roi avait "*plusieurs maîtresses*", le vrai motif réside dans le mécontentement des producteurs de coprah qui avaient menacé le Roi et les chefs si les commerçants locaux n'augmentaient pas les prix d'achat. En effet, les cours ont chuté à Fidji et "*chutent encore*". Les Wallisiens comprennent très mal cette situation et accusent les chefs de complicité avec les commerçants. Le Roi voulait résister, mais devant le risque d'incidents violents et sur les conseils du Résident, il a accepté d'abdiquer ! Mais le nouveau Roi, VITOLIO, fut exilé il y a quelques années à Nouméa et mis en résidence dans l'île d'Ouvéa (2), dont il est revenu il y a deux ans. MALLET le décrit rapidement comme un "*garçon intelligent et hypocrite - comme tous d'ailleurs - chantre à l'église avant d'être intronisé et tout dévoué par conséquent à la Mission. Il a promis de ne suivre que mes conseils*". Promesse dont le Résident semble avoir mesuré la valeur, car il achève son court rapport en souhaitant un vote rapide du Parlement sur le projet d'annexion de l'archipel.

Ainsi l'assurance qu'affichait MALLET, il y a peu encore, est évanouie ! Sous la pression locale, le Roi a servi de bouc émissaire au mécontentement dû aux fluctuations des cours du coprah dont malgré les pressions du Résident auprès des commerçants (3) rien n'a pu enrayer la chute. La Mission avec le nouveau Roi conserve un agent dévoué et les ambitions du Résident sont battues en brèche. La destitution du Roi a été obtenue avec facilité, si on se rappelle les vains efforts de BROCHARD pour aboutir à ce résultat et cela incite à réfléchir sur la précarité et le caractère aléatoire des pouvoirs dont croient disposer les Résidents de Wallis ...

(1) MAL.7.6.

(2) Au village de Takedji (cf. MAG.6.2.).

(3) cf. MAL.7.4.

Le Résident désabusé.

Ce n'est qu'à la fin de l'année, le 31 décembre 1918 que le rapport annuel du Résident pour l'année 1918 (1) nous apporte des informations plus substantielles sur le cours des événements politiques dans le Protectorat.

C'est le 23 juin que le Roi a été détrôné, annonce sans préambule le Résident qui d'ailleurs est amer sur le secret bien gardé à son égard sur le déroulement de cette affaire. Le Roi aurait violé les lois de l'Eglise "...étant marié, il se serait laissé tomber dans les bras d'une autre femme". Le Résident nous dit qu'il s'agit là d'une loi du pays, introduite par les Missionnaires "que certains d'eux d'ailleurs ne font qu'enfreindre, et combien !" Notons que c'est la première fois qu'un tel reproche apparaît clairement, au moins dans les archives officielles... Mais si certains Missionnaires pêchent ainsi, pour le Résident "tout Uveén qui se respecte" contrevient allègrement à la règle. Le Résident fit donc savoir qu'il n'était pas dupe et nous lui laissons la responsabilité de son propos (et de sa «figure de rhétorique vraiment ingénieuse») dit en commentaire manuscrit le Gouverneur ! : "Lorsqu'ils virent que j'étais loin de partager leur avis en leur faisant comprendre que certains d'eux (ceux encore en état de porter l'arme) en faisait tout autant, ils me dirent alors que le peuple était mécontent du prix du coprah et qu'ils accusaient le Roi de faire cause commune avec les commerçants..."

Mais ce dernier motif n'était pas le vrai encore... Pour le Résident, le Roi a été détrôné par la Mission, à cause de son attachement à la France qui se traduisait par son rapprochement de plus en plus marqué avec la Résidence. Or "les journaux de Fidji venaient d'annoncer que la commission des affaires extérieures (2) avait émis un

(1) MAL.7.7. Rapport parti de Wallis "faute de navire" seulement le 20 mai 1919, a ajouté de sa main M. MALLET.

(2) De l'Assemblée Nationale qui étudiait le projet d'annexion de l'archipel en suspens depuis 1913 !

avis favorable à l'annexion de Wallis à la France..." Aussi, estime le Résident "la Mission voyait la chose faite sans trop de retard et il fallait dès lors un Roi à leur dévotion..." Les Missionnaires viennent de le trouver avec "le digne, onctueux et fervent catholique VITOLIO, ancien élève du séminaire de Lano où il a, dit-il, appris la théologie, à servir, chanter la messe et des masses de cantiques de par sa profession dernière, chantré à l'église de Mata-Utu... et ce fut lui qui fut assis sur le trône (en feuilles de cocotier) de Wallis". Ainsi le Résident ne peut dissimuler l'ampleur de sa déconvenue et la gravité de l'échec que sa politique a subi.

Déconvenue d'autant plus grave que le nouveau Roi, bien qu'ayant été exilé avec d'autres Wallisiens deux ans en Nouvelle-Calédonie, n'a rapporté que des souvenirs de cérémonies religieuses et "... il n'est rien resté de ce qu'ils ont pu voir de notre civilisation comme culture, commerce, industrie etc". Aussi, estime le Résident "il n'y a donc rien à faire avec ce Roi plus que tanaïtique et qui sait par les Missionnaires qui eux le prétendent du moins, que la France persécute tout ce qui touche à la religion". De plus l'actuel Roi, au temps de l'intérim de M. BOUGE, avait encouragé le souverain de l'époque à refuser de payer la part contributive due à la France ! Ainsi MALLET affiche dans son rapport une attitude nouvelle, résolument opposée à la Mission et dénonce la reprise de la collusion étroite existant jadis entre la Mission et les Rois contre la Résidence. Ce faisant, c'est tout l'échec de sa politique ambitieuse (à l'échelle de Wallis !) que MALLET avoue sans ambages.

Abordant dans un second point la situation économique et commerciale de l'archipel, le rapport du Résident n'est guère plus optimiste. La situation a été moins bonne en 1918 que l'année précédente, cela est dû à la sécheresse persistante qui a affecté la croissance des cocotiers. Les producteurs ont été aussi découragés par la chute des cours sur la place acheteuse de Fidji et par "la venue problématique du seul bateau" qui visite l'archipel, sinon les chargements seraient toujours assurés. Le mouvement de ventes de produits a pâti de cette situation.

Passant au problème de l'enseignement, si la situation reste inchangée globalement, le Résident note un fait positif : "Je dois

décerner au Père FILLION, directeur du séminaire de Lano, une mention toute spéciale en raison des progrès que j'ai été à même de constater chez quelques uns de ses élèves...; mais combien sont-ils hélas ! Une dizaine à peine et qui oublient ce qu'ils ont appris lorsqu'ils quittent Lano".

La situation sanitaire, elle, a été excellente en 1918 : il n'y a eu aucune épidémie. La pharmacie est bien dotée en médicaments et pansements. L'éléphantiasis reste la maladie la plus importante mais ne touche que les individus d'un âge avancé. Quant à la lèpre, le Résident estime qu'on ne pourra rien entreprendre contre elle : "tant que le pays ne sera pas français". En effet, précise le Résident "le lépreux est considéré ici comme un être sacré vivant dans sa famille, choyé mais ne sortant guère en dehors de la case". Il résulte de cette bonne année médicale un bilan démographique positif avec 209 naissances et 103 décès.

En dernier paragraphe, le rapport évoque Futuna où rien de notable ne s'est passé. "La situation y est prospère. La récolte de coprah a eu lieu normalement", grâce à son régime favorable de pluies et à ses petites rivières nombreuses descendant de la montagne, l'île est à l'abri de la sécheresse. Mais ses ventes de coprah sont, comme pour Wallis, limitées par la rareté des navires qui y viennent.

Le Résident conclut son rapport en rappelant que seule une ligne régulière de navigation vers Nouméa permettrait la réelle mise en valeur du Protectorat et éviterait la perte annuelle de près de la moitié du coprah.

Pour l'année 1919, nous ne disposons d'aucune correspondance du Résident sauf au 31 décembre, avec le rapport annuel adressé au gouverneur (1). Rapport assez succinct car rien de vraiment nouveau et important ne s'est produit dans le Protectorat depuis un an. Néanmoins, note MALLET, une certaine détente règne à Wallis, où le Résident entretient des relations cordiales avec les chefs mais il reste prudent car "... chacun doit s'observer, le Résident surtout, dans la crainte de voir ses paroles dénaturées selon les besoins de la cause". Ce sont

(1) MAL.7.8.

surtout les chefs qu'il faut redouter, ajoute MALLET, cependant depuis quelque temps, ils font preuve de plus de "soumission" au Résident. Le Roi "n'est pas dépourvu d'une certaine intelligence..." mais précise le Résident, il est contrôlé par le Kivalu (Premier Ministre) qui a seul la réalité du pouvoir. Or, le Kivalu est un personnage ayant peu d'aptitude par rapport au Roi : "Au contraire, et tout en étant, comme tous les Polynésiens d'ailleurs, gonflé de vanité et d'orgueil, il ne fait bien souvent que des sottises et il s'est rendu impopulaire". Le Roi, ne pouvant, par crainte d'être détrôné se débarrasser du Kivalu, est obligé de couvrir les fautes de son Premier Ministre que le Résident limite néanmoins par une surveillance attentive.

La situation économique du Protectorat, second point abordé dans le rapport du Résident, se ressent toujours "de la pénurie de communications maritimes". Alors qu'avant la guerre, précise MALLET, les bateaux de commerce venaient dans l'archipel huit à dix fois l'an,; avec le conflit, ces rotations organisées à partir de Fidji sont tombées à cinq par an. Comme les autochtones ne préparent le coprah qu'avec la certitude de l'arrivée d'un navire. il y a une chute sensible de la production. Ainsi en 1919, si les plantations ont été épargnées par le cyclone du 20 janvier, faute de bateau, beaucoup de coprah a été perdu.

Une fois de plus MALLET déplore le désintérêt des Maisons de Commerce de Nouméa pour l'archipel et le profit qu'en tirent ainsi les intérêts étrangers.

Passant au chapitre de l'instruction publique, le Résident note qu'il a demandé "depuis bientôt quatre ans", l'affectation de moniteurs de l'école de Montravel (Nouméa), originaires d'Ouvéa (des îles Loyauté) et comprenant donc facilement la langue locale. Il déplore que des considérations budgétaires légitimes en temps de guerre et d'autres priorités aient empêché ces affectations sans lesquelles il lui paraît impossible de transformer la mentalité des jeunes Wallisiens toujours éduqués par la Mission. Aussi n'attend-il, compte tenu de ces carences aucun effet de l'arrêté du 17 mai 1919, qui rend obligatoire l'enseignement du français dans les écoles des Missions. Le seul résultat à en attendre serait peut-être l'abandon de la formation de base que donnent en uvéen les Pères Missionnaires qui ne maintiendraient alors que l'enseignement du séminaire de Lano et du couvent de Sofala

pour les jeunes filles.

La situation sanitaire de l'archipel est restée bonne. En effet le Protectorat grâce à la rareté des liaisons maritimes a échappé à l'épidémie de grippe pneumonique dite "grippe espagnole" qui a ravagé les Fidji, les Samoa et Tahiti durant les derniers mois de l'année 1918. Néanmoins des mesures d'hygiène ont été prises envers les navires et dans les villages. A propos de la mortalité infantile de Wallis, le Résident note que malgré l'absence de surveillance des jeunes enfants "abandonnés à eux-mêmes, mangeant n'importe quoi, la mortalité infantile est presque insignifiante". Aussi, pour l'année 1919, il y a eu une nouvelle croissance démographique avec 185 naissances et 96 décès.

Dernier point du rapport qui est abordé brièvement : Futuna. Deux ouragans ont frappé l'île, l'un en janvier 1919, l'autre en décembre. Le Père HAUMONTE qui est le délégué du Résident pour l'île, a signalé "la turbulence" des chefs de Sigave et celle du Roi LIKALETO "Les Futuniens ne sont pas à craindre, mais ils aiment à se montrer, à braver". Ces attitudes sont dues au fait déplorable que depuis le début de la guerre, aucun navire de guerre français n'est venu visiter l'île !

Dans sa conclusion, le Résident redemande le retour des tournées navales dans l'attente de l'annexion du Protectorat à la France.

Ainsi l'année 1919 aura été comme l'année 1918, une année banale où les problèmes administratifs restent en l'état et où les demandes de moyens faites par le Résident sont toujours en suspens, comme reste en suspens la laborieuse procédure d'annexion du Protectorat à la France !

Agitation à Futuna.

La monotonie de la quasi sinécure qu'occupe le Résident va se rompre à partir de 1920 et l'intensification de la correspondance administrative est un signe de cette dissipation de la léthargie propre aux affaires du Protectorat depuis deux ans.

Le 4 février 1920, un court rapport du Résident (1) profitant de l'arrivée du navire est entièrement consacré à l'évolution de la situation à Futuna. Le Résident note d'abord que du 6 octobre 1919 au 3 février 1920, aucun navire n'était venu à Wallis tant et si bien que, faute de vivres, les Européens en avaient été réduits à consommer la nourriture locale jugée "assez pauvre". Le bateau apporte aussi des nouvelles du Père HAUMONTE qui fait office de délégué à Futuna. Ainsi le Résident apprend que les chefs du district de Sigave ont d'abord refusé de percevoir l'impôt de capitation fixé à 15 francs par homme valide de 18 à 60 ans ; puis ils ont proposé de le ramener à 10 francs et enfin ils ont décidé de se rendre en délégation à Nouméa auprès du Gouverneur pour s'en faire exempter !

Le Résident précise qu'en 1917 déjà, lors du voyage qu'il y fit, le Roi LIKALETO de Sigave s'était opposé à l'annexion française. Or, c'est un usurpateur car il n'est pas de sang royal, de plus il y a une tradition de turbulence et de trouble propre à Futuna en général et au royaume de Sigave en particulier. Il faudrait un Résident sur place à un pays à qui manquent les affrontements qui étaient de règle jadis. Le Résident se propose, lors de la venue d'un navire de guerre, de se rendre à Sigave percevoir l'impôt. Par contre le royaume d'Alo a payé sans difficulté 2100 francs d'impôt ; Sigave en doit autant (soit 280 imposables au total).

Cette lettre est intéressante, car elle confirme, si besoin était, qu'en 1920 l'île de Futuna reste complètement marginale par rapport à Wallis et au système du Protectorat. L'absence de moyens réguliers d'intervention paralyse toute action du Résident sur ce "Protectorat nominal" de Futuna quasiment laissé à lui-même depuis 1842, sauf de très rares et très brèves incursions d'un Résident. Cette lettre confirme ainsi qu'après l'échec de BROCHARD à Futuna fin 1913, MALLET y a séjourné et obtenu dans des conditions que l'absence de rapports ne permet pas de préciser, une demande d'annexion assortie de la mise en place de l'impôt de capitation.

(1) MAL.7.9.

Le 30 avril 1920, une courte missive du Résident au Gouverneur (1) raconte l'épilogue de la crise qui s'est ouverte à Futuna. Le Roi LIKALETO mettant à exécution son projet de venir avec une délégation demander l'exemption de la capitation sur ses sujets, est arrivé à Fidji. Mais là, renonçant à poursuivre sa route vers Nouméa, il a pris le voilier "SAMOA" pour gagner Wallis. Il a remis au Résident le montant de l'impôt et présenté ses excuses. Contrairement à certaines rumeurs, le Roi a payé lui-même et non sur le montant de la capitation les frais de ses déplacements ! Le Résident MALLET, devant l'heureuse conclusion de cette affaire, recommande au Gouverneur d'être indulgent, le Roi ayant promis de *"bien se conduire à l'avenir"*.

Ainsi l'affaire de Futuna s'est réglée à *"l'océanienne"* et le calme est *"officiellement"* revenu dans l'île agitée.

Au 31 décembre 1920, nous disposons du rapport annuel du Résident pour l'année écoulée (2). Ce rapport est important car il prépare aux événements qui durant toute l'année 1921 vont concourir à provoquer une nouvelle crise grave à Wallis, aussi grave que celles propres à la période BROCHARD.

2.2. - La première guerre du coco.

Les prémices.

Le premier point de ce type de rapport est traditionnellement l'examen de la situation politique de l'archipel. Malheureusement le Résident ne traite pas ce point, renvoyant à un rapport spécial daté du 20 octobre 1920 (qui est absent des archives conservées à Nouméa). Néanmoins, il évoque brièvement les changements qui sont en train de se produire sur la scène politique wallisienne : *"si dans mon rapport*

(1) MAL.7.10.

(2) MAL.7.11.

annuel de 1919, je mentionnais que le Roi actuel ne faisait que régner au lieu de gouverner, je dois dire qu'il a bien changé depuis et que son gouvernement se fait sentir chaque jour d'une façon aussi ridicule que tyrannique". Heureusement les rapports ultérieurs nous permettront d'appréhender les causes et les effets de ce "changement" qui inquiète tant le Résident.

L'essentiel du rapport annuel 1920 est consacré aux problèmes économiques, médicaux et enfin à Futuna en conclusion.

"L'année 1920 aurait dû être une année exceptionnelle pour le coprah..." annonce MALLET en préambule, mais le Roi a imposé le "tabou" pendant six mois sur sa fabrication, si bien que Futuna a exporté la majeure partie des 621 tonnes de coprah vendues. Sur les raisons du respect par la population de ce "tabou" jugé par le Résident néfaste à ses intérêts, ce dernier est précis : "Les habitants se laissent taire car ils savent que s'ils n'observent pas un "tabou", ils seront punis et que s'ils réclamaient au Résident, ils seraient par les chefs persécutés et punis jusqu'à la fin de leurs jours". Aussi, postule le Résident, la population souhaiterait-elle être dirigée par l'Administration française, seule source de progrès humain et social et le Résident rappelle à ce propos un extrait d'un discours d'Albert SARRAUT, Ministre des Colonies, prononcé le 27 février 1920 au Sénat, qui rend hommage à l'application de la Justice dans les colonies françaises afin de libérer des contraintes féodales et de leur cortège d'abus et de spoliations les peuples indigènes. Le Résident déplore qu'à Wallis se perpétue le règne et les pratiques des "Mandarins", qui exploitent la population et la découragent de "tout travail rémunérateur". Le seul remède réside donc pour Wallis et dans une moindre mesure pour Futuna plus préservée de ces abus, dans l'annexion à la France. Nous noterons que si le Résident dénonce vigoureusement les effets du "tabou" et la tyrannie des notables qui l'imposent, il n'analyse pas la cause de ce "tabou". Or déjà dans une correspondance de décembre 1917 (1), le Résident évoquait la crise née d'un tabou prolongé mis par le Roi et les chefs sur le coprah et les

(1) cf. MAL.7.4.

concessions qu'il avait obtenues des commerçants sur son prix d'achat comme du Roi pour la reprise des livraisons de coprah. Donc la crise rebondit et s'aggrave.

Dans le domaine de l'instruction publique, la situation restant inchangée, le Résident rappelle sa demande d'affectation de moniteurs calédoniens.

La situation sanitaire est ensuite évoquée. Le Résident confirmant un rapport de novembre, qui annonçait que l'épidémie de grippe qui est apparue dans l'année n'a fait qu'une trentaine de victimes (1). Néanmoins pour l'année 1920, la croissance démographique a chuté par rapport aux autres années (193 naissance, 177 décès, soit un solde positif de 16 seulement).

Comme d'habitude, MALLET conclut son rapport en évoquant succinctement Futuna toujours très isolée. Le retour d'un navire de guerre en visite après six mois d'interruption a eu un excellent effet et l'impôt a été régulièrement payé, le Roi de Sigave après avoir fait amende honorable est resté calme.

Ainsi l'année 1920 s'achève sous la menace d'une crise grave sous-jacente à la situation commerciale de l'île. Le quasi triomphalisme des premiers rapports du Résident a fait place à un attentisme morose. le Résident semble pris de court et avoir perdu l'initiative comme le mordant qui l'animait en 1917 ou 1918.

La crise du coprah : pétition des commerçants.

Le 18 mars 1921, les quatre grands commerçants de Wallis adressent une pétition au Résident qui la transmettra au Gouverneur (2)

(1) Notons qu'aux Samoa occidentales, passées après la paix de Versailles sous mandat attribué par la Société des Nations à la Nouvelle-Zélande, l'épidémie fit des ravages très importants dans la population.

(2) MAL.7.12.

avec un rapport que nous analyserons à la suite de la présente. Il s'agit des commerçants J. BRIAL, WAH, MING QUONG et J. SINCLAIR qui portent plainte contre le Roi !

En effet, ce dernier en décrétant un "tapu" secret a interdit aux Wallisiens de vendre leur coprah aux commerçants sous peine d'amende et de coups ! En dépit de cela, quelques autochtones apportent *"de nuit et en secret"* de rares sacs de coprah aux commerçants. Ce "tapu" s'explique par la création par le Roi et les chefs d'une *"compagnie uvéenne de commerce"*. Il en résulte que les pressions faites par le Roi et les notables incitent les Wallisiens à vendre aux prix fixés par cette compagnie, inférieurs à ceux des commerçants locaux et de plus payés sous forme de bons, ce qui fut interdit jadis, précisent les commerçants, à la demande des autorités wallisiennes elles-mêmes. Circonstance aggravante, les commerçants sont obligés de payer "cher" la main-d'oeuvre soit 7 francs par jour, plus 2 francs par heure supplémentaire effectuée après 17 heures. Par contre, *"la compagnie uvéenne ne paie pas sa main-d'oeuvre"*. Les commerçants déclarent qu'ils ont d'autres plaintes à faire contre *"le Roi, les chefs, leurs parents et "cette bande d'indigènes" de la "compagnie"*. Enfin, ils estiment que leur vie dans l'île est difficile, voire mauvaise, à cause de la mentalité des Uvéens. Aussi sont-ils prêts à faire un procès contre le Roi !

Ainsi le "tapu" royal dénoncé depuis des mois par le Résident vient de trouver sa justification : le Roi et les chefs ont décidé de prendre en main à leur profit et en y appliquant les règles de la coutume locale, les opérations de production, préparation et vente du coprah. Ils s'assurent ainsi un monopole complet sur le commerce de l'île et excluent les maisons de commerce de la place de toute opération dans l'avenir ce qui les condamne à disparaître.

Accaparer le coprah pour se libérer de la tutelle européenne !

Un long rapport du Résident daté du 23 mars 1921 (1) va donner au Gouverneur un historique détaillé des événements.

D'emblée le Résident affirme que la souveraineté de la France sur Wallis a été remise en cause : "Le Roi des Wallis, le nommé VITOLIO, en fonction depuis bientôt 3 ans, a rêvé de reprendre son pays, c'est-à-dire de rompre le Protectorat et la demande d'annexion qui l'a suivi".

Mais il y a plus grave aux yeux du Résident, le nouveau Roi est animé par une pulsion négative : "Ce triste individu qui a la haine du blanc (1) en général et du Français en particulier, qui l'a prouvé par ses paroles et ses actes alors qu'il n'était que chef ne le dit pas ouvertement ..." mais il est animé depuis longtemps par un seul but "débarrasser son pays de tous les blancs quelles que soient leur origine ou leur fonction" (2). C'est la première fois qu'un Résident fait état d'une attitude aussi radicale et de sentiments aussi violents visant à mettre fin à la présence européenne à Wallis. Cependant il va fournir les preuves de ses accusations car "l'on ne va pas jusqu'à dire quels moyens seront employés, mais la persécution, la chicane, l'injustice, l'abus d'autorité ou de pouvoirs ont été essayés..." Ainsi, il y a un an, un commerçant Chinois, MING QUONG établi depuis 12 ans et ayant hérité de son père quatre comptoirs commerciaux à Wallis fut frappé de "tapu" : défense fut faite aux Wallisiens de lui vendre leur coprah ou d'acheter ses marchandises ! Sur plainte de ce dernier, le Résident intervint auprès du Roi et demanda la punition des coupables que le Roi, s'il alla à Mua calmer les esprits, refusa de punir et durant deux mois MING QUONG resta sans réaliser d'affaires ! Sitôt le "tapu" levé pour ce commerçant, il fut imposé sur le négoce de J. BRIAL ! Le Résident intervint à nouveau et après quelques semaines tout rentra dans l'ordre. Mais le Roi refusa à nouveau de punir ou faire punir les coupables. Pour le Résident, cette attitude royale ressortait à un

(1) MAL.7.13.

(2) Souligné par le Résident.

complot secret : "...à savoir : harceler le blanc, le dégoûter afin d'arriver à le faire quitter le pays". Il se refusait à toute sanction "...pour la raison qu'il soutenait et encourageait des fils de chefs les grondant en public, mais les félicitant en privé dès l'instant qu'ils persécutaient le papalagi (le blanc)".

Ainsi, déjà le Roi avait arrêté son objectif "... faire partir les blancs à l'effet d'accaparer le commerce de l'île, pour son compte personnel..." et c'est ce qui est en cours de réalisation aujourd'hui, affirme le Résident !

Mais, nous apprend la suite du rapport, l'affaire qui a éclaté a des ramifications à Fidji et elle obéit à un montage assez surprenant et intéressant. Un wallisien qui s'appelle PETELO, ami du Roi, installé depuis dix ans environ à Fidji où il est employé à la compagnie des "Planteurs de Fidji", à Savu-Savu, a débarqué le 28 janvier 1921 à Wallis, sur un bateau de sa compagnie le "MANUA" avec deux Anglais de la même société. Les visiteurs s'entretenirent longuement d'abord avec le Roi puis les deux Anglais rendirent visite au Résident à qui ils déclarèrent être venus prospector les possibilités commerciales de Wallis. Le Résident attira leur attention sur le manque de scrupules des indigènes, tout en se déclarant prêt à les aider administrativement s'ils se décidaient à fonder un comptoir à Uvéa. Les visiteurs dirent qu'ils n'avaient encore pris aucune décision. Or, si dès le lendemain le Résident apprit le but réel de la visite des étrangers et attendait d'en être informé par le Roi (qui n'avait pas lui "l'habitude de demander des conseils", note avec dépit le Résident). Ce n'est que le 8 février, que le Roi envoya son Premier Ministre, le Kivalu informer le Résident de ses décisions !

Les décisions (1) que le Kivalu fit connaître étaient d'importance et sans précédent dans l'histoire commerciale de l'archipel :

(1) Nous avons préféré cité synthétiquement le contenu des précisions car MALLET cite textuellement et de façon très confuse les décisions énoncées par le Kivalu.

<< 1°) Le Roi et les chefs fourniront trois comptoirs commerciaux créés dans chacun des districts et importeront les produits vendus par ces magasins.

2°) Le Roi et les chefs tiendront eux-mêmes ces comptoirs.>>

<< 3°) Les marchandises seraient payées par le coprah fourni exclusivement aux chefs.

4°) Défense sera faite sous peine de punition de vendre du coprah aux autres commerçants.>>

Devant l'importance des décisions annoncées, le Résident signifie au Kivalu qu'il voulait voir le Roi à la Résidence. Celui-ci vint le lendemain et confirma la teneur des mesures décidées la veille. Le Résident fit alors des remontrances au Roi et essaya d'en savoir plus sur la visite des "Anglais". puis il lui signifia qu'il y avait des aspects inacceptables dans les décisions prises : "notamment, en ce qui concerne l'obligation aux habitants de livrer tout leur coprah..."

Devant ces remarques et les blâmes qu'elles comportaient pour le Roi, la discussion s'envenima, le ton monta, car, dit le Résident "le Roi, qui est un canaque très coléreux et qui ne se calme que devant la force, commença pour me répondre, à élever la voix...". Finalement la présence de l'interprète comme la menace du Résident d'arrêter la discussion, amenèrent le Roi à s'apaiser et à préciser ses intentions : <<Ce que t'a dit Kivalu hier n'est pas tout à fait exact. Je n'ai pas l'intention de forcer les gens du pays à livrer tout leur coprah à nous, ils seront libres de le porter où ils voudront, aussi bien chez les anciens commerçants que chez la Compagnie que nous formons>>.

Mais le Résident MALLET, sans se laisser bernier par ce compromis de forme, dit au Roi qu'il savait très bien que la pratique de l'autorité coutumière avec son despotisme, aboutirait à des abus envers les Wallisiens car, comme le fit valoir le Résident, le Roi et les chefs n'avaient pas de quoi payer le coprah qui servirait à solder les

marchandises importées. Aussi proposa-t-il au Roi de l'aider de ses conseils à constituer une société uvéenne de commerce fonctionnant normalement à condition que LAVELUA abandonne son premier projet. Mais le Roi refusa : *«Je ne veux rien défaire, d'ailleurs tous mes chefs sont de mon avis et nous marcherons»* ! Néanmoins, à la demande du Résident, il accepta de confirmer son engagement "...de laisser chacun libre pour son coprah, à trois reprises différentes, dans le cours de la conversation".

Mais sitôt parti, le Roi retrouva ses chefs "et leur donnait l'ordre d'informer la population de faire du coprah pour la Compagnie de Fidji avec défense, sous peine de punition, d'en livrer un seul panier aux autres commerçants installée à Wallis". Ordres qui furent exécutés à la lettre, écrit MALLET. Le lendemain 9 février, le Kivalu vint s'informer à la Résidence de ce qui avait été dit la veille. Mais Le Résident lui retourna la question et lui demanda ce que le Roi avait décidé après leur entrevue. Le Kivalu dit alors que le Roi était d'accord avec le Résident et que chacun serait libre de vendre son coprah. Mais en interrogeant à fond le Kivalu, MALLET apprit que le Roi avait tenu conciliabule avec deux chefs à sa dévotion. "Ces deux ignobles individus sont de l'acabit du Roi et toutes les saletés qui sont faites à Wallis émanent en partie de ce trio". Il résulta de cette rencontre qu'il ne serait pas tenu compte de la promesse faite au Résident : quant aux autres chefs, nous dit-il "ils ont dit "amen" ; ils sont trop bêtes pour discuter". Un homme du village de Liku vendit néanmoins du coprah à J. BRIAL après avoir eu l'accord du Kivalu. S'il fut interrogé et blâmé par les chefs et le Roi, il ne fut pas sanctionné. De plus, le Roi, profitant de l'absence du Kivalu, se prépara à le destituer, il lui reprochait d'avoir révélé au Résident le projet de création de la "Compagnie uvéenne". Aussi MALLET pour empêcher cette manoeuvre convoqua -t-il le Roi et les Ministres. Mais aucun ne vint arguant de divers prétextes et, note avec résignation MALLET "Kivalu, les deux chefs de Hihifo, ainsi que le chef de Mua sont d'ailleurs les seuls chefs sérieux du pays et par conséquent sont mal vus des autres qui composent ce que j'appelle la bande du Roi"

Donc, écrit le Résident, les décisions ont été prises par le Roi et ses partisans et elles sont graves ainsi que leur énumération le

fait apparaître :

1°) Le Roi a annulé en fait sa promesse au Résident de laisser la liberté de vente du coprah à ses sujets et deux récalcitrants viennent d'être punis.

2°) Un "tapu" de deux ans a été mis sur les ventes aux commerçants de l'île.

3°) Le Roi ne se rendra plus aux convocations du Résident, étant "un grand chef", il estime que c'est au Résident à se déplacer, s'il veut rencontrer le Roi. Le refus de LAVELUA de se rendre à une convocation du Résident le 25 février semble être un début de mise en vigueur de cette décision.

4°) Le Roi et le Ministre KULITEA, son principal inspirateur, annoncent dans les réunions de Kava (1) qu'ils prendront place sur le navire de guerre français attendu, pour aller signifier à Nouméa au Gouverneur "qu'ils ont la lumière" (sic) et donc "plus besoin d'un gouvernement de blancs chez eux".

5°) L'ex-Roi TOKILA SOSEFO, qui est parent du Roi actuel et qui bénéficie "d'une allocation facultative, heureusement" souligne MALLET, a pris parti pour le Roi et appuie sa volonté "de chasser les blancs". Or, note avec une froide ironie le Résident "cet homme était qualifié "grand ami de la France" !

Toutes ces décisions sont connues maintenant à Wallis et elles ont été confirmées au Résident par "le Premier Ministre, puis par le

(1) La prise de "kava", boisson fermentée aux effets anesthésiants, se fait le soir lors de réunions coutumièrement orchestrées ou lors de cérémonies officielles.

Père HEINQUEL, curé de Hihifo, ancien Supérieur de la Mission, en présence de trois de ses collègues".

Et MALLET résume la situation qui s'est créée à partir du "scénario" conçu par le Roi et ses conseillers "...Le Roi de Wallis secondé par ses chefs, a fondé un établissement de commerce sans un sou, il a obliqué les gens du pays à lui fournir du coprah pour acheter des marchandises sans bourse délier et il force tout le pays à lui livrer son coprah sous contrainte et défense est faite de porter du coprah aux commerçants..."

Le Résident conclut son rapport en redoutant l'éclatement de troubles "entre les partisans et les manants", mais ces troubles auraient aux yeux de MALLET "...l'excellent résultat de flanquer à la porte toute cette bande de malins qui ne sont en somme que des fiettes coquins et qui savent fort bien n'avoir pas le droit de faire ce qu'ils font".

Aussi MALLET affirme-t-il que : "c'est une affaire à régler au moyen du navire de guerre dont j'attends la venue avec le plus grand désir", la canonnière redevient ainsi le dernier argument !

En post-scriptum, le Résident avant de clore son rapport, annonce les lourdes amendes qui viennent de frapper "30 à 40 individus de 25 francs chacun" et coupables d'avoir vendu du coprah sans tenir compte du "tabou" royal touchant les commerçants étrangers. A Mua, où le chef PALATINA, jugé sérieux, ne suit pas le mouvement, si les mêmes infractions ont eu lieu, elles n'ont pas été sanctionnées. A Hihifo "où sont deux excellents chefs MUKOI et PAINO, ceux-ci ont refusé d'obéir aux ordres du Roi et des chefs ; les gens livrent leur coprah où ils veulent. Je crains des troubles entre villages !".

Ce rapport de crise est important à plus d'un titre. Il est d'abord un constat d'échec du Résident malgré les assurances données dans ses premiers rapports sur la manière dont il tirait les fils de la politique officielle de Wallis et manoeuvrait dans les coulisses du pouvoir. En effet, MALLET n'a pu empêcher l'élection d'un nouveau Roi indépendant de lui, pas plus qu'il n'a pu empêcher celui-ci de réaliser son projet d'une "Compagnie uvéenne". Notons le silence entourant la

Mission qui, si elle semble neutre ou dépassée par cette affaire, serait plus proche des vues du Résident que de celles du Roi. Certes, il y a probablement exagération sur les motifs "anti-européens" prêtés par MALLET au roi et à ses partisans, ainsi que sur leur désir de remettre en cause le Protectorat. Néanmoins, la mise en place de la "Compagnie Uvéenne", ses liens avec une société étrangère, témoignent d'un désir d'indépendance économique du souverain aussi bien que d'un souci de se dégager de la tutelle administrative, perçus par MALLET comme une volonté quasi révolutionnaire ! Certes l'exclusion de fait à court terme rapide des commerçants de Wallis est une mesure grave ; est-elle définitive dans l'esprit du Roi ou négociable ...? En tout état de cause, le Résident qui n'a pu ou su empêcher la situation qui s'est mise en place avec ses conséquences, n'a plus comme il le postule en conclusion de son rapport, qu'un recours : l'intervention de la canonnière pour remettre de l'ordre ! En effet, une anarchie des pouvoirs apparaît qui menace de dégénérer en troubles.

L'impéritie des décisions royales.

Le 16 mai 1921, nouveau rapport du Résident au Gouverneur (1) faisant un bref constat de l'évolution de la situation locale à Wallis. La situation s'aggrave, en effet, les chefs n'ont pas de quoi payer le coprah qu'on leur livre sur ordre, aussi remettent-ils des bons qui permettent un paiement en marchandises. Mais faute d'argent, les chefs n'ont pu faire des stocks de marchandises suffisants ! Autre conséquence : poussés à travailler pour le Roi afin de lui livrer le le Roi afin de lui livrer le maximum de coprah, nombre d'autochtones ont négligé les cultures vivrières et une disette est à redouter à terme selon le Résident car le Roi est resté sourd à ses avertissements.

Aussi le Résident demande-t-il que le navire de guerre qu'il "espère", apport une lettre du Gouverneur pour LAVELUA afin de le

(1) MAL.7.14.

maximum de coprah, nombre d'autochtones ont négligé les cultures vivrières et une disette est à redouter à terme selon le Résident car le Roi est resté sourd à ses avertissements.

Aussi le Résident demande-t-il que le navire de guerre qu'il "espère", apporte une lettre du Gouverneur pour LAVELUA afin de le menacer d'exil aux "Nouvelles-Hébrides". En effet, affirme MALLET "...l'exil à Nouméa est plutôt pour eux une partie de plaisir qu'une punition" et, poursuit le Résident sur un ton vengeur à la mesure de ses déconvenues : "Il faut montrer à ce canaque qui dans une harangue faite à Mua dernièrement s'est comparé à Dieu (tout comme le sinistre Guillaume)(1) et s'est proclamé tout puissant et infailible, qu'il y a sur la terre un maître auquel il doit d'abord obéissance et dont il doit accepter les conseils dans l'intérêt de la collectivité".

Ainsi très vite la nouvelle combinaison commerciale conçue par le Roi aboutit à une impasse qui risque d'avoir des implications graves (disette) et seule une sanction ferme du Roi responsable de la situation actuelle remettra de l'ordre dans l'île.

2.3. - La liberté du commerce imposée !

Intermède : la canonnière et le Gouverneur à Wallis.

Une demande de passage à bord de l'avis "ALDEBARAN" en partance pour Wallis est adressée le 14 juin 1921 (2) au Gouverneur. Elle émane d'une dame Augustine Thérèse CHARPIA, qui se présente comme "divorcée depuis huit ans, dans une position de grossesse avancée" et désireuse de se rendre "aux Somalis" (sic) comme passagère payante : "Elle sera accompagnée de son tuteur mari, M. Henri LAULLICCIU, Wallisien, se rendant dans sa patrie, y célébreront leur mariage à leur

(1) Allusion probable à Guillaume II d'Allemagne et au "Gott mit uns"...

(2) MAL.7.15.

arrivée "aux Wallis" (sic). Curieuse lettre, "classée" par le Gouverneur, et sur laquelle nous ne disposons pas d'autres informations. Il s'agit probablement d'un Wallisien-venu-travailler à Nouméa pour la Maison HAGEN et qui s'est mis "en ménage" avec une Européenne au passé peut-être agité, voire libérée de la Pénitenciaire (1)? Elle nous apprend en tous cas qu'avec le départ de l'"ALDEBARAN" qui a succédé au vieil aviso "KERSAINT", l'autorité française va réagir.

Le 20 juin, court message du Gouverneur (2) confirmant l'arrivée de l'avis à Wallis. Celui-ci ramène de nombreux Wallisiens et où figurent d'abord les nommés TOMASI, VISESIO, SELEVASIO, SONASI, qui sont libérés après cinq ans d'internement en raison de leur bonne conduite et de leur âge (3). Plus inattendu, un groupe de "4 naufragés de Futuna, dont 2 femmes de l'île Alofi, qui avaient été trouvés le 2 octobre 1916 dans une île de l'archipel des Salomon à 2000 km à l'Ouest par le vapeur "SOUTHERN CROSS" et débarqués à Nouméa dans l'attente d'un rapatriement. Enfin une trentaine de Wallisiens en instance de rapatriement" constituant le groupe de travailleurs recrutés pour la Maison HAGEN en 1913 (4).

Le Roi mis en cause.

C'est probablement le 25 ou 26 juin que l'"ALDEBARAN" atteindra Wallis, et fait surprenant, il transporte le Gouverneur REPIQUET venu sur place régler les affaires locales. Ne disposant pas de

(1) Pénitenciaire : Administration chargée des bagnes de Nouvelle-Calédonie à partir de 1864 et dont les détenus après achèvement de leur peine étaient libérés sur place.

(2) MAL.7.16.

(3) Exilés probablement sous MAGNIN après un incident avec un commerçant Chinois...?

(4) cf BRO.5.61.

rapports directs commentant cette visite et ses conséquences, nous en sommes réduits à l'examen des pièces annexes constituées par les minutes des interrogatoires du Roi et des commerçants auxquels le Gouverneur fera procéder dès son arrivée. Pièces que nous avons regroupées sous la même rubrique (1) datée du 27 et 29 juin 1921.

En effet, sur ordre du Gouverneur, le Résident a organisé une série d'interrogatoires des protagonistes de la "guerre du coco". c'est-à-dire d'un côté les commerçants qui avaient porté plainte contre le Roi auprès du Résident (2) et de l'autre côté, le Roi lui-même qui sera questionné par le Gouverneur REPIQUET en personne. Nous allons aborder en premier l'interrogatoire du commerçant BRIAL. Nous ignorons la date exacte (entre le 27 et 29 juin) de cette audition, et le nom de celui qui le dirigeait.

En substance, J. BRIAL déclara que dès la proclamation du nouveau Roi, le "tapu" fut imposé sur ses activités de commerce. Malgré ses plaintes réitérées, le Roi démentit toujours son rôle occulte dans cet interdit. Or, précise J. BRIAL, les chefs ne pouvaient imposer le "tapu" sans l'accord du Roi. Seul le Kivalu n'y participa pas. Le "tapu" fut mis effectivement en place lors de la création de "la Compagnie Uvéenne de Commerce". Pour punir les contevenants au "tapu" décrété, le Roi était averti par ses contrôleurs de pesée. BRIAL met en cause certains Wallisiens "qui ont voyagé" (à Nouméa probablement) et aident le Roi de leurs conseils. Mais surtout BRIAL dit : *«...Je suis persuadé que c'est la Mission qui pousse en-dessous et comme je ne suis pas de son opinion, par jalousie les Missionnaires poussent en cachette le Roi et ses acolytes»*. Après cette grave accusation, BRIAL estime qu'un certain TOMASI qui revient de Nouméa comme Petelo TUTAVAKE de Mua pourraient faire de bons Rois...mais BRIAL se plaint de l'inaction du Gouverneur : *«J'ai entendu dire : le Gouverneur est ici et ne fait rien, donc nous avons raison»*. Le commerçant donne ensuite une série de noms d'agitateurs et il approuve l'idée qu'il est nécessaire de les

(1) MAL.7.17.

(2) cf. MAL.7.13.

exiler en Nouvelle-Calédonie pour ramener le calme. Il estime à une quarantaine le nombre de Wallisiens punis par le Roi pour avoir refusé de respecter le "tapu" sur le coprah. Pour lui *<< 80 % de la population subit cette situation par crainte de représailles mais proteste dans le fond >>*. Et puis il y a la méthode des pressions indirectes, ainsi le Ministre KULITEA, a menacé les opposants à la "Compagnie Uvéenne" présents à un fono à Mua d'être exilés à Nouméa par le Résident ! Le Roi étant lié à la Mission, seule l'annexion *<< solution désirée par tous et même par les chefs ramènerait le calme dans le pays >>*. En conclusion, BRIAL précise que le Roi a exigé que chaque sujet livre gratuitement 100 livres de coprah et 112 livres pour les chefs au profit de la "Compagnie Uvéenne".

La seconde déposition est celle du représentant de la Mission WIN CHONG WHA représentée par M. AKIPA à Mua. L'interprète est M. BRIAL. AKIPA déclare qu'il y a douze ans que "le tapu" a été créé. S'il a eu des difficultés, elles ont longtemps été *"normales"* et peu graves, sauf depuis les six derniers mois où elles sont devenues sérieuses avec arrêt complet du commerce du fait des ordres du Roi et des chefs. Ces ordres sont liés à la constitution de la "Compagnie Uvéenne" et *<< aux intrigues de certains individus auprès du Roi >>*. Seul le Roi a pu commander le "tapu" et malgré ses promesses, il l'a maintenu. AKIPA estime que si bon ordre n'y est pas remis, sa compagnie quittera Wallis et *<< il supplie >>* le Gouverneur d'intervenir.

La troisième déposition est celle de Mr. WENDT qui était le représentant de la Maison SINCLAIR à Wallis (M. WENDT est le fils d'un des premiers commerçants allemands de l'île et connaît donc bien le pays). Dans sa déposition, il affirme d'abord ignorer l'origine du "tapu" mis par le Roi sur les transactions avec les commerçants. D'autant plus qu'il a toujours payé en *<< argent >>* ses achats alors que la "Compagnie Uvéenne de Commerce" paie *<< en marchandises et en bons >>*. WENDT signale que depuis la guerre, les Wallisiens ont trouvé trop chères les marchandises des commerçants, aussi sont-ils allés s'approvisionner aux comptoirs de la "Compagnie Uvéenne", *<< mais ils paient encore plus cher >>* dit le commerçant, au moins 25 % en plus... Au début de la création de cette compagnie, le Roi ordonna que le coprah

soit pesé chez lui, puis la population s'en étant émue, le Roi fit construire à cet effet un hangar, mais en gardant chez lui le stock de marchandises qu'il répartit ensuite dans les comptoirs créés dans les trois districts de l'île. Comme les autres commerçants, WENDT ne reçoit plus avec l'imposition du "tapu", qu'un peu de coprah apporté en sacs et de nuit, mais au risque de punitions. Le Roi, confirme le commerçant, a tenté d'imposer ses contrôleurs de pesée qui existaient avant la crise mais dont l'utilisation n'était pas obligatoire. Actuellement tous les vérificateurs de pesée appartiennent à la "Compagnie Uvéenne", de sorte que le Roi peut faire pression sur tous les récoltants de coprah. Interrogé sur l'avantage que le Roi tirerait du "système" de paiement par bons d'achats. M. WENDT affirme que selon M. BRIAL, le Roi touchait 15 shillings pour 100 livres anglaises de poids de coprah alors qu'il payait 9 shillings au producteur : *«Jamais les commerçants n'ont fait, et loin de là, un bénéfice aussi important»* précise WENDT. Il affirme encore que l'année passée, sa société avait avancé les sommes dues pour l'impôt à deux villages de Mua qui s'étaient engagés à rembourser cette avance en coprah.

Cependant malgré des interventions de la société auprès du Roi, aucun remboursement n'a encore été fait. Interrogé sur l'éventualité d'une disette alimentaire, WENDT la redoute pour un avenir proche, les chefs n'ayant pas donné d'ordres pour faire les cultures vivrières.

Dernière déposition. celle du commerçant Chinois MING QUONG de Mua, qui sera très prudent et allusif toujours interrogé par M. BRIAL interprète. MING QUONG confirme le marasme de ses affaires, car seulement un peu de coprah lui est apporté : *«Il est dû aux permissions données pour avoir de l'argent pour dire des messes»* ! Sur l'attitude du Roi, le commerçant précise que toutes ses démarches pour lever le "tapu" ont été un échec et que seule la recommandation du Résident d'attendre l'arrivée du bateau de guerre l'a retenu de fermer son commerce. Il signale qu'il y a eu un incident entre lui et le Roi qu'il refusait de recevoir un soir parce : *«qu'il était trop tard»*. mais peu après : *«sa maison a été criblée de pierres, cela a duré plusieurs jours sur ordre du Roi, malgré les excuses qu'il a été faire le lendemain de n'avoir pas servi le Roi»*. Il se plaint aussi de vols

de coprah et de tôles, dont il n'a pas eu le temps d'aviser le Résident !...

Dernière audition, le 29 juin 1921 celle du Roi VITOLIO (1). Elle fut faite en présence du Gouverneur et avec le truchement de l'interprète officiel JOUBERT, le Roi étant assisté du R.P. MARQUET.

Les arrières pensées dans la soumission royale.

Dans un court préambule, le Gouverneur REPIQUET fit savoir qu'il attendait les explications du Roi sur sa conduite que personne n'approuve y compris ...*<<les missionnaires, ni (par) ses propres ministres>>*. Le Roi répondit par une adresse où la flagornerie se mêlait à des explications embarrassées entrecoupées de déclarations d'intention apaisantes. Le Roi d'abord au nom de ses *<<Ministres et de mon peuple>>* se réjouit de la visite du Gouverneur ! Puis il rappelle que son pays est sous la protection de la France et s'excuse à l'avance des *<<termes irrespectueux ou déplacés>>* qu'il risque d'utiliser "...*<<mon intelligence n'étant pas aussi développée que la votre >>*"

Avec une certaine assurance orgueilleuse, le Roi nie avoir mis le "tapu" sur le coprah : car s'il l'avait fait :*<<les commerçants n'auraient pas eu un coco>>* ! Concernant le système des peseurs de coprah patentés, le Roi affirme que si certains de ces sujets ont été punis, ce n'est pas parce qu'ils ont pesé tout seuls : *<<mais pour l'avoir fait sans vérificateur de pesée>>* en accord d'ailleurs avec le Résident ! Mesure qui se justifie par l'ignorance de beaucoup de ses sujets et les tromperies qui se pratiquent chez les commerçants ! Si le Roi confirme son désir de voir une saine concurrence régner entre les commerçants de Wallis, il lui a fallu au départ *<<protéger la Compagnie Océenne>>* qui était *<<en butte aux commerçants de Wallis>>*. Il avait aussi informé le Résident qui lui recommanda de suivre ses conseils.

(1) MAL.7.18. Identifié isolément vu son importance.

mais le Roi avait rétorqué qu'il ne suivrait que *«les conseils du Gouvernement Français par son Résident et les conseils des Pères car c'est grâce à eux que je suis ce que je suis aujourd'hui»*. En terminant sa harangue, si le Roi s'excuse d'avoir parlé *«trop fort»* devant le Résident, il estime que ce dernier a *«fait des gestes que j'ai trouvés irrespectueux envers moi»* et que le Gouverneur n'aurait pas eus !

Malgré cet habile plaidoyer royal, le Gouverneur tout en se gardant de brusquer les choses, mit en évidence à travers l'historique de la situation et les divers témoignages entendus, les contradictions de l'exposé de LAVELUA et *"la manière détournée et d'ailleurs fort habile"* dont le Roi usa avec le tabou pour atteindre les maisons de commerce. Si le Roi essaye de biaiser et même de justifier les contrôleurs de pesée, il ne put convaincre son auditoire. Le ton de l'interrogatoire monta entre le Gouverneur et le Roi qui avec une certaine insolence déclara : *«Mes gens sont bornés et ils préfèrent continuer à aller là même où ils sont lésés. Les chefs doivent veiller sur eux»*. C'est le Père MARQUET qui sauva la position du Roi menacé de sanction par le Gouverneur du fait de son entêtement. Le Roi sentant la menace déclarat alors par le truchement du Père qui peut être arrondi les angles qu'il se rangeait à l'avis du Gouverneur et qu'il acceptait de revenir à la situation de 1917 où les vérificateurs de pesée n'avaient qu'un rôle facultatif. Il s'engagea aussi à respecter la liberté du commerce : *«chacun fera ce qu'il voudra soit pour l'achat, la vente ou l'emploi du vérificateur de pesées»*.

Le Gouverneur conclut cette audition en exprimant sa satisfaction et la certitude que les problèmes locaux seront réglés par la bonne volonté de tous, le sens de la justice du Résident et la bonne coopération que le Roi apportera aux décisions à prendre. Il précise que c'est *«les préventions»* qu'il avait contre le Roi qui l'ont empêché de se rendre au palais royal, mais puisque le souverain s'engage à *«...obéir, je prends acte de sa déclaration»*.

Ainsi s'achève cette série d'auditions ou d'interrogatoires des protagonistes des événements récents. Il en ressort l'incertitude sur la durée du "tapu" mais aussi avec son renforcement, ses liens

évidents avec la "Compagnie Uvéenne de Commerce" créée par le Roi et les chefs. Bien qu'incriminée par le commerçant BRIAL et que le Roi s'en soit recommandé, la Mission catholique apparaît comme neutre dans le débat et semble n'avoir joué aucun rôle direct.

Le même jour, 29 juin 1921, le Roi va signer une déclaration manuscrite (1) qui explicite les conclusions de son entrevue avec le Gouverneur REPIQUET et confirme les engagements qu'il a pris. Nous en donnons le texte intégral :

« Je laisse la liberté à tous mes sujets de faire leurs achats dans les maisons de commerce choisies par eux. Je laisse la liberté à tous mes sujets de se servir ou de ne pas se servir des vérificateurs de pesées. »

Je certifie qu'avec mes chefs, j'obéirai aux deux déclarations ci-dessous et à Monsieur le Gouverneur »

C'est moi : LAVELUA VITOLIO- KIVALU le Grand d'Uvée. »

Ainsi par ce texte d'une forme naïve mais claire le Roi accepte de revenir au droit et implicitement renonce aux pratiques utilisées pour imposer sa "Compagnie Uvéenne de Commerce".

On peut considérer que « la guerre du coco » s'achève officiellement le 30 juin, date du départ du Gouverneur. Bien que les documents à notre disposition ne nous l'indiquent pas expressément, cette affaire va entraîner des sanctions prises par le Gouverneur à l'encontre des trois Ministres qui avaient soutenu et encouragé le Roi dans ses initiatives (2). D'autre part, le Résident a été chargé d'apurer les comptes de la "Société Uvéenne de Commerce" et de liquider ses biens.

Cette agitation et son dénouement provisoire n'ont pas empêché le dénombrement de la population, le premier à notre connaissance

(1) MAL.7.19.

(2) cf. J.S.O. chronologie p.32.

organisé par l'administration et daté du 1er juillet 1921 (1). Compte tenu de l'intérêt purement démographique de ces documents, nous réservons leur étude pour la deuxième partie de ce travail.

C'est le 20 juillet 1921—que—MALLET expédie son premier rapport après la crise (2). Rapport mi-figue-mi-raisin et assez attentiste, même si le Résident se félicite du retentissement des décisions prises par le Gouverneur et du regain de prestige de l'autorité française. Certes le Résident qui a réuni les chefs de Wallis a obtenu leur obéissance pour les instructions qu'il leur a transmises. Le 14 juillet a vu la visite protocolaire des chefs sauf ... "Le Roi qui, la veille était mourant, mais cependant n'est pas décédé à l'heure actuelle"! Mais rendu prudent, MALLET écrit que seule la suite des événements permettra de vérifier le sérieux de ces engagements verbaux : "J'ai tout lieu de me montrer sceptique, car ce n'est pas la première fois que de pareils engagements ont été pris". Le maintien du Roi lui paraît aléatoire compte tenu de son état de santé et du mécontentement de certains chefs exclus de l'interrogatoire du Roi par le Gouverneur le 29 juin. Enfin le peuple n'a guère apprécié, selon MALLET, que les trois Ministres du Roi seuls aient été exilés : "alors qu'ils n'ont fait qu'obéir au Roi". Cependant si renversement du Roi il y a, cela "se passera sans aucune espèce de trouble, comme toujours", estime le Résident. MALLET aborde ensuite la liquidation de la "Compagnie Uvéenne". Le vapeur "MANUA" a en effet amené le représentant de la Compagnie de Savu-Savu (Fidji) qui s'était associée avec le Roi. Le Résident recevra le prix du coprah vendu par cette société et le distribuera aux ayants-droit. Ainsi se clôt en apparence cette crise du commerce wallisien. En conclusion, le Résident signale qu'il est "toujours sans nouvelles de Futuna". le bateau ne s'y étant pas arrêté.

Dans une longue note en marge, le Gouverneur REPIQUET regrette que le Résident se charge d'indemniser lui-même les Wallisiens avant

(1) MAL.7.20.

(2) MAL.7.21.

porté leur coprah à la "Compagnie Uvéenne". En effet, note-t-il le Résident ne doit pas s'immiscer dans la liquidation d'une affaire commerciale véreuse, mais, en tant que "tuteur", veiller simplement au paiement scrupuleux des créances dues aux indigènes.

Les comptes du Roi...

En date du 3 août 1921, le Résident dresse le bilan des comptes de *"la Maison de commerce des chefs de Wallis"* et commente la situation locale qui en découle (1).

Le rapport débute par une page de comptabilité succincte. A la première ligne des entrées de recettes, il apparaît d'abord que du 23 février au 6 août 1921 (2), les ventes de coprah (fourni gratuitement et sous la contrainte, précise le Résident) de la "Compagnie Uvéenne" à la Société de Savu-Savu (Fidji), atteignent le total de 93 075 francs.

La "Compagnie Uvéenne", a acheté 61 700 francs de marchandises diverses qu'elle a revendues avec un bénéfice *"dérisoire"* écrit MALLET, de 10 % . Ainsi au total, les "chefs-administrateurs" de la "Compagnie Uvéenne" ont encaissé : 93 075 + 6 170 (10 % de bénéfice des marchandises) soit 99 245 francs. Une fois payées les marchandises reçues de Fidji soit 61 700 francs, il reste 37 545 francs. Bénéfice net, juge le Résident, puisque la "Compagnie" qui était régie par la hiérarchie et la coutume profitait à des chefs : *"ne payant ni location de locaux, ni main-d'oeuvre pour les manipulations du coprah ou des marchandises, ni employés..."*. Or ce bénéfice non négligeable (lorsqu'on pense au budget du Protectorat) a disparu ! Des chefs, dit MALLET *"ont volé ces 37 545 francs à la collectivité"* tout en faisant croire que la population recevrait sa part du bénéfice ! Puis ils ont

(1) MAL.7.22.

(2) Il y a probablement erreur de date, les comptes étant arrêtés au 3 août et non au 6 août !

payé en bons d'achat, ajoute-t-il, en faisant croire "qu'ils n'avaient plus d'argent...". Or une partie de ces bons est restée impayée pour un — montant estimé à 12 500 francs d'après "les comptables" des chefs dont les bilans ont été transmis au Résident. Interrogé le 5 août, le Roi. "...s'est borné à me répondre qu'il n'y comprenait rien et qu'il ne savait pas où était passé l'argent". Néanmoins, mis en présence de M. DOODS, agent de la Compagnie de Savu-Savu, le Roi a reconnu "avoir reçu personnellement en deux fois, de cette dernière, la somme de 5 375 francs". Pressés de questions, les "comptables" eux "prétendent que 400 francs environ ont été remis au Père BAZIN (1) pour dire des messes pour la prospérité du commerce des chefs par le Roi" !... Le Roi a néanmoins essayé de se faire prêter 400 francs par M. DOODS afin de donner le change, affirme enfin le Résident, car la rumeur court à Wallis que le Roi a accaparé les fonds et que les 12 500 francs de bons à payer resteront non honorés. conclut M. MALLET.

Ainsi en quelques mois, le système d'autorité monarchique de Wallis a fait ses preuves. Par ordre du Roi, près de 100 000 francs de coprah ont été obtenus aux meilleures conditions. Mais le bénéfice à tourné semble-t-il la tête aux responsables et il apparaît qu'il était temps que les autorités fassent cesser une entreprise bien aléatoire qui à coup de traites de cavalerie, grugeait une population décrite comme "soumise et naïve".

Nouveaux remous.

Une telle situation ne pouvait qu'entraîner une recrudescence de l'agitation à Wallis, ainsi que le fait connaître une courte lettre du Résident au Gouverneur en date du 29 août (2). On y apprend que le Roi n'a échappé à la déposition que grâce au soutien du Père BAZIN et à

(1) Revenu à Wallis comme simple curé de paroisse.

(2) MAL.7.23.

l'intervention de la Mission qui a retenu les chefs hostiles au monarque. Aussi, constate MALLET, le Roi raffermi dans son autorité est-il allé le 27 août, accompagné de trois chefs fidèles : KULITEA, MAHE et PULIUVEA, les autres refusant de le suivre, signifier au Résident qu'il refuse que à l'avenir le produit des amendes aille à la Résidence ! La discussion semble avoir été houleuse si l'on en croit les propos royaux «...ton Gouvernement est plus fort que moi et ce ne sera qu'à la force que je me soumettrai, mais de par ma volonté, je refuse. Les lois françaises ne sont pas promulguées ici, je ne les reconnais ni pour moi, ni pour mon peuple, pas plus que les écrits passés antérieurement par ton Gouvernement, toutes ces lois je ne les accepterai que lorsque j'exprimerai ma volonté de les voir appliquées dans le pays dont je suis le maître... Je te prie de porter ma réclamation à la connaissance de ton Gouvernement». Après ce morceau de bravoure, le chef KULITEA dit encore : «le représentant du Gouvernement Français n'a pas le droit de juger aucune personne habitant Wallis, d'ailleurs les punitions infligées par le Résident ne se font jamais» (sic).

Ainsi c'est un véritable défi à l'autorité du Résident comme à celle de l'Etat protecteur qui est signifié par le Roi et qui traduit l'imminence d'une nouvelle crise grave aux Wallis. Il est à noter que l'affaire du coprah n'apparaît pas directement dans les propos tenus, mais il est bien probable qu'elle en constitue l'arrière plan.

De graves soupçons.

Toujours à la date du 29 août 1921, nous avons un autre rapport du Résident (1) qui reprend les problèmes hérités de la "Compagnie Uvéenne de Commerce". Le rapport mentionne d'abord une sordide accusation : Un nommé SUTA, chef et membre d'un conseil, est venu informer le Résident que trois Wallisiens faisaient courir le bruit que : "le gouverneur avait reçu de l'argent de M. BRIAL" pour déporter

(1) MAL.7.24.

à Nouméa les trois agitateurs punis à titre d'exemple en juin 1921 ! Le Résident espère savoir avec le temps qui est à l'origine de ce bruit ; un de ses auteurs serait un intime du Roi, note MALLET...

Après cette nouvelle, le Résident revient à l'état des comptes de la "Compagnie Uvéenne" qu'il joint au Gouverneur et il précise que sur les 12 500 francs dus en bons, le Père BAZIN est partie prenante pour 3 000 francs de tabac qu'il a récolté et vendu à la "Compagnie" *"mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour lui, car il saura se faire rembourser de préférence et sur le dos du pauvre diable"*, épilogue-t-il sans grande charité...

Le Roi ignore toujours où est passé l'argent de la "Compagnie" et à ce propos le Résident cite longuement le témoignage du neveu d'un exilé à Nouméa. KAUFUNA, qui apprit par son oncle que le Roi malgré ses dénégations avait bien conservé de l'argent. Et note le Résident, bien que ces accusations contre le Roi aient été prononcées dans un conseil (fono) : *"...contrairement à ce qui se passe dans tout fono, et alors qu'un chef est pris à partie par un orateur la parole est immédiatement retirée à cet orateur qui s'il veut persister est assommé séance tenante..."*, le plaignant n'a pas été inquiété *"ce qui ne s'était jamais vu à Wallis"* précise le Résident.

Nouvelle plus importante : Mallet demande au Gouverneur une enquête à Nouméa auprès de l'exilé KAUFUNA qui aurait rapporté lors d'un voyage ancien à Fidji *"... au Roi, une caisse de cartouches à balles variées ainsi que 4 fusils de guerre Winchester à répétition"*. C'est le Kivalu qui a donné cette information au Résident en précisant que le Roi avait armé ses partisans.

Ainsi la détérioration de la situation liée au Roi et à son entourage et manifestée par les épisodes de la "guerre du coco" s'aggrave maintenant de séquelles financières qui secouent le monde wallisien à tous les niveaux de la hiérarchie. La nouvelle d'une introduction clandestine d'armes à Wallis organisée par le Roi et ses amis va contribuer à déstabiliser encore la situation. Les conséquences peuvent être graves du fait des tensions locales et du défi que le Roi vient de lancer au Résident. Aussi, ce dernier entend-il utiliser maintenant tous les moyens pour saper définitivement le pouvoir royal, comme le confirmera l'enquête de police menée à Nouméa dès réception du courrier

du Résident début octobre 1921.

Si du côté de Wallis, il n'y aura plus d'informations nouvelles abondantes à notre connaissance jusqu'au mois de novembre, c'est Nouméa qui prend le relais : le 19 septembre 1921, le Gouverneur envoie un court message au Résident (1) lui signifiant que c'est la "Compagnie Uvéenne de Commerce" seule qui doit effectuer le remboursement des porteurs de bons wallisiens ; en effet, rappelle le Gouverneur : *"votre rôle de tuteur, de protecteur des indigènes ne peut aller au-delà d'un contrôle de ces opérations"*. Prudence donc imposée par le Gouverneur REPIQUET à son Résident.

Le 22 septembre par une courte lettre d'information (2) au Gouverneur, le Résident confirme un regain de tension à Wallis. les commerçants viennent de faire une nouvelle plainte contre le Roi VITOLIO pour avoir interdit à nouveau que le coprah soit pesé chez eux et avoir exigé que les Wallisiens ne cueillent et ne sèchent le coprah qu'à condition de le garder chez eux en attendant l'arrivée du bateau. Le Roi d'ailleurs se justifie en affirmant que le Gouverneur lui aurait dit *"qu'il était un homme intelligent, qu'il avait bien agi jusqu'ici et qu'il n'avait qu'à continuer ainsi"...* Notons que le Gouverneur REPIQUET par une note marginale, dément cette *"interprétation fallacieuse"* de ses propos...

Suite au rapport MALLET du 29 août (3) signalant l'introduction d'armes à Wallis, l'autorité coloniale qui ne badine pas avec ce genre d'affaires, introduira une procédure administrative rapide puisque le 2 octobre (4) un fonctionnaire de police, M. COLLANGE, assisté d'un interprète va interroger des Wallisiens exilés à Nouméa : OUKARIO, LEONI, PETELO KAUFUNA, ce dernier ayant été dénoncé à Wallis comme l'acheteur et le transporteur des munitions. Si les Wallisiens confirment avoir eu connaissance de la détention de munitions par le Roi, ils seront beaucoup plus évasifs sur l'existence de fusil

(1) MAL.7.25.

(2) MAL.7.26.

(3) MAL.7.24.

(4) MAL.7.27.

Winchester : un seul en avait entendu parler mais sans savoir qui les avait introduits et à quel usage.

Interrogatoire décevant car s'il confirme l'introduction des munitions et l'existence de fusils, les avis divergent sur le type de ces armes, leur origine, leur usage. Notons que KAUFUNA confirme son rôle d'agent représentant l'ex "Compagnie Uvéenne" à Fidji qu'il connaît bien y ayant été treize ans *"contremaître de plantation"*.

Le 7 novembre 1921, le Résident fait par un rapport (1) le point de la crise. Il justifie d'abord son intervention directe dans les actes de liquidation des bons donnés par la "Compagnie Uvéenne" aux producteurs de coprah, par son souci d'éviter les malversations et la dilapidation du capital restant. Le Résident a réussi à obtenir les factures et bons de livraison de la Compagnie de Savu-Savu et la comptabilité du coprah acheté. Ces pièces établissent, selon MALLET, le processus de spoliation des autochtones par les chefs. Et c'est eux que MALLET surveille maintenant pour qu'ils paient leurs dettes. Ainsi, apprend-on, le Roi devait 2 025 francs qu'il a payés en coprah. La Compagnie de Savu-Savu a cessé ses opérations, le Roi d'ailleurs n'avait plus que quelques tonnes de coprah à vendre, la population refusant de le livrer sans être payée. Les Wallisiens s'agitent, ils veulent être remboursés de leurs bons d'achat, mais aussi des 100 livres de coprah que chaque producteur a dû offrir en cadeau de joyeux avènement à la Maison de Commerce du Roi ! Aussi la nouvelle tentative de "tapu" du Roi annoncée par MALLET dans sa lettre du 22 septembre (2) n'a-t-elle duré qu'une dizaine de jours, la population ne le respectant pas et menaçant de se révolter, ce qu'elle aurait fait sans les apaisements apportés par le Résident et la Mission. Ainsi la situation de Wallis paraît bloquée, le Roi continue à remettre en cause les engagements pris, mais n'est plus suivi par la majorité de la population ; les Wallisiens exigent la liquidation des dettes de la "Compagnie Uvéenne", le Résident et la

(1) MAL.7.28.

(2) MAL.7.26.

Mission, devenus alliés objectifs pour le maintien de l'ordre fragile qui subsiste, s'efforcent au jour le jour de parer aux incidents graves qui pourraient éclater.

Néanmoins malgré l'adversité le Résident MALLET, semble devenu très attaché à son poste ainsi qu'il l'écrit dans son dernier et très bref rapport du 27 mars 1922 (1) : il refuse une nouvelle affectation, car il voudrait rester en poste à Wallis. Il annonce le départ du Roi de Sigave et de chefs de ce royaume pour Nouméa avec l'argent de l'impôt dû. Il prévoit de percevoir une seconde fois l'impôt, mais n'apporte aucune précision sur la situation de Futuna qui semble connaître une nouvelle crise.

.
. .

Ainsi s'achève la période du Résident-Juge MALLET, dont la personnalité et l'action laissent à la lecture des archives étudiées, un sentiment mitigé. En effet, lors de ses deux premières années de présence, MALLET, par ses rapports, a donné l'impression d'un fonctionnaire énergique, au style ferme et direct, soucieux de s'imposer et peu enclin à subir les événements et à s'en laisser conter. Ainsi MALLET n'hésite pas à aller à la "lointaine Futuna" y lancer aussi une politique active et ambitieuse de mise en valeur agricole avec le coprah et le café... Nous avons fait quelques réserves sur le caractère un peu prématuré de son enthousiasme agricole et politique. Or l'élection du Roi VITOLIO, la mise en place, aux conséquences prévisibles de la "Compagnie Uvéenne de Commerce", les démêlés du Résident avec le Roi, l'extension du "tapu" qui va paralyser le commerce local, le montrent désarmé puis impuissant, subissant l'événement presque en spectateur et se contentant de démarches de "représentation" envers le Roi !

(1) MAL.7.29.

Comment expliquer cet affaissement de la volonté et de l'activité d'un homme pourtant bien déterminé ? Il est probable que MALLET a dû ressentir dans son prestige local comme dans son crédit à Nouméa, son échec dans la "campagne de productivité" du coprah. Echec dû certainement aux habitudes locales et à la passivité, voire à l'opposition des chefs, mais aussi à la difficulté d'assurer des liaisons régulières avec Fidji. Autre échec personnel, l'élection du Roi VITOLIO et la rapide opposition entre un Roi qui ne s'en laisse pas conter et un Résident paternaliste ?

Ensuite le Protectorat, malgré les demandes réitérées de MALLET jusqu'en 1920, n'a obtenu aucun moyen nouveau d'action en ce qui concerne l'enseignement, les tournées de présence des bateaux de guerre, le contrôle de Futuna. MALLET a-t-il été touché enfin comme tant d'autres par cette sorte de "déprime insulaire" que PONCET nomme «*le morbus pacificus*», sorte d'apathie de l'intellect et de la volonté qui s'empare peu à peu des individus les désillusionne, leur rend lentement tout égal et sclérose pernicieusement leur activité. les amenant à se contenter de solutions médiocres. de compromis aléatoires qui leur donnent l'illusion seulement de "continuer à être". Certains même se réfugient alors dans l'alcool, les amours locales faciles, et une vie médiocre car artificielle qui n'est plus que le pâle reflet de leurs espérances...La littérature insulaire fourmille de ces exemples d'affaissement de la personnalité, d'"encaquement". disaient les vieux auteurs (1). Aussi une relève administrative était-elle devenue nécessaire à la tête du Protectorat des Wallis ?

.
. .

(1) De nombreux exemples de ces situations sont donnés par Jack LONDON (contes des Mers du Sud). Somerset MAUGHAM (L'archipel aux Sirènes) J. CONRAD (Un paria des îles et la folie Altmayer) et surtout FLETCHER R.J. (îles paradis-île d'illusion) Le Sycomore. 1979. sans oublier bien sûr R.L. STEVENSON (Dans les Mers du Sud et soirées des îles).

3. - LE TEMPS DU RESIDENT BECU ou "L'HEUREUX TEMPS DES COLONIES"...(1).

Le Résident qui va succéder à M. MALLET sera Monsieur Gaston Marius BECU, sous-chef de bureau de 1ère classe, qui exercera ses fonctions de Résident par intérim dans l'archipel de Wallis-Futuna du 29 décembre 1921 au 22 août 1924. Avec "l'époque BECU", le Protectorat va connaître un Résident dont la personnalité permettra, malgré la persistance des problèmes anciens et l'apparition de nouveaux motifs d'agitation, de sortir la conduite des affaires politiques locales des routines administratives existantes. Pour la qualité et la densité des archives disponibles, la période BECU est assez faste, malgré quelques pertes de documents, grâce au goût du Résident pour l'écriture et sa curiosité pour l'analyse des situations qui donne des points de vue non-conformistes, d'autant que Monsieur BECU qui a servi en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides et peut-être dans les établissements français d'Océanie connaît bien les Océaniens et leurs problèmes.

Bien qu'il soit arrivé en décembre 1921, les écrits disponibles de la période BECU n'apparaissent qu'à partir du milieu de l'année suivante, ce qui nous laisse supposer une disparition de ses premiers rapports. La première moitié de l'année 1922 sera marquée par un événement d'importance, l'arrivée à Wallis d'une mission de l'Inspection Générale des Colonies dirigée par M. REVEL (2) accompagné de M. COSTES (3). Il s'agit du premier événement administratif de ce genre à Wallis et nous disposons du rapport REVEL et des observations qui lui ont été adjointes formulées par le Gouverneur REPIQUET qui n'a pas accompagné la

(1) Identifié sous la rubrique BEC 8.O.

(2) L'inspecteur Générale REVEL avait déjà effectué des missions en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu (cf. TOULELAN P.Y. : La France en Polynésie Orientale 1879-1914. Thèse de 3ème cycle. Université de Paris I. 1983.

(3) D'après O'REILLY. op cit. Car nous n'avons pas trouvé mention de M. Costes dans les documents existants.

mission REVEL à Wallis. Le rapport est daté du 6 avril 1922 (1) et il se définit en préambule comme "concernant la vérification de M. REPIQUET..." .

3.1. - La "manière BECU".

Regards de l'inspection coloniale sur le Protectorat.

Ce rapport (de 20 pages au total) aborde la situation du Protectorat dans ses aspects commerciaux et économiques, financiers et politiques. En annexe, le Gouverneur REPIQUET apporte une série de précisions et de remarques pertinentes sur les observations faites.

Nous allons rapidement passer en revue les plus significatives d'entre elles que nous analyserons plus à fond dans la seconde partie de ce travail.

En préliminaire à l'analyse de la situation commerciale et économique de Wallis-Futuna, le rapporteur constate que bien que plus proche des Samoa occidentales (285 milles) que des Fidji (420 milles de Levuka), c'est avec ces dernières que l'archipel a ses liens économiques et commerciaux privilégiés, d'autant plus que la Maison "Burns and Philp" a transféré à Suva son siège social précédemment installé à Sydney (2).

Le tableau des importations du Protectorat par produits donné pour la période 1916-1920, permet de constater la très forte augmentation, en volume, des importations pour l'archipel. Le rapporteur précise que des produits tels que les tissus, les viandes en conserve (déjà !) et le riz ont connu une très sensible augmentation due plus à

(1) BEC.8.1.

(2) Sur les activités de cette grande société commerciale du Pacifique Sud, voir : The history of Burns Philp, par BUCKLLEY K. et KLUGMAN K. 1981. Publié par Burns Philp. Australie.

la prospérité de l'archipel qu'à l'accroissement de sa population. Cela s'explique par une augmentation des exportations de coprah, dont la moyenne est évaluée à 800 tonnes. Chiffre qui apparaît comme très insuffisant au rapporteur qui, citant l'exemple de l'archipel des Tuamotu (1), remarque que celui-ci pour 4 000 habitants produit 6 000 tonnes de coprah et le groupe insulaire de Tonga, voisin de Wallis, avec 10 000 habitants donne 20 000 tonnes ! Or, précise le rapporteur, si les diverses autorités traditionnelles du Protectorat expliquent la médiocrité du tonnage exporté par l'autoconsommation et l'élevage des porcs, on peut aussi incriminer la négligence propre à cette culture "faite sans soin et sans méthode" et l'insuffisance des productions vivrières par rapport aux besoins des Wallisiens "pratiquant ainsi à l'extrême la théorie du moindre effort..." Aussi, pour remédier à ces pratiques et encourager la productivité, le rapporteur recommande-t-il de moduler les droits de sortie en fonction du tonnage réalisé, de façon à faire participer le Roi et les Ministres aux bénéfices, les incitant ainsi à "prescrire aux habitants de travailler un peu plus qu'ils ne le font..." Le rapporteur pense que cette amélioration pourrait être étendue à des cultures nouvelles à introduire comme le cacao et le café. Pour le troca (2) dont la production oscille entre 20 et 40 tonnes par an depuis 1916, là aussi si la matière ne fait pas défaut, la production des autochtones pourrait être augmentée. Il évoque aussi l'existence, auprès du récif, de bancs d'huîtres nacrées qui intéressent M. BRIAL, seul commerçant français de l'île. Ces nacres pourraient créer un petit courant de vente vers Fidji et la Nouvelle-Zélande. Aussi M. BRIAL a-t-il acheté un appareil à scaphandre en 1920, mais le Roi de Wallis estimant ses sujets lésés par cette innovation, malgré l'embauche de

(1) En Polynésie Française.

(2) Le troca est un coquillage : "*trochus niloticus*", utilisé pour la confection de boutons de nacre. Cette activité fut longtemps importante dans certaines zones de Polynésie comme de Mélanésie, mais a décliné avec les boutons en plastique depuis 1950.

deux plongeurs, le commerçant a dû renoncer à son projet ! Là aussi un arrangement avantageux pour tout le monde pourrait être trouvé. Toutefois, bien qu'une série d'amélioration des productions puisse être mise en place, avec une structure commerciale toute orientée vers les positions britanniques, le commerce français n'a rien à attendre tant qu'une liaison maritime n'existera pas avec la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. Si aucun effort sérieux n'a été fait, le rapporteur dénonce certains projets chimériques, annoncés au Parlement, qui envisagent de transformer Wallis en port d'escale susceptible de ravir une partie du trafic de Samoa ou Fidji ! En fait, le problème est jugé simple : *"il consiste à assurer cinq ou six voyages annuels pour un bateau pouvant transporter 150 à 200 tonnes de marchandises, ravitaillant Wallis et Futuna à l'aller et ramenant le coprah et les trocas au retour"*. C'est au Gouverneur, conclut le rapporteur, à *"soutenir les efforts que la Maison de M. BRIAL se propose de faire prochainement dans ce sens auprès des commerçants de Nouméa"*.

Abordant la situation financière du Protectorat, le rapport précise que seule une subvention régulière de l'Etat a permis d'équilibrer le budget. Celui-ci améliore depuis peu ses recettes surtout grâce à l'émission de timbres-poste (pour 154 000 francs, soit 2 fois et demie le budget de 1920 !).

Mais cette procédure est exceptionnelle et à l'avenir les ventes de vignettes postales ne rapporteront que *"12 à 15 milles francs"*. Néanmoins à partir de 1923, on peut estimer que la subvention de la Métropole pourrait être ramenée à 10 000 francs au lieu de 22 500 (en 1920 et 1921). Grâce aux réserves existantes (de l'ordre de 237 000 francs), l'édification d'une nouvelle Résidence et d'une nouvelle habitation *"pour le Chancelier"* devient possible ainsi que la construction de citernes pour recueillir l'eau de pluie, le Roi prêtant la main-d'oeuvre et la Mission *"les toitures de ses églises"*....

Enfin, deux dépenses nouvelles sont à prévoir. En l'absence de médecin que le budget ne permet pas de rétribuer, le rapporteur recommande l'ouverture d'un dispensaire où une infirmière-religieuse *"dument qualifiée"* pourrait procéder aux soins élémentaires.

Faute *"de ressources suffisantes pour ouvrir des écoles"*

officielles", le rapporteur propose, moyennant : "une modeste subvention qui serait à la fois un encouragement et un moyen de contrôle", un accord avec le Vicaire de l'Océanie Centrale (Mgr. BLANC) concernant l'organisation d'un enseignement du français "dans les écoles paroissiales".

Le dernier point traité est celui de la "situation politique" de l'archipel. Le rapporteur précise en préambule que "l'administration française est tenue en effet à certains ménagements en raison de la situation spéciale des Wallis et Futuna" : c'est toujours le décret du 5 avril 1887 qui régit le Protectorat, car le "traité d'annexion" de 1913 dû à BROCHARD n'est toujours pas ratifié et même s'il l'était, précise l'Inspecteur Général REVEL, il "comporterait quand même un régime spécial qui ne conférerait pas aux Wallisiens et Futuniens la qualité de citoyen français et qui ne rendrait pas applicable de plano la législation française". L'annexion ne serait qu'une étape vers l'administration directe nécessitant la mise en place "d'un cortège d'organismes administratifs et judiciaires et de charges budgétaires" que seule la Métropole pourrait financer, compte tenu des médiocres ressources de l'archipel. Solution qui paraît "interdite par les circonstances budgétaires" affirme sans ambages le rapporteur qui d'ailleurs s'interroge "...en quoi la position de la France en serait améliorée ?" Aussi, se voulant pragmatique, REVEL précise que "A moins de nier l'évidence, force est bien en effet de reconnaître que la Mission Mariste a acquis dans ces îles une position prépondérante..." dont les inconvénients ne seront surmontés que par un effort de présence et une action visant à s'attacher "les esprits et les coeurs" plutôt que par "des manifestations d'autorité qui créent les martyrs et suscitent les fanatiques". Pour l'Inspecteur Général REVEL, le départ du Père BAZIN sera à terme la condition de ce changement de perspective favorisé par l'action de Mgr. BLANC qui alors "...obtiendra de ses subordonnés la loyale et entière collaboration sans laquelle le Résident de France court le risque d'être sans prestige et sans autorité".

Et le rapporteur conclut en estimant que ce changement est peut-être proche et qu'il appartiendra alors à un responsable politique de savoir : "orienter définitivement nos protégés dans la voie de la

civilisation et du progrès par les méthodes dont les résultats sont pour la colonisation française une douce satisfaction et une légitime fierté..."

La suite de ce rapport comprend une série de remarques ou de précisions apportées par le Gouverneur REPIQUET sur les recommandations de REVEL qu'il approuve au point de vue financier (réduction de 50 % de la subvention), comme pour les projets de restauration de la Résidence, de création «avec le concours de la Mission» d'un enseignement subventionné du Français, et enfin de la construction de réservoirs d'eau. Au point de vue commercial et économique, le Gouverneur approuve le principe d'attribuer des primes d'exportation au coprah ainsi que pour des essais de cultures nouvelles. Exemple que M. BRIAL devrait suivre pour pouvoir utiliser ses scaphandres au ramassage de l'huître à nacre et des trocas. Quant au problème de la liaison maritime, le Gouverneur évoque les échecs récents de la Maison HAGEN avec la goelette "ASTROLABE" et les rotations en 1916-17 du "KONE". Seule une subvention incompatible avec l'état du budget, aurait pu maintenir ses liaisons avec Nouméa.

Le Gouverneur regrette aussi le refus de la Maison BALLANDE d'assurer à ses frais cette ligne, mais il espère, avec le passage attendu du commerçant BRIAL à Nouméa, trouver une solution permettant de "soustraire les îles françaises à la dépendance économique d'une colonie anglaise : FIDJI !".

Ainsi le rapport REVEL établit un catalogue de constats et de recommandations qui constituent un tournant dans l'histoire du Protectorat et son orientation administrative future.

1°) La guerre avec la Mission est, semble-t-il, définitivement abandonnée au profit d'une politique d'entente, voire de coopération pour l'enseignement du Français qui a dû faire frémir d'indignation l'ex Résident BROCHARD !

2°) L'annexion est ramenée à sa juste proportion, du fait des charges nouvelles que créerait une véritable annexion et dont Paris ne veut pas. se contentant de renforcer lentement son pouvoir au moindre coût.

3°) Au point de vue économique, malgré les rodomontades quasi "physiocratiques" de MALLET, le bilan en "moyenne pondérée" de l'exportation du coprah reste modeste. Certes par un effort d'intéressement de la hiérarchie wallisienne on pourra améliorer les exportations, mais l'administration ne juge pas utile de prendre sur ses deniers la coûteuse mesure de désenclavement de l'archipel par rapport à Fidji en subventionnant une ligne maritime française entre Nouméa et Wallis.

La confiance mise par le Gouverneur REPIQUET dans l'action que doit entreprendre le nouveau Résident BECU qui a accueilli et informé la Mission d'inspection, traduit le souhait de maintenir, à moindres frais et avec le minimum d'intervention, le statu quo d'un archipel "protégé" mais resté marginal et sans grandes perspectives économiques, comme le traduit bien le manque d'intérêt des milieux d'affaires nouméens que rappelle le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

Dans les perspectives proposées directement ou suggérées par ce rapport, il apparaît que le Résident BECU doit ainsi aux yeux des instances supérieures, s'efforcer de revenir à une gestion "apaisée" et pragmatique de l'archipel.

Premiers contacts, premiers constats.

A la date du 12 juin 1922, le Résident BECU expédie son premier rapport depuis son arrivée (à notre connaissance au moins)(1), au Gouverneur de Nouvelle-Calédonie. C'est, comme le genre le veut, un rapport de prise de fonction et de constat des problèmes qui se posent. Remarquons le laconisme du préambule : *"Ce rapport sera aussi bref que possible, il relate des faits ou arrangements accomplis. Il se borne à noter des résultats. Il en sera ainsi dans l'avenir autant que les circonstances le permettront"*.

(1) BEC.8.2.

Premier point traité, les "Réparations et travaux" concernant la Résidence et ses annexes. Les incessantes récriminations de nombreux Résidents se voient justifiées par la plume de BECU : "L'Inspecteur Général et l'Inspecteur des Colonies (1) ont remarqué avec un certain étonnement l'état lamentable de l'habitation du Chancelier. Le toit était converti en passoire, les planches s'affaissaient, la véranda était pourrie, l'escalier branlant, la cuisine chancelante, les barrières détruites". Heureusement le tout a été réparé par un Wallisien venant de Samoa et le Chinois AKIPAH ouvrier d'art. Les fournitures ont été commandées et, précise un peu cavalièrement le Résident "il faut payer, c'est pourquoi j'ai câblé" ! Le coût de cette réfection atteindra 18 000 francs, mais cela permettra d'être tranquille quelques années...

Deuxième point du rapport : "Mission et écoles". Profitant de la présence de l'Evêque d'Océanie centrale, le Résident a obtenu, semble-t-il, le déblocage de la vieille affaire de l'enseignement du Français. En effet, le Père FILLION prépare des locaux pour les enfants destinés à apprendre le Français. BECU note la satisfaction des familles wallisiennes devant cet événement.

Troisième point abordé : "Le commerce et le coprah". le Résident annonce qu'une "union des commerçants" a été réalisée grâce à des visites entre voisins et le règlement à l'amiable des malentendus avec la cessation des "ragots", de façon à éviter toute discorde. Il en a résulté la levée du "tapu" sur les cocotiers, qui depuis quelques années était remis, puis ôté par le Roi (2). Aussi existe-t-il maintenant un stock de 500 tonnes de coprah que la société Burns and Philp qui opère maintenant sur l'archipel doit enlever. A propos du coprah, le Résident annonce la venue avec le bateau de "B and P" (initiales de Burns and Philp) d'un agent de la dite compagnie accompagnant un entomologiste, M. SIMMONDS, chargé d'étudier la présence éventuelle de parasites du cocotier et de détecter principalement

(1) S'agit-il de M. COSTES ? Très probablement...

(2) Voir la fin de la période MALLET.



La Résidence de France à Wallis (non daté mais après 1900).
(Collection familiale Max Shekleton).

s'il existe l'oryctès du cocotier (2), un redoutable prédateur des plantations.

"Problème du Médecin de Wallis". L'absence de médecin administratif à Wallis depuis le départ du Docteur BROCHARD a, semble-t-il, incité un Anglais se prétendant médecin, le sieur BAILEY qui a déjà exercé à Fidji, Samoa et Tonga, à chercher à s'établir dans l'île. Revenu s'installer en mai, BAILEY vit chez "le métis SINCLAIR", BRIAL l'ayant éconduit. BAILEY se propose de faire des piqûres (lesquelles ?) pour "trois guinées". Certains le soupçonnent d'être "un agent anglais", mais pour BECU ce serait plutôt un sentimental incapable de se fixer. En tout cas il est surveillé, précise-t-il, par la police du Roi !

"Visite à Futuna". Le nouveau Résident s'est rendu du 31 mai au 10 juin avec l'Evêque BLANC à Futuna. Il y a rencontré les Rois et chefs et tenu "fono" avec eux. A nouveau le Résident a eu à régler les problèmes de la commercialisation du coprah qui se posent depuis plus de 20 ans dans l'île. En effet, la société "B and P exige une production constante et irréprochable", or celui livré par les Futuniens est parfois "noir et pourri". De plus, fidèles à leurs anciennes pratiques, les autochtones abusent de la confiance de l'unique commerçant (1), le métis PETERSEN "lequel est littéralement un jouet entre les mains des Futuniens orgueilleux et agressifs" qui, précise BECU "plument la poule aux œufs d'or" en risquant de le faire partir et de provoquer la venue "d'un oiseau de proie plus dangereux !". Chapitrés par BECU, les naturels ont décidé de ménager "leur trader" et de réparer les dommages pécuniaires, objets des litiges existant entre eux et le commerçant ; autre constat, le Roi de Sigave est un usurpateur et un agitateur qui a essayé de faire de "l'obstruction" après le départ du Résident, mais ses chefs ne l'ont pas suivi et il

(1) On n'a plus signe de vie de OPPERMANN. Est-il mort ? A-t-il fui l'île où il s'était enraciné pendant 40 ans, lors de la première guerre?...

risque d'être remplacé. BECU se propose de revenir en octobre à Futuna.

Dernier chapitre abordé par le rapport du Résident, le problème de l'existence administrative de M. JOUBERT, Chancelier et interprète de la Résidence, et en qui BECU semble avoir trouvé un auxiliaire précieux qui en son absence s'occupe de tout : caisse du Protectorat, expédition des affaires courantes, travaux de réparation : *"M. JOUBERT réussit à justifier par son dévouement expérimenté les promesses qui lui ont été données par l'Inspecteur Général des Colonies en tournée et je serais heureux qu'elles se réalisent"*. Or le Gouverneur note en marge qu'il ignore de quelles promesses il s'agit...? (en fait c'est son intégration avec droit à pension dans les cadres de l'administration). Rappelons que le problème du statut définitif de M. JOUBERT recruté comme agent local se pose depuis plus de dix ans déjà !

Ainsi un rapport clair, précis, sans périphrase traduisant chez son auteur le souci d'aller droit aux problèmes et de les résoudre vite et sans états d'âme inutiles. Remarquons un certain goût du Résident pour un style imagé et la distance qu'il prend par rapport aux problèmes ou aux péripéties locales.

Il était joint à ce rapport la correspondance adressée par le Secrétaire Colonial de Fidji au Résident de Wallis-Futuna pour le remercier des facilités et de l'accueil accordés à l'entomologiste SIMMONDS qui visita l'archipel à partir du 19 juin 1922. Ce document (1) est intéressant car il confirme l'absence de parasites dangereux sur le cocotier et le bananier, note quelques attaques du tabac de Futuna où il critique la façon dont est ramassé le coprah vert, qui épuise les arbres.

Tout en recommandant la prudence dans l'introduction de plantes cultivées qui peuvent être porteuses de parasites, le rapport conclut que l'archipel est indemne de toute attaque parasitaire et que son coprah peut continuer à être vendu en conformité avec la protection phyto-sanitaire mise en place à Fidji. Nous reviendrons ultérieurement sur ce problème du parasitisme qui va devenir dramatique à partir des

(1) BEC.8.3.

années 1930 pour l'économie de l'archipel avec l'invasion de Wallis par l'oryctès et de ce fait l'embargo qui sera mis par les Fidji sur le coprah wallisien et la ruine économique qui s'ensuivra.

Le 2 août 1922, très court message de réponse du Gouverneur au Résident de Wallis (1) suite à son rapport du 12 juin. Le Gouverneur encourage l'action entreprise pour unir les Européens de l'île et prie le Résident de féliciter le Père FILLION pour les mesures destinées à l'enseignement du Français. Il approuve la distance prise par le Résident vis-à-vis du "Dr. BAILEY" et admet une tolérance de ses actes médicaux s'il ne s'immisce pas dans les affaires locales. Le Gouverneur confirme sa confiance de voir aboutir le projet HAGEN de liaison maritime avec Wallis.

Avec le rapport qu'expédie le 6 septembre 1922 (2), M. BECU au Gouverneur, débute dans les annales administratives du Protectorat un nouveau genre d'expression qui s'inscrit de façon peu orthodoxe dans la littérature administrative coloniale. BECU semble avoir affectionné ce mode de correspondance, où sur un thème donné, et sans souci des canons officiels de l'exposé administratif, il consignera à partir de son expérience, de ses informations et de ses goûts, ses remarques ou ses libres réflexions, parfois "relâchées" dans la formulation, sorte de méditation souvent cynique ou de "carnets des îles", abordant les divers aspects parfois insolites de la situation locale.

"Le Wallisien influençable" selon BECU.

Le prétexte de ce rapport "confidentiel"(3) est une lettre (4) reçue des Services du Gouverneur (?) et abordant le problème du dispensaire

(1) BEC.8.4.

(2) BEC.8.5.

(3) BEC.8.6.

(4) n°17 de Nouméa, 8 juillet 1922 et absente des archives étudiées.

prévu pour assurer l'assistance médicale indigène.

L'auteur de la lettre affirmait que la création de ce dispensaire permettrait, cite BECU, d'accoutumer les indigènes : "ainsi à recevoir des soins sous vos yeux et (ils) perdraient peu à peu ce sentiment de méfiance que vos prédécesseurs les plus patients et les mieux disposés n'ont pu vaincre".

Aussi face à cette recommandation officielle, BECU annonce-t-il son désir d'analyser comme on peut à Wallis "influencer l'indigène pour notre bien propre et pour le sien" en rejetant "les cancans" à l'usage des Européens ! Remarque incidente, BECU s'interroge d'abord sur ce qui a fait le succès d'un médecin à Wallis (VIALA probablement) et la moindre audience de l'autre (BROCHARD) : "c'est que le second, animé de la gaité narquoise, sceptique, des salles de garde d'il y a 25 ou 30 ans, découvrit sans façon chez quelques Wallisiennes au milieu de leur compagnes, au dispensaire, les malaises ou les affections que les indigènes voulaient tenir cachés. Résultat : plus jamais les femmes ne se présentèrent et ainsi elles furent accusées de méfiance".

Cette mise au point rapide faite, coup de griffe déguisé envers un de ses prédécesseurs, le Résident constate l'importance des pratiques de médecine indigène et souvent leur glissement vers la sorcellerie ! A propos de l'actuel "médecin" anglais : "qui emprunte un doigt de teinture d'iode à Mata-Utu et un paquet de sel d'Epsom à Lano", BECU nous annonce que les autochtones ont affublé ce gentleman du sobriquet de "TOKELA" ou anguille de mer, car "il essaye de se glisser partout". Sobriquet qui montre, écrit BECU, la faculté d'observation innée des insulaires et leur curiosité, car "le Wallisien n'a d'autres préoccupations que celles qui consistent à essayer de pénétrer dans une intimité d'ailleurs ouverte à tous les vents, afin d'y trouver des interprétations malicieuses, satiriques dont on retrouve bientôt les échos, étouffés, légers, tenus dans les chansons improvisées..."

Mais cette attitude est ambivalente car le curieux et moqueur indigène : "Devant l'autorité, (il) se replie et demeure impénétrable". D'ailleurs les Pères de la Mission dénoncent souvent en chaire les confessions insincères, aussi il est vrai, dit BECU, que :

"Souvent le Missionnaire est mal renseigné". La vie quotidienne le confirme bien : "Dans leurs cases, les femmes se mettent à leur aise, quasiment nues, même devant leurs familiers du sexe opposé. Elles dansent entre elles d'une façon débridée à faire fuir un faune... Survient le Blanc et tout le monde de s'envelopper avec précipitation et de prendre un air ineffable de décence et d'innocent étonnement". Aussi, devant ces comportements aussi contrastés, BECU voit dans le bernard-l'ermite l'animal totem le plus représentatif de la psychologie wallisienne ! En effet, devant toute autorité étrangère, le Wallisien connaît les limites à ne pas dépasser, il en est de même devant toute autorité morale : c'est la conspiration du silence ! BECU cerne aussi la tendance des autochtones à pratiquer la mise en contradiction des étrangers : "par exemple, il sollicite auprès du commerçant des commentaires sur la théologie et auprès du théologien de vocation, des renseignements sur les mercuriales en se plaignant doucement d'être exploité".

Et à partir de ces "informations", il s'ingéniera "à exploiter les dissentiments entre Européens pourtant peu nombreux de l'île dont tout le pays connaît le caractère, les habitudes, les manies, les convoitises ou les faiblesses". Aussi gare à l'imprudent, affirme BECU, qui prête une oreille trop complaisante à ces bruits : "...ses faits et gestes sont grossis, déformés, dénaturés devant le laïque ignorant, friand de scandale ou férù de théories sur la morale sans sanction ou obligation" (1).

Car l'indigène adore par le jeu de délations réciproques, se faire le confident des uns, le faux ami des autres et "la récolte lui donne d'une part des complaisances, des attentions marquées et d'autre part du tabac, du gin, de l'argent, de menus objets brillants et neufs". Ainsi très vite pour amuser la galerie, des adversaires sont poussés à s'affronter. Pour BECU, les mercantis locaux exploitent la

(1) Allusion à une théorie morale qui eût une certaine audience à l'époque avec le philosophe bien connu qui en fut le théoricien, Max SCHELER. (1874-1928).

crédulité comme "... les jeunes Arabes de Port-Saïd : tiens ! Chouf li photos obscines (obscènes), toi donner l'arsent " (sic) ! ET BECU qui ne recule pas devant les anecdotes triviales, écrit que vertueusement "au-dessus de tout cela, le fono discutera gravement et décidera de mettre un "tapu" interdisant aux femmes de dévoiler au médecin les maladies impudiques".

Autre exemple de cette duplicité des insulaires, lorsqu'on veut précipiter la mort d'un malade devenu gênant, on appelle le médecin européen qui donne des médicaments. Mais à ceux-ci on substitue un poison local et une fois la mort survenue, on déplorera l'incapacité du médecin blanc dont la "science" vient d'être mise à échec...

Aussi face à cette situation, seul le temps "qui déjà a fait beaucoup depuis l'arrivée du Dr. VIALA dont on parlera encore longtemps, apportera des changements positifs". Ainsi implicitement BECU confirme que des deux médecins qu'a connu Wallis, c'est VIALA qui a laissé le meilleur souvenir !

Après cette mise au point où l'hommage à l'un accompagne la critique de l'autre, BECU rend compte des mérites du Chancelier interprète "dans l'oeuvre modeste et quotidienne accomplie par M. JOUBERT". Pour le Résident, il faut poursuivre le rapprochement avec la Mission pour améliorer l'assistance médicale car l'entente des Européens est redoutée par les indigènes qui perdent alors leurs possibilités de manigances. Et BECU cite l'exemple de propos échangés à un fono en juin "... au fono du Roi, un chef probablement stylé, conseillé, payé, objectait que le résident actuel se promenait trop du côté de la Mission". A quoi un autre chef répondit : "autrefois vous aviez un Résident qui était mal avec la Mission, vous n'étiez pas contents. Celui-ci est bien avec la Mission et vous n'êtes pas contents non plus. Que voulez-vous alors ? Il y eut un silence et l'on parla d'autre chose". Pour BECU, ces attitudes contradictoires s'expliquent par le caractère encore "adolescent" de la nature de l'Uvéen.

Donc l'Européen doit à Wallis "inspirer confiance" afin de lever les méfiances des autochtones dont BECU définit ainsi le comportement social face à l'étranger : "la manière nette, avertie, souriante et polie le domine. Il persiste, il revient à la charge

jusqu'à ce qu'il trouve devant lui un mur infranchissable. Il s'étonne, il observe longuement pour découvrir une fissure. S'il ne trouve rien, il abandonne, il se soumet, tout en espérant secrètement retrouver une nouvelle occasion pour arriver à ses fins".

Face à un tel caractère, à cette volonté de circonvenir l'étranger : "il faut à Wallis un homme éprouvé en matière d'indigénat..." conclut le Résident, qui se situe dans cette catégorie, semble-t-il...

Ensuite BECU aborde la manière dont depuis son arrivée, il a essayé de réconcilier les esprits et notamment de rétablir une bonne entente avec la Mission. D'abord BECU prit l'habitude de se déplacer régulièrement dans l'île pour commenter en public un de ses rapports (son premier rapport de prise de fonction, qui est perdu) et où il défendait M. JOUBERT. Puis, le 10 avril, il reçut une aimable invitation de Mgr. BLANC le conviant à la Mission de Lano. BECU y alla avec JOUBERT et BRIAL et devant l'Evêque déclara ceci : "L'occasion est unique, pour vider vos rancœurs une bonne fois pour toutes. Allez-y hardiment, soyez sans crainte, ne cachez rien". Cela fut fait et, conclut le Résident "Aujourd'hui..., l'Ancien Testament s'efface devant le Nouveau..."

Aussi, termine le Résident, la nouvelle maison de commerce qui viendrait à Wallis doit-elle s'inspirer des avis et conseils qu'il vient de donner "si elle veut réussir". Il s'agit de la Maison HAGEN dont BECU vient de recevoir une lettre qu'il transmet avec son avis au Gouverneur qui décidera de la suite à donner. Mais, précise BECU : "M. Nicolas HAGEN n'a pas été heureux sur les moyens qu'il a employés pour venir recruter de la main-d'oeuvre à Wallis"(1) et il faudra effacer dans l'esprit des chefs les mauvaises impressions anciennes qui s'y sont ancrées.

Ce rapport ne s'achève pas là. En effet le Résident y a ajouté pour mémoire, un extrait du rapport de février, où il évoque le cas JOUBERT. Le Résident y rappelle l'exiguïté de l'île, les ressources

(1) cf. BRO.5.61.

financières limitées du Protectorat et le désir des insulaires de ne pas subir une "valse" des représentants du Protectorat"... aux soldes élevées, qui ne font d'ailleurs que passer en étrangers, ignorants des mœurs, des usages et de la langue des Uvéens ou des Futuniens". Et il cite comme modèle de sagesse et d'efficacité les agents coloniaux Anglais très stables dans leurs affectations où ils assimilent bien la mentalité des indigènes.

Or, déplore BECU : "...une légende s'est formée à Nouméa représentant le Chancelier actuel, M. JOUBERT, comme un homme vieux, ancien colon, n'ayant aucune formation préalable, apte, tout au plus, à servir d'interprète opportuniste entre les Wallisiens et le Résident qui passait". Mais BECU entend corriger ces faux jugements que le Gouverneur aussi a dû constater. En effet "M. JOUBERT, issu du collège de Nouméa, est de mon âge, tient les bureaux et la comptabilité du Protectorat depuis 10 ans et parle l'Uvéen depuis 20 ans. Je le tiens pour parfaitement capable d'exercer les fonctions interinaires de Résident de France et digne d'obtenir une titularisation spéciale à la fin de sa carrière... La souplesse dont M. JOUBERT a fait preuve dans les circonstances délicates où il était appelé à aider ses chefs est de plus un garant du doigté qu'il peut apporter, avec des instructions précises, aux affaires de deux îles minuscules, lesquelles à mon sens actuel entrent définitivement et pour un long temps, dans la tranquillité".

BECU conclut son plaidoyer en terminant par un remerciement au Gouverneur et on ne sait si c'est l'originalité ou l'humour qui l'emporte : "telles sont, Monsieur le Haut-Commissaire, mes propositions en vue d'assurer la bonne exécution des hautes inspirations que vous m'avez fait l'honneur d'exposer devant moi et dont je trouve le raccourci saisissant dans son laconisme : l'entente et la paix".

Ainsi se termine ce copieux et insolite rapport marqué par une pensée inductive où partant d'un point de détail, la pratique de la médecine à Wallis, le Résident rédige une dissertation de quasi psychologie sociale des insulaires avec application à l'administration, au commerce comme aux rapports, avec la Mission et à la défense de son collaborateur. Le tout corsé par un style parfois canaille avec des



Le chancelier-interpète JOUBERT et Madame.
vue prise en 1930.
(collection familiale Max Shekleton).

images provocantes traduisant chez son auteur une nature non-conformiste. BECU nous réserve d'ailleurs dans ses autres "dissertations" d'autres surprises de taille et il s'efforce de garder un grand recul avec la scène wallisienne dû peut-être à la confiance en soi de son personnage...

L'affaire des "danseuses nues"...

Le 6 novembre 1922 suite du rapport précédent mais adapté à l'actualité "politique" de l'île (1). Le Résident en préambule avertit le Gouverneur que *"la forme extra-administrative convient, seule, au présent rapport"*, dont l'objet est l'analyse *"sur le vif des faits et gestes de LAVELUA et de ses chefs, en contact avec les autorités spirituelles et temporelles de l'île d'Uvéea"*. Ce rapport est une illustration du précédent et BECU annonce qu'il en a donné de larges extraits par une correspondance privée au Père BAZIN (2) qui a quitté l'île pour Lyon et à qui, écrit-il (d'une manière qui pourrait être ambiguë), on reproche *"de s'être à la longue, laissé influencer par les "enfants de la nature" ...?!"*

Qu'est-ce qui agite maintenant les esprits à Wallis ? Le Roi a décidé à l'occasion des fêtes du Sacré-Coeur de réunir les danseurs et danseuses de toutes les paroisses à Mata-Utu, chacune devant *"...surtout, apporter leurs vivres"* ! Mais certains chefs s'étant opposés à ces réjouissances, le Roi est allé consulter le Père FILLION, Supérieur de Lano, mais dit BECU *"de façon à pouvoir attribuer aux "papalagi" (3) tout le malaise d'une semblable situation"*. Aussi le Résident a-t-il prévenu le Père FILLION, de la manoeuvre du Roi. Or, le Père donna un avis réservé qui *"fut sciemment dénaturé auprès des*

(1) BEC.8.7.

(2) Le R.P. Bazin était revenu en 1920 comme simple curé de paroisse à Mua. Il décèdera à Paris en 1947 (cf. PONCET).

(3) "Papalagi" : en langue uvéenne désigne les Européens.

chefs..." Ayant mis en place une batterie de ragots, et de faux bruits sur l'affaire, le Roi alla trouver le Résident *"avec l'espoir de chatouiller désagréablement l'amour-propre du laïque..."* et de voir celui-ci aller se plaindre ensuite à la Mission...! Ce que BECU ne veut pas...! Ainsi, le Roi se plaignait que le Père FILLION désapprouvât les réjouissances prévues et l'organisation de danses entre hommes et femmes à Lano. Et le Roi se dit désemparé surtout si à la future venue du Gouverneur ou d'un bateau de guerre, on lui demande d'organiser alors des danses. En effet, dit LAVELUA : *"le Père FILLION prétend avoir entendu dire (il ne se rappelle plus bien, peut-être par le Résident ou le Père JOSEPH) que des danses se préparent où des femmes danseront toutes nues"...*! Le Roi à cette nouvelle a fait faire une enquête par le Futuatamai (Préfet de Police et Ministre de l'Intérieur !) pour savoir si ces dires étaient fondés. Or rien ne les a confirmé...? Par contre une délégation de femmes est venue se plaindre au Roi de ces rumeurs et a demandé des "explications" au Père FILLION ! Aussi gémit-il. L'attitude du Père FILLION a créé deux partis, l'un pour la fête, l'autre contre et si des troubles éclatent le Père en sera responsable ! Mais d'autre part, si on annule la fête, *"le peuple sera mécontent et en rejettera la faute sur toi ou le Père FILLION. Et puis, sais-tu ce que le peuple dit : maintenant, c'est le Père FILLION qui commande ici..."* que faire .../?

Notons que nous sommes ici devant le scénario classique depuis longtemps du déroulement des affaires de Wallis et que plus d'un Européen s'y est retrouvé empêtré.

Donc, face à cette manoeuvre, le Résident affirme le plein et franc accord existant entre lui et le Père FILLION sur le caractère inopportun de cette fête.. *"Le Père FILLION et le Résident sont d'accord à considérer, que pour être honoré le Sacré-Coeur ne désire nullement donner l'occasion d'une réunion générale, caractérisée par des danses et des réjouissances profanes dont le plus clair se traduit par des pincements de fesses et quelquefois des coups"* (sic)! Mais cette fête sera la dernière du genre, a signifié le Résident au Roi et à l'avenir des fêtes paroissiales organisées par les "fono" les remplaceront, au besoin tous les dix ans en les considérant comme un

jubilé, ce que le Roi a approuvé.

En effet, le Résident s'émeut de voir la danse publique du type Samoan supplanter à Wallis le style uvéen. Les danses qui se font seulement dans les cases de Wallis n'ont rien à envier à celles de Samoa "comme esprit tendencieux", en effet précise-t-il soucieux de détails précis : "si à Samoa la danseuse mime très harmonieusement le chichi qu'il convient de faire pour protéger son coquillage - et c'est la meilleure méthode pour attirer le mâle - à Wallis, où j'ai tenu ma partie dans une case, les femmes mûres incitent les hommes qui se disent fatigués, à danser l'amour comme l'indiquait certaine vieille d'un satyre d'Horace ; cum lingua..." (sic)!

Cette parenthèse polissonne refermée, le Résident narre la suite de "l'affaire des danseuses". Le Père FILLION a apporté une mise au point écrite où il conteste l'opportunité de la fête ainsi organisée, toutefois s'il accepte que ce qui a été prévu se fasse. L'Evêque et lui ont décidé que ce serait la dernière du genre.

Le Père précise aussi qu'il n'y a jamais eu de danses mixtes à Lano, quant aux autres : "les danses de femme nue sont une histoire antérieure". Le Roi, interrogé par le Père, a nié qu'il y ait eu des danses avec femmes nues en juillet à Mata-Utu et le Père affirme qu'il n'a pas dit que ces danses étaient prévues pour la fête organisée...?!

Enfin sur le fait "qu'il commande à Wallis" aux dires de certains, le Père écrit : «Si c'est moi qui commande à Wallis, je n'ai pas à m'en flatter. En 1921, j'ai essayé d'empêcher la "Wallis company" (1), j'ai eu autant de succès qu'à l'occasion présente».

Le Résident trouve une consolation néanmoins dans le fait que les jeunes séminaristes de Lano n'adhèrent plus à l'état d'esprit uvéen qu'ils critiquent et qu'ils aimeraient pouvoir modifier. Enfin beaucoup de Wallisiens sérieux prennent conscience avec le temps et l'expérience de la vérité des paroles que leur avait dites un de "leurs protecteurs"

(1) C'est à dire la fameuse "Compagnie Uvéenne de Commerce" dont MALLET a retracé les péripéties et les démêlés.

:<<Vous êtes trop éloignés pour que l'on vienne jusqu'à vous et trop petits pour que l'on s'occupe de vous>>. Pour BECU tout n'est pas négatif dans la mentalité de l'indigène et les relations avec les étrangers lui sont très bénéfiques car "il cuit à l'étouffée dans son fle". Aussi BECU, compte tenu de son expérience des Néo-Hébridais et "de nos splendides Loyaltiens", souhaite qu'on établisse "...un courant d'air du côté de la Nouvelle-Calédonie". Certes, il y a un risque, mais il faut l'accepter "...si la civilisation européenne constitue un poison pour le Polynésien, essayer de le soustraire indéfiniment à ce danger inévitable constitue pour lui un danger plus grave..."

Ainsi s'achève la réflexion du Résident BECU sur la psychologie des comportements sociaux des Uvéens à partir d'un exemple concret. Que penser de cette analyse ? BECU certes est bien informé des affaires des îles et de la mentalité locale. Le ton à certain moment témoigne de son désir de faire rire, voire de choquer en daubant sur autrui. Il présente les îles et leurs autochtones un peu comme un théâtre dont il tirerait les ficelles des acteurs, manière de se mettre à valeur en faisant des clins d'oeil complices par les facéties contenues dans ses rapports adressés à la hiérarchie nouméenne, et aussi en montrant qu'il est l'homme à la hauteur de la situation dans le poste qu'il occupe... Ceci dit, son analyse non dénuée de pénétration, atteste sa connaissance de la mentalité wallisienne.

La promotion du cacao par la méthode BECU.

Le 13 novembre 1922, nouveau rapport au Gouverneur dont l'objet est une demande de grains de cacao pour encourager sa culture à Wallis (1). L'idée d'encourager le cacao à Wallis est venue à BECU lors de promenades régulières qu'il fait dans l'île où il doit aussi satisfaire sa curiosité générale... Le Résident fait d'abord une

(1) BEC.8.8.

constatation : le pays est pauvre, et seule "la Providence avait, jusqu'à ce jour, protégé un petit pays de monoculture, en lui laissant des cocotiers vigoureux, en bonne santé, lesquels nourrissaient à la fois, les indigènes, les commerçants, la volaille et les porcs, malgré le peu de soins dont les arbres étaient entourés". Mais remarque le Résident, il est à craindre que cette modeste prospérité ne résiste pas "dans l'éventualité d'un cyclone ou d'une maladie du cocotier..." et BECU s'interroge sur "ce qu'il adviendrait des indigènes tombant de la médiocrité où ils sont actuellement, dans la gêne et dans la misère..."

Vues prémonitoires du Résident BECU qui témoignent de son expérience des conditions de vie souvent aléatoires des milieux insulaires. Or BECU a remarqué que quelques Wallisiens, entre autres une famille dont la mère est originaire de Samoa, cultivent du cacao avec succès et assurent leur consommation propre. Leur exemple est en train d'être suivi par d'autres Wallisiens. Aussi le Résident devant le Roi s'est-il réjoui de cette initiative purement "wallisienne", l'a flattée, encouragée : "car enfin, LAVELUA, il est bien entendu que les blancs ne peuvent rien connaître aux cultures wallisiennes et sont, sous ce rapport, moins savants que les hommes d'Uvéa". Aussi fut-il convenu avec le Roi que MASSIS, l'heureux promoteur du cacao, serait entendu en fono et interrogé sur ses méthodes agricoles.

Deux jours plus tard, un fono eut lieu où le Résident et J. BRIAL félicitèrent MASSIS et le Résident se proposa de signaler son zèle et son succès au Gouverneur !

Le fono alors décida : "qu'il fallait planter tous ensemble sur une vaste échelle et imposer au besoin à chaque famille la plantation d'un certain nombre de pieds, le fono se réservant d'infliger une amende aux négligents et aux paresseux". Le Conseil encouragé et flatté par le Résident décida qu'un crédit sur budget du Protectorat serait prévu pour l'achat de 20 sacs de grains de cacao. D'ici quatre ans, BECU espère voir ainsi se renouveler à Wallis "l'ère de cacao" à laquelle il avait assisté à ses débuts en 1915 aux Nouvelles-Hébrides et qui pourrait s'étendre ensuite à Futuna. Avant de conclure son rapport, BECU demande au Gouverneur d'honorer MASSIS, d'une lettre de félicitations : "il s'appelle à Samoa M. STOWERS, étant issu de père

anglais et de mère wallisienne. Il est établi depuis 30 ans à Apia où il est planteur et bon ouvrier constructeur d'embarcation. C'est un brave homme, doux, effacé, père de quatre enfants dont une grande fille habillée à l'européenne, dactylo parlant très correctement l'allemand et l'anglais".

Pour BECU distinguer cette famille exemplaire et évoluée est "un coup de bonne politique".

En post-scriptum, le Résident demande qu'on rajoute dix sacs de guano (1) car il juge les sols appauvris à Wallis et, ajoute BECU goguenard : "J'irai au devant de l'objection qui pourrait se présenter à l'esprit des bureaux, je compte en distraire deux ou trois sacs pour les jardins potagers".

Notons que le Gouverneur, en commentaire dans la marge approuve l'envoi d'une lettre de félicitations à "Massis STOWERS".

Ainsi, après MALLET et ses essais de culture du café dont on n'a plus eu de nouvelles, BECU, fidèle à la tradition quasi physiocratique de nombreux responsables coloniaux, s'efforce de propager une culture nouvelle, mais, soulignons-le, en la faisant accepter par les autorités locales et non en l'imposant administrativement ce qui est cause de nombreux échecs.

Retour "aux sources" de la justice du Protectorat.

BECU est l'homme des surprises et en date du 11 janvier 1923, il adresse une correspondance au Gouverneur pour le moins singulière (2) sous le titre de "La justice au Protectorat". Il s'agit, apprend-on en préambule du texte d'un message au Roi en date du 6 janvier, lu sous forme de "sermon" dans les paroisses ! Le "sermon" de BECU est rédigé en

(1) Guano : engrais naturel obtenu à partir des déjections d'oiseaux et qui constituait de véritables dépôts longtemps exploités dans les îles de Makatea, Océan, Christmas, Walpole, Nauru pour les principales.

(2) BEC.8.9.

wallisien avec traduction française !... Le thème du sermon est : Les voleurs ! Nous allons résumer cette pièce d'archive digne écrit du pittoresque colonial... BECU d'abord dit avoir consulté l'Evêque et toute la Mission grâce à qui *"les Wallisiens sont entrés dans la protection divine dont jouit la France depuis la nuit des temps"*. Puis le Résident dénonce des vols nombreux commis depuis des mois au détriment de commerçants comme de particuliers à Wallis. Les voleurs sont connus et, semble-t-il, appartiennent *"à une famille distinguée"*, aussi le fono ne les recherche-t-il qu'avec mollesse. Or le vol est un péché qui *"se paie par la pénitence et la réparation"*, précise BECU citant le commandement divin. Mais il connaît un moyen de répression : ouvrir un cahier où sera enregistré, à côté de tous les vols commis, le résultat des sanctions prises et quand le navire de guerre viendra, BECU se dit prêt à faire partir en prison à Nouméa tous les voleurs qui, protégés par des complices, sont insolvables et écoulent le produit de leurs larcins dans toute l'île !

Non content d'agiter ainsi les foudres administratives contre les coupables, le Résident vise aussi le Roi et les chefs : *"Si le Roi et les chefs le veulent bien, ils pourraient éviter que le bateau de guerre, comme cela se fit autrefois, exige que le Roi rembourse les vols commis"*.

Nous ne nous priverons quand même pas de l'épilogue ajouté par le Résident : *"Moi, Résident, je veux dire à LAVELUA et aux chefs que j'ai beaucoup pleuré avec les femmes devant le martyr qui était attaché au poteau samedi. Puis j'ai réfléchi et j'ai beaucoup ri parce qu'une idée m'est venue. Je me propose de voler l'impôt de capitation. Je serai mis au poteau pendant un mois. Je pleurerai beaucoup car je sais pleurer quand je veux, j'aurai des femmes et des hommes qui viendront me consoler parce qu'ils savent qu'après ma punition ils pourront me faire beaucoup de Kale (demande de cadeaux)..."*

A Tonga, rappelle le Résident, on fouette les voleurs alors qu'à Wallis, *"le voleur est un martyr"*, aussi affirme-t-il que si le Roi et les chefs ne réagissent pas, il avertira le Gouverneur *"Mais le commissaire général sera averti et il me dira... mais je dirai cela une autre fois..."*

Ainsi s'achève ce curieux sermon d'un Résident signé : LESITA
(1) agrémenté d'une fleur et contre-signé BECU...!

L'année 1923 avait commencé par ce surprenant "sermon administratif", mais dès le 23 janvier (2), le Résident adresse un rapport beaucoup plus classique faisant le bilan économique et démographique du Protectorat grâce à une série de pièces jointes. Malheureusement seules les pièces démographiques ont été conservées. Nous les étudierons dans la seconde partie de ce travail.

Dans le court commentaire de ces pièces d'archives administratives, BECU écrit que la pêche aux trocas est devenue insignifiante. Par contre le coprah a donné un tonnage record pour 1922, mais ce résultat apparaît comme aléatoire car les arbres sont "fatigués", si bien que les prévisions de récolte pour 1923 sont des plus médiocres. D'ailleurs la société "Burns and Philp" ne continuera à venir prendre le coprah que si elle a la garantie de chargements réguliers.

Commentant le graphique de l'évolution démographique joint à ce rapport et dû à Mgr. BLANC qui a utilisé les chiffres des registres paroissiaux, il apparaît que sans les épidémies de 1904 à 1913 et celle de 1920 à 1921, la population aurait atteint 6 000 habitants au lieu de 4 250 constatés en 1922. Aussi le Résident insiste-t-il sur la nécessité d'une assistance médicale indigène bien pourvue.

Epître du Résident sur les Chinois, les bonnes moeurs et le bon commerce!

Le 7 mars 1923, retour du Résident à sa méthode d'expression affectionnée, l'épître à caractère administratif en langue uvéenne (avec traduction). Pour son contenu, le discours du Résident aboutit à des réunions tenant lieu de quasi psychodrames où BECU fait tomber les explications, les confidences, les petits secrets sur "la natte" collective à la façon wallisienne. Puis les participants ayant ainsi

(1) LESITA diminutif aimable du prénom du Résident en Wallisien (Alain).

(2) BEC.8.10.

sans perte de face vu leurs contradictions et leurs ambiguïtés étalées, le Résident s'efforce de faire adopter ses vues ! Ce nouveau rapport (1) est consacré à la concurrence entre les commerçants européens et chinois et aux tracasseries des Wallisiens contre les Chinois. Il débute par un sermon au Roi dont l'objet est la plainte de certains chefs contre les arrangements commerciaux que le seul commerçant français Julien (Juliano en Uvéen) BRIAL et des commerçants chinois de l'île ont décidés afin de réduire leurs frais professionnels.

Mais comme toujours à Wallis, derrière ce différend se cache des arrière-plans chargés de tensions et de rancœurs. BECU rappelle au Roi qu'il y a un an, il lui avait prédit la chute des cours du coprah. Il donne donc raison aux commerçants chinois de vouloir limiter leurs frais, ce qu'ils ont le droit de faire, car Wallis vit dans la liberté du commerce voulue par la France. Mais cela a provoqué des "Faka Uvea", c'est-à-dire des ragots à la "mode wallisienne" prétextes à querelles pour attaquer tantôt BRIAL, tantôt "les Chinois". Or BECU dénonce cette attitude : "Les Wallisiens ne savent rien et disent qu'ils savent tout".

En effet, les Chinois qui sont critiqués paient le même prix que BRIAL pour le coprah et en plus "donnent des batons de tabac et des petits verres d'alcool (ce qui n'est pas bien) pour accaparer le coprah ; ils tentent ainsi de ruiner leur concurrent..." Donc à terme, ils menacent de devenir les seuls maîtres du commerce et pourront ainsi exploiter les indigènes à leur guise !

Certes, rappelle encore le Résident, beaucoup souhaitent la venue d'une maison française de commerce : les Wallisiens espèrent au début en tirer des cadeaux et faire de bonnes affaires, sans réfléchir qu'ensuite cette maison devra rentrer dans ses frais ; or comme le commerce n'a jamais enrichi quiconque à Wallis, il lui faudra tromper ses clients ! Les Wallisiens ont donc de la chance d'avoir affaire à BRIAL et aux Chinois au lieu d'une grosse maison de commerce qui ne s'en laisserait pas conter par les autochtones...

(1) BEC.8.11.

Au lieu de s'en rendre compte déplore BECU "les chefs m'ont dit : Juliano est Wallisien comme nous, maintenant. Il est devenu beaucoup couyon (sic) comme nous. Nous, nous savons que nous sommes Wallisiens mais nous ne voulons pas qu'un Blanc le devienne". Or BRIAL est méritant, écrit le Résident car c'est un homme "qui a rendu et qui rend encore tous les services que les indigènes lui demandent, qui s'est marié à l'Eglise avec des filles du pays et qui entretient dans sa maison un petit village wallisien" (sic).

Pourtant, on lui préfère "les Chinois malins, qui, non contents de donner aux hommes de petits cadeaux pour accabarder le coprah, attirent la nuit les femmes uvéennes avec les mêmes petits cadeaux et sèment dans l'île d'Uvéa des petits bâtards chinois". Aussi, tone BECU indigné, c'est sous un protectorat chinois que l'île devrait se mettre, car prophétise-t-il en utilisant une forte image de cet "avenir radieux" : "Bientôt vos femmes porteront le ventre en avant et vous vous marcherez les jambes écartées" (sic)...!

Et LESITA, surnom qu'affectionne Monsieur le Résident pour ce genre d'exercice épistolaire, clôt sa harangue au Roi !

Le lendemain en présence des commerçants concernés, un fono se tint chez le Roi. BECU y prit la parole en lisant sa lettre sermon de la veille adressée au Roi et agrémentée en conclusion de quelques commentaires de son cru aux Chinois ! En substance BECU leur fit savoir que "lui" n'acceptait pas d'être "couyonné" (sic) par eux "chinois malins" comme les Wallis ! Aussi leur intima-t-il de partager avec BRIAL qui le paiera au cours, leur stock de coprah obtenu par les procédés que l'on sait... Ainsi cesseront les "faka Unvéa" (cabaes, ragots) car le Résident exige "...la paix et la justice pour tout le monde". Ensuite BRIAL justifia son accord avec les Chinois tout en s'engageant à ne pas léser les intérêts ou déranger les habitudes des indigènes. Le Roi réaffirma alors son soutien à BRIAL, non sans reprocher de n'avoir pas été mis au courant de ces arrangements que le peuple suspecte. En effet, note BECU, le Roi en sous-main a partie liée ainsi qu'un de ses Ministres avec les Chinois ! En fait, il apparaît que le Roi pour des raisons de facilités de transport voulait le maintien d'un comptoir à Falaleu (Hahake) que les Chinois voulaient supprimer. BRIAL consentit à ce maintien si son arrangement avec les Chinois le

laissait seul sur la place...Le représentant des maisons chinoises, AKIPA, justifia ensuite l'entente des Chinois pour ne former qu'une seule nouvelle compagnie : "MING QUONG et WINH CHONG WAH and Co" afin de réduire leurs frais trop élevés et surtout pour être plus forts face à "Burns and Philp" qui les brimait pour le prix du fret et le tonnage disponible. Aussi les Chinois envisagent-ils dans l'accord avec BRIAL l'achat en commun d'un bateau de transport. Bateau qui en réponse à une interrogation du Résident, sera sous pavillon français, car rappelle AKIPA : "Je vous assure, Monsieur le Résident, que nous n'essayons pas de tromper BRIAL, pas plus que les indigènes, que si nous avons des femmes, elles viennent d'elles-mêmes et, quand nous commettons une infraction aux lois wallisiennes, nous payons" (1).

Le Résident montre alors au Roi la nécessité de cet accord car "le pays est trop petit pour que l'on y fasse de grosses affaires et la concurrence... impossible car ce serait la faillite pour tous". D'ailleurs BECU estime qu'à Wallis les prix sont raisonnables à la surprise des étrangers qui viennent d'ailleurs et "les Wallisiens mieux renseignés sur son cours (du coprah) que la plupart des Océaniens...".

Néanmoins, le Roi en réponse fit savoir qu'il a été "froissé" par certaines allusions de la lettre-sermon du Résident. En effet, lui comme ses prédécesseurs, est hostile à la présence des Chinois : "...nous ne voulons pas que votre race s'étende à Wallis" leur dit-il au fono !

Le Résident conclut alors le débat en prenant acte des bonnes dispositions du Roi envers BRIAL, qu'il va transmettre au Gouverneur ! "Et si j'ai mis au début un peu de sel dans la conversation, c'était afin d'inviter chacun à m'instruire de ce que je n'aurais pu savoir" ajoute le madré BECU.

Un post-scriptum apprend que cette lettre n'a été close que le 6 avril et qu'entre-temps le Roi "s'invite à déjeuner chez Juliano (BRIAL) afin de montrer son impartialité". Mais, les chefs ayant redit

(1) Allusion aux arrangements coutumiers des rapports étrangers wallisiens. Toute fille célibataire enceinte d'un étranger devait payer une amende.

à BECU qu'ils étaient mécontents de la fermeture du comptoir chinois de Mata-Utu et qu'il craignaient des désordres. Le Résident les a prévenus que, si désordres il y avait ainsi que des vols aux dépens de BRIAL, le Roi et les chefs seraient responsables ; sur quoi les chefs ont protesté de leur pureté d'intention et abordé le problème du Chancelier interprète...!

3.2. - Premices d'une tortueuse combine océanienne : L'affaire KELEMETE.

le 3 avril 1923, un court rapport de M. BECU au Gouverneur (1) introduit aux péripéties d'une nouvelle affaire comme Wallis excelle à en produire. L'affaire KELEMETE va occuper le devant de la scène locale et monopoliser une partie de l'activité du Résident pendant longtemps. KELEMETE n'est pas un inconnu, puisque déjà il eut maille à partir avec le Résident BROCHARD (2) et fut exilé à Nouméa. Les motifs de cette sanction en dehors "d'une désobéissance" au Résident n'étaient pas clairs. Le Résident dès le début de son rapport, demande une enquête sur le commerçant wallisien KELEMETE, qui réussit en 1913 à Nouméa en prenant l'aide d'un avocat à se faire élargir et revint "triomphant" à Wallis. Or, d'après le Père HAUMONTE, cet individu pratiquerait l'usure à Futuna et aurait tenté de faire renverser le Roi d'Alo qui n'admettait pas ses agissements et voulait l'évincer. De son côté la société "Burns and Philp" l'a interdit de bord sur ses navires où il a causé du trouble, enfin à Wallis, KELEMETE s'en prend maintenant aux commerçants chinois et à BRIAL. Mais plus grave, il se proposerait d'aller s'aboucher avec une compagnie fidjienne de commerce et le Résident lui prête encore d'autres menées "obscurcs". En effet, grâce à des pots de vin, il a suborné des chefs et des "fonos" qui ont accepté de faire travailler les Wallisiens à son compte mais en les payant avec des bons!

(1) BEC.8.11.

(2) cf. BRO.8.15.

Or, rappelle BECU : *"Je viens de liquider la Compagnie Uvéenne..."* En fait et c'est là le plus grave, KELEMETE serait de mèche avec le Roi VITOLIO et peut-être servirait-il de relais pour reprendre sous une autre forme les objectifs de l'ex Compagnie Uvéenne ! BECU en fin connaisseur des Océaniens, écrit qu'il : *"...admire KELEMETE, car il est le plus retors de tous"* lui qui a réussi à différer l'échéance de ses dettes, tout en faisant frapper d'amende les indigènes qui lui doivent de menues sommes ! Le Résident précise qu'il a signalé au Conseil du 30 avril, le vol de 18 sacs de coprah appartenant aux commerçants chinois de Mua. Si le Kivalu a interdit à KELEMETE d'aller à Mua, d'autres Ministres, eux, le soutiennent. Quant au Roi, il s'est mis en réserve : *"Sa Majesté souffre d'une maladie diplomatique qui l'empêche même de venir chercher sa solde à la Résidence"* écrit non sans ironie le Résident. Il est donc temps de sévir et BECU demande un exil à Nouméa pour deux ans de l'agitateur trafiquant qui devra être surveillé, alors que les autorités n'ont que trop fait preuve de faiblesse avec certains Wallisiens : *"Ils gagnent à la main peu à peu le pouvoir temporel comme spirituel parce que les indigènes d'Uvéea ont appris avec une facilité étonnante à user ces pouvoirs l'un contre l'autre pour rien, à propos de rien... pour s'amuser !"*

En nota bene, BECU révèle qu'à Wallis, les hauts personnages qui sont accusés trouvent facilement une victime expiatoire qui sert de prête-nom : *"en guise d'holocauste à la Thémis papalaki-uvéenne"* (sic). Or la victime est si bien rémunérée en sous-main, précise le Résident *"que l'emploi est recherché par certains pour les avantages qu'il procure"*.

Ainsi le Résident veut frapper fort l'agitateur et infliger à ses complices, probablement haut-placés, un avertissement. Notons que la guerre entre le Roi et ses partisans contre le commerce local et donc la liberté du commerce, semble se rallumer par des voies détournées.

Les intrigues se développent.

Nouveau rapport du Résident le 30 mai 1922 au Gouverneur (1) faisant le point sur l'évolution de l'affaire KELEMETE. Celle-ci concerne maintenant l'ensemble du Protectorat puisque ses ramifications touchent directement Futuna. On y apprend en effet que PAPILIO, ci-devant Roi d'Alo vient d'être déposé par suite des intrigues de KELEMETE et de son frère qui réside dans l'île. Un certain "PALOT" a succédé au Roi. Aussi le Résident a-t-il décidé de se rendre à Alo pour le 14 juillet.

Dans l'île de Wallis, un fono s'est tenu à Mua mettant en présence KELEMETE et les plaignants chinois. lesquels ont failli être condamnés pour avoir vérifié des sacs de coprah sans la permission de Madame KELEMETE ! Outré semble-t-il, le Résident a mis l'embargo sur ce coprah ! D'autre part, la Compagnie "Burns and Philp" ne veut pas traiter avec KELEMETE et Mgr. BLANC est prêt à le dénoncer aux compagnies commerciales de Levuka et Suva à Fidji. Si le nouveau chef de Mua annonce une reprise du jugement de l'affaire des vols de coprah le mois prochain, KELEMETE intrigue pour se faire nommer chef de village, alors qu'il "n'est rien du tout" coutumièrement parlant selon des chefs comme l'ex Roi Sosefo TOKILA (déposé sous BROCHARD) : cependant si sa politique est jugée mauvaise, les chefs ne le sanctionnent pas car ils disent croire qu'il est soutenu par le Résident qui soutient aussi le Roi...!

Devant cet imbroglio savamment entretenu, le Résident est décidé à sévir. Il a informé les Wallisiens qu'il leur laissait toute latitude pour régler l'affaire KELEMETE, mais il a aussi prévenu le Futuatamaï (quatrième Ministre) venu lui faire politesse et lui offrir : "la racine de Kava" (2), qu'il avait demandé son envoi en exil comme

(1) BEC.8.13.

(2) signe d'hommage, respect et obéissance.

celui de KELEMETE et d'autres vers Nouméa ! Le Ministre effrayé a promis de tancer KELEMETE et sceptique BECU rappelle que le Roi lui en avait promis tout autant peu auparavant !

En conclusion, BECU précise les éléments sur lesquels il fonde

son action :

1°) A Wallis rien ne doit être pris au tragique, et on a oublié depuis longtemps "le sens du tragique".

2°) La visite de l'avis *"n'effraie plus"*.

3°) Faute de moyens, le Résident ne doit intervenir qu'à de rares occasions et à bon escient.

Enfin, BECU contaste le relâchement continu du respect de l'autorité chez les jeunes, aussi recommande-t-il de refaire des manoeuvres navales car les Wallisiens : *"...ont perdu le sens du réel. Les vieux admiraient les exercices de tir du bateau et tremblaient de crainte devant les assauts simulés des compagnies de débarquement. Ils aimaient la France, parce que le Wallisien, à l'égal des autres indigènes, admire la force et aime d'instinct celui qui respire la force"*.

Cette remarque est intéressante car écrite en 1923, elle marque implicitement la fin de la première phase coloniale, celle de la prise de possession et souvent de rapports de force et prélude aux problèmes propres à la deuxième génération des "colonisés". Remarquons la pertinence des conclusions du Résident qui, compte tenu de la précarité de ses moyens de pression, se refuse à toute dramatisation inutile et préfère essayer de régler les problèmes de l'intérieur de Wallis.

"Apporte ton tabac et ton kava papalagi !" et tais-toi !

Tel pourrait être le titre du court rapport du 5 juin 1923 que le Résident BECU adresse au Gouverneur (1).

(1) BEC.8.14.

En effet, BECU constate sans illusion que pour les insulaires du Protectorat, leurs rapports avec les Résidents de France pourraient être contenus dans la phrase suivante : *"Va, tu peux causer, ce que tu dis ou rien c'est la même chose, apporte seulement ton tabac et ton kava, papalaqi, c'est tout ce que nous demandons"*. Le dépit du Résident tient à l'évolution de l'affaire KELEMETE. Le Résident a participé avec M. BRIAL à un fono à Hahake que le Kivalu présidait. BECU qui semble aimer les interventions oratoires du genre édifiant y a pris la parole : il faut que le peuple de Wallis sache la vérité, y a-t-il déclaré. Après avoir plaint les gens de Hahake qui sont victimes de l'injustice *"de quelques uns"*, rappelé son soutien aux chefs "justes" et au Kivalu qui *"est droit"*, et enfin déploré le mauvais entretien des pistes, les risques de disette propres à ce district mal géré, il s'est interrogé sur ceux qui créent cette situation et y ont intérêt ! Le Kivalu comme le Roi ont dit avoir apprécié cette intervention, puis le Roi a regretté l'insolence des garçons du Collège de Mata-Utu envers les Wallisiens comme les Blancs et il a décidé de réagir... Le Roi a fait savoir aussi qu'il avait donné des ordres sévères pour la liquidation des affaires de vol de Hihifo et Mata-Utu. En ce qui concerne KELEMETE le Roi se dit prêt à suivre l'avis de M. BECU et il approuve l'envoi à Nouméa de certains *"voleurs incorrigibles"*.

En conclusion, le Résident laisse percer une certaine incrédulité envers ces belles dispositions car dit-il, entre la promesse et la réalisation, il y a le rapport *"de 10 à 0,05"*, le Wallisien étant très jaloux de son indépendance d'action !

Peu après, le 15 juin, nouveau et court rapport (1) écrit de Futuna où le Résident est en visite, comme il l'avait annoncé au Gouverneur.

Le Résident fait d'abord le point sur l'affaire KELEMETE qui a comparu devant le fono royal. C'est le Futuatamaï qui assurait sa défense mais le Roi avait fait savoir que c'est grâce à son influence que KELEMETE a échappé à l'exil ! Si une forte amende a été requise

(1) BEC.8.15.

contre ce dernier, les jeunes du Conseil l'ont soutenu et ont refusé la sanction. Ainsi le problème reste entier...

A Futuna, le Père HAUMONTE a appris à BECU, qu'en 1920, KELEMETE était déjà venu dans l'île accompagné de chefs wallisiens pour tenter de détrôner le Roi PAPILIO. Ce dernier s'en plaignit au Résident et a demandé qu'on interdise à l'avenir le retour de cet agitateur permanent. Mais le Résident changea et KELEMETE revint se faire payer ses intérêts et dressa ainsi ses emprunteurs contre le Roi incapable de les "protéger" : d'ailleurs KELEMETE s'appuie sur un parent de Futuna qui a la réputation "d'un faiseur de Roi".

Le 21 juin, un rapport plus consistant (1) approfondit pour le Gouverneur les affaires de Futuna que le Résident s'efforce de clarifier. Le rapport est daté de Kolopelu (Mission d'Alo). Le Résident y a tenu deux séances de conseil avec le Roi de Sigave, LIKALETO, qui a simulé l'entente pour mieux "se cramponner au pouvoir" dit BECU. Puis il a tenu fono à Alo avec le nouveau Roi BALOTO (diminutif de BARTHOLOMEO) qui avait déjà été sur le trône et a de l'expérience "et une belle tête" commente le facétieux Résident : "Je lui ai dit qu'il avait l'air d'un vrai Roi, ce qui m'a paru vrai, qu'il a cru avec docilité et ce dont il m'a remercié docilement".

Le fono qui eut lieu "dans la case des réunions de Kolopelu comprenait vingt cinq convives, dont deux tahine (2) occupées à macher la racine, un chien parmi nous, plus deux cochons errant autour à l'extérieur", le décor du fono aussi prosaïquement dressé, le Résident en vient aux problèmes posés. Le premier à débattre était celui du coprah local. Le Résident invita les Futuniens à faire des séchoirs selon le modèle du Père JACQUEMIN. En effet, une querelle semblait opposer "anciens et modernes" à propos des méthodes à suivre pour faire sécher le coprah ! Les commerçants, compte tenu de la mauvaise

(1) BEC.8.16.

(2) Tahine : jeune fille. Jadis à Wallis-Futuna et encore au Vanuatu la racine de Kava était mâchée par des jeunes filles qui recrachaient le suc exprimé dans le plat à Kava (Kemete).

qualité de certaines livraisons, rechignent à continuer à acheter le coprah local. De plus l'unique négociant en coprah, PETERSON, a été attaqué pour ses prix jugés trop bas, mais BECU le défend compte tenu de la baisse des cours que PETERSON est obligé de répercuter !

Second problème, les Futuniens ne veulent être payés qu'en pièces métalliques en argent qui se raréfient au profit du papier monnaie que les insulaires n'acceptent pas facilement. Le Résident s'efforça de leur expliquer les valeurs différentes des coupures et leur utilisation avec les commerçants. La vraie raison du goût pour la monnaie métallique réside dans la possibilité de la transformer en bagues ou pendants d'oreille *"très appréciés localement"* explique le Père HAUMONTE. Aussi BECU, compte tenu de cette situation monétaire particulière dans l'île, a-t-il demandé au Père HAUMONTE d'aider à répandre la papier monnaie : *"et de prévoir ainsi l'apparition toujours possible du papier monnaie français, peut-être même son imposition"*. Le fono se poursuit après *"plaisanteries"* grâce à la satisfaction générale sur ce point.

Point suivant du fono, la remise de décoration au Roi déchu PAPILIO, que BECU avait été chargé par le Gouverneur d'effectuer, mais c'était avant qu'il ne soit renversé ! BECU fait savoir que c'est à titre *"posthume"*, pour honorer le royaume aussi bien qu'un Roi qui avait réussi *"à tenir"* trois ans au Pouvoir, ce qui signifiait qu'il était *"un bon Roi"*...! D'ailleurs PAPILIO a dit au Résident les raisons pour lesquelles on l'avait évincé, qui sont liées aux punitions que l'ex Roi entendait infliger aux voleurs de PETERSON !

Dernier point du fono sur les affaires de Alo, un cas d'homicide involontaire dont BECU exige que les auteurs accomplissent les deux ans de travaux forcés auxquels le fono les a condamnés, sinon ils seront envoyés à Nouméa pour dix ans !

Le fono se termina par une exhortation du Résident à respecter les biens du commerçant, à punir les coupables des vols et à réparer les méfaits commis.

Tant que ces préalables ne seront pas remplis, BECU s'opposera à la réouverture du comptoir de PETERSON à Alo car *"...vous chiez sans avoir l'intention de voler, vous prenez avec innocence, mais vous*

oubliez toujours de restituer..." Les chefs promirent à l'avenir de "tenir la main énergiquement..." Le Résident termine d'une façon pour le moins optimiste : "En résumé, population à excellent esprit, révolutions toutes pacifiques, quand il y en a, les coups et les blessures sont rares..." et un satisfecit est aussi délivré aux deux Missionnaires en place, qui ont imprégné la population de leur état d'esprit "lorrain" : humeur égale, esprit vif, gai, énergique, débrouillard, travailleur". On est loin des accusations ou suspicions de BROCHARD, on est loin aussi des légendes anciennes qui évoquaient Futuna, rocher sauvage plongeant dans le Pacifique, avec le qualificatif d'"île tragique". Ah ! l'heureux temps des colonies !

Plainte du coprah-maker de Futuna.

Futuna devient-il un lieu de villégiature pour administrateurs coloniaux ? C'est du moins ce qu'on pourrait penser si on ne gardait pas à l'esprit la rareté des passages de navires, car c'est toujours de Futuna que le 7 juillet, le Résident BECU adresse un nouveau rapport au Gouverneur, incluant la plainte du commerçant PETERSON contre les agissements de certains Futuniens (1).

Les motifs de la plainte ressortissent à la banale histoire du commerce européen dans les îles, dont les péripéties qui font la chronique de Wallis depuis longtemps se trouvent ici condensées. Le commerçant PETERSON exige en effet du coprah bien préparé, aussi demande-t-il une protection pour lui et ses employés lors des opérations de pesée de coprah où il élimine les mauvaises noix, il exige la liberté d'embaucher qui il veut là où il veut, il se plaint de n'avoir été que partiellement dédommagé pour le vol de coprah qu'il a subi à Alo, il refuse d'utiliser deux hommes pour porter un sac de coprah contre un seul porteur à Wallis ! Mais la litanie des déboires du malheureux "trader" isolé ne s'arrête pas là.

(1) BEC.8.17

A chaque bateau qui arrive, déplore aussi le commerçant, les Futuniens, Rois en tête, exigent le cours le plus haut pour le coprah ! Depuis des années, le Gouvernement Français a promis de dédommager PETERSON pour une embarcation volée et selon un arrangement fait avec le Résident MALLET à l'époque on lui doit toujours 23 livres de Fidji !

Enfin dernière plainte. les vols de coprah dans les docks du commerçant ! Sur cette plainte très générale. BECU apporte quelques commentaires : PETERSON outre qu'étant "métis" souffre à Futuna d'un manque de prestige. il est peu énergique et s'est adonné longtemps à la boisson : mais là-dessus le Résident l'a conseillé avec succès et il ne boirait plus...!

Le Résident termine son rapport en donnant quelques précisions sur un fono tenu le 8 juillet à Sigave et concernant les plaintes de PETERSON. BECU a incité Rois et chefs à se faire respecter et obéir. Quant aux "ambitieux". il s'est déclaré prêt à les dénoncer au Gouverneur ! Ce faisant, il répondait à une demande discrète du Roi LIKALETO qui redoute certains de ses vassaux. Pour justifier la lenteur des réactions administratives françaises, le Résident a précisé au fono "...qu'il est dans la manière des Français d'être patients d'abord et de n'agir à fond que lorsqu'ils y sont forcés..." Paroles officielles de sagesse qui correspondent à la réalité des moyens de l'Administration du Protectorat.

Nouveau Tabou, faux fuyant et recours à la canonnière.

Le 23 juillet, c'est de Wallis qu'est adressé par M. JOUBERT un rapport sur l'évolution des affaires locales au Résident BECU toujours à Futuna. Ce dernier ajoutera son propre point de vue au journal tenu ainsi par son adjoint (1).

Le journal tenu consciencieusement par JOUBERT est très événementiel mais garde le mérite de la concision. Le rapport va du

(1) BEC.8.18.

15 juin au 20 juillet. Que s'est-il passé d'important . Le 20 juin M. JOUBERT apprend du commerçant BRIAL qu'un "tapu" sur le coprah a été mis à Mua et que KELEMETE est très actif auprès du chef de ce district. Interrogé, le Kivalu fit savoir qu'il n'était pour rien dans cette mesure, mais qu'elle semblait motivée aux yeux du chef de Mua, par la prochaine levée de l'impôt. Le Chancelier JOUBERT exprima son mécontentement et celui du Gouverneur devant le retour à la pratique du "tapu" alors que l'impôt grâce aux cours favorables du coprah, n'avait nul besoin d'une telle mesure pour être réglé !

JOUBERT apprit également que KELEMETE avait été sanctionné pour avoir tenté de renverser le Roi et qu'il avait aussi engagé les villageois de Akaaka à s'opposer au chargement du coprah sur le "MAKOA". Le Roi, interrogé sur le "tapu" de Mua, le justifia par la rareté du coco disponible qu'il fallait conserver pour payer l'impôt ! Par contre, il ne put expliquer un autre interdit sur le ramassage du troca, qu'il déclara ignorer ! Alors JOUBERT le somma de payer l'impôt dans les délais et de rendre liberté à ses sujets de récolter le troca comme de cueillir les cocos, ce que le Roi promit vaguement : "*Je m'en occuperai...*" Peu après, JOUBERT apprit par le Père FILLION qu'il y avait projet aussi de "tapu" sur les cocotiers de Hahake dont le Roi était informé, mais que ce projet n'avait pas eu de suite, car le bateau "MAKOA" n'aurait plus eu de chargement.

Le 4 juillet, le Roi vint chercher son traitement et l'impôt payé par les Wallisiens de Nouvelle-Calédonie. Il fit part de son désir de voir partir KELEMETE en exil et il signala à JOUBERT le nom de deux autres agitateurs.

Le 9 juillet, le Roi revint à la Résidence alors que la date de règlement de l'impôt était passée ; mais il dit à JOUBERT que tout serait payé après les fêtes de l'Assomption (15 août) ! Interpellé à nouveau sur le maintien de l'interdit de vente du coprah à Mua, le Roi répondit qu'il soupçonnait KELEMETE d'en être l'instigateur. Lors des réceptions du 14 juillet, un commerçant Chinois fit prévenir JOUBERT que KELEMETE avait un stock important de coprah en train de sécher. Le 17 juillet, le Roi se disant malade ne se rendit pas à une convocation de JOUBERT qui décida alors de lui rendre visite, pour lui rappeler la gravité de la situation : avec le "tapu" qu'il avait laissé imprudemment

s'établir à Mua, le bateau "MAKOA" n'aurait qu'un chargement dérisoire et la compagnie "Burns and Philp", sachant qu'il y avait un "tapu" ne renverrait pas de bateau de longtemps. JOUBERT et BRIAL avertirent le Roi que lui seul serait jugé responsable de cette situation par le Résident. Le Roi alors promit d'écrire à Mua pour faire lever le "tapu", déclarant ainsi faire son devoir même s'il n'était pas obéi...

A la suite de ce compte rendu, le Résident BECU a ajouté son propre commentaire :

1°) Les Missionnaires de Wallis comme de Futuna constatent que les sanctions administratives sont devenues platoniques.

2°) Il faudrait établir une liste des agitateurs, mais aussi *"des mauvais sujets, voleurs, intrigants ou autres susceptibles d'être enlevés du Territoire pour un temps déterminé..."*

3°) Dans l'immédiat BECU propose d'exiler KELEMETE, le Futuatamaï, et le pule de Mua, mais en insistant pour garder jusqu'au bout et seul l'initiative de la décision de déportation à Nouméa des deux derniers désignés, espérant peut-être un arrangement...

En cas de refus du Gouverneur. BECU décline toute responsabilité quant à *"garantir la liberté de commerce recommandée par M. le Commissaire Général"* comme pour le respect de la recommandation de M. REVEL (Inspecteur des Colonies)(1) de *"développer inlassablement la culture du coprah aux îles Wallis"*.

Ayant clairement précisé les responsabilités et les mesures à prendre, le Résident, dans un post-scriptum, affirme que ces mesures acquises : *"L'administration sera rentrée dans une phase toute nouvelle : son rôle de protectrice reconnu par tout le monde"*.

Ainsi BECU comme ses prédécesseurs, doit pour dénouer une crise qui perdure malgré ses efforts pour l'apaiser, recourir aux

(1) cf. BEC.8.1.

- sanctions pour arrêter la relance déguisée mais active de la "guerre du coco" qu'on aurait pu croire terminée à la fin de la période MALLET.

Il est à noter aussi que le rapport JOUBERT apporte un autre constat : l'excellence des rapports qui existent maintenant entre le Chancelier et les Missionnaires. JOUBERT fréquente la Mission, y est reçu à table et il reçoit les Pères à sa table, et lorsqu'il donne des nouvelles de Mgr BLANC, le Chancelier *"loyal et républicain"* que vantait le laïque BROCHARD n'écrit-il point *"... Sa Grandeur..."* ?

- BRIAL aussi apparaît maintenant, ses intérêts obligent, comme très lié à l'Administration.

- La justice du Résident ou la mémoire des dettes !

Le 7 août 1923, de retour à Wallis après sa tournée futunienne, le Résident reprend l'évolution de l'affaire KELEMETE dans un rapport au Gouverneur (1).

Le Résident confirme d'abord que la Maison "Burns and Philp" refusait *"... de traiter affaires avec l'indigène KELEMETE non seulement parce qu'il entendait pratiquer le commerce à la mode uvéenne (fourberies, escroqueries, insolences et vanité)..."* mais aussi parce qu'il avait déjà fait de l'agitation sur les bateaux de cette société. Surtout, KELEMETE se vantait de ne pas régler ses dettes. Aussi en juin, le Résident profitant de la colère du Roi après un complot de KELEMETE visant le trône, obtint-il l'accord *"de Sa Majesté de faire vendre par autorité de justice uvéenne le stock de coprah de KELEMETE, où était compris le vol commis au préjudice des commerçants chinois"*. A son retour de Futuna, BECU chargea BRIAL de retrouver les créanciers de KELEMETE afin de les rembourser. Le Roi figurait parmi eux ! Les comptes de cette apuration de dettes furent lus publiquement par BECU à un fono.

A son retour au presbytère où il raccompagnait le Père DELORME, BECU trouva : *"Kelemete, assis à la manière des suppliants"*.

- BECU écrit que pour le mettre à l'aise il lui offrit avec une bouteille de vin blanc *"le kava papalaqi de bienvenue..."* ! Après ces politesses

(1) BEC.8.19.

et excuses à la mode uvéenne (Fakalelei) de BECU pour avoir ainsi dérangé pour peu de chose le trouble personnage. le Résident l'informa qu'il avait pris sur lui de l'obliger à régler ses dettes. Lecture fut faite donc par BECU des sommes à rembourser... Lorsque BECU cita "17 livres et 11 shillings" pour la Maison MING QUONG and Co, KELEMETE l'arrêta et demanda des explications... BECU lui dit : "c'est le paiement du coprah que tu dois aux Chinois pour le leur avoir emprunté sans qu'ils t'y autorisent" ! Comme KELEMETE était réticent : "ma conscience me dit non et la tienne dit oui..." , BECU le mit en garde : "Je crois pratiquer la justice (sousticia...) en ce moment et je puis me tromper ; et je dois te dire qu'il y a une justice plus forte que la mienne. Elle est à Nouméa..." Et poursuit le facétieux BECU : "Ici Kelemete aspira par deux fois entre les dents, ce qui est chez les canaques comme chez les purs Polynésiens le signe d'une grande perplexité". Au total plus de 153 livres sterling furent ainsi remboursées et il resta un solde de 19 livres à l'indélicat trafiquant wallisien. Or à la stupéfaction du Résident comme du Père DELORME, KELEMETE leur déclara à la fin de la réunion : "M. Le Résident, je te remercie de m'avoir aidé à payer mes dettes. C'est un gros poids de moins que j'aurai sur la conscience. Maintenant je suis tranquille, je ne dois plus rien à personne". Le Résident l'encouragea alors à mettre au service du bien son intelligence et à payer comptant, ainsi que Mgr. BLANC venait de l'exiger des Missionnaires en leur interdisant de faire des prêts aux autochtones. Saisissant l'occasion, KELEMETE montra alors un billet signé du Roi, qui était la reconnaissance d'un achat accompli par le Roi dans le cadre de l'ex Compagnie Uvéenne et resté impayé...

Le Résident lui fit alors savoir qu'avec une plainte écrite signée, il se faisait fort d'obtenir le remboursement par le Roi lui aussi !

La conclusion que tire BECU de cette péripétie est que la justice européenne ne doit s'appliquer aux insulaires qu'avec précaution et sans esprit de système, en relativisant les fautes et sanctions et en utilisant "la méthode des contacts permanents" qui permettent d'éviter de faire perdre la face et de trouver des solutions amiables.

Ainsi pour KELEMETE, BECU a réussi à le faire expulser de

Futuna, Burns and Philp ne veut plus traiter avec lui, pas plus que J. BRIAL à Wallis et peut-être qu'en l'aidant à partir pour Fidji où il a des intérêts, l'affaire trouvera enfin une solution "correcte". Sinon il faudra bien sûr en dernier ressort recourir à la coercition !

Epilogue provisoire du "tapu" sur le coprah.

Le 31 août, nouveau et long rapport du résident (1) sur l'affaire KELEMETE et ses multiples ramifications avec le Roi, l'impôt, les commerçants et les chefs. Cette affaire KELEMETE a depuis peu monopolisé toute l'action administrative de la Résidence et comme d'autres affaires de ce genre qu'a connues Wallis, elle est devenue quasi obsessionnelle chez BECU !

Le Résident va reprendre avec force détails, mais avec une verve amoindrie peut-être par la prolixité de ses propos, l'historique du "tapu" sur le coprah depuis son retour de Futuna. Il s'est rendu à Mua pour gourmander le chef qui maintient abusivement le "tapu" sur le coprah et le prévenir des sanctions graves qui l'attendaient s'il persévérait. Le lendemain, le pule de Mua vint lui dire que le "tapu" émanait du Roi sous prétexte de prévoir l'impôt, ce qui ne convainquit point BECU.

Le 5 août, la situation restant inchangée, un fono se tint à Mua où le Résident prit la parole pour condamner la pratique des "tapu" sur le coprah et justifier le paiement de ses dettes par KELEMETE. Le Résident à son habitude, s'efforça en tournant en dérision l'attitude des Wallisiens à propos de "tapu", de ridiculiser cette pratique : c'est ainsi qu'il proposa un "tapu" interdisant les emprunts, un autre sur les voleurs, un sur les femmes des autres et un dernier sur les mensonges ! Mais, conclut-il au fono : *"on pourrait apprendre aux chiens à chanter, on ne peut empêcher un Wallisien de mentir"*... Seule mesure concrète, l'ouverture des magasins serait fixée de 6 heures à 17 heures pour éviter à l'avenir les pratiques frauduleuses lors des pesées de coprah ! Le résultat du fono fut en fait une décision de nettoyer les plantations avant de reprendre la cueillette du coprah ! Nouveaux atermoiements

(1) BEC.8.20.

donc. Quant à l'impôt déjà en retard, ce serait après le 15 août et les fêtes qu'on s'en préoccuperait à Mua ! Exaspéré, de se heurter ainsi à l'obstination et à la mauvaise volonté du chef de Mua, BECU décida alors de tourner l'obstacle en s'adressant à celui qui lui apparaissait être l'âme de cette conjuration silencieuse mais efficace contre la volonté administrative : Sa Majesté !

Le Résident invita donc le Roi "à prendre l'apéritif" chez lui et après l'avoir calmement mis face à ses contradictions, à son double langage, à ses promesses sans suite.... il lui infligea une amende de 250 francs pour commencer, en ajoutant : *"Inflige au pule de Mua une amende de 250 francs et s'il te résiste et ne te paye pas, je le ferai payer à Nouméa, sois tranquille"*.

Le Roi se défendit en disant n'avoir pas été obéi par ce chef qui s'était engagé à ne garder en vigueur que durant trois semaines le "tapu", or il durait depuis deux mois... De plus ce pule de Mua avait été choisi à son insu et il avait un passé déplorable ! Notamment il avait été avec KELEMETE à l'origine du "tapu" sur le coprah "dès le début", car le chef entendait montrer qu'il était plus fort que le Roi : aussi ce dernier promit-il à BECU de destituer le pule récalcitrant et intrigant si passé le 15 août l'impôt n'était pas payé ! Le Roi demanda aussi le soutien de BECU contre trois de ses Ministres "influçables", ce à quoi le Résident consentit avec empressement. De cet entretien BECU tire les remarques suivantes :

1°. - Roi et chefs s'efforcent depuis toujours de faire obstacle aux vœux des Résidents. S'ils passent outre, on ordonne *"un tapu secret sur la Résidence afin de l'isoler"*.

2°. - Le Wallisien cultive la duplicité et déforme ce qu'on lui dit, attitude que BECU estime naturelle à tous les *"indigènes en général"*.

3°. - Le Roi a abandonné KELEMETE et ce dernier se venge en sabotant l'exportation du coprah.

4°. - L'explication orale est un moyen dilatoire pour gêner les étrangers à Wallis : *"Ces papalaki qu'on est bien obligé de supporter mais qu'on aime tout juste, surtout lorsque les blancs contrecarrent les petites intrigues locales suscitées par l'esprit"*

de lucre, les convoitises des chefs".

Avec l'arrivée de Mgr. BLANC, et l'aide qu'il en escompte, BECU se propose de porter le débat devant le peuple ! Néanmoins, le Roi a pris sur lui d'envoyer une lettre dont BECU donne le texte, sommant le pule de Mua de cesser ses pratiques et de lever le "tapu". Le 12 août, le Résident se rendit donc au fono de Mua et, abrégeant les salutations, exigea la lecture publique de la sommation royale ! Dans la lettre ainsi lue, le Roi se plaignait d'être maintenant menacé par le Résident et le Gouverneur pour non respect de la liberté du commerce, et non paiement de l'impôt. Puis il dénonçait la désobéissance du chef de Mua qui à deux reprises avait refusé de lever le "tapu" comme le Roi le lui demandait. Aussi le Roi infligea une amende de 10 livres sterling (250 francs) au pule, sinon ce serait l'exil à Nouméa et le Roi terminait ainsi : *"Voilà le Gouvernement français qui protège Uvéa, il est là qui nous veille, il semble une bête féroce qui quette si notre travail est bien fait"*.

BECU ne fit pas de commentaires sur l'effet de cette appréciation peu flatteuse... Par contre, il tint à en donner l'interprétation publique.

Il rassura l'auditoire sur les intentions réelles du Gouvernement français abusivement comparé *"à une bête féroce"* alors qu'il ne *"veut que le bien être et la richesse du peuple que vous commendez"*, mais il ne pouvait tolérer les abus récents et les vols subis par des victimes sans défense. Aucune vengeance n'était recherchée et BECU proposa l'arrangement suivant : *"Si toi, pule, ordonnes qu'on apporte dès demain du coprah chez le Chinois, considère-toi comme un homme qui n'est pas puni"* et ajouta-t-il machiavélique : *"si tu me pries à ton tour de ne pas punir le Roi, je t'obéirai..."* Le pule abonda avec reconnaissance et soulagement dans le sens indiqué par le Résident : *"Tu as raison, Lesita, c'est bien comme cela, tu n'es pas méchant ; tu as parlé ; tu peux croire que c'est fait"* Et tout le monde se sépara dans la bonne humeur, non sans un avertissement exprimé clairement par BECU, toujours amateur de plaisanteries : *"Et attention ! Pule si tu es Kaakaa (trompeur), c'est Nouméa pour toi dans quelques mois..."*

Après le fono, le Résident alla trouver le Roi et écrit à ce

propos : "Nous avons, le Père FILLION et moi, soumis LAVELUA à l'épreuve de la sellette : gentiment et inexorablement..."

Le lendemain 11 août, à une fête religieuse, l'orateur représentant le district incriminé de Mua déclara lors de son discours "Vous craignez donc pour l'impôt ? Allons donc /... C'est une bagatelle qui ne nous a jamais plus préoccupés que cela. Demain matin nous commencerons à faire du coprah et demain soir l'impôt sera trouvé".

Et, conclut le Résident, le 14 août, 6 tonnes de coprah avaient été déposées chez les Chinois pour payer l'impôt ! Cependant un chef dit au Père DELORME : "Le Résident va trop vite, il aurait dû marcher plus lentement. Il est arrivé trop tôt et il nous a empêchés de mettre le Roi par terre".

Ainsi l'affaire des "tapu" sur le coprah joue sur plusieurs registres et elle masque de nombreuses manigances propres à la société wallisienne. KELEMETE est le personnage clé de cette affaire, un intrigant qui veut s'élever par tous les moyens, aussi BECU une fois de plus demande-t-il un exil avec travaux forcés pour cet agitateur "soit au guano, soit à Belep, sans réduction de peine" (1).

3.3. - Le Résident laissé à lui-même.

Echec de la canonnière.

Le 24 octobre, le Résident adresse un rapport (2) au Gouverneur, l'informant de la visite de l'avis "ALDEBARAN" (3) et attirant son attention sur les développements nouveaux de la situation

(1) Au guano : allusion aux travailleurs forcés expédiés à Walpole et aux îles Huon et Surprise pour y exploiter le guano. Les îles Belep sont au Nord de la Nouvelle-Calédonie.

(2) BEC.8.21.

(3) dont nous apprendrons par la suite qu'il a quitté Wallis le 25 septembre.



L'heureux temps des colonies.....

locale. Sans préciser la date de l'arrivée de l'avis, BECU relate l'échec de cette visite, dont le but principal devait être enfin l'arrestation et la déportation de KELEMETE à Nouméa demandée depuis longtemps. Or "KELEMETE malgré la défense était parti à Futuna" et la mer étant mauvaise, l'avis ne put aller le chercher dans cette île sans protection contre les vents. Néanmoins quelques anciennes affaires de vols ont été réglées par le commandant HUSSON de l'"ADEBARAN" en liaison avec le Roi et le Résident. La défense de mettre des "tapu" sur le coprah fut réitérée solennellement au Roi. Mais dès le navire parti, un "tapu" a été remis sans qu'aucun chef veuille en prendre la responsabilité et infliger la moindre sanction !...

Fait plus grave, le 28 octobre, un jeune Chinois a été attaqué et frappé à coups de bâton par un parent éloigné du Roi qui lui a volé sa montre et son argent.

Certes le Roi saisi de l'affaire "a déploré ce nouveau malheur, présenté plus d'excuses que nous en demandions Mgr. BLANC et moi". Aussi le Résident constatant avec amertume que la justice est inopérante depuis très longtemps dans le Protectorat faute de moyens, se refuse-t-il à faire semblant de l'exercer : il reprend l'idée d'une "liste noire" des trublions locaux qui seraient à chaque passage de l'avis déportés pour travaux forcés à Nouméa jusqu'à paiement du préjudice commis, des vols en général. En effet, constate le Résident : "les Wallisiens ne sont pas voleurs, ils empruntent avec décision simplement et oublient de rendre". Or il n'y a pas de possibilité locale de lutter contre cette mentalité, car : ...dans la justice wallisienne, il suffit de demander pardon pour l'obtenir en appuyant le "Kale" de quelques ignames, de racines de kava et d'un morceau de porc frais" (1), ce qui permet de garder pour soi en toute quiétude des produits volés parfois de valeur importante.

Pour conclure, BECU fait savoir que les Chinois dont l'un a été ainsi agressé à Wallis, ont porté plainte auprès de leur Consul à Sydney.

(1) Kale : une demande de biens faite solennellement.

Ainsi l'affaire du coprah, comme ses multiples rebondissements le montrent, n'a trouvé aucune solution d'autorité. Certes l'accord entre le Résident et la Mission est total, comme le confirme encore cette lettre, mais il s'avère vain face aux manoeuvres obliques du Roi, des chefs, de KELEMETE et de leurs nombreux et occultes soutiens locaux. Le "pouvoir étranger" est ainsi en butte à une guerre d'usure qui s'est installée depuis des années et qui défie en permanence le gouvernement protecteur.

L'inaction de Nouméa, le Roi dénoncé par Becu.

L'irritation du Résident face à l'inertie de Nouméa et à l'impunité des divers fauteurs de trouble de Wallis se manifeste à nouveau par le long rapport (de 14 pages) que BECU adresse le 28 octobre 1923 au gouverneur (1).

Ce document est un rappel avec longues citations de l'évolution de la situation politique du Protectorat.

Il s'est passé le 28 octobre un fait important à Wallis. KELEMETE a adressé une lettre au Résident où il fait le point des dettes contractées par les gens de Mua et de Hihifo envers lui : "ces dettes ont été consenties par le gouvernement de LAVELUA (pour) que je donne crédit de mon store à son peuple : le montant de ces dettes se monte à 111 livres sterling et 12 shillings". Ainsi le Résident affirme tenir la preuve qui lui a manqué en 1921 pour exiler le Roi : la preuve de sa participation directe à la Compagnie Uvéenne, que le Roi a toujours niée! Le Résident après un long rappel de ses commentaires sur la situation passée aboutit aux conclusions suivantes : dès le départ de l'"ALDEBARAN", un "tapu" a été remis sur le coprah, ce qui "impose rigoureusement l'enlèvement du Roi", et BECU qui semble excédé par les palinodies propres maintenant aux affaires wallisiennes lance un ultimatum : "Je considère cette mesure tellement impérieuse que je

(1) BEC.8.22.

n'hésite pas à inviter l'Administration Supérieure à choisir entre Sa Majesté et moi" ! D'abord, BECU tient à remettre en mémoire la genèse de l'affaire du coprah telle que les rapports de MALLET l'avaient établie : "Dès son début sur le trône, LAVELUA cherchait à évincer le commerce patenté en s'abouchant avec des aventuriers de Fidji. Avec ses Ministres, il entraînait de compte à demi. Puis, l'on obligea, la trique en mains, le bon peuple à porter son coprah à la Compagnie Uvéenne. On lui faisait miroiter dans le futur des bénéfices alléchants. Personne n'a touché hormis le Roi, sa bande et les aventuriers. Les femmes légitimes de la Cour et bien d'autres femmes portaient des robes de soie. On mangeait, on gobelotait, on narquait le commerce patenté, en l'espèce les blancs et les Chinois. Jusqu'au moment où le peuple a commencé à murmurer, tandis que la Compagnie Uvéenne faisait faillite".

Le Roi a abusé le Gouverneur venu liquider la Compagnie Uvéenne, puis il a pratiqué le "tapu perlé" et BECU insiste : "... il faut que le Roi cède. Ne cédant pas, il doit être enlevé. Lui ou moi" ! Si BECU exige maintenant l'application de mesures expéditives et exemplaires, c'est à cause de l'inefficacité de la justice de paix à compétence étendue dont il dit : "Pour le moment je me borne à faire connaître qu'elle a été abandonnée de bonne heure par mes prédécesseurs, faute de sanctions et qu'elle excite une douce joie parmi les indigènes". Et BECU de produire un exemple significatif : "Faut-il un exemple de l'esprit polynésien. Il s'agissait d'un faux magnifique en écriture commerciale... Le coupable plaide : <<Oui, c'est moi, un tel, qui l'ai commis, ce faux, mais vous êtes bien bêtes d'avoir mis si longtemps à le découvrir. Il était tellement bien fait que vous n'y avez rien vu. Au lieu de me condamner, vous devriez me féliciter d'avoir été si poto (savant)>>" ! Et la galerie d'applaudir.

C'est pourquoi maintenant le Résident exige l'exil de KELEMETE et du Roi sous sa responsabilité, seule garantie de quelques années paisibles car "après il faudra recommencer" ! Et BECU rappelle les instructions du Gouverneur lors de sa prise de fonction : "Règner, ne pas gouverner. Protéger le commerce, favoriser les cultures, pousser à l'enseignement du Français et, cela va sans dire, protéger tout le monde". D'ailleurs précise-t-il la justice de paix fut établie lorsque

l'on pensait que le Protectorat devait s'effacer à terme rapide devant le fait accompli de l'annexion. Or depuis 1913, celle-ci reste à l'étude... à Paris !

En réalité : "...le Protectorat wallisien est un gros mot pour une petite chose". Face à "ce peuple d'enfants très doux qui se conduisent en enfants gâtés", BECU estime que la menace du "fouet" est la seule efficace : "le premier coup de fouet que je propose c'est l'enlèvement de LAVELUA pour sept ans et son exil chez NICKELO son "vassal" d'Ouvéa aux Loyalty"(1). En effet, LAVELUA n'est pas aimé et de nombreux prétendants attendent cette mesure disciplinaire qui "nous donnera le gouvernement qui ne gouverne pas tout en gouvernant".

Autre raison de pousser à la destitution du Roi : le fait que lorsque le Père FILLION a ouvert son école de Français, le Roi lui avait enlevé "d'une manière insensible" vingt-deux élèves. Le Roi, conclut le Résident, est guidé par un seul but : "Il applique son intelligence à contre-balancer tout ce qui se rattache aux Européens, missionnaires et laïques, afin de montrer à son Conseil comment il les roule". La dénonciation en langue Uvéa des agissements du Roi signée par KELEMETE est jointe à ce rapport.

Ainsi le rideau est levé, la scène éclairée : le Roi est condamné comme fauteur de trouble et sa malhonnêteté se double d'un état d'esprit anti-français...

Le maintien de l'ordre à Wallis par BECU passe donc par son renversement.

Remarques sur la médecine et la maladie à Wallis.

Le 2 novembre 1923, le Résident adresse un rapport de réflexions sur l'état médical des Wallisiens (2), signe que l'affaire

(1) Allusion au peuplement wallisien ancien de Takedji à Ouvéa et de liens qui seraient restés vivaces entre les Loyauté et Wallis jusqu'à la fin du 18ème siècle.

(2) BEC.8.23.

KELEMETE a dû trouver un certain apaisement local. Son objet est une demande de l'administration coloniale britannique de Fidji concernant le rapatriement de Wallisiens insolvables venus s'y faire soigner. Dans son rapport, le Résident confirme que les Wallisiens ont pris l'habitude d'aller aux hôpitaux de Suva ou de Levuka pour se faire soigner plaies, ulcères et affections dermatologiques fréquentes dans la population, souvent en empruntant le prix du voyage à l'aller et ensuite ils ne peuvent payer leurs soins et leur passage de retour. C'est ainsi qu'une petite colonie de Wallisiens désargentés et errants s'est développée à Levuka, d'autres se sont fixés chez des compatriotes installés à "Ovalau island" ou à Suva.

Le Gouvernement britannique de Fidji, devant l'aggravation de cette situation au fil des ans, a pris contact discrètement avec la société Burns and Philp qui elle-même a saisi l'Eglise de Levuka et enfin Mgr. BLANC. Le Roi de Wallis se refuse à payer sur ses fonds le rapatriement de ceux qui sont ainsi bloqués à Fidji, dit BECU, son seul souci étant de financer les banquets qui suivent les fono ! Il faut donc trouver une solution rapide, sinon on pourrait redouter que l'affaire des soins médicaux ne deviennent un levier politique pour les Anglais. Rappelant les origines de l'assistance médicale à Wallis grâce aux demandes du Père BAZIN et la difficulté d'avoir en permanence un Résident médecin, BECU propose soit l'affectation d'un officier de santé soit d'un infirmier-major, ainsi que les Anglais font dans leurs colonies.

Les Wallisiens, constate BECU, ont confiance dans les piqûres et la chirurgie, mais ils suivent peu les ordonnances. Le Résident fait alors un long développement sur la robustesse des "constitutions locales", seulement affectées par les maladies de peau qui sont soignées facilement grâce aux piqûres de sérum (606 et 909 ?). Ces maladies de peau ou les plaies purulentes découlent selon BECU de l'installation de l'habitat en zone marécageuse en bord de lagon où la plage qui est découverte à marée basse, est polluée par les déjections humaines et animales (des porcs). Néanmoins, constate le Résident : *"les hommes et les femmes sont propres, les femmes surtout... Les Wallisiens sont supérieurs à certaines populations arriérées d'Europe"*. Autre constat présenté de façon humoristique, la population a diminué

lors de l'arrivée du Docteur VIALA, remonté avec le départ du Docteur BROCHARD (en fait des épidémies de grippe sont responsables de cette situation) ! BECU relève aussi la rareté des maladies vénériennes sauf chez les descendants d'Européens ! Par contre le Wallisien refuse la médecine institutionnalisée propre à l'infirmerie : "comme le Néo-Calédonien et le Néo-Hébridais, le Wallisien se sentant mourir va se coucher au milieu des siens". Ainsi, note finement le Résident, à Wallis il y a des maladies et non pas des malades.

Pour l'avenir BECU annonce clairement les idées qui lui paraissent raisonnables : "le médecin Résident catholique pratiquant en communauté de vues avec les Missionnaires, accélérera le progrès de cette population faible, douce, fourbe, orqueilleuse, aux ruses enfantines, qui ne demande qu'à boire, à manger, à dormir, à jouer, et à improviser des chants infinis devant l'infini de la mer...". En attendant, la seule solution qui semble devoir être retenue est celle d'une religieuse infirmière puisque Wallis est trop petit pour justifier la présence d'un médecin, aussi le Résident craint-il que le "Dr. BAILEY" soit appointé en secret par les Anglais qui disposent aussi des informations des agents de "Burns and Philp" et qui ont réussi "le coup de maître de se faire nommer à Fidji agent des Messageries Maritimes".

Ainsi c'est un constat désillusionné à nouveau, dans le domaine médical comme dans les autres domaines essentiels, que le Résident BECU comme tous les Résidents depuis 1888, est amené à faire sur les moyens d'action de la France au service du Protectorat et ce après 35 ans de présence !

un éclat du Résident.

Le 6 décembre 1923, nouveau bilan de l'évolution de la situation intérieure à Wallis par un rapport comportant de nombreux rappels de l'historique de l'affaire KELEMETE (1). S'il apparaît que

(1) BEC.8.24.

Nouméa s'obstine à ne pas répondre aux demandes réitérées depuis des semaines par BECU pour "l'enlèvement" du Roi et de KELEMETE afin de les assigner en exil ; néanmoins BECU constate un changement assez positif de l'attitude du Roi : "A ce jour Vitelio Lavelua est indubitablement effrayé de la fragilité de la natte qui lui sert de trône, il affiche un peu tard de bonnes intentions dont personne d'ailleurs n'est dupe".

Mais BECU qui semble se complaire dans un certain cynisme désabusé à propos des Océaniens, ne se fait guère d'illusion sur le successeur du Roi : "...il sera remplacé par un autre monarque indigène plus nuancé, peut-être plus énergique, mais au fond campé suivant le même canon, c'est-à-dire fier, vaniteux, défiant, insincère, et avec cela sensible aux bons procédés, aux égards, jovial, familial et perfide parce que le blanc est par devers tout et avant toutes choses l'étranger que l'on subit et que en général on n'aime pas". Jugement sévère qui montre que BECU a été touché au fond de lui-même par les péripéties de l'année écoulée, ses déboires et le sentiment de son impuissance. Un BECU qui finalement derrière ses facéties, son goût du canular, dissimule mal ses sympathies envers les Polynésiens en général dont peut-être il se défend un peu aussi en faisant un étalage complaisant de leurs travers. Car BECU admet aussi que "le blanc" peut être intégré dans le monde polynésien et y jouer un rôle : "seules des individualités arrivent à se faire aimer d'abord de cette amitié particulière aux Polynésiens, aussi fugitive qu'inconsistante et spontanée. Ce n'est qu'avec les années que ce sentiment se cristallise et devient une véritable affection solide et durable dont l'éloquence démonstrative est aussi troublante que les grands sentiments européens". A l'appui de ses propos, le Résident cite le modèle du Résident européen qui sait se faire accepter en Polynésie tel que l'a dressé Basil THOMSON qui fut Résident anglais à Niue et qui tira de son expérience un ouvrage sur la vie polynésienne (1). Ce Résident "type"

(1) THOMSON. Basil : Savage islands. 1902. John Murray. Londres.

est un homme pondéré, joyeux, pas susceptible et utilisant la persuasion plutôt que la pression. car un prétentieux impulsif ne résisterait guère plus d'un mois...

Ces généralités intéressantes épuisées, le Résident dont le rapport a la curieuse forme d'une méditation rétrospective entrecoupée de retours précis à l'actualité, revient à la réalité politique de l'heure. BECU constate que le Roi fait depuis un an et demi de l'obstruction systématique à toutes les mesures pourtant simples et d'utilité publique préconisées par le Résident et concernant :

- 1°) la protection de l'ensemble des personnes
- 2°) le respect de la liberté du travail
- 3°) la promotion de l'enseignement du français
- 4°) la protection des étrangers, de leurs biens et de leurs commerces.

En effet : "A chaque gorgée de vin, de whisky ou de rhum, Sa Majesté acquiesçait respectueusement de la tête avec un air convaincu", mais ce rituel n'aboutissait en Conseil de Ministres "qu'à envelopper d'une condescendance méprisante les aperçus qu'il montrait du Gouvernement Français..." Pendant longtemps BECU écrit qu'il joua la comédie de l'accord parfait avec le Roi "...de dîners en dîners copieusement offerts à Sa Majesté"... Mais depuis l'échec de la visite de l'"ALDEBARAN" et l'affaire du Chinois agressé, le Résident avait décidé de rompre avec le Roi. L'occasion lui en fut donnée lors d'une visite du souverain venant toucher sa solde : le Résident lui ayant offert à boire comme à l'accoutumée, le Roi en confiance et voulant faire un geste, lui promit de s'occuper de "l'affaire des Chinois" et des réparations attendues. Le Résident alors lui coupa net ses effets en lui disant assez brutalement qu'il n'y aurait aucun résultat à en attendre. Le Roi se déclara alors "froissé" que le Résident lui coupe ainsi la parole : "c'est pour t'éviter la peine de me raconter toujours les mêmes mensonges. De plus tu es ici pour recevoir des conseils et ne pas élever la voix. Je vais te le faire comprendre tout de suite. Tiens..."

Et BECU nous conte la scène : "Ici je lui pris son verre de

gin et le vidai froidement sur les marches de l'escalier. Ensuite je
brisai sur les mêmes marches le petit verre de Sa Majesté et j'ajoutai :
"Ceci pour te montrer que ton attitude a cassé l'entente entre le
Gouvernement et toi. Lorsque tu reviendras à des sentiments plus
corrects et meilleurs, nous reparlerons. Pour le moment c'est fini. Je
ne te mets pas à la porte, mais je vais aller me promener" !

Le Résident ajoute qu'ayant pris "conseil" du chancelier
JOUBERT, le Roi préféra se retirer. Il alla à la Mission où les Pères
MARQUET et MALIVAO, "étonnés le virent s'asseoir, rire d'un rire
convulsif, puis pleurer..." .

Dans les quarante-huit heures qui suivirent, l'affaire des
Chinois se débloqua soudain. Le Ministre de la Guerre (Puli-Uvéa), dont
le fils avait bastonné le jeune Chinois, vint faire amende honorable
auprès du Résident et porta ensuite les présents de réparation au père
du Chinois maltraité. Le pule de Mua paya aussi au Résident une amende
de 20 francs en instance depuis trois mois pour une autre affaire de
coups envers un autre Chinois, que BECU remit à l'intéressé qui "n'en
revint pas" ! Ainsi l'action psychologique contre le Roi s'avérait
efficace pour le règlement à l'amiable de deux contentieux graves
impliquant des étrangers.

Mais les choses n'en restèrent pas là et le Résident, ayant
ferré si l'on peut dire SA MAJESTE, va poursuivre à fond l'avantage
ainsi obtenu. L'occasion lui en fut fournie par le premier fono royal
qui se tint seulement le 3 novembre alors que l'avis "ALDEBARAN" avait
quitté Wallis le 25 septembre et qu'il restait à régler en conseil des
affaires pendantes soulevées par le Résident auprès du commandant
HUSSON. A ce fono, fidèle à son habitude et ayant retrouvé, semble-t-il,
son allant comme son goût des jeux oratoires, le Résident après les
fioritures d'usage évoqua son éclat avec le Roi et sa signification :
"Je vous répète que je suis sans colère. Je remarque seulement qu'il y
a deux hommes dans Vitelio Lavelua. Je suis toujours ami avec Vitelio
(son prénom : Victor) (sic) : il peut continuer à venir boire le Kava
en la compagnie de Fakakatu (1). Nous pouvons nous marier aux mêmes

(1) en wallisien : celui qui aime à rire et à faire rire, sobriquet dont
BECU fut affublé, ce qui semblait lui agréer !

femmes. Mais pour Lavelua (le Roi) je ne le connais plus. Pour le Résident, il n'y a plus de Lavelua jusqu'à ce que le bateau de guerre décide. Vitelio est toujours vivant, mais Lavelua est mort. Le Gouvernement Français ne peut pas aimer les Rois kaakaa (trompeurs) ou figata (coquillages, c'est-à-dire "moules") car ils ne font pas leur métier de Roi". Sur cette harangue, dignement et après avoir salué, en serrant la main en commençant par le Roi, tous les membres du fono, le théâtral Résident de France se retira... Après, écrit BECU, le fono régla "ses comptes" avec le Roi. le pule de Mua menant la charge contre ce dernier qui rusa pour contenir "les prétendants au trône", mais estime BECU, malgré ces atermoiements, "il a du plomb dans l'aile sans que j'aie à m'en inquiéter davantage".

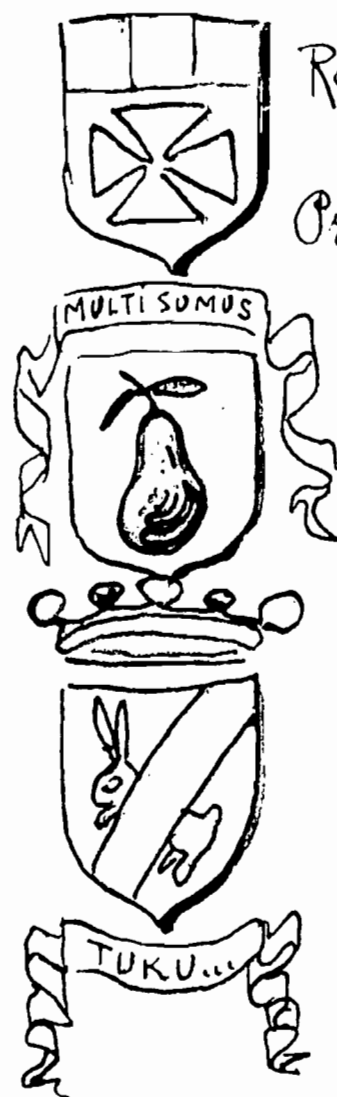
D'ailleurs, peu après, le Résident "traita" le Roi chez lui : le résultat en fut positif avec l'injonction royale donnée aux familles d'envoyer les enfants au cours de français ! Et les autres problèmes d'un coup ont évolué favorablement : "les vols au préjudice des commerçants se remboursent beaucoup plus vite. Le coprah accourt chez le commerçant. Il y a tranquillité d'esprit jusqu'aux prochaines intrigues". Ainsi va Wallis, pourrrait-on dire... Néanmoins le Résident redemande au Gouvernement toujours silencieux de l'aider car, il y a peu, des agents du Roi ont essayé de dresser la Mission contre le Résident ! Mais le Père FILLION à qui on demandait s'il savait que le Résident voulait le faire partir, répondit : "c'est aussi vrai que lorsque vous faites courir le bruit que je veux détrôner le Roi..."!

Ainsi par sa seule habileté à manoeuvrer les notables de Wallis et le Roi, le Résident paraît maintenir un semblant d'ordre et de respect dans le Protectorat. Fort heureusement la Mission l'aide aussi...!

Réflexions sur le difficile négoce insulaire.

Le 18 janvier 1924, nouveau développement dans un rapport du Résident BECU intitulé : LE COPRAH, LE COMMERCE ET LES CHEFS (1).

(1) BEC.8.25.



Republique Française

Protectorat Français
des Iles Wallis
et Futuna

Fête du 14 juillet 1922

Dîner de la
Résidence

Madame Goubert,
est priée de vouloir bien
rehausser de sa présence
le dîner (c'est à dire)
patriotique / qui sera servi
à la Résidence de France
le 14 juillet 1922 à
midi.

Le menu : à volonté
Kofu ou valse

Wallis vers 1923 : Un menu dessiné par le Résident BECU accompagné
d'un rébus héraldique probablement facétieux...

(Collection familiale Max Shekleton).

A partir des comptabilités du commerce de l'archipel depuis 1911, le Résident a essayé d'analyser le problème de l'amélioration de la production de coprah, seule ressource de l'île, amélioration qui est un des objectifs fondamentaux de son action administrative.

La première remarque que fait BECU concerne l'irrégularité de la courbe de production du coprah exporté. Si 1917 et 1922 furent de bonnes années de production avec respectivement 1 489 et 1 574 tonnes, ce fut parce que aucun "tapu" ne fut mis sur la récolte. En 1917, la bonne récolte profita néanmoins d'un "tapu" d'une année mis en 1916 afin de laisser se reconstituer les cocoteraies trop exploitées. En 1922, les bons résultats ont découlé du respect des promesses de la hiérarchie wallisienne au Gouverneur REPIQUET venu en 1921.

Pour toutes les autres années : *"la production a été autorisée par des "tapus" capricieux ou la volonté bien arrêtée de certains chefs et du Roi de contrarier le commerce patenté...!"*

L'année 1923, malgré un déficit de 231 tonnes sur 1922, reste assez bonne, compte tenu de deux "tapus" que le Résident a su facilement déjouer.

BECU affirme qu'un gaspillage de 300 tonnes pourrait être évité si on arrêta les "tapus" à Wallis ; quant à Futuna, l'amélioration de la passe pour les navires faciliterait les touchées et permettrait d'embarquer 300 tonnes de plus par an. Mais, estime BECU, le problème de la production du coprah n'est pas lié qu'aux variations du climat politique, il faut tenir compte aussi des possibilités du pays. Pour lui, le naturaliste SIMMONDS venu en mission à Wallis en 1922 (1) a très bien évalué les possibilités agricoles réelles du Protectorat. La richesse agricole, que de loin leur parure végétale peut prêter aux îles Wallis-Futuna est trompeuse. En effet, à l'intérieur de Wallis, il existe *"une large zone de terrain pauvre, volcanique, riche en pandanus et en fougères que les indigènes appellent "le désert" (2). mais il y a plus grave, note BECU : "M. SIMMONDS a distingué comme moi une réserve peu étendue de grands taillis qu'il appelle "forêt secondaire", réserve*

(1) cf. BEC. 8.3.

(2) C'est le "taofa".

de plus en plus réduite au fur et à mesure que la population augmente. Les besoins en bois et en terres à cultures expliquent le défrichement, aux conséquences graves à terme". Or M. SIMMONDS affirme <<que les îles Wallis sont les plus denses en culture qu'il ait vues dans le Pacifique, cela sous-entend qu'avec le système des jachères aucune partie des ces îles n'a été soustraite de la main de l'homme>>.

Aussi, compte tenu des besoins importants en cultures vivrières et des rotations qu'elles exigent, BECU affirme avec bon sens que "fonder de grands espoirs sur l'intensité de la récolte du coprah à Wallis me paraît imprudent". Futuna est un cas différent, bien plus favorable, et les autochtones le perçoivent bien. En effet, les îles de Futuna et Alofi ont une superficie légèrement supérieure à celle de Wallis (1) mais avec 1 700 habitants seulement contre 4 100 à Wallis. Aussi Futuna, à elle seule, pourrait-elle produire à terme, selon BECU, 2 000 tonnes de coprah.

Autre difficulté qui s'ajoute à Wallis aux contraintes du milieu naturel, la conception de l'organisation du travail propre aux insulaires "on appelle paresse wallisienne une manière de travailler du Polynésien qui ne saurait être mise en parallèle avec celle du blanc". Le Wallisien en effet travaille par ordre reçu de la hiérarchie et le travail se fait en commun. Or "dès qu'un individu, par son labeur personnel s'enrichit en vivres ou en objets quelconques, ou se distingue du commun... il est volé ou prié de prêter ses biens aux autres..." Ainsi il y a "antinomie", dit BECU, entre l'individualisme et le pouvoir collectif sur le groupe exercé par les chefs, le chef crée par ses actes, richesse ou pauvreté de son village ou district en fonction de la sagacité des ordres qu'il donne.

L'ouverture du commerce wallisien à de nouvelles compagnies fidjiennes ou calédoniennes si elle est jugée souhaitable par le

(1) Ce qui est exact, Wallis a une superficie de 95 km², Futuna de 55 km², et Alofi de 60 km² (cf Plan de Développement Economique et Social de Wallis et Futuna 1980), Medetom. Paris.

Résident, fera apparaître le problème des pratiques des Wallisiens face aux commerçants : "Duplicité, vols, pressions, dettes non payées". Le Résident constate qu'aucun commerçant n'a jusqu'ici fait fortune à Wallis ! En effet : "le Wallisien ignore la valeur de l'argent qu'il gaspille. Quand il n'en a plus, il emprunte : s'il ne peut emprunter, il vole aussitôt que l'occasion se présente. Travailleur pour le compte du commerçant, il exige des salaires insensés, imposés d'ailleurs par les chefs. Pour lui, tromper est une jouissance". Mais de tous ces travers, le plus grave est celui des dettes et BECU définit l'attitude locale à l'aide d'une phrase de la "Vie de Bohème" : "laisse vieillir tes dettes et quand elles sont trop vieilles, oublie-les..." qui lui est devenue une maxime du cru ! Aussi les Résidents se sont épuisés à essayer de régler des affaires de dettes dont le refus de paiement était pour certains chefs "...une marque de dignité, d'intelligence, de finesse, d'habileté". Les Missionnaires aussi ont tonné en chaire contre ces pratiques, mais, conclut le Résident, seules des sanctions entraînant l'exil et le travail forcé seraient efficaces.

De même, la pratique du "tapu" est difficile à combattre car elle incarne "la raison d'être du chef". Aussi lutter administrativement contre le "tapu" c'est battre en brèche l'autorité du Roi, celle des Ministres, celle des chefs". Pour BECU, les "tapus" visant le coprah ont une intention politique précise : enlever ses recettes au budget du Protectorat et ainsi se débarrasser de sa "tutelle administrative devenue encombrante et (de) revenir au régime idéal du gardien de pavillon d'antan", mais aussi faire partir les commerçants étrangers, ce qui correspond à "la grande pensée royale" qui vise à faire passer sous son contrôle la production du coprah, pour sa vente directe aux bateaux étrangers "avec le bénéfice des blancs" !

Et BECU par anticipation, définit les implications de ce système : "Donc plus d'impôt touchés par les blancs mais par le Roi en son conseil, le commerce contrôlé par le Roi en son conseil intéressé et, idéal lointain mais qui a failli prendre corps déjà, une église exclusivement indigène à l'instar de Tonga..." Bien sûr la puissance protectrice garderait le pavillon avec un regard bienveillant pour Wallis ! Ces visées expliquent pour BECU les agissements du Roi ces

dernières années et ses réticences, ses mensonges, ses échappatoires.

Pour conclure son rapport, le Résident cite un nouvel exemple : l'évêque de l'Océanie centrale, Mgr. BLANC, a formellement interdit aux paroisses de prêter de l'argent à leurs ouailles. Mais en 1922 à Mata-Utu, profitant du départ à Sydney du curé européen remplacé par un vieux père indigène, ministres et nobles vinrent assiéger le nouveau curé de demandes de prêts qu'il dut se résoudre coutumièrement à satisfaire. Et malgré les promesses faites, au retour du curé titulaire les emprunteurs invoquant la coutume refusèrent de rembourser les sommes dues ! Il en sera toujours ainsi tant que des sanctions frappant les auteurs de trouble les plus actifs ne seront pas prises pour ramener à la docilité *"une population si douce qui ne demande qu'à obéir"*.

Nouvelle fraude de KELEMETE. Passivité complice du Roi.

Un long rapport (ça devient une habitude chez le Résident), fait état le 24 février 1924 (1) des développements récents de l'affaire KELEMETE dont BECU une fois de plus reprend l'historique en donnant quelques détails nouveaux. KELEMETE (Clément) est né, apprend-on dans le district de Mua et il est apparenté à des chefs wallisiens et futuniens. Depuis longtemps, il pratique le commerce *"à la façon uvéenne"*, et il apparaît qu'il a eu maille à partir avec le Roi comme avec le Résident (BROCHARD le fit déporter à Nouméa en 1913, mais là-bas grâce à un avocat nouméen il obtint son élargissement), KELEMETE a formé *"... un parti politique parmi la jeunesse..."* Ainsi il s'acquit l'appui ou la complicité des chefs et du Roi, notamment pour ses actions contre les commerçants européens de Wallis et de Futuna (affaire PETERSON). Au moment où il écrit son rapport, BECU précise que le Roi est conciliant : *"Pour le moment, à cause des ennuis de KELEMETE et aussi d'intrigues enveloppantes des prétendants au trône, Sa Majesté cherche l'appui du gouvernement papalagi (des blancs)"*. Aussi le Résident au vu de cette évolution se propose-t-il de détourner *"sur les perturbateurs de*

(1) BEC.8.26.

l'ordre les coups d'épéon qui étaient primitivement destinés à Sa Majesté."

Mgr. BLANC s'efforce d'aider à cette politique, signale BECU, en ayant rappelé aux paroisses : *"La défense de s'immiscer dans les affaires politiques et commerciales"*. En effet, il y a peu, inspiré par KELEMETE, certains chefs et prétendants au trône ont voulu obtenir à un fono la mise en place d'un nouveau "tapu" royal sur le coprah. Le Roi, ayant refusé par fidélité à ses engagements, a été menacé d'être destitué. Ces événements semblent liés à un embarquement de KELEMETE pour Fidji que le Résident lui refusa sans un permis du Roi, mais qu'il réussit à obtenir. BECU exigeant des explications, LAVELUA se déchargea sur le Résident de toute responsabilité envers le départ de KELEMETE ! Néanmoins en signe de bonne volonté, il envoya quatre policiers qui devant la présence des partisans de l'agitateur n'intervinrent pas. Or ce voyage s'inscrit dans un nouveau complot ourdi par le trafiquant *"or KELEMETE est parti à Fidji afin d'intriquer auprès de la Maison "MORISS HEDSTROM and Co" en lui affirmant qu'elle peut avoir tout le coprah du pays ce qui explique le "tapu projeté". Ainsi l'affaire apparaît grave, car c'est la reprise du scénario qui aboutit en 1922 à la création de la "Compagnie Uvéenne", situation sur laquelle une lettre privée de BECU (disparue des archives) a attiré spécialement l'attention du Gouverneur. Le Résident réitère sa demande d'arrestation et d'envoi en exil des agitateurs lors de la venue de l'avis pour éviter des développements plus dangereux à terme. Sans mâcher ses mots, il dénonce la passivité du Gouverneur "...les étrangers commencent à subir les conséquences de la carence du Commissariat Général en matière disciplinaire"*.

Ce constat dressé, BECU reprend l'exposé de l'évolution de la crise à Wallis après le départ de KELEMETE. Le Roi pris à parti par le Résident essaya de justifier son attitude irresponsable face à KELEMETE en la mettant sur le compte du Pule de Mua ! Mais le Résident le traitant de menteur lui infligea une sévère mercuriale à la suite de laquelle le Roi admit que le pouvoir lui échappait : *"Depuis quelques temps le pouvoir wallisien n'est plus ce qu'il était autrefois, la division règne entre les chefs, le peuple...en profite pour prendre ses*

aises". Aussi devant cette dégradation de l'autorité, le Roi demande-t-il au Résident de venir l'assister lors du prochain premier fono de l'année où le souverain veut donner ses ordres pour la production du coprah et les cultures vivrières !...

Devant cette situation à Wallis, le Résident réitère ses anciennes demandes de voir exiler KELEMETE, deux Ministres et deux comparses. BECU annonce que son action, si elle est soutenue par Nouméa, facilitera la tâche de son successeur.

Retour à Futuna et méditations d'adieu.

Les derniers rapports importants du Résident seront datés de Futuna où BECU, peut-être pour échapper à l'atmosphère débilite de la vie politique de Wallis, va séjourner assez longuement. Installé à Futuna depuis le 25 mai, BECU adressera le 18 juin 1924 un premier rapport (1), puis le 20 juin l'esprit curieux du Résident le poussera à envoyer sous forme de rapport une série de notes sur la linguistique comparée de Futuna et de l'île de Pâques à partir des observations d'un Missionnaire, observations que nous citons seulement pour mémoire.

Ce rapport du 18 juin débute par une sorte de méditation du Résident sur son action passée et *"la carence du pouvoir en matière disciplinaire"* et ses conséquences par : *"l'imprévu indigène peut réserver des surprises désagréables provoquant des enquêtes sensationnelles, lesquelles créeraient de la tragédie là où il ne saurait en exister"*.

Abordant les problèmes de Futuna, BECU reconnaît d'abord les difficultés qu'ont eues la plupart des Résidents pour y séjourner, faute de navire ou de logement officiel, certains même n'ayant jamais eu l'opportunité de s'y rendre ! BECU est un des seuls à l'avoir fait depuis 1922 et pour lui ces visites sont fructueuses. D'abord parce qu'il est possible *"de suivre à Futuna ce qui se prépare à Uvée"*. En

(1) BEC.8.25.

effet des liens traditionnels font que "le district de Mua-Uvea fréquente chez les gens de Sigave-Futuna et réciproquement : le district de Hihifo-Ouvéa fréquente chez les gens d'Alo-Futuna".

Le Résident écrit être parti à Futuna pour plusieurs raisons : nécessité de la visite annuelle, mais aussi et surtout vérifications des bruits sur les nouvelles manoeuvres de KELEMETE qui "se proposerait de s'installer à Futuna (1) malgré la défense et ferait tenir son commerce à Wallis par un Wallisien de Fidji. On lui attribue aussi des tractations avec un "trader" fidjien ainsi qu'avec son parent, le vieux Tavino Sakafou, le Warwick futunien, faiseur et défaiseur de Rois, que j'ai entrepris d'assommer dans le fono d'Alo. Mon voyage à Futuna avait aussi pour but d'engager par mon absence les projets wallisiens à se découvrir".

Ainsi toute la finesse et la ruse propre aux stratégies du Résident apparaît ici clairement. A Futuna, BECU a tenu une série de fono. Le premier se tint à Sigave avec le Roi LIKALETO. Sur ce personnage, BECU fait une allusion historique intéressante : LIKALETO ...descendant de naufragés Chinois au nombre de 400 qui furent plus tard massacrés, a hérité d'une part de la pétulance, de la prétention, de la vanité futuniennes et, d'autre part, de la roublardise chinoise". L'ethnographe BURROWS (2) évoque effectivement à partir des traditions locales, des sources européennes et de certains faits mal expliqués : puits dits "chinois", cochons "chinois", style particulier des tapas, etc... la tradition d'un débarquement "chinois" à Futuna. Une colonie se serait développée à Alofi, mais sa prospérité et le fait que les nouveaux venus prenaient femmes futuniennes, indisposèrent les autochtones qui les massacrèrent. Seules femmes et filles, et peut-être les enfants furent adoptés par des Futuniens. On peut s'interroger

(1) cf. BEC.8.14 rapport du 15 juin 1923.

(2) cf. BURROWS E.G. : Ethnologie de Futuna. Traduction française par S. MANUAUD. Société d'Etudes Historiques de N.C. n°33.1983. Nouméa.

aussi bien sur l'authenticité de cette tradition vieille de "350 à 150" avant l'installation de la Mission que sur l'origine ethnique réelle : Chinoise, Malaise, Micronésienne, de ces étrangers...

Le chef LIKALETO se plaignit une fois de plus de l'absence de monnaie métallique (1) et après échange de plaisanteries grinçantes, l'affaire en resta là ! Le 16 juin, nouveau fono mais au royaume d'Alo ; rien d'important n'en découla sauf l'affaire des vols au détriment du commerçant PETERSON.

Le Résident constate que les Futuniens veulent lui imposer "*nos peseurs de coprah, nos travailleurs, nos rameurs*" ce qu'il juge inacceptable car contraire à la liberté du commerce, mais ces revendications pour BECU "*ne visent qu'à voler le commerçant le plus que vous pouvez...*" et le Résident rappelle ses mises en garde anciennes et le risque que le bateau ne vienne plus charger de coprah. En effet, BECU incite les Futuniens à ne pas suivre l'exemple Uvéen et les agressions et vols commis aux dépens des Chinois qui ont été sanctionnés. Aussi propose-t-il de donner aux Rois et aux Missionnaires de Futuna des cahiers où seront inscrits les noms des agitateurs pour qu'ils soient expédiés en exil à Nouméa ! Reprenant l'affaire d'une agression avec mort d'homme, qui s'était déroulée il y a quelques années (2), le Résident rappelle les menaces de sanctions administratives si la justice coutumière s'avérait défaillante et il vise un vieux chef, ami de KELEMETE qu'il nomme de façon transparente pour son auditoire le "vieux tupa" (crabe de cocotier !) et dont il envisage l'exil à Nouméa !

Autre Futunien que BECU veut exiler, MAULILIO qui profita de 1917 à 1922 de la vacance de l'autorité française pour commettre vols et effractions chez Charles PETERSON pour "*900 livres sterling*" de marchandises. Sur 17 voleurs connus, 2 seulement ont payé pour leurs méfaits et BECU veut aussi exiler avec MAULILIO deux de ses complices !

Dernier problème abordé, celui de la participation de la main-d'oeuvre locale en accord avec les Rois, aux travaux longs et délicats.

(1) cf. BEC.8.15 et 8.16.

(2) cf. BEC.8.15. et 8.16.

de dégagement des passes d'accès à Alo et Sigave pour lesquels le Gouverneur vient de donner son accord, l'"ALDEBARAN" devant apporter le matériel nécessaire. Au cours de la discussion, un chef demande aussi la création à Alofi d'une passe, que BECU lui a refusée car Alofi (1) n'est pas habitée, ne produit pas de coprah, et Becu sait bien que : "il y en a qui poussent à peupler Alofi afin d'y créer une nouvelle paroisse et de s'y rendre indépendants d'Alo pour que Futuna ait un Roi de plus..."

Ainsi s'achève le dernier rapport important de BECU qui, en allant à Futuna et en y séjournant jusqu'au début juillet, a en quelque sorte pris des vacances anticipées et donné libre cours à son goût des palabres, de la manipulation psychologique envers les insulaires, et à son penchant pour les bons mots et les plaisanteries plus ou moins inspirées par l'humour polynésien...

C'est le 3 juillet 1924, que se termine la période BECU dans la chronologie des correspondances archivées. C'est un rapport du chancelier JOUBERT (2) au Résident BECU, complété par ce dernier, qui clôture ainsi sa présence dans le Protectorat. Le rapport de JOUBERT fait le point sur la situation de l'île d'Uvéa depuis le départ de BECU à Futuna. A nouveau y sont commentés les développements de l'affaire KELEMETE. Ainsi les chefs de Mua viennent d'accepter que du coprah vert soit livré "à crédit" à ce dernier ! Profitant d'une visite du Roi, JOUBERT lui a reproché son attitude et un nouveau manquement aux promesses solennelles faites concernant la liberté du commerce. Autre reproche, le Roi a donné un avis favorable à un armateur britannique de Fidji qui se propose à la demande de KELEMETE d'établir une rotation de bateaux chargeant le coprah entre Levuka et Wallis, mais en exigeant la garantie d'un chargement complet ! Le Roi déclara ignorer la décision du district de Mua de vendre à crédit le coprah à KELEMETE et promit

(1) L'île d'Alofi est la seconde île du groupe de Horn séparée par un chenal, de Futuna et ne connaît plus depuis longtemps, qu'un habitat de passage et des cultures vivrières.

(2) BEC.8/28.

d'intervenir. Concernant le projet de desserte avec un nouveau négociant de Fidji, le Roi dit savoir que c'était seulement une demande sur la facilité pour KELEMETE de remplir un bateau de coprah à chaque rotation, question qu'il avait laissée sans réponse...

Il apparaît selon le rapport JOUBERT que la décision de vente de coprah à crédit de Mua fut annulée peu après sur ordre royal car les autochtones qui n'avaient pas été payés étaient allés se plaindre au chef du district qui les laissa libres d'aller vendre où ils le désiraient. Le 18 juin, autre petite affaire qui illustre les procédés de KELEMETE : celui-ci a proposé aux habitants de Halalo de leur acheter "*des gros porcs*", d'une valeur de 500 francs. Mais sous la pression du chef circonvenu par KELEMETE les porcs furent débités en morceaux vendus au prix de 20 francs à payer en coprah ! Les porcs vendus de la sorte rapportaient 2 000 francs ! Quelques acheteurs qui s'étaient plaints furent punis par le chef !

Dernier problème encore, KELEMETE à court d'argent a obtenu un prêt de 400 francs du chef de Mua. Mais cette somme était le reliquat des 900 francs versés par les habitants pour l'achat de matériaux destinés à l'église. Le grand chef de Mua avait remis 500 francs au Père et mis le reste de la somme en dépôt chez un commerçant Chinois "*pour imprévu*" et l'on peut craindre la perte définitive de cette somme par ses possesseurs.

Néanmoins, JOUBERT termine par une note d'optimisme : le bateau espéré de Fidji par KELEMETE n'étant pas venu, le Roi et les chefs laissent vendre sans entrave le coprah aux commerçants.

A ce rapport, Monsieur BECU a ajouté une page de ses propres commentaires. Il affirme qu'en tenant "*la bride*" aux intrigues wallisiennes, on peut espérer une production record de coprah de 2 000 tonnes, soit l'objectif fixé par l'inspecteur REVEL. Déjà la moitié de ce tonnage est atteinte.

Deuxième point, BECU se fait un malin plaisir d'annoncer la venue proche de son remplaçant : M. BARBIER qui est médecin ; nomination qu'il connaît depuis 1922 par un religieux de Paris ! Aussi recommande-t-il au Gouverneur que son successeur maîtrise la politique du "*conseil*" qu'il a pratiquée avec succès entre Missionnaires, commerçants et lui-même, afin de poursuivre "*la politique du coprah, la seule qui*



Wallis vers 1923-24 : La grande famille européenne de Wallis regroupée sur le vapeur "MOTUSA" (Assis de gauche à droite : R.P. FILLION, Supérieur de la Mission, Mgr. BLANC, Evêque du Pacifique central, le R.P. DELORME. Debout à gauche : Julien BRIAL, le commerçant français de Wallis, à ses côtés le Résident BECU.
(Collection familiale Max Shekleton).

rapporte".

Dernier point, écrit le Résident : "M. JOUBERT est à soutenir, à encourager, à protéger parce qu'il représente la permanence administrative à Wallis". Surtout JOUBERT a été instruit par BECU du "point de vue colonial (qui est)...la mise en valeur". Et BECU conclut ainsi : "M. JOUBERT m'a été tout dévoué et son dévouement est précieux. Récompensez-le, Monsieur le Commissaire Général".

La période BECU aura été une période faste aussi bien en ce qui concerne l'importance des matériaux d'archives qui en subsistent que des qualités d'analyse de ce Résident, même si parfois l'orthodoxie administrative y est malmenée. Certes il écrit souvent avec le ton, les effets et les artifices d'une coquette voulant captiver son auditoire. Certes l'homme est un cynique, aimant choquer, parfois aux limites de la décence comme de la réserve administrative. Mais quel acteur ! Quel psychologue, même si ses jugements paternalistes expriment parfois des vues désabusées et souvent marquées de la supériorité de l'administrateur européen dans une île "arriérée" du Pacifique. Mais derrière ce colonialisme paternaliste, BECU montre aussi un personnage curieux, débarrassé de beaucoup d'a-priori ethnocentrique et sachant aller au devant de "l'indigène" avec sensibilité et intelligence. Juger sa période et son comportement est malaisé. En effet, son prédécesseur MALLET avait laissé un protectorat affaibli avec un recul de l'autorité et subissant les débuts d'une crise grave avec les palinodies de l'affaire KELEMETE et les intrigues royales visant à capter l'unique ressource des îles : le coprah. Crise qui plus que jamais a vu le Résident laissé à lui-même, privé de tout pouvoir et de soutiens efficaces. BECU a "tenu" grâce à sa forte confiance en lui-même et grâce à son habileté ! Surtout il a réconcilié l'Administration et la Mission, certes les personnalités de Mgr. BLANC, comme celle du Père FILLION ont joué aussi un rôle de premier plan dans ce rapprochement.

Le "conseil" des Européens ainsi créé et ouvert à J. BRIAL a permis de traverser une crise longue aux rebondissements multiples et cela pratiquement sans soutien extérieur si l'on en croit les archives disponibles. Enfin en ce qui concerne l'économie de l'île, avec l'effort fait pour développer le coprah et plus accessoirement le cacao, le souci d'améliorer la desserte de Futuna et la production de coprah de cette

île, BECU a montré qu'il avait pris conscience, compte tenu de la modestie des ressources et du croît démographique, des difficultés futures qui menaçaient l'archipel. Dans son ouvrage, Mgr. PONCET a écrit : *«Le Résident BECU partit le 24 avril 1924 laissant de véritables regrets. On y garde le souvenir de ses talents de peintre, de son caractère aimablement facétieux et avant tout de sa sympathie très marquée et jamais en défaut à l'égard de la Mission Catholique»*.

Le Médecin-Major de 2ème classe BARBIER effectuera un séjour en tant que Résident de France à Wallis-Futuna du 12 novembre 1924 au 25 mars 1928, si l'on en croit le dernier rapport de son prédécesseur BECU il était accompagné de son épouse.(1).

(1) Les documents de cette période sont cités sous la rubrique BAR.9.00.

Résidence de France



Déjeuner du 20 Septembre 1923.

Hors d'œuvre : Fromage charcutière
Sangue ruminant sur aioli
Radis - beurre

Entrée : Vol au Vent à la Dauch.
Comates farcies

Fricassée de grain ma pomme mourelle
carottes à la Provençale
Jeunes choux à la Saint. Elue.

Rôté : Gigot Paità à la Mendelsohn

Asperges mourelle
Salade Catalane
à la Giuliano

Entremets : Biscuits amande, crème au café
Eclair, parisiens
choux Louch et St Honoré miniature

Café Calésien

Burgogne 1922 Moselle 1922
Dry.



ANALYSE THEMATIQUE DES ARCHIVES DE WALLIS-FUTUNA
(Dépôt du Haut-Commissariat à Nouméa)..

1. - Administrations et Missions.
2. - Administrations, Rois et Chefs.
3. - Coprah, tabous, commerce.
4. - Agitations et révoltes, complots.
5. - Succession au trône.
6. - Economie, démographie, santé, enseignement.
7. - Actions anglaises et liens avec Fidji.
8. - Liaisons maritimes.
9. - Coutumes, corvées, amendes.
10. - Capitations, taxes, recettes.
11. - Cyclones, disettes, bateaux.
12. - Rapports avec les étrangers de Wallis.
13. - Sanctions administratives et exils.
14. - Départ de Wallisiens vers d'autres îles.
15. - Psychologie des Wallisiens.
16. - Problèmes domestiques des Résidents.
17. - Affaires de Futuna.

.
..

(Dépot du Haut Commissariat à Nouméa N.C.)

[illegible]

AFFAUD = CHA.

[illegible]

ANALYSE THEMATIQUE DES ARCHIVES DE WALLIS ET FUTUNA

IALA = VIA.

(Dépot du Haut Commissariat à Nouméa N.C.)

[illegible]

5ROCHARD = BRO.

(Dépot du Haut Commissariat à Nouméa N.C.)

[illegible]

ANALYSE THEMATIQUE DES ARCHIVES DE WALLIS ET FUTUNA
(Dépot du Haut Commissariat à Nouméa N.C.)

N° du document	Date	Nb Pages	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
5.31.	15.5.11			*	*														
5.32.	12.6.11														*				
5.33.	4.8.11	2	*	*			*					*							
5.34.	8.8.11	2	*	*								*							
5.35.	18.8.11		*	*															
5.36.	22.8.11	6	*	*							*			*					
5.37.	26.8.11	6		*							*								
5.38.	14.11.11	5	*	*	*	*	*	*				*						*	
5.39.	21.12.11	4	*	*		*	*												
5.40.	24.12.11	3	*	*		*													
5.41.	24.12.11	3						*		*									
5.42.	29.12.11	2	*																
5.43.	10.4.12	10	*	*		*						*			*				
5.44.		5	*	*		*									*				
5.45.	29.6.12	7	*	*	*			*				*			*				
5.46.	4.7.12	5	*	*								*			*				
5.47.	12.9.12		*	*								*							
5.48.	15.11.12	4								*									
5.49.	31.1.13	4	*	*						*			*						
5.50.	3.2.13	4	*	*		*			*						*				
5.51.	9.3.13	4	*	*														*	
5.52.	14.3.13	4	*	*								*				*			
5.53.	10.4.13	5	*	*				*											
5.54.	3.5.13	4	*	*	*							*				*			
5.55.	5.5.13		*	*															
5.56.	12.5.13	2	*																
5.57.	13.5.13	2	*																
5.58.	13.5.13	2	*					*											
5.59.	17.5.13			*															
5.60.	20.9.13		*			*													
5.61.	19.10.13	12	*	*		*					*		*		*				

MAGNIN = MAG.

[illegible]

MALLET = MAL.

[illegible]

(Dépot du Haut Commissariat à Nouméa N.C.)

[illegible]

